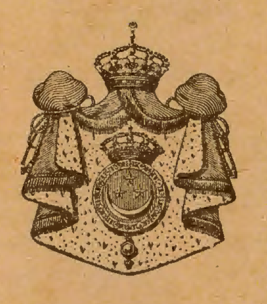
SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

# ANNALES
# DU SERVICE DES ANTIQUITÉS
# DE L'ÉGYPTE

TOME LI

(PREMIER FASCICULE)



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

MCMLI

## SOMMAIRE DU PREMIER FASCICULE.


| | Pages. |
|---|---|
| BADAWI, Alexandre. — La première architecture en Égypte ........... | 1- 28 |
| ABD EL-MOHSEN EL-KHACHAB. — Les monnaies coulées fausses et les moules monétaires et à bijoux du cabinet des médailles du Musée du Caire ........................................ | 29- 58 |
| DEBONO, Fernand. — Expédition archéologique royale au désert oriental (Keft-Kosseir) ........................................ | 59-110 |
| KOMORZYNSKI, Egon. — Über die soziale stellung des altägyptischen soldaten ............................................ | 111-122 |
| HARARI, Ibrahim. — Bernard Grdseloff .......................... | 123-128 |
| GRDSELOFF, B. — Nouvelles données concernant la tente de purification. . | 129-142 |
| —— Un nouveau grafitto de Hatnoub ............................ | 143-146 |
| —— La princesse Neferouptah de Lisht .......................... | 147-151 |
| —— Le « bois » cachet officiel des Gouverneurs .................... | 153-157 |
| —— Une nouvelle version de la liste des villes de l'*Onomasticon* du Ramesséum ........................................ | 159-162 |
| —— Un emprunt au sémitique pour désigner la femme captive de guerre ................................................ | 163-166 |
| LEFEBVRE, Gustave. — Inscription dédicatoire de la chapelle funéraire de Ramsès I à Abydos .................................. | 167-200 |
| MICHAÏLIDIS, Georges. — Figurine funéraire au nom d' ....... | 201-204 |

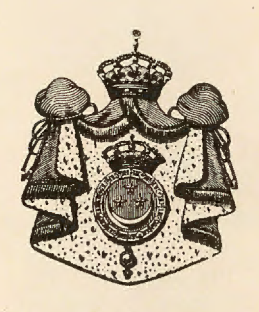



SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

# ANNALES
# DU SERVICE DES ANTIQUITÉS
# DE L'ÉGYPTE

TOME LI

(PREMIER FASCICULE)



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

MCMLI

# ANNALES

## DU SERVICE DES ANTIQUITÉS

## DE L'ÉGYPTE

# ANNALES
## DU SERVICE DES ANTIQUITÉS
## DE L'ÉGYPTE

# LA PREMIÈRE ARCHITECTURE EN ÉGYPTE[1]

PAR

ALEXANDRE BADAWY.

Les récentes découvertes archéologiques en Égypte ont fourni une quantité remarquable de données entièrement nouvelles, ou qui corroborent celles déjà acquises, données qui permettent une mise au point préliminaire de l'architecture égyptienne aux époques archaïques. On est en droit de s'étonner de la diversité des opinions relatives aux différents problèmes posés par cette architecture et exposés dans les manuels ou les études des spécialistes. Cette divergence est due en partie au manque de données adéquates, les fouilles n'ayant mis au jour que sporadiquement et assez récemment les restes de bâtiments archaïques, pour la plupart d'ailleurs de caractère essentiellement funéraire. Mais il faut aussi faire remarquer que seuls les archéologues s'étaient jusqu'à présent hasardés à s'attaquer à l'étude de ces débuts de l'architecture. En dépit de leur bonne volonté et de leur formation, par ailleurs excellente, ils ne pouvaient étudier le problème et en présenter un exposé rationnel et aussi bien mené que l'aurait fait un technicien. L'histoire de l'architecture égyptienne à toutes les époques est d'ailleurs à écrire.

*Les données du problème.* — D'aucuns pourraient faire valoir, avec raison d'ailleurs, que la «première architecture égyptienne» est un terme insuffisamment déterminé. Il serait utile peut-être de faire le

[1] Cette étude a fait l'objet d'une communication présentée au IX^e Congrès des Études Historiques à Paris, le 30 septembre 1950.

point en le différenciant d'un autre qui, lui, peut prétendre à plus de définition grâce à ses connections historiques. L'architecture « archaïque » est, en effet, celle de l'époque du même nom, s'étendant jusqu'au début de la troisième dynastie. Elle est d'ailleurs caractérisée par l'apparition d'une architecture de pierre, de conception et de forme originales et qui, quoique réapparaissant par la suite sous l'aspect d'éléments facilement reconnaissables malgré leur évolution sensible, n'en demeure pas moins un phénomène unique dans l'histoire de l'art égyptien. Phénomène dû au génie du technicien habile qu'on se plaît à reconnaître en Imḥotep, ou bien aboutissement de l'évolution séculaire d'une architecture utilisant des matériaux (végétaux, bois, pisé) moins prétentieux et moins bien adaptés que la pierre à l'architecture : on ne saurait se prononcer. Toujours est-il que l'ensemble architectural du pharaon Djeser nous met en présence du premier projet conçu en des matériaux légers mais exécuté dans la pierre.

C'est donc l'époque précédant celle qui vit l'emploi de la pierre, l'époque protodynastique et du début de la première dynastie, qui forme le sujet de cette étude.

Les données livrées par les *fouilles* sont nulles pour l'architecture religieuse ou militaire, minimes pour l'architecture domestique, plus importantes pour l'architecture funéraire, traduisant déjà la préoccupation fondamentale de l'Égyptien de toutes les époques historiques pour la vie future. Pour l'architecture domestique ce sont des fonds de cabanes trouvées à Méadi, Merimde, Beni-Salame et Helwân. Cette documentation serait certes inutile si elle n'était complétée par les *représentations* architecturales peintes ou gravées sur des pièces de l'époque : vases en poterie, palettes en schiste ou en ivoire, sceaux cylindriques. Quoique simplifiées, ces représentations sont extrêmement précieuses, et leur interprétation a singulièrement enrichi notre connaissance des premières constructions de la Vallée. Dans ces dessins architecturaux, on peut déjà reconnaître les règles essentielles qui formeront plus tard les caractéristiques du dessin égyptien : projection orthogonale composite où s'ajustent des sections en plan, élévation de face ou de côté, des vues en rabattement, en échelonnement. La variation de l'échelle du dessin, commune à toute l'antiquité, se retrouve aussi chez l'Égyptien. Cette



collection de dessins, assez riche d'ailleurs, est complétée par les maquettes extrêmement rares de l'époque. Il faudrait aussi adjoindre à ces dessins les hiéroglyphes architecturaux, petits dessins stylisés mais clairs, représentant des édifices.

L'examen des restes archéologiques et des dessins architecturaux peut être utilement complété par la mise en regard des éléments ou édifices de même type, illustrés par les documents d'époques plus récentes. Le nombre de ces documents croît à mesure que l'on se rapproche de notre ère : représentations murales, maquettes. Grâce au conservatisme égyptien, il est souvent facile de reconnaître les mêmes éléments archaïques à un stade ultérieur d'évolution, ne montrant presque aucune variation. On peut même étudier avec profit l'architecture des paysans actuels qui, aux prises avec les mêmes conditions que les Égyptiens néolithiques, trouvent aux mêmes problèmes des solutions semblables, sinon identiques.

Il ne faut pas non plus mésestimer l'importance de l'*étude comparative* dans l'histoire de la première architecture égyptienne. Les fouilles récentes tendent à prouver de plus en plus l'importance des relations culturelles qui existaient entre les pays de l'Orient antique et il n'est pas étonnant que ces relations soient même plus accusées peut-être qu'à aucune autre époque. L'architecture des vallées du Tigre et de l'Euphrate et de la Chaldée, pays qui présentent avec l'Égypte nombre de caractéristiques géographiques ou géologiques communes, nous offre de précieux termes de comparaison. Il ne faut pas non plus négliger l'architecture des primitifs contemporains qui, quoique bien éloignée dans le temps de celle des Égyptiens, ne l'est pas quant aux principes : les deux partent de la nature et en utilisent les matériaux légers les plus faciles à atteindre (végétaux, bois, pisé).

## I. — LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

L'examen des restes fournis par les fouilles et mis en regard avec les dessins architecturaux nous permet de distinguer différents matériaux : tiges végétales, bois, pisé ou brique crue. L'emploi de ceux-ci montre une évolution toute naturelle et ce n'est qu'avec l'apparition de la pierre

que s'accuse l'une des caractéristiques les plus marquées de l'architecture égyptienne, déjà soupçonnée dans l'emploi de la brique crue : le traditionalisme ou conservatisme. En dépit de tous les principes structuraux, l'architecte s'efforcera, avec succès d'ailleurs, de transposer les éléments des premières architectures en végétaux, bois, pisé, dans la pierre. C'est ainsi que se forma l'une des manifestations les plus réussies de la culture égyptienne : l'architecture dynastique de pierre.

### A. Les végétaux.

Le grand Nil de l'époque paléolithique qui se trace un cours au Néolithique devait laisser le Delta inondé pendant plusieurs siècles. On retrouve l'écho de ce phénomène dans le rapport d'Hérodote (450 av. J.-C.) et, à l'époque des premières dynasties, il faut se représenter le Delta comme un immense marécage. Les scènes sculptées sur les parois des tombes (mastabas) de l'Ancien Empire nous montrent régulièrement dans leur répertoire, la pêche et la chasse dans les marais. L'inondation annuelle devait aussi alimenter en permanence de nombreuses poches, tout le long de la Vallée. Les végétaux aquatiques devaient foisonner, nids propices à toutes sortes d'animaux, oiseaux, grenouilles, poissons et jusqu'aux hippopotames et aux crocodiles malveillants. C'est sans doute à cause de cette profusion que l'Égyptien du Nord choisit le papyrus et celui du Sud le *halfa* ou roseau comme plantes emblématiques des Deux-Contrées. Déjà au début de l'histoire, les deux papyrus accolés rappelaient l'union des deux moitiés, orientale et occidentale, du Delta. Le lotus à la fleur bleue ou rosée, fleur aquatique par excellence puisqu'elle surnage à la surface des eaux stagnantes, devait fournir un élément décoratif stylisé dans des colonnes. La palme semble avoir joué un rôle de premier plan : tige flexible et solide, elle forme un excellent élément structural. Le roseau léger et régulier acquiert, quand il est lié en faisceau, une rigidité à toute épreuve. Jusqu'à nos jours les fellahins en façonnent des piliers pour leurs machines élévatoires (chadoufs) [1], des huttes et enclos. Le papyrus, dont la tige rigide de section triangulaire

[1] W. F. Petrie, *Egyptian Architecture,* 1938, p. 15, fig. 2.



peut atteindre des dimensions considérables, semble cependant avoir eu la préférence. Réuni en faisceaux, il forme des colonnes, bientôt imitées dans la pierre, des parois, des coques de bateaux. Les filaments servent à fabriquer des cordages, des feuilles de papier. La touffe d'aiguilles légères qui s'épanouit au sommet n'est pas non plus négligée : rassemblée au moyen de liens, elle se transforme en un élément décoratif vertical, employé en frise au haut des façades [1] des parois et dont le nom égyptien (*ḫkr*) signifie « décor, décorer».

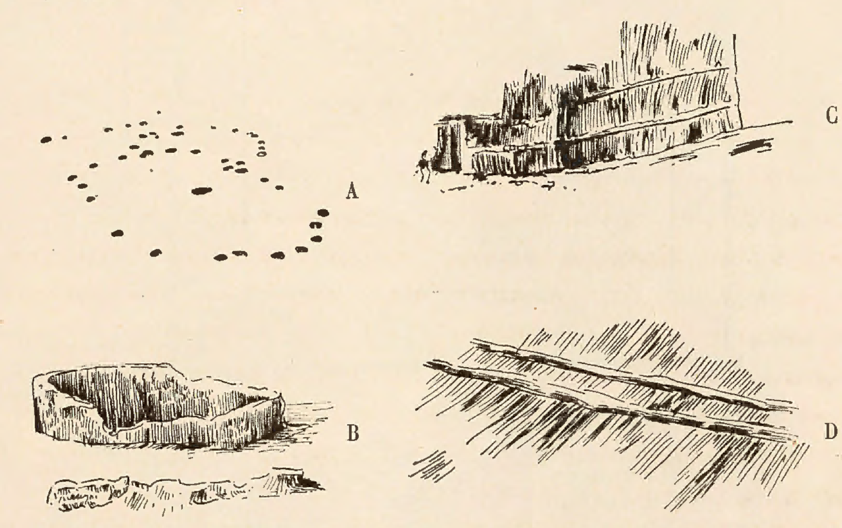



Fig. 1. — A : Restes d'une hutte à piliers (ovale de la couche II) et B : Restes d'une hutte en pisé (ovale de la couche III) [Junker, *Merimde,* 1940, Tafel I]; C : Hutte moderne et D : Restes de paroi en joncs (7 m. 50 de long) [Junker, *Merimde,* 1932, Tafel III].

*Parois.* — A Méadi on a découvert des restes de huttes en partie enfoncées dans le sol sablonneux. De plan rond ou ovale, le fond de la hutte est marqué par des trous creusés sur le pourtour et gardant les traces des troncs d'arbres qui y étaient fixés. C'est certainement une paroi de tiges rigides dont on a d'ailleurs trouvé des spécimens à Méadi même ainsi qu'à Merimde [2] (fig. 1). C'est sans doute une transposition

[1] W. F. Petrie, *Egyptian Architecture,* 1938, p. 16, fig. 24-26.

[2] H. Junker, *Vorbericht über die Grabungen auf der neolithische Siedlung von Merimde Beni-Salâme,* 1932, II, S. 3, Taf. III *b*.

en brique crue d'une enceinte de ce type que nous devons reconnaître dans le mur ondulé d'une brique d'épaisseur qui entoure une pyramide

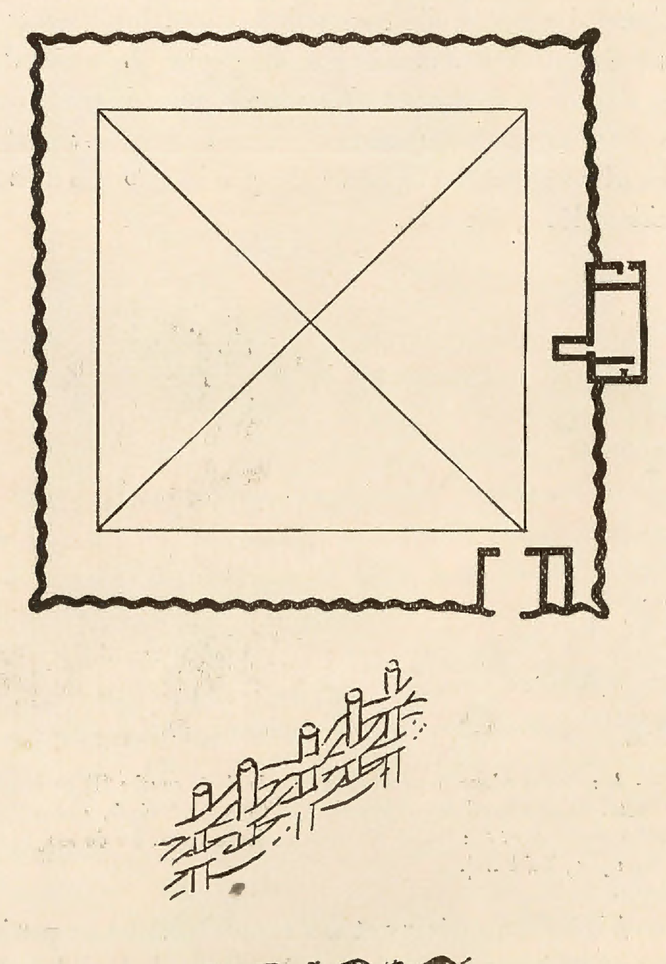


Fig. 2. — Enceinte en brique crue d'une pyramide à Mazghounah (XII[e] dynastie) et origine végétale de ce type.

de la XII[e] dynastie à Mazghounah (fig. 2)[1]. Déjà à la III[e] dynastie, à l'intérieur des chambres de la tombe et de la pyramide de Djeser à Saqqarah, on a imité ces parois de tiges végétales en merveilleuses tuiles

[1] W. F. Petrie, *op. cit.*, p. 10, pl. V, fig. 11.



de faïence bleue appliquées aux parois de pierre (fig. 3)[1]. C'est aussi chez Djeser que l'on a figuré en haut-relief une barrière formée de pieux verticaux, plus épais au sommet qu'à la base et reliés par une traverse horizontale (fig. 4)[2].

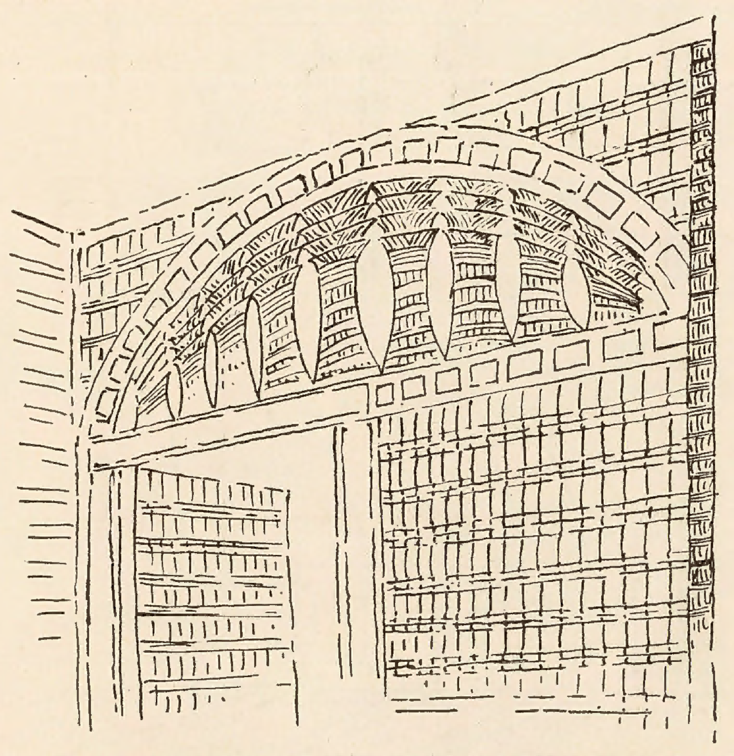


Fig. 3. — Revêtement en faïence bleue imitant une paroi végétale (intérieur de l'ensemble de Djeser, III[e] dynastie).

Tous ces exemples sporadiques ne pourraient donner une idée d'ensemble du traitement des parois végétales dans la première architecture égyptienne, n'était l'aide précieuse fournie par les hiéroglyphes architecturaux de l'époque ou ultérieurs. Pour ces barrières imitées dans

[1] A. Scharff, *Ägypten*, dans Otto, *Handbuch der Archäologie*, II, S. 467, pl. 60, *i;* où il explique l'origine comme étant des nattes.
W. F. Petrie, *op. cit.*, pl. XVI, fig. 84.

[2] Firth-Quibell, *The Step Pyramid*, II, pl. 62.
J.-P. Lauer, *Études complémentaires sur les monuments du roi Zoser à Saqqarah*, Cahier A. S. A., n° 9, p. 54.

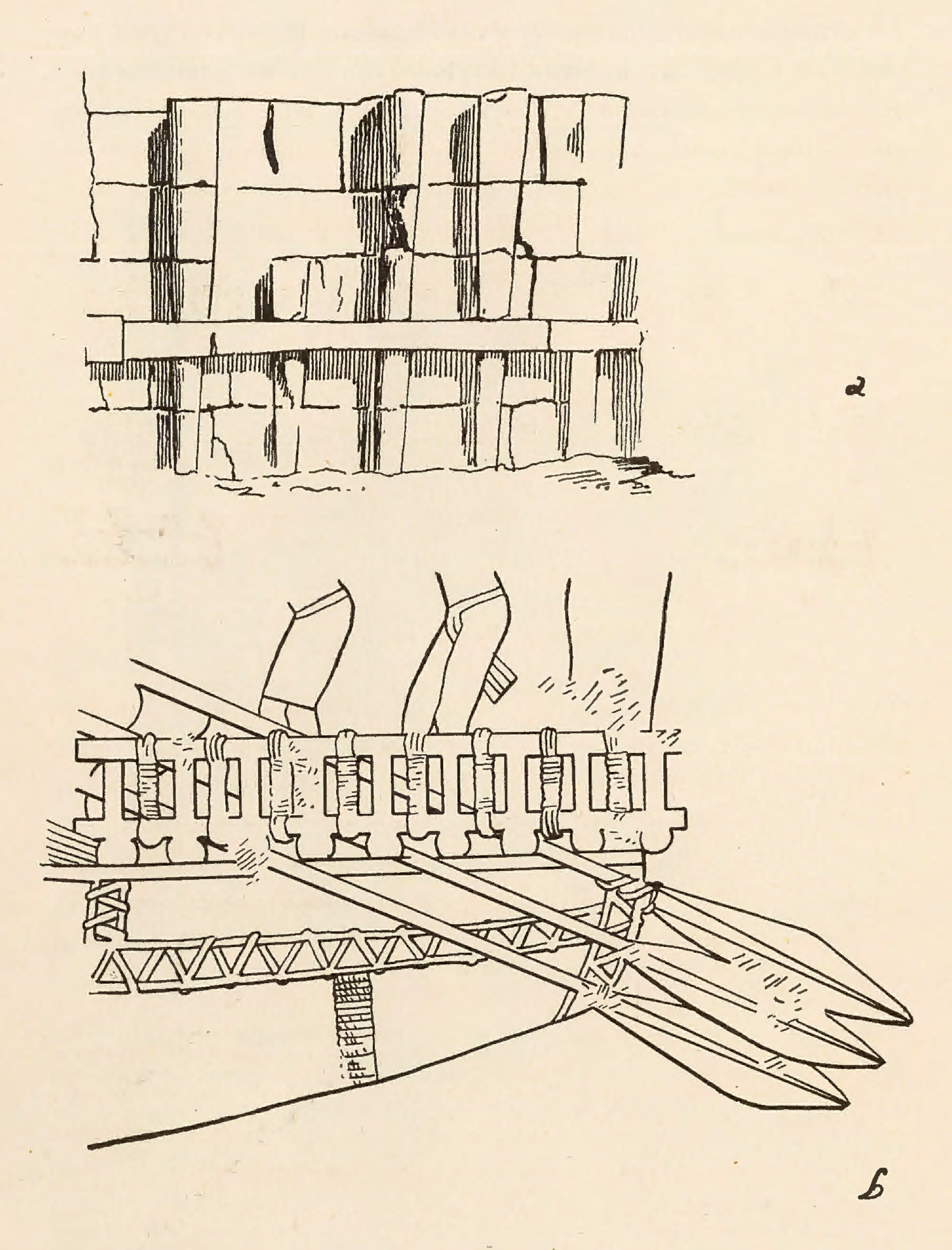



Fig. 4. — Balustrade de pieux en bois imitée dans la pierre (Ensemble de Djeser) et balustrade à la poupe d'un bateau.



la pierre chez Djeser, on peut proposer comme terme de comparaison l'hiéroglyphe, montrant une barrière de même genre (fig. 5), quelquefois érigée devant la façade de certains sanctuaires archaïques figurés dans d'autres hiéroglyphes [1]. Dans ces derniers on a clairement indiqué les parois en claire-voie : tiges végétales entre-croisées ou nattes [2]. Cette indication intentionnelle du matériau doit être sans

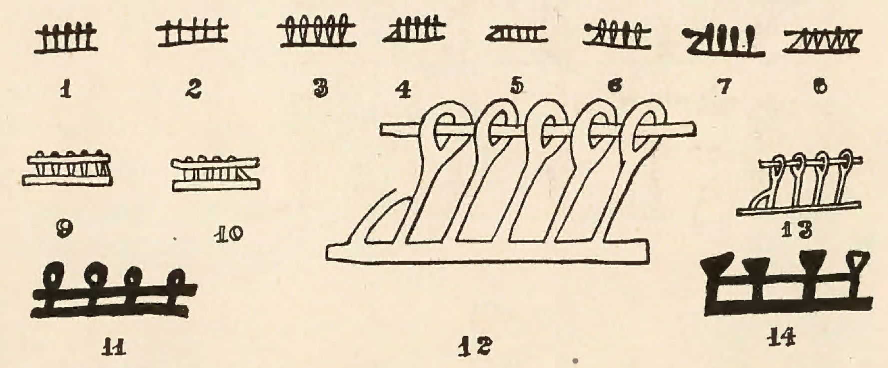



Fig. 5. — Signes hiéroglyphiques montrant différents stades de la palissade.

doute aussi retrouvée dans ces autres représentations de la première dynastie et figurant des sanctuaires primitifs dédiés à diverses divinités, Neith, Sobek, Khnoum, Anubis ou l'ibis [3]. L'intention ne fait aucun doute si l'on remarque que l'artiste a clairement fait une différence entre la partie inférieure de ces structures, partie qui comporte une paroi de pieux verticaux et de traverses horizontales, et la couverture en voûte ou dôme, indiqué par des lignes ou diagonales s'entre-croisant en losanges.

*Couvertures.* — L'Égyptien protodynastique ou du début de l'histoire affectionne les couvertures arquées en voûte ou dôme. L'origine de cette solution pour le problème de la couverture est sans doute à rechercher dans le domaine des plantes qui, souvent, offrent des éléments se rejoignant en arceaux. Il ne fait aucun doute que la première architecture égyptienne

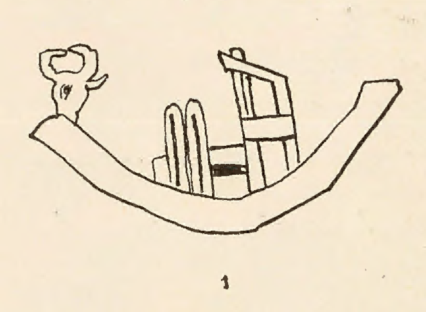
---

(1) Al. Badawy, *Le dessin architectural chez les Anciens Égyptiens*, 1948, p. 54-55.

(2) *Ibid.*, p. 48-49, fig. 48-49.

(3) *Ibid.*, p. 12, fig. 10-11 ; p. 14, fig. 15 ; p. 18, fig. 27, 30.

ait employé ces éléments végétaux, transposés sous forme d'arcs, de voûtes ou de coupoles en tiges végétales. Les dessins nous en offrent de nombreuses représentations : cabines de barques à toit cintré ou en coupole (fig. 6)[1], sanctuaires[2] ou huttes d'habitation[3]; et les données des fouilles corroborent cette interprétation (fig. 7). La hutte sur plan circulaire à Méadi pouvait, en effet, avoir été couverte d'une coupole. Tout porte à croire que l'obstination de l'architecte égyptien des époques subséquentes à construire une voûte dans un matériau qui lui est parfaitement étranger, comme la brique crue ou même dans la pierre, n'est due qu'à son conservatisme, d'origine religieuse peut-être, et qui le poussait à transposer cette forme végétale de la première architecture. C'est ainsi qu'il n'a pas hésité à lancer arcs et voûtes ou coupoles en forme d'anse de panier qui elle-même est bien imitée de tiges recourbées, dans des assises en encorbellement, en brique crue ou en pierre[4]. Il a taillé sa voûte dans l'intrados de ces assises ou dans le roc et il l'a même décorée de peintures représentant des nattes étendues[5], réminiscence



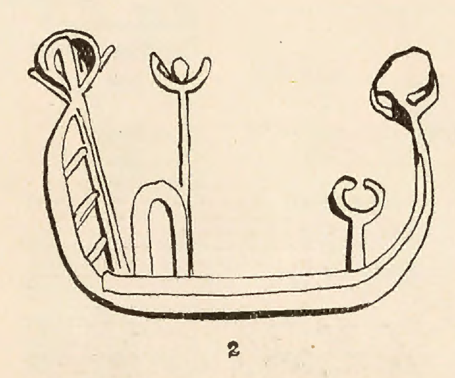
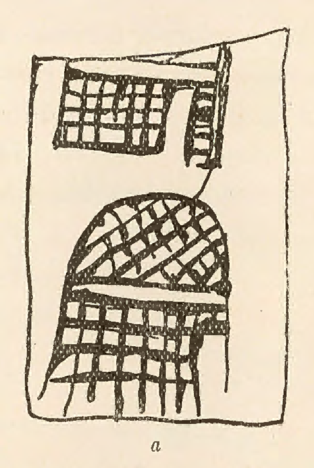




Fig. 6. — Cabines de bateaux archaïques à toit incliné ou arqué.

[1] Al. Badawy, *op. cit.*, fig. 1-5, p. 7-8.
[2] *Ibid.*, fig. 10-11, 14-15, 20-22, 27, 29, 30.
[3] *Ibid.*, p. 9-10, fig. 7 *a-b*.
[4] Temple de Seti I à Abydos, Temple de Hatshepsout à Deir el Bahari. Cf. Clarke-Engelbach, *Ancient Egyptian Masonry*, p. 185, fig. 220, 221.
[5] B. Smith, *Egyptian Architecture as cultural expression*, 1938, pl. XXX, 3, 4. Tombe d'Amenemhat à Beni-Hassan, Cf. P. Newberry, *Beni Hassan*, I, pl. 6.





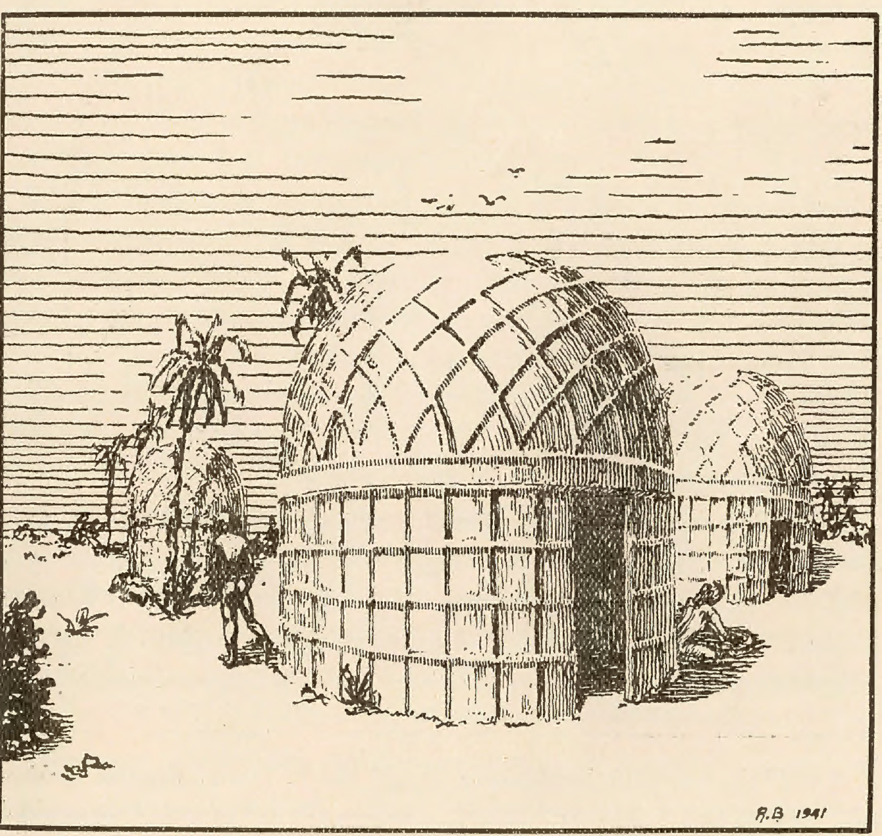




Fig. 7. — Reconstitution d'une hutte à coupole en végétaux (*b*) d'après un dessin de la Ire dynastie (*a*).

vivace des premières voûtes végétales. L'intrados des arcs ou voûtes en brique crue peut même offrir sous l'Ancien Empire des arceaux accolés de section semi-circulaire [1]. C'est la transposition dans la brique d'arcs ou de voûtes formés de faisceaux de tiges flexibles (fig. 8).

La faveur que connut la couverture végétale courbe n'exclut pas

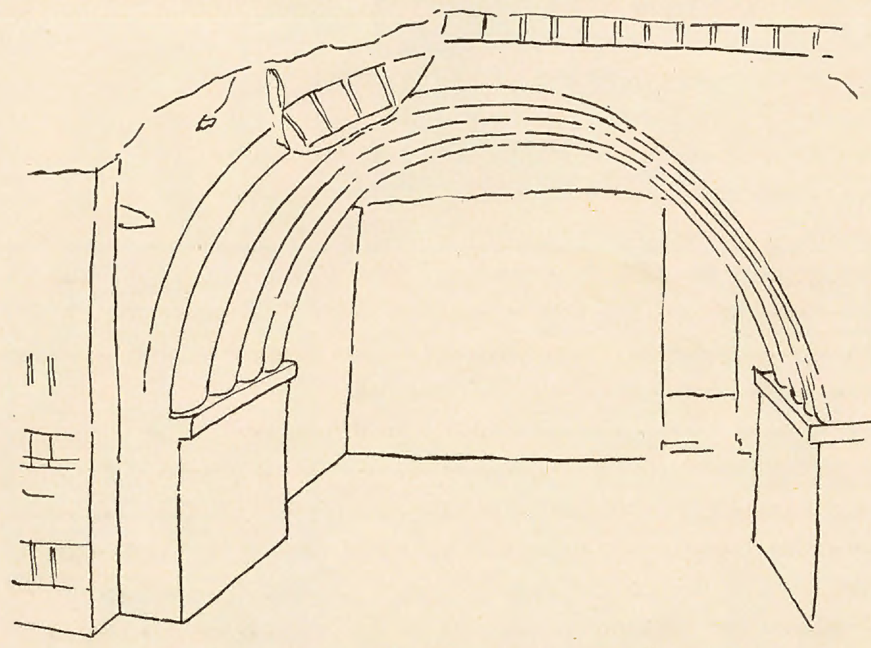


Fig. 8. — Voûte à arceaux semi-circulaires sur l'intrados (mastaba de Neferi à Giza, Vᵉ dynastie).

l'emploi de toits plats comme on peut le voir d'après les dessins archaïques des cabines [2]. Horizontaux ou inclinés (fig. 6), ces toits sont en tiges végétales rigides dont les extrémités dépassent sur la façade et forment auvent. Plus tard on taillera le plafond de certaines chambres de manière à figurer des éléments accolés parallèles et de section semi-circulaire [3].

(1) Cl. S. Fisher, *The Minor Cemetery at Gizah*, 1924, p. 65, 106, 115. *Fouilles de l'Université Farouq I à Giza*, 1948-1949, non publiées.

(2) Al. Badawy, *op. cit.*, fig. 1-2, 4-5.

(3) W. F. Petrie, *Egyptian Architecture*, p. 18; J.-P. Lauer, *La pyramide à degrés*, I, *L'architecture*, 1936, p. 120, 158. Édifice aux Fouilles Royales à Helwân.



D'aucuns les ont dénommés «poutres», croyant à un prototype de toiture en troncs de palmier. Il ne peut plus être question de cette interprétation si l'on rapproche ce traitement du plafond des arcs ou voûtes à arceaux similaires. L'hypothèse d'un plafond en faisceaux de tiges légères, roseaux ou joncs, est bien plus plausible que celle d'une série de troncs de palmier, bien trop lourds pour des parois végétales.

*Soutiens.* — Les parois des premières huttes à Merimde [1] et Méadi [2] (fig. 9) étaient formées d'une ossature de pieux ou troncs d'arbres fixés sur le pourtour interne de l'excavation. Des soutiens similaires sont représentés dans les dessins archaïques sur la façade des cabines de bateaux, de sanctuaires ou de huttes [3]. Plus tard les premiers hiéroglyphes montreront des exemples de soutiens en forme de troncs à l'extrémité supérieure fourchue placés au centre d'une baie arquée [hiéroglyphe] [4], façade d'une tente en tiges végétales. Le même élément se retrouve aussi dans l'hiéroglyphe du pavillon de *Ḥeb-Sed*.

C'est sans doute dans ces soutiens qu'il faut retrouver le prototype de la colonne florale en bois ou en pierre. Dès la première dynastie, on a façonné de petites maquettes de colonnettes cannelées, employées comme récipients pour onguents (fig. 10). C'est preuve que la colonne elle-même devait être d'usage courant. Cependant dans l'ensemble de Djeser (IIIᵉ dynastie) on ne trouve que des colonnes accolées à la façade ou à des murs transversaux, preuve évidente que l'architecte en était à son premier essai de colonnes en pierre. On y trouve d'ailleurs un choix assez fourni (fig. 11) composé de colonnes papyriformes à tronc unique (Maison du Nord), colonnes à chapiteaux en imitation de *halfa* (Maison du Sud), colonnes à tronc cannelé à facettes convexes (colonnade d'entrée) ou à facettes concaves (Temple T; Maisons du Sud et du Nord). Il ne fait aucun doute que le tronc de la colonne papyriforme, présentant la section triangulaire à faces convexes caractéristique de la

(1) H. Junker, *Vorbericht*, 1939, Abb. 2, 3, S. 9.

(2) O. Menghin-M. Amer, *The Excavations of the Egyptian University in the Neolithic Site at Maadi*, II, 1936, p. 14-16, pl. II.

(3) Al. Badawy, *op. cit.*, fig. 6-7.

(4) *Ibid.*, fig. 51, p. 51-52.

tige elle-même du papyrus, est une copie exacte de cette plante. Le chapiteau est une adaptation enjolivée de l'ombelle. On ne saurait en dire de même de la colonne cannelée, que d'aucuns qualifient de fasciculée [1],

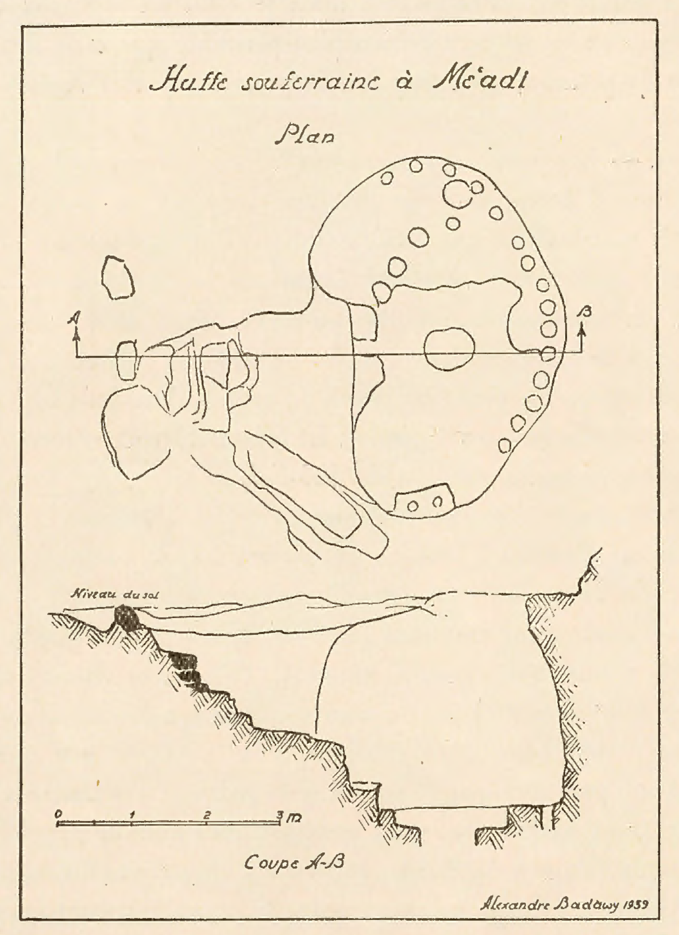



Fig. 9. — Relevé de l'excavation ayant abrité une hutte à poteaux à Méadi.

voulant y voir l'imitation d'un faisceau de tiges végétales employé comme soutien dans les huttes primitives. Une interprétation plus récente y verrait la transposition à grande échelle de la tige unique du *Heracleum Giganteum,* caractérisée elle-même par des facettes, convexes lorsqu'elle

(1) J.-P. Lauer, *op. cit.*, p. 117.



est verte et qui se résorbent en facettes concaves en séchant [1]. On a même voulu reconnaître dans les colonnes cannelées des « Deux Maisons » et des chapelles de la cour du *Ḥeb-Sed* une transposition dans la pierre des traces stylisées du façonnage d'un poteau de bois à l'aide d'herminettes [2]. Il n'y a nullement lieu de recourir à des prototypes en bois ou même à des stades intermédiaires en bois, puisque l'origine végétale de ces éléments est clairement définie. Une petite pièce en ivoire trouvée récemment à Ḥelwân et remontant aussi aux premières dynasties représente un faisceau de tiges de lotus dont les fleurs partiellement ouvertes et liées au moyen de trois liens forment un bouquet (fig. 12). Une mortaise à la base de la pièce, ainsi que les proportions de celle-ci, semblent bien indiquer qu'il s'agit d'une maquette de colonne fasciculée à facettes convexes, quoique le bouquet n'ait pu supporter un linteau, puisqu'il montre à sa partie supérieure, le détail des fleurs.

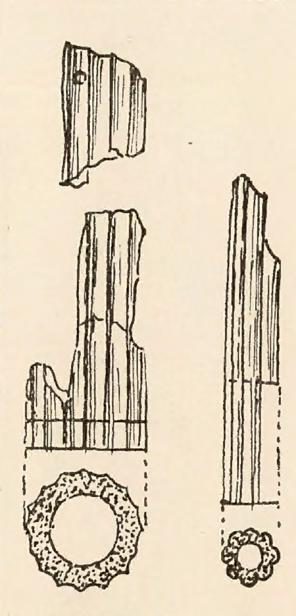


Fig. 10. — Maquettes de colonnettes (Ire dynastie).

Dans ce même ensemble de Djeser on trouve, aux coins des façades (Maisons du Sud et du Nord) (fig. 13), des piliers d'ante cannelés, transposition dans la pierre des piliers aux extrémités de la façade représentée par l'hiéroglyphe [hiéroglyphe]. Ce signe, dénommé « tente », figure en réalité une hutte à toit en voûte surbaissée et dont les côtés sont formés de parois en tiges végétales liées en faisceaux. Ici aussi la description de ces édifices primitifs en végétaux est corroborée par la mise en parallèle des transpositions ultérieures.

(1) I. E. S. Edwards, *Some early dynastic contributions to Egyptian Architecture, J. E. A.*, 35, p. 126.

(2) Théorie de Ricke et Lauer, Cf. J.-P. Lauer, *Études complémentaires sur les monuments du roi Zoser à Saqqarah,* Cahier A. S. A., n° 9, 1948, p. 42.

*Éléments décoratifs.* — L'architecture égyptienne emploie, aux époques historiques, certains éléments de décoration, éléments qui demeurent en faveur jusqu'à la fin de l'Égypte ancienne. Ce sont la corniche, le tore, la frise de kheker et les merlons (fig. 14). Il est facile de retracer

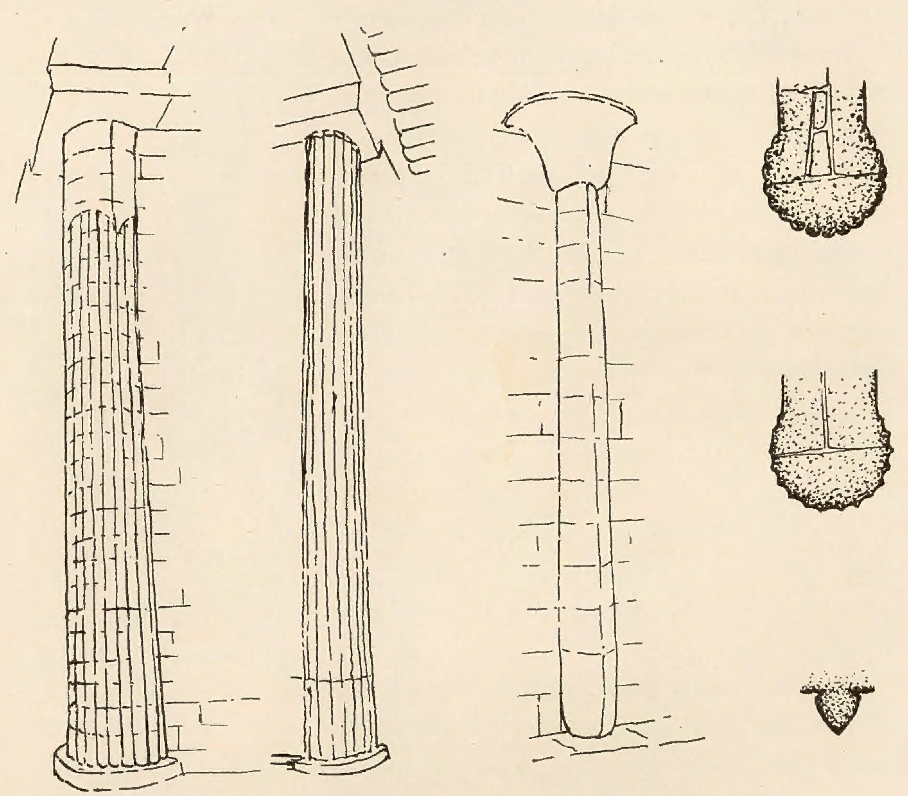


Fig. 11. — Colonnes engagées chez Djeser (IIIe dynastie).

l'évolution de tous ces éléments à partir de leur origine végétale. C'est ainsi que la corniche sculptée le long du faîte horizontal ou cintré des bâtiments de Djeser est la stylisation de la rangée de tiges rigides au haut des huttes primitives [1]. Le tore [2] a son origine dans le faisceau de tiges végétales bordant les façades et il gardera ses liens originaux jusque dans les transpositions en pierre des plus basses époques, transpositions qui auraient depuis longtemps perdu leur utilité de renforcement

[1] Al. Badawy, *op. cit.*, p. 7, 35-37, fig. 41. — [2] *Ibid.*, p. 48, fig. 49.



original et qui seront plutôt décoratives. Dans la structure en tiges de papyrus posées verticalement, les ombelles légères étaient parfois liées en gerbes décoratives, formant ainsi une frise horizontale du plus bel effet : ce sont les kheker, dont le nom égyptien signifie «décor, décorer» [1]. Cette frise se trouve aussi dans le répertoire de l'architecte de Djeser. Les dessins primitifs de la tour du palais royal et des cabines de barques en offrent des exemples. C'est aussi dans ces dessins que l'on peut étudier la disposition des extrémités supérieures des tiges des parois, extrémités qui se recourbent en arcs de cercles ou en arcatures [2] : c'est le prototype des merlons façonnés dans la pierre au haut des façades de Médinet-Habou.

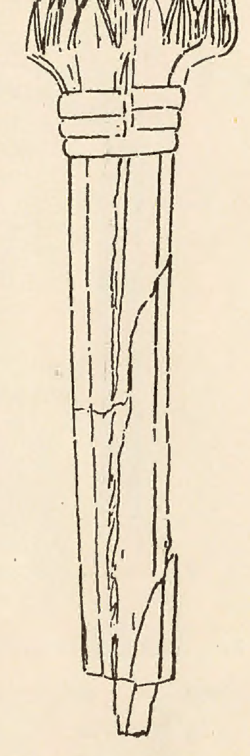


Fig. 12. — Maquette en ivoire d'un bouquet de lotus, prototype de la colonne fasciculée à facettes convexes.

*Plan.* — Le plan arrondi ou ovale, inhérent à la nature d'un matériau léger végétal et que l'on rencontre à Méadi et Merimde, a de bonne heure été abandonné après l'emploi de la brique. On en retrouve pourtant un exemple unique dans une muraille arrondie chez Djeser.

### B. Le bois.

Le bois n'eut pas la même importance que les tiges végétales comme matériau, dans la première architecture égyptienne. La raison est à rechercher dans la rareté des arbres pouvant être transformés en bois de construction. Palmiers, sycomores et acacias ne fournissent en effet que des bois de menuiserie. Rares sont d'ailleurs les dessins architecturaux qui montrent, de façon incontestable, des éléments en bois. Certaines huttes à coupole ou à voûte ont, il est vrai, des poteaux d'angle, mais ceux-ci pourraient être aussi bien des faisceaux de tiges assemblées, que des poutres.

[1] Al. Badawy, *op. cit.*, p. 5, fig. 2. — [2] *Ibid.*, p. 7, fig. 1-2.

Dans l'ensemble des édifices de Djeser, les portes ont été représentées ouvertes, dans la maçonnerie. Ici, il ne s'agit pas de transposition, mais d'une simple copie d'éléments que l'architecte, par respect pour la tradition religieuse, a tenu à maintenir. L'hypothèse (Ricke-Lauer), qui explique l'évolution des colonnes chez Djeser en supposant un stade

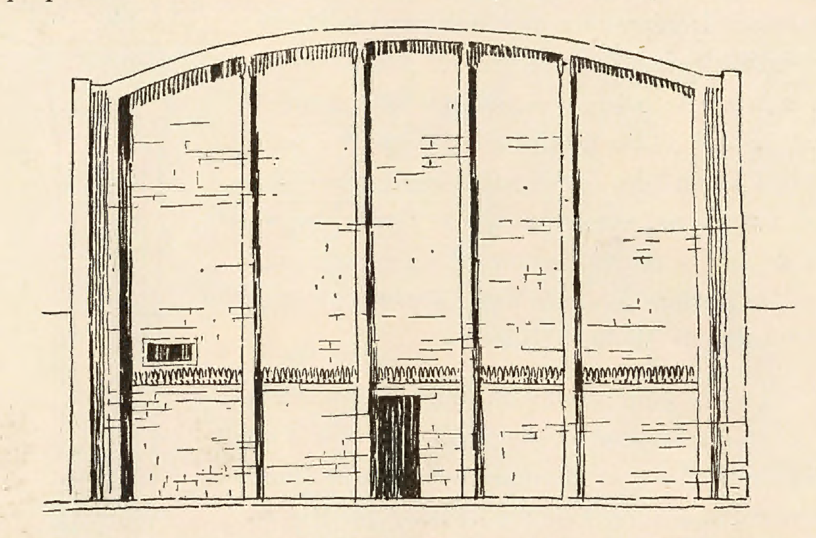


Fig. 13. — Façade reconstituée de la «Maison du Sud» (Djeser, IIIe dynastie).

intermédiaire en bois [1], repose principalement sur les traces de couleur rouge qui y ont été retrouvées. La découverte à Giza d'arcs et de voûtes en brique crue (fig. 8), à arceaux et peints en rouge et dont le prototype végétal ne fait aucun doute, affaiblit singulièrement cette hypothèse, le rouge pouvant donc dénoter le bois aussi bien que les végétaux. Autre résultat de cette même découverte : l'hypothèse très répandue relative aux éléments de section semi-circulaire se trouvant aux plafonds de certaines chambres en pierre dès la IIIe dynastie et qui consiste à supposer

[1] J.-P. Lauer, *Études complémentaires,* p. 50. Aussi, H. Balcz, *Zu den Bündelsaülen der Eingangshalle im Djoser-Bezirk von Sakkâra, Archiv. für Ägyptische Archäologie,* 1, Heft, 10, S. 229, n° 1, qui rejette l'explication de C. M. Firth (*A.S.A.,* XXVI, 98) et H. Schäfer (*Leistung d. Ägypt. Kunst,* S. 17, 30) suggérant un prototype de faisceaux de roseaux, à cause du même critère de couleur rouge.



une imitation de troncs de palmier [1], est aussi à rejeter puisqu'il est plus rationnel qu'on ait voulu imiter des faisceaux de joncs ou autres tiges légères et communes. On peut aussi citer dans la construction de

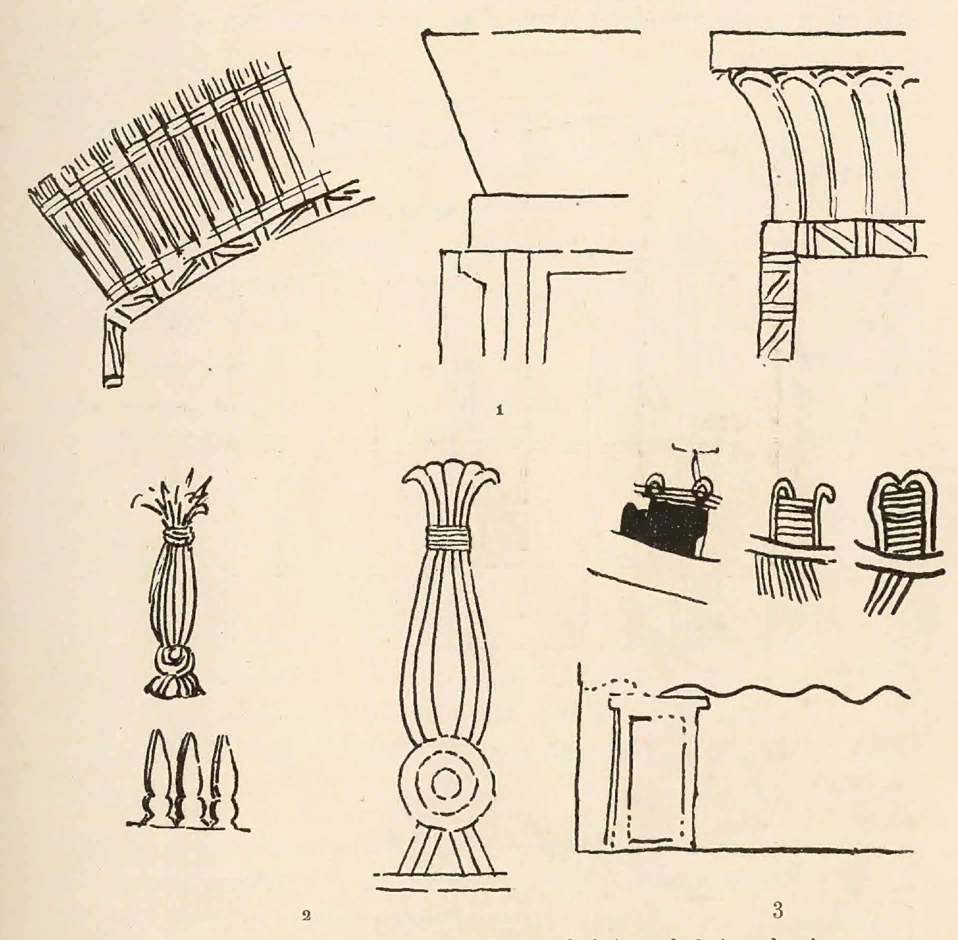



Fig. 14. — Décoration végétale transposée dans la brique, le bois et la pierre : 1. Corniche et tore ; 2. Frise de *ḫkr;* 3. Merlons.

Djeser, l'insertion de portions carrées rapportées dans les blocs de pierre aux emplacements marqués par un défaut dans la matière : procédé emprunté directement à la menuiserie. Bien plus tard, sous la XIIe dynastie,

[1] J.-P. Lauer, *Études complémentaires,* p. 41 ; W. F. Petrie, *Egyptian Architecture,* p. 18.

les façades du portique à colonnes des tombes rupestres de Beni-Hassan présentent à leur partie supérieure des denticules rappelant fortement le même élément de l'entablement grec classique, élément imitant les extrémités apparentes des poutres d'une toiture en bois (fig. 15).

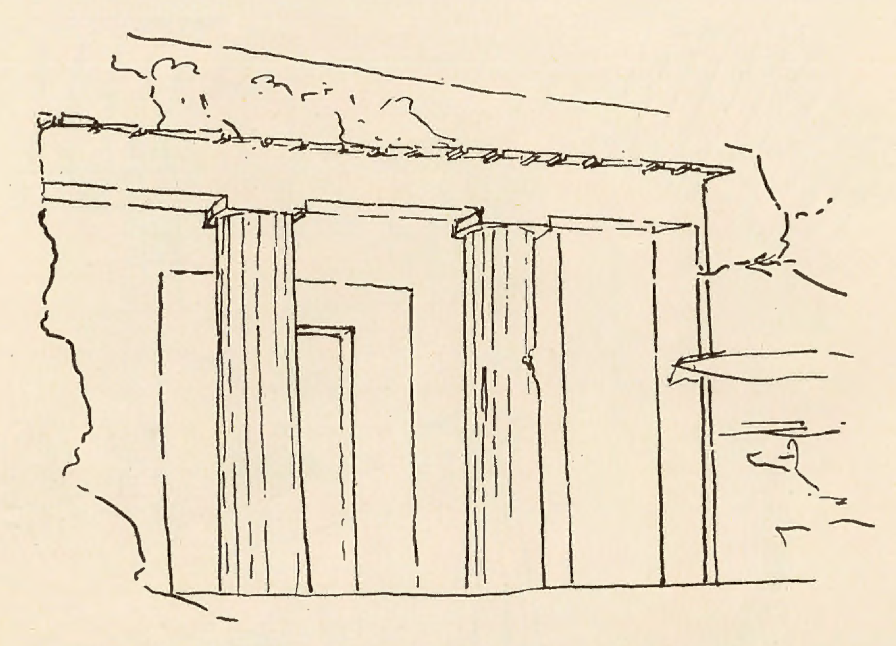


Fig. 15. — Façade de tombe rupestre à Beni-Hassan (Khnoumhotep II, XIIe dynastie).

On a voulu assigner au style des façades externes à redans, connues dès la première dynastie, un prototype en bois [1]. Petrie pense même pouvoir reconstituer, d'après les restes des planches qu'il a retrouvées, les maisons en bois dont les parois consisteraient en planches verticales accolées de manière à ce que leurs bords se chevauchent [2]. On a quelque-

[1] H. Balcz, *Die Altägyptische Wandgliederung;* W. Wolf, *Bemerkungen zur frühgeschichtlichen Ziegelarchitektur, Ä.Z.* 67, S. 129; A. Scharff, *Ägypten,* dans Otto, *Handbuch der Archäologie,* II, S. 441-442; Al. Badawy, *op. cit.,* p. 67.

[2] W. F. Petrie, *Egyptian Architecture,* 1938, p. 18-19.



fois supposé une origine mixte de bois et brique à la façade du palais (fig. 16) [1].

Ces apports de la construction en bois à l'architecture égyptienne sont relativement minimes.

## C. Pisé.

L'emploi des végétaux dans la première architecture égyptienne amena automatiquement celui du limon comme remplissage et élément de liaison. Les tiges, piquées en terre ou tressées en vannerie, et les nattes gagnaient en imperméabilité et en rigidité lorsqu'elles étaient recouvertes d'une couche de boue. Cet enduit, gagnant en épaisseur, devint bientôt de l'importance d'un parement, externe ou interne, réduisant la structure végétale au rôle d'armature. Cette armature elle-même ne devait pas tarder à disparaître et la construction employa le limon comme seul matériau. De la paille hachée mélangée à la boue lui assurait une plus grande élasticité. C'est la méthode de la construction en pisé, méthode que nous trouvons déjà à Merimde, à l'aube de l'époque dynastique et qui n'a nullement disparu depuis, puisque les paysans l'emploient encore couramment.

Des influences de cette architecture se sont maintenues dans d'autres matériaux jusqu'aux plus basses époques. C'est principalement le fruit (fig. 17), souvent assez prononcé (1 : 4), qui caractérise les faces externes et même internes des murailles en pierre ou en brique crue, précaution nécessaire lorsqu'il s'était agi de murs en pisé, mais qui devenait complètement inutile dans d'autres matériaux. C'est aussi l'arrondissement de la section du faîte dans les murs de l'Ancien Empire. Mais le rôle le plus important du pisé fut de servir de stade intermédiaire aux formes imitées de l'architecture végétale, avant leur transposition dans la pierre.

## D. Brique crue.

Les blocs de pisé, régularisés tant soit peu, donnèrent naissance aux briques, connues dès la protohistoire et employées régulièrement par la suite dans l'architecture la plus soignée, celle des ensembles

[1] G. Jéquier, *Manuel d'Archéologie égyptienne,* I, *Les éléments de l'architecture,* p. 89.

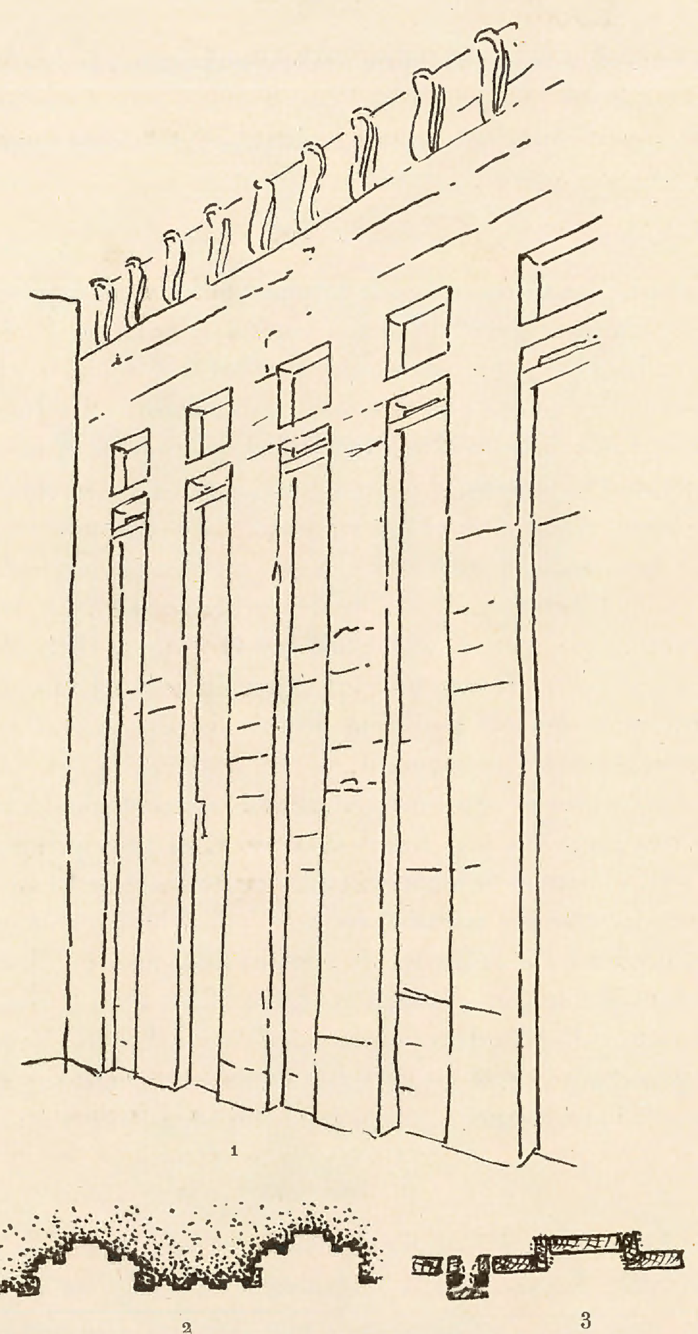



Fig. 16. — 1. Façade à redans en pierre (Djeser) ; 2. Plan d'une façade à redans (mastaba à Tarkhan, Ire dynastie) ; 3. Coupe d'une paroi en bois, origine possible de la façade à redans (d'après la théorie de Petrie).



funéraires. Peut-être pourrait-on attribuer à l'emploi de la brique crue l'invention du plan quadrangulaire, le seul qui puisse s'adapter aux joints à angles droits des murs en brique. L'architecture du bois pourrait,

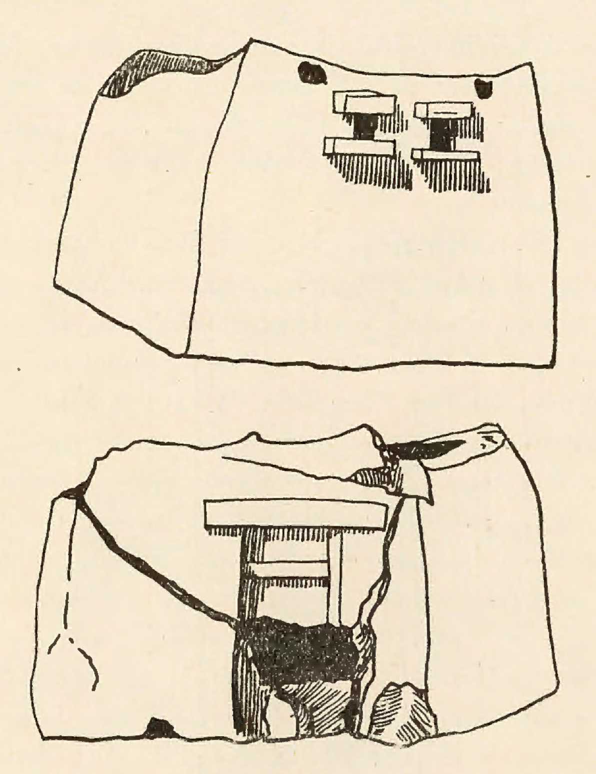


Fig. 17. — Maquette d'une maison carrée en pisé (Ire dynastie).

de son côté, se prévaloir de cette invention. D'aucuns pensent aussi retrouver le prototype des murs à redans dans l'architecture de brique, qui se prête particulièrement à cette articulation de la façade. La faveur que connut ce type de traitement dans la Mésopotamie, pays pauvre en bois et patrie de la brique crue, corrobore cette hypothèse.

## II. — LES FORMES.

La diversité des formes de la première architecture égyptienne se ressent, non seulement de la diversité des matériaux de construction employés : végétaux, bois, pisé et brique crue, mais aussi de celle des races qui s'étaient établies dans la Vallée aux époques préhistoriques et protohistoriques [1].

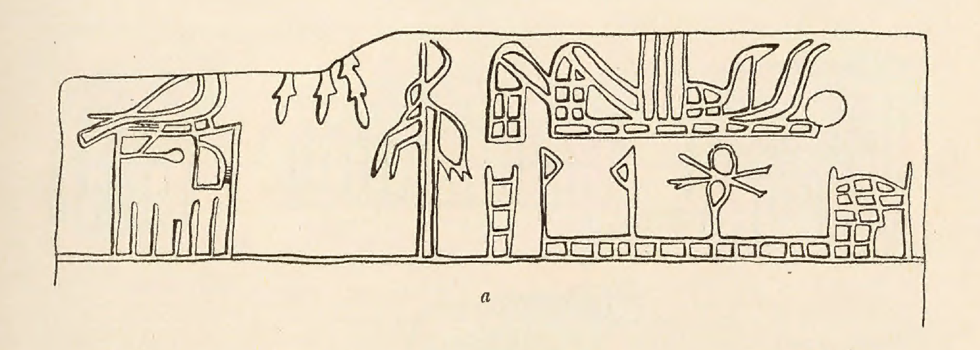
On trouve déjà les éléments structuraux dans l'architecture végétale : arcs, coupoles et voûtes surbaissées, semi-circulaires, ou en anse de panier, éléments qui seront par la suite transposés dans la brique et copiés dans la pierre. On peut reconnaître les prototypes de la corniche à gorge, du tore, des frises décoratives à kheker ou à ded, des imitations dans la faïence de parois et nattes en vannerie, des balustrades imitées dans le bois ou la pierre, des colonnes-plantes à tige unique ou en faisceau, de l'imitation des plafonds à éléments à section semi-circulaire.

Dans *l'architecture religieuse* [2], qui nous est mieux connue grâce à la diversité des représentations de sanctuaires, on peut reconnaître la similarité du temple avec la maison, similarité qui se fera remarquer, quoique dans des exemples parallèles évolués, à toutes les époques. C'est bien la même cour longue et étroite, entourée d'une palissade et au fond de laquelle se dresse le sanctuaire ou habitation du dieu (fig. 18). C'est presque toujours une hutte à quatre piliers angulaires à parois végétales de vannerie et recouverte d'une voûte, régulière en cintre semi-circulaire ou arquée, imitant le dos d'un animal accroupi, probablement un chacal (fig. 19). On retrouvera ces deux types, exclusivement d'ailleurs, jusqu'à la fin de l'Égypte romaine, dans les innombrables naoi des statuettes divines.

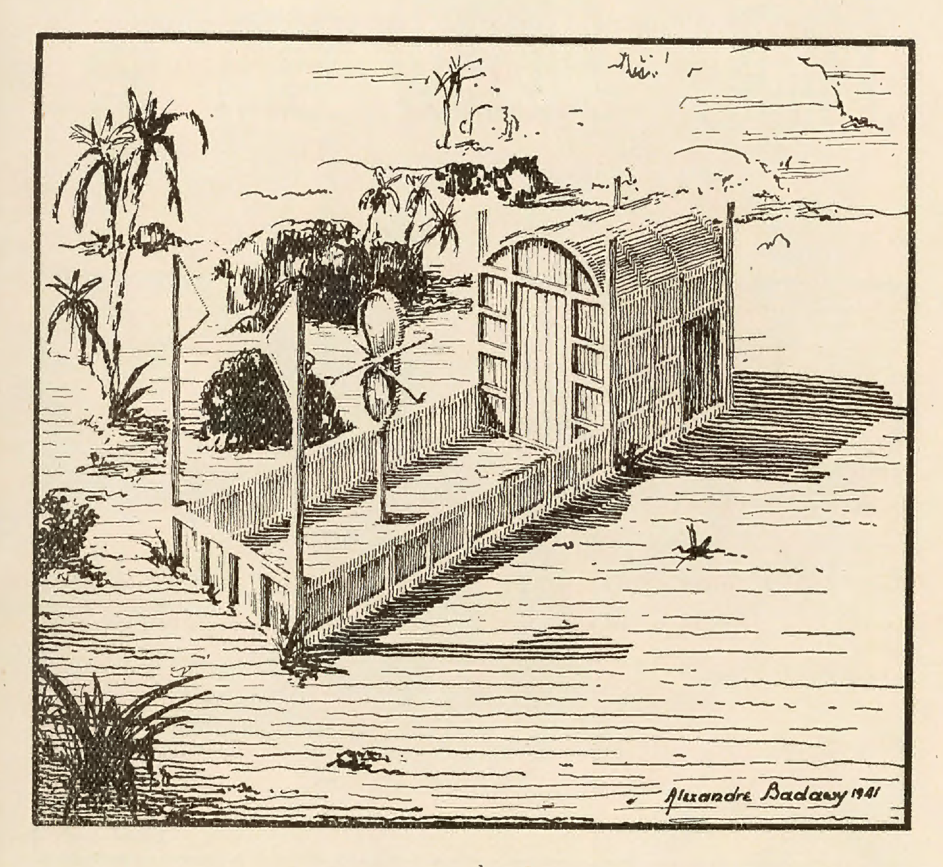
Dans *l'architecture civile (ou domestique)* [3], les documents des fouilles complètent d'heureuse façon les données fournies par les représentations de l'époque. On peut se figurer assez exactement une hutte sur plan

(1) A. Scharff, *op. cit.,* S. 442. — (2) Al. Badawy, *op. cit.,* p. 10-27. — (3) *Ibid.,* p. 4-10.





a




b

Fig. 18. — Reconstitution d'un sanctuaire primitif de la déesse Neith (*b*) d'après la tablette du roi Aḥa (Ire dynastie) (*a*).

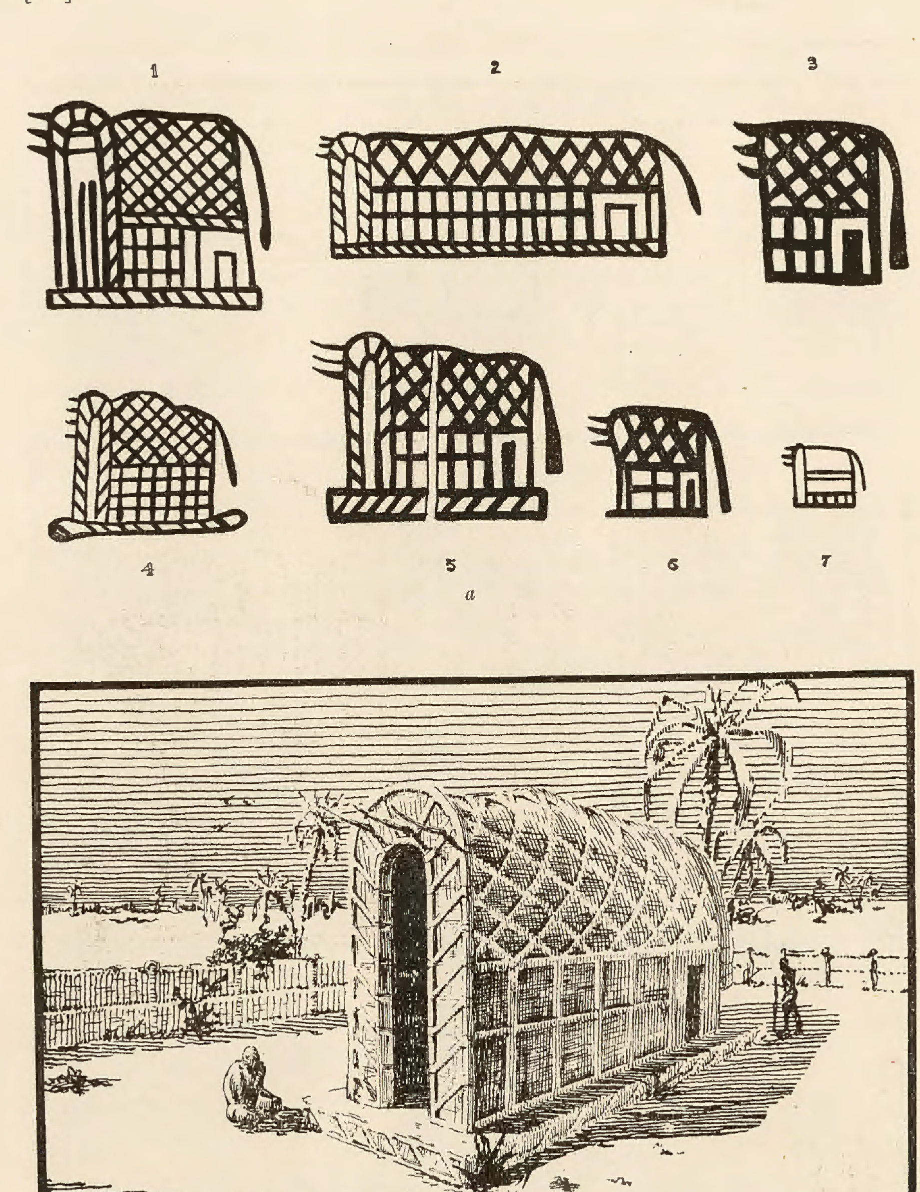



Fig. 19. — Reconstitution de la hutte-sanctuaire d'Anubis en végétaux (*b*) d'après les empreintes de sceaux trouvés dans la tombe du roi Ḥor-Aḥa à Saqqara (Ire dynastie) (*a*).



rond ou ovale, peut-être partiellement enfouie dans le sol et dont la paroi en armature de pieux verticaux, traverses horizontales et lattis végétaux, coiffée d'une coupole hémisphérique de même structure. Une porte basse s'ouvre au-dessous de la base de la coupole. Des dessins nous

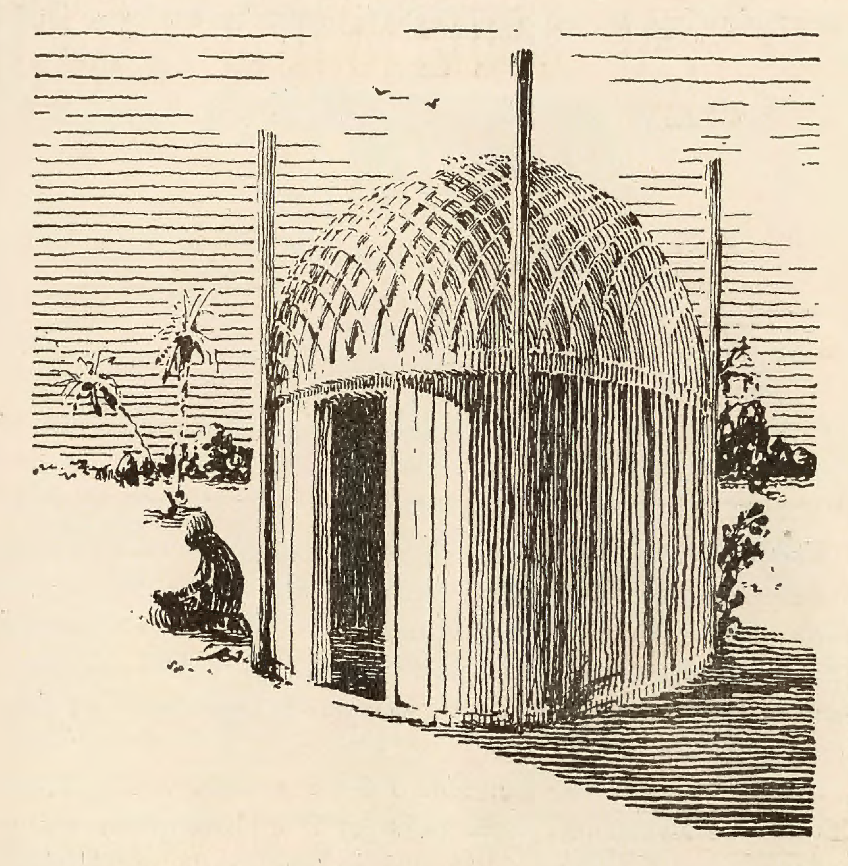


Fig. 20. — Reconstitution d'une hutte sur plan circulaire à quatre piliers et coupole, en végétaux, d'après la «palette aux lions» (protodynastique ou Ire dynastie).

montrent une série d'abris au milieu de bateaux, sortes de cabines rudimentaires, extrêmement intéressantes à cause de la diversité des types de couverture : toit plat horizontal ou incliné, voûte, coupole. Tout porte à croire que les habitations riveraines connaissaient aussi la même gamme de couvertures, toutes végétales d'ailleurs. Quelquefois le même type d'habitation à coupole peut être muni de quatre piliers angulaires, sur le pourtour du plan circulaire (fig. 20).

A l'époque des premiers rois apparaissent les types de la tour du palais et de la tente qui seront stylisés en hiéroglyphes architecturaux. La tour est à plus d'un étage, garnie au haut d'une frise végétale (kheker) et peut-être de deux fenêtres. Un édifice dénommé «tente», à couverture à deux pans inclinés, est sans doute à rapprocher des signes ⊓, ⊓.

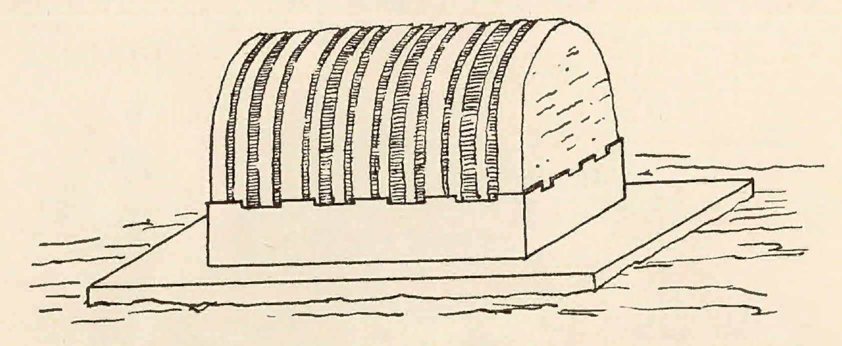


Fig. 21. — Superstructure d'une tombe imitant une construction végétale (Ire dynastie).

*L'architecture funéraire* [1] n'est connue que par les restes des premières dynasties, la plupart en brique crue, montrant le thème de la façade à redans. Certaines autres superstructures plus anciennes ont été partiellement récupérées et leur massif plein et voûté montre des bandes transversales d'enduit coloré, copies des membres de l'armature d'un prototype végétal (fig. 21).

L'*architecture militaire* [2] ne nous est pas connue. Seuls quelques dessins protodynastiques nous montrent des plans quadrangulaires ou circulaires d'enceintes fortifiées à bastions, sortes de blockhaus probablement bâtis en brique crue.

Alexandre Badawy.

(1) Al. Badawy, *op. cit.*, p. 26, fig. 37. — (2) *Ibid.*, p. 27-28.

# LES MONNAIES COULÉES FAUSSES
## ET
# LES MOULES MONÉTAIRES ET À BIJOUX
## DU CABINET DES MÉDAILLES
## DU MUSÉE DU CAIRE

PAR

DR. ABD EL-MOHSEN EL-KHACHAB.

Durant les trois premiers siècles de notre ère, l'Égypte fut la possession personnelle d'Auguste [1] et put, grâce à sa situation exceptionnelle qui l'isolait du reste de l'Empire Romain, avoir une frappe locale de sa monnaie. Toutefois le contrôle ferme sur le monnayage ne put absolument empêcher toute falsification, comme le pensent certains numismates [2].

Mais, après la suppression de la monnaie spéciale dite «monnaie d'Alexandrie» par Dioclétien, en 296, on trouva une quantité énorme de moules pour couler les monnaies impériales.

Les témoignages papyrologiques et les évidences archéologiques prouvent nettement la dévaluation de la monnaie romaine. La coïncidence entre les papyri et les monuments monétaires est frappante.

Malgré Aurélien et d'autres Empereurs bien intentionnés désireux de remédier au mal [3] et les mesures législatives prises trop tardivement

(1) P. Jouguet, *La domination romaine en Égypte aux deux premiers siècles après Jésus-Christ*, p. 4-5 et notes.

(2) Milne (J. G.), *Cat. of Alex. Coins in Ashmolean Museum*, p. xv.

(3) L. Homo, *Essai sur le règne de l'Empereur Aurélien*, 270-275 ap. J.-C., *La Réforme Monétaire*, p. 155 et seq.; cf. aussi Suidas, *Lexicon; Μοιητάριοι, οἱ ἐπὶ Αὐρηλιανοῦ διέφθειραν τὸ νόμισμα... οὓς μόλις Αὐρηλιανὸς χειρωσάμενος ὑπερβαλλούσῃ κολάσεων ὠμότητι κατειργάσατο.* Cf. aussi Eutropes, IX, 14 et Aurelios Victor, *Caes.*, 5, 36.

par l'État pour réprimer la falsification[1], l'altération de la monnaie

[1] Après Aurélien, Dioclétien fit sa réforme en 297 et il fut possible aux représentants de l'autorité d'interdire le coulage des monnaies. En 326, Constantin promulgua une loi semblable pour interdire de couler la monnaie (nummum falsa fusione formare) qui rivalisait avec la monnaie officielle qui était frappée (in monetis nostris pecuniam cudere). Constantin II, en 356, étendit cette interdiction à la monnaie de bronze (*Cod. Theod.* IX, 23, I et X, 21, 3) et, en 371, par l'Ordonnance de Valentinien II et Valens, les conflatores figurati aeris sont punis de mort (Babelon, *Traité,* I, p. 965; Mattingly, *Roman Coins,* p. 262; Maurice, *La Numis. Const.,* I, p. xxiv-xxv; Cumont, *L'Égypte des Astrologues,* p. 49-50 : « des contrefacteurs de monnaies, à qui leur crime coûtait la vie », p. 50 et note 1 « falsos monetarios »; de même Firm. I, 253, 2 et II, 260, 12 : « ...pecuniarum adulteratores, ut ex bis criminibus severa indicantis animadversione plectantur »; II, 107, 35: « ...vel falsos conditores regiarum monetarum, gratia quorum violenter moriuntur ». De même *l'Index de Leisegang,* mots : *νόμισμα, παρακόπτω* et *κίβδηλος*).

De même, à Athènes et dans d'autres cités, la loi grecque condamnait à mort les faux-monnayeurs (Démosthène, *Contre Leptine,* 167; *Contre Timocrate,* 212). Cf. Cumont, *op. cit.,* p. 50 et note 3. Si nos traductions latines n'ont pas accommodé à la romaine la législation de l'Égypte ptolémaïque, elle était aussi sévère que celle de l'Attique (*ibid.,* et note 4).

Les monuments numismatiques ainsi que les textes prouvent indubitablement qu'il y avait pendant l'époque ptolémaïque des monnaies fausses et des ateliers monétaires clandestins, cf. J. Dutilh, *Lettre ouverte à Svoronos — Encore les vestiges de faux-monnayage antique à Alexandrie,* p. 4-5. En parlant de 18 tétradrachmes ptolémaïques fausses « en tous points », il dit que les monnaies fausses étaient « destinées aux nombreux étrangers de l'époque qui se rendaient journellement à Alexandrie ». Duthil veut prouver qu'il y avait des ateliers monétaires en Égypte, à partir d'Alexandrie et jusque dans la Thébaïde, appartenant à l'État ou autorisés par lui pendant l'époque ptolémaïque, en appuyant sur le fait qu'on trouve encore du faux numéraire disséminé à travers le pays, et sur les affirmations de St.-Jérôme concernant Cléopâtre et Marc-Antoine qui faisaient battre de la fausse monnaie en Égypte.

« ...Erant praeterea exesum montem haud pauca *habitacula* in quibus scabrae jam *incudes* et *mallei,* quibus pecunia signatur, visebantur. *Hunc locum Aegyptiorum litterae ferunt furtivam monetae officinam fuisse,* ea tempestate qua Cleopatrae junctus est Antonius ». *Patrologiae Latinae,* t. XXIII, vol. 2, *Vita S. Pauli Primi Eremitae,* Sancti Eusebii Hieronymi, n° (5). Furtiva monetae officina.



ne fit que s'accentuer et avec elle la ruine du pays. La crise économique s'aggrava[1], l'État et le peuple perdirent confiance en ces monnaies et évitèrent ce moyen d'échange par le troc des marchandises[2].

On peut dire, d'une manière générale, que c'est à partir de Septime-Sévère que les lois interdirent sévèrement les contrefaçons coulées des pièces de billon.

Il n'est guère possible de préciser la part prise par l'État et par les particuliers dans la fabrication des monnaies coulées ainsi que dans celle des monnaies plaquées ou fourrées[3].

[1] L'Édit de Dioclétien taxa le denier de bronze à 1/50.000 de la livre-or (Babelon, *Traité,* I, p. 611). Un papyrus du ɪᴠᵉ siècle fixe la valeur du dinarius à 1/100.000 de la livre (Oxyr. P. n° 2106); *δέκα μυριάδων δηλαδὴ ὑπὲρ ἑκάστη λίτρας.*

Un autre papyrus de l'année 316 mentionne qu'un solidus égale trois talents dinarii environ, puisque dix grammes et demi d'or ou deux et demi solidi (la livre égale soixante douze solidi) valent sept talents et 3720 drachmes (Oxyr. P. n° 1430) : *...χρυσοῦ ἐνοβρίζου, γραμμάτων ι∠ (τάλαντα) ζ (δραχμὰς)* ͵ΓΨΚ, cf. aussi (n° 1431).

En 270, d'après un papyrus (Oxyr. 1414), le Prytane de la Cité Oxyrhynchus accepta à la suite d'une plainte d'augmenter les salaires des ouvriers en lin (*λινοῦφοι*) en raison de la hausse générale des prix des matières *πλεοτιμία τῶν εἰδῶν* et des salaires *πλεομισθία* de leurs assistants depuis l'année passée : *ἀναγνωσθείσης ἀξιώσεως τῶν τῆς πόλεως λινοῦφων περὶ τοῦ μετὰ τὰς πέρυσιν ἐξοδιασθεῖσαν αὐτοῖς ὑπὲρ δραχμὰς δοθῆναι ἄλλας δραχμάς. ...διὰ τὴν πλεοτιμίαν τῶν εἰδῶν καὶ τὴν πλεομισθίαν τῶν ὑπουργῶν, μετὰ τὴν ἀνάγνωσιν ὁ πρύτανις εἶπεν· δοθήτωσαν τοῖς λινοῦφοις ἄλλαι δραχμαὶ ...συνπλήρωσιν δραχμῶν διακοσιων διὰ τὴν πλεοτιμίαν τῶν εἰδῶν.* Cf. aussi Seston, *Achilleus et la Révolte de l'Égypte sous Dioclétien, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire,* École Française de Rome, 1938, p. 5 et seq.; de même Diehl, *Une crise monétaire au ɪᴠᵉ siècle, Revue des Études Grecques,* 1919, p. 360-390.

[2] Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Roman Empire,* p. 439-441 et 464.

[3] D'après Babelon, *Traité,* t. I, p. 957 : « La plupart des moules des monnaies romaines se rapportent à une période comprise entre Septime-Sévère et la tétrarchie dioclétienne; le plus grand nombre est de l'époque de Caracalla et d'Élagabale. Exceptionnellement quelques-uns reproduisent des pièces qui remontent jusqu'à Domitien et Trajan; après Dioclétien et jusqu'à Constance II, on en rencontre encore mais en petit nombre, puis ils disparaissent sans retour. »

Les monnaies de billon qui sortaient de ces moules étaient exactement semblables à celles qui alimentaient tout l'Empire Romain et, en conclusion, on ne peut exclusivement les considérer comme des pièces de faux-monnayeurs clandestins [1].

Babelon croit que, parmi les moules monétaires du IIIe siècle, certains proviennent d'officines officielles, d'autres d'officines privées qui ne sauraient être taxées d'ateliers de fausse monnaie puisque leur fonctionnement était en fait, sinon en droit, toléré par l'État et que leurs produits étaient de même valeur [2].

Jungfleisch [3] pense, avec raison, que c'est à cause du manque d'argent-métal qu'on s'est efforcé de blanchir les monnaies en bronze par l'« immersion dans un bain d'argent fondu». C'est l'opération connue sous le nom de « sauçage».

Vers la fin du IIIe siècle, la teneur en argent de cette sauce fut abaissée fortement suivant la chute de celle de l'argent et la température du bain dut être diminuée. « L'alliage bas titre (métal blanc) n'était plus assez chaud pour décaper, ni surtout pour mordre la surface lisse et écrouie de la monnaie produite par le procédé de la frappe». On se trouva dans l'obligation de renoncer à ce procédé et « d'emprunter aux faux-monnayeurs celui du moulage» par lequel on obtint des pièces à surface spongieuse; « plus la terre du moule était fine mieux les spongiosités presque microscopiques remplissaient leur office».

---

(1) Lenormant dit que « l'altération et l'on peut même dire la falsification de titre des monnaies d'argent par du billon ou du cuivre saucé, après Septime-Sévère, était un fait officiel et légal; or, la substitution fréquente d'un procédé de fonte par celui de la frappe vers le même temps ne peut guère en être séparée. La fabrication grossière et économique de la monnaie impériale au moyen de la fonte a été certainement aussi un fait officiel mais exclusivement propre aux ateliers de provinces» (LENORMANT, *Monnaies et Médailles*, p. 58; *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 277, t. III, p. 207. De même MOMMSEN-BLACAS, *Monn. Rom.*, t. III, p. 14-15).

(2) DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des Antiq. Grecques et Romaines: forma*: « elles purent quelquefois être frauduleuses sans que cependant leurs auteurs se rendissent coupables de crime de faux-monnayage.»

(3) JUNGFLEISCH, *A propos des moules en terre ayant servi à couler des monnaies romaines, The numis. Circular*, vol. LVIII, n° 5, 1950, p. 249-252.



Brutes de fonte et n'ayant pas besoin d'être décapées, « les pièces coulées au moule se blanchissaient avec une solidité très suffisante».

Jungfleisch indique encore que le moulage n'était pas un procédé aussi facile qu'on l'a cru à tort. Il en tire la preuve du fameux édit de Constantin qui, en 326, interdit de continuer « la fabrication des espèces par coulée au moule; il coïncide, comme date, avec la reprise, dans tout l'Empire, du sauçage à l'argent haut-titre, sans lequel il aurait été impossible de revenir à l'emploi exclusif de la frappe», ce qui avait été réalisé « lors de la remise en circulation des trésors arrachés à Licinius (mort en 324)». Le procédé du moulage fut alors abandonné de nouveau aux faux-monnayeurs.

Mais pour « la période durant laquelle le blanchiment avait, dans certaines régions, remplacé la véritable argenture, les trouvailles prouvent que, loin d'avoir été rare et frauduleux, le moulage s'opérait en grand sous les yeux de l'autorité». Les moules ont été retrouvés « en abondance dans des régions bien définies s'échelonnant depuis l'Angleterre jusqu'aux confins méridionaux de l'Égypte, dans les provinces où l'on était contraint à cet expédient par le manque d'argent-métal en quantité suffisante pour conserver un titre élevé à la sauce».

C'est la raison pour laquelle on a trouvé une grande quantité de monnaies coulées en Égypte pour les trois premiers siècles de notre ère. Le Musée du Caire en possède une collection de provenance alexandrine. Ce sont des tétradrachmes de bronze saucées d'une couche légère d'argent; elles sont datées des années 10, 11, 12, 13, 14 du règne de Néron. Description :

ANNÉES 10-11 = 63/64 ET 64/65.

*Droit :* ΝΕΡΩ ΚΛΑΥΚΑΙΣ ΣЄΒ... Buste de Néron radié, à droite.
*Revers :* ΠΟΠΠΑΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Buste de Poppée, à droite.
Devant LI et LIA. [pl. I. 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7]
*Droit :* Le même.
*Revers :* ΑΥΤΟ ΚΡΑ. Buste de Sarapis coiffé du modius, à droite.
Devant LI et LIA. [pl. I. 8 + 9 + 10]
*Droit :* Le même.
*Revers :* Aigle debout, à gauche. Derrière LIA. Quelquefois derrière simpuluum.

ANNÉE 12 = 65/66.

*Droit :* Le même.
*Revers :* ΑΥΤΟ ΚΡΑ. Buste d'Alexandria, à droite, coiffé de la peau d'éléphant. Devant LIB.
*Droit :* Le même.
*Revers :* Aigle à gauche ; derrière lui simpuluum. A gauche, LIB.

ANNÉE 13 = 66/67.

*Droit :* Même inscrip. Buste de Néron, à gauche, radié. Devant, LIΓ.
*Revers :* ΘΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Buste d'Auguste, à gauche, radié. [pl. I. 11]
*Droit :* Le même.
*Revers :* ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête de Tibère, à droite, laurée. [pl. I. 12]
*Droit :* Le même.
*Revers :* ΣΕΒΑΣΤΟΦΟΡΟΣ. Bateau navigant à droite.

ANNÉE 14 = 67/68.

*Droit :* Même inscrip. Buste radié, à droite. Devant, LIΔ.
*Revers :* ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ. Buste de Zeus olympique, à droite, lauré.
*Droit :* Le même.
*Revers :* Le même.
*Droit :* Le même.
*Revers :* ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΣΜΙΟΣ. Buste de Poseidon Isthmion lauré, à droite. Derrière trident.
*Droit :* Le même.
*Revers :* ΠΥΘΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ. Buste d'Apollon lauré, à droite.

Ces tétradrachmes sont exactement comme celles en billon frappées par Néron mais leur aloi est d'un titre beaucoup plus bas.

Les pièces (pl. I, n$^{os}$ 2 + 10 + 11 + 12) de la collection du Musée du Caire, en provenance d'Ashmounein, contiennent plus d'argent que ces spécimens coulés qui sont purement de bronze saucé.

Parmi ces pièces coulées du Musée du Caire, l'une d'elles, bizarre, est sûrement fausse. Elle est datée de l'année 13 de Néron, elle pèse 12 gr. 50 et a 0 m. 015 de diamètre. Description :

*Droit :* ΝΕΡΩΚΑ... Buste de Néron radié, à droite. Devant LIJ.
*Revers :* Imitation de la légende ΠΟΠΠΑΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Buste de Poppée, à droite. Sans date devant. [pl. I. 1]



La date de l'année 13 du règne de Néron pour cette pièce ne s'accorde pas avec l'histoire de Poppée elle-même [1]. D'après Suidas et Suétone [2], Poppée fut d'abord la maîtresse de Néron qui l'épousa en 62, — donc en l'année 8 de son règne, — après avoir fait mettre à mort Octavie, sa première femme.

Les historiens [3] nous disent qu'elle mourut en 65, — c'est-à-dire en l'année 12 du règne de Néron, — d'un coup de pied que son mari lui donna dans le ventre alors qu'elle était enceinte [4]. Elle n'était pas populaire à Rome. Le peuple romain qui aimait Octavie, la première Impératrice sacrifiée avec d'autres victimes innocentes à cause de l'amour de Néron pour Poppée, méprisait cette femme, jolie mais ambitieuse et vicieuse et peut-être aussi parce qu'elle était connue pour sa tendance au judaïsme, car elle est appelée la Θεοσεβής par Josèphe [5].

C'est probablement pour cette raison qu'aucune monnaie de Poppée n'a été frappée en Italie et qu'on ne trouve des spécimens que dans les provinces et dans les collections dites « grecques impériales ». Mais une pièce de Poppée ne peut être datée de l'année 13 du règne de Néron puisqu'elle est morte en l'année 12 ; voilà pourquoi on ne trouve mention de spécimens de Poppée dans les catalogues de cette catégorie de la monnaie grecque impériale dite « Monnaie d'Alexandrie » que jusqu'à l'année 12 seulement [6].

Cette pièce, qui ne peut être considérée comme une frappe officielle,

---

(1) Même à Rome, d'après Mattlingly (*Coins of the Roman Empire in British Museum,* p. CXXIV) parlant du type Concordia Augusta « The meaning undoubtedly is "the harmonious wedlock of the Emperor and Empress" Nero and Poppaea. It was not until late in A. D. 65 that the "Concordia" ended in the death of Poppaea by Nero's violence ». Cf. aussi *Chronological Table,* p. CLXII.

(2) Suétone, *Nero,* XXXV, et Tacite, *Ann.,* XVI, 6. Homo, *Le Haut-Empire,* p. 289 et 309.

(3) Duruy, *Histoire des Romains,* t. IV, p. 473 et 498.

(4) Duruy, *ibid.,* p. 505, et *Cambridge Ancient History,* t. X, p. 715 et 716.

(5) Cf. Cohen, *Médailles Impériales,* t. I, p. 214, n$^{os}$ 1-3.

(6) Poole, *Catalogue of Greek Coins in B. M. Alexandria and Nomes ;* Dattari, *Numi Augg. Alexandrini,* n° 199 ; Feuardent, *Coll. Giovanni di Demetrio. Numismatique, Égypte Ancienne,* n° 736 ; Vogt, *Die Alexandrischen münzen,* p. 10 ; mais Milne ne mentionne rien sur Poppée pour cette année.

est certainement un travail d'un monetarios qui falsifiait les monnaies. D'ailleurs, par erreur, il plaça le revers d'une rondelle contre le droit d'une autre, ce qui donna pour le droit un buste à droite et non à gauche et un chiffre de travers : ˥⅃ ; quant au revers, il donne une imitation grossière du portrait de Poppée, mais sans date comme sur les autres pièces bien frappées pour Néron et Poppée, ainsi que nous le montre la comparaison entre cette pièce et celle de billon de la collection d'Ashmounein (pl. I, 2).

Une telle pièce, irrégulière, mal faite, ne ressemblant pas aux autres pièces coulées trouvées, n'a pu être faite que pendant une période où toutes les monnaies avaient perdu leur valeur intrinsèque et que l'anarchie monétaire, en Égypte comme dans tout l'Empire Romain, rendait difficile la distinction entre le produit officiel et celui des particuliers.

Il semble qu'en Égypte on puisse placer cette période vers le règne de Gallien [(1)].

En effet, un papyrus daté du règne de cet Empereur, nous révèle l'altération de la monnaie à cette époque et montre, d'une façon évidente, l'aggravation de la situation monétaire [(2)].

En 260, les changeurs égyptiens durent fermer leurs banques parce qu'ils ne voulaient pas accepter la monnaie divine des Empereurs Macrianus et Quietus de l'année 8/9 de Gallien *μὴ βούλεσθαι ϖροσίεσθαι τὸ θεῖον τῶν Σεβαστῶν νόμισμα.*

Le Préfet leur ordonna d'ouvrir leurs banques et d'admettre toute monnaie sauf celle qui était trop fausse ou d'une petite taille *ϖᾶν νόμισμα ϖροσίεσθαι ϖλὴν μάλιστα ϖαρατύπου καὶ κιβδήλου καὶ κατακερματίζειν.*

---

(1) P. le Gentilhomme a étudié un trésor de 8760 pièces de monnaie trouvées dans le Mâconnais datées de 260-270, où un bon nombre d'imitations plus ou moins barbares, particulièrement des pièces de Tétricus, représentent une fausse monnaie qui semble avoir eu cours officiel. Son étude révèle le désordre profond de l'Empire à ce moment (*Revue des Études anciennes,* t. XLVI, 1944. Compte-rendu sur : Le Gentilhomme, *La trouvaille de la Vineuse et la circulation monétaire dans la Gaule romaine après la Réforme d'Aurélien,* dans *Revue numismatique,* 1942, p. 23-102).

(2) *Oxyrhynchos Papyri,* n° 1411.



Cet ordre ne s'adressait pas seulement aux *κολλυβιστικοὶ τράπεζαι*, mais aussi à tous ceux qui s'occupaient de change de monnaie *τοῖς. . . τὰς συναλλαγὰς ϖοιουμένοις.* Ils furent menacés de pénalité s'ils désobéissaient à cet ordre : *εἰ μὴ ϖειθαρχήσονται (τῇδε) τῇ ϖαραγγελίᾳ ϖειραθήσονται ὧν τὸ μέγεθος τῆς ἡγομενίας καὶ ἔτι ἄνωθεν ἐπ' αὐτοῖς. . . ϖροσέταξεν.*

Il est évident que les monnaies impériales, de valeur purement fiduciaire, ne sont admises ni par les changeurs officiels ni par les particuliers. Aussi le texte nous dit que, *déjà antérieurement,* le Préfet avait pris des mesures pour des cas analogues.

Un autre papyrus, de la collection des papyri de l'archéologue et savant M. G. Michaelides, qui sera bientôt publié par M. D. S. Crawford, parle de refuser et rendre un *statère faux,...τὸν στάτηρα ϖαραχάραγμα.... μεταδὸς αὐτῷ.* M. Crawford date ce papyrus du Ier ou IIe siècle environ de notre ère, c'est-à-dire un peu avant cette époque.

Malheureusement, nous n'avons pas de moules pour ces pièces coulées mais le Musée en possède en quantité d'époque postérieure.

En 1943, le Cabinet des Médailles reçut, pour la première fois, une collection de moules pour la monnaie dite d'Alexandrie, en provenance d'Ashmounein ; ils sont en terre cuite rouge pour les tétradrachmes de billon des deux Empereurs Dioclétien et Maximien Galère. Ce sont des rondelles séparées.

## LES MOULES DE LA MONNAIE D'ALEXANDRIE.

Ces moules sont de terre cuite rouge, les rondelles sont séparées, et les types monétaires sont en creux avec les légendes en rétrograde.

Quelques-uns de ces disques ont reçu une empreinte sur les deux faces, représentant soit deux droits soit deux revers. Les autres ne portent qu'un seul type sur une seule face, droit ou revers. Description détaillée :

### *A.* RONDELLES AYANT UNE SEULE FACE.

#### Au droit de Dioclétien.

1 ΑΚΓΟΥΑΑΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche. [pl. II, 1]

2 ΔΙΟΚΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête. [pl. II, 2 + 2 *a-b*]

Il y a une reproduction en cire rouge ; la légende est droite et la tête est à droite. [pl. II, 2*a*]

3 ΔΙΟΚΛΗΤΙ/ΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête. [pl. II, 3 et 3 *a-d*]
4 ...ΑΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝ[ΟϹϹЄΒ] (cassée et effacée). La même tête. [pl. II, 4 et 4 *a-c*]
5 ΑΚΓΟVΑΛΔΙΟΚΛΗΤΙΑ... (cassée). La même tête. [pl. II, 5]
6 ΔΙΟΚ.....ΝΟϹϹЄΒ. La même tête. [pl. II, 6]
7 ....ΛΗΤΙΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête. [pl. II, 7]
8 ...ΔΙΟΚΛΗΤΙΑ... (cassée). [pl. II, 8]

Au droit de Maximien.

1 ΑΚΜΟVΑ ΜΑΞΙΜΙΑΝΟϹ.. Son buste lauré, à gauche, avec paludament. [pl. II, 10-10 *b*]
2 .. ΞΙΜΙΑΝΟϹϹЄΒ. Le même buste. [pl. II, 12]
3 ... ΞΙΜΙΑΝΟϹϹЄΒ. Le même buste. [pl. II, 13]
4 .... ΞΙΜΙΑΝ.... Le même buste. [pl. II, 12 *a*]
......ΙΜΙΑΝΟϹϹЄΒ. Le même buste. [pl. II, 11 + 14]

## *B.* RONDELLES AYANT DEUX FACES.

Au droit de Dioclétien.

1 ....ΑΔΙΟΚΛΗ....ΟΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
....ΔΙΟΚΛΗΤΙ... Sa tête laurée, à gauche. [pl. II, 9]
2 ......ΑΔΙΟΚΛΗΤ..... La même tête.
La même. La même tête.
3 ΔΙΟΚΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête.
ΑΚΓΟVΑΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête.

Au Droit de Dioclétien et Maximien.

1 ...ΚΛΗΤ... Sa tête laurée, à gauche.
...ΑΞΙΜΙ... Son buste lauré, à gauche, avec paludament.
2 ....ΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête.
...[Μ]ΑΞΙΜΙΑΝΟϹ.... Le même buste. [pl. II, 15]
3 ....ΙΟΚ.. ΑΝΟϹϹЄΒ. La même tête.
......ΜΙΑΝΟϹϹЄΒ. Le même buste. [pl. II, 16]
4 ΑΚ... ΚΛΗ... La même tête.
ΑΚΜ...ΑΜΑΧΙΜΙ... Le même buste. [pl. II, 17]



## *C.* RONDELLES AYANT DEUX FACES.

Un droit et un revers.

*Dioclétien.*

1 *Droit :* ΔΙΟΚΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Aigle debout, à droite, regardant à gauche, couronne en bec. Dans le champ, L A. [pl. III, 18]
2 *Droit :* ....ΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à droite.
*Revers :* le même.
2 *Droit :* ΑΚ...ΔΙΟΚΛΗ... Sa tête laurée, à droite.
*Revers :* Zeus debout, à droite, nu, tient patère et sceptre, à pied aigle à droite, regardant à gauche. A gauche, LB. [pl. III, 19]
3 *Droit :* ΔΙΟΚΛ....ϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Athéné assise, à droite, casquée, tenant Niké et sceptre, à côté du trône bouclier. Dans le champ, L B.
4 *Droit :* ΔΙΟΚΛΗΤΙ [Α]ΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Tyché debout, à droite, coiffée du modius, tenant gouvernail et corne d'abondance. Derrière, LΓ. [pl. III, 20]
Une moitié de pièce :
5 *Droit :* ΔΙΟΚΛΗΤΙ. Le derrière de sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Tyché debout, à droite, coiffée du modius, tient corne d'abondance. Derrière, LΓ. [pl. III, 20 *a*]
6 *Droit :* ΔΙΟΚΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Devant, LZ. [pl. III, 21 + 21 *a*]
7 *Droit :* ...ΑΛΔΙΟΚΛ... Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* le même, mais dans le champ, L Z.
8 *Droit :* ...ΟΥΑΛΔΙΟΚΛ... Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Zeus debout, à droite, nu, tient patère et sceptre, à pied aigle à droite, regardant à gauche. Dans le champ, L Z. [pl. III, 22]
9 *Droit :* ...ΑΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Le même.
10 *Droit :* ...ΑΔΙΟΚΛΗΤ[ΙΑΝΟϹϹЄΒ]. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Niké avance à gauche, tenant couronne et palme. Dans le champ, L Z. [pl. III, 23]
11 *Droit :* ΔΙΟΚΛΗΤΙ ΑΝΟϹϹЄΒ. Sa tête laurée, à gauche.
*Revers :* Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Devant, [LZ] (effacée).

Une moitié de pièce :

12 *Droit :* ... NOCCЄB. Une partie de sa tête, à gauche.
*Revers :* Tête de l'aigle regardant à gauche, couronne en bec. A droite, L. [pl. III, 25]

*Maximien.*

1 *Droit :* AKMAOVAMAΞIMI... Son buste lauré, à gauche, avec paludament.
*Revers :* Tyché debout, à droite, coiffée du modius, tient gouvernail et corne d'abondance. Derrière, ⌊Γ. [pl. III, 26]
*Droit :* ...AΞI...OCCЄB. Le même buste.
*Revers :* Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Dans le champ, L ? [pl. III, 27]

## *D.* RONDELLES AYANT UNE SEULE FACE.

### Un revers.

1 Zeus debout, à droite, nu, tient patère et sceptre, à pied aigle à droite regardant à gauche. Derrière, ⌊B. [pl. III, 28]
2 Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Devant, ⌊Z. [pl. III, 29]
3 Zeus debout, à droite, nu, tient patère et sceptre, à pied aigle à droite regardant à gauche. Dans le champ, L Z. [pl. III, 30]
4 Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Dans le champ, L H. [pl. III, 31]
5 Athéné assise, à droite, casquée, tient Niké et sceptre, à côté du trône bouclier. Dans le champ, L B. [pl. III, 32 + 32 *b*]
Il y a une reproduction en cire rouge ; Athéné est à gauche et la date est à droite. [pl. III, 32 *a*]
6 Elpis avance à droite, levant pan de robe et tenant fleur. Dans le champ, L B. [pl. III, 33]
7 Niké avance à gauche, tenant couronne et palme. Dans le champ, L Γ. [pl. III, 34]
8 La même mais dans le champ, L Z. [pl. III, 25]
9 Tyché debout, à droite, coiffée du modius, tenant gouvernail et corne d'abondance. Derrière, ⌊Γ. [pl. III, 36]
10 Alexandria debout, à droite, tourelée, tient tête de Sarapis, coiffée du modius, et sceptre. Dans le champ, L Δ. [pl. IV, 37]



## *E.* RONDELLES AYANT DEUX FACES.

### Deux revers.

1 Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Dans le champ, [L] H.
Zeus debout, à droite, nu, tient patère et sceptre, à pied aigle à droite regardant à gauche. Dans le champ, L H. [pl. IV, 38]
2 Zeus...Le même. Dans le champ, [H].
Alexandria debout, à droite, tourelée, tient tête de Sarapis, coiffée du modius, et sceptre. Dans le champ, L Δ. [pl. IV, 39]
3 Zeus assis, à droite, tenant patère et sceptre, à pied aigle avec ailes ouvertes. Devant : ⌊Z.
Elpis avance à droite, levant pan de robe et tenant fleur. Dans le champ, L B.

Après la dépression de la frappe de la monnaie d'Alexandrie par Dioclétien en 296 ap. J.-C., l'année 13 de son règne, le coulage des monnaies impériales, soit officieux, soit particulier, continua malgré son édit et sa réforme de 297 ap. J.-C. En effet, ces mesures ne pouvaient être efficaces que si toute fabrication de monnaie coulée était interdite dans les ateliers officiels et si l'on revenait exclusivement à la frappe au marteau.

Le Musée du Caire possède une collection de moules monétaires dont la plupart proviennent du Fayoum [1] ; ils sont en terre noire pour les monnaies impériales, moyen et grand bronze.

Ces moules sont composés de rondelles séparées et parfois ils forment des rouleaux de deux ou plusieurs rondelles, — par exemple sept, neuf et quinze, comme nous en possédons, — maintenues dans un lit de terre glaise (pl. VI, 81 + 82 + 83) afin que le métal en fusion ne s'échappe pas en bavures entre deux pièces de chaque moule. Chaque

[1] Une quantité énorme de ces moules fut découverte dans les fouilles franco-suisses de l'I. F. A. O., par H. Wild et J. Schwartz à Qasr-Qaroun. Il semble donc qu'il y avait là (Fayoum) un de ces ateliers officiels que le Gouvernement avait installé soit pour les soldats, soit pour les besoins financiers locaux. Babelon (*op. cit.*, p. 962) nous dit que : «dans ce cas le Gouvernement établit de petites officines pour la plupart ambulantes ou faciles à déplacer, dans lesquelles on imitait officiellement, par le procédé du moulage, les produits des grands ateliers.»

rondelle est imprimée de l'empreinte d'une médaille après avoir obtenu les creux et les empreintes en moulant ces moules et en serrant les pièces modèles entre les disques de terre encore molle. Tandis que le droit d'une pièce est sur une rondelle, le revers se trouve sur l'autre et c'est par la juxtaposition de deux rondelles qu'on fabriquait une monnaie en coulant le métal en fusion dans la cavité égale à l'épaisseur de la pièce par les entailles pratiquées et un canal ménagé sur la tranche pour les longs cylindres comme ceux que nous possédons (pl. VI, 81 + 82 + 83). Au fond de cette rigole des petits trous correspondaient à chacune des cavités (pl. VI, 81 + 83).

Les disques séparés sont en terre cuite noire; ils ont un diamètre de 0 m. 023 à l'intérieur et sont plus grands à l'extérieur afin de former le rebord.

Nos rouleaux sont de six rondelles et cinq trous, sept rondelles et six trous, et quatre rondelles et trois trous. Il y a également un rouleau à bijoux (pl. VI, 84).

La plupart des moules séparés sont du Fayoum tandis que les rouleaux sont d'une provenance inconnue et ont la taille de petit bronze.

Les moules séparés représentent des spécimens frappés à Alexandrie, Antioche, Nicomédie et Héraclée. Description :

## LES MOULES DE LA MONNAIE IMPÉRIALE.

Ces moules sont en terre cuite noire; les rondelles sont séparées, mais il y en a quelques-unes qui sont attachées, formant des rouleaux à *deux* disques et *un* seul trou, et trois rouleaux longs, l'un à *sept* rondelles et *six* trous, l'autre à *neuf* rondelles et *huit* trous, le dernier à *quinze* rondelles et *quatorze* trous. Les types monétaires sont en creux et les légendes en rétrograde.

### *A.* RONDELLES AYANT DEUX FACES.

#### Aux deux droits.

1 GALVALMAXIMINVS NOBCAES. — Tête de Maximin II diadèmée, à gauche.
L'autre face a la même légende et la même tête.

2 Même légende et même tête.
IMPCGALVAL MAXIMINVS PF. AVG. — La même tête. [pl. IV, 40]



3 ....VALMAXIMINVS NOBCAES. — La même tête.
IMPCGALVALMAXIMINVS P.F.AVG. — La même tête.

4 IMPCGALVAL MAXIMINVS PFAVG. — La même tête.
L'autre face est la même. — La même. [pl. IV, 41]

5 GALVALMAXIMINVS PFAVG. — La même tête.
IMP,CGALERVALMAXIMINVS PFAVG. — La même tête. [pl. IV, 42]

6 IMPCGALVALMAXIMINVS PF.AVG. — La même tête.
PLICLICINIVS PFAVG. — Tête de Licinius père, à gauche, diadèmée.

7 [IMPC]GALVAL MAXIMINVS PFAVG. — Tête de Maximin II, diadèmée, à gauche.
IMPCLICLICINNIVS PFAVG. — Tête de Licinius père, à gauche, diadèmée. [pl. IV, 43]

#### Un droit et un revers.

1 *Droit :* IMPCGALVALMAXIMIANVS PFAVG. Tête de Maximien Galère, à gauche, diadèmée.
*Revers :* GENIOCA ESARIS. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius tenant patère et corne d'abondance.
Dans le champ : K $\frac{Є}{P}$. En exergue : ALE. [pl. IV, 44]

2 *Droit :* IMPCGALVALMAXIMIANVS PFAVG. Tête de Maximien Galère, à gauche, diadèmée.
*Revers :* GENIOIMP ERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : K $\frac{Γ}{P}$. En exergue : ALE.

3 *Droit :* Le même.
*Revers :* GENIO AVGVSTI. Le même, mais génie porte une tête ? et corne d'abondance.
Dans le champ : ✻ Γ. En exergue : ANT. [pl. IV, 45]

4 *Droit :* Le même.
*Revers :* GENIOIMP ERATORIS. Génie debout, à gauche, à demi nu, coiffé du modius, tenant patère et corne d'abondance; à côté autel allumé : à droite : étoile, à gauche Є. En exergue : ANT. [pl. IV, 46]

5 *Droit :* Le même.
*Revers :* La même légende, génie debout, à droite, coiffé du modius, tenant patère et corne d'abondance.
Dans le champ : Γ ⁝. En exergue : MKV.

6 *Droit :* GALVAL MAXIMINVS NOB CAES. Tête de Maximin II, à gauche, diadèmée.
*Revers :* GENIOCA ESARIS. Génie, le même.
Dans le champ : K $\overset{\Gamma}{P}$. En exergue : ALE. (vague). [pl. IV, 47]

7 *Droit :* Le même.
*Revers :* Le même.
Dans le champ : K $\overset{\epsilon}{P}$. En exergue : ? (cassée). [pl. IV, 48]

8 *Droit :* IMPCGALVALMAXIMINVS PFAVG. La même tête.
*Revers :* BONOGENIOPII IMPERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : $\overset{U}{K}\ \overset{\Delta}{P}$. En exergue : ALE. [pl. IV, 49]

9 *Droit :* Le même.
*Revers :* GENIOCA ESARIS. Génie, le même.
Dans le champ : K $\overset{A}{P}$. En exergue : ALE.

10 *Droit :* Le même.
*Revers :* Le même.
Dans le champ : K $\overset{B}{P}$. En exergue : ALE. [pl. IV, 50]

11 *Droit :* Le même.
*Revers :* Le même.
Dans le champ : K $\overset{\Gamma}{P}$. En exergue : ALE.

12 *Droit :* Le même.
*Revers :* Le même.
Dans le champ : K $\overset{\Delta}{P}$. En exergue : ALE. [pl. IV, 51]

13 *Droit :* IMPCGALERVAL MAXIMINVS PF.AVG. La même tête.
*Revers :* GENIOIMP ERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : K $\overset{B}{P}$. En exergue : ALE. [pl. IV, 52]

14 *Droit :* IMPCGALVAL MAXIMINVS PFAVG. La même tête.
*Revers :* GENIOAV GVSTI. Génie, le même, mais à pied aigle avec couronne en bec.
Dans le champ : U $\overset{*}{\Gamma}$. En exergue : ANT.

15 *Droit :* Le même.
*Revers :* HERCVLI VICTORI ✻. Hercule nu, debout, à droite, posant main sur hanche et appuyé sur massue ; sur bras peau de lion.
A droite, S. En exergue : ANT.



16 *Droit :* IMPCGALVAL MAXIMINVS PFAVG. La même tête.
*Revers :* SOLIIN VECTO. Soleil debout, à droite, radié, levant mains et tenant dans l'autre tête de Sarapis coiffée du modius.
Dans le champ à droite : $\overset{*}{Z}$. En exergue : SMN. [pl. IV, 54]

17 *Droit :* GALVALMAXIMINVS NOB CAES. La même tête.
*Revers :* GENIOIMP ERATORIS. Génie, debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tient patère et corne d'abondance.
Dans le champ : Γ ⁝. En exergue : MKV. [pl. IV, 53]

18 *Droit :* IMPCLICLICINNIVS PFAVG. Tête de Licinius père, à gauche, diadèmée.
*Revers :* GENIO AVGVSTI. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, porte tête de Sarapis et corne d'abondance; entre les 2 têtes étoile, à côté palme.
Dans le champ : N S. En exergue : ALE. [pl. V, 56]

19 *Droit :* Le même.
*Revers :* GENIO AVGVSTI CNH. Génie, le même, mais porte patère et corne d'abondance.
Dans le champ : K P. En exergue : ALE.

20 *Droit :* Le même.
*Revers :* GENIOA VGVSTI CNH. Génie, le même.
En exergue : SMNB. [pl. V, 55]

21 *Droit :* [IMP]C VAL LICINLICINIVS PFAVG. La même tête
*Revers :* IOVICONSE[RVATO]RIAVGG. Jupiter nu, debout, à droite, tient Victoire sur globe et sceptre; à pied à droite, aigle avec couronne en bec.
Dans le champ : [K] $\overset{X}{A}$, couronne. En exergue : ALE.

22 *Droit :* ....ICINLICINIVS PFAVG. La même tête.
*Revers :* IOVICONSER VATO... Jupiter, le même.
Dans le champ : K $\overset{X}{B}$, couronne. En exergue : ALE [pl. V, 57]

23 *Droit :* le même.
*Revers :* ....IN VICTO. Soleil debout, à droite, radié, levant main, et tenant dans l'autre tête de Sarapis coiffée du modius.
Dans le champ : Γ ✻. En exergue : ANT. [pl. V, 58]

24 *Droit :* FLVALCONSTANTINVS PFAVG. Tête, à droite, de Constantin I, diadèmée.
*Revers :* GENIOIMP ERATORIS. Génie, debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tenant patère et corne d'abondance.
Dans le champ : K P. En exergue : ALE.

25 *Droit :* IMPCFLVALCONSTANTINVS... (cassée). La même tête.
*Revers :* IOVICONSER VATORIAVGG. Jupiter, debout, nu, tient Victoire à droite sur globe et sceptre; à pied à droite aigle avec couronne en bec.
Dans le champ : $K\,{}^{X}_{B}$, couronne. En exergue : ALE. [pl. V, 59]

26 *Droit :* IMPCONSTA NTINVS PFAVG. Buste de Constantin I diadèmé, à droite, porte paludament., et tient mappa et haste.
*Revers :* Le même. Jupiter le même, mais il tient globe et sceptre.
Dans le champ : ∪ B. En exergue : SMAL.

27 *Droit :* DNFLIVLCRISPVS NOB CAES. Buste de Crispe, à droite, diadèmé, avec paludament., tient mappa et sceptre avec globe.
*Revers :* PROVIDEN TIAEAVGG. Porte de camp avec trois tourelles au-dessus.
En exergue : A[N]TB ? (vague).

## *B.* RONDELLES AYANT UNE SEULE FACE.

### Un droit.

1 IMPCGALVALMAXIMIANVS PFAVG. Tête de Maximien Galère diadèmée, à gauche [pl. V, 65]

2 .....MAXIMIANVS PFAVG. La même tête.

3 ....IMIA[N]... (cassée) La même tête.

4 IMPCGALVALMAXIMINVS PFAVG. Tête de Maximin II, à gauche, diadèmée. [pl. V, 66]

5 IMPCLICINLICINIVS PFAVG. Tête de Licinius diadèmée, à gauche. [pl. V, 67]

6 IMPCFLVALCONSTANTINVS PFAVG. Tête de Constantin I, diadèmée, à gauche. [pl. V, 68]

7 IMPCONSTA NTINVS PFAVG. Buste diadèmé, à droite, porte manteau impérial, et tient mappa et haste. [pl. V, 69]

8 DN FLIVLCRISPVS NOBCAES, Buste de Crispe, diadèmé, à droite, porte paludament. et tient mappa et sceptre avec globe.



## *C.* RONDELLES AYANT DEUX FACES.

### Deux revers.

1 BONOGENIOPII IMPERATORIS. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tient patère et corne d'abondance.
Dans le champ : ${}^{U\ A}_{K\ P}$. En exergue : ALE.
GENIOIMP ERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : ${}^{U\ B}_{K\ P}$. En exergue : ALE. [pl. V, 64]

2 BONOGENIOPII IMPERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : ${}^{U\ A}_{K\ P}$. En exergue : ALE.
VIRTVSEX ERCITVS. Mars avance à gauche, casqué; porte haste, trophée et bouclier au bras gauche.
Dans le champ : $K\,{}^{B}_{P}$. En exergue : [AL]E. [pl. V, 60]

3 GENIOIM PERATORIS. Génie, le même.
Dans le champ : $K\,{}^{P}_{B}$. En exergue : ALE.
Le même.
Dans le champ : ${}^{U\ B}_{K\ P}$. En exergue : ALE.

4 Le même.
Dans le champ : $K\,{}^{B}_{P}$. En exergue : ALE.
GENIOCA ESARIS. Génie, le même.
Dans le champ : $K\,{}^{\Delta}_{P}$. En exergue : ALE.

5 Le même.
VIRTVS EX ERCITVS. Mars avance à gauche, casqué; porte haste, trophée et bouclier au bras gauche.
Dans le champ : $K\,{}^{B}_{P}$. En exergue : ALE.

6 IOVICONSER VATORIAVGG. Jupiter debout, à droite, nu, tient Victoire sur globe et sceptre, à pied aigle avec couronne en bec.
Dans le champ : $K\,{}^{X}_{A}$, couronne. En exergue : ALE.
Le même.

7 GENIO AVGVSTI. — Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, porte tête de Sarapis et corne d'abondance.

Dans le champ : U K Γ. En exergue : ALE.

Le même. — Génie, le même mais entre les deux têtes étoile.

Dans le champ : ✻ Γ. En exergue : ANT. [pl. V, 61]

8 GENIO AVGVSTI. — Génie, le même.

Dans le champ : N B. En exergue : ? (cassée).

IOVICONSER VATORIAVGG. — Jupiter nu, debout, à droite, tient Victoire sur globe et sceptre; à pied aigle avec couronne en bec.

Dans le champ : Є ✻. En exergue : ANT.

9 GENIO AVGVSTI. — Génie, le même.

Dans le champ : N S. En exergue : ALE.

SOLIIN VECTO. — Soleil debout, à droite, radié, levant main avec fouet? ou foudre? ; dans l'autre tête de Sarapis.

Dans le champ : Γ ✻. En exergue : ANT.

10 GENIO AV .GV... — Génie, le même, mais avec patère.

En exergue : SMNB.

....IMP ERATORIS. — Génie, le même, mais à côté autel allumé.

Dans le champ : ✻ Є. En exergue : ANT. [pl. V, 62]

11 IOVICONS ERVATORICAESS. — Jupiter, le même, mais à côté captif assis, à droite A.

En exergue : SMANT.

PROVIDEN TIAEAVGG. — Porte de camp avec trois tourelles au-dessus.

En exergue : SMNB. [pl. V, 63].

12 PROVIDEN TIAECAESS. — Porte la même. En exergue : SMNΓ.

PROVIDEN TIAEAVGG. — La même. En exergue ? (vague).

## *D.* RONDELLES AYANT UNE SEULE FACE.

Un revers.

1 BONOGENIOPII IMPERATORIS. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tient patère et corne d'abondance.

Dans le champ : U A K P. En exergue : ALE. [pl. V, 70]



2 GENIO AVGVSTI. — Génie, le même, mais porte tête de Sarapis; entre les deux têtes étoile, à côté palme.

Dans le champ : N Γ. En exergue : ALE.

3 Le même mais avec CNH. — Génie, le même.

Dans le champ : N S. En exergue : ALE. [pl. V, 71]

4 Le même avec CNH. — Génie, le même, mais sans palme.

En exergue : SMNB.

5 GENIOIMP ERATORIS. — Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tient patère et corne d'abondance.

Dans le champ : K B P. En exergue : ALE. [pl. V, 72]

6 Le même.

Dans le champ : U B K P. En exergue : ALE. [pl. V, 73]

7 GENIOIMP ERATORIS. — Génie, le même, mais à pied autel allumé.

Dans le champ : ✻ Є. En exergue : ANT. [pl. V, 74]

8 HERCVLI VICTORI ✻ — Hercule debout, à droite, nu, posant main sur hanche et appuyé sur massue; porte peau de lion sur bras.

A droite : S. En exergue : ANT.

9 SOLIIN VICTO. — Soleil, le même, mais main levée avec foudre?

En exergue : ANT. [pl. V, 75]

10 Le même.

Dans le champ : ✻ Z. En exergue : SMN.

## *E.* PETITS ROULEAUX COMPOSÉS DE DEUX MOULES.

Leurs parois extérieures représentent :

1 *Droit :* GALVAL MAXIMINVS NOBCAES. Tête de Maximin, à gauche, diadèmée.

*Revers :* VIRTVSEX ERCITVS. Mars avance à gauche, casqué, porte haste, trophée et bouclier au bras gauche.

Dans le champ : K B P. En exergue : ALE. [pl. V, 76]

2 *Droit :* GALVALMAXIMIANVS AVG. La même tête.

*Revers :* BONOGENIOPII IMPERATORIS. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, porte patère et corne d'abondance.

Dans le champ : U K A P. En exergue : ALE. [pl. VI, 77]

3 *Droit :* IMPCGALVAL MAXIMINVS PFAVG. La même tête.
*Revers :* SOLIIN VICTO. Soleil debout, à droite, radié, levant main et porte tête de Sarapis.
Dans le champ : ✳ Z. En exergue : SMN. [pl. VI, 78]

4 *Droit :* IMPCVAL L[ICIN]LICINIVS PFAVG. Tête de Licinius père, à gauche, diadèmée.
*Revers :* IOVICONS[ER] VATORIAVGG. Jupiter debout, à droite, porte Victoire sur globe et sceptre; à pied aigle avec couronne en bec.
Dans le champ : K X B, couronne. En exergue : ALE. [pl. VI, 79]

5 *Revers :* GENIOAV GVSTI CNH. Génie debout, à droite, à demi nu, coiffé du modius, tenant patère et corne d'abondance.
Exergue : SMNB.
*Revers :* GENIO AVGVSTI. Génie, le même, mais porte tête de Sarapis, avec étoile entre les deux têtes.
Dans le champ : N Γ. En exergue : ALE. [pl. VI, 80]

## *F.* TROIS ROULEAUX LONGS.

1 Un rouleau à 7 rondelles et 6 trous (J.E. n° 21-1-24-1). Ses parois extérieures représentent :
*Droit :* DNFLCLCONSTANTINVS NOBCAES. Buste de Constantin le jeune diadèmé, à droite, tient mappa et sceptre. [pl. VI, 82]
*Revers :* IOVICONS ERVATORICAESS. Jupiter nu, debout, à droite, tient Victoire sur globe, et sceptre; à côté captif assis.
Dans le champ : à droite : S. En exergue : SMANT.

2 Un rouleau à 9 rondelles et 8 trous (J. E. n° 21-1-24-2). Il n'y a qu'une seule paroi qui représente :
*Revers :* IOVICONSER [VA]TORIAVG. Jupiter, le même, mais porte globe.
Dans le champ : U B. En exergue ? (effacée) [pl. VI, 83]

3 Un rouleau à 15 rondelles et 14 trous (J. E. n° 21-1-24-3). Une seule paroi représente :
*Droit :* ....NSTA NTINVSAVG. Buste, à droite, diadèmé, avec le manteau impérial, tient mappa et haste. [pl. VI, 81]

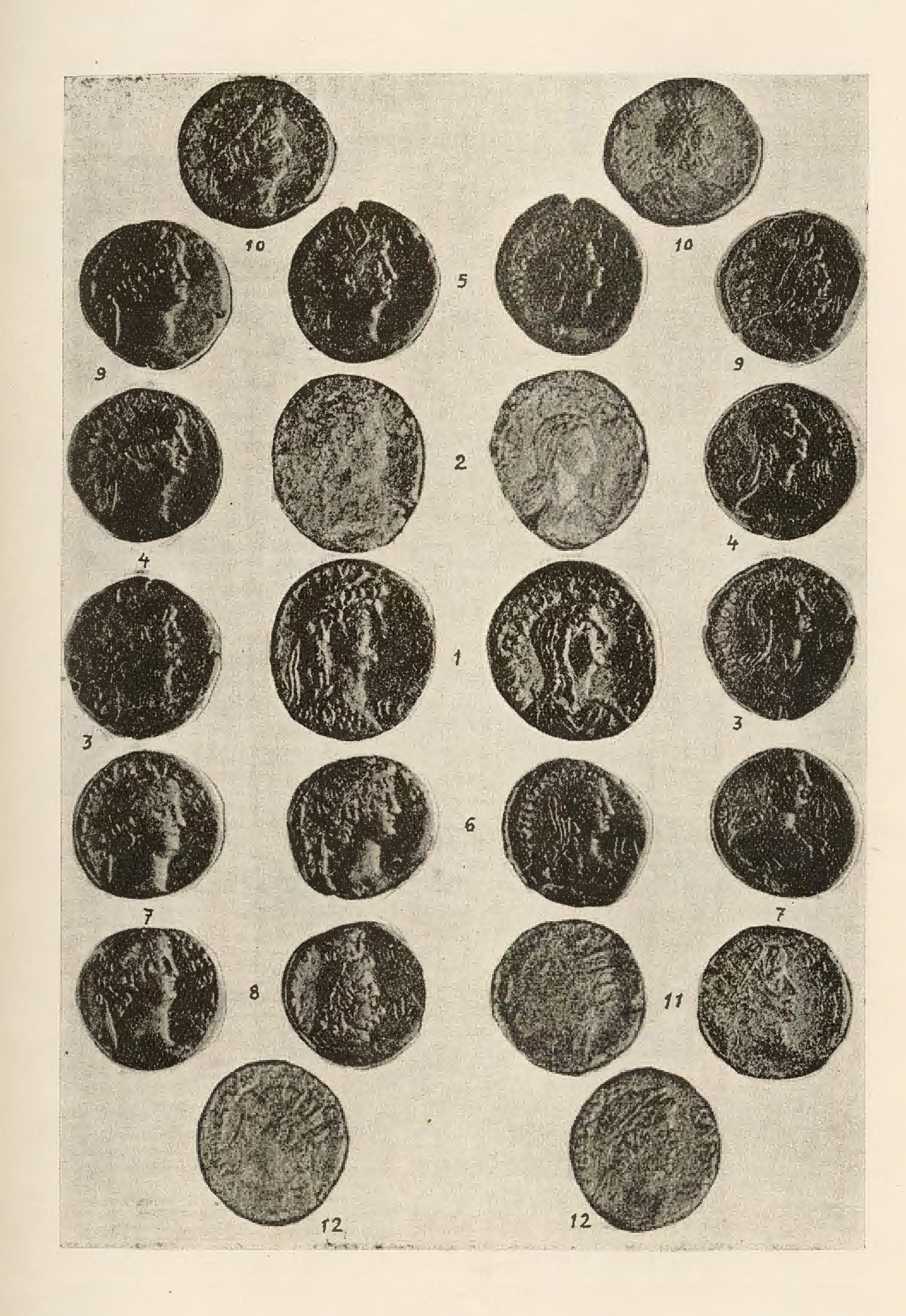


C'est ainsi que les particuliers imitèrent l'État et fabriquèrent à leur compte, à un titre de plus en plus bas, des pièces dont la production ne coûtait qu'un outillage facile et insignifiant. Ceci nous est confirmé par les papyri.

## *G.* MOULES À BIJOUX.

Le Musée possède encore quelques moules à bijoux [pl. VI, 48 + 85]. Chaque rondelle contient 8 creux circulaires de 0 m. 004 de diamètre et communique avec l'autre par des petits canaux [pl. VI, 85] pour permettre au métal en fusion de pénétrer. Un de ces moules, en forme de rouleau ou cylindre, est constitué de 14 rondelles pourvues d'une rigole à 13 trous qui servaient à faire pénétrer le métal en fusion à l'intérieur [pl. VI, 84].

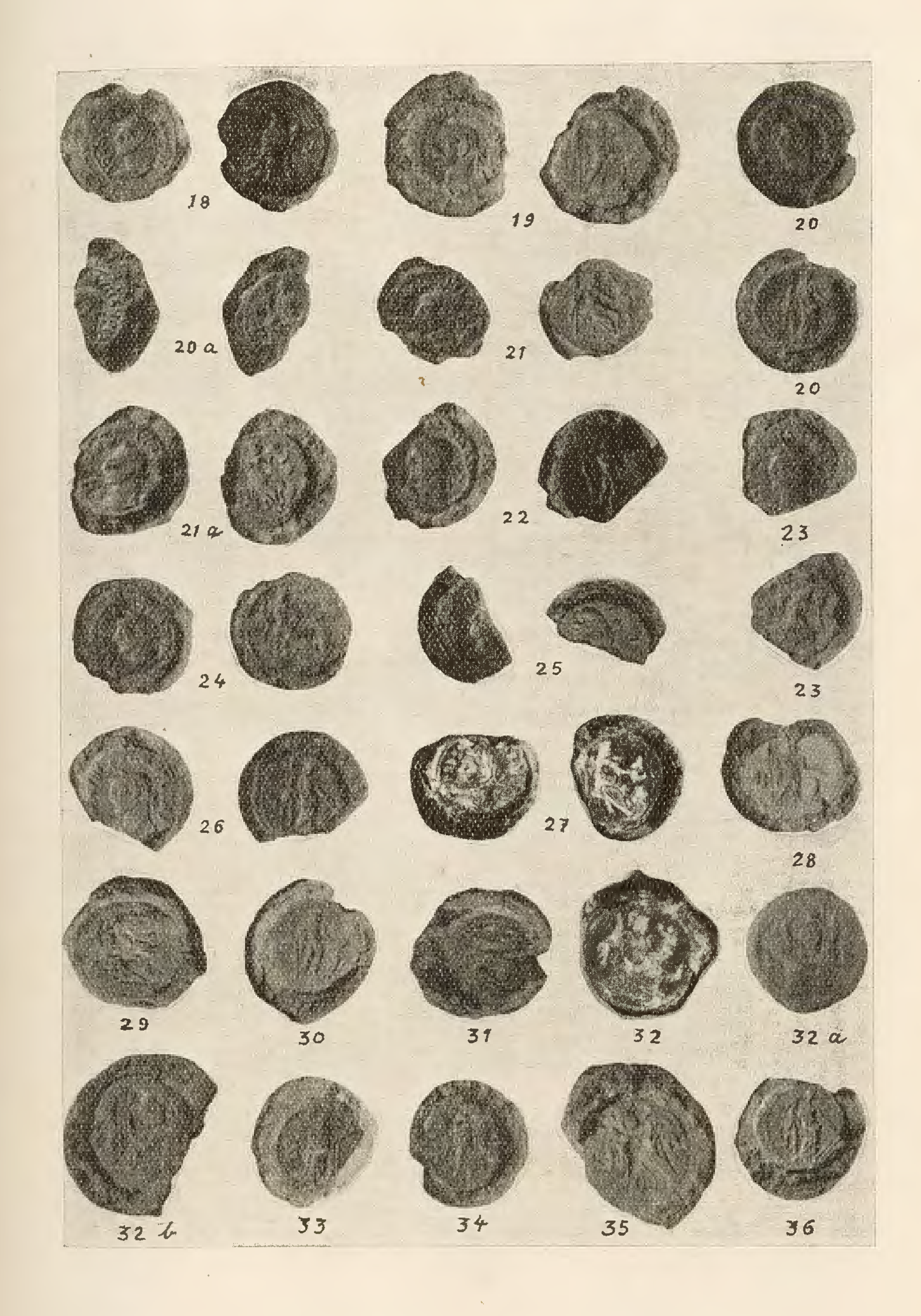
Abd El-Mohsen El-Khachab.


10
10
9
5
9
2
4
4
3
1
3
7
6
7
8
11
12
12

Pl. II


1
2
2 a
2 b
2 a
3
3 a
3 b
3 c
3 d
4
4 a
4 b
4 c
5
6
7
8
9
10
10 a
10 b
11
12
12 a
13
14
15
16
17

Pl. III

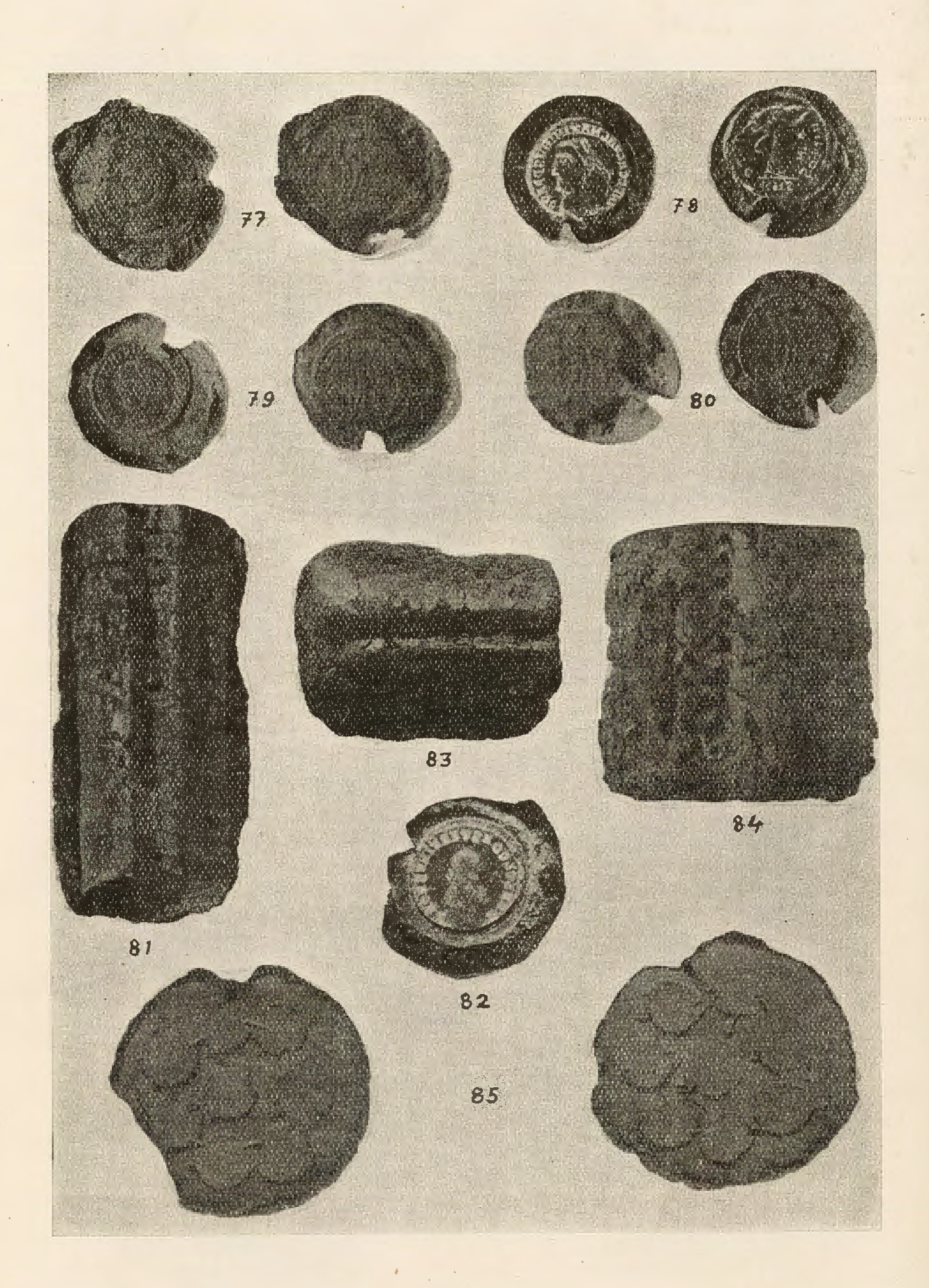

18
19
20
20 a
21
20
21 a
22
23
24
25
23
26
27
28
29
30
31
32
32 a
32 b
33
34
35
36

Pl. IV


38
39
40
37
40
41
42
42
43
44
43
45
45
47
46
47
48
49
51
50
53
50
52
54
54
52

Pl. V


55
56
57
58
60
61
62
76
74
64
65
66
67
75
69
59
70
72
63
71
73
68




# EXPÉDITION ARCHÉOLOGIQUE ROYALE AU DÉSERT ORIENTAL (KEFT-KOSSEIR)

## RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA CAMPAGNE 1949

PAR

FERNAND DEBONO.

Ayant appris, par M. le Dr Ét. Drioton, Directeur général du Service des Antiquités de l'Égypte, qu'un site archéologique, découvert depuis peu par nous, dans le Ouadi Hammamat (Désert Oriental), était sur le point d'être détruit par la réfection de la nouvelle route allant de Keft à Kosseir, Sa Majesté le Roi Farouk Ier, Haut Protecteur de l'Archéologie Égyptienne, nous fit l'insigne honneur de nous confier la mission d'entreprendre des recherches dans cette région.

Une expédition fut immédiatement organisée [1], un matériel de premier ordre mis à notre disposition et les travaux purent être aussitôt entrepris.

Le but de cette investigation fut donc le suivant : sauver le site en question d'une destruction immanente, et explorer les endroits qui pouvaient encore receler des vestiges archéologiques.

Le premier objectif fut rapidement atteint; quant au second, les résultats obtenus dépassèrent de beaucoup, par le nombre, tout ce que l'on avait espéré.

Les travaux, conduits sur une zone s'étendant de Keft à la mer Rouge,

[1] Nos remerciements les plus vifs à Son Excellence A. Pulli bey ainsi qu'au personnel du Bureau des Affaires Privées de S. M. le Roi, pour la parfaite organisation de cette Expédition.

sur près de 200 kilomètres, se poursuivirent de la mi-mars jusqu'à la fin mai 1949.

Pour la simplification de nos recherches nous avions divisé notre vaste chantier de fouilles, en trois secteurs principaux, choisis d'après les points où nous avions installé notre campement : celui de Lakeita, celui du Hammamat et celui de la mer Rouge.

De chacun de ces points, une exploration méthodique du terrain fut effectuée et cela souvent à des distances considérables du lieu du départ. Les travaux, entamés d'abord dans le secteur du Hammamat[1], se déplacèrent ensuite vers celui de l'oasis de Lakeita et enfin vers celui de la mer Rouge.

Les recherches ont été principalement effectuées dans les deux premiers secteurs. Dans le troisième, le temps nous ayant fait défaut, une très superficielle prospection put être seule accomplie.

En attendant le compte rendu complet et détaillé des résultats obtenus au cours de cette fructueuse exploration (qui sera fait lorsque certaines recherches complémentaires sur le terrain seront achevées), nous voulons déjà présenter dans ses grandes lignes les premières constatations relevées, au cours de cette Mission Archéologique que notre Auguste Souverain a bien voulu nous confier[2].

## I

## SECTEUR DE LAKEITA.

### 1. Paléolithique Ancien et Moyen.

Des coups-de-poings du type chelléen furent rencontrés en différents points sur les hauteurs dominant la dépression de l'oasis de Lakeita.

(1) Au cours de toute la durée de l'Expédition l'hospitalité la plus grande nous fut donnée par «l'Egyptian Mining and Prospecting» à la Mine d'or du Ouadi Fakhir. Il convient à ce propos de remercier d'une façon toute particulière M. Serge de Lavison (qui dirige les travaux de la Mine) pour l'aide considérable qu'il nous a inlassablement prêtée.

(2) M. J. Dudler nous a grandement facilité notre tâche au cours de notre séjour à Kéneh.



Ils sont parfois associés à des coups-de-poings du type acheuléen voir pl. I, *a* ou bien encore à des éclats et *nuclei* levalloisiens (voir pl. II, *a* ~~et *b*~~).

Un gisement appartenant à l'acheuléen final fut aussi découvert sur une assez vaste terrasse. Les instruments bifaces que l'on y a recueillis (pl. I, fig. *a*), sont le plus souvent très soigneusement façonnés et atteignent fréquemment les dimensions réduites du Micoquien.

Dans ce gisement fut faite une intéressante découverte, celle de plusieurs pièces portant les caractères d'une technique encore mal étudiée appelée : «Victoria West technique.» Il s'agit de pièces taillées en bifaces, ne différant en aucune façon du coup-de-poing classique de l'acheuléen, mais dont par un choc volontaire latéral violent, on a fait sauter une portion plus ou moins importante (pl. I, fig. *b*). Certaines de ces pièces suggèrent avec une telle évidence une technique intermédiaire entre le *nucleus* levalloisien et le coup-de-poing, que nous avons parfois hésité sur le classement qu'il fallait adopter.

Notons que cette technique, d'abord découverte en Afrique du Sud[1], puis très récemment au Soudan[2], n'avait pas été jusqu'ici signalée en Égypte[3].

### 2. Faciès sébilien (Épilevalloisien).

L'industrie lithique épilevalloisienne est encore assez mal connue. Elle comprend plusieurs faciès et se caractérise, dans ses grandes lignes, par

(1) M. C. Burkitt, *South Africa's past in stone and paint* (Cambridge 1928), p. 55 ; L. A. Cammiade et M. C. Burkitt, *Fresh light on the stone ages in South East India,* dans *Antiquity,* vol. IV, 1930, p. 332 ; H. Breuil, *L'Afrique Préhistorique* (*Cahiers d'Art,* Paris 1931), p. 64 ; Idem, *Premières impressions de voyage sur la préhistoire sud-africaine,* dans *L'Anthropologie,* t. XL, 1930, p. 214-215.

(2) A. J. Arkell, *The old Stone Age in the Anglo-Egyptian Sudan* (*Sudan Antiquities Service — Occasional Papers No. 1.* Khartoum 1949), pl. 16, fig. 1 et 2 ; pl. 17, fig. 1.

(3) Nous l'avions cependant reconnue, depuis assez longtemps, sur des instruments provenant des ballastières de l'Abbassieh (près du Caire), ainsi que sur des pièces originaires de la région thébaine (Collections privées et Musée du Caire). Nous en préparons actuellement la publication. Cette technique existe certainement encore ailleurs en Égypte.

des éclats de silex plus ou moins retaillés, ainsi que par des *nuclei* petites dimensions de technique levalloisienne.

Cette industrie, décrite primitivement comme un faciès du sébilien typique de Kom-Ombo [(1)], a été ensuite dénommée : « Diminutive Levallois» [(2)], et depuis peu : «Épilevalloisien [(3)].»

Notons que le sébilien typique a été considéré récemment lui-même comme étant un faciès de l'épilevalloisien. Remarquons en outre qu'on ne l'avait signalé encore en Égypte que dans la région de Kom-Ombo [(4)].

Nous avons découvert cependant au cours de nos recherches dans le district de Lakeita, des stations préhistoriques, contenant un outillage semblable à celui du niveau I et surtout du niveau II du sébilien typique de Kom-Ombo.

Tout comme à Kom-Ombo [(5)], il existe à Lakeita, des petits éclats simples, de technique levalloisienne, à plan de frappe souvent rectifié par des retailles plus ou moins abruptes, parfois après brisures intentionnelles (fig. 1, n^os^ 1 et 2) [(6)]. On trouve aussi dans ce même secteur des éclats de silex, également à plan de frappe rectifié, mais différenciés des premiers par la présence de retouches partielles ou bien totales du tranchant (n^os^ 3 et 4) [(7)]. Ces pièces sont analogues à celles figurées sur

(1) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : le « Sébilien »*, dans *Bull. de l'Inst. fr. d'Arch. or.*, vol. XII, 1923, p. 1-76 ; K. S. Sandford et W. J. Arkell, *Palaeolithic man and the Nile-Fayum divide* (Chicago 1929), p. 52-54 et p. 61-65 ; Idem, *Palaeolithic man and the Nile valley in Nubia and Upper Egypt* (Chicago 1933), p. 79-80 ; Idem, *Palaeolithic man and the Nile valley in Upper Egypt and Middle Egypt* (Chicago 1934), p. 81 ; Idem, *Palaeolithic man and the Nile valley in Lower Egypt* (Chicago 1939), p. 90 ; F. Debono, *Le paléolithique final et le mésolithique à Hélouan*, dans *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, vol. XLVIII, 1948, p. 630-632.

(2) Voir S. A. Huzayyin, *The place of Egypt in prehistory*, dans *Mém. de l'Inst. d'Égypte*, 1941, vol. 430, p. 257.

(3) Voir G. Caton-Thompson, *The levalloisian industries of Egypt*, dans *Proceeding of the Prehistoric Society*, 1946, p. 57-120.

(4) Voir F. Debono, *Le paléolithique final et le mésolithique à Hélouan*, dans *Annales du Ser. des Antiquités de l'Ég.*, 1948, vol. XLVIII, p. 630-632.

(5) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : le «Sébilien»*, dans *Bull. Inst. fr. Arch. or.*, vol. XXII, p. 1-76.

(6) Voir Idem, *op. cit.*, p. 9-10 ; 16-17, pl. IV, VII.

(7) Voir Idem, *op. cit.*, p. 10-11 ; 17-18.



les planches V, VIII et IX, de Kom-Ombo. Il convient de signaler, des éclats dont les retouches latérales ont fait dévier la pointe de la pièce vers le tranchant [(1)] (n^os^ 5 à 8) : autre technique typiquement sébilienne. Particulièrement intéressante est, parmi ces dernières pièces, celle que

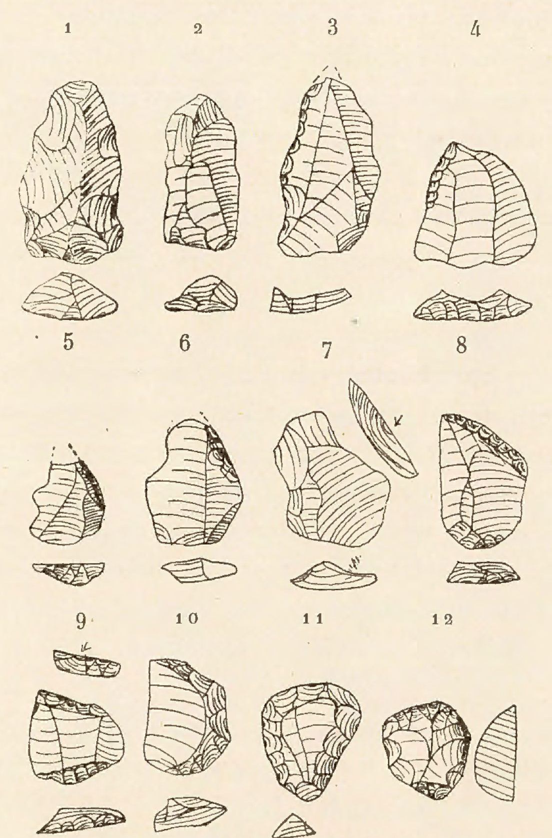


Fig. 1. — Outillage en silex de technique sébilienne. Région de Lakeita (réduit 1/2).

nous figurons sous le numéro 7. C'est un éclat de silex brisé intentionnellement et obliquement à l'axe, mais dont la brisure, contrairement aux pièces achevées (n° 9), n'a pas été retouchée. Ce petit document montre nettement la méthode du façonnage de quelques-unes de nos pièces, méthode reconnue aussi à Kom-Ombo, prototype probable de la

(1) Voir Ed. Vignard, *op. cit.*, p. 10-11 ; 17-18.

« technique du microburin »[1] qui sera en usage au cours de la période mésolithique.

Signalons, pour terminer, parmi les pièces les plus importantes, typiquement sébiliennes, recueillies au cours de nos recherches, des éclats de silex de forme trapézoïdales (n° 9), semblables à celles figurées dans les planches X, fig. 14-17 et XI, fig. 9-12, de Kom-Ombo[2], d'autres de formes demi-lunaires (n° 10), pareilles aux exemples de la planche XII du même ouvrage[3]; et enfin, de petits grattoirs (n°s 11 et 12) qui n'offrent aucune différence avec ceux représentés dans la planche XIV, fig. 11 qui sont des exemples de Kom-Ombo[4].

### 3. Paléolithique supérieur et mésolithique.

Les industries appartenant aux périodes paléolithiques supérieures et mésolithiques furent rencontrées en plusieurs emplacements de la région de l'oasis de Lakeita, et cela dans des niveaux nettement inférieurs à ceux où fut reconnue l'industrie Épilevalloisienne déjà citée.

On constate dans la région qui nous occupe de petites stations isolées les unes des autres et dont les types de l'outillage lithique varient souvent d'une station à l'autre, comme dans les gisements appartenant aux mêmes périodes découverts à Kom-Ombo[5] et dernièrement à Hélouan[6].

Certains de ces campements préhistoriques contiennent des outils de type divers dont l'association entre eux n'avait pas encore été signalée en Égypte.

Parmi les pièces les plus remarquables, il convient de mentionner

---

(1) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : « Le Sébilien »*, p. 17, pl. XIII, 16; voir Idem, *Les microburins tardenoisiens du Sébilien. Fabrication, emplois, origine du microburin,* dans *C. R. Congrès préhistorique de France,* X° session, 1934, p. 66-106.

(2) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : le « Sébilien »*, p. 18-19.

(3) Voir Idem, p. 20.

(4) Voir Idem, p. 21.

(5) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : « Le Sébilien. »*

(6) F. Debono, *Le paléolithique final et le mésolithique à Hélouan,* dans *Annales du Ser. des Antiquités de l'Égypte,* 1948, vol. XLVIII, p. 629-630.



des pointes atériennes d'un style évolué (voir pl. III, *b*). Notons que l'atérien n'a pas été jusqu'ici reconnu dans le Désert Oriental[1].

De nombreux microburins furent recueillis dans quelques-unes de nos stations (voir pl. III, *a*). Ce sont des déchets de taille, très caractéristiques, parfois réutilisés et provenant de la même fabrication d'outils qui a donné les types géométriques de dimensions microlithiques appartenant au mésolithique. Le microburin n'avait été signalé jusqu'à présent en Égypte que dans les niveaux III du sébilien à Kom-Ombo[2] et, depuis peu, reconnu également par nous dans la région d'Hélouan[3]. Ainsi donc, ce petit document archéologique, qui paraissait exceptionnel en Égypte, se révèle être, bien plus abondant qu'on ne le pensait.

Il en est de même des burins trouvés dans certaines de nos stations et que nous découvrîmes, également il y a peu de temps, dans la région d'Hélouan[4]. Cet outil, des plus caractéristiques du paléolithique supérieur, avait été considéré comme inconnu des sites égyptiens de mêmes

---

(1) On a trouvé autrefois quelques exemplaires dans la région de Thèbes (Désert Occidental) voir C. G. Seligman, *The older palaeolithic age in Egypt,* dans *Journal of the Royal Anthropological Institute,* vol. LI, 1921, p. 128-129 et 142, fig. 4, 31-35; F. Mook, *Aegyptens Vormetallische Zeit* (Würzburg 1880), p. 25 et pl. XI, n°s 6-7 et pl. XII, n°s 12-13). L'atérien existe assez abondamment dans l'Oasis de Khargeh (Désert Occidental) (voir G. Caton-Thompson, *The Royal Anthropological Institute's Prehistoric Research, Expedition to Kharga Oasis. Preliminary Outline of the Season's Work,* dans *Man,* vol. XXXI, n° 91, May 1931, p. 82, fig. 3; Idem, *The second Season's Discoveries,* dans *Man,* vol. XXXII, n° 158, June 1932, p. 131, 133; G. Caton-Thompson et E. Gardner, *The prehistoric Geography of Kharga Oasis,* dans *The Geographical Journal,* vol. LXXX, n° 5, 1932, p. 377, 382, 384, 387, 396, 404); G. Caton-Thompson, *The Aterian Industries : its place and significance in the palaeolithic world,* dans *The Royal Anthropological Institute, Huxley Memorial Lecture for 1946,* p. 1-44.

(2) Voir Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : le « Sébilien »*, p. 51 et suiv., pl. XXII, n°s 7-12, pl. XII, n°s 1-30; pl. XXII *bis;* Idem, *Les microburins tardenoisiens du Sébilien,* dans *C. R. Congrès Préhistorique de France,* X° session (1934), p. 66-106, Paris, 1934.

(3) F. Debono, *Le paléolithique final et le mésolithique à Hélouan,* dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Ég.,* vol. XLVIII, 1948, p. 634-635.

(4) Idem, *op. cit.,* p. 632-633.

époques [1]. Notons que ce type n'a été trouvé non plus dans aucun des niveaux du sébilien de Kom-Ombo [2].

Il convient, aussi de signaler, dans quelques-unes des stations de Lakeita, la présence de scies d'un type nouveau dans la Vallée du Nil (voir pl. III, *b*) ainsi que des têtes de flèches pédonculées (voir pl. III, *b*) qui semblent dériver directement des pointes de type atérien précitées. Les lames et lamelles simples, ou bien à tranchant retouché ou rabattu, de formes géométriques de différents types, et les *nuclei* y abondent également.

Quant aux objets de parure, ceux-ci étaient constitués, semble-t-il, par des grains d'enfilage, en test d'œufs d'autruche.

Notons aussi l'existence d'assez nombreux fragments de coquilles d'œufs d'autruche présentant souvent la face externe brûlée. Ils servaient vraisemblablement de récipients [3].

Enfin, parmi les documents les plus importants reconnus au cours de notre exploration, il faut ajouter, en dernier lieu, la découverte de foyers intacts que nous n'avons pas eu, malheureusement, le temps de fouiller.

L'important ensemble de gisements du paléolithique supérieur et du mésolithique, découvert dans la région de Lakeita, revêt un intérêt exceptionnel pour l'étude de ces mêmes périodes, encore peu connues, aussi bien dans le Désert Oriental que dans la Vallée du Nil. Il permettra d'établir des comparaisons fructueuses, entre les trois seuls grands gisements trouvés jusqu'ici en Égypte, celui de Kom-Ombo, celui d'Hélouan auquel on peut ajouter dès lors celui de Lakeita.

### 4. Village prédynastique.

Les vestiges d'un village appartenant à la période énéolithique furent identifiés, sur une sorte d'îlot peu élevé, situé au confluent de plusieurs ouadis (voir pl. IV, *a*).

Les sondages effectués fournirent des documents archéologiques

[1] F. Debono, *op. cit.*, p. 633.
[2] Ed. Vignard, *Une nouvelle industrie lithique : « Le Sébilien »*, p. 20, 51.
[3] Voir F. Debono, *op. cit.*, p. 636.



représentés par de la céramique, un outillage de pierre et d'os, des objets de parure, du cuivre, des restes domestiques, des foyers, etc.

La poterie recueillie est faite à la main et comprend plusieurs types de vases. Nous n'avons pas eu le temps, malheureusement, de retrouver des exemplaires intacts, mais les tessons (voir pl. IV, *b*) nous ont permis de reconstituer quelques-unes des formes en usage dans ce village. On y a rencontré le type de vases à bord noir, mais pas encore les vases à décor blanc, ni ceux à décor rouge, si communs dans les sites prédynastiques de Haute Égypte. Il convient toutefois de mentionner, parmi les tessons de pots mis au jour, un fragment de vase façonné selon la technique badarienne [1] (voir pl. IV, *b*).

Un abondant matériel lithique existe parmi les restes de cette agglomération antique. On y a noté : haches polies en roche dure (voir pl. V, *a*) et hachettes de silex, couteaux d'une technique lamellaire et même bifaciale, nombreux grattoirs de différents types, pics, scies, etc. Il faut souligner la présence d'un fragment de couteau à extrémité fourchue (voir pl. V, *b*), et des têtes de flèches à bout transversal.

Mentionnons également la présence de plusieurs meules à grains en pierre dure, du type dormant, avec leur broyeurs, qui suggèrent la pratique de l'agriculture.

Le cuivre était employé, comme l'atteste la découverte d'assez nombreux fragments et de quelques rares objets informes.

Quant à l'outillage en os, il devait être assez important, mais la plupart des exemples recueillis étaient brisés.

D'autre part, les objets de parure sont représentés dans notre bourgade, par des coquillages de la mer Rouge percés pour la suspension et par des grains d'enfilage en test d'œufs d'autruche, par de grosses pendeloques en roche dure. L'antimoine et la malachite trouvés devaient être employés comme fard. Si jusqu'à présent il faut noter l'absence de palettes à fard en schiste, rappelons que les fouilles ne sont qu'ébauchées.

Des foyers et des déchets de cuisine furent rencontrés au cours des

[1] Sur cette technique voir, G. Brunton et G. Caton-Thompson, *The Badarian Civilisation* (Londres 1928), p. 20, pl. I; G. Brunton, *Mostagedda and the Tasian culture* (Londres 1937), p. 48, pl. XIV, 8.

recherches. Ils nous ont livré, mêlés à de la cendre, des restes d'os d'animaux, ainsi que des fragments de bois et d'autres végétaux plus ou moins carbonisés. A notre étonnement aussi quelques vertèbres de poissons. L'examen de ces restes et de ceux que nous espérons trouver au cours de notre prochaine campagne, pourra fournir des renseignements d'une valeur appréciable sur la flore et la faune de cette région, actuellement désertique, au cours de la période prédynastique.

En ce qui concerne l'âge de ce village, les matériaux recueillis ne sont pas encore suffisants, ni en assez bon état de conservation, pour permettre une date précise et définitive.

Toutefois, on peut, dans la mesure du possible, arriver aux conclusions suivantes :

La présence du cuivre affirme l'âge énéolithique de notre agglomération ancienne, comme d'ailleurs celle du vase à bord noir, dont le type en Haute Égypte se trouve uniquement au cours d'une période s'étendant du badarien à la fin du prédynastique (négadien II).

Le couteau de silex du type fourchu dont le bout est en forme de U, permet d'attribuer notre site au négadien I. Quant à la présence du tesson de vase montrant le façonnage particulier à la civilisation badarienne, elle évoque une période intermédiaire entre le badarien et le négadien I, ou mieux encore elle indique une persistance de la technique badarienne au cours des débuts du négadien I.

Nous voulons, pour terminer, souligner l'importance de la découverte, faite par la Mission archéologique Royale, de ce village dans la région de Lakeita, car c'est le premier appartenant à cette période que l'on découvre dans le Désert Oriental. L'étude des matériaux mis au jour et ceux que fourniront sans doute nos prochaines campagnes permettront, enfin, de vérifier archéologiquement les nombreuses hypothèses qui ont été émises sur l'origine des civilisations prédynastiques de la Vallée du Nil.

### 5. Sépultures prédynastiques et archaïques.

De nombreuses tombes furent rencontrées au cours de l'Expédition. Il est à déplorer que beaucoup d'entre elles aient été violées à des époques plus ou moins reculées. En outre, faute de temps nous n'avons



pu étudier qu'un très petit nombre seulement de ces sépultures.

Parmi celles que nous avons fouillées il convient de mentionner deux tombes d'enfants (pl. VI, *a* et *b*). Elles appartiennent à l'époque prédynastique et selon toute évidence même badarienne (pl. VII, *a*) [1]. Nous les avons trouvées aux deux extrémités d'un petit cirque menant au sommet d'un plateau où nous découvrîmes par la même occasion un petit atelier pour la fabrication des bracelets de silex, datant de l'époque archaïque.

Une autre tombe que nous avons également fouillée, et paraissant appartenir à l'époque archaïque, fut découverte complètement isolée dans ce désert (pl. VII, *b*). Elle livra un corps d'adulte entièrement enveloppé d'une peau de bête. Aucun objet ne fut reconnu dans la fosse ; cependant une assez grande coquille marine percée, utilisée sans le moindre doute comme pendeloque, gisait dans le remblayage.

La découverte de l'ensemble de ces tombes, perdues dans ce vaste désert, est d'un intérêt certain, car ce sont les premières sépultures antiques reconnues, jusqu'à présent, dans le Désert Oriental [2]. L'étude des documents récoltés, des ossements mis au jour, sans doute aussi de tous les matériaux archéologiques, que nous espérons découvrir au cours de nos prochaines campagnes, permettront ainsi de soulever un peu le voile qui recouvre encore ces déserts, sans doute habités aux cours des âges préhistoriques et archaïques.

### 6. Villages archaïques.

Les vestiges de deux assez grands villages appartenant aux périodes archaïques furent découverts dans cette même région.

Faute de temps les sondages ne purent être effectués que dans l'une de ces agglomérations. Sur l'autre nous n'avons pu exécuter que quelques recherches superficielles.

---

[1] Voir G. Brunton et G. Caton-Thompson, *The Bad Civ.,* pl. XVIII, 31 K et 31 M; G. Brunton, *Mostagedda,* pl. XIX, 4 H et pl. XXI, 31 N. Cette photo nous a été très obligeamment confiée par Me Ibrahim Harari.

[2] De cet immense territoire on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'une seule sépulture violée ; elle appartenait probablement à la fin du prédynastique. Voir G. W. Murray et Dr D. Derry, *A predynastic burial on the Red Sea coast of Egypt,* dans *Man,* 1923, vol. 23, n° 81, p. 129-131.

Le premier village a fourni des documents archéologiques trouvés en surface et d'autres beaucoup plus importants recueillis dans des couches archéologiques assez profondes, constitués par des débris industriels et domestiques de nature diverse.

Les travaux de fouilles effectués dans ce village mirent au jour un petit magasin à provision creusé dans le sol (pl. VIII, *b*), contenant un pot en terre cuite de dimension réduite (pl. VIII, *a* ~~et *b*~~)[1]. Notons que ce magasin est d'un type analogue à celui trouvé à El Omari[2] à Mérimdé[3] et à Méadi[4], sites de Basse Égypte appartenant à une période plus ancienne.

La céramique découverte dans notre premier village comprend plusieurs types de vases de terre cuite, parmi lesquels on peut noter ceux qui paraissent nouveaux en Égypte. Soulignons la présence de vases sphériques à fond plat, à orifice étroit, à col très court. Ajoutons qu'un pot fut trouvé à l'intérieur d'un petit magasin également enfoncé dans le sol, du même type que celui que nous avons trouvé à quelques kilomètres du village[5].

L'outillage de pierre y est abondamment représenté, mais cependant il est inférieur, au point de vue du façonnage, à celui qui appartient aux périodes antérieures recueilli dans la région. On remarque toutefois, dans cet outillage, des types variés. Ils sont représentés tantôt par des lames et lamelles servant de couteaux, tantôt par des perçoirs assez nombreux, par des grattoirs de types divers, par des armatures de scies et de faucilles, etc. On y a trouvé aussi un fragment de hache polie

---

(1) Photographie aimablement prêtée par Me I. Harari.

(2) F. Debono, *Hélouan : El Omari,* dans *Chronique d'Égypte,* n° 41, 1946, p. 52 ; Idem, *El Omari (près d'Hélouan)*, dans *Annales du Service des Antiquités,* vol. XLVIII, 1948, p. 563, pl. I, 2 et III, 1.

(3) H. Junker, *Vorläufiger Bericht über die Grabung des Akademie des Wissenschaften in Wien auf der neolitischen Siedelung von Merimde-Benisalame* (*West-delta*), dans *Vorgelegt in des Sitzung des phil-hist. Klasse vom Juli,* 1929 Nr. XVI-XVIII, p. 212 et suiv. pl. V, etc.

(4) O. Menghin et Mustafa Amer, *The Excavations of the Egyptian University in the Neolithic site at Maadi* (First preliminary report, season 1930-1931, Le Caire 1932), p. 19-20, pl. XV-XVIII.

(5) Au voisinage d'un petit atelier pour la fabrication des bracelets de silex; voir ci-dessus, p. 67.



de forme allongée[1]. La pointe de flèche découverte dans notre agglomération est du type transversal, type que l'on trouve habituellement au cours de cette période[2] et qui diffère cependant par la forme de la flèche à tranchant transversal trouvée dans le village prédynastique déjà cité[3].

Le cuivre était d'un emploi fréquent comme le prouvent les nombreux fragments recueillis. Ce minerai, sans le moindre doute, était extrait des petits gisements de cuivre existant dans la région, puis il était traité dans le village même comme l'attestent les scories mises au jour.

Quant aux objets de parure, ceux-ci ont été trouvés en quantité assez importante. Ils sont représentés par des grains d'enfilage en test d'œufs d'autruche et probablement aussi en nacre, etc. On fabriquait également sur une assez grande échelle des bracelets de nacre dont la matière provenait de gros coquillages marins, notamment de «ptéroceras»[4], qui étaient importés des côtes de la mer Rouge, où on leur faisait subir au préalable un travail préparatoire[5]. L'opération du finissage s'effectuait ensuite dans le village. Notons que ce dernier est séparé de la mer par une distance de plus de 120 kilomètres. Il est vraisemblable qu'une partie de ces bracelets de nacre, trouvés dans les centres des périodes archaïques de la Vallée du Nil[6], étaient confectionnés dans notre village. On

---

(1) Des haches polies ont été également trouvées dans les couches les plus anciennes de l'antique Koptos. Voir Fl. Petrie, *Koptos* (Londres 1896), p. 4, pl. II, nos 7 à 13.

(2) Voir par exemple : W. B. Emery et Z. Y. Saad, *The tomb of Hemaka* (*Excavations at Saqqara. Service des Antiquités de l'Égypte,* Le Caire 1938), p. 45 et suiv. et pl. 20.

(3) Voir ci-dessus, p. 67.

(4) Des représentations de ce même coquillage existent sur les fameux colosses en pierre du dieu Min découverts à Koptos. Voir Fl. Petrie, *Koptos,* p. 7 à 9, pl. III, fig. 1 à 3 et pl. IV. Koptos est situé à l'entrée de la voie naturelle qui unit la Vallée du Nil à la mer Rouge.

(5) Voir ci-dessous, p. 83.

(6) Voir par exemple, Fl. Petrie, *The Royal Tombs of the earliest dynasties* (Londres 1901) part II, pl. XXXIII, nos 2 et 3; pl. XXXV, n° 53, et pl. XXXVIII, n° 46, etc. On a retrouvé des bracelets en nacre également en Basse Égypte, dans le cimetière archaïque fouillé par M. Zaki Saad, près d'Hélouan, pour le compte de S. M. le roi Farouk Ier (voir collections du Musée des Antiquités Égyptiennes du Caire nos 87-497).

importait également de la mer Rouge, dans ce même village, pour y être taillés en pendeloques, des rhabdes appartenant à une espèce d'oursins géants. Citons enfin, parmi les objets de parure découverts au cours des travaux, des fragments de bracelets en schiste plus ou moins achevés, ainsi qu'une quantité considérable de petits morceaux de malachite qui devaient servir sans doute comme fard.

Également importante a été la découverte dans notre village archaïque, de débris de cuisine. Les restes d'os d'animaux et les vestiges de végétaux plus ou moins carbonisés qu'on y trouve fourniront, lorsqu'ils seront étudiés, des renseignements du plus grand intérêt quant à la faune, la flore et le climat de la région au cours des périodes où ce village fut habité.

Quant aux restes du deuxième village découverts par la Mission archéologique Royale, ils sont à une distance approximative de cinq kilomètres du premier et paraissent s'étendre sur une assez grande superficie. Faute de temps, nous le répétons, nous ne pûmes malheureusement pratiquer que des recherches de surface; aucune fouille méthodique en profondeur ne fut effectuée.

Un très petit nombre seulement de tessons de vases en terre cuite ont été recueillis; ils nous ont paru appartenir à un type plus récent que ceux trouvés dans les restes du premier village.

L'outillage lithique, beaucoup plus abondant que la céramique, a fourni comme dans le premier village : lames et lamelles servant de couteaux, grattoirs de divers types, perçoirs, scies, etc. On a recueilli, en outre, quelques fragments de couteaux de technique bifaciale, semblables à ceux que l'on trouve habituellement dans les sites archaïques de la Vallée du Nil. Notons aussi la présence de burins, type d'outil non encore signalé parmi les instruments lithiques appartenant à cette période [1].

Enfin, parmi les objets de parure de ce deuxième village, il convient

[1] Les burins reconnus par M. S. Huzayyin à Méadi (voir S. A. Huzayyin, *The place of Egypt in Prehistory,* dans *Mém. de l'Inst. d'Égypte,* vol. 43, p. 302) étaient chronologiquement les plus récents qu'on ait découverts jusqu'à présent en Égypte.



de mentionner aussi des bracelets de nacre et de schiste inachevés, un bracelet de silex, des rhabdes d'oursins, façonnés en pendeloques, des coquillages marins, une petite perle taillée dans une pierre verte translucide.

La découverte de ces deux villages archaïques dans cette région désolée, revêt une importance considérable, car ce sont les premiers que l'on découvre dans tout ce Désert Oriental. De cette époque archaïque si nettement représentée dans la Vallée du Nil et dont la liaison avec ce Désert est incontestable, comme le prouvent entre autres les nombreux vases en roche dure, matière qui n'existe que dans ces régions, on ne connaissait guère jusqu'à présent que quelques graffitis [1], et les vestiges d'une petite hutte [2].

Des recherches plus étendues dans ces mêmes villages fourniront sans le moindre doute les informations complémentaires les plus diverses et une vérification archéologique de toutes les hypothèses, avancées jusqu'à présent, sur les relations qui semblent avoir rattaché, au cours de ces périodes, l'Égypte à la Mésopotamie.

### 7. Cimetière de chiens de Basse Époque.

Non loin de Keft — l'antique Koptos — nous avons reconnu, au cours d'une halte, un cimetière de chiens, sévèrement endommagé, dévasté par les violateurs, mais dont l'existence n'avait pas encore été signalée [3].

[1] Voir par exemple, A. E. Weigall, *Travels in the Upper Egyptian Desert,* Londres 1913, p. 39 pl. VII, n° 17; R. Engelbach, *Notes of Inspections,* dans *Annales du Service des Ant. de l'Ég.,* vol. XXXI, 1931, p. 133, pl. I; J. J. Clère, *Un graffiti du roi Djet dans le désert arabique,* dans *Annales du Ser.,* vol. XXXVIII, p. 85-94.

[2] Découverte dans la région du Gebel ed-Dukhan, voir G. W. Murray, *An archaic hut in wadi Umm Sidrah,* dans *Journal of Egyptian Archaeology,* vol. XXV, part 7, 1939, p. 38-39.

[3] Il n'a pas été mentionné par R. Weill (voir *Koptos* dans *Annales du Service,* vol. XI, 1911, p. 97-141) ni par A. J. Reinach (voir *Rapport sur les fouilles de Koptos,* dans *Bull. de la Soc. des fouilles archéologiques,* 1910) qui ont effectué des recherches dans la région.

Il se présente actuellement sous la forme d'un terrain considérablement bouleversé, jonché par des monceaux de restes de chiens plus ou moins momifiés. On est frappé par la taille élevée de certaines de ces bêtes. Nous trouvâmes en outre le crâne d'un chat et quelques ossements humains.

Aucun objet permettant de dater le site n'a été recueilli au cours de notre très brève exploration; mais ce cimetière nous parut appartenir à une période tardive, comme le sont la plupart des cimetières d'animaux découverts en Égypte.

## II

## SECTEUR DU HAMMAMAT.

### 1. Tombe badarienne.

Une tombe appartenant à la période badarienne [1] (pl. IX, *a*) a été mise au jour dans un ouadi menant au Ouadi principal. Elle contenait deux palettes à fard en schiste vert, l'une d'un type inconnu jusqu'à présent en Égypte et l'autre typiquement badarienne. Nous y avons également recueilli des objets de parure, de la poterie et une quantité importante de petits fragments de malachite.

Dans un autre endroit de l'Ouadi, on a trouvé aussi plusieurs tessons de pots en terre cuite du type badarien.

Ces deux découvertes révèlent pour la première fois, dans le Désert Oriental, l'existence de vestiges certains de cette brillante civilisation badarienne qui est encore imparfaitement connue. Il s'agit ici d'une contribution importante à l'étude de cette civilisation, notamment en ce qui concerne son étendue géographique et peut-être aussi en ce qui touche ses origines elles-mêmes.

(1) Sur la période badarienne, voir G. Brunton et G. Caton-Thompson, *The Badarian Civilisation* (Londres 1928); G. Brunton, *Mostagedda and the Tasian culture* (Londres 1937), p. 7-63 et Idem, *Matmar* (Londres 1948), p. 4-12.



### 2. Tombes prédynastiques et archaïques.

De petits cimetières, ou des tombes isolées furent repérés en assez grand nombre dans cette région et dans ses environs. Comme cela s'est produit pour le district de Lakeita [1], beaucoup de ces tombes avaient été violées à des époques plus ou moins reculées.

Toujours, faute de temps, nous ne pûmes étudier qu'un très petit nombre seulement de ces sépultures découvertes au cours de notre expédition.

Parmi les tombes que nous fûmes à même de fouiller et que nous trouvâmes intactes, il convient de citer la sépulture d'un vieillard (pl. IX, *b*). Celui-ci avait perdu presque toutes ses dents; ses poings et ses chevilles étaient entourés de bracelets constitués par des grains d'enfilage en os. Nous avons attribué cette tombe à la période prédynastique.

Une autre tombe trouvée dans le Ouadi Hammamat même livra une petite palette à fard. Elle est en schiste, et son petit broyeur en jaspe. La palette appartient à un type particulier de la période archaïque.

### 3. Villages-ateliers archaïques pour bracelets de schiste.

Les vestiges d'un assez grand village s'étendant sur plus de deux cents mètres furent découverts dans le Ouadi principal (pl. X, *a*). D'autres beaucoup plus petits existent également dans la même région.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont mis au jour des restes de maisons ainsi qu'un important matériel archéologique recueilli en surface et dans les dépôts de résidus domestiques et industriels.

Faute de temps, l'une de ces maisons seulement a pu être fouillée (pl. X, *b*), au cours de l'expédition. A demi-creusée dans le sol, elle s'est révélée d'un type non encore signalé sur les sites de cette époque. Elle se rapproche ainsi des demeures que nous avons mis au jour dernièrement dans le chantier de fouilles prédynastiques à El Omari [2] (près

(1) Voir ci-dessus, p. 68-69.

(2) Voir F. Debono, *Hélouan : El Omari, Fouilles du Service des Antiquités*, 1943-1944, dans «*Chronique d'Égypte*», n° 41, 1946, p. 51 et Idem, *El Omari, Exposé sommaire sur les campagnes des fouilles*, 1943-1944 et 1948, dans *Annales du Ser. de l'Ég.*, vol. XLVIII, 1948, p. 563.

d'Hélouan) en Basse Égypte. La maison du Ouadi Hammamat se distingue toutefois de ce dernier type par son plan rectangulaire et par ses parois protégées par des dalles de schiste posées obliquement.

Les couches de détritus révélèrent de la céramique, un outillage de pierre (pl. XI, *a* et *b*) et quelques instruments de cuivre, en même temps que des objets de parure, des restes de cuisine, etc.

La céramique découverte est d'une très bonne facture. Elle comprend plusieurs types de vases déjà connus en Égypte, ainsi que quelques types nouveaux. Les pots portent parfois des marques de propriété ; lorsque nous en trouverons un plus grand nombre, elles permettront sans doute des comparaisons intéressantes avec les marques similaires trouvées en Égypte.

L'outillage de silex est abondant. Plusieurs types d'instruments y figurent. Il convient de mentionner parmi ceux-ci un nombre considérable de perçoirs très acérés, de dimensions microlithiques (pl. XI, *b*), d'un type autrefois rencontré à Abydos [1]. Ils servaient, sans le moindre doute, à perforer les grains d'enfilage de matières diverses recueillis dans le site. Citons par ailleurs des croissants bifaces analogues à ceux trouvés dans les localitées archaïques de la Vallée du Nil [2], ainsi que des grattoirs, des lames et lamelles servant de couteaux, des *nuclei* d'où ils furent extraits, etc.

Parmi les objets de cuivre, on peut citer un petit ciseau et une sorte de longue aiguille.

Dans ce village, il apparut que l'on fabriquait, en assez grande

[1] Voir T. E. Peet, *The cemeteries of Abydos,* part II, Londres 1914, p. 3 et pl. III, *a*.

[2] Voir C. M. Firth, *A datable flint tool,* dans *Antiquity,* 1930, p. 104-105 ; S. Clarke et R. Engelbach, *Ancient Egyptian Masonry,* Londres 1930, p. 204 ; J. Ph. Lauer, *La Pyramide à degrés,* Le Caire 1936, p. 234-236 ; J. Garstang, *Mahasna and Bêt Khallaf,* Londres 1902, pl. XV ; Fl. Petrie, *Abydos,* I, p. 12 et pl. XXVI, 305 à 314 et pl. LIII, 24 ; G. Caton-Thompson et E. W. Gardner, *The Desert Fayum,* p. 104 à 105 et pl. LVIII, LXIII, 5, LXVIII et LXIX, etc. Nous avons pu récemment en rétablir le procédé probable de fabrication ; voir volume des *Annales du Serv.,* L, p. 1-18 : « *Technique du façonnage des croissants de silex utilisés dans l'enceinte de Zozer à Saqqarah.* »



quantité, des objets de parure, notamment des bracelets de schiste destinés à être exportés dans d'autres centres de la Vallée du Nil.

Les très nombreux bracelets inachevés rencontrés à l'état d'ébauches ou brisés au cours du façonnage, permettent de reconstituer facilement la technique de fabrication. Les croissants de silex, dont il vient d'être question, servaient au forage de ces bracelets. Remarquons qu'en Égypte, les seuls emplois qu'on leur connût jusqu'ici étaient de servir de foreurs pour les vases en roche tendre [1] ou pour le rodage des blocs de calcaire. Notons, en outre, que les bracelets de schiste ont été trouvés en abondance dans les sites d'époques archaïques aussi bien dans ceux de Haute que de Basse Égypte [2]. Les Fouilles Royales d'Hélouan en ont révélé un grand nombre [3]. On ne connaissait encore, ni l'endroit exact où on les fabriquait, ni le processus de leur technique.

Les dépôts archéologiques donnèrent aussi d'autres nombreux objets de parure. Ils sont souvent brisés, abandonnés à un certain stade du façonnage. Ce sont pour la plupart des grains d'enfilage ou des pendeloques en nacre, en test de coquilles d'œufs d'autruche, en schiste, en terre cuite émaillée ou des coquillages marins percés. On fabriquait aussi dans ce village des bracelets de nacre. La malachite a été trouvée, en grande quantité ; elle servait sans doute de fard.

Quant aux restes de cuisine, ils contenaient des fragments d'os d'animaux et des débris de bois carbonisés. Ils donneront sans doute après examen, des renseignements d'un intérêt indiscutable, sur la flore et la faune de cette région au cours des époques reculées.

Nous trouvâmes également parmi ces résidus, comme parmi ceux du village prédynastique (Négadien I) de la région de Lakeita [4], des vertèbres de poissons. Notre site étant à trois jours de marche, tant de la Vallée du Nil que de la mer Rouge, le poisson devait y être consommé sec ou bien salé.

[1] Voir G. Caton-Thompson et E. W. Gardner, *The Desert Fayum,* p. 103-119.

[2] Voir, Fl. Petrie, *Abydos,* part II, 1903 (Londres 1903), p. 26, pl. VIII, n°s 144 à 152 ; G. A. Reisner, *The Early dynastic cemeteries of Naga ed-Dêr,* Part I, pl. 41, *b ;* G. Brunton, *A first dynasty cemetery at Maadi,* dans *Annales du Serv.,* vol. XXXIX, 1939, p. 420 et 424, etc.

[3] Voir Z. Y. Saad, *Royal Excavations at Saqqara and Helwan* (1941-1945), p. 26-27, pl. XII.

[4] Voir ci-dessus, p. 67.

En ce qui concerne l'âge de notre village-atelier, il doit appartenir à la période archaïque, comme l'indique le caractère spécial de la céramique, les croissants de silex [1] et les bracelets de schiste vert que l'on y fabriquait. Cette sorte de bracelets n'a été trouvée en Égypte que dans les sites appartenant à la première et à la seconde dynastie, ainsi qu'à la période finale du prédynastique.

Toutefois, plus de précision pourra être encore obtenue, espérons-le, au sujet de la date de ce village, lorsque des documents nouveaux seront exhumés au cours de nos prochaines fouilles.

La découverte de cette agglomération ancienne apporte, enfin, une contribution d'un intérêt certain à l'histoire de ces fameuses carrières de schiste qui ont fait la renommée de cette région. Par les inscriptions on attribuait seulement à la VIe dynastie le début des exploitations [2]. Or le schiste trouvé dans notre agglomération ayant été extrait de ces mêmes carrières, il conviendra donc de reculer jusqu'à la période archaïque leur exploitation. Ces carrières peuvent donc être considérées dès à présent comme étant les plus anciennement connues avec quelque certitude dans le Désert Oriental.

### 4. Tombe de la VIe-Xe dynastie.

Dans un petit ouadi tributaire de l'ouadi principal, non loin des inscriptions pharaoniques, fut trouvée une tombe marquée par un tertre de pierres, de forme allongée.

Aucun objet sur lequel on puisse mettre une date n'a été recueilli dans la fosse, mais la position du mort étant la même que celle qui fut en usage en Égypte au cours des périodes s'étendant de la VIe à la Xe dynastie (pl. XII), il nous semble opportun, pour le moment, d'attribuer cette tombe à l'une des périodes comprises entre ces deux dynasties.

[1] Voir C. M. Firth, *A datable flint tool*, dans *Antiquity*, 1930, p. 104-105.

[2] Voir J. Couyat et P. Montet, *Les inscriptions hiéroglyphiques du Ouadi Hammamat*, dans *Mém. de l'Inst. fr. d'Arch. or.*, vol. 34, 1912, p. 2 et suiv., p. 122.



L'intérêt de cette découverte repose sur le fait que nous aurions ici la seule tombe d'époque pharaonique trouvée jusqu'à présent dans le Désert Oriental. Elle a abrité peut-être les restes de l'une de ces victimes des tragédies qui ne devaient pas être rares au cours des expéditions pharaoniques au pays lointain de la « pierre de Bekhen », aux « Mines d'or », ou bien encore vers la « Grande Verte ».

L'histoire de ces grandes expéditions ne nous est connue jusqu'à présent que par des textes et peut-être maintenant par la modeste découverte qui vient d'être signalée.

### 5. Atelier de pics de mineurs en schiste du Moyen Empire.

Un grand atelier de pics de mineurs, en schiste, fut repéré sur le sommet de l'un des flancs de l'Ouadi principal.

Les très nombreuses pièces inachevées, les rebuts qui jonchent le sol (pl. XIII, *a*), permettent d'étudier aisément la technique du façonnage de ces instruments. Les pièces recueillies ont des dimensions variées (voir pl. XIII, *b*). Les plus grandes atteignent 0 m. 40 de longueur, les plus petites 0 m. 15.

Pour ce qui est de leur date, si on leur applique les conclusions tirées de notre récente étude sur les pics de mineurs découverts en Égypte [1], on peut faire diverses constatations. Mais il convient avant tout de se rappeler que, dans les sites archéologiques de la Vallée du Nil, les pics datant de l'Ancien Empire sont généralement en roches cristallines ou métamorphisées (basalte, dolérite, schiste, etc.) et que le travail du façonnage en est très soigné. D'autre part, au cours du Moyen et du Nouvel Empire, ces mêmes instruments sont par contre le plus souvent taillés dans un calcaire silicifié et leur facture décline considérablement au cours de ces périodes dynastiques [2].

[1] Voir F. Debono, *Pics en pierre de Sérabit el-Khadim (Sinaï) et d'Égypte*, dans *Annales du Ser.*, vol. XLVI, 1947, p. 265-285, et Idem, *El Omari (près d'Hélouan), Exposé sommaire sur les campagnes des fouilles 1943-1944 et 1948*, dans *Annales du Ser.*, vol. XLVIII, 1948, p. 566.

[2] Voir Idem, *op. cit.*, p. 284 et 285.

En ce qui concerne le Hammamat, la matière employée ne permettra pas de dater ces pièces, puisque la région où ils furent fabriqués est essentiellement schisteuse. Toutefois, il n'en sera pas de même, croyons-nous, quant à la technique du façonnage. Celle-ci est analogue en tous points à celle en usage en Égypte durant le Moyen et le Nouvel Empire, et nous pensons donc pouvoir attribuer nos pièces à l'une de ces deux périodes. Toutefois, la présence dans l'atelier même d'une stèle érigée au nom du pharaon Sébekhotep Khanéferrē͑ (XIII^e dynastie) [1] ferait supposer que notre atelier appartient plutôt au Moyen Empire.

### 6. Villages d'ouvriers des mines d'or d'époques pharaoniques.

Au cours d'une exploration à la recherche de sites préhistoriques, les restes de quelques petits villages de pierres sèches se trouvant dans cette région du Ouadi Hammamat et dans ses environs furent l'objet de notre attention. L'examen des témoins recueillis, notamment des tessons de poterie, nous permit d'en dater plusieurs.

Ces documents sont de l'Ancien et du Nouvel Empire, d'autres vraisemblablement du Moyen Empire et enfin d'autres encore de l'époque gréco-romaine.

Ces restes de villages peuvent être classés en deux groupes distincts :

1° Ceux situés au voisinage immédiat des anciennes carrières de schiste : ils ont de toute évidence abrité les ouvriers engagés aux travaux d'extraction de la pierre.

2° Ceux se trouvant à des distances plus ou moins grandes des carrières précitées et à proximité des vestiges des anciennes mines d'or. Les restes des huttes trouvées étaient, sans le moindre doute, les demeures des travailleurs de ces mines comme le prouvent les nombreux meules et broyeurs servant à concasser et à réduire en poudre les minerais [2] reconnus parmi les ruines.

(1) Voir ci-dessous, p. 81.

(2) La méthode d'extraction de l'or dans les mines du Désert Oriental à l'époque antique est décrite par Diodore de Sicile (voir Livre III, 12-14).



Notons au sujet du premier groupe, que depuis longtemps (et cela grâce aux nombreuses inscriptions gravées sur les parois des rochers du Hammamat) [1] il fut possible de situer et de dater les carrières d'où les Égyptiens de l'époque pharaonique avaient extrait le schiste employé dans leur monuments. Les restes de villages d'ouvriers qui ont été trouvés n'apportent donc aucune contribution nouvelle en ce qui concerne cette question.

Quant aux restes de villages appartenant au second groupe, rappelons d'abord que l'on connaît, dans la partie méridionale du Désert Oriental, l'existence des vestiges de plusieurs mines d'or constituant les preuves les plus certaines d'une exploitation antique, mais que cependant aucune d'entre elles n'avait pu être, jusqu'ici, attribuée à l'époque pharaonique [2]. Les documents que nous venons d'exhumer des villages, notamment la céramique (pl. XIV), permettent d'affirmer que les mines d'or avoisinantes avaient été certainement exploitées par des Égyptiens d'époque pharaonique, époque que l'on peut situer à l'Ancien et au Nouvel Empire et probablement aussi au Moyen Empire.

### 7. Inscriptions pharaoniques.

Au cours de l'exploration, nous avons découvert aussi des documents épigraphiques de l'époque pharaonique.

Une belle stèle en schiste de la XIII^e dynastie, érigée au nom du pharaon Sébekhotep Khanéferrē͑, fut trouvée sur le sommet d'un des flancs de l'Ouadi (pl. XV) [3]. Sur l'une des faces de la stèle, le souverain est figuré adorant le dieu Min, divinité de cette localité. Sur l'autre face, on trouve une intéressante généalogie de ce même roi. L'étude de cette

(1) Voir J. Couyat et P. Montet, *Les Inscriptions Hiéroglyphiques du Ouadi Hammamat*, dans *Mém. Inst. fr. d'Arch. Or.*, vol. 34, 1912. M. G. Goyon découvrit au cours de recherches récentes de nombreuses et importantes inscriptions pharaoniques qui seront prochainement publiées.

(2) En ce qui concerne l'histoire de l'exploitation minière aux époques antiques et la présence des huttes d'ouvriers, voir notamment W. F. Hume, *Geology of Egypt*, vol. II, part III (Le Caire, 1937), p. 689-759.

(3) La photographie nous a été aimablement offerte par M^e I. Harari.

stèle a été offerte par nous à M. le D[r] Étienne Drioton qui en tirera les conclusions archéologiques qu'elle comporte.

Disons cependant que cette stèle ayant été trouvée à l'emplacement même de l'atelier pour la fabrication de pics de mineurs déjà mentionné [1] ; elle nous a fourni pour ce dernier des renseignements utiles au sujet de sa datation.

Tout près de cette stèle, dont on se demande par quel hasard elle n'a pas été enlevée par les voleurs, se trouvait, gravée à même le rocher, une série de cinq cartouches royaux, accolés les uns aux autres. Ces cartouches contenaient respectivement et successivement les noms de Chéops, Didoufrēᶜ, Chéphren et à notre grande surprise, également les noms de Hordadef et Baéfrēᶜ. Soulignons le fait que ces deux derniers personnages étaient d'après le papyrus Westcar [2], les fils de Chéops et, qu'ils sont indiqués ici pour la première fois comme des pharaons de la IV[e] dynastie. Une inscription accompagne ces cartouches. Lorsqu'elle sera déchiffrée, elle apportera, sans doute, des renseignements utiles. L'étude de ce document a été également donnée par nous à M. le D[r] Ét. Drioton, qui établira le degré d'importance de la trouvaille.

### 8. Cimetières gréco-romains.

Un grand cimetière et d'autres plus petits, datant tous de l'époque grecque ou romaine, furent rencontrés sur une hauteur dominant les villages d'ouvriers des mines d'or, dont il a déjà été question [3], ou bien dans leur voisinage. Ils ont été malheureusement dévastés à fond par les voleurs.

C'étaient sans le moindre doute les lieux d'inhumation des malheureux travailleurs engagés aux travaux des mines, précisément de ceux dont la pauvreté d'existence a été décrite d'une manière impressionnante par Diodore de Sicile [4].

Soulignons le fait que l'on connaît depuis assez longtemps la présence

(1) Voir ci-dessus, p. 79.
(2) A. Erman, *Die Märchen des Papyrus Westcar,* Berlin 1890, p. 10 et 17.
(3) Voir ci-dessus, p. 80.
(4) Livre III, 12-14.



de ces agglomérations d'ouvriers qui travaillaient aux mines d'or de ces époques [1]. Mais aucun de leurs cimetières n'avait été signalé jusqu'à ce jour.

## III

### SECTEUR DE LA MER ROUGE.

Dans le secteur qui touche les bords de la mer Rouge nous n'avons guère pu effectuer que des recherches très sommaires.

Nous y avons découvert, toutefois, plusieurs tombes [2] que nous n'avons pas eu la possibilité de fouiller.

Sur le littoral même de la mer, nous avons repéré sur une petite hauteur dominant la plage, un des points, où selon toutes probabilités, à l'époque archaïque, on entreposait, en vue de l'exportation, les coquillages marins recueillis sur le rivage (voir pl. XVI). Ces coquilles étaient destinées, après préparation, à servir d'objets de parure.

Parmi ces coquillages, certains gros gastéropodes, notamment des « ptéroceras », étaient particulièrement recherchés. Ils servaient à la ~~préparation,~~ fabrication des bracelet.

Mais seule la première phase du façonnage, celle tout à fait préliminaire, s'effectuait là. L'opération consistait à briser la coquille, pour en extraire la partie interne, la seule utilisée. Cette sorte de noyau central spiralé de la coquille, était ensuite emporté dans les villages d'époque archaïque identifiés par nous à 90 et à 120 kilomètres plus loin, dans la région du Hammamat [3] et dans celle de l'oasis de Lakeita [4]. Dans ces localités,

(1) Voir A. E. P. Weigall, *Travels in the Upper Egyptian Desert,* p. 36 et suiv.; R. Engelbach, *Notes of Inspections,* dans *Annales du Service,* vol. XXXI, 1931, p. 134; W. F. Hume, *Geology of Egypt,* vol. II, part III (Le Caire 1937), p. 725-759.
(2) De tout ce vaste district qui longe le littoral de la mer Rouge, on ne connaissait guère jusqu'à ce jour qu'une seule tombe antique violée. Elle fut découverte par M. G.W. Murray au Ras Samadaï à environ 150 kilomètres au sud de la région de Kosseir; elle date probablement de la fin du prédynastique. Voir à ce sujet : G. W. Murray et D[r] D. Derry, *A predynastic burial on the Red Sea coast of Egypt,* dans *Man,* 1923, vol. 23, n° 81, p. 129-131.
(3) Voir ci-dessus, p. 77.
(4) Voir ci-dessus, p. 71.

ces parties internes des coquilles subissaient alors des opérations diverses avant leur transformation en bracelets achevés en vue de leur exportation dans les centres de la Vallée du Nil.

Nous avons rencontré parmi les vestiges de ces « villages-ateliers » du Hammamat et de Lakeita, de nombreux bracelets de nacre inachevés, brisés au cours de leur façonnage. Ces objets nous ont permis de connaître aisément la technique du façonnage en usage. Les déchets de nacre, provenant de la taille de ces bracelets, étaient eux aussi utilisés pour la fabrication de grains d'enfilage. Les pièces inachevées nous ont permis d'en rétablir la méthode.

On recueillait aussi, en ce même point du rivage de la mer, toujours en vue de l'exportation, les rhabdes d'une espèce d'oursin géant. Ces mêmes rhabdes ont été également retrouvés au cours de notre expédition, parmi les restes des agglomérations archaïques de la région de Lakeita [1]. Ils y étaient taillés en pendeloques.

Il est à déplorer qu'aucune fouille n'ait pu être effectuée dans ce site. Mais il nous fut possible, toutefois, d'y récolter en surface des silex taillés.

Rappelons, pour terminer, que les coquillages marins ont été abondamment employés pour la parure en Égypte, aussi bien dans le Sud que dans le Nord du pays, au cours des époques préhistoriques et archaïques.

Les plus anciens spécimens reconnus en Égypte remontent à la période mésolithique [2] ; on les trouve abondamment au cours du tasien [3] et du badarien [4]. A partir du prédynastique on commence à tailler les coquillages en bracelets. Ceux-ci ont été reconnus très souvent dans les sites de Haute et de Moyenne Égypte [5]. A l'époque archaïque on

[1] Voir ci-dessus, p. 71.

[2] Voir F. Debono, *Le paléolithique final et le mésolithique à Hélouan*, dans *Annales du Service*, vol. XLVIII, 1948, p. 636.

[3] Voir G. Brunton, *Mostagedda and the Tasian culture*, p. 29.

[4] G. Brunton, *The Badarian Civilisation*, p. 27.

[5] Fl. Petrie et J. E. Quibell, *Naqada et Ballas*, p. 14 ; E. R. Ayrton, et L. S. Loat, *Predynastic Cemetery at El Mahasna*, p. 33 ; G. Brunton, *The Badarian Civilisation*, p. 58 ; Idem, *Mostagedda and the Tasian culture*, p. 88.



rencontre ces derniers objets également dans le Delta ; et les Fouilles Royales d'Hélouan, effectuées sous le Haut Patronnage de Sa Majesté le Roi Farouk, viennent d'en révéler un grand nombre. Toutefois, on ne connaissait jusqu'à ce jour aucun des emplacements exacts où ces coquillages marins étaient récoltés, l'endroit où l'on en confectionnait des bracelets et la méthode précise de leur façonnage.

## IV

## GRAVURES RUPESTRES.

Des gravures rupestres ont été trouvées en nombre considérable au cours de l'expédition dans les secteurs de Lakeita, du Hammamat et de la mer Rouge.

Les styles, les techniques du dessin et les époques d'origine de ces gravures présentent une grande variété.

Plusieurs groupes distincts peuvent y être notés. Certaines gravures représentent des animaux isolés ou en bandes, d'autres figurent des êtres humains seuls ou associés à des animaux et une troisième catégorie reproduit des objets inanimés.

Les gravures représentant les animaux sont les plus nombreuses. On y reconnaît des bêtes à cornes (pl. XVII-XVIII), tels que antilopes bouquetins, bovidés, etc. On distingue aussi fréquemment des chiens, participant souvent à des scènes de chasse (pl. XVII, *b*). Quant aux représentations d'éléphants (pl. XVIII, *b*) et de girafes elles témoignent ici de l'existence de périodes révolues où ces animaux subsistaient encore dans les régions explorées actuellement asséchées, ou dans leur voisinage immédiat. Parmi ces animaux on peut identifier aussi des hippopotames probablement reproduits en souvenir de ceux qui vivaient à cette époque dans la verdoyante Vallée du Nil. Parmi les oiseaux le plus souvent représentés dans les gravures identifiées par l'expédition, il faut notamment citer l'autruche.

Les hommes reproduits par les gravures portent parfois des armes ou sont représentés les bras levés (pl. XVIII, *a*) comme dans les scènes

se trouvant sur les vases décorés du Négadien II[1] et même du Négadien I[2].

Les représentations de scènes de chasse sont fort intéressantes (voir pl. XVII, *b*). L'une d'elles, rencontrée à deux reprises dans un même ouadi particulièrement riche en gravures rupestres, mérite une mention spéciale. Mettant à profit l'intersection des deux pans d'un rocher, le dessinateur préhistorique a gravé sur un des pans un chasseur à l'affut, l'arc bandé, prêt à lâcher sa flèche sur des animaux représentés sur le pan contigu.

Dans une autre scène on distingue à côté d'une femme levant les bras vers le ciel, une autre femme ayant des caractères nettement stéatopyges, ainsi qu'une autruche. On a voulu, semble-t-il, donner à cette femme la ressemblance de l'autruche figurée à côté d'elle suivant quelques prescriptions relevant de la magie.

Pour ce qui est des objets inanimés, ils sont principalement représentés par des dessins de barques de divers types, souvent semblables à ceux figurés au cours du Négadien II et du Négadien I. Il faut en outre souligner la présence de quelques dessins de plantes. Ce sont les premiers que l'on ait découverts parmi les gravures rupestres signalées jusqu'à ce jour dans les déserts égyptiens. Ces dessins de végétaux ressemblent beaucoup à ceux reproduits sur certains vases décorés du Négadien I[3].

La découverte de quelques groupes de gravures, de style et de technique différents, superposées les unes aux autres, et revêtues chacune d'elles d'une patine différente (pl. XVIII)[4] offre un intérêt certain au point de vue des problèmes de la chronologie. Quoi qu'il en soit, les sites préhistoriques qui viennent d'être mis au jour par notre expédition,

[1] Fl. Petrie et J. E. Quibell, *Naqada et Ballas*, p. lvii, 14 ; Idem, *Prehistoric Egypt Corpus*, pl. XXXIV, 46 D.

[2] Fl. Petrie, *Prehistoric Egypt*, pl. XVII, 74 et pl. XXIII, 1.

[3] Fl. Petrie, *loc. cit.*, pl. XI, XV, etc.

[4] Le texte hiéroglyphique représenté sur notre planche XVIII, est publié par M. P. Montet. Voir J. Couyat et P. Montet, *Les inscriptions hiéroglyphiques du Ouadi Hammamat*, dans *Mém. de l'Inst. fr. d'Arch. Or.*, vol. 34, 1912, p. 94.



permettent aussi d'établir, suivant toute probabilité, les âges préhistoriques et historiques de beaucoup de ces gravures.

En ce qui concerne les reproductions d'animaux, il sera possible d'en reconnaître la période d'origine, avec plus de précision encore (et cela pour la première fois en Égypte), lorsque seront identifiés les restes d'animaux découverts parmi les vestiges de villages examinés par notre exploration[1] et par ceux que nous comptons découvrir au cours de nos prochaines recherches.

Pour terminer, il convient de relever le caractère hautement esthétique de plusieurs des gravures rupestres rencontrées par l'Expédition Royale. En ce qui les concerne nous pouvons affirmer sans conteste que certaines d'entre elles rivalisent en beauté avec les plus célèbres d'Europe.

## CONCLUSIONS.

En résumé, les principaux résultats obtenus au cours de cette première Exploration Archéologique, faite sous le Haut Patronnage de S. M. le Roi Farouk Ier, au Désert Oriental, ont été les suivants :

*Préhistoire.* — En ce qui concerne les époques préhistoriques, les documents du paléolithique ancien sont représentés dans la région de Lakeita par le chelléen et par l'acheuléen. Un important gisement acheuléen terminal à formes micoquiennes y fut aussi reconnu. On a remarqué, dans ce gisement, une technique d'objets non encore signalée en Égypte, celle qui fut appelée en Afrique du Sud : «Victoria West technique.»

L'industrie levalloisienne, du paléolithique moyen, a été aussi trouvée en plusieurs endroits de la même région. Elle ne diffère pas de celle que l'on trouve habituellement en Égypte.

Quant à l'épilevalloisien, il fut reconnu assez fréquemment dans la région, à des niveaux inférieurs à ceux qui recélaient les industries lithiques précédentes. On a reconnu pour la première fois en territoire

[1] Voir ci-dessus, p. 66, 67, 72, 77, 80.

égyptien, en dehors de la région de Kom-Ombo, des pièces appartenant au sébilien typique.

Le paléolithique supérieur ou le mésolithique abonde dans la périphérie de l'Oasis en question, également à des niveaux inférieurs à ceux où fut noté l'épilevalloisien. On y trouve pour la première fois dans le Désert Oriental des pointes atériennes d'un style évolué, des microburins (pièces signalées jusqu'à présent en Égypte uniquement à Kom-Ombo et à Hélouan), des burins, des pointes de flèches paraissant dériver des pointes atériennes déjà citées, et un outillage lithique introduisant des caractères nouveaux dans l'industrie lithique connue en Égypte au cours de cette période. Notons que les sites appartenant à cette époque sont très rares dans la Vallée du Nil et que leurs industries sont encore fort mal connues.

Des documents d'époque badarienne furent aussi reconnus pour la première fois dans le Désert Oriental. Une tombe fut mise au jour dans la région du Hammamat et également des tessons de pots. D'autres sépultures de cette période existent probablement dans le secteur de Lakeita.

Les restes d'un important village prédynastique (probablement négadien I) furent repérés pour la première fois dans le Désert Oriental, dans la région de Lakeita. L'étude de ce site et des documents exhumés pourra permettre la vérification des hypothèses émises au sujet de l'origine de certaines civilisations prédynastiques de la Vallée du Nil.

Des tombes appartenant aux époques prédynastiques ont été également reconnues pour la première fois dans ce vaste Désert de l'Est, toujours dans la région de Lakeita et dans celle du Hammamat ; d'autres tombes existent probablement aussi près de la mer Rouge.

*Époque archaïque.* — Quant à l'époque archaïque elle a été aussi abondamment reconnue au cours de l'Expédition Royale. Les vestiges de deux villages appartenant à cette période furent découverts dans le district de Lakeita et les vestiges de trois autres villages (d'importance inégale) dans le district du Hammamat. Dans ces agglomérations, relais probables vers les centres du Désert Oriental et vers la mer Rouge, se fabriquaient, sur une assez grande échelle, des objets de parure, en vue de l'exportation vers les grands centres de la Vallée du Nil.



Dans les villages de Lakeita, qui appartiennent vraisemblablement à deux périodes successives, se fabriquaient principalement des bracelets de nacre, dont la matière était importée du littoral de la mer Rouge. Par contre, dans les villages du Hammamat, la fabrication des bracelets en schiste vert, trouvés en assez grande quantité dans les sites de la Vallée du Nil, semble avoir été une des principales industries des hommes qui habitaient ces bourgades isolées.

Des fouilles plus étendues dans les restes de ces deux groupes de villages, — les premiers de ces époques découverts jusqu'ici dans le Désert Oriental, — fourniront des renseignements complémentaires et peut-être la vérification archéologique des hypothèses avancées jusqu'à présent sur les relations qui semblent avoir rattaché l'Égypte à la Mésopotamie, au cours de ces périodes reculées.

Des tombes appartenant à ces périodes furent aussi trouvées dans toutes ces régions.

*Ancien Empire.* — Les restes d'un village d'ouvriers travaillant dans les mines d'or, probablement de l'Ancien Empire, ainsi que les restes de mines d'or exploitées au cours de cette même époque, purent être décelées dans le district même du Ouadi Hammamat. Ce sont les seuls vestiges d'agglomérations et d'exploitations minières d'époque pharaonique connus jusqu'à présent dans ce Désert Arabique. Leur étude pourra fournir des renseignements archéologiques du plus haut intérêt.

On a découvert en outre, gravés sur les parois mêmes d'un rocher du Ouadi Hammamat, les noms de Chéops, Didoufrēʿ, Chéphren, Hordadef et Baéfrēʿ. C'est la première fois que ces deux derniers sont indiqués, comme pharaons de la IVe dynastie. L'âge précis de cette inscription — actuellement étudiée par le Dr Ét. Drioton — n'a pas été encore déterminé.

En un autre endroit de ce même Ouadi, une tombe datant de la fin de l'Ancien Empire ou Ire Période Intermédiaire fut mise au jour. Elle était vraisemblablement celle d'un des membres d'une expédition

pharaonique dans ce désert. C'est la seule tombe de cette période trouvée jusqu'à ce jour dans le Désert Oriental.

*Moyen Empire.* — Des documents concernant le Moyen Empire ont été également découverts dans le Ouadi Hammamat. Nous y avons en effet recueilli une belle stèle en schiste, érigée au nom du pharaon Sébekhotep Khanéferrēᶜ (XIIIᵉ dynastie) comportant une intéressante généalogie de ce roi.

Enfin, un grand atelier pour la fabrication de pics de mineurs en pierre, appartenant sans doute aussi au Moyen Empire, fut découvert en ce même endroit du Ouadi. Les nombreuses pièces inachevées qui ont été récoltées permettent d'étudier la technique employée au cours du façonnage.

*Nouvel Empire et basse époque.* — Quant au Nouvel Empire, il est représenté dans la région du Hammamat par les restes d'un village d'ouvriers ayant sans doute travaillé dans les mines d'or. Il a été possible, en outre, de localiser une des mines qui furent l'objet de leur exploitation. Notons que ce sont ici les premiers villages et mines datant de cette époque, reconnus au Désert Oriental.

Il convient de mentionner encore la découverte, près de Keft, d'un cimetière de chiens, certainement de basse époque, considérablement pillé mais dont l'existence n'avait pas encore était signalée.

*Époque gréco-romaine.* — Des vestiges appartenant à l'époque grecque ou romaine ont aussi été trouvés : restes de villages des travailleurs des mines, ainsi que cimetières assez étendus. Aucun cimetière datant de ces époques n'avait été signalé jusqu'à présent dans le Désert Oriental.

*Gravures rupestres.* — Enfin, des gravures rupestres furent découvertes en grand nombre, dans presque toutes les localitées visitées par notre expédition. Grâce aux sites préhistoriques et historiques qui viennent d'être mis au jour, il sera possible d'en dater un certain nombre avec quelque certitude, ce qu'il n'avait pas encore été possible de faire jusqu'à ce jour.

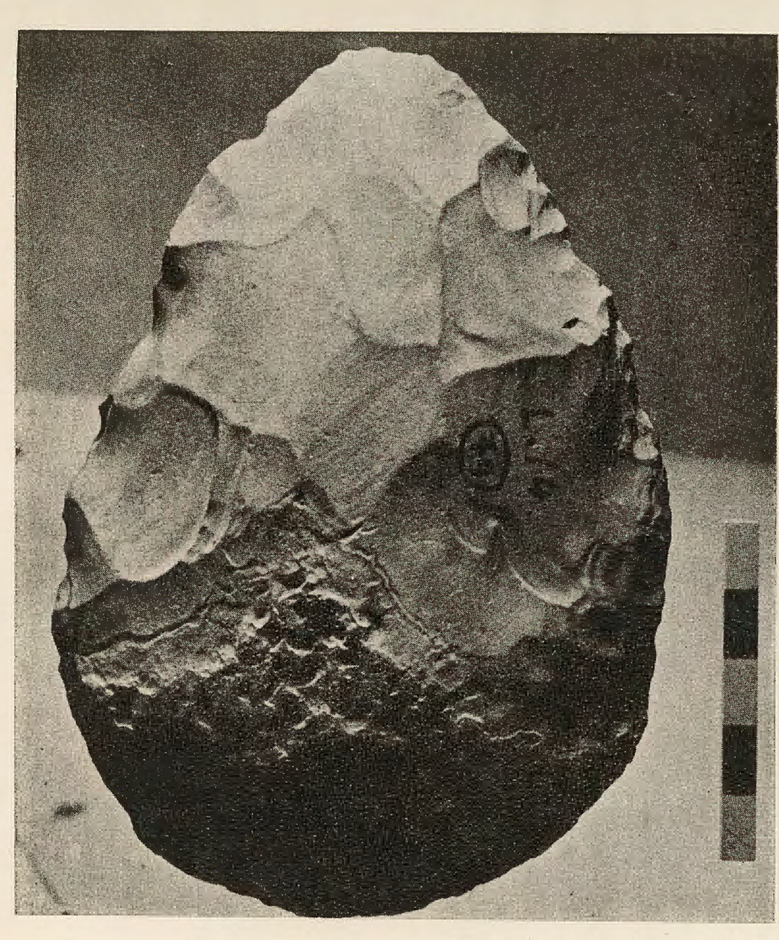


* * *

Tels sont les résultats acquis au cours de cette première exploration dans le Désert Oriental, réalisé grâce à sollicitude éclairée que porte S. M. le Roi d'Égypte Farouk Iᵉʳ, au patrimoine archéologique de Son Pays. Ces recherches ont révélé, ainsi qu'on vient de le voir, tout un ensemble de documents, d'importance considérable pour l'étude archéologique d'un immense territoire, jadis habité, et dont on ne savait que bien peu de chose jusqu'à ce jour.

Toutefois, les sites découverts, n'ayant pu être que très superficiellement étudiés, le temps nous ayant fait défaut, une seconde expédition est désirable pour pouvoir mener à bonne fin les travaux déjà commencés.

Fernand Debono.



*a.* «Coup de poing» du type acheuléen en silex.
Région de Lakeita.

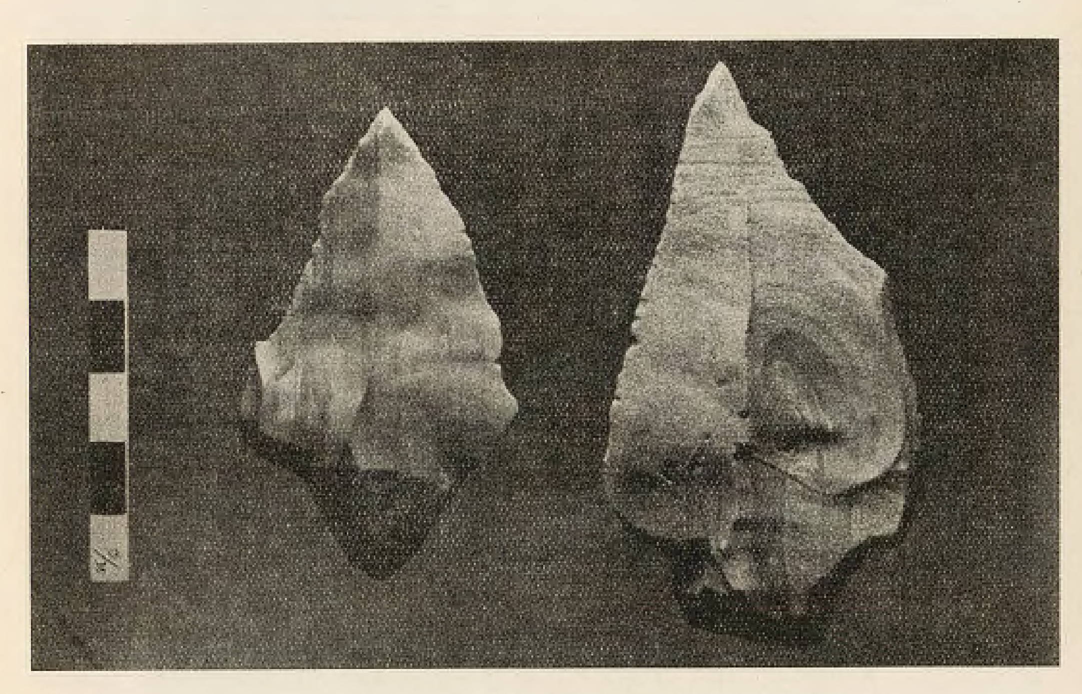


*b.* Pièce en silex taillée selon la technique «Victoria West».
Région de Lakeita.

Pl. I

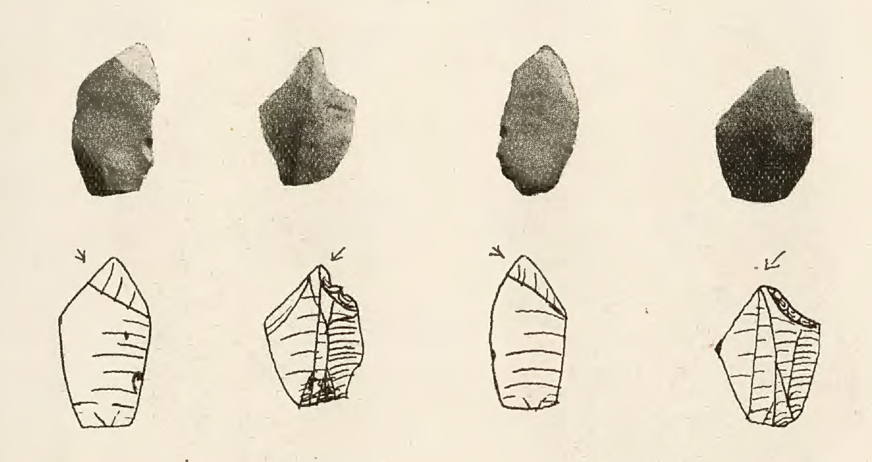



*a.* Nucleus et éclat en silex de technique levalloisienne. Région de Lakeita.

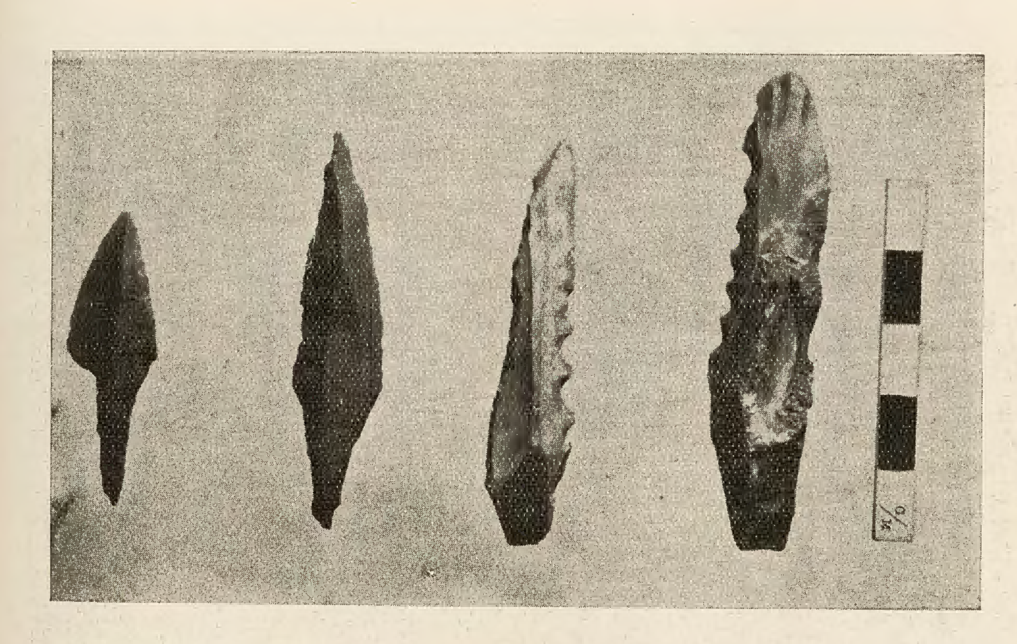


*b.* Pointes en silex de tradition atérienne. Région de Lakeita.

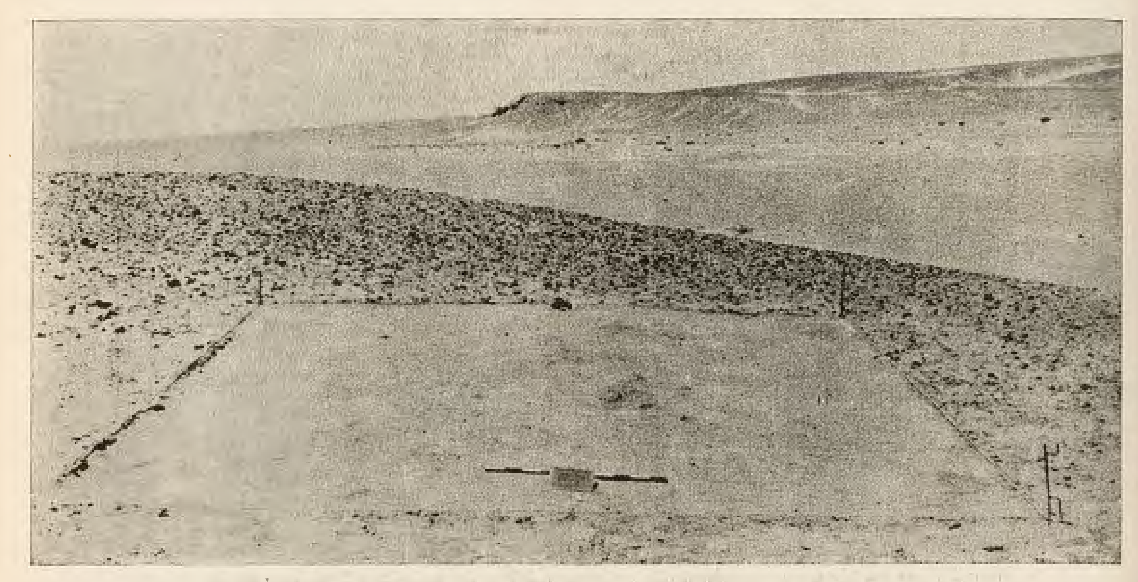




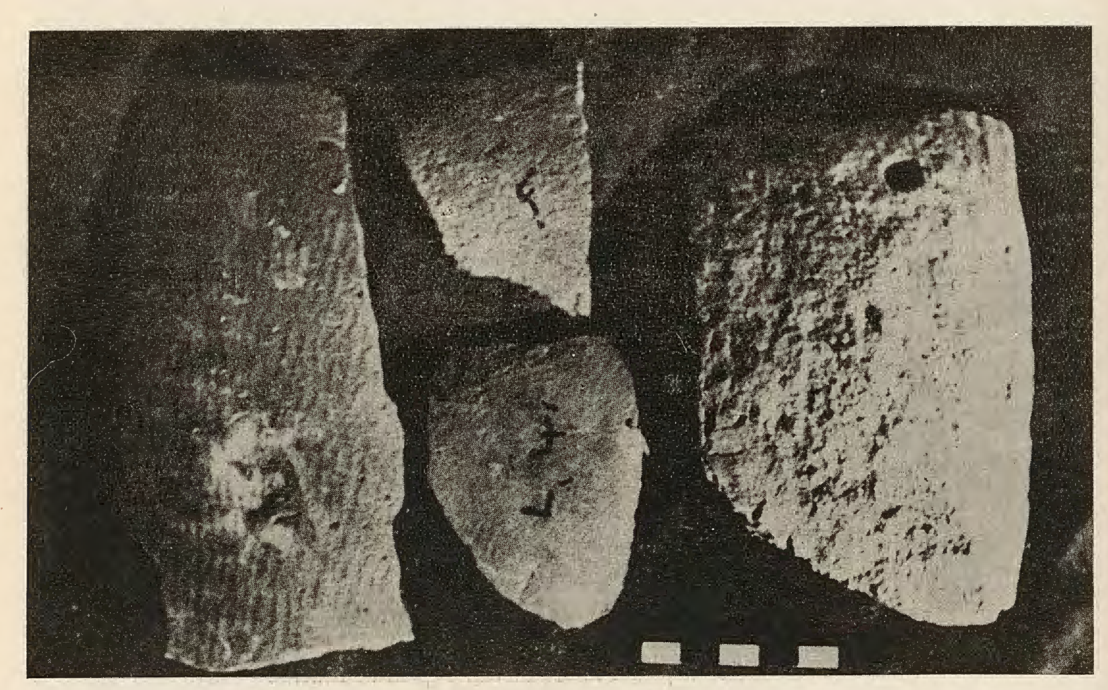
*a.* Microburins en silex de période mésolithique. Région de Lakeita (Dessins : gr. nat.).



*b.* Pointes de flèches et petites scies en silex. Région de Lakeitá.



*a.* Restes de foyers parmi les vestiges du village prédynastique. Région de Lakeita.

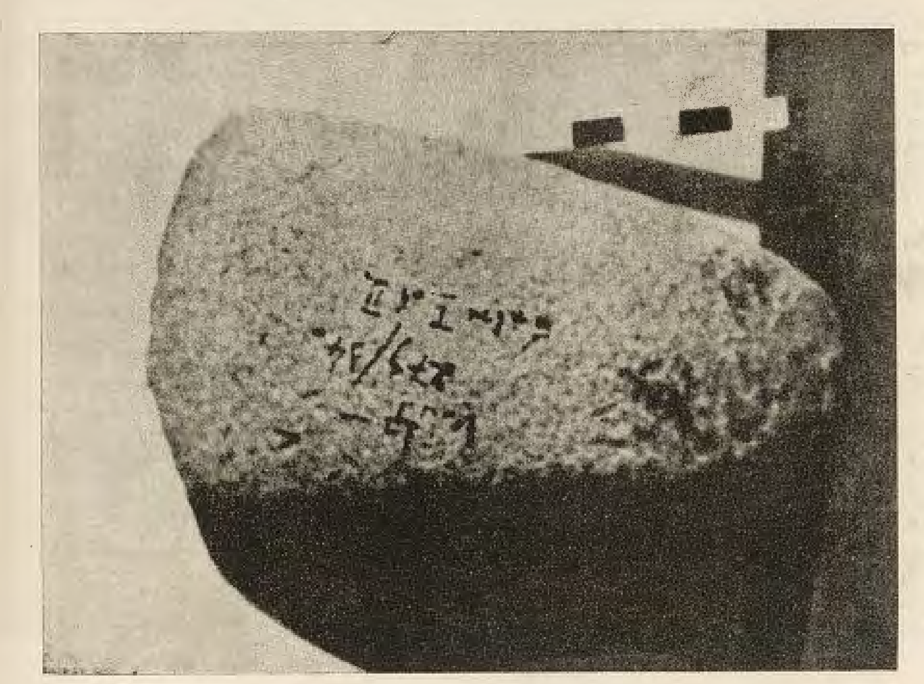


*b.* Tessons de poterie du village prédynastique précité;
le premier est façonné selon la technique badarienne.

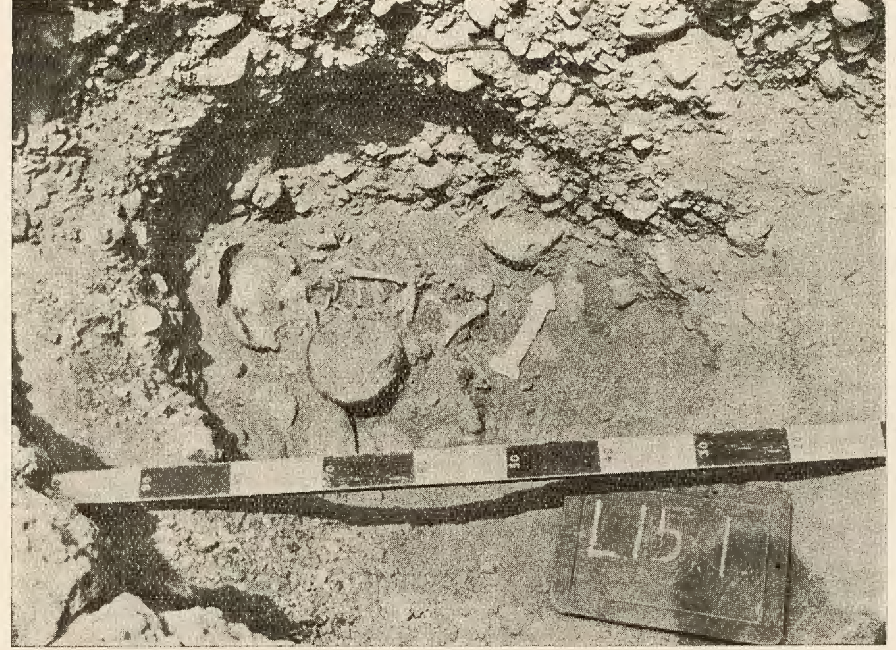


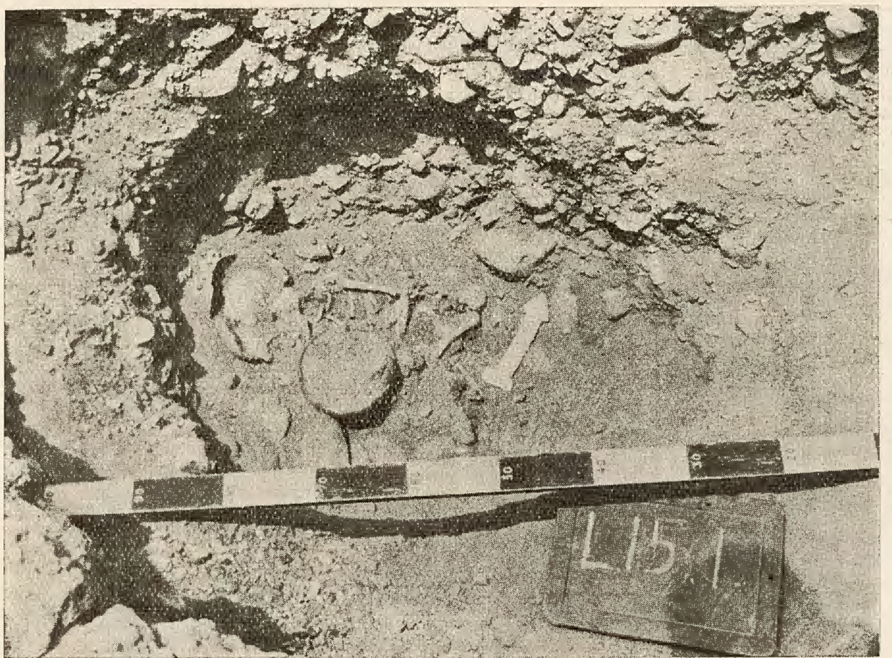


*b.* Couteau fourchu en silex du village prédynastique.
Région de Lakeita.



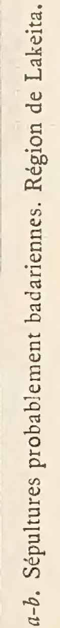
*a.* Hache polie en roche dure du village prédynastique.
Région de Lakeita.

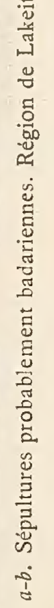


*b*

*a*





*a-b.* Sépultures probablement badariennes. Région de Lakeita.

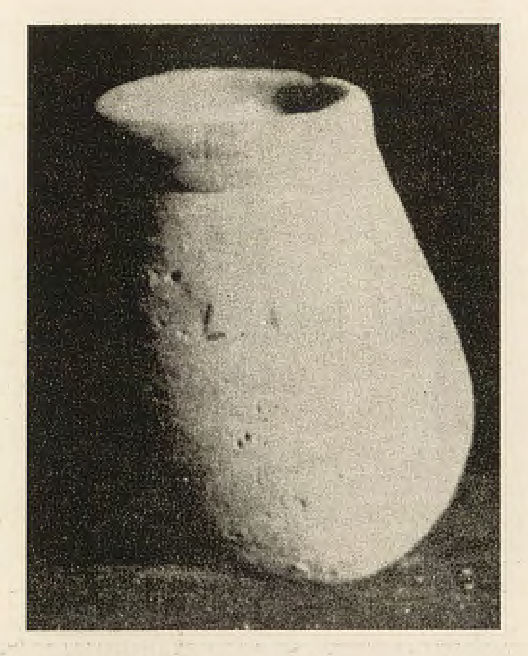




*a.* Vases en terre cuite provenant des sépultures figurées dans la planche précédente.



*b.* Sépulture probablement archaïque
découverte dans la région de l'oasis de Lakeita.



*a.* Vase en terre cuite provenant du village archaïque de la région de Lakeita.

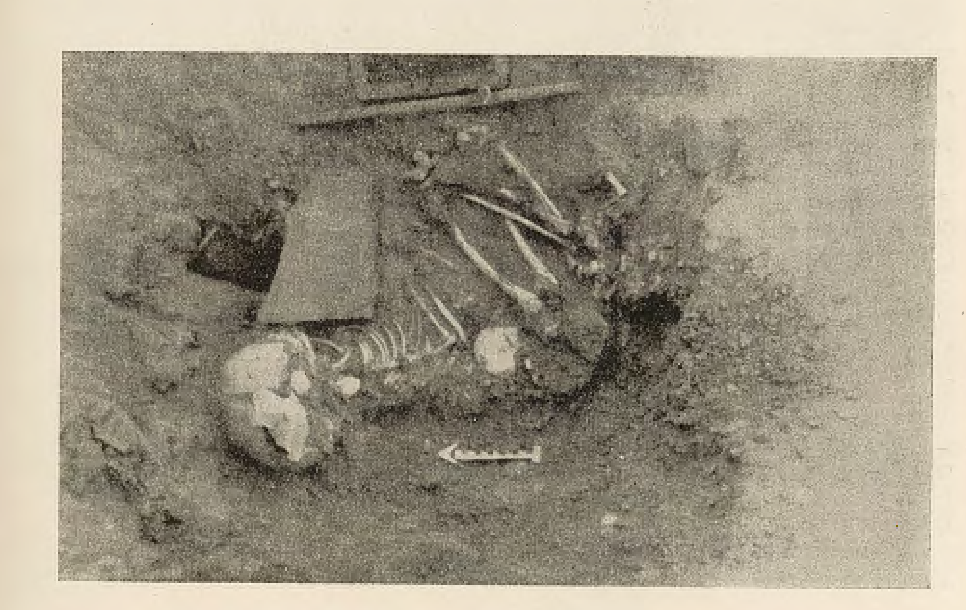


*b.* Magasin à provision creusé dans le sol
mis au jour dans le village archaïque de la région de Lakeita.






*b.* Sépulture datant probablement de l'époque prédynastique
dans la région du Hammamat.



*a.* Sépulture d'époque badarienne
découverte dans la région du Hammamat.



*a.* Vue d'ensemble du village-atelier, pour la fabrication des bracelets en schiste d'époque archaïque, découvert dans le Ouadi Hammamat.

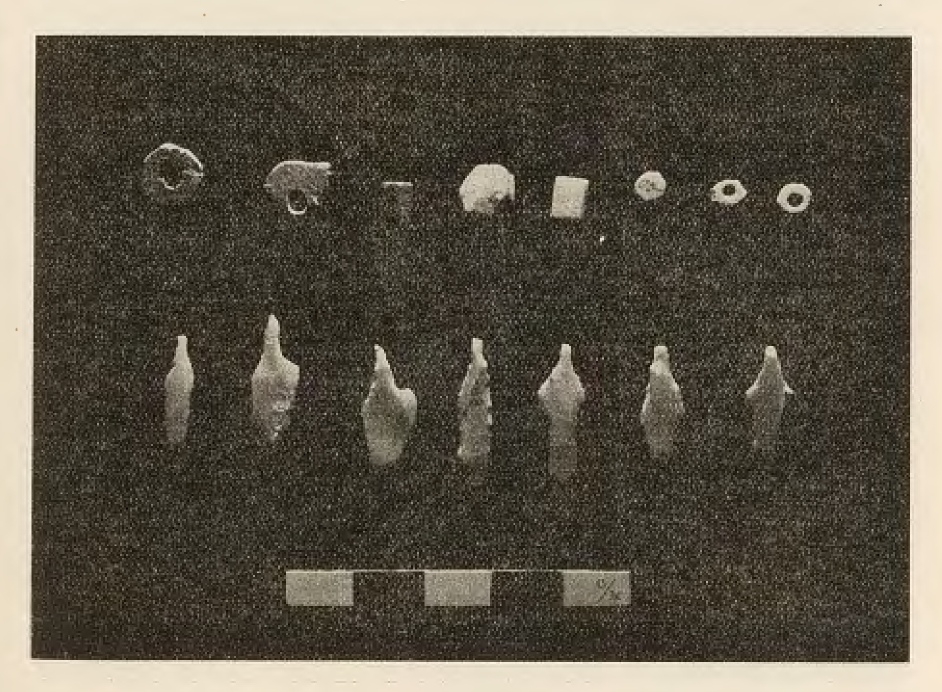


*b.* Vestiges d'une habitation creusée dans le sol du village précité.

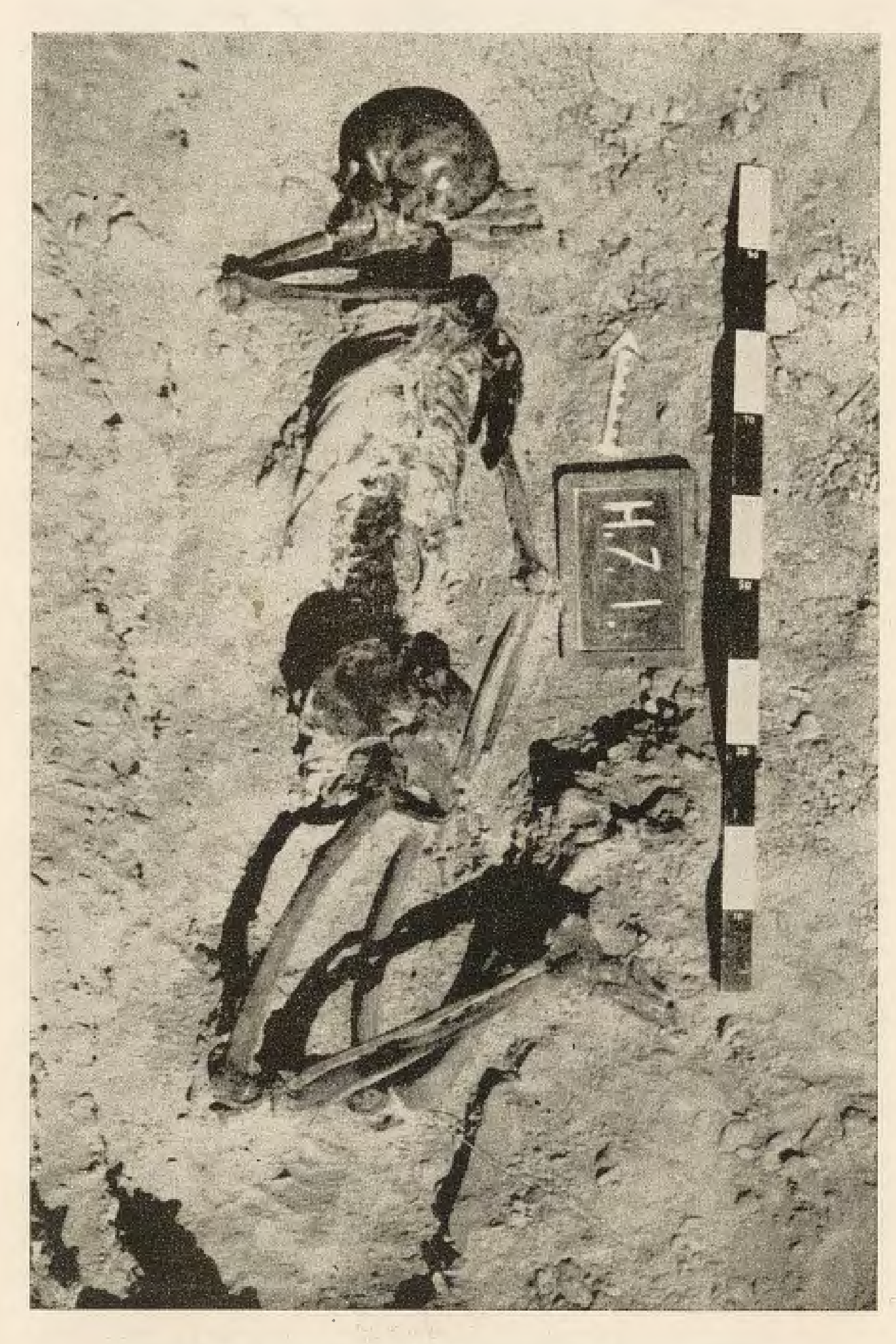





*a.* Objets en pierre servant à la fabrication des bracelets en schiste, découverts dans la hutte creusée dans le sol citée dans la planche précédente.



*b.* Grains d'enfilage de matières diverses inachevées et perçoirs en silex du village-atelier déjà cité.




Squelette humain datant des VIe-Xe dynastie. Région du Hammamat.

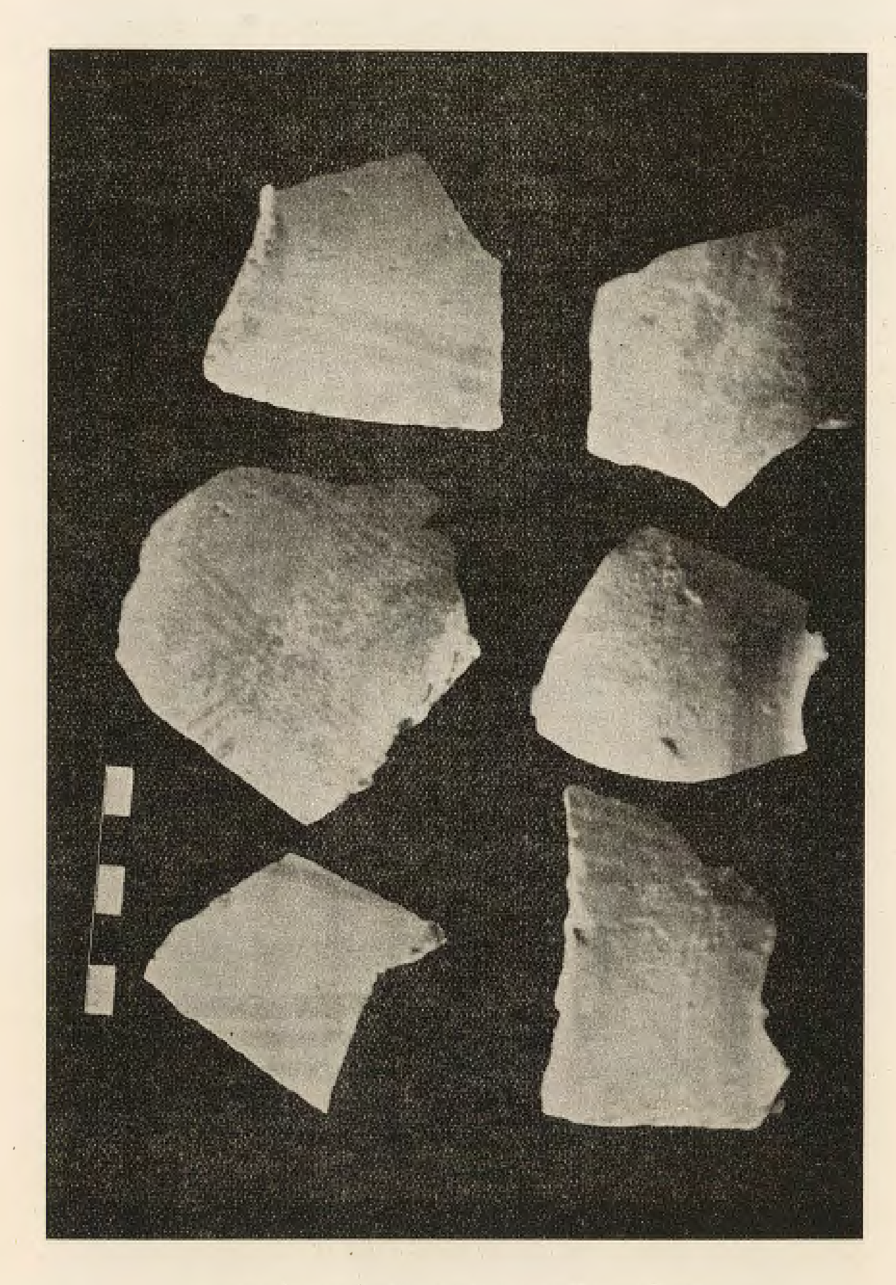




*a*. « Pics de mineurs » en schiste du Moyen Empire. Région du Hammamat.

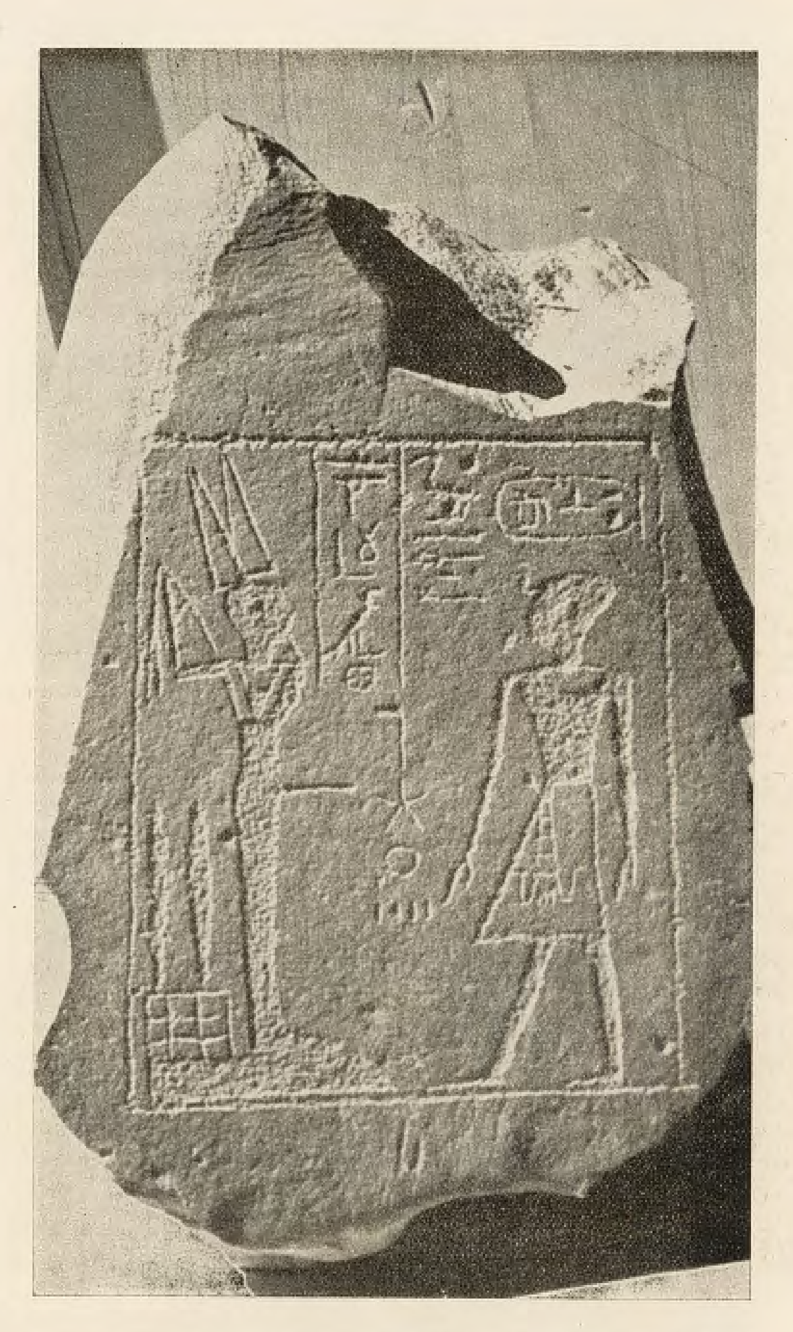


*b*. Pic de mineur en schiste du même atelier (photo réduit du 2/3).



Tessons de poterie décorée datant du Nouvel Empire
provenant du village d'ouvriers d'une mine d'or de la région du Hammamat.





Stèle en schiste figurant le pharaon Sébekhotep Khaneferrē' (XIIIe dyn.)
devant le dieu Min. Ouadi Hammamat.

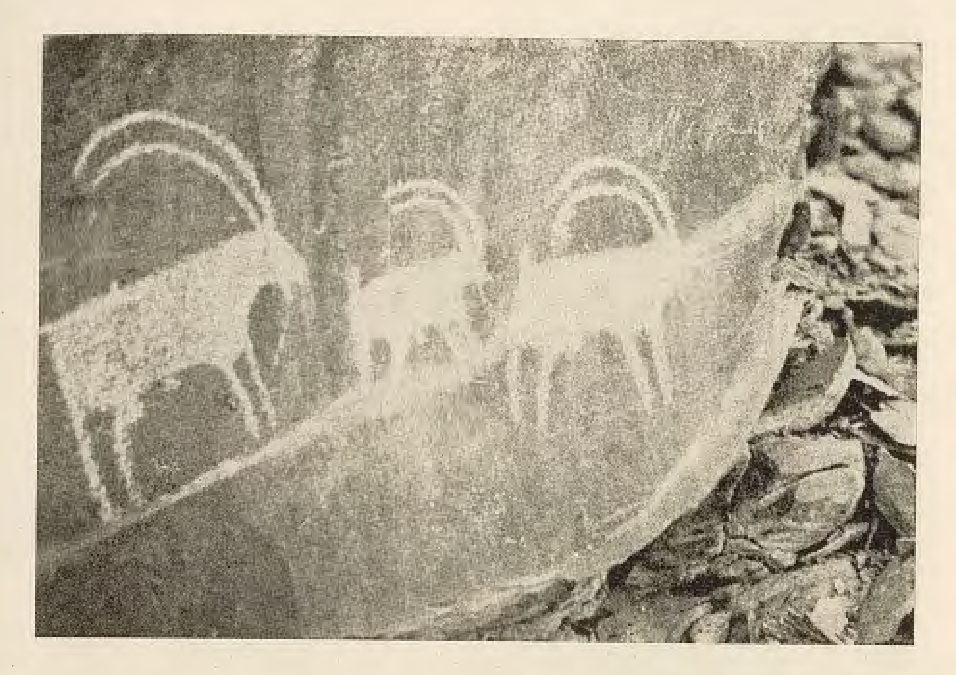


*a.* «Ptéroceras» intentionnellement brisés pour la fabrication des bracelets en nacre. Littoral de la mer Rouge.

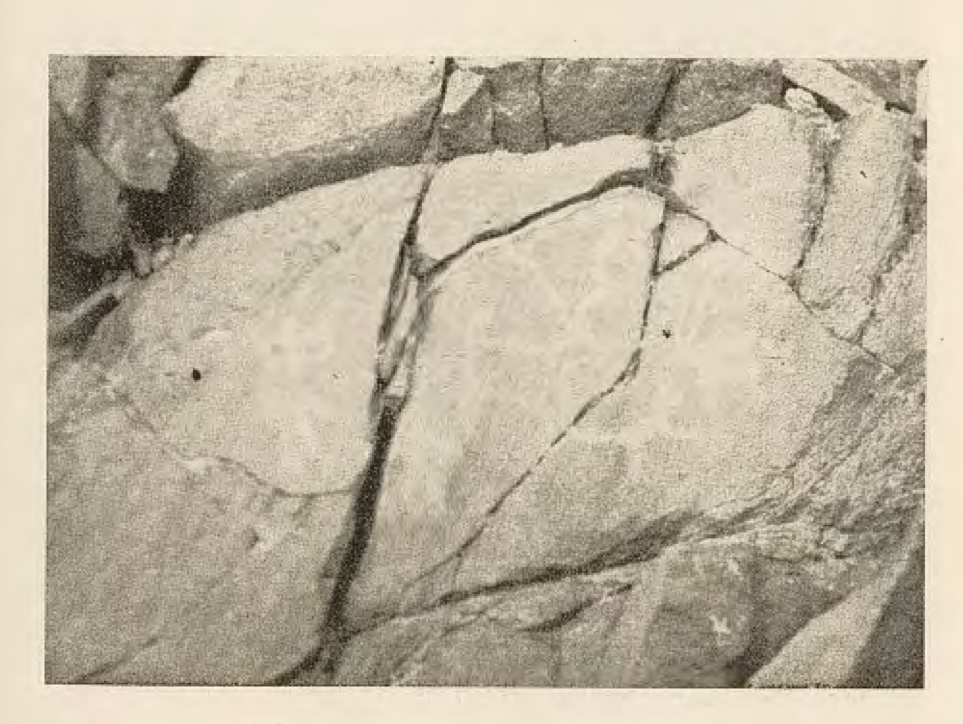


*b.* Idem.





*a.* Gravure rupestre figurant des bêtes à cornes.



*b.* Gravure rupestre figurant une scène de chasse.







Gravures rupestres d'époques différentes.

# ÜBER DIE SOZIALE STELLUNG DES ALTÄGYPTISCHEN SOLDATEN

VON

EGON KOMORZYNSKI.

Seit altersher wurden in ägyptischen Heeren zu allen Zeiten ägyptischer Geschichte neben den einheimischen Soldaten auch Fremde zum Waffendienst herangezogen. Im Alten Reich sind das hauptsächlich Nubier und daneben auch Beduinen [(1)], späterhin, im Neuen Reich, sehen wir Neger, Semiten und Libyer neben den ägyptischen Soldaten, wozu in der zweiten Periode der ägyptischen "Weltherrschaft", unter Ramses II. und Ramses III., noch die Angehörigen der sogenannter "Seevölker" kommen [(2)]. Die im Grab des Merire (Amarna, Grab Nr. 4) dargestellte Begleitmannschaft oder "Leibgarde" des auf einer Ausfahrt befindlichen Königs Echnaton setzt sich aus 18 Ägyptern, 2 Negern, 1 Semiten und 1 Libyer zusammen [(3)]. Hier sind die fremden Elemente in der

[(1)] In der Inschrift des Una, SETHE, *Urk.*, I, 101.

[(2)] Dazu allgemein WRESZINSKI, *Atlas*, II, Tafel 111 (Übersicht und Literatur) sowie im Besonderen die Zusammenstellung der verschiedenen Völker ebenda im Index Seite 29 unter "Nordvölker". S. a. Fr. BILABEL, *Geschichte Vorderasiens u. Ägyptens vom 16.-11. Jahrhundert v. Chr.*, Heidelberg 1927.

[(3)] DAVIES, *The Rock Tombs of El Amarna*, I, pl. XV und XVI.—Hier wurden nur die in drei Reihen übereinander unmittelbar vor den königlichen Wagen laufenden dargestellten Soldaten gezählt, während die übrigen Soldatendarstellungen der ganzen Szene (vgl. DAVIES, *a. a. O.*, I, pl. X) nicht berücksichtigt wurden. Die unterhalb der ganzen Darstellung befindliche Reihe Soldaten ist stark zerstört, sodass ethnische Verschiedenheiten nicht feststellbar sind. Auch die Bedeckungsmannschaft neben dem Gefolge wurde hier nicht einbezogen.—Auch ohne dies wird aber die ethnische Verschiedenheit hinlänglich deutlich, hinsichtlich des zahlenmässigen Verhältnisses der fremden zu den ägyptischen Soldaten siehe weiter unten.

Minderzahl, aber auch in den thebanischen Privatgräbern der 18. Dynastie findet man bei der Wiedergabe von Truppen meist nur nubische Hamiten und sogenannte "Negertruppen" abgebildet, z. B. im Grab des Zenone (Theben, Grab Nr. 74, Zeit Thutmosis' IV.) [1]. Dagegen besteht die Begleitmannschaft Ramses' III. auf der Darstellung der "Löwenjagd" aus insgesamt 25 Soldaten, von denen nur acht Ägypter sind, während das fremde Element 6 Schardana, 5 Ḳeḥeḳ und 6 Neger umfasst [2]. Im Gegensatz zu der ersterwähnten Begleitmannschaft Echnatons ist hier das Fremde in der Überzahl, 8 Ägyptern stehen 17 Fremdlinge zur Seite. Handelt es sich auch nur um die Darstellung einer Episode, so darf man immerhin etwas Symbolisches in dieser Darstellung sehen. In dieser Zeit wuchsen ja Einfluss und Macht der Fremden in Ägypten mehr und mehr, während das Land selbst unaufhaltsam dem Verfall entgegenging. Diese Entwicklung fand ihren Tiefpunkt und vorläufigen Abschluss, als schliesslich sogar ein Söldnerführer libyscher Abstammung den Thron der Pharaonen bestieg, und, als Schoschenk I., der Begründer der 22. Dynastie wurde [3].

---

(1) Wreszinski, *Atlas,* I, Tafel 23, 236.—Vgl. auch Junker, *Das erste Auftreten der Neger in der Geschichte,* Wien 1920; Säve-Söderbergh, *Aegypten und Nubien,* Lund 1941.

(2) Wreszinski, *Atlas,* II, 114 *a/b.*—Die Schardana sind eines der schon erwähnten "Seevölker", die Ḳeḥeḳ sind wohl libyscher Abstammung. Siehe die schon zitierte Übersicht in Wreszinski, *Atlas,* II, Index, Seite 29.

(3) Es ist nicht in der Absicht dieser Zeilen gelegen, hier eine vollständige Übersicht des in Betracht kommenden Materials zu geben. Es sollte nur an Hand einiger weniger Beispiele auf die Tatsache der Verwendung von Fremdtruppen seit dem Alten Reich sowie auf deren ethnische Zusammensetzung und wachsende Vielfalt hingewiesen werden. —Über das zahlenmässige Verhältnis der fremden zu den ägyptischen Soldaten wissen wir überhaupt wenig. Aus der Korrespondenz des königlichen Stallbediensteten Hori mit dem Heeresschreiber Amenemope—beide werden als Zeitgenossen Ramses' II. angesehen —ist uns eine zahlenmässige Aufstellung eines Heeres dieser Zeit erhalten geblieben. Wenn auch die angegebenen Zahlen fingiert sind—es handelt sich um keine Urkunde, sondern um eine literarische Streitschrift,—so dürfen wir doch vielleicht annehmen, dass sie nicht ganz aus der Luft gegriffen sind, sondern auf praktischen Erfahrungen beruhen. Vgl. den Text—*Pap. Anast.,* I, 17, 2, bei Gardiner, *Egyptian Hieratic Texts,* I, 56 f., Übersetzung bei Erman, *Die Literatur der*



Einerseits aus der Tatsache, dass die Ägypter Fremdtruppen einsetzten, und andererseits aus den durch "Schülerhandschriften" bekannt gewordenen Lehren, in denen einzig und allein die Laufbahn des gebildeten Mannes, des "Schreibers", gepriesen wird, während alle anderen Berufe, besonders der des Soldaten, in sehr abschreckender Weise geschildert werden, hat man geschlossen, dass das Los, zumindest des gewöhnlichen Soldaten, tatsächlich ein schlechtes gewesen sei [1].

Rein materiell gesehen ist das aber nicht richtig. Denn auch dem gewöhnlichen Soldaten ist es nicht schlechter gegangen als dem Bauern, Handwerker oder Bauarbeiter. Es soll im nachstehenden versucht werden, zu zeigen, dass das Leben des Soldaten sogar besser als das der eben genannten Personen war [2]. So wissen wir z. B., dass man sich die Verpflegung der Soldaten im Frieden wie im Krieg angelegen sein liess. Aus thebanischen Privatgräbern kennen wir die Darstellungen sogenannter "Proviantämter", d. h. wir sehen, wie an Offiziere und

---

*Ägypter,* Seite 284 f.—Aus späterer Zeit—unter Ramses' IV.—die zahlenmässige Aufstellung eines Heeres bei Couyat-Montet, *Hammâmât,* Nr. 12.

(1) W. M. Müller, *Asien und Europa,* Seite 3: "Wir müssen also schliessen, dass die Ägypter schon in der Zeit der dritten und vierten Dynastie aus dem kurz vorher unterworfenen "Vorderland", d. h. Nubien, regelmässig Soldaten aushoben, weil die Nubier ihre Haut lieber und mutiger zu Markt trugen als der vielgeprügelte Fellache". —Hinsichtlich der "Schülerhandschriften" siehe Erman, *Die Literatur,* Seite 247. Nur ist das Wort [hieroglyphs] *wꜥw* sicher hier nirgends mit "Offizier" zu übersetzen, sondern, wie schon früher Calice, *Ä. Z.,* 52 (1914), Seite 116 f., richtig gesehen hatte, durch "Soldat" ganz allgemein wiederzugeben.

(2) Darauf, dass nicht nur die Offiziere, sondern auch die Soldaten materiell ganz gut gestellt waren, ist meines Wissens erstmalig von Drioton-Vandier, *L'Égypte* ("Clio", *Introduction aux Études Historiques,* I, *Les Peuples de l'Orient méditerranéen,* II), Paris 1938, Seite 438, ausdrücklich hingewiesen worden: "C'était assurément une classe privilégiée et très puissante. Les officiers et les soldats étaient relativement riches". Doch wird eine Begründung für diese gewiss richtige Ansicht im weiteren allerdings nicht gegeben, sodass eine Beleuchtung dieser Frage wünschenswert bleiben musste. Vgl. meine Besprechung in *A. Ä. A.,* 1938, Seite 265 ff.

Mannschaften verschiedene Lebensmittel ausgefolgt werden [1], und aus einer Beischrift [2] erfahren wir auch, was den Leuten gegeben wird :

...... (Titelfolge)

"Herbeiführen der Truppenobersten und der Soldaten
vor den Pharao, Leben, Heil und Gesundheit,
um sie zu speisen mit Brot, Rindfleisch,
Wein, Kuchen und allen schönen Gemüsen, allen guten Sachen,
die das Herz erfreuen
vor diesem Guten Gott.
durch den *ỉrj - pʿ·t, ḥꜣ·tj-ʿ*... (Titelfolge)
den Stellvertreter des [Heeres], ein Kind des Prinzenhauses, [Amenemheb]".

Auch wenn man vorsichtigerweise Darstellung und Text so auslegt, dass es sich bei derartig reichhaltigen Proviantausgaben doch wohl nur um ausserordentliche Zuteilungen handeln dürfte—nehmen wir an, anlässlich eines Festtages—was am wahrscheinlichsten sein wird, so ist

(1) Grab des Amenemheb (Theben, Grab Nr. 85) = Wreszinski, *Atlas*, I, 94; Grab des Pehsucher (Theben, Grab Nr. 88) = Wreszinski, *Atlas*, I, 279, 280, 281; Grab des Haremheb (Theben, Grab Nr. 78) = Wreszinski, *Atlas*, I, 245, 246. Amenemheb und Pehsucher aus der Zeit Thutmosis' III, Haremheb aus der Zeit Amenophis' III.

(2) Grab des Amenemheb, Sethe, *Urk.*, IV, 911. Die Beischrift im Grab des Pehsucher ist stark zerstört, doch zeigen die noch vorhandenen Reste deutlich, dass dort offenbar der ganz gleiche Text stand wie bei der betreffenden Szene im Grab des Amenemheb.



eine solche Fülle von Nahrungsmitteln, wenn auch nur selten verabreicht, eine Annehmlichkeit des Soldatenlebens. Jedenfalls darf man glauben, dass die Truppen im Frieden oder in der Etappe entsprechend verpflegt wurden. Im Krieg wird die Versorgung der Soldaten in den Kampfgebieten sicherlich sehr schwierig gewesen sein [1], aber dies sind Probleme, denen sich auch ein modernes Heer, das über ganz andere technische Möglichkeiten verfügt, oft nicht gewachsen zeigt. Dennoch liess man sich sogar allerhöchsten Orts etwas so Wichtiges, wie es eben die Verpflegung der Truppen im Kriege ist, sehr angelegen sein, wie wir aus einer Stelle in der Korrespondenz des königlichen Stallbediensteten Hori mit dem Heeresschreiber Amenemope erfahren, wo von einer Art passiver Resistenz der durch eine Nachlässigkeit des verantwortlichen Schreibers ohne Proviant gebliebenen Soldaten die Rede ist. Sie weigern sich, dem Befehl zum Aufbruch Folge zu leisten, und drohen mit Beschwerde an den König. Wenngleich dem betreffenden Text nicht das Gewicht eines historischen Dokuments zukommt, da er in der auf uns gekommenen Form aus einer der schon zitierten "Schulschriften" [2] stammt, so braucht man aber andererseits dennoch nicht an der Wahrheit oder Möglichkeit solcher Tatsachen, wie sie uns darin geschildert werden, zu zweifeln. Es erscheint durchaus glaublich, dass man sich um die Verproviantierung so sehr bekümmerte, dass eine Nachlässigkeit oder ein Fehler, der eine Stockung in der Nahrungsmittelzufuhr zur Folge hatte, dem daran schuldtragenden Beamten die Ungnade sogar des Pharao zuziehen konnte. Es ist anzunehmen, dass man sich aus begreiflichen Gründen auch in entsprechender Weise um die bei den königlichen Bauten beschäftigten Arbeiter bekümmert hat, aber sicherlich nicht um den gewöhnlichen Handwerker oder den Bauern.

Ein anderer und vielleicht noch gewichtigerer Grund, das Soldatenlos für ein ganz erträgliches anzusehen, liegt darin, dass wie den Offizieren auch den gewöhnlichen Soldaten verschiedene Belohnungen zuteil

(1) Vgl. hiezu die Abbildung des Trosses auf der Darstellung des ägyptischen Heerlagers vor der Schlacht von Qadesch, wo wir Proviantsäcke und die zu ihrem Transport bestimmten Tragtiere sehen. Wreszinski, *Atlas*, II, 169-170.

(2) Erman, *Die Literatur*, S. 285.

wurden. In der in seinem Felsgrab in Elkab aufgezeichneten Biographie des "Obersten der Schiffsmannschaft" Ahmose berichtet der altgewordene Soldat über zahlreiche Auszeichnungen und Belohnungen, die ihm während seiner langen Dienstzeit unter Amosis, Amenophis I. und Thutmosis I. zuteil geworden sind. Da begegnet uns auch einmal die Bemerkung : "Man gab mir 5 Köpfe (= Sklaven), als Anteil, 5 Aruren Acker in meiner Stadt; der ganzen Schiffsmannschaft tat man desgleichen" [1]. Das ist sicherlich nicht so zu verstehen, dass alle Beteiligten eine gleich grosse Belohnung wie ihr Kommandant bekommen haben. Auf alle Fälle geht aber daraus hervor, dass auch der gewöhnliche Soldat im Verlauf seiner Dienstzeit die Möglichkeit hatte, sich zu bereichern, also z. B. wie hier durch Sklaven und Grundbesitz belohnt zu werden. Dadurch war er bemerkenswert sozial besser gestellt als der Bauer oder Arbeiter.

Rein materielle Gründe können also nach dem eben Gesagten nicht daran schuld sein, wenn der Ägypter keine grosse Neigung zum Soldatenstand verspürte. Dass aber der Ägypter tatsächlich nicht kriegerisch war, stimmt wenigstens für die Zeit des Alten und auch noch des Mittleren Reiches. Denn was uns aus diesen Epochen ägyptischer Geschichte von militärischen Aktionen bekannt ist, lässt sich auf keinen Fall mit den kriegerischen Unternehmungen des Neuen Reichs vergleichen. Vor dieser Zeit gab es keine Einrichtung, auf die unser Wort "Soldatenhandwerk" passen würde [2]. Ein wirkliches Berufssoldatentum tritt uns

(1) Sethe, *Urk.*, IV, 6, Z. 7 ff.

(2) Breasted, *Geschichte Aegyptens* (deutsch von Ranke), Phaidonausgabe, S. 117, heisst es bei der Schilderung der Verhältnisse des Mittleren Reichs allerdings : "Eine Klasse von militärischen "Begleitern", oder wörtlich "Gefolgsleuten Seiner Majestät", wurde geschaffen. Es waren die ersten Berufssoldaten im alten Ägypten". Das wird durch die folgenden Sätze aber stark abgeschwächt : "In Kompanien von je 100 Mann waren sie in der Residenz und in den königlichen Festungen von Nubien bis an die asiatische Grenze einquartiert. Wie zahlreich diese Garnisonen gewesen sind, wissen wir nicht. Sie bildeten zum mindesten den Kern eines stehenden Heeres, wenn sie auch noch nicht eigentlich als solches bezeichnet werden können. Sie gehörten wahrscheinlich demselben Stande an wie die Gaumilizen usw".— Mehr als den Ansatz zum Berufssoldatentum wird man in dieser Institution also kaum sehen konnen.



erst im Neuen Reich entgegen. Obwohl aber in dieser Zeit der "Weltherrschaft" das militärische Element im Staat mehr und mehr an Bedeutung gewann, so blieb diese Bedeutung dennoch innerhalb gewisser Grenzen und der Stand des Soldaten blieb, wie wir aus den schon oben zitierten "Schulhandschriften" aus ramessidischer Zeit erfahren, verachtet. Es ist richtig, wenn man dies damit begründet, dass Ägypten ein Beamtenstaat war und selbst in einer Zeit, die man ja geradezu als "Militärstaat" bezeichnet hat, dennoch der Zivilbeamte, die Zivilverwaltung die Machtfaktoren im Staat bildeten. Diese Begründung bleibt aber vielleicht allzu stark an der Oberfläche haften. Führt man rein materielle Gründe für die Abneigung des Ägypters gegen das Soldatentum ins Treffen, so ist oben, wenn auch nicht erschöpfend, so doch wohl hinreichend gezeigt worden, dass für diesen Standpunkt keine genügenden Anhaltspunkte bestehen, sondern dass vielmehr einige Gründe für eine gegenteilige Auffassung sprechen. Somit bleibt noch die Frage nach der Tapferkeit oder Feigheit der Ägypter offen. Gewiss trägt niemand gern seine Haut zu Markt, aber anderseits sind wir durch nichts berechtigt, anzunehmen, dass die Ägypter feiger als andere Völker gewesen wären. Angegriffen, haben sie sich jederzeit zur Wehr gesetzt. Ebenso ist die Annahme, dass der Ägypter gegen den Soldatenstand eine Abneigung deswegen gezeigt hätte, weil er die rauhe Behandlung von Seiten seiner Vorgesetzten fürchtete, nicht stichhältig, da auch Bauer oder Arbeiter bestimmt rauh genug behandelt worden sein werden. Im Gegensatz zu diesen hatte aber der Soldat die Möglichkeit materieller Bereicherung. Ebenso ist es nicht zulässig, aus der Verwendung von Fremdtruppen darauf zu schliessen, dass der Ägypter feig und zum Soldaten unbrauchbar war [1]. Fremde Söldner sind zu allen Zeiten menschlicher Geschichte auch von solchen Völkern verwendet worden,

(1) Dagegen hat seinerzeit schon H. Brugsch in seiner temperamentvollen Art Stellung genommen, vgl. *Die Aegyptologie*, Leipzig 1891, S. 57 : "Die Aegypter als ein feiges Volk zu bezeichnen, gehört zu den widersinnigsten Urteilen, die jemals über ein Volk des Altertums gefällt worden sind. Die Aegypter der Vergangenheit zählten zu den kriegerischsten und tapfersten Völkern der Erde etc."—Mit der Bezeichnung "kriegerischsten" ist er aber zu weit gegangen und dem Tatsächlichem damit nicht gerecht geworden.

deren kriegerische Fähigkeiten oder deren Freude am Kriegführen ausser Zweifel stehen. Es scheint, als hätte man bis jetzt in der Beurteilung dieser Fragen eine Möglichkeit übersehen, die aber eigentlich nicht ausser acht gelassen werden sollte. Man kann sich eigentlich nur sehr schwer vorstellen, dass der Ägypter, der doch schon diesseits vollkommen im Gedanken an die Ewigkeit lebte und peinlich darauf bedacht war, alles Wichtige, vor allem aber den Körper für die Ewigkeit dauerhaft und haltbar zu machen, jemals einen Geschmack an einer Tätigkeit finden konnte, die, noch dazu fern von der Heimat, die völlige Vernichtung oder wenigstens die Verstümmelung seines Körpers mit sich bringen konnte [1].

Nach allem, was wir von den religiösen und sittlichen Anschauungen der alten Ägypter wissen, hat dieser Standpunkt, die Frage zu beleuchten, doch auch seine Berechtigung [2]. Gegen die Auffassung, die Abneigung

[1] Der Ägypter, wenigstens der älteren Zeiten, durchlebte und erlebte den "Ewigkeitsgedanken" schon hier auf Erden und vieles "Unverständliche" lässt sich wohl verständlich finden, wenn man diese Geisteshaltung berücksichtigt, sofern wir anders geartete Menschen einer späteren Zeit dazu —selbst bei grösstem Einfühlungsvermögen — überhaupt imstande sind. Für ihn war, um ein Beispiel für das Gesagte anzuführen, jeder Sonnenuntergang und Sonnenaufgang nicht, wie für uns, eine Naturerscheinung, sondern ein ihn mehr oder minder packendes und beeindruckendes Erlebnis vom Vergehen und Wiedererstehen.— Hier sei im besonderen nur noch auf die Stelle im "Sinuhe" hingewiesen, wo es im Erlass des Königs, betreffend die Rückkehr des Sinuhe, heisst : "Nicht wirst du dann in der Fremde sterben, nicht werden dich die Asiaten bestatten und man wird dich nicht in ein Widderfell legen.....". (Vgl. Erman, *Die Literatur,* S. 50). Die Sehnsucht, in der Heimaterde bestattet zu werden, ist freilich eine ganz allgemein menschliche Eigenschaft, bei den Ägyptern aber ganz besonders ausgeprägt und nicht nur eine Sache des Gefühls sondern vor allem auch religiös bedingt. Frau Dozent Dr. Thausing hatte die Freundlichkeit, mich in diesem Zusammenhang an die Biographie des Sebnj zu erinnern, der auszieht, um den Körper seines in Nubien gestorbenen Vaters nach Ägypten zurückzubringen und hier entsprechend zu bestatten (vgl. Sethe, *Urk.,* I, 135 ff.). Dazu siehe schliesslich auch das von Breasted, *Anc. Rec.,* I, Seite 165, Anm. *a* Gesagte.

[2] Man denke z. B. an die Beurteilung, die die unter dem Namen "Das Streitgespräch eines Lebensmüden mit seiner Seele" bekanntgewordene Schrift im Laufe der verschiedenen Bearbeitungen erfahren hat. Zuletzt wieder von Scharff, in den *Sitzungsberichten der Bayerischen Akademie der Wissenschaften,* 1937, publiziert. In einer ausführlichen Besprechung hat G. Thausing in *A. Ä. A.,* 1938, S. 162 ff., gerade zu den eben berührten Problemen, die uns in diesem Dokument entgegentreten, auch unter Bezugnahme auf andere Literatur, Stellung genommen, worauf eigens verwiesen sei.—Sehr schön und einleuchtend hat kürzlich Junker die Probleme dieser Urkunde behandelt (*Die Lösung im "Streit des Lebensmüden mit seiner Seele". Anzeiger d. phil.-hist. Klasse d. österr. Akademie d. Wissensch.,* Jg. 1948, Nr. 17, Wien 1948, S. 219 ff.). Siehe auch C. E. Sander-Hansen, *Der Begriff des Todes bei den Ägyptern,* Kopenhagen 1942.



des Ägypters gegen den Soldatenstand weniger materiell als vielmehr ethisch zu begründen, spricht auch nicht der "kriegerische" Charakter des Neuen Reichs. Geistig ist das Neue Reich vom Mittleren Reich viel weiter getrennt als das Mittlere vom Alten. Der Glanz und die Grösse des Neuen Reichs sind doch etwas mehr Äusserliches und auch das religiöse Erlebnis ist da kein innerliches mehr, wenigstens nicht in dem Mass wie in den vorhergegangenen Epochen. Eine Konzeption, wie sie z. B. der Pyramidenfriedhof in Saḳḳara oder in Gîza darstellt, werden wir im Neuen Reich vergebens suchen. Und eine geistige Revolution oder besser Emanzipation, wie sie uns in Amarna unter Echnaton entgegentritt, die für ägyptische Begriffe geradezu ungeheuerliche Tatsache, da ss solche Gedanken nicht nur gedacht, sondern, wenn auch nur eine Zeitlang, in Wort und Bild Wirklichkeit werden konnten, zeigt zur Genüge die Tiefe der Kluft, die das Neue Reich von der vorhergegangenen Epochen trennt. Ein Echnaton war vor dem Neuen Reich unmöglich [1]. So wird auch die Ablehnung des Soldatenberufes in Schriften einer

[1] Das ist kein "Werturteil" und hat mit der Anerkennung der künstlerischen und anderen Leistungen dieser Epoche nichts zu tun. Hier kommt es nur darauf an, zu zeigen, welche Kluft geistig zwischen diesen und früheren Zeitabschnitten liegt. Man stelle sich, um nur ein b. liebiges Beispiel anzuführen, den Eindruck vor, den die Darstellung der Szene, die Echnaton und Nofretete, sich öffentlich liebkosend, während sie durch die Residenz auf dem Wagen fahren, wiedergibt, auf einen Ägypter früherer Zeiten gemacht hätte! (Im Grab des Polizeipräfekten von Amarna, Amarna, Grab Nr. 9, Davies, *The Rock Tombs of El Amarna,* IV, pl. XXII).

späten Zeit trotz ihres kriegerischen Charakters nicht als Widerspruch zu dem Gesagten aufgefasst werden müssen. War diese Zeit auch "kriegerisch" und "militärisch" [1] geworden; als Reminiszenz an frühere Gedanken und Anschauungen blieb doch die eingewurzelte Abneigung gegen das Soldatenhandwerk bestehen, die man materiell begründete, weil man sich des ethischen oder religiösen, also des eigentlichen Grundes gar nicht mehr bewusst war und wahrscheinlich auch früher nie bewusst gewesen ist. Denn der Mensch einer früheren Zeit, also besonders der Ägypter des Alten Reichs, hatte seine Anschauungen und innerlichen religiösen Erlebnisse, ohne sich ihrer äusserlich bewusst zu werden oder sie gar, wie wir sagen würden, psychologisch zu analysieren.

Für das eben Ausgeführte lassen sich Beweise nicht eigentlich erbringen, wenn man nicht das, was wir von den Ägyptern in religiöser und geistiger Hinsicht wissen, gelten lassen will [2]. Immerhin mag aber in diesem Zusammenhang auf eine Bemerkung hingewiesen werden, die wir in der Biographie des Ameni finden. Da erzählt der Fürst des Antilopengaues, wie er (zur Zeit Sesostris I.) an der Spitze seiner Truppen an Feldzügen in Nubien teilgenommen hätte und heimgekehrt sei, ohne einen Mann eingebüsst zu haben [3]. Die Freude und der Stolz, mit dem ein ägyptischer Fürst ausdrücklich und wiederholt darauf hinweist, dass er militärische Aktionen geleitet habe, ohne dabei von den ihm unterstellten Truppen auch nur einen Mann verloren zu haben, mag nach dem oben Gesagten für Ägypten mehr als eine blosse Phrase und von besonderer Bedeutung sein [4].

Fassen wir also kurz zusammen : im Vergleich zum Neuen Reich waren Altes Reich und Mittleres Reich nicht kriegerische Epochen. Das lässt sich einerseits mit der nicht kriegerischen Einstellung der Ägypter dieser

(1) Breasted, *Geschichte Ägyptens* (deutsch von Ranke), Phaidonausgabe, Seite 21.

(2) Nochmals sei hier auf Junker, *Die Lösung im "Streit des Lebensmüden mit seiner Seele"* verwiesen, besonders auf den ethischen Standpunkt, den er bei seiner Beurteilung einnimmt.

(3) Newberry, *Beni Hasan*, I, S. 25 u. pl. VIII, Übersetzung auch Breasted, *Anc. Rec.*, II, § 519 ff.

(4) Anderseits wird dadurch auch zur Genüge der unkriegerische Charakter dieser Unternehmungen und damit der Zeit illustriert.



Zeiten erklären, die hinreichend Gründe religiöser Natur hatten, die Tätigkeit eines Kriegers wegen der damit zu befürchtenden Verstümmelung oder gar völligen Vernichtung des Körpers, noch dazu fern von der Heimat und der Fürsorge der Anverwandten und Freunde, zu verabscheuen, und anderseits, wenn auch zum geringeren Teil, aus der geringen Zahl der "Hilfsvölker", die den Ägyptern zu diesen Zeiten zur Verfügung standen. Erst im Neuen Reich dagegen sehen wir sogar einen ägyptischen Berufssoldatenstand [1] aufkommen, diese Epoche ist ausgesprochen kriegerisch, eine Reaktion auf die lange und drückende Fremdherrschaft der Hyksos. Die sittlichen Anschauungen haben sich gewandelt und auch das religiöse Empfinden ist mehr und mehr etwas Äusserliches geworden, man findet daher Geschmack an einer Tätigkeit, die Abenteuer und materielle Bereicherung versprach, nochte ihr auch auf Grund von Reminiszenzen an frühere Zeiten und Anschauungen immer ein gewisses Odium anhaften bleiben [2].

Hand in Hand geht damit das Überhandnehmen der fremden Söldner, auf das schon einleitend hingewiesen wurde. Den Soldatenstand als Beruf hat es vor dem Neuen Reich nicht gegeben, man hat ihn vor dieser Zeit nicht gebraucht. Man wollte nicht "Soldat" sein [3]. Und so wurde alles, was diese Epochen an militärischen Aufgaben zu lösen hatten, durch Milizen und fremde Hilfsvölker bewältigt. Selbst das, was man an stehenden Truppen für Grenzschutz oder als Festungsbesatzung benötigte, waren nicht "Berufssoldaten", jedenfalls nicht in dem Sinn,

(1) Wieweit es sich auch da um wirklich bodenständige Ägypter oder Fremdlinge handelt, bedarf einer näheren Untersuchung. Es scheint, dass das fremde Element dabei stark vertreten war. Darauf möchte ich aber bei anderer Gelegenheit zurückkommen.

(2) Das gilt aber nur für den gewöhnlichen Mann und die Berufssoldaten und die aus diesem Stand herausgegangenen Offiziere.—Die Grossen des Reiches, die sich infolge der auf Grund ihres Standes erhaltenen ritterlichen Ausbildung, wie wir sagen würden, im Falle eines Krieges aktiv beteiligen mussten und Truppenkommandos übernahmen, waren ebensowenig oder ebensoviel Soldaten wie der König selbst, der sich erforderlichenfalls als oberster Heerführer an die Spitze seines Heeres stellte.

(3) Vgl. auch H. M. Tirard, *The soldiers of Ancient Egypt, J. E. A.*, II (1915), S. 229.

was wir uns darunter im Neuen Reich vorzustellen haben [1]. Der Stand des Soldaten als berufsmässiges Handwerk, von Jugend an getrieben, war eben auch erst in einer Zeit möglich geworden, in der sich die Tradition ägyptischen Gedankengutes mehr und mehr auf Äusserliches beschränkte, weil eben der innere Zusammenhang zu den Ideen und Anschauungen der Vorfahren längst ein immer loserer und obenflächlicher geworden war.

Diese Frage von einer anderen Seite, als nur der rein materiellen Seite zu betrachten, hat so zu einem Ergebnis geführt, das bei aller ihm anhaftenden Problematik, deren sich der Verfasser voll bewusst bleibt, doch geeignet erscheint, etwas zum Verständnis auch der geistigen Haltung der Ägypter in einer Frage beizutragen, die man bisher, weil rein materiell angesehen, nur sehr einseitig behandelt hat.

Ein Problem, wie das hier aufgeworfene, kann eben nicht nur vom rein materiellen Standpunkt aus gelöst werden. Der ethische hat ebenso seine Berechtigung, man wird den Tatsachen und somit in diesem Fall auch den Ägyptern nur gerecht werden können, wenn man jeden Standpunkt entsprechend vertreten wird.

Egon Komorzynski.

[1] Hinsichtlich der Polizeitruppe, vgl. Komorzynski, *Zur Geschichte der Polizei im alten Aegypten, A. Ä. A.*, 1938, S. 45 ff.

# BERNHARD GRDSELOFF

## (1er JUILLET 1915 - 8 OCTOBRE 1950)

PAR

IBRAHIM HARARI.

A l'aube du 8 octobre 1950, s'éteignait Bernhard Grdseloff, à la suite d'une longue et pénible maladie qui l'avait tenu alité pendant plusieurs années. Il avait à peine trente-cinq ans. Bien que la guerre mondiale ait rendu depuis 1939 les contacts entre les égyptologues beaucoup plus difficiles, il jouissait déjà d'une grande considération dans le monde égyptologique, considération qui ne peut que s'accroître, quand paraîtront ses œuvres posthumes, dont le volume dépassera peut-être celui des nombreuses études qu'il a déjà publiées.

Mais pour beaucoup de savants, au loin, il n'est souvent qu'un nom, figurant sur un livre ou au sommaire d'une revue scientifique. A le lire, on éprouve certes de l'étonnement pour les connaissances que ses articles, extrêmement fouillés, révèlent et on est surpris par la perspicacité de ses raisonnements. Mais on ne saurait deviner quel était l'homme, douloureusement épris de sa science, généreux envers chacun, quand il s'agissait de découvrir une vérité encore cachée. Pour tous ceux qui s'adonnent à l'égyptologie en Égypte, ou qui sont demeurés quelque temps dans ce pays, Grdseloff a été l'ami le plus dévoué, le plus désintéressé ; il était toujours prêt à ouvrir ses cahiers, à compulser son fichier ou ses notes, pour aider un collègue à résoudre le problème qui le préoccupait.

Quand il fut obligé, par sa faiblesse grandissante, de garder le lit, il continua à être entouré par ses amis et ses collègues. Beaucoup venaient le prier de les aider dans leurs recherches ; quelquefois, trop

souffrant, il les priait de revenir plus tard ; mais il ne manquait pas de les recevoir et de faire siens, leurs problèmes. Il eut alors le courage de reprendre la communication qu'il avait faite en 1947 sur la stèle de Bésan, qui se trouve au Musée de Jérusalem. Cette stèle est tellement abîmée que personne n'avait tenté jusqu'ici d'en entreprendre le déchiffrement. Avec une patience et une perspicacité étonnantes, il est parvenu à en lire presque tous les signes. Puis, à partir de ses lectures, il a reconstitué la plus grande partie du texte. Grdseloff nous a confié par la suite, qu'il s'était penché sur la stèle de Bésan, à Jérusalem, pendant plus de cent heures. En 1949, sentant ses forces décliner rapidement, il avait essayé d'autographier des recherches (qui, nous l'espérons, verront le jour bien qu'elles n'aient pas été menées à leur terme) sur la dénomination égyptienne et la signification religieuse et sociale précise de l'ensemble des monuments du roi Djôser à Sakkara. Il avait déjà écrit une partie de son ouvrage, quand il se sentit arrêté par l'étendue de ses projets. Il se contenta alors de publier la stèle de Bésan, dépouillée des nombreuses notes et observations qu'il avait accumulées. Il parvint à rédiger son livre. Quand il fallut dessiner la planche, il dut attendre longtemps avant d'avoir la vigueur nécessaire. Il la termina en une journée et se laissa aller ensuite à sa lassitude : il avait obtenu sa dernière grande victoire sur la maladie. Plus tard, il put encore dicter à M. le Professeur Černý des notes qui paraissent, groupées, dans le présent volume des *Annales du Service,* publiant notamment une série d'objets appartenant à sa collection privée et à celle de M. Michaëlidis.

Telle est la dernière image de Grdseloff, celle d'un homme qui n'était plus que cerveau, qui n'était relié à nous que par le support physique le plus frêle et le plus épuisé. On avait peine à reconnaître en lui le jeune homme d'il y a quelques années à peine, toujours tenté par l'aventure, qui ne refusait jamais de participer à une promenade archéologique et que sa curiosité avait conduit à dépouiller des textes appartenant aux domaines les plus divers, et à toutes les périodes de l'ancienne Égypte. Encore jeune écolier, il avait passé beaucoup de temps dans le Musée de Berlin, s'attachant à étudier les sculptures égyptiennes, éveillant l'intérêt des conservateurs du Musée. Élève de Sethe, le grand





BERNHARD GRDSELOFF
(1915-1950)

maître allemand avait reconnu en lui un disciple doué et fervent. Borchardt l'accueillit au Caire dans son Institut et il en fit le secrétaire peu avant sa mort. Il lui communiqua son amour pour la précision et son souci de s'assurer toujours, sur le document même, du bien-fondé d'une lecture. Sous sa direction, Grdseloff parvint à réunir des documents dissociés, et sa jeune autorité fut reconnue dès la parution de son étude, *Das Ägyptische Reinigungszelt,* qui devait former l'annexe d'un ouvrage plus étendu, consacré à la réédition de l'inscription biographique du vizir *Wꜣš-Ptḥ,* contemporain du roi Neferirkarēʿ de la Ve dynastie.

Chargé en 1938, par Borchardt, de réunir au Musée du Caire les monuments de l'Ancien Empire qui devaient être photographiés pour illustrer son deuxième tome des *Denkmäler des Alten Reichs,* il rechercha les blocs de l'inscription de *Wꜣš-Ptḥ* et découvrit une nouvelle dalle brisée en deux fragments, entrée récemment au Musée, et qui se raccordait aux blocs déjà connus. Il fut ainsi conduit à reconstituer avec l'ensemble de l'inscription, une phase ignorée de la cérémonie des funérailles. Conscient de la dispersion des documents égyptiens, il se faisait également un point d'honneur de retrouver dans les collections privées des éléments nouveaux pour la science. Il a, enfin, au cours de ses nombreux voyages, amassé des centaines de lectures nouvelles d'inscriptions déjà publiées ou consigné des fragments inédits.

Amené à l'exploration du domaine mal connu des relations de l'Égypte pharaonique avec le pays de l'Orient sémitique, il avait entrepris des travaux avec la collaboration de sémitologues. Pour coordonner les recherches, il avait contribué à la fondation de la Société d'études historiques juives en Égypte. Il prit une part active à la publication du premier bulletin de la société, dont il était secrétaire de rédaction.

Nous avons dit qu'aussi riche qu'ait été son apport connu, il ne constitue, semble-t-il, qu'une partie de l'œuvre qu'il avait déjà élaborée. Sa connaissance approfondie de l'hiératique de l'Ancien Empire lui avait permis de préparer une édition critique des Papyrus d'Abousir qui appartiennent à cette période. Il avait également, presque prêts, un ouvrage sur la stèle historique d'Aménophis II trouvée à Memphis



et publiée par Ahmad M. Badawi ainsi qu'un nouveau livre des poèmes d'amour, renfermant de nombreux inédits.

Pour terminer cette brève notice, qu'il nous soit permis de rappeler un vœu formulé par Bernhard Grdseloff, et auquel il tenait beaucoup : il souhaitait de constituer une équipe de savants pour relever les inscriptions rupestres qui se trouvent dans le désert oriental et sur les rives du Nil, de Kom-Ombo à Abou-Simbel. Il était convaincu qu'avec les moyens qui sont au service de l'archéologie moderne, ne seraient-ce que les transports motorisés et la photographie scientifique, des résultats dépassant toutes les prévisions pourraient être obtenus. Ne pourrait-on mettre ce souhait à l'étude, et s'il le mérite — comme nous le pensons —, faire qu'il se réalise dans un avenir prochain? Ce serait là, sans nul doute, le meilleur témoignage d'estime envers un jeune savant, disparu trop tôt, dont l'attachement sans réserve à la science égyptologique suscite le respect et l'admiration

Méadi, le 16 décembre 1950.

Ibrahim Harari.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. — OUVRAGES

*Les débuts du culte de Rechef en Égypte,* Le Caire, 1942, 43 pages.

*Das Ägyptische Reinigungszelt,* Archäologische Untersuchung, *apud, Études Égyptiennes,* premier fascicule, Le Caire, 1941, 49 pages.

*Une Stèle scythopolitaine du roi Séthos Ier, apud, Études Égyptiennes,* second fascicule, Le Caire, 1949, 34 pages, et une planche hors-texte.

### 2. — ARTICLES

Dans les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte :*

Tome XXXVIII (1938) :

La lecture et le sens du mot « perdre connaissance, s'évanouir ».

Tome XXXIX (1939) :

Un portrait inconnu de Tepem'onkh.

L'entrée du Mastaba de Sopdouhotep.

Le roi Iti divinisé.

Deux notes de lexicographie.

Tome XL (1940) :

Une missive minuscule de Deir-el-Médineh.

2. — ARTICLES (*Suite*)

L'insigne du grand juge égyptien.

Tome XLI (1942) :

Le dieu [hieroglyph] *Dwȝw,* patron des oculistes.

Tom XLII (1943) :

Deux inscriptions juridiques de l'Ancien Empire.

Notes sur deux monuments inédits de l'Ancien Empire.

Tome XLIII (1943) :

Le signe [hieroglyph] et le titre du stoliste.

Le signe [hieroglyph] et le mot [hieroglyph] «père».

Tome XLIV (1945) :

Notes d'épigraphie archaïque.

I. La tablette de Naqâda et le roi Ménès.

II. Le nom du roi «Serpent».

III. Le nom de «Nisw-t-Bi-tj» de l'Horus Śmr-ḫt.

IV. Le roi Weneg de la IIe dynastie.

V. La fin de la Seconde Dynastie ou «Période séthienne».

VI. La valeur phonétique de la «tête d'âne».

VII. Le signe [hieroglyph] comme équivalent de [hieroglyph].

Tome XLV (1947) :

Sur deux passages de la nouvelle stèle d'Aménophis II trouvée à Memphis.

Tome XLVII (1947) :

En marge des récentes recherches sur Tanis.

Tome XLVIII (1948) :

Remarques concernant l'opposition à un rescrit du Vizir.

Tome LI (1951) :

Nouvelles données concernant la Tente de Purification.

Un nouveau graffito de Hatnoub.

La princesse Neferouptaḥ de Lisht.

Le «bois», cachet officiel des gouverneurs

Une nouvelle version de la liste des villes de l'*Onomasticon* du Ramesséum.

Un emprunt au sémitique pour désigner la femme captive de guerre.

Dans la *Zeitschrift fur Ägyptische Sprache und Altertumskunde :*

Tome 74 (1938) :

Zum Vogelfang.

Dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale :*

Tome LXV (1947) :

Notice sur un monument inédit appartenant à Nebwa, premier prophète d'Amon à Sambehdet.

Dans le *Bulletin n° 1 des Études Historiques Juives* (1946) :

Edôm d'après les sources égyptiennes.

Dans le *Journal of Egyptian Archaeology :*

Vol. 33 (1947) : (with Mr. H. W. Fairman)

Texts of Ḥatshepsut and Sethos I inside Speos Artemidos.

Vol. 35 (1949) :

A new Middle Kingdom letter from el-Lahun.

# NOUVELLES DONNÉES CONCERNANT LA TENTE DE PURIFICATION

PAR

B. GRDSELOFF.

Depuis la parution de notre mémoire sur la tente de purification [1], il y a déjà presque une décade, nous avons rassemblé plusieurs documents qui permettent de compléter ou de confirmer notre documentation initiale. Le point de départ de notre étude était constitué par une inscription du vizir Ouach-Ptaḥ qui vécut sous le règne de Neferirkarê de la Ve dynastie. On sait que les fragments de ce texte célèbre se répartissent entre les Musées d'Aberdeen et du Caire, et c'est dans ce dernier que nous eûmes la bonne fortune de trouver un nouveau fragment qui se raccordait parfaitement aux précédents [2]. Cette partie du texte n'ayant encore jamais été reproduite, nous donnons ici une photographie de l'ensemble de cette paroi, en attendant que tout le monument soit publié complètement (pl. I). Par ce raccord, nous fûmes mis en présence d'un contexte qui faisait clairement apparaître que, parmi l'équipement funéraire d'un noble de cette époque, il devait se trouver une [hieroglyph] «tente de purification», et

[1] *Das ägyptische Reinigungszelt* (*Études égyptiennes,* fasc. 1), Le Caire 1941.

[2] Le nouveau bloc porte le numéro 55937 du *Journal d'entrée* et fut donné au Musée du Caire en 1931 par les héritiers d'André Bircher, qui fut un négociant suisse du Caire et possédait une importante collection. Le bloc est brisé en deux morceaux soigneusement recollés et se place directement au-dessus des fragments nos 1702 et 1673 du *Catalogue général.*

dans notre étude nous nous étions attachés à en déterminer l'usage ainsi que la nature des rites qui y étaient effectués au cours des funérailles. Nous avions laissé le lecteur sous l'impression que ce texte du début de la V<sup>e</sup> dynastie comportait la plus ancienne mention de ce genre d'édicule funéraire. En effet, toutes les attestations de l'*ỉbw* que nous avions eu l'occasion de citer dans notre monographie datent de la VI<sup>e</sup> dynastie et des époques postérieures. On pouvait donc croire qu'il s'agissait là de quelques innovations dans l'équipement funéraire résultant d'une nouvelle tendance religieuse en conformité avec la prépondérance du culte solaire à cette époque. Nous voudrions montrer au contraire qu'il y a des raisons de croire que l'*ỉbw* fut un élément assez ancien dans la célébration des funérailles des simples particuliers, et cela en imitation des rois de la IV<sup>e</sup> dynastie qui construisirent leurs temples de la Vallée en relation avec leurs pyramides. Déjà en élaborant le matériel pour notre mémoire nous avions été frappés par des mentions repétées d'un édifice qui pouvait bien être notre *ỉbw* dans l'inscription de Debeḥni à Guizeh (*Urk.*, I, 18 à 21). Seulement à cette époque nous n'avions pas pu nous résoudre à faire état de cette inscription dans notre exposé. Le texte ne nous paraissait pas assez nettement établi par Sethe et pour notre part il nous était difficile d'atteindre l'original pour faire une collation qui dans ce cas particulier s'imposait de toute évidence. Nous regrettâmes pourtant plus tard de n'en avoir point fait mention du tout. C'est tout récemment que le professeur Junker eut l'occasion de montrer combien cette inscription de Debeḥni se rapportait à notre sujet et quoique l'*ỉbw* y parût sous une graphie spéciale, il ne semblait point qu'on pouvait avoir là affaire à autre chose (1). Son assurance, à la différence de notre propre hésitation du début, se fonde surtout sur une récente réédition de cette inscription, accompagnée d'une reproduction photographique de la paroi en question de la tombe de Debeḥni (2).

(1) H. Junker, *Gîza*, VII (1944), p. 122, note 3.

(2) S. Hassan, *Excavations at Gîza*, 1932-1933 (Le Caire 1943), fig. 118. Cet auteur a d'ailleurs consacré dans ce volume tout un chapitre (p. 69 et suiv.) à la paraphrase plus ou moins précise de notre mémoire sur la tente de purification, tout en l'amplifiant par une théorie qui lui est exclusivement personnelle. Méconnaissant notre position d'après laquelle l'*ỉbw* était un



On comprend maintenant beaucoup mieux les premières lignes de cette inscription que nous voudrions traduire comme suit : *Quant à cette tombe, c'est le roi du Midi et du Nord Mycérinus qui m'en a offert l'emplacement, lorsque fut effectuée* (*la cérémonie de*) [*Faire*] *la haie devant* [*le roi*] (1) *au bord du plateau* (*des pyramides*), *afin de visiter le travail à la pyramide « Mycérinus-est-divin »*, *pendant que* [*le chef des travaux, avec*] *l'architecte du roi, avec les deux grands chefs des artisans memphites,* [*avec l'équipe*] *des ouvriers, se tenait au garde-à-vous* (2) *devant lui* (i.e. le roi) *pour contempler le travail qui* [*y*] *avait été exécuté.* [*Sa Majesté fit affecter*] *cinquante ouvriers pour y exécuter le travail*

édicule indépendant et parfois fort éloigné de la tombe, cet auteur s'est évertué à retrouver des traces de tentes de purification partout où juste devant quelque mastaba se trouvaient encore des traces d'une rigole communiquant avec un bassin de dimensions plus ou moins grandes. Depuis, le professeur Junker a judicieusement repoussé ce point de vue erroné (*Gîza*, VII, p. 120 à 123).

(1) Nous restituons ainsi ce passage qui est en lacune sur la paroi et qui signifie littéralement «*Faire le chemin du roi*» (*ỉrt wꜣt nswt*) ; cf. *Urk.*, I, 100, 10 où cette expression figure en toutes lettres dans l'énumération d'un triple cérémonial observé par les courtisans selon les règles en usage à cette époque dans l'étiquette de la cour. Il existe, d'ailleurs, une illustration fort suggestive de ce qu'était cette cérémonie parmi les représentations des reliefs de Néouserrê provenant d'Abousîr (Borchardt, *Ausgrabungen der Deutschen Orient-Gesellschaft bei Abusîr im Winter 1901-1902, Mitteilungen No. 14*, September 1902, p. 26, fig. 9) : on y voit des dignitaires de la cour qui se font face en deux rangées, s'inclinant légèrement et baissant leurs bâtons, laissant la voie libre pour le passage du roi (fig. 1). On lit d'ailleurs encore dans cet espace, entre les deux files de courtisans, la légende [ ].

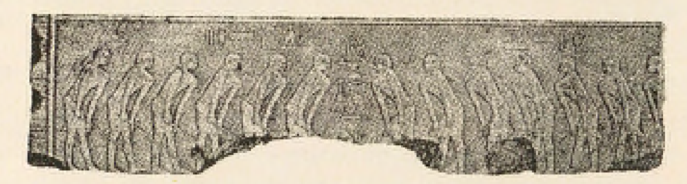


Fig. 1. — Fragment d'une scène en relief de l'époque de Néouserrê.

(2) Il s'agit ici encore d'une des trois attitudes de l'étiquette mentionnées plus haut dans la note 1.

*tous les jours* (i. e. dans la tombe de Debeḥni), *et il les fit préparer* (le terre-plein de) *l'*ꜣbw *de la purification. Sa Majesté ordonna de ne point les prendre pour aucune autre tâche en dehors de l'exécution du travail y relatif et jusqu'à ce qu'il soit achevé* (i. e. la tombe). *Sa Majesté ordonna encore de nettoyer le monceau de décombres* [*qui était près de*] *cette tombe et Sa Majesté ordonna de dépêcher* [tels ouvriers] *pour nettoyer les décombres* [*et tout fut fait comme*] *en avait décidé* [*Sa Majesté*]. *Les deux scelleurs du dieu retournèrent afin d'annoncer* [*à Sa Majesté qu'ils avaient achevé le travail*]... *L'or de* [*la louange*] *leur fut accordé* [*pour cela*]... [*Quant à l'*ꜣbw *de la purification*], *les deux grands des chefs d'artisans de Memphis firent son* [hiéroglyphes], *son* [hiéroglyphe] *et son* [hiéroglyphe] *en travail de nivellement*[1]. Suit ici une description détaillée de la

[1] Nous sommes ici en présence de l'ensemble des termes techniques qui durent être en usage chez les architectes égyptiens. Tandis que le texte emploie l'expression courante *irt kꜣt* pour la construction de la tombe, il se sert du terme [hiéroglyphes] pour désigner la préparation du terrain en vue de l'érection de l'édicule en matériaux légers que fut la tente de purification. Dès l'abord on pense à un travail de terrassement pour obtenir, au bord du canal, une plate-forme reliée à un débarcadère. Nous voyons ici les deux grands prêtres memphites procéder à cette tâche spéciale appelée [hiéroglyphes] dont nous aurions pu préciser davantage les diverses étapes, si nous connaissions mieux les trois termes reproduits en hiéroglyphes plus haut et sans traduction. Ils ne nous sont pas tous inconnus : pour *ḥꜣ* voir Dunham, *J. E. A.*, 24, p. 2, note 13 ; il s'agit de fixer le tracé d'un canal avant de le creuser. Ce terme s'emploie également dans les *Annales* de l'Ancien Empire (Pierre de Palerme et fragment du Caire) pour désigner le tracé des canaux [hiéroglyphes] et cette expression s'y rencontre d'ailleurs avec une formule semblable, [hiéroglyphes], où le second de nos trois termes techniques se retrouve. Que ces opérations ne se rapportent pas seulement à la construction des canaux, cela ressort encore de ces mêmes *Annales*, où [hiéroglyphe] s'emploie couramment en rapport avec la construction d'édifices à murailles à redans, et cela depuis les plus hautes époques. A ce propos il serait intéressant de reconsidérer le sens premier de la formule [hiéroglyphes] et de voir si ses éléments ne reproduisent pas nos termes d'architecte, *pḫr* et *ḥꜣ* désignant le travail préparatoire pour constituer la base de l'édifice dont la construction serait désignée par la graphie très abrégée [hiéroglyphe]. Quant au terme *wḏꜥ* que nous avons dans notre texte, et qui à l'origine signifie « séparer », on est porté à croire que dans cet emploi spécial il se réfère à l'action de tracer l'axe principal du plan sur le terrain.



construction de la tombe de Debeḥni dont l'exécution fut poursuivie sans relâche, et ce passage du texte s'achève par les mots : « [*le travail eut lieu*] *chaque jour, de sorte que maintenant l'*ꜣbw *s'élève au haut de son socle*[1] *avec la salle d'embaumement.* » Nous avons arrêté ici notre traduction de l'inscription de Debeḥni, car le contenu de sa partie finale ne nous concerne plus.

De l'avis du professeur Junker, et nous nous joignons maintenant à son opinion, nous aurions ici, à deux reprises, une mention de la tente de purification, en dépit d'une certaine étrangeté des graphies : [hiéroglyphes] (ligne 5) et [hiéroglyphes] (ligne 13). Si l'on considère surtout la première, on est immédiatement frappé par son étroite ressemblance avec l'expression correspondante que nous avons citée tout au début de cet article dans l'inscription de Ouach-Ptaḥ. Junker n'a pas manqué de faire cette constatation et a essayé de montrer que les difficultés des graphies dans Debeḥni ne sont qu'apparentes. Si l'on est surpris de trouver comme consonne d'attaque un aleph au lieu d'un yôd, il fait remarquer que ces deux consonnes s'échangent encore dans *ꜣbd-ỉbd* « mois ». On pouvait ajouter qu'il y a encore d'autres attestations de ce phénomène, tel que *ꜣḥt-ỉḥt* « champ » et *ꜣpd-ỉpd* « oiseau »,

[1] Nous proposons de lire à cet endroit les mots *ḥr ḫꜣst·f* pour désigner en quelque sorte le résultat du travail décrit plus haut par le verbe *šꜣꜣ* : en fait le terre-plein approprié pour l'édification de la tente de purification. On sait en effet qu'encore plus tard, au début du célèbre rituel de l'ouverture de la bouche, lequel fut effectué à l'origine également dans l'*ibw*, il était prescrit de placer le naos avec la statue du défunt *ḥr šꜥ* « *au haut des sables* », expression qui désignait un monceau de sable auquel on donnait la forme d'un coussinet, pour lui servir de socle. Or, dans la version très soignée de ce rituel que l'on trouve dans la tombe de Rekhmirēꜥ à Thèbes (voir N. de G. Davies, *Rekhmirēꜥ*, pl. CVII) figure une forme plus développée de cette même expression, à savoir : [hiéroglyphes] « *au haut du monceau de sable* ». A ce sujet, nous croyons devoir mentionner un passage curieux que l'on rencontre sur la stèle d'Aménophis III qui gît derrière les colosses de Memnon où s'élevait jadis le temple funéraire du roi à Kôm el-Ḥettân. Ce temple dut communiquer par une voie avec un *ibw*, car à la ligne 5, après avoir décrit le temple lui-même le roi dit : « *J'ai fait également* [hiéroglyphes] *une tente de purification au haut du* sd, *lequel est (en) albâtre, granit et basalte.* »

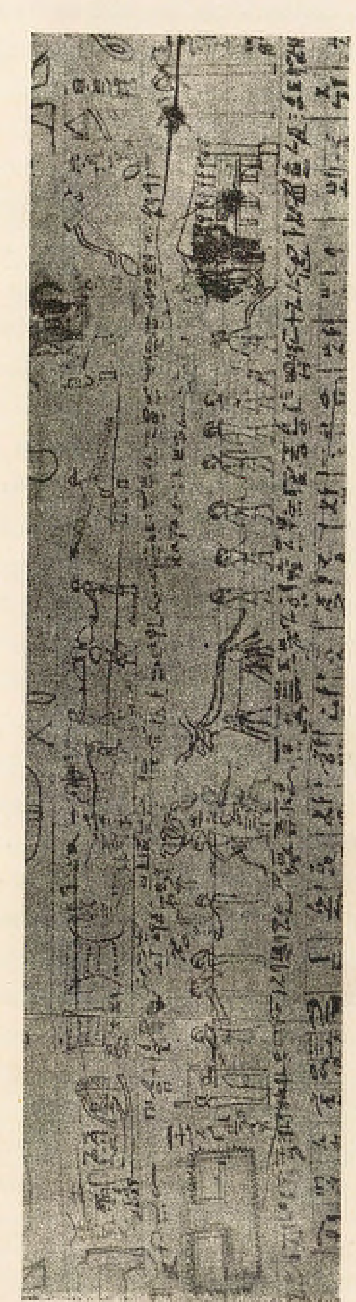
cf. Sethe, *Verbum*, II, § 83 et 84. D'autre part l'absence d'un déterminatif à la suite de *ꜣbw* serait d'après Junker une indication qu'à cette époque on considérait *ꜣbw* comme premier élément d'un terme composé où le déterminatif est placé à la fin de l'ensemble de l'expression. Enfin, nous voudrions attirer l'attention sur la seconde mention de la tente de purification dans le mastaba de Debeḥni laquelle comporte l'adjonction *ḥnʿ pr wʿb* : cette dernière semble indiquer que l'officine d'embaumement se trouvait alors à proximité immédiate de la tente de purification, en imitation directe des temples de la Vallée, comme celui de Khéphrên, où sont réunis en un seul lieu les locaux servant à la purification et à l'embaumement. En conclusion, nous proposons donc, à la suite de Junker, de voir dans l'inscription de Debeḥni les plus anciennes attestations d'une tente de purification en rapport avec les funérailles d'un simple particulier, à l'instar des scènes des rois : elle nous fait remonter jusqu'au règne de Mycérinus et reflète sans doute les usages en cours au milieu de la IVe dynastie, sinon plus anciennement.

* * *

C'est encore sur un autre point que nous croyons pouvoir maintenant améliorer notre documentation première. Après avoir identifié sur les monuments la tente de purification, en avoir établi l'usage et énuméré les ustensiles qui en firent partie, nous nous étions attachés, dans notre mémoire, à retrouver des figurations de la scène rituelle qui représente le défunt recevant le bain lustral à l'intérieur de cette tente, au moment où l'astre du jour se lève. Or, le plus ancien exemple de cette scène rituelle du début des funérailles qui nous était alors accessible était celui de la tombe thébaine d'Ouser qui remonte à la XVIIIe dynastie (fig. 4); et c'est encore à cette époque qu'appartient une figuration semblable qui fait partie des fresques de la célèbre tombe du vizir Rekhmirēʿ. Ce résultat ne nous satisfaisait point et nous avions toujours le pressentiment que ces figurations du Nouvel Empire devaient avoir quelques prototypes beaucoup plus anciens, plus proches des temps, en quelque sorte, où la tente de purification et les rites qui s'y déroulèrent furent empruntés au cérémonial funéraire des rois. En effet, en étudiant les destinées



de l'*ꜣbw* à la fin de l'Ancien Empire, nous fûmes frappés de voir combien sa présence dans les funérailles était encore nécessaire et son usage continu dans la première période intermédiaire, comme nous l'attestent les textes religieux et les frises d'objets des cercueils en bois de l'époque héracléopolitaine. L'*ꜣbw* y figure sous diverses graphies dans un texte décrivant la glorification du défunt en compagnie du dieu Soleil, lorsqu'il prend son bain matinal ; d'autre part on prenait soin de faire figurer parmi les objets dont pouvait disposer le défunt, l'ensemble des ustensiles rituels dont on se servait dans la tente de purification. C'est d'ailleurs cette partie de frise d'objets et les légendes se rapportant à ces divers ustensiles qui nous ont donné la possibilité de reconstituer la scène de purification et de l'identifier sur les représentations postérieures. Cependant nous gardions toujours l'espoir de pouvoir retrouver un jour une figuration de cette scène sur ces mêmes cercueils en bois qui appartiennent à une époque assez rapprochée des origines de l'emploi de l'*ꜣbw* dans les funérailles.


Fig. 2. — Paroi latérale du sarcophage de Hekata.

Cet espoir n'a pas été déçu et nous avons pu entrer en possession d'une série complète de photographies inédites prises par Oropesa, l'ancien photographe du Musée du Caire : ces photos inédites reproduisent

l'ensemble des parois intérieures d'un célèbre cercueil en bois que M. Lacau n'a pas pu inclure dans son *Catalogue des sarcophages antérieurs au Nouvel Empire* quoiqu'il ait eu apparemment l'intention de le faire, puisqu'il lui avait déjà donné son numéro rouge du *Catalogue,* Caire *Cat. gén.* 28127 : c'est juste le numéro qui suit celui qu'il a pu encore introduire dans sa grande édition. Mais il s'est servi de ce cercueil pour ses *Textes religieux* en transcrivant entre autres, la fameuse liste des parties de bateau qui y figure [1]. Il s'agit d'un sarcophage que Lady Cecil avait découvert en 1902, dans la tombe n° 20 d'Assouan et auquel peu de temps plus tard fut consacrée une courte notice dans les *Annales du Service* où l'on voit que Maspero s'était alors vivement intéressé à ce monument [2]. Le cercueil avait pour propriétaire le nommé *Ḥḳ3-ỉb* [3], de son bon nom *Ḥḳ3-t,* fils de *Msnw.* Nous savons aujourd'hui les grandes destinées auxquelles était parvenue à Assouan la famille de Ḥeḳayeb dont nous pourrons suivre un jour la lignée entière qui remonte au célèbre nomarque d'Assouan Pépinakht, dit Ḥeḳayeb, qui vécut sous la VI^e dynastie. Le propriétaire de notre sarcophage apparaîtra sans doute, quand cet arbre généalogique sera établi, comme assez rapproché de son fameux ancêtre et dans tous les cas nettement antérieur à la XI^e dynastie thébaine. Cela ressort de toute évidence du style des inscriptions hiéroglyphiques et de la paléographie des textes religieux qui recouvrent les parois intérieures du sarcophage. Surtout en ce qui concerne les premières on est frappé par la gaucherie des signes qui dénote bien l'art décadent et provincial que l'on trouve directement issu, comme un reflet défiguré, de l'art memphite.

Or, sur une des parois latérales de ce cercueil, on a pris soin de représenter sur plusieurs registres une sorte d'illustration d'une partie de la

(1) Lacau, *Textes religieux,* XLIV ; cf. de Buck, *Coffin Texts,* II, p. 134 et suiv. qui par erreur cite le cercueil en question par le sigle AIC, alors qu'il s'agit de SIC; cet auteur mentionne également le numéro du *Journal d'entrée* de ce cercueil, n° 36418.

(2) Porter-Moss, *Topographical Bibliography,* V, 241, où l'on trouvera citée la littérature antérieure.

(3) Ce nom propre a été pris par Maspero pour un titre signifiant «forgeron» ou «piquier».



célèbre formule funéraire qui parle de l'ultime randonnée du défunt sur les beaux chemins sur lesquels seuls les *imakhou* avaient le privilège de se rendre (fig. 2, p. 135). En effet, immédiatement à la suite de cette prière, le scribe a fait figurer, par des dessins qui se suivent dans une ordonnance rigoureuse, toutes les péripéties des funérailles, depuis la scène de la lustration matinale dans l'*ỉbw,* jusqu'à l'arrivée du catafalque traîné par des bœufs et précédé des danseurs *mww,* devant la tombe. Dans la planche que nous joignons à cet article (pl. II), on pourra suivre aisément ces diverses étapes et se convaincre sans peine que les représentations plus tardives de la purification dans l'*ỉbw* (chez Ouser et Rekhmirēʿ) dérivent en droite ligne de celle de ce cercueil (fig. 3) : on voit, en effet, le défunt posé sur la grande cruche au centre, les deux grands signes ☥ à ses pieds, tandis qu'au moment où le disque solaire se lève symboliquement au-dessus de sa tête, les deux officiants font déferler tout le long de son corps l'eau lustrale contenue dans deux grandes aiguières, pour permettre à son âme de s'élancer dans les régions célestes (fig. 4).

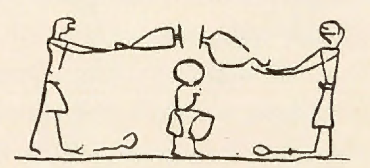


Fig. 3. — Scène de lustration tirée du sarcophage en bois de Hekata.

Fig. 4. — Scène de lustration de la tombe thébaine d'Ouser, Nouvel Empire.

Nous avions admis dès l'abord que cette eau de lustration, pure et féconde, puisée aux sources mêmes du Nil à Éléphantine, était renvoyée, après avoir servi au bain funèbre, dans les eaux mêmes du Nil, au moyen d'une rampe inclinée qui reliait l'*ỉbw* au bord du canal. Sans le préciser spécialement, nous avions laissé au lecteur le soin de rattacher ce fait à certaines croyances élémentaires bien connues des égyptologues. Nous ne pensions pas, en considérant ces croyances, qu'une eau ayant servi à une pratique magique, telle que la purification, fût considérée comme impropre et indigne de retourner aux eaux du Nil. Cependant,

ce point a été fortement contesté [1]. Une eau qui aurait passé sur un cadavre serait nécessairement polluée et on ne saurait admettre que les Égyptiens aient pu la rejeter simplement dans le Nil. Nous croyons au contraire que par la pratique magique de la lustration, l'eau pure d'Éléphantine, déjà par elle-même considérée comme revivifiante et fécondante, devenait doublement précieuse et féconde aux yeux des Égyptiens en emportant avec elle les exsudations et fluides du défunt, tout comme plus tard ces mêmes *rḏw* [2] du cadavre d'Osiris finirent par être considérés comme les véritables éléments fertilisants des crues du Nil. Nous y voyons une idée constante et immuable parmi les croyances religieuses des Égyptiens, et d'autres auteurs nous semblent être du même avis. C'est ainsi que nous voyons G. Möller insister sur le passage de Plutarque d'après lequel le Nil aurait été tout simplement excrétion du dieu (*De Iside,* chap. 38). Möller écrit à ce propos : «Der Sinn der Stelle wird sein, dass die flüssigen Absonderungen der Leiche in den Nil geschüttet wurden. Dass dies in später Zeit mit den Eingeweiden geschehen sein soll, berichten Plutarch und Porphyrios» [3].

*
* *

En dernier lieu, nous voudrions éclaircir encore un point que nous croyons avoir laissé d'abord quelque peu dans le vague. Il s'agit de certains officiants qui, tout au début des rites funéraires, dans les temples de la Vallée des Pyramides, s'occupaient de la lustration du roi défunt. Nous avions, en effet, suggéré que ces édifices monumentaux dont ceux de Chéphrên et de Pépi II sont des exemples frappants, réunissaient, sous le même toit, l'*ibw* avec sa façade caractéristique et des locaux servant d'officines d'embaumement. De plus, nous croyons avoir démontré que, sous cette forme, ces bâtisses ont dû porter le nom de *sḥ-nṯr,* à l'instar de la «tente du dieu» à laquelle Anubis se trouvait préposé. Or, ces

(1) É. Drioton dans *Annales du Service,* XL, 1009-1010.

(2) Cf. sur ce «terme-clef» le récent traitement lumineux de Drioton dans *Bibliotheca Orientalis,* VI, n° 5, p. 141.

(3) G. Möller, *Die beiden Totenpapyrus Rhind,* p. 77.



officiants portaient précisément le titre *sḥyw-nṯr* comme simple nisbé dérivé du nom de l'édifice [1]. Seulement, nous ne pouvons pas admettre avec le *Wörterbuch* qu'il s'agisse là d'une désignation de personnes ayant un caractère purement mythique par le fait que dans les textes des Pyramides [2] elles semblent mentionnées en association avec les dieux dans le ciel. Plusieurs exemples que nous avons réunis depuis et que nous allons énumérer ici, prouvent, au contraire, que ce titre d'officiant avait bien une réalité terrestre. Ainsi dès l'époque de Néouserrê un officiant qui porte les titres et [ ] se rencontre dans un ensemble de scènes du *ḥeb-sed* qui, selon notre interprétation, représente le cérémonial du «coucher» du roi dans sa chambre à coucher contenant son lit de parade [3]. De même, il nous est parvenu un fragment d'une stèle en fausse-porte de la fin de l'Ancien Empire dont le propriétaire, un certain *Tἰ-ḥrt,* se dit et [4]. Par ces deux exemples de l'Ancien Empire où notre titre est associé à des charges de prêtrise bien connues («prêtre lecteur» et «grand purificateur»), il devient clair que *sḥy-nṯr* était étroitement apparenté à ces titres connus, disons même qu'il les dépassait en importance, son titulaire ayant eu des attributions en rapport direct avec les funérailles royales. Au cours du Moyen Empire les rites funéraires étant restés pratiquement les mêmes, il n'est pas surprenant de rencontrer encore plusieurs prêtres revêtus de ce titre. Il en est ainsi pour un fonctionnaire subalterne de la trésorerie, du nom de , qui, sur la stèle retrouvée dans sa tombe à Harageh, faisait

(1) *Reinigungszelt,* p. 42.

(2) *Pyr.,* 26 *b;* 750 *a-d.*

(3) V. Bissing-Kees, *Rēʿ-Heiligtum,* vol. II, bloc 56 *b.* Cf. Borchardt, *Ä. Z.,* 61 (1926), pl. II *a,* et p. 30-32. Les scènes conservées montrent que ce cérémonial commençait par l'entrée du roi dans la chambre à coucher précédé du prêtre *sem ;* puis de nombreuses fumigations avec divers aromates étaient effectuées ; le lit de parade était mis en place et ensuite enduit d'huile parfumée ; on apportait le linge du lit et les couvertures ; enfin, le roi montait sur un escabeau, s'asseyait sur le lit de parade, tandis que ses serviteurs se prosternaient devant lui avant de se retirer. *Contra* U. Schweitzer, *Löwe und Sphinx im alten Ägypten, Ägyptol. Forschungen,* fasc. 15 (1948), p. 30 et suiv. et pl. VII, fig. 1.

(4) Quibell, *Excavations at Saqqara,* vol. II, pl. VII.

office de à l'époque de Sésostris II[1]. Les papyrus hiératiques d'Illahoun, enfin, contiennent encore la mention de deux autres porteurs du même titre. Sur un document on lit [2]; sur un autre Borchardt avait lu correctement comme titre d'un membre du clergé attaché au service du temple funéraire de Sésostris II[3].

B. Grdseloff.

---

[1] Engelbach-Gunn, *Harageh,* p. 26, pl. LXXI et XXIV, 2 ; cf. Evers, *Staat aus dem Stein,* p. 67, fig. 18. La stèle est maintenant à Copenhague ; voir en dernier lieu, Koefoed-Petersen, *Les stèles égyptiennes* (Copenhague 1948), p. 13-14 et pl. XIV. Ce dernier auteur indique par erreur que la stèle aurait été trouvée dans le temple de Sésostris Ier, alors que, d'après Engelbach et Gunn, elle fut retrouvée dans la tombe même de Neb-pou, n° 41 du cimetière A de Harageh.

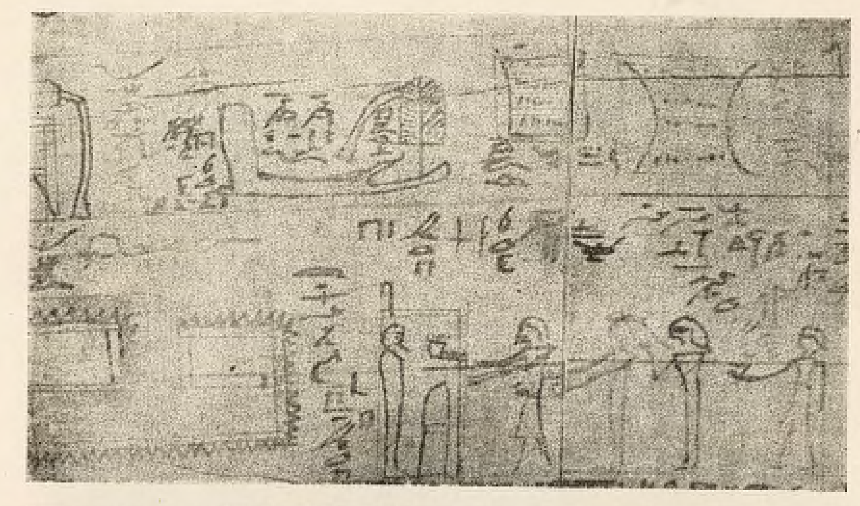
[2] Griffith, *Pap. Kahun,* pl. XXI, XVI, 1, A.

[3] Borchardt, *Ä. Z.,* t. 37, p. 98.

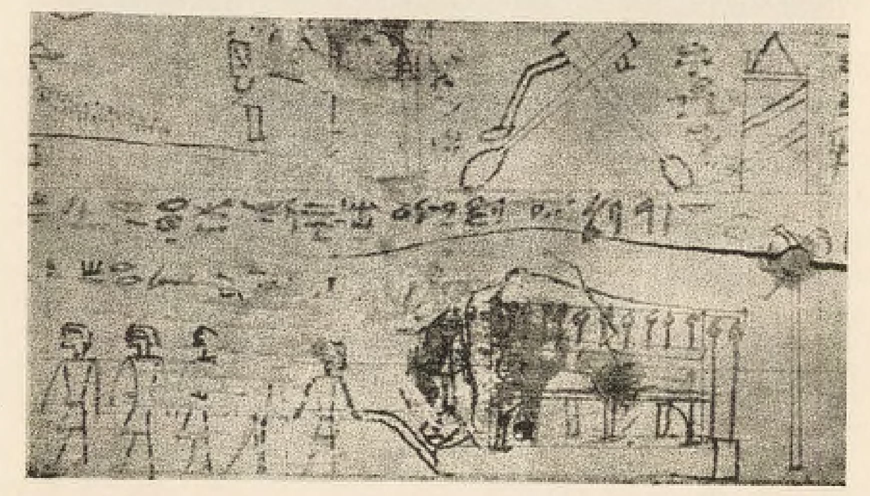




Raccords des fragments inférieurs de la paroi extérieure droite de la façade d'entrée du mastaba du vizir Ouach-Ptah (règne de Neferirkarê).







Scènes de funérailles figurant à l'intérieur du sarcophage en bois de Hekata.

# UN NOUVEAU GRAFFITO DE HATNOUB

PAR

B. GRDSELOFF.

Il y a environ cinq ans, j'eus la surprise de trouver entre les mains des antiquaires Kamel et Fahmi, au Caire, un petit bloc en albâtre portant sur sa face dépolie une inscription hiératique qui me rappela immédiatement les fameux graffiti de Hatnoub, l'antique carrière d'albâtre en Moyenne Égypte. L'inscription ne comprend plus que le début d'un texte qui dut être assez étendu ; mais en dépit de son état très fragmentaire, j'acquis le petit document pour mieux l'examiner chez moi, d'autant plus que j'avais reconnu, en tête du texte, l'indication d'une date qui pouvait présenter, à l'étude, quelque importance historique.

La photographie que nous reproduisons ici, représente le document en grandeur nature. On constate tout de suite que la partie conservée du graffito comprend le coin supérieur de droite. Deux lignes horizontales sont suivies d'un certain nombre de colonnes verticales ; nous n'avons que le début des cinq premières de ces colonnes. Nous avons soigneusement examiné les cassures de notre bloc d'albâtre et nous avons pu constater qu'il n'a pas été récemment détaché de la roche. Arraché de la paroi des carrière dès l'antiquité, notre petit bloc a dû se trouver mêlé aux débris qui traînent sur le sol, jusqu'au moment où il fut remarqué et ramassé pour être vendu. Ainsi s'explique le fait que notre graffito ne figure pas parmi ceux que Möller avait copiés sur place et qu'Anthes étudie dans son ouvrage consacré aux textes de Hatnoub [1].

---

[1] Rudolf Anthes, *Die Felseninschriften von Hatnub, nach den Aufnahmen von Georg Möller* (= Sethe, *Untersuchungen*, t. IX), Leipzig, 1928.

Voici ce que nous lisons sur notre fragment :

1 L'an 22 du roi de Haute et de Basse Égypte Kheper-Ka-Rê[1], [fils du Soleil Senwôsret] 2 vivant comme Rê, éternellement et pour toujours. — L'assistant [du chef des travaux[2] N. N. dit : ] 3 Je suis venu ici [à Hatnoub pour chercher de la pierre précieuse (= de l'albâtre)] 4 en mission de la [Maison du Roi]. — [Je suis un homme vigilant. . . . .] 5 qui n'a pas [son] pareil. . . . . [pa-] 6 tient. Aussi quant à. . . . . 7 ordonné (?). . . . . [3].

Du règne de Sésostris Ier nous ne connaissions jusqu'ici qu'un seul graffito parmi les inscriptions de Hatnoub, plus précisément celui du n° 49 qui est fort précieux pour les annales du règne puisqu'il indique

(1) La même graphie irrégulière du nom d'intronisation de Sésostris Ier se retrouve ailleurs; voir par exemple Louvre C 1 (= SETHE, *Lesestücke*, p. 81).

(2) Pour ce titre voir GRIFFITH, *Papyrus Kahun*, II, pl. XVIII, pap. VI, l. 2 :

(3) En se fondant sur le graffito Hammâmât n° 87 on pourrait restituer à cet endroit : « [Je suis rentré satisfait], après avoir accompli ce qu'avait ordonné mon Maître, vie! santé! force! »



que la célébration du 1er *Ḥeb-Sed* du roi eut lieu en sa 31e année de règne[1]. C'est cet important graffito, d'ailleurs, qui nous a guidé dans la restitution des lacunes du nôtre. Il est fort regrettable que le nom du



fonctionnaire (*imj-s3*) chargé de l'expédition en l'an 22 de Sésostris Ier ne se trouve pas conservé sur notre fragment. Peut-être sera-t-il possible de le préciser, un jour, au moyen d'autres documents contemporains.

(1) Le fac-similé de ce graffito figurait déjà dans Georg MÖLLER, *Hieratische Palaeographie*, vol. I, pl. 11.

Par sa date, notre graffito se situe donc au lendemain de la grande campagne du roi dans le Sud que commémore la célèbre stèle de Florence[1] (an 18 du règne), dans l'une de ces nombreuses années paisibles qui précédèrent la célébration du premier jubilé du roi (an 31), dont le souvenir se perpétue dans l'obélisque qui se dresse encore à Héliopolis (Matarieh) et dans le superbe petit temple jubilaire que l'on vient de rebâtir à Karnak[2].

Bernhard GRDSELOFF.

[1] Pour cette campagne, voir en dernier lieu Torgny SÄVE-SÖDERBERGH, *Ägypten und Nubien*, p. 69-70.

[2] Au sujet du caractère jubilaire de ce temple reposoir reconstruit par Chevrier, voir Ludwig BORCHARDT, *Tempel mit Umgang*, p. 56-57.

# LA PRINCESSE NEFEROUPTAḤ DE LISHT

PAR

B. GRDSELOFF.

Quand Sir Flinders Petrie pénétra en 1889 dans le caveau de la pyramide d'Amenemḥat III à Hawara[1], il trouva accolé au sarcophage du roi, celui d'une princesse. Or, sur une table d'offrandes en albâtre[2], des fragments de vases de libations et des oies votives, également en albâtre, retirés du même caveau, on lisait le nom de la princesse Neferouptaḥ : var. , une fois même, à côté de celui du roi : *Ni-mꜥꜣ·t-Rꜥ* (Lamarès). De cette princesse ensevelie à Hawara, il existe plusieurs autres monuments. Legrain[3] acheta un jour à Louxor un fragment de sphinx de granit noir sur la poitrine duquel le nom de Lamarès est suivi de : ; à remarquer que le nom de la princesse est inscrit dans un cartouche. Il en est de même dans une des lettres d'El-Lahoun (=«Kahoun»)[4] où on mentionne du vivant d'Amenemḥat III une localité dans la région d'Atfiḥ (Es-Saff) du nom de : ; il s'agit sans doute d'une fondation funéraire en faveur de la même princesse de Hawara[5]. Enfin, celle-ci apparaît encore dans le temple d'Amenemḥat III et IV à Médinet Mâdi[6], au Fayoum,

[1] Flinders PETRIE, *Kahun, Gurob and Hawara*, London 1890, p. 8 et pl. V.

[2] PETRIE, *op. cit.*, pl. V = KAMAL, *Tables d'offrandes*, t. I, p. 10, *Cat. gén.* 23.013, *Journal d'entrée* n° 28792.

[3] LEGRAIN, *Achats à Louqsor*, *Annales du Service*, t. IV, p. 133.

[4] GRIFFITH, *Pap. Kahun*, II, pl. 35, V, 1, l. 35 et p. 80.

[5] Signalons encore d'après GAUTHIER, *Livre des Rois*, t. I, p. 337, un fragment de statuette assise de la princesse en granit gris provenant d'Éléphantine (WEIGALL, *Annales du Service*, t. VIII, 1907, p. 48) et un bloc de granit noir (DARESSY, *Recueil de Travaux*, t. X, 1888, p. 142).

[6] Sergio DONADONI, *Testi geroglifici di Madinet Madi*, *Orientalia*, vol. 16, fasc. 4 (1947), p. 508.

où son nom se trouve également inscrit dans un cartouche : . Cette titulature et le fait que la princesse reposait à côté du roi dans sa pyramide à Hawara, nous montrent clairement que nous sommes en présence d'une reine, de l'épouse favorite du roi, morte prématurément.

Dans la présente note, nous voudrions montrer qu'il ne faut point confondre avec cette reine Neferouptaḥ de Hawara, une princesse du même nom qui fut contemporaine du roi Sésostris I^er^ et qui fut ensevelie à Lisht (*'Iṯj-tꜣ·wỉ*). Deux pyramides royales se dressent encore dans le voisinage de Lisht. Au sud de la pyramide d'Amenemḥat I^er^, Maspero identifia en 1882 celle de Sésostris I^er^ au moyen de quelques fragments inscrits trouvés dans le caveau. Gautier et Jéquier y entreprirent des fouilles dont les résultats furent publiés en 1902. On leur doit la fameuse découverte des dix statues en calcaire blanc de Tourra, représentant le roi assis sur le trône et qui avaient orné la cour extérieure, aux piliers, du temple funéraire de la pyramide [1]. Plus tard, des savants américains poursuivirent les recherches à cet endroit et ont rétabli le plan de l'ensemble [2] : il existe encore des restes du temple de la vallée et de la chaussée montante dont le prolongement est constitué par un long vestibule comprenant des piliers avec des figures du roi «osirifié»; à l'intérieur de l'enceinte de la pyramide se trouve le temple funéraire et la pyramide-cénotaphe; l'enceinte extérieure entoure encore neuf petites pyramides réservées à la famille du roi. On connaît, enfin, le nom de la pyramide de Sésostris I^er^ [3] : *Ḫpr-Kꜣ-Rʿ ḫnm ś·wt*, «Kheperkarê est celui qui se joint aux places» [4]. Or, Gautier et Jéquier avaient recueilli, dans l'enceinte de cette pyramide,

(1) J.-E. Gautier et G. Jéquier, *Fouilles de Licht*, Le Caire 1902.

(2) W. C. Hayes, *The Entrance Chapel of the Pyramid of Senwosret I, Bull. Metrop. Mus.*, 1934, section 2, p. 9-26. Cf. encore sur la même fouille, les articles de Lythgoe, Mace et Lansing parus dans le même bulletin entre 1906 et 1934.

(3) Petrie, *Memphis*, I, pl. V et p. 18; cf. le «Conte de Sinouhé», R 4.

(4) D'après Gustave Lefebvre, *A propos d'un nom de pyramide, Revue d'Égyptologie*, t. V (1946), p. 45 et seq. et du même auteur : *Romans et Contes égyptiens*, p. 5, note 3.





un bâton magique en ivoire du type auquel Steindorff vient de consacrer une étude approfondie [1], et sur lequel on lit : [hieroglyphs] [2] inscription dont l'énoncé n'indique point si cette princesse Neferouptaḥ doit être mise en relation avec Lisht plutôt qu'avec Hawara. Mais nous allons produire un document inédit qui est susceptible de trancher cette question, en montrant que la Neferouptaḥ du bâton magique est bien à sa place à Lisht.

En effet, en 1944, de passage à Quéna, j'ai eu la bonne fortune d'acquérir chez un marchand cinq fragments d'une étroite bande de papyrus inscrite d'une ligne horizontale en hiératique du Moyen Empire où je lus le nom de la princesse Neferouptaḥ en relation avec le nom de la pyramide de Sésostris Ier, Khenem-Ṡout. Sur la planche ci-jointe, nous reproduisons ces fragments en grandeur nature, dans un ordre qui nous a paru le mieux convenir pour donner une idée de l'inscription de la bande de papyrus [3].

Les fragments *a*, *c* et *d* ne comportent rien d'intéressant pour notre sujet [4]. Par contre, sur le fragment *b* nous lisons avec certitude : ... [hieroglyphs] «Ô Neferouptaḥ qui est dans Khenem-Ṡout». Enfin, sur le fragment *e*, une autre princesse était invoquée, mais nous n'avons que les traces finales de son nom : ... [hieroglyphs] «[Ô...]*nt*, juste de voix [5] dans Khenem-Ṡout». Cet usage de mettre le nom d'une reine ou d'une princesse en relation avec le nom d'une certaine pyramide royale, est attesté anciennement [6].

(1) Georg Steindorff, *The Magical Knives of Ancient Egypt, Journal of the Walters Art Gallery*, vol. IX (1946), p. 41 et seq.

(2) Gautier et Jéquier, *Fouilles de Licht*, p. 60, fig. 68; Daressy, *Textes et dessins magiques, Cat. gén.*, p. 47, n° 9438 (= *Journal d'entrée* n° 31046).

(3) Le document est conservé actuellement dans la collection de M. Georges Michaëlidis, au Caire. La provenance exacte des fragments est douteuse; on nous a suggéré qu'ils auraient été recueillis, il y a longtemps, quelque part à Dendérah.

(4) Sur le verso de la bande nous avons reconnu également quelques traces insignifiantes d'écriture. Au verso de *b*, nous lisons [hieroglyphs] et le verso de *e* porte le groupe [hieroglyphs] (?).

(5) Sur cette expression voir l'aperçu complet dans Drioton et Vandier, *L'Égypte* (= *Clio*, 1), p. 126-127.

(6) Kurt Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte Ägyptens*, p. 84; *Urk.*, I, p. 80, 14; p. 113, 1-3; p. 117, 13-17.



Pour la même époque on peut citer le protocole de la reine [hieroglyphs] Neferou, l'épouse de Sésostris Ier, dont Sinouhé fut le fidèle serviteur [1]. Dans cette titulature, Neferou est appelée «Épouse royale de Senwosret dans (var. juste de voix dans) Khenem-Ṡout, et fille royale d'Amenemḥat dans (var. juste de voix dans) Ḳa-neferou». Nous y retrouvons donc les noms des pyramides et des villes qui en dépendent, fondées par Amenemhat Ier et Sésostris Ier à Lisht.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'émettre une hypothèse quelque peu hardie. Si Neferou, le nom de l'épouse royale à Lisht, n'est qu'une forme apocopée, un hypocoristique, dérivant de Neferouptaḥ, on pourrait, conclure à l'identité de notre princesse Neferouptaḥ avec la reine du «Conte de Sinouhé». Dans tous les cas, Neferouptaḥ dut être la propriétaire d'une des neuf petites pyramides qui entourent celle de Sésostris Ier à Lisht.

B. Grdseloff.

(1) A. M. Blackman, *Middle Egyptian Stories*, p. 2-3 (= Sinuhe, R 4-5). Henri Gauthier, *Livre des Rois*, t. I, p. 264-265 et 283. Le protocole de la reine a été restitué pour la première fois par Maspero, *Rec. de Trav.*, vol. 28 (1906), p. 61. Cf. à présent Lefebvre, *Romans et Contes égyptiens*, p. 5.

# LE «BOIS»

## CACHET OFFICIEL DES GOUVERNEURS

PAR

B. GRDSELOFF.

On connaît l'importante trouvaille des papyrus du Moyen Empire que Petrie fit à El-Lahoun en 1889. Ce sont les riches documents littéraires, épistolaires et surtout judiciaires et administratifs que Griffith déchiffra par la suite avec une maîtrise admirable et qu'il fit connaître sous le nom de *Papyrus de Kahoun*. Plusieurs de ces papyrus furent trouvés cachetés. Ainsi, la lettre administrative *Pap. Kahoun*, pl. 35, V, 1 portait une empreinte de cachet en argile que Petrie publia dans son volume *Kahun, Gurob and Hawara*, pl. X, n° 21. Les empreintes n$^{os}$ 23 et 24, reproduites sur la même planche par Petrie, furent également trouvées apposées sur ces papyrus. Parmi ces empreintes, le n° 24

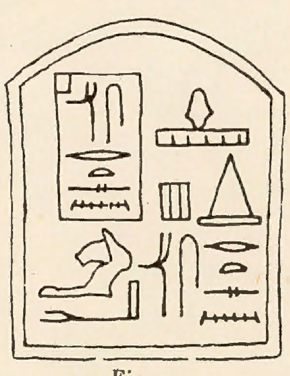


Fig. 1.

présente une forme particulière : un plan rectangulaire avec le sommet cintré (voir notre fig. 1). Or, dans un volume précédent : *Illahun, Kahun and Gurob*, pl. IX, n° 3, Flinders Petrie avait publié un spécimen de ce groupe d'empreintes de cachet qui, quoique fort endommagé, semble avoir été primitivement de la même forme que l'empreinte de notre fig. 1. En raison de leur similitude, nous n'avons pas hésité à compléter, dans sa partie supérieure, le dessin que Petrie donne de

l'empreinte n° 3 (voir notre fig. 2). Sous le sommet arrondi fut gravée une inscription en trois lignes. De la première on n'a guère que les signes : ; suit le toponyme bien connu *Ḥwt Snwśrt-ḥtp,* ville fondée par Sésostris III près d'El-Lahoun et qui dépendait de sa pyramide. Enfin, l'inscription comportait le titre et le nom du détenteur du cachet : « le gouverneur » (de la ville précitée) et : telle est la lecture très douteuse de Petrie pour le nom propre, mais toute cette partie de notre empreinte d'argile est fort mal conservée et, comme on le verra plus loin, nous avons de bonnes raisons de croire qu'à cet endroit l'empreinte portait le nom « Senwosret ». En tout cas, par sa forme particulière aussi bien que par ses dimensions peu communes, notre empreinte d'argile s'éloigne de l'ordinaire des types en usage dans la glyptique égyptienne de la XII<sup></sup>e dynastie, et il s'agira ici pour nous d'en déterminer l'affectation spéciale dans le cadre et pour les besoins de l'administration de la cité par les gouverneurs.

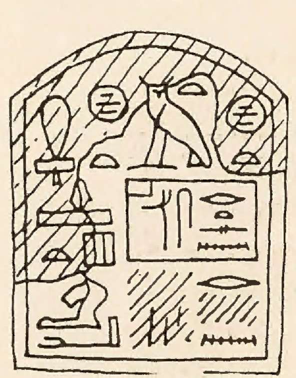


Fig. 2.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de résoudre cette question fort aisément : nous avons, en effet, retrouvé récemment un de ces cachets originaux et officiels qui ont précisément servi au gouverneur Senwosret pour produire des empreintes dont notre fig. 2 constitue un spécimen. Il s'agit d'un cachet en bois [1] de 0 m. 008 d'épaisseur dont nous reproduisons la face et le revers en photographies de grandeur nature (fig. 3). Dans l'ouverture en creux du revers était fixé un bouton qui est aujourd'hui perdu. La face du cachet avec son inscription est très bien conservée. Le texte porte : *sic* *ḥtm·t-ḫt Ḥwt Snwśrt-ḥtp mꜣʿ-(ḫrw) ḥꜣ·tj-ʿ Snwśrt.* A présent

[1] L'objet fit partie jadis de la collection Blanchard. Lors de la liquidation récente de cette collection, la pièce attira notre attention et, sur notre conseil, elle fut acquise par M. Georges Michaëlidis.



il nous est facile de restituer le texte mutilé sous le cintre de l'empreinte sigillaire de Petrie : [ ] [ ] *ḥtm·t-ḫt.* Il ne reste plus qu'à déterminer le sens de ce terme composé. Il nous était déjà familier par deux textes juridiques de l'Ancien Empire. Dans le célèbre acte de vente

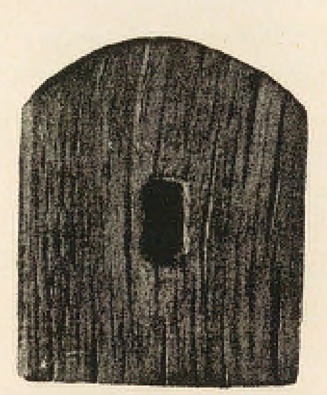



Fig. 3.

d'une maison, on lit en guise de formule finale : « Scellé sur le contrat-« bois » devant le bureau administratif de la pyramide de Chéops » (*Urk.,* I, 158). A comparer la formule finale des Décrets royaux : *ḥtm r gś nśwt ḏś* « Scellé en présence du Roi »; suivait l'énoncé de la date. Par le second exemple qui nous est attesté, on voit que la même formule valait encore pour l'acquisition de desservants d'un culte funéraire : « scellé sur le contrat-« bois » (Fausse porte, Caire, *J. d'Entrée* n° 56994) [1]. Ici la graphie est particulièrement précieuse pour le sens que nous cherchons. La particule du génitif au féminin indique, en dehors de la structure composite du terme, le genre de l'antécédent. Ainsi, sous les graphies et d'apparence masculine, se dissimule un substantif féminin, précisément le de notre cachet : il s'agit donc indubitablement du mot *ḥtm·t* « contrat »; à comparer la graphie des contrats de Siout (Gardiner, *Eg. Gram.,* § 389, 3). En confrontant encore les trois

[1] Voir J. J. Clère, dans *Mélanges Maspero,* I, p. 785, exemple n° 19 *bis.*

attestations de l'expression *ḫtm·t-ḫt* à notre disposition, la graphie vague 𓐍 *ḫt* du cachet, pour le second élément de la formule, correspond à 𓆱 *ḫt* «bois». C'est précisément le matériau dans lequel fut gravé le cachet du gouverneur Senwosret. Il faut donc entendre : cachet en bois et le mot «bois» dans notre expression a pris en quelque sorte le sens de notre «fer» quand on dit «marquer au fer». Une tradition administrative très ancienne dut prescrire l'emploi du bois pour la confection de ces cachets officiels. On sait, par exemple, que le bois était le matériau qui servait le plus couramment, aux hautes époques, à la fabrication des sceaux cylindriques : «Wood — écrivait Hall [1] dans son *Catalogue des scarabées* du Musée Britannique — was, as is natural, one of the first materials used for the manufacture of seals, and many of the cylinder-seals of the earliest dynasties are wooden.» Si les cylindres-cachets retrouvés dans les tombes archaïques sont le plus souvent en pierre dure, c'est parce qu'ils devaient durer, c'est-à-dire servir au défunt pour la durée de l'éternité. Ainsi, nous pouvons dire au sujet des «contrats-bois» que, pour devenir exécutoires et valides, ils devaient préalablement être dûment scellés par le «bois», cachet officiel des autorités d'une ville, semblable à notre cachet en bois du gouverneur Senwosret.

Pour compléter notre petite étude, il nous reste encore à signaler l'emploi du terme *ḫt* «bois» dans le sens que nous venons de déterminer dans d'autres textes de l'Ancien Empire. Il y a tout d'abord l'expression 𓊨𓏏𓆱 *ś·t-ḫt* «siège-bois» dans le Décret de Dahchour : c'est le lieu d'enregistrement par cachet-bois dont relève tel administré. Voici le passage en question : «Ma Majesté a ordonné qu'aucun des fermiers de ces deux villes de pyramides, qui sont venus ou qui viendraient à leur siège-bois, ne soit rendu par aucun homme, ni par aucun Nubien pacifié, à ceux chez qui ils avaient été, ceux-ci n'ayant plus de titre de propriété sur eux» (*Urk.*, I, 211). Le même décret a conservé encore la locution verbale 𓂞𓂋𓆱 «donner au bois» qu'il faut comparer avec l'expression correspondante : 𓌪𓂋𓆱 «prendre

[1] H. R. Hall, *Catalogue of Egyptian Scarabs, etc., in the British Museum*, vol. I, *Royal Scarabs*, 1913, p. xxviii.



au bois», attestée dans d'autres décrets. L'une ou l'autre locution s'emploie suivant que le sujet agissant est l'administré ou l'administrateur. Voici les exemples que nous connaissons : «Ma Majesté a ordonné de maintenir au complet le nombre des fermiers de ces deux villes de pyramides, en recrutant les enfants (nouveaux-nés) de tous ceux qui (y) demeurent, et en (les) donnant au bois de ces deux villes de pyramides» (*Urk.*, I, 212). Ailleurs on a le passage : «C'est lui (*scil.* le vizir *Šmȝi*) qui doit transmettre (ce décret royal) aux archives pour être pris au bois suivant (ce qui est dit)» (*Urk.*, I, 296). La même expression revient enfin dans *Urk.*, I, 305 : «Tous les hommes de ce pays qui troubleraient (la livraison) ou déduiraient (quelque chose) de tes offrandes funéraires, lesquelles ont été prises au bois et constituées (en fondation pieuse) au bénéfice de tes statues» etc., telles sanctions sévères seront prises à leur encontre.

B. Grdseloff.

# UNE NOUVELLE VERSION DE LA LISTE DES VILLES
DE
# L'*ONOMASTICON* DU RAMESSÉUM

PAR

B. GRDSELOFF.

Grâce à l'ouvrage récent de Sir Alan Gardiner traitant des diverses compositions égyptiennes qui contiennent l'énumération des termes utiles, des listes pour les noms de choses ou, comme les nomme leur éminent éditeur, des *Onomastica* [1], nous avons pu prendre connaissance pour la première fois d'un document de la fin du Moyen Empire qui appartient à ce groupe de textes, l'*Onomasticon* du Ramesséum. Il fut découvert jadis par Quibell avec d'autres papyrus célèbres, dans ce qui a dû être la tombe d'un savant de l'époque, derrière les magasins du Ramesséum.

Cet *Onomasticon* comprenait en tout 323 termes différents classés par matières. Une de ses parties les plus intéressantes est la liste des toponymes. On a d'abord 17 noms de forteresses égyptiennes, de Silsileh jusqu'à la seconde cataracte. Suit une énumération de 29 noms de villes de la Haute Égypte, allant d'Éléphantine jusqu'au delà d'Akhmîm, chaque toponyme étant suivi de son signe mnémotechnique. Cette liste porte nettement le cachet du Moyen Empire : on y trouve les noms de villes particulièrement florissantes à cette époque. Ainsi, la région de Gebeleïn est mise en vedette par la mention de *Ḥfꜣ.t* (Mo'alla) et *Pr-Ḥtḥr* (Pathyris-Gebeleïn). Gardiner note cependant à cet endroit l'omission surprenante de Crocodilopolis, le fameux «îlot dans le fleuve» (*'Iw-m-itrw,* *Amūr) près de Gebeleïn, localité souvent citée depuis la XIe dynastie. On pourrait en dire autant de *Śwmnw,* autre centre important

---

[1] A. H. Gardiner, *Ancient Egyptian Onomastica,* Oxford, 1947.

de la région, possédant également un culte de crocodiles, que l'on cherche sans doute avec raison un peu plus au nord, à Er-Rizakât. Par contre, — et c'est là encore un indice pour la date de cette composition — Thèbes (*W;s·t*) n'y figure point. La grande ville, toujours prépondérante dans cette région, est encore Armant (*'Iwny*). Ce toponyme est précédé de *Mn-ỉry* ou *Mn-ỉty*. A comparer *Mndytỉ* qui suit la mention d'Armant dans la liste des toponymes de l'*Onomasticon* Golénischeff (4,15). Au sujet de cette ville, il nous manque tout renseignement.

Or un document inédit, que nous venons d'identifier, permet d'ajouter quelques remarques au commentaire de Sir Gardiner sur cette section particulière des toponymes de l'*Onomasticon* du Ramesséum. En effet, parmi les divers objets mis en vente récemment par les successeurs de l'antiquaire Blanchard, nous avons remarqué quatre petits tessons de poterie rouge portant des inscriptions en hiératique de la fin du Moyen Empire. Nous ignorons l'acquéreur de trois de ces tessons, mais le quatrième fait à présent partie de la Collection Michaëlidis. Nous avons pu étudier ce document à notre aise et nous présentons ici une reproduction photographique de la pièce en grandeur nature (fig. 1). Le tesson est intact à son bord extérieur; partout ailleurs il est mutilé et l'on ne saurait dire quelles étaient ses dimensions primitives. Ainsi, la pièce se trouve loin d'être complète. Cependant, ce qui reste du texte sur notre fragment n'est point pour autant négligeable :

L. 1 [...] ?

L. 2 [...] ?

L. 3

L. 4

L. 5

L. 6 [...]
tr. tr.

L. 7 ----



Dans cette nouvelle liste, nous avons un groupe de toponymes qui, à l'époque, représentait sans doute une circonscription administrative : « Armant et sa région » (l. 2). Kees et Gardiner avaient déjà pressenti que le terme géographique *K'ḥ·t* désignait un territoire d'étendue assez



Fig. 1.

considérable [1]. Dans notre cas, la *K'ḥ·t* d'Armant s'étendait au sud aussi loin qu'« El-kâb » (l. 3) et comprenait « Esnéh » (l. 5) et le district de Gebeleïn : « Pathyris » (l. 4) et « Crocodilopolis » (*'Iw-m-ỉtrw*, l. 6). A la ligne 7, les traces existantes ne conviennent pas pour *Śwmnw*. On est tenté de lire .... ou .... à cet endroit, mais nous n'insistons pas. L'arrangement de la nouvelle liste nous apparaît alors nettement : on nommait le chef-lieu de la région, puis l'on procédait à l'énumération des cités qui en faisaient partie, en partant de l'extrême sud pour remonter vers le nord. Seulement, sur notre fragment, le scribe a, par inadvertance sans doute, renversé l'ordre entre Esnéh et

[1] Kees, *Ä. Z.*, 72, 46-9; Gardiner, *The Wilbour Papyrus*, vol. II, *Commentary*, p. 40 et *J. E. A.*, 27, 67.

Pathyris : on sait l'étroite relation de proximité entre cette dernière ville et Crocodilopolis (l. 6).

Nous avons réservé pour la fin l'examen du premier toponyme conservé sur notre nouvelle liste. Notre lecture [*Ḥw·*]*t- Mnttì-ʾIwny* nous porte à croire que nous avons là pour la première fois une graphie correcte, car le *Mnìty* de la liste du Ramesséum et le *Mndytì* de l'*Onomasticon* Golénischeff ne sont que des formes approchées, l'une manifestement corrompue et l'autre servant à rendre vaguement une prononciation tardive. En tout cas, il s'agit ici toujours du même toponyme, une localité jusqu'ici apparemment inconnue, dans le voisinage immédiat d'Armant.

B. GRDSELOFF.

# UN EMPRUNT AU SÉMITIQUE
## POUR DÉSIGNER
# LA FEMME CAPTIVE DE GUERRE

PAR

B. GRDSELOFF.

Dans le Papyrus Lansing[1] qui date de la XX^e dynastie, le passage 10,4-6 dépeint en termes âpres le triste sort du fantassin égyptien rentrant d'une campagne en Asie : « Une fois la victoire acquise, Sa Majesté fait mettre les captifs en marche vers l'Égypte. Mais la femme barbare s'épuise à la marche et on la hisse ⟨sur⟩ les épaules du fantassin, tandis que son havresac reste abandonné ; d'autres l'emportent. Ainsi, il se trouve chargé de la *srt*, , pendant que sa (propre) femme et ses enfants sont (loin) dans leur village ; il meurt et ne l'atteint pas. »

C'est le mot *srt* que nous voudrions considérer dans la présente notule. Erman et Lange[2] ont proposé pour la phrase en question : « Er ist mit der Vornehmen (?) beladen. » Dans leur commentaire (p. 92) on lit : « Die Bezeichnung der fremden Frau ist so geschrieben als gäbe sie ein kananäisches Femininum שרה oder שלה wieder ; es liegt nahe an ein Femininum von שר zu denken, eine vornehme Frau muss es ja sein, da sie so sorgsam transportirt wird. » Cette interprétation est adoptée dans *Wb.*, IV, 204 : *srt* « Bezeichnung einer vornehmen syrischen Gefangenen ».

---

[1] GARDINER, *Late-Egyptian Miscellanies*, p. XVIII ; p. 99 et seq.

[2] Ad. ERMAN et H. O. LANGE, *Papyrus Lansing*, p. 90-92.

Par contre Blackman et Peet [1] traduisent : «he is loaded with the Syrian woman.» En note, ils se demandent : «Is it possible that we have here the first recorded example in Egyptian of the ethnic name «Syrian»? Professor Langdon supplies the following : The word *Sûru* occurs in Knudtzon, *El-Amarna Tafeln*, 108, 17, where it stands for Subari, and is regarded as an error by Kundtzon. It is more likely that the labial *b* has here become a bilabial sonant *w* and then disappeared, as in *nabultu* ⟩ *nawltu* ⟩ *nultu*, etc. *Sûri* is then the original of the later Syria. This geographical term designates the region of Mitanni or Northern Syria in the period covered by the xvth-xivth centuries B. C. The gentilic should be *sûrû*, fem. *sûrîtu*, which later probably corresponds to the word *Srt* in *Papyrus Lansing*.»

Nous croyons pouvoir substituer à toutes ces interprétations plus ou moins conjecturales une explication plus simple qui se fonde sur une donnée bien attestée. Dans un article de Dhorme [2] on lit : «Un mot spécifique existait [3] pour désigner la femme captive de guerre. C'est le mot *esirtu*. Dans les lois assyriennes tout un paragraphe est consacré au sort de l'*esirtu* que son maître peut épouser, en lui imposant le voile devant cinq ou six de ses voisins, et en déclarant : elle est ma femme ! [4] — Le sens propre du mot *esirtu*, d'après le verbe *esêru* qui correspond à l'hébreu *'âsar* «lier» (d'où *'âsîr* et *'assîr* «captif, prisonnier»), est certainement «liée, captive», comme on l'a reconnu depuis longtemps.»

On voit que l'étymologie du mot assyrien *esirtu* (*e-si-ir-tu*), plur. *esrâte* (*eš-ra-a-te*), n'est guère problématique pour les assyriologues. Du verbe «lier», on passe aisément à «captif, captive». Notre graphie égyptienne *šrt* ne note pas le phonème d'attaque il est vrai, mais cela

[1] A. M. Blackman et T. E. Peet, *Papyrus Lansing*; a translation with notes, *J. E. A.*, 11, p. 292-293.

[2] E. Dhorme, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, t. CXVIII, 1938, p. 184.

[3] Il faut entendre : à l'époque qui nous intéresse et dans les divers dialectes sémitiques de la région où opérèrent les armées égyptiennes en Asie.

[4] A ce sujet l'auteur cite en bonne place G. R. Driver et J. C. Miles, *The Assyrian Laws*, Oxford 1935, p. 407-411 (§ 40, l. 58 ; § 41, l. 1, 6, 10, 12) ; p. 127 et 479. A ajouter maintenant la nouvelle étude de E. Neufeld, *Ancient Hebrew Marriage Laws*, London 1944, p. 83, note 1.





A



B

ne constitue point une difficulté pour notre identification avec *esirtu*. Le signe ) indique clairement qu'il s'agit d'un terme étranger.

A ce propos, nous voudrions signaler encore qu'il existe une très belle illustration antique pour le passage précité du *Papyrus Lansing*. Récemment, M[me] Schneider-Herrmann [1] a attiré l'attention des égyptologues sur une particularité intéressante dans la décoration de certaines patères chypriotes du VI[e] siècle. L'artiste s'inspire de motifs égyptiens bien connus en représentant le Pharaon triomphant : on voit le roi égyptien brandissant son casse-tête sur un groupe de barbares qu'il a saisis aux cheveux. Or, derrière la figure du roi apparaît chaque fois, dans ces représentations, un personnage curieux dans lequel nous voudrions reconnaître une sorte d'écuyer du roi. D'une main, il tient une lance, de l'autre un éventail et, sur l'épaule, il porte une jeune femme captive reconnaissable à ses longues tresses de cheveux qui retombent en arrière, le long de ses bras ballants. L'artiste a réussi à donner à cette figure de captive une attitude d'extrême épuisement. Nous mettons sous les yeux du lecteur deux représentations reproduisant les sections de la décoration de ces patères qui comportent une image de l'écuyer du roi chargé de la captive de guerre. Notre figure A est tirée d'un dessin de la patère de bronze trouvée à Larnaca et conservée au Musée du Louvre [2] ; la figure B est reproduite d'après la patère de bronze de Curium, aujourd'hui au Metropolitan Museum de New York (ancienne collection Cesnola) [3].

Bernhard Grdseloff.

[1] G. Schneider-Herrmann, *Over de figuur achter den zegevierenden pharao*, *Jaarbericht « Ex Oriente Lux »*, t. X, p. 355-369. Cf. Janssen, *Bibliographie*, année 1947, n° 266. C'est le D[r] Janssen qui nous a montré l'intérêt de l'article précité pour notre sujet.

[2] Longperrier, *Musée Napoléon III*, pl. XV.

[3] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III : Phénicie et Chypre, 1885, p. 789.

# INSCRIPTION DÉDICATOIRE
## DE LA
## CHAPELLE FUNÉRAIRE DE RAMSÈS I À ABYDOS

PAR

GUSTAVE LEFEBVRE.

C'est en 1913 que la stèle, objet de cette étude, fut découverte par un propriétaire d'Arabah el-Madfounah, nommé El Hag Youssef, dans la cour de sa maison, d'où il extrayait du *sebakh*. Il se mit immédiatement en relations avec des marchands d'antiquités et vendit non seulement la stèle, mais sa propriété (du moins fictivement), à l'un d'eux, un Autrichien du Caire, dont les allées et venues attirèrent l'attention des ghafirs et de l'Inspecteur du Service des Antiquités. Aux termes de la Loi du 12 juin 1912, El Hag Youssef était coupable de n'avoir pas signalé sa découverte aux autorités, mais d'autre part, la Loi ne s'appliquant pas encore aux étrangers, nous ne pouvions nous saisir du monument [1]. La situation était assez compliquée et je reçus de M. Maspero, en ma qualité d'Inspecteur en chef, l'ordre de me borner à faire surveiller les entours de la maison, de m'opposer à ce qu'aucun monument en sortît, ou, s'il en sortait un, de le refouler à l'intérieur, en évitant autant

[1] Maspero écrivait, dans la *Revue critique*, 1913, II, p. 169-170, à propos des bas-reliefs provenant de cette chapelle qui furent transportés à New-York en 1910 (cf. ci-après, p. [3], note 4) : « Le petit temple de Ramsès I a été démoli par les agents des honnêtes étrangers qui exploitent l'Égypte à l'abri des Capitulations : des morceaux d'assez bon style en sont parvenus, paraît-il, au Musée de New-York. »

que possible tout conflit. Moins d'un an plus tard, la grande guerre fournit une solution radicale, autant qu'inopinée, à ce problème délicat. L'Autrichien ayant quitté l'Égypte, la maison revint à El Hag Youssef; la stèle fut enlevée, contre léger dédommagement, par les agents du Service des Antiquités et transportée à l'intérieur du temple de Séti I[1].

J'eus l'occasion de me rendre souvent à Abydos, et même d'y séjourner, en 1913-1914. J'entretenais, officieusement, les meilleurs rapports avec El Hag Youssef, qui finit par m'autoriser à pénétrer chez lui et à examiner de près, à l'insu de son compère Autrichien, la stèle convoitée. C'est ainsi que je pus copier et photographier tout à mon aise l'inscription gravée sur un fragile calcaire qui, soumis pendant des siècles à l'action du *sebakh*, ne pouvait que se détériorer à l'air libre et courait risque de s'effondrer lors d'un éventuel transfert. M. Maspero, à qui je présentai ce monument *in situ*, lors de son inspection annuelle à Abydos, le 14 février 1914, nota que «la stèle se délitait de jour en jour»[2]. Bien entendu, il ne pouvait être question de faire un estampage qui eût servi de base à un fac-similé ou à un dessin soigné de l'inscription.

La stèle, telle que je l'ai vue au milieu des décombres, mesurait 1 m. 95 de large; la partie supérieure, vraisemblablement cintrée, en ayant disparu, elle ne mesurait plus que 1 m. 45 de haut. Le cintre mis à part, la surface de la pierre était occupée par l'inscription, finement gravée, de droite à gauche (←), et dont il restait, plus ou moins complètes, vingt-cinq lignes s'étalant sur tout l'espace libre (moins les marges : o m. 042 à droite, o m. 038 à gauche). On ne saurait dire combien de lignes manquent au-dessus de l'actuelle ligne 1, l'état de la pierre, rongée sur plus de o m. 30, empêchant de se rendre compte où finissait la décoration du cintre et où commençait l'inscription.

Une partie de la stèle, que j'appelle B, s'était, dès 1913, détachée

[1] Qu'il me soit permis, à ce propos, de rectifier ce qu'écrivait H. E. Winlock, *The Temple of Rameses I at Abydos*, New-York 1937, p. 5 (au bas) : je ne suis personnellement responsable de rien de ce qui se fit à Arabah el-Madfounah «during the War», ayant été absent d'Égypte de la fin de juillet 1914 au début de mars 1919.

[2] *Rapport du Service des Antiquités pour 1914*, p. 14.



à gauche et en haut du corps principal A, de sorte que les lignes 2-15[1] se partagent entre A et B, comme suit :

| | A. | B. |
|---|---|---|
| L. 2 | 1 m. 21 | o m. 74 |
| L. 5 | 1 m. 35 | o m. 60 |
| L. 10 | 1 m. 54 | o m. 40 |
| L. 15 | 1 m. 77 | o m. 17 |

Je ne me suis rendu compte de la situation exacte occupée par la stèle que longtemps après, quand j'eus sous les yeux les plans dressés en 1927 par la mission de fouilles américaine[2] : je crois pouvoir affirmer qu'elle se dressait à o m. 50 en avant du montant septentrional de la porte d'entrée (*gateway*), légèrement en contre-bas. On sait qu'une cour, mesurant 8 m. 60 d'est en ouest, menait à la *cella;* le tout était entouré d'un mur d'enceinte en adobes, ayant environ 40 mètres de côté. La *cella*, qui forme la partie essentielle du monument, mesure à l'intérieur 3 m. 70 sur 2 m. 65, la façade excédant à peine 4 mètres. Étant donné l'exiguïté de cette fondation, le nom de «chapelle funéraire» de Ramsès I lui conviendrait mieux que celui de «temple». Il est certain, d'autre part, que ce n'est pas Ramsès I, mais son fils Séti I, qui en est l'auteur, et que ce dernier ne se mit à l'œuvre qu'après avoir déjà bâti son «château de millions d'années» et le cénotaphe qui y est annexé[3] : le texte intégral de l'inscription dédicatoire en apporte d'incontestables preuves.

La chapelle funéraire de Ramsès I est située au nord — plus exactement à l'angle nord-est — du vaste téménos renfermant les deux grandioses constructions de Séti I. La *cella* était décorée à l'intérieur de beaux bas-reliefs qui ont, pour la plupart, pris, en 1910, le chemin du Metropolitan Museum[4]. Une plate-forme, haute de o m. 15, s'étendait, au fond de la *cella*, sur une largeur de 1 m. 40, et devait recevoir statues,

[1] Aucun reste de la ligne 1 sur le fragment B.

[2] H. E. Winlock, *The Temple*, p. 9, 11, 13 (ouvrage précité paru en 1937).

[3] H. E. Winlock, *The Temple*, p. 8.

[4] H. E. Winlock, *Bas-reliefs from the Temple of Rameses I at Abydos*, New-York 1921, et *The Temple*, pl. 3, 4, 5.

symboles divins, offrandes [1]. Les statues permanentes étaient celles d'Osiris-Onnophris (cf. l. 22 de l'inscr.) et du roi défunt (cf. l. 9); il ne semble pas qu'il y ait eu place ailleurs que sur les bas-reliefs pour les effigies d'Horus, d'Isis et d'Hathor [2]. Quant aux membres de la famille de Ramsès I qu'on voit représentés sur un des bas-reliefs [3], leurs statues n'ont fait sans doute qu'une apparition momentanée sur la plate-forme de la *cella* (cf. l. 17 de l'inscr.).

H. Gauthier a supposé qu'une statue de Ramsès I, vue naguère chez un marchand de Baliana et qu'il a publiée [4], viendrait précisément de la chapelle funéraire d'Abydos. C'est possible ; voyons cependant le texte :

(1) [... ...] (Osiris), le maître universel, a [distingué (?)] son mérite. Son fils véritable défend les intérêts de SON PÈRE — comme Horus défendit les intérêts de Celui qui l'avait engendré — LE ROI MENMÂRÊ, J. V.;

(2) [et c'est lui] qui fait vivre son nom dans le nome thinite. Qu'il (Osiris) accorde qu'il (Ramsès I) prenne place dans son *mʿḥʿt!*

Il (Séti I) a fait comme son mémorial pour SON PÈRE, LE FILS DE RÊ, RAMSÈS, J. V.;

(3) [l'acte d'ériger sa statue], afin que le nom de son père soit ferme et durable dans le nome d'Abydos jusqu'à la fin des temps.

Or, Sa Majesté a fait cela pour SON PÈRE MENMÂRÊ J. V.;

(4) [qui a rejoint les générations (?)] antérieures, alors qu'il était roi de Haute et de Basse Égypte, ⟨ seigneur du ⟩ Double Pays. La récompense de cette action (sera) : un nombre infini d'années, dans la suite des temps, ainsi que de fêtes jubilaires, et une (existence) heureuse sur le trône d'Horus, comme Rê.

Une phrase retient l'attention, l. 2 : « Qu'il (Osiris) accorde qu'il (Ramsès I) prenne place [5] dans son *mʿḥʿt*». Le mot *mʿḥʿt* se trouve employé, précisément à Abydos, dans une inscription bien connue du roi Ahmosis, fondateur de la XVIIIe dynastie [6]; elle provient du monument funéraire de Tétichéri, grand'mère dudit

[1] WINLOCK, *The Temple*, p. 12, 16, 18-19.

[2] Cf. l. 22 de l'inscription et ci-après, p. [32], note *c*.

[3] WINLOCK, *The Temple*, pl. 3. Et cf. inscription, l. 16.

[4] *A. S. A. E.*, 31 (1931), p. 195.

[5] Faut-il lire ou corriger *st·f* « (qu'il rejoigne) sa place »?

[6] *Urk.*, IV, 27, 16-28, 2.



roi, et la distinction y est soigneusement faite entre les mots *ỉsy* (tombeau thébain, syringe) et *mʿḥʿt* (cénotaphe abydénien) : « Son tombeau (*ỉsy·s*) et son cénotaphe (*mʿḥʿt·s*) existent maintenant encore sur le terrain (l'un) du nome thébain (l'autre) du nome thinite. Je t'ai dit cela, car Ma Majesté désire lui faire construire une pyramide (*mr*) et une chapelle (*ḥt*) dans la nécropole d'Abydos (*tꜣ ḏsr*), dans le voisinage des monuments (*mnw*) de Ma Majesté [1]. »

Les « monuments » d'Ahmosis I à Abydos sont bien connus : le fondateur de la XVIIIe dynastie avait en effet, dans la partie sud de la nécropole, un temple funéraire et un cénotaphe [2]. Avant lui Sésostris III, possesseur d'une pyramide à Dahchour, s'était fait construire cependant, sur la terre sacrée d'Osiris, un temple [3] et une tombe (cénotaphe) [4], et il est probable que d'autres souverains avaient fait de même. A la XIXe dynastie, Séti I disposait, lui aussi, en dehors de son magnifique temple funéraire, d'un cénotaphe non moins grandiose, « l'Osireion », réplique de sa sépulture souterraine de la Vallée des Rois [5]. Il se peut donc que d'autres rois aient eu également une chapelle funéraire et un cénotaphe dans la nécropole d'Abydos : la phrase de notre inscription, l. 22, vient à l'appui de cette hypothèse : « Je l'institue (Onnophris) chef des chapelles (funéraires) des rois construites (à Abydos) depuis l'époque de Rê. » A ce propos, Capart suggérait qu'on effectuât des sondages auprès du temple ruiné de Ramsès II, pour vérifier si ce monument ne comportait pas, en annexe, des appartements souterrains [6]. Et puisque Ramsès I jouit, grâce à son fils, d'une chapelle de culte dans la nécropole abydénienne, pourquoi n'y aurait-il pas, en outre, possédé à quelque distance un cénotaphe, *mʿḥʿt?*

Nous ignorons ce que renfermaient les cénotaphes royaux ; on peut

[1] SETHE, *Urk., der 18. Dyn. bearbeitet und übersetzt*, p. 15, note 10, pense qu'Ahmosis annonce son intention de construire une pyramide (*mr*) au-dessus du modeste cénotaphe de sa grand'mère, et en même temps une chapelle (*ḥt*) pour son culte funéraire.

[2] Cf. MAC IVER, *El Amrah and Abydos* (1902), p. 75 ; CURRELLY, dans *Abydos*, III (1904), p. 29.

[3] MAC IVER, *op. laud.*, p. 57.

[4] WEIGALL, dans *Abydos*, III, p. 11 ; CURRELLY, *ibidem*, p. 22.

[5] Cf. H. FRANKFORT, *The Cenotaph of Seti I at Abydos*.

[6] *C. d. E.*, IX (1934), p. 303-304.

supposer cependant qu'une statue du défunt y représentait le cadavre momifié, inhumé à Thèbes. La statue de Baliana, après avoir été exposée un certain temps dans la chapelle funéraire, n'aurait-elle pas ensuite trouvé place dans le cénotaphe, auquel la ligne 2 de l'inscription semblait la promettre : « Qu'il (Osiris) accorde qu'il (Ramsès I) prenne place dans son *mꜥḥꜥt*»? Bien entendu, une autre statue de culte aurait alors remplacé la première sur la plate-forme de la *cella*. Un délicat passage de l'inscription dédicatoire, l. 17, laisse également supposer que les statues des membres défunts de la famille royale, associées d'abord, pendant un an, au culte rendu, et aux offrandes faites, à la statue de Ramsès I dans sa chapelle d'Abydos, rejoignaient ensuite celle-ci dans le cénotaphe du fondateur de la XIX$^e$ dynastie.

En dehors de ces hypothèses, relatives aux cénotaphes princiers [1] d'Abydos, l'inscription dédicatoire de la chapelle de Ramsès I permet de faire quelques constatations positives. Elle renferme par exemple une allusion aux ennemis que Séti I, par ordre de son père, eut à combattre tant dans l'Asie Antérieure qu'en Nubie (l. 6). C'est au retour d'une de ces expéditions qu'il aurait trouvé son père mort et le trône vacant (l. 13) : la situation n'est pas sans rappeler celle qui marqua le décès d'Amenemhat I (*Sinouhé* R, 5-11); peut-être y a-t-il là une sorte de cliché. L'attitude modeste de Séti I pendant sa co-régence, sa déférence à l'égard de son père, sa soumission absolue au Souverain (l. 5-7) sont à rapprocher également de ce qui est dit de Sésostris I « qui domptait les régions étrangères tandis que son père restait dans l'intérieur de son palais et qui rendait compte (à son père) quand ce que (celui-ci) avait décidé se trouvait exécuté» (*ibid.*, B, 50-51).

[1] Les particuliers possédaient eux aussi des cénotaphes. J. S. F. Garnot me rappelle, à ce propos, le passage de la Sagesse d'Amenopé, où ce dernier est représenté comme « possesseur d'une tombe-à-pyramide (*mr*) à l'ouest de Panopolis, possesseur d'une sépulture (*is*) à Abydos» (Lange, *Das Weisheitsbuch des Amenemope*, p. 27, II, 9-10). Si *mr* désigne le cénotaphe surmonté d'une pyramide, comme ci-dessus, et *is* le tombeau creusé dans le roc, le cénotaphe d'Amenopé aurait été dans la région d'Akhmîm, sa vraie tombe à Abydos; mais les mots avaient-ils exactement le même emploi que sept ou huit cents ans plus tôt?



L'inscription, comme je l'ai dit, mentionne à plusieurs reprises (l. 9, 12, 14, 15, 20) que la chapelle funéraire de Ramsès I est l'œuvre de Séti I. Ce fils pieux « construisit (à son père) une chapelle en Abydos, au nord de (son) temple magnifique» (l. 9), de même qu'il avait, sur la rive gauche de Thèbes, à Gournah, réservé au culte de son père une partie de son propre temple funéraire. Ainsi, grâce à Séti I, le corps du vieux roi recevait-il à Thèbes les honneurs qui lui étaient dus (temple et syringe) et disposait-il, en outre, à Abydos d'un «reposoir pour son âme» (l. 15).

Ce n'était pas seulement sa piété filiale (l. 11) qui poussait Séti I à exalter le nom de son père, c'était aussi son désir de consolider la dynastie nouvelle. Ramsès I, tout en appartenant à une famille puissante du Delta, n'était pas de sang royal, et pas davantage Séti I qui, lorsque son père monta sur le trône, était déjà un homme fait, pourvu de hautes fonctions civiles et militaires : ni l'un ni l'autre n'était né prince. En souverain « parvenu», Séti I affectera donc de parler des rois « prédécesseurs» de son père, comme s'il s'agissait de ses ancêtres (l. 9) [1] et il laissera croire que le règne de Ramsès I fut long et chargé d'événements (l. 4-7). Toute la famille du roi est associée aux honneurs rendus au fondateur de la dynastie (l. 12, 14-16, 22); à ce dernier il décerne avec complaisance (l. 4), et s'attribue à lui-même (l. 20), le titre de «faucon» (*bik*) qui identifie la personne royale à Horus [2]. Les dieux enfin et les grands personnages des temps anciens (sans doute les rois) ne manquent pas de rendre hommage à la dignité dont Ramsès I est revêtu (l. 9, 22).

Il n'y a rien à dire de spécial sur la syntaxe de cette inscription. Toutes les phrases sont construites correctement; si certaines présentent des difficultés d'interprétation, les causes doivent en être cherchées dans notre connaissance encore insuffisante du lexique, les lacunes du texte, des allusions à des faits peu ou pas du tout connus, non dans la grammaire.

L'âge de l'inscription se révèle cependant par quelques particularités

[1] C'est dans le même esprit que Séti I fera graver dans son temple d'Abydos la liste des rois depuis Ménès jusqu'à lui-même.

[2] Cf. ci-après inscription l. 4, et p. [12], note *a*.

morphologiques. Par exemple, le suffixe 3e pers. plur. n'est pas toujours ·*sn*, mais dans quelques cas ·*w* ([hieroglyphs]) : l. 17 et 19 (après *s͟hrw*), 17 (semble-t-il, après *ḏt* « corps »); 17 encore, après la préposition *n* (*nn* ⟨*n*⟩·*w* *s͟hdw*). — Le pronom dépendant fém. 3e pers. peut se présenter sous la forme [hieroglyphs] *sw* = *sy*, l. 6 (et peut-être, l. 22, cf. p. [32], note *b*). — Le pronom dépendant pluriel *sn* (ou plutôt *st*), objet, se présente une fois sous la forme [hieroglyphs] (l. 7); ailleurs [hieroglyphs] *st*, pronom dépendant plur. est sujet d'une phrase à prédicat adverbial (l. 17).

Un fait caractéristique du néo-égyptien est l'allongement de la racine verbale par [hieroglyphs] *y* ou [hieroglyphs] *w*.

Ce phénomène est naturel quand il s'agit de *verbes faibles*. Ainsi, à la forme *śḏm·f* : [hieroglyphs] *pry·f* (1), de *prì*, 3 *ae inf.*, l. 10 ; [hieroglyphs] *bʿhw·ì*, de *bʿhì*, 4 *ae inf.*, l. 11 ; [hieroglyphs] *ìry·ì* et [hieroglyphs] *ìrwy·ì*, de *ìrì*, l. 7 ; [hieroglyphs] (*r*)*diw·ì* (2), de *rdì*, l. 9. Autres exemples de verbes faibles : l. 4, 6, 7, 9, 15, 17, 19, 21, 22. — A l'infinitif : [hieroglyphs] *mkyt* (3), de *mkì*, 3 *ae inf.*, l. 6.

Dans les autres classes verbales, il faut distinguer, d'une part, les verbes qui, terminés par la radicale [hieroglyphs] (Lef., *Gram.*, § 220), ont été plus ou moins consciemment *assimilés à des verbes faibles*. Ainsi, [hieroglyphs] *nby·ì*, de *nbì*, l. 11 ; [hieroglyphs] *try* + suffixe, de *trì*, l. 15, 22, 25 (4).

Un *causatif* [hieroglyphs] *s͟hty·ì*, de *s͟ht*, l. 6, doit certainement son allongement au fait que le verbe simple *ḫtì* est 3 *ae inf.*

Voici, d'autre part, deux *verbes forts*, à la 1re pers. de *śḏm·f*, dans lesquels s'est glissé un [hieroglyphs] final : [hieroglyphs] *stpw·ì*, de *stp*, 3-*lit.*, l. 6 ; [hieroglyphs] *ṯsw·ì*, de *ṯs*, 2-*lit.*, l. 6 (5).

On rencontre enfin des verbes qui ont *l'apparence de verbes forts* (6). A la forme *śḏm·f* : [hieroglyphs] *pḫrw·ì*, de *pḫr*, l. 23 ; [hieroglyphs] *ḫʿmw·f*, de *ḫʿm*, l. 24 ; [hieroglyphs] *ḫnmw* (+ subst. sujet), de *ḫnm*, l. 16. —

(1) Ailleurs, l. 9, [hieroglyphs] *pr* + subst. sujet.

(2) Ailleurs, l. 22, [hieroglyphs] (*r*)*dì·ì*; l. 10 et 24 : [hieroglyphs] (*r*)*dì·f*.

(3) Ailleurs, l. 7, [hieroglyphs] *mkt*.

(4) Ailleurs, l. 18, *tr* (au participe). Le *Wörtb.* ne se prononce pas sur la classe des verbes *nbì* et *trì*.

(5) Il faut voir là probablement l'influence de la voyelle qui séparait les deux premières consonnes dans ces deux mots : cf. copte ⲥⲱⲧⲡ et ϫⲱⲥ.

(6) Aucun renseignement à leur sujet dans le *Wörtb.*



A la forme *śḏm·n·f* : [hieroglyphs] *gmḥw·n·f*, de *gmḥ*, l. 14. — A l'infinitif : [hieroglyphs] *pꜣy*, de *pꜣ*, l. 20 ; [hieroglyphs] *swꜣšy*, de *swꜣš* (causatif) (1), l. 10. — Au pseudo-participe : [hieroglyphs] *sḏfꜣw·tì*, de *sḏfꜣ* (causatif), l. 9.

La préposition [hieroglyphs] *m* est parfois omise (l. 7, 11, 17, 19); de même [hieroglyphs] *ḥr* (l. 6, 9, 24); une fois peut-être [hieroglyphs] *r* (l. 2). — *M* pour *r* ou *ḥr*, l. 7. — *N* pour *m*, l. 23.

Confusion constante de [hieroglyphs] et [hieroglyphs] (l. 1, 2, 17, 19, etc.).

Le signe [hieroglyphs] (exceptionnellement [hieroglyphs], l. 19) représente normalement le suffixe 1re personne ·*ì*, désignant le roi; cependant on trouve parfois, en place de ce signe, [hieroglyphs] (l. 2, 7, 8, 9, 16, 22) et une fois [hieroglyphs] (l. 11).

Il y a longtemps que je dois à l'Égypte et à nos collègues la publication de ce texte. J'ai été empêché par diverses circonstances (guerres, changements de résidence, disparition momentanée de ma copie, puis des clichés) de m'acquitter plus tôt de ce devoir; du moins ai-je pu, en temps opportun, communiquer un certain nombre des passages les plus importants de l'inscription au regretté H. E. Winlock, qui les a utilisés dans son livre déjà cité, *The temple of Ramesses I.* Comme on le verra, le texte intégral de l'inscription réserve encore des surprises — et du travail — aux philologues et aux historiens.

## TEXTE.

La stèle, comme je l'ai dit, mesure 1 m. 95 de large; les marges de droite et de gauche (en tout 0 m. 08) défalquées, la longueur de chaque ligne d'inscription, complète, est de 1 m. 87. Un signe large ([hieroglyphs]) mesure 0 m. 029 ou 0 m. 030; un signe haut ([hieroglyphs]) 0 m. 030 ou 0 m. 031.

### I. (L. 1-2).

**(1)** [lacune de 0 m. 62] [hieroglyphs] [lacune de 1 m. 15] **(2)** [lacune de 0 m. 35] [hieroglyphs] [lacune de 0 m. 09] [hieroglyphs] *sic* [hieroglyphs] (?) [hieroglyphs] (?) [hieroglyphs]

(1) Ailleurs, l. 23, [hieroglyphs] *swꜣš* (infinitif substantivé).

[lacune de o m. 60] [lacune de o m. 07]

[lacune de o m. 40].

L. 1, texte sur A exclusivement. — L. 2, la partie de la ligne gravée sur B commence à après une lacune de o m. 07.

Une traduction suivie de ce qui reste des lignes 1-2 est impossible.

L. 1 *n wn* (de même l. 2, deux fois, et l. 17, 19) devant une forme de la flexion suffixale, pour *n wnt* ou *nn wn* (qu'on trouve l. 20). Cf. *Nauri*, 22 : «none is ever commandeered (?) upon it» (Griffith) [1]. (= ) *sbn*, avec déterm. (*Paysan* B 1, 91, 163) ou (*ibid.*, 126, 221), «trébucher», «sortir du droit chemin»; sur ce verbe, cf. Dévaud, dans *R. T.* [2], 38 (1916), p. 204-205. *n wn sbn·n·f* : *il n'a pas trébuché* (*hésité*).

L. 2 *nhnyw* paraît être un participe imperfectif masc. plur. : *qui sont* (*encore*) *jeunes*.

On pourrait lire après la seconde lacune : *ḥr·ỉ n wn ʿn·n·f* (?) ⟨*s*⟩*w* (?) *r šm·f hrt-nṯr* et traduire : *mon visage* (?). *Il ne s'est pas détourné* (*de la voie droite?*) *jusqu'au moment où il partit* (*pour*) *la nécropole*. Pour *šm* construit avec objet direct du nom de lieu, cf. *Wörtb.*, 4, 464, X. (Mais la préposition *r* peut avoir été omise, comme *m* est omis l. 7, 11, 17, 19).

La fin de l. 2 se lirait : *pw ꜣs wʿrt dꜣt* [. . .] *sštꜣ·tỉ m* — peut-être : *les eaux du monde inférieur coulent* [. . .], *étant mystérieuses, dans*. Les mots *wʿrt dꜣt* semblent avoir la même signification que l'expression plus fréquente *wʿrt ỉmḥt*.

## II. (l. 3).

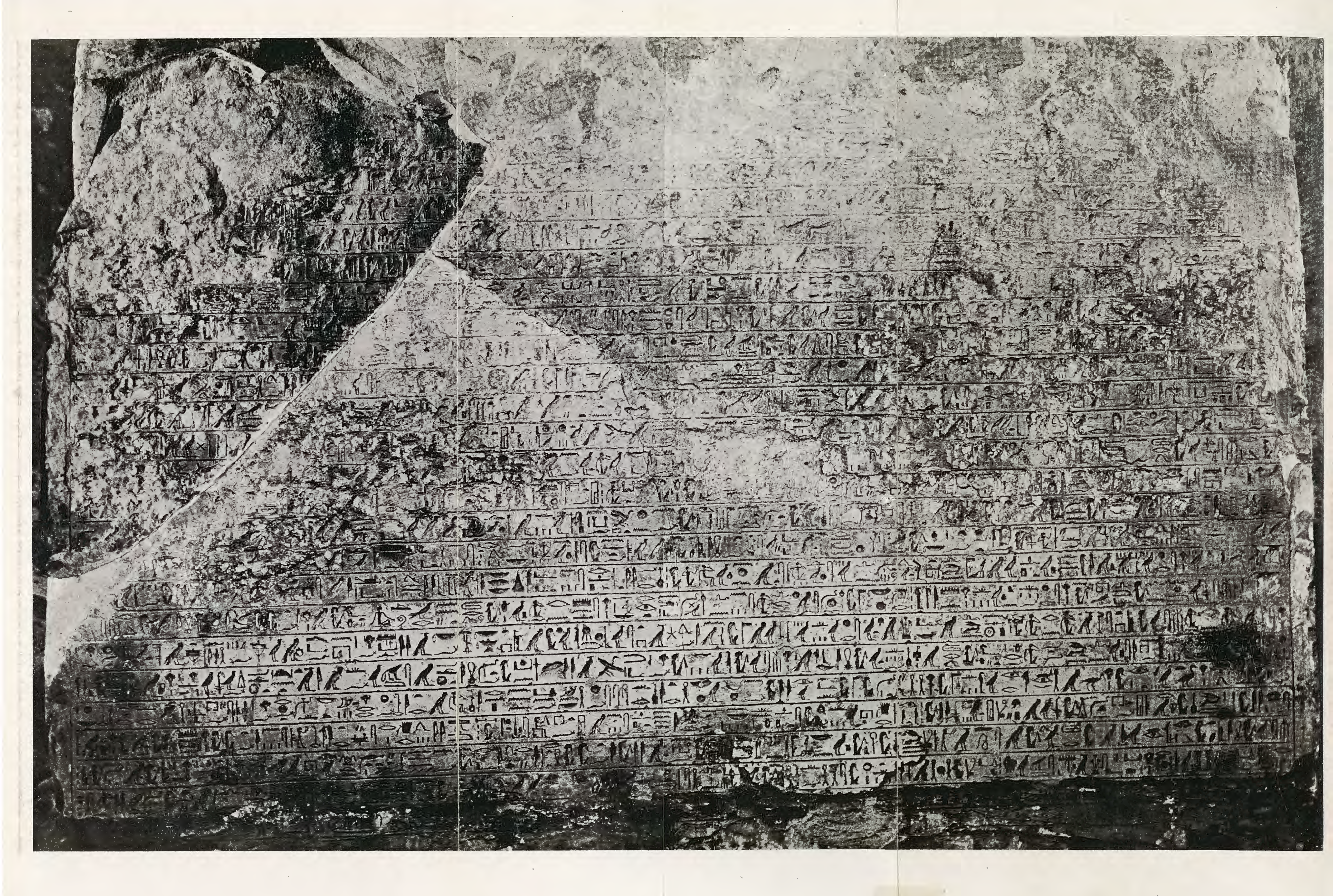
(3) [lacune de o m. 22]

[lacune de o m. 34].

---

[1] *Nauri*, dans *B. A. e.*, IV, p. 13; Griffith, dans *J. E. A.*, 13 (1937), p. 193.

[2] Les abréviations sont, dans l'ensemble, conformes au système de Janssen.



L. 3, le groupe est partagé entre A et B, le signe chevauchant sur les deux fragments ; les deux autres signes incomplets sur A.

(3) [. . .] *leur siège. Chaÿ* [a] *est devant nous ainsi que Renent : ils agissent conformément à ce qui (leur) a été commandé* [b]. *Mon père cependant a commencé (d'exercer) la royauté de Rê, assis* [c] *sur le trône d'apparat* [d], *comme lui, après qu'eût été faite* [e] *sa purification dans le sanctuaire. Il a placé [les couronnes* [f] *sur sa tête. . .]*

Hdf 577

*a*) Chaÿ et Renent, deux divinités (masc. et fém.) de la fortune (cf. Griffith, dans *J. E. A.*, 12 (1926), p. 207) souvent associées. Voir les nombreux exemples cités par le *Wörtb.*, 2, 437, 4 et 5 (*Belegstellen*).

*b*) *wdd(t)*, participe perfectif passif, Lef., *Gram.*, § 442, et cf. Erman, *Zur ägypt. Wortforschung*, II, p. 936. Pour l'emploi du masculin au lieu du féminin-neutre, cf. *ḥss(t)*, dans *Nauri*, 2.

*c*) *snḏm* « assis (confortablement) », pseudo-participe.

*d*) graphie du mot écrit *tnṯꜣt* dans *Nauri*, 6 (la graphie normale est *tnṯꜣt*, *Wörtb.* 5, 384. Il s'agit d'un trône placé sur une plate-forme élevée et surmonté d'un dais. Représentation dans Naville, *The festival Hall*, II, pl. II, 10.

*e*) *ỉrw* est un *sḏm·f* passif ; pour son emploi, cf. Lef., *Gram.*, § 300. Sur la purification du roi antérieure à toute autre cérémonie, cf. Moret, *Du caractère religieux*, p. 77.

*f*) Les expressions *wṯs ḫʿw — ḫʿw sḫmty — nbty*, etc. sont bien connues : cf. *Urk.*, IV, 82, 16-17 ; 85, 12 ; 361, 11, etc.

III. (l. 4-7).

(4) [lacune de 0 m. 16] … [lacune de 0 m. 21] (5) [lacune de 0 m. 06] … (?) …

L. 4, les fragments A et B se raccordent sans lacune. Le début de B est marqué par le mot .

**(4)** [. . .]. . . *Le faucon* [a], *c'est lui certes qui* [*a distingué*] *mon mérite. Il a exalté les membres de ma famille qui sont* (*honorés*) *dans* ⟨*cette chapelle*⟩ (?)[b]. *Il m'a communiqué ses desseins pour ma protection ; ses leçons sont comme un mur d'airain* [c] *pour mon cœur.*

*Et moi, je suis un fils utile à celui qui m'a engendré, qui fait vivre* [*son nom*. . . **(5)**. . .], *m'étant* (*toujours*) *trouvé bien de faire ce qu'il avait dit* [d]. *Je* (*ne*) *remuais la bouche* [e] (*que pour parler*) [*au sujet de*] *ce que j'avais fait* [f] *sous sa direction* [g], *jusqu'au jour où je gouvernai* (*moi-même*) *le Double Pays* [h].

*a*) Le faucon (*bik*), c'est-à-dire le roi (ici, Ramsès I). Cf. *Sinouhé* R, 21, et autres exemples cités par Ch. Desroches-Noblecourt, dans *B. I. F. A. O.*, 45 (1947), p. 204 et suiv.

*b*) Le mot *ꜣbt* est une expression archaïque désignant les parents, la famille, les proches. Cf. J. Baillet, dans *J. A.*, X/4 (1904), p. 324 ; G. Jéquier, *Le Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 90. On retrouvera ce mot aux lignes 12 et 14-15.

*ḥryw-ib*, on attendrait ensuite un substantif (au génitif) : ceux qui sont au cœur de (= dans) ⟨la chapelle⟩, s'il s'agit des ascendants de Séti I, — ou : ceux qui demeurent ⟨au palais⟩, s'il s'agit de ses enfants.

*c*) Allitération voulue entre *sbꜣyt* «leçons» et *sbty* (*ḥmt*) «mur (d'airain)». Cf. l'expression *dw n ḥmt* «une montagne de cuivre», L., *D.*, III, 130 *b*.

*d*) Lire : *sbḫ-kwì* (pseudo-participe circonstanciel) *ḥr ìr(t) dd(t)-n-f*.

*e*) *wdì rꜣ* «remuer la bouche (pour parler)», cf. *Wörtb.*, 1, 386, 17, et Erman, *Zur ägypt. Wortforschung*, II, p. 920.

*f*) En restituant [ ] dans la lacune horizontale, puis en lisant : [*ḥr*] *ìrt-n-ì*.

*g*) *ḫr-f* «sous lui» ou «auprès de lui». On attendrait plutôt *ḥr sḫr-f*, comme dans *Sinouhé* B, 217. — Pour l'idée, comparer le passage de *Sinouhé* B, 50-51, où il est question de l'attitude discrète et respectueuse de Sésostris I auprès de son père Amenemhat I, dont il était le co-régent (cf. ci-dessus, p. [6]).

*h*) Comparer *Nauri*, 27-28 : *nfryt r ḥkꜣ-ì*.



[5] ... [lacune de 0 m. 12]

(?) (?) **(6)** [ ] ... (?) ...

L. 5, Les fragments A et B se raccordent sans lacune : de chevauche sur les deux fragments.

*Dès que je fus sorti du sein comme un taureau véritable* [i], *je fus mêlé* [j] *à* (*ses*) *desseins et à* (*ses*) *enseignements. Alors qu'il était un Rê doué de rayons* [k], *moi j'étais sous sa dépendance* [l] *comme une étoile à côté du* [*Disque solaire*. . .] [m]. . . **(6)** *Je* [*domptais*] [n] *pour lui les territoires des Fenkhou* [o], *je refoulais pour lui les ennemis* [p] *dans les déserts, protégeant* [q] *pour lui l'Égypte selon son désir.*

*i*) *mꜣꜥt* substantif au génitif, tenant lieu d'adjectif : Lef., *Gram.*, § 148 (génitif indirect) ; *Wörtb.*, 2, 19, 11 (génitif direct). Séti I est, dès sa naissance, puissant et vigoureux comme le taureau, dont la mention entrera plus tard dans la composition de son nom d'Horus (*kꜣ nḫt*, etc.).

*j*) *ꜣbḫ-kwì*, pseudo-participe, employé de façon indépendante. Comparer la construction : *pr-n-f m ḫt wd* (*sdm-f* passif) *nsywt-f* «dès qu'il sortit du sein, sa royauté fut décrétée. . .», dans *Nauri*, 4.

*k*) partic. perf. passif (cf. signalé par Erman, *Neuäg. Gr.*[2], § 374). Pour la construction (litt. donné à lui des rayons), cf. Lef., *Gram.*, § 451. — Le soleil (ici divinisé, Rê) est un astre qui émet des rayons, à la différence des étoiles qui, simplement, scintillent.

*l*) Litt. dans sa main *m ꜥ-f*. — Noter la graphie de *sbꜣ* avec un déterminatif qui paraît indiquer le caractère divin de l'étoile.

*m*) Après *r-gs* lire probablement [ ] «le Disque solaire». — Ici, ainsi que l. 13, 16, 18, 23, le mot *gs* est écrit au moyen du signe < au lieu de . (De même, dans Winlock, *The Temple*, pl. II, col. 3 de chacune des inscriptions verticales.)

*n*) La restauration du verbe *dr*, d'après le protocole même de Séti I

(nom de *nbty*) : cf. aussi *Inscr. dédic.* [1] 39 et *Nauri*, 1. — Un autre verbe, tel que *pdś* (*Ouni*, 23), pourrait également convenir.

*o*) Mot désignant, d'une façon générale, les populations de l'Asie antérieure et plus spécialement (comme dans *Sinouhé* B, 221) la Syrie. En fait, Ramsès I n'a pas guerroyé en Asie ; mais peut-être, avant même la mort de son père, Séti I avait-il préparé la campagne qu'il mena dans ce pays dès son accession au trône.

*p*) La lecture *pšnw* est pratiquement certaine ; en particulier les signes et se lisent sans hésitation. C'est un mot rare qui ne s'est jusqu'à présent rencontré, à ma connaissance, que dans *Urk.*, II, 70, 12, sous la forme identique à la nôtre, sauf le déterminatif : *ỉr ʿḏt m pšnw·f* « faisant du carnage parmi ses ennemis ». — S'agit-il ici des peuplades de la Nubie inférieure, dont on sait par la stèle C 57 du Louvre, provenant de Ouadi-Halfa, que Séti I guerroya contre elles par ordre de Ramsès I (cf. Breasted, *Anc. Records*, III, p. 35, § 75)?

*q*) Lire : ⟨*ḥr*⟩ *mkyt n·f·Kmt.*

[6] … [lacune de 0 m. 31] (7) [lacune de 0 m. 15] … *sic* …

L. 6, Le fragment B commence à du mot . — passage remanié : a été gravé après coup entre et . — L. 7, le mot chevauche sur les fragments A et B.

*J'administrai* r *pour lui son royaume — celui-ci —* s *comme (fit) Horus sur le trône d'Onnophris. Comme je choisissais pour lui la justice* t *chaque jour, je portais (Maât)* u *sur ma poitrine* [...] (7) [...]... *Renent* (?). v *Je pris soin de ses soldats et je les animai* w *d'une volonté unique quand je*

[1] H. Gauthier, *La grande Inscript. dédicat. d'Abydos*, dans *Bibl. d'étude*, IV, Le Caire 1912.



*me fus mis pour lui à la recherche des intérêts du Double Pays. Je besognai pour lui ⟨de⟩ mon bras* x, *protégeant* y *son corps dans des pays étrangers, dont on ne sait pas le nom. Je me conduisis en héros vaillant devant lui, afin qu'il ouvre* z *les yeux sur mon mérite.*

*r*) Pour *ṯs* au sens de « administrer », cf. *Wörtb.*, 5, 398, 17.

*s*) paraît avoir ici le sens d'un démonstratif « celui-ci », plutôt que d'un adverbe de lieu « ici ».

*t*) *stp mꜣʿt*, expression qui m'est inconnue, équivalant sans doute à « rendre la justice », opération qui implique un choix (*stp*). Le mot *mꜣʿt* est ici un nom abstrait.

*u*) Lire : *fꜣy·ỉ sw* (= *sy* = *Mꜣʿt*) *ḥr šnbt·ỉ*. Comme il a été indiqué ci-dessus, est le résultat d'un remaniement ; je ne conserve que *s*(*y*) qui représente le substantif *mꜣʿt*, entendu cette fois au sens concret de « déesse Maât ».

On sait qu'une statuette de cette déesse, attachée à un collier, était l'insigne des juges suprêmes : cf. B. Grdseloff, *L'insigne du grand juge égyptien*, dans *A. S. A. E.*, 40 (1940), p. 185. — Le vizir peut également porter Maât sur sa poitrine, ainsi Rekhmarê (*Urk.*, IV, 1162, 16-1163, 3) : « Que la fille de Rê (= Maât) te comble de faveurs, qu'elle t'aime, qu'elle t'entoure de sa protection chaque jour. Elle embrasse ton corps quand tu La portes (*litt.* quand tu portes Sa Majesté) serrée sur ta poitrine » — *tỉ sy ḥpt sy* (= *ḥpt·tỉ*, Lef., *gram.*, § 356) *ḥr šnbt·k*. — Le roi lui-même orne sa poitrine de cet insigne : ainsi Aménophis II, *A. S. A. E.*, 38 (1938), p. 58, l. 5 de l'inscription (et 40 (1940), p. 190).

*v*) peut être la même divinité que *Rnnt* de l. 3, ou l'une des deux autres qui sont signalées au *Wörtb.*, 2, 437, et dont le nom est également synonyme d'abondance.

*w*) pour (cf. l. 22) (ou ) « je les mis (dans un sentiment unique) ».

*x*) Lire : ⟨*m*⟩ *ḫpš·ỉ*. Sur la formule *ỉr m ḫpš·f*, cf. Polotsky, *Zu den Inschr. der 11. Dyn.*, p. 44 et suiv.

*y*) *m mkt* = *ḥr mkt* « protégeant » ou *r mkt* « pour protéger » (cf. *Admonitions*, 9, 3 : *r mkt ḥʿw·f* « pour protéger son corps »).

*z*) *r* + *sḏm·f*, proposition finale : Lef., *Gram.*, § 740, *in fine*.

IV. (l. 7-10).

L. 8, la lacune du début, que j'ai remplie, est de 0 m. 05. Le fragment B commence au mot dont une partie des signes est sur A. — L. 9, la lacune du début que j'ai remplie est de 0 m. 06.

*Lorsqu'il eut rejoint le ciel* [a], **(8)** *je [montai]* [b] *sur son trône. C'est moi qui fais vivre son nom. Je suis* [c] *comme Rê à l'aurore depuis que j'ai revêtu les insignes royaux de mon père. Me voici roi en la place qu'il a élargie, sur le trône* [d] *où il s'est assis. Ce pays est en ma possession comme (il était en celle de) mon père. Quand il eut commencé* [e] *à remplir ses fonctions de dieu* [f], *j'eus à protéger* **(9)** *mon [père], le chef de sa Maison* [g], *et (à) parer son corps comme (celui d'un) dieu* [h].

*a*) Lire *ḥr(t)*. Pour « rejoindre le ciel » et autres expressions analogues, cf. *Sinouhé* R, 6 ; *Urk.*, IV, 896, 1-2 ; *Kêmi* 9 (1942), p. 99 (l. 6), etc.

*b*) Pour *ʿḥʿ ḥr st* « monter sur le trône », cf. *J. E. A.*, 33 (1947), pl. VII, 19 et p. 24. On trouve aussi *ʿḥʿ m st*, ainsi *Inscr. dédic.* 41.

*c*) Pour *tw·i mi Rʿ*, cf. *Koubân* [1], 13 :

*d*) *isb(t)*, cf. *Harris*, 75, 9 : « le grand trône d'Égypte ».

*e*) Litt. c'est lui qui a commencé (*ntf pw šꜣʿ*)... et alors moi je fus à (*mk wi ḥr*)... — On notera la construction *ntf pw šꜣʿ*, dans laquelle le pronom indépendant est prédicat (*pw* sujet grammatical, suivi d'un participe substantivé, sujet réel), cf. Lef., *Gram.*, § 608, *in fine* : nous en avons déjà rencontré deux exemples, l. 4 : *ntf pw is [stn] nfrw·i* « c'est lui qui a distingué mon mérite », et l. 8 : *ink pw sʿnḫw rn·f* « c'est moi

[1] P. Tresson, *La stèle de Koubân*, dans *Bibl. d'étude*, IX, Le Caire 1922.



qui fais vivre son nom » [1]. Cette construction paraît avoir tendance à se substituer, dans notre inscription, à la construction, de même sens, plus fréquente aux époques antérieures : pronom indépendant (sujet) + participe (prédicat) Lef., *Gram.*, § 618. Et cf. ci-après, l. 19 et l. 20-21.

*f*) Litt. faire le dieu *irt nṯr*. L'âme de Ramsès I a rejoint au ciel les dieux, tandis que son corps repose dans sa syringe de la Vallée des Rois. — Le verbe *nbnb* « protéger », « conserver » peut faire allusion aux soins donnés à la dépouille mortelle du souverain (momification, inhumation dans la syringe, etc.).

*g*) *ḫnty pr·f* « qui est à la tête de sa maison » : le mot *pr* au sens de « famille », « habitants de la maison » n'est pas inconnu : cf. *Wörtb.*, 1, 512, 5-7. Il paraît bien désigner ici la « maison royale », la « dynastie », fondée par Ramsès I et encore peu affermie au moment où Séti I monte sur le trône. Ce dernier a donc le double souci de traiter son père mort à la fois en roi et en dieu. — Pour lire (*ḥr*) *sḏsr*.

*h*) Ou : en (sa) qualité de dieu.

L. 9, le groupe chevauche sur les fragments A et B, et ■ sur B, sur A, partagé entre les deux. — L. 10, la lacune du début est en réalité de 0 m. 05, car, outre le signe vertical disparu [ ], il manque l'extrémité initiale des quatre signes horizontaux (superposés) qui suivent. Le fragment B commence avec le mot ; pas de lacune entre les fragments A et B.

[1] Plus exactement peut-être : « Le vivificateur de son nom, c'est moi. »

*Je construisis pour lui une chapelle en Abydos* [h], *au nord de mon temple magnifique* [i]. *Je fis que sa statue* [j] *prît place à l'intérieur de (cette chapelle) qui fut approvisionnée* [k] *de même façon que (celle) des (autres) rois* [l]. *Quand la Majesté de ce dieu auguste, Onnophris, vient (processionnellement) s'y reposer* [m], *il* [n] *témoigne des égards à mon père comme (aux rois ses) prédécesseurs.* **(10)** *Il l'exalte parmi les loués* [o]; *il lui donne les instructions concernant son séjour* [p] *dans le monde inférieur. Assis devant lui (Onnophris), à la manière d'Horus, il (mon père) en éprouve de la joie* [q]. *Atoum est à sa dévotion, chaque jour* [r]. *Point de cesse aux louanges* [s] *adressées au dieu qui est dans le monde inférieur, quand il place mon père dans la suite de son* ka, *pour aller (processionnellement)* [t] *avec lui se reposer dans son temple qui est dans la nécropole (d'Abydos).*

*h*) Litt. un château (*ḥt*) en la place d'Abydos.

*i*) Litt. mon château (*ḥt*) magnifique (*špst*). La chapelle de Ramsès I est construite exactement à l'angle nord-est du vaste téménos renfermant le temple funéraire et le cénotaphe de Séti I. Voir le plan dans Winlock, *The Temple,* p. 9.

*j*) Statue de culte *ššmw*. Même phrase dans l'inscription de la façade de la *cella,* à gauche. Cf. Winlock, *The Temple,* p. 14 et note 26.

*k*) *sdfꜣ·ti* pseudo-participe 3e p. féminin.

*l*) Ramsès I, qui n'était pas d'origine royale, reçoit les mêmes honneurs que les rois qui occupaient légitimement avant lui le trône d'Égypte. On relève, dans la phrase suivante, la même intention d'égaler Ramsès I aux rois de la XVIIIe dynastie, ses «prédécesseurs».

*m*) Allusion à une cérémonie au cours de laquelle la statue d'Osiris-Onnophris quittait, en procession, le temple de Séti I pour venir, en visite, dans la chapelle funéraire de Ramsès I.

*n*) Grammaticalement, le sujet du verbe égyptien se rapporte à «Sa Majesté» *ḥm·f;* il est plus simple d'employer, en français, le masculin «il» désignant Onnophris.

*o*) *ḥsyw* avec le même déterminatif qu'après «prédécesseurs» (royaux).

*p*) *ḫnty* au sens indiqué par *Wörtb.,* 3, 307, 11 : *Aufenthaltsort des Königs?* — Il manque une préposition soit devant *ḫnty,* soit devant *dꜣt.*



*q*) Phrase peu claire : on pourrait également comprendre : «Assis devant lui (mon père), comme (devant) Horus, il (Onnophris) en éprouve de la joie». Dans la phrase qui suit, le suffixe *·f* de *ḥr mw·f* ne peut, en tout cas, désigner que Ramsès I.

*r*) Sans doute Atoum, le soleil du soir, offre-t-il au roi défunt une place dans sa barque : cf. *Pyr.* 160 : «Rê-Atoum, ton fils vient à toi, Ounas vient à toi : fais-le monter près de toi, entoure-le de tes bras.» De même, *Pyr.* 152; 212-213; 997.

*s*) *nn-ꜣbw* (*Wörtb.,* 1, 6, 10) joue le rôle de prédicat d'une phrase dont l'infinitif *swꜣšy* (= *swꜣš*) est le sujet : «(Le fait d')adresser des louanges... (est) sans-interruption.»

*t*) Retour processionnel de la statue d'Onnophris au temple funéraire de Séti I; l'image de Ramsès est admise dans le cortège. — *Pry·f* pour qu'il (Ramsès) aille *ḫnꜥ·f* avec lui (Onnophris) *r sḥnt* pour se reposer *m ḥt·f* dans son temple (de Séti).

## V. (l. 11-12).

**(11)** [lacune de 0 m. 09]. **(12)** [lacune de 0 m. 11] [lacune de 0 m. 07].

L. 11, la lacune (comblée) après est de 0 m. 08. Le fragment B commence ensuite avec. — L. 12, le fragment B, commence avec.

**(11)** *Je rassemble pour lui des offrandes destinées à son* Ka [a]; *je revêts pour lui d'or-*djâm *des hampes (d'enseignes?)* [b]; *je lui offre les produits de ce pays;*

*je remplis pour lui à profusion sa syringe ⟨de⟩ toutes les bonnes choses qu'on a coutume de fournir* [c] *à qui est dans le monde inférieur, car c'est un (fils) pieux* [d] *le fils qui prend soin de son père (défunt). Voyez, mon cœur [ne se lasse pas]* [e] *de se rappeler [celui qui m'a engendré]* [f]. **(12)** *Son nom est auprès de moi comme mon uraeus* [g]. *Je n'ai pas écarté de ma pensée* [h] *les membres de sa famille : je ⟨les⟩ ai réunis* [i] *sur terre* [j] *dans (les cérémonies de) purification* [k] *...[...] les libations* [l], *dans les distributions d'offrandes* [m], *tandis que je construisais sa chapelle (funéraire), en travail excellent, aux [abords]* [n] *de [mon] temple [de millions] d'années* [o]. *L'espace qu'ils occupent* [p] *(tous deux) est* [... ...].

*a*) *n kꜣ·f* «pour son *Ka*», à moins qu'il ne faille comprendre «pour sa nourriture» (⟨hiéroglyphe⟩ au lieu de ⟨hiéroglyphe⟩); cf. l. 23 et p. [33], note *h*.

*b*) Le même mot *mꜣwdw*, mais suivi d'une épithète qui en précise la nature («bâtons» pour l'attaque ou la défense), dans le conte de *La Prise de Joppé*, 2, 7. Ce sens ne convient nullement ici. Pas davantage la signification «palanches» (pièces de bois servant à porter sur l'épaule des fardeaux), indiquée par Robichon Varille, dans *Amenhotep fils de Hapou*, I, p. 12-13.

*c*) ⟨hiéroglyphe⟩ (pour ⟨hiéroglyphe⟩ *ỉrrt*, participe imperfectif passif, avec valeur d'obligation ou de coutume, Lef., *Gram.*, § 436.

*d*) *mtr* au sens du latin *pius*.

*e*) ⟨hiéroglyphe⟩ ou ⟨hiéroglyphe⟩ *wrd·n·f*, les deux formes de la négation ayant à cette époque même valeur : cf. Erman, *Neuäg. Gram.*[2], § 747. Pour le double déterminatif ⟨hiéroglyphes⟩ de *wrd*, cf. *Wörtb.*, 1, 337. (Graphie différente de ce verbe ci-après, l. 18).

*f*) ⟨hiéroglyphes⟩ *wtt wỉ* «celui qui m'a engendré» (cf. *Inscr. dédic.*, 21, 26, 41 : ⟨hiéroglyphes⟩), — ou peut-être : ⟨hiéroglyphes⟩ *wttw·ỉ* «mon père» (*Wörtb.*, 1, 382, 12).

*g*) Le sens paraît être que le nom de Ramsès I joue vis-à-vis de son fils le même rôle protecteur que l'uraeus qui se dresse sur le front de ce dernier.

*h*) Litt. de mon visage (*m ḥr·ỉ*). On pourrait aussi traduire : «je n'écarte pas», mais le contexte invite à employer plutôt le temps passé (cf. à ce sujet, Erman, *Neuäg. Gram.*[2], § 754).



*i*) *smꜣ·n·ỉ... m* «j'ai réuni... dans», probablement au sens de : «j'ai fait participer... à». Je suppose l'absence du complément d'objet pronominal.

*j*) «Sur terre» (*tp tꜣ*) par opposition au rassemblement de la famille dans l'au-delà. On a, dans cette phrase une première allusion à la réunion (dont il sera plus amplement question, l. 14-15 et surtout 16) des parents de Ramsès I dans sa chapelle funéraire.

*k*) Le signe ⟨hiéroglyphe⟩ paraît être indépendant du mot ⟨hiéroglyphe⟩ au-dessous duquel il est gravé; il n'y a d'ailleurs pas place auprès de lui pour le ⟨hiéroglyphe⟩ qui permettrait de lire *ʿbw-rꜣ* «repas».

*l*) *ỉwḥ* au sens de «faire une libation d'eau», *Wörtb.*, 1, 57, 8.

*m*) *pꜣwt* «pains d'offrandes» et, de façon plus générale, dons en nourriture offerts aux morts.

*n*) Peut-être : *m [hꜣw]*, ce dernier mot sous forme contractée (comme on en trouve des exemples au *Wörtb.*, 2, 477). Nous avons vu, l. 9, que la chapelle de Ramsès I est au nord (*ḥr mḥtt*) du Temple de Séti I. Voir ci-dessus, p. [3].

*o*) La lecture (avec compléments de la lacune) des mots qui suivent *m [hꜣw]* est presque certainement ⟨hiéroglyphes⟩ *n ḥt[·ỉ nt ḥḥw] m rnpwt*. Cf. Winlock, *The Temple*, pl. II, col. 3, à g. et à dr.; *Nauri*, 30, etc. (et Griffith, dans *J. E. A.*, 13 (1927), p. 205).

*p*) Si, comme il semble, ⟨hiéroglyphes⟩ est une graphie de ⟨hiéroglyphes⟩ *swꜣw* «terrain», «emplacement» (*Wörtb.*, 4, 62), ce mot serait suivi d'un pseudo-participe prédicat : on pourrait songer à *wr r* «dépasse (en superficie)...» (?).

## VI. (l. 13-14).

**(13)** ⟨texte hiéroglyphique⟩ (?) ⟨hiéroglyphe⟩ (?) [lacune de 0 m. 23] ⟨texte hiéroglyphique⟩

*sic* ⟨texte hiéroglyphique⟩ [lacune de 0 m. 11] ⟨texte hiéroglyphique⟩

[lacune de 0 m. 10] **(14)** ⟨texte hiéroglyphique⟩

L. 13, le fragment B commence, après la lacune de 0 m. 11, à . — L. 14, le passage est en partie remanié.

**(13)** *Quand je [revins]*[a] *auprès de celui qui m'a engendré*[b], *des deuillants*[c] *s'empressaient autour de lui*[d], *clamant des incantations*[e]; *(leurs) mains frappaient pour lui leur visage*[f]. *[On] rappelait*[g] *ses mérites; on se lamentait*[h] *sur lui de groupes en groupes (?), les paroles exprimées (?)*[i] *disant : [. . . . . . . . .]* **(14)** *lui sur son trône, après qu'il se sera éveillé*[j] *et qu'il aura aperçu le disque solaire*[k]. *Ils réjouissent (ainsi) son cœur dans le monde inférieur, car*[l] *ce sont des pensées excellentes*[m], *et mon cœur me guide*[n] *dans (l'exécution) des travaux de sa chapelle (funéraire) établie dans la place d'éternité*[o].

*a*) La restitution [ ] *ỉỉ·n·ỉ*, sans être sûre, est très probable. Le verbe signifierait ici : « revenir » d'une expédition militaire ; un exemple caractéristique de ce sens est fourni par l'hymne triomphal d'*Ouni*, 22-26 (*Urk.*, I, 103).

*b*) *ms wỉ* (au lieu de *wtt wỉ*) : même expression *Inscr. dédic.* 43 ; et cf. ci-après l. 18, 19, 20, 23 (*ms sw* et *ms wỉ*).

*c*) *tsyw* paraît être la contre-partie masc. du substantif fém. *tsyt* « pleureuses » (*Klagweiber*) signalé, au *Wörtb.*, 5, 408, 2 (marge droite).

*d*) *pḫr n* « s'empresser auprès (autour) de quelqu'un », cf. *Wörtb.*, 1, 547, 4. De même ci-après, l. 18 et 23 ; également l. 20, où *n* est remplacé par *m-sꜣ*.

*e*) Litt. avec (*m*) des incantations (*sꜣḫw*). Même construction l. 23 : *pḫr·ỉ m swꜣš n Wnn-nfr* (le datif qui est prolongé par des épithètes a été rejeté à la fin de la phrase).

*f*) est le verbe *smỉ* « frapper » (*Wörtb.*, 4, 130, 10), comme me le suggère A. H. Gardiner, qui en rapproche le substantif *smỉw* « fouet » de *Paysan* B 1, 186. Pour ce geste, voir le commentaire de Wiedemann, *Herodotos zweites Buch*, p. 346-347. Les hommes, en effet, aussi bien que les femmes, « se frappaient, le vêtement fixé par une ceinture » (Hérodote, II, 85) ; et, comme le remarque Wiedemann, *ibid.*, p. 347, ils ne se frappaient pas seulement la poitrine, mais aussi le front, cf. L., *D.*, III, 232 *b*, 242 *a*, *b*. C'est à ce geste que fait allusion notre inscription.



*g*) Une forme du verbe *sḫꜣ* est attendue ici, mais la restitution que je propose est un peu courte pour la lacune.

*h*) Lire : *ỉ(ꜣ)kb·tw*.

*i*) *ṯsw ỉmyw ḥr ḏd* : le mot *ṯsw* se présente comme une graphie très correcte du pluriel de *ṯs* « parole », « formule » et la phrase est régulièrement construite ; s'il ne manque pas un substantif après *ỉmyw*, il faudrait voir dans cet adjectif *nisbé* l'équivalent d'un démonstratif : « ces paroles » (cf. Lef., *Gram.*, § 179, *b*). S'il manque un mot, ce pourrait être *rꜣ·sn·ỉmyw* (*rꜣ·sn*) «(paroles) qui sont dans leur bouche». On pourrait aussi supposer que *ṯsw* est une erreur pour *ṯsyw* (cf. note *c*), ce qui donnerait un sens plus satisfaisant : « et les *deuillants* qui s'y trouvaient disaient... » Mais je n'ai pas osé faire cette correction.

*j*) paraît être, en tant que verbe, un *hapax*, formé sur le substantif *mnhs* « gardien », « veilleur » (*Wörtb.*, 2, 83) ; il a d'ailleurs le sens de *nhs* « s'éveiller ».

*k*) *ỉtn*, idée empruntée à la religion amarnienne. Il est dit en effet au mort : « Tu te dresseras le matin dans ta place d'éternité pour voir le disque solaire lorsqu'il apparaîtra » (*B. Ae.*, VIII, p. 72, l. 8).

*l*) *ḥr-nty pw* avec la signification de *ḥr-ntt* (il y a eu peut-être contamination due à l'expression *nt(t) pw*, Lef., *Gram.*, § 616).

*m*) Pour *sḫrw drỉw*, cf. *Wörtb.*, 5, 599, 6.

*n*) Lire : *ḫrp (w)ỉ ỉb·ỉ m*. Cf. *Urk.*, IV, 365, 1 : *ỉb·ỉ ḥr ḫrp·ỉ r ỉrt tḫnwy* « mon cœur m'incite à élever deux obélisques ».

*o*) *st n(t)dt*, une désignation de la nécropole d'Abydos.

## VII. (l. 14-17).

[14] [ ] [lacune de 0 m. 20] (15) sic

sic (?)

[lacune de o m. 18]

L. 14, la lacune finale de o m. 20 se partage ainsi : o m. 11 sur fragment A après et o m. 09 sur fragment B devant . — L. 15, le fragment B. commence à .

*Il est juste, il est bon* [a] *qu'on commémore son* [*nom*] [b] *et en même temps* [c] [*celui des*] **(15)** *membres excellents de sa famille : c'est conforme à ses sentiments. Il a réjoui* [d] *mon cœur et j'ai dit de ma bouche : Mon esprit se préoccupe de construire en* (*bons*) *travaux* [e] *son château d'éternité* [f] *: ainsi honorerai-je sa statue* [g] *placée dans la demeure divine et lui ferai-je un reposoir* [h] *pour son âme. Des peintres, des graveurs* ⟨*travaillent*⟩ [i] *aux effigies ressemblantes* [j] (*du roi*) *et aux* [... ... ...] *faites d'après nature* [k].

*a*) Deux adjectifs prédicats (le sujet étant la phrase verbale qui commence avec *ḫft*). Litt. (c')est juste, (c')est bon, quand on commémore. — Comparer l'expression *mt*(*y*) *mꜣ*ʿ.

*b*) On peut hésiter entre *sḫꜣ* [·*tw*]·*f* et *sḫꜣ* [*rn*]·*f* (*rn* étant écrit ); le suffixe ·*f* désigne en tout cas, dans ce paragraphe, Ramsès I.

*c*) Pour *irm*, cf. Erman, *Neuäg. Gram.*[2], § 620. C'est la seconde fois (cf. l. 12) qu'il est question de la famille de Ramsès I, qu'on ne doit pas séparer du roi défunt, car ce serait contraire à ses désirs, à ses sentiments ; d'où la phrase qui suit : *bỉt·f pw* « c'était (ou : telle était) sa nature ». Ma traduction ne comble qu'approximativement la lacune de o m. 20.

*d*) Lire *sḫmḫ·n·f ỉb·ỉ*, en supprimant gravé au-dessous de . Mais on pourrait aussi supprimer et garder , le suffixe sujet (*sḫmḫ·n·s*) rappellerait alors *bỉt·f*, litt. c'était sa nature : elle a réjoui mon cœur. La traduction proposée plus haut deviendrait : « c'est conforme à ses sentiments. Mon cœur en a été réjoui et j'ai dit... »

*e*) Litt. mon esprit (*ỉb·ỉ*) est à construire par des travaux (*ḥr ḥws m kꜣt*).

*f*) L'expression *ḥt n*(*t*) *nḥḥ* a le même sens que *ḥt* aux lignes 9, 10, 12, 14, 15 : « chapelle funéraire » (de Ramsès I).

*g*) Je traduis par « statue » — image faite à la ressemblance du corps — le mot *ḏt* : cf. *Wörtb.*, 5, 505, 16 et 17 (Il faut noter toutefois que, l. 9, c'est du mot *sšmw* qu'il a été fait usage). Placée dans la chapelle funéraire de Ramsès I (appelée ici d'un nouveau terme : *ḥt-nṯr*), cette statue servira de reposoir à l'âme (*kꜣ*) du roi défunt, qui viendra l'animer.



*h*) Le fém. *ḫnt* (cf. *Wörtb.*, 3, 288, 11), ou *ḫnyt*, *ḫnwyt* (cf. *Inscr. dédic.* 75) est un doublet du masculin, plus fréquent, *ḫnw* (cf. *Wörtb.*, 3, 288, 12-15). Le mot dérive du verbe *ḫnỉ* « se poser » (à la manière d'un oiseau).

*i*) On attendrait devant *m twtw* un prédicat pseudo-verbal (correspondant au double sujet *sšw m* (sic) *ḳdw*(*t*) et *tꜣ*(*y*)*w m mḏꜣt*) : cf. *Sinouhé* B, 302 « le chef des dessinateurs *ḥr sš ỉm·f* y dessina », « le chef des sculpteurs *ḥr ḥtt ỉm·f* y sculpta ».

*j*) *twtw n mꜣ*[ʿ*t*] « effigies vraies », c'est-à-dire conformes à la réalité (à supposer ma lecture certaine). — Le mot *twt* (cf. *Wörtb.*, 5, 256, 8) peut désigner ici les figures tracées sur les bas-reliefs ornant les murs de la *cella* (en grande partie, aujourd'hui, au Metropolitan Museum), entre autres celui dont on lira la description, l. 16. — Le précédant la lacune introduirait un autre substantif construit parallèlement au premier, p. ex. « et aux [statues] faites d'après nature ».

*k*) Litt. faites (?) selon son corps (le corps de Ramsès I).

**(16)**

sic

L. 16, le texte de cette ligne et de celles qui suivent est tout entier sur le corps principal de la stèle (fragment A) : il ne sera désormais plus question du fragment B).

**(16)** *C'est sa mère qui est à côté de lui. Ceux qui l'ont précédé dans la vie* [l] *ne sont pas séparés* (*de lui*), (*mais sont*) *assemblés en sa présence. Le frère bien aimé du roi est devant lui. Moi, je suis son fils qui fait vivre son nom. La mère du dieu* [m], *ses bras sont autour de lui* (*Ramsès I*) *à la manière d'Isis, tandis que mon père se joint à elle. Tous ses frères et sœurs les accompagnent* [n]. *Il se réjouit parce que ses gens l'entourent* [o].

*l*) Litt. ceux qui ont marché devant lui (*šmyw r-ḥ3t·f*).

*m*) «Le dieu» est le roi régnant, Séti I.

*n*) Lire : *r nmtt·sn* «sont sur leurs pas».

*o*) Pour ce passage (depuis le début de l. 16), cf. Winlock, *The Temple*, p. 17, et pl. III. A côté de Ramsès I, on voyait donc sa mère, ainsi que son épouse, mère de Séti I, «la mère du dieu». Le passage doit se comprendre : «La mère du dieu (Séti I), ses bras sont autour de lui (Ramsès I), comme (fait) Isis (à Osiris) — *ḫnmw* (= *ḫnm*) *n·s ìt·ì* tandis que mon père (dans un geste semblable) se joint à elle.» Les deux époux, tels Isis et Osiris, se tiennent donc embrassés. (Pour *ḫnm n*, cf. *Wörb.*, 3, 380, bas).

Le nom de la mère de Séti I (épouse de Ramsès I) n'est pas, comme il est dit souvent (et jusque dans l'ouvrage de Winlock), *S3t-Rʿ*, mais bien *Tì3*, ainsi que le montre la *stèle de l'an 400*, l. 10 (cf. Sethe, dans *Z. Ä. S.*, 65 (1930), p. 85-89). La reine *S3t-Rʿ* serait, en réalité, l'épouse de Séti I (Sethe, *ibid.*). — Les frères et sœurs de Ramsès I figurent aussi sur le bas-relief précité, provenant de la paroi de la *cella*; un seul est désigné dans notre inscription : *sn·f mry·f*.

[16] [lacune de 0 m. 10] (17) *sic*

L. 16, les deux signes occupaient 0 m. 045. Au-dessus de du groupe suivant, un signe large. — L. 17, passage remanié : on avait d'abord gravé puis, pour introduire le suffixe on a, sur le groupe , regravé .

*Voyez, il est* [*au milieu des*] *loué*[*s*·] (17) *Les nobles défunts dont les desseins sont parfaits* [p], *c'est leur effigie (seule) qui repose dans la nécropole* [q] : *il n'arrive (donc) pas qu'on profane leur corps* [r], *ils ne sont pas victimes des pilleurs (de tombes)* [s]. *Alors qu'ils* [t] *sont tout jeunes et jusqu'à ce qu'ils arrivent au tombeau* [u] *en pleine vieillesse* [v], *ils passent un an ici* [x] *et on* ⟨*les*⟩ *rassasie de tout ce qu'il (Ramsès I) a en abondance.*



*p*) Je comprends : *mtn* [ ] [ ] [ ] *sw ìmt*(= *ìmytw*) *ḥsyw*. Pour *ìmytw*, graphie *ìmt* et signification, cf. Lef., *Gram.*, § 504. Le mot s'est déjà rencontré l. 10 (précédé de la préposition *mm*).

Noter la construction *ìḳrw ḥr* (en ce qui concerne) *sḫrw·w*, au lieu de l'accusatif de relation (cf. *ìḳr sḫrw*, *Sinouhé* B, 48).

*q*) On observera l'intrusion de *pw* entre le substantif (*ḳì·sn*) et le participe (*ḥtpw*) : «c'est leur effigie (ce) qui repose dans la nécropole.» A la vérité, *ḥtpw* pourrait être un pseudo-participe (Lef., *Gram.*, § 615), mais le précédent fourni par les phrases l. 4 et 8 (ci-dessus, p. [16], note *e*) nous incite à voir ici également un cas de la construction signalée *ibid.*, § 608. Comparer encore ci-après, l. 20-21.

*r*) *thì* «profaner (un cadavre)», cf. *J. E. A.*, 2 (1915), p. 5 et pl. II.

*s*) Lire : *nn* ⟨*n*⟩*·w sdḥw*, litt. il n'y a pas pour eux de pilleurs. semble être un doublet de *sdḫy*, mot de la XIXe dynastie, sur lequel É. Drioton a attiré mon attention : il figure au *Wörtb.*, 4, 371, 13, qui le cite dans cette phrase, dont j'ignore l'origine : *ìr dwt sdḫy*. Si, comme le pense avec raison, semble-t-il, É. Drioton, ce substantif (ou participe substantivé) est en relation avec le verbe *sdḫ* «cacher» (*Wörtb.*, 4. 371, 9-11), on s'explique son sens péjoratif «dérober», d'où «voler», «piller»; la substitution de au déterminatif normal se rencontre également, d'après le *Wörtb.*, dans le verbe *sdḫ*.

La construction *nn n·w* + substantif sujet appartient exclusivement au néo-égyptien (et notre passage en est l'exemple le plus ancien) : ainsi, à la XXe dynastie, *Harris* I, 75, 3 *nn n·w r-ḥry* «ils n'avaient pas de chef» (cité par Erman, *Neuäg. Gr.*², § 748); de même *Harris* I, 5, 1 *nn n·w wrd* «sans (qu'ils aient de) fatigue». Un exemple de la XXVe dynastie dans *B. I. F. A. O.*, 34 (1934), p. 140 : *nn* ⟨*n*⟩*·s nwd* «sans (qu'elle ait d)'hésitation».

*t*) ( ) *tì* (*st*) est en liaison avec *nfryt-r* tandis que *nḫnw* s'oppose à *nbw ì3wt*. Le pronom *st* rappelle *sʿḥw;* mais alors que le substantif paraît s'appliquer d'une façon générale aux «nobles défunts» jouissant d'un cénotaphe à Abydos, le pronom semble avoir une signification

plus restreinte et désigner seulement les membres de la famille régnante encore en vie, dont la statue reçoit, ou recevra quelque jour — entre l'enfance et la vieillesse —, honneurs et nourriture dans la chapelle de Ramsès I, avant de trouver un ultime refuge dans le cénotaphe du roi, ce *mʿḥʿt* dont il a été question ci-dessus, p. 4-6.

*u*) *Ḥtp·snʿʿi* (pour cette construction avec complément direct d'objet, cf. *Wörtb.*, 3, 191, 6). Sur le mot *iʿ*, dont est l'une des variantes, cf. *Z. Ä. S.*, 64 (1929), p. 79-82.

*v*) Lire ensuite : ⟨*m*⟩ *nbw iȝwt*, litt. ⟨en qualité de⟩ possesseurs de vieillesse (= vieillards).

*x*) « Ici » *im* : nous avons déjà rencontré, l. 9, cet adverbe désignant la chapelle funéraire : « Onnophris vient s'y (*im*) reposer. »

## VIII. (l. 17-19).

[17] (18)

L. 17, la lacune finale, que j'ai comblée, est de 0 m. 06. — L. 18, dans le signe a été refait sur .

[17] *Oui* [a], [*je suis un fils*] **(18)** *qui a des égards pour celui qui l'a engendré. Je n'oublie pas, je ne néglige pas ses nombreux desseins au sujet de ceux qui sont morts depuis le temps de Dieu, à l'aurore du monde* [b]. *Leur nom est tombé dans l'oubli, mais sans dommage pour aucun* [c] *en ce qui concerne la réalisation* [d] *de* (*l'espoir qu'a*) *chacun de faire subsister son nom* [e].

*a*) *iw* « oui », « certes », cf. *Inscr. dédic.* 106.

*b*) La courte phrase *ḥd tȝ* vient renforcer la formule qui précède *dr rk nṯr*. Il s'agit des morts de l'époque thinite, des rois surtout qui avaient à Oum el-Gaâb leur tombe ou simplement leur cénotaphe. Cf. ci-après, l. 22.

p. 577 *c*) *nn ḥd* (substantif) *n wʿ* : construction, Lef., *Gram.*, § 469 a.



*d*) *r irt . . . pw* « en ce qui concerne l'acte de réaliser (ceci), à savoir . . . : *pw* final présente, en la détachant du contexte, la phrase *s nb ḥr smn rn·f* « chacun fait subsister son nom ».

*e*) Si l'oubli de ces personnages n'a été que momentané, c'est que des rois pieux (Ramsès I et Séti I) ont eu à cœur de remettre en mémoire leur nom.

[18] (19) *sic*

*Mon esprit s'affaire autour de Celui-qui-est-fatigué* [e]; *mon cœur est devant mon père véritable* [f], *et je suis comme Horus auprès de celui qui* [*l'*]*a engendré*, **(19)** *commémorant le nom de celui qui m'a engendré* ⟨*dans*⟩ *la place qui commémore le nom un million de fois.* (*Ses*) [g] *desseins ne sont pas négligés alors que lui, en qualité de dieu, traverse le monde inférieur. Il fait se lever* [h] *le soleil en place des ténèbres; il découvre son visage; il écarte la poussière* (*soulevée sur*) *les rives qu'il parcourt* [i], *tandis que le vent du nord mugit* [j] *devant sa face.*

*e*) Épithète d'Osiris (*wrd* [*ib*]) auquel est assimilé ici Ramsès I, de même que Séti I est, peu après, assimilé à Horus.

*f*) Son père selon la chair est considéré comme un être humain, par opposition à son père devenu dieu ou identifié à Osiris. La même distinction est faite dans *Inscr. dédic.* 112 : *ink it·k mȝʿ nty m nṯr* « je suis ton père véritable, qui est (maintenant) un dieu ».

*g*) Le texte porte : *leurs* desseins (*sḫrw·w*) qui ne donne pas un sens satisfaisant; la graphie de ce mot peut avoir été influencée par *sḫrw·w* de l. 17. Corriger en *sḫrw·f*.

*h*) Lire *swbn·f* : devrait normalement être placé devant ⊙ et . C'est le causatif de *wbn* « se lever » (en parlant d'un astre). Ce mot, qui paraît n'avoir rien de commun avec *swbn* = *sbn* « couronner » n'est

pas cité au *Wörtb.* (4, 67 et 4, 89, 14) dans l'acception et avec la graphie qu'il a ici [(1)].

*i*) *nh·f ḫmw ỉdbw·f* «il écarte la poussière de ses rives», c'est-à-dire : la poussière que ses allées et venues soulèvent sur les rives qu'il parcourt dans l'autre monde. — Ce texte nous montre que le verbe *nh* (*Wörtb.*, 2, 280, 13) apparaît en réalité avant l'époque grecque. Pour *ḫmw*, cf. *Wörtb.*, 3, 277, 15.

*j*) *mḥyt m dnỉwt.* Le signe initial de ce dernier mot, que j'ai transcrit ⊏ faute du signe exact, représente en réalité une haste verticale avec deux barres horizontales à la partie supérieure et deux autres à la partie inférieure ; il est évidemment imité de l'hiératique (cf. Möller, *Hierat. Paläogr.*, II, 584 *b*). On rencontre la même graphie dans *Koubân,* 5 et sur la stèle de la façade d'Ibsamboul, l. 14 et 20 (L., *D.*, III, 195).

## IX. (l. 20-21).

(20) … (21) …

**(20)** *Mon esprit se livre à de très nombreux calculs* [a] *pour* (*exécuter*) *les plans de la place qui lui est réservée. Certes, mon cœur ne se montre pas fatigué de cela* [b], *et il* [c] *a le constant souci de* (*mettre en valeur*) *ses mérites. Je suis comme un faucon* [d] *au-dessus de celui qui m'a engendré, mes ailes* (*déployées*) *au-dessus de lui, en train de voler* [e]. *J'ai pris soin de son corps comme* (*Horus*) *d'Edfou, tel qu'il se comporte* [f] *dans la place sainte d'Edfou, quand il se pose*

[(1)] On pourrait aussi supprimer ǀ et, vu la disposition des signes, considérer ⟶ comme équivalent à $n + n$ : on lirait alors : «le soleil se lève (pour) lui en place des ténèbres.» Je me contente de signaler cette interprétation, qui exigerait (chose toujours délicate) la suppression de ǀ initial.



*à terre, se joignant à* (*son*) *père* [g]. *C'est son ombre* [h] **(21)** *qui s'étend sur le sol : mon œil regarde la forme du dieu* (*Horus*) *cherchant le corps du grand dieu* (*Osiris*).

*a*) Pour *ỉp* «faire des calculs», cf. L., *D.*, III, 219, c, 9 : *ỉst ḥm·f ỉp m ỉb·f* «or, Sa Majesté calcule en son cœur» ; *Bakenkhonsou* (Déveria), 1, col. 1 : *ỉ rmṯw nb ỉpw m ỉb·sn* «ô tous hommes qui calculent en leur cœur» ; *B. I. F. A. O.*, 45 (1947), p. 157 (l. 2 de l'inscr.) : *ỉw ỉp·n·ỉ m ỉb·ỉ* «j'ai calculé en mon cœur».

*b*) *nn wn ft ỉb·ỉ r·f.* Pour *ft* (*r*) — exactement : se *dégoûter* (de) — cf. *Wörtb.*, 1, 580 ; le premier déterminatif du mot semble bien être ⤳ au lieu de ⟶. Le suffixe *·f* aurait ici le sens neutre (cf. Erman, *Neuäg. Gram.*[2], § 85). Par contre, *·f* qui suit *nfrw,* quelques mots plus loin, se rapporte à Ramsès I.

*c*) Litt. mon cœur — *ḥ3ty,* à peu près avec la même signification que *ỉb*(*·ỉ*) qui précède immédiatement.

*d*) Pour le roi «faucon» (*bỉk*), cf. ci-dessus, p. 12 note *a*.

*e*) *m ʿ p3y* «en l'action de voler».

*f*) *m ššmw·f* (subst.) «dans son comportement».

*g*) Le texte porte … *ỉt·ỉ* «mon père» : corriger en *ỉt·f*.

*h*) *k3·f* «sa forme» ; mais l'oiseau divin plane encore dans le ciel, scrutant le terrain où il va se poser, et c'est, en fait son *ombre* qui couvre le sol. — Pour la construction *k3·f pw pd,* voir ci-dessus, l. 17, et p. [27], note *q*.

[21] …

*J'institue pour lui une fête et des revenus pour le jour où elle tombe* [i] ; (*je*) *lui offre* (*au roi défunt*) *de l'eau fraîche au moment où l'on s'en sert, des fleurs de toute sorte verdoyantes* (*placées*) *devant sa face ; et sa syringe déborde* [j] (*d'offrandes*) *à toute époque.*

*i*) … *sw·f* (le suffixe *·f* rappelant *wp* «fête»), jour fixé pour une cérémonie. Comparer l'inscription du Speos Artemidos, *J. E. A.*, 32

(1946), pl. VI, l. 17 et 41, et p. 51, K. — Pour la graphie [hieroglyphs] cf. *B. Ae.*, VII, 34, 10 (*Anast.*, IV, 1 *a*, 2).

*j*) *bʿḥ* «déborder», «être rempli (de)», au sens métaphorique, comme dans *Urk.*, IV, 173, 11, etc. De même, ci-dessus, l. 11 : «je remplis pour lui à profusion sa syringe.»

X. (l. 22-25).

**(22)** [hieroglyphs] (sic)

**(22)** *Je fais apparaître la Majesté d'Onnophris pour qu'il prenne place* [a] *dans sa chapelle (de Ramsès I), éternellement. Je l'institue (Onnophris)* [b] *chef des chapelles (funéraires) des rois construites depuis l'époque de Rê. (J')ai satisfait le cœur des seigneurs de To-our* [c] *et ils se reposent dans sa chapelle magnifique. Les hauts personnages* [d] *qui sont partis depuis toujours* [e], *ils ont des égards pour mon père à cause de sa perfection.*

*a*) *sḫʿy·ỉ* au sens technique d'«amener processionnellement» la statue d'un dieu. — *r ḫnm*, litt. pour rejoindre.

*b*) *dỉ·ỉ sw m tpy*, litt. je le mets comme chef; ou bien faut-il corriger et comprendre : *dỉ·ỉ s(y) m tp(t)* «je la mets (sa chapelle) à la tête de...»? (Cette dernière interprétation est celle proposée dans Winlock, *The temple*, p. 15 : «I place *it* first at the head.»

*c*) Osiris, Isis, Hathor, vénérés dans le nome thinite et qui étaient effectivement représentés sur un des bas-reliefs de la chapelle : Winlock, *The temple*, pl. III.

*d*) «Les hauts personnages (*ḏ3ḏ3t*) qui sont partis (*šmyw*) depuis toujours», comme ci-dessus, l. 16 : *šmyw ḥr ḥ3t·f* «ceux qui ont marché devant lui» (qui l'ont précédé dans la vie).

*e*) Pour *ḏr r-sy* «depuis toujours», cf. É. Drioton, dans *A. S. A.*, 39 (1939), p. 72. Nous avons ici le plus ancien exemple de cette expression.



[22] [hieroglyphs] (23) [hieroglyphs] (24) [hieroglyphs]

Ldl. 577

L. 23, le passage [hieroglyphs] a été remanié.

*Je fais que (ma) mère se joigne à* [f] **(23)** *celui qui m'a engendré, comme Isis est auprès de Celui-qui-se-réveille intact* [g]. *Je m'empresse en adorations autour d'Onnophris, ce prince et seigneur de la nécropole. Il a approvisionné ma Demeure de ses aliments* [h], *la mienne et pareillement celle de mon père, attendu que* [i] *je lui ai donné les pays du sud et du nord unis aux contrées (qui sont à) l'ouest et (à) l'est de l'Égypte* [j], *tous (leurs) habitants étant (réduits) à l'état*[k] *d'esclaves* **(24)** *de son temple.* H dl. 577

*f*) Noter la construction *(r)dỉ·ỉ mwt·ỉ ḥr ḫnm* parallèle à celle où le pseudo-participe qualifie le substantif objet (Lef., *Gram.*, § 349) et qu'on trouve ci-après, l. 24 (p. 34, note *l*) *Ḫnm* + objet au même sens que *ḫnm n*, l. 16.

*g*) Épithète d'Osiris, cf. *Wörtb.*, 2, 451, 13. Pour la phrase qui suit et la construction *pḫr ... m ... n*, voir l. 13 (ci-dessus, p. [22], notes *d* et *e*).

*h*) [hieroglyphs] *n k3·f* «pour son *Ka*» ne donne pas un sens très satisfaisant. En lisant *m* ([hieroglyph]) *k3·f* et en considérant [hieroglyph] comme une graphie de [hieroglyph] (attestée à la XIXe dynastie, *Wörtb.*, 5, 91), on donne au verbe *ḥn* «munir de» un complément introduit par *m*, qui fournit un meilleur sens. (Pour *n* = *m*, voir note *k*.) Cf. ci-dessus, l. 11 (p. [20], note *a*).

*i*) *mỉ* introduit ici une proposition comparative avec nuance causale, cf. Lef., *Gram.*, § 732.

*j*) Litt. aux contrées de l'ouest et de l'est du pays (*t3* = l'Égypte).

~~*k*) Comprendre : *ḥr nb m* ([hieroglyph]) *dt* : le *m* d'équivalence est attendu ici~~ H dl. 577

Cf. note *h*.

[24] [hieroglyphs]

sic sic

(25) (?) (?) (?) (?) (?)

[lacune de o m. 07] [lacune de o m. 08] [lacune de o m. 11] [lacune de o m. 36] (?) [lacune de o m. 25]

(?) (?) [lacune de o m. 20] FIN.

*Qu'il (Onnophris) fasse que mon nom dure* [l] *toute l'éternité dans ce* gebel *qui abrite ses statues. Qu'il m'accorde l'éternité dans la royauté de Rê. Qu'il prolonge mes années en millions, sans en faire le compte* [m], *et qu'un destin fatal* [n] *ne s'approche pas ⟨de moi⟩* [o], *mon règne étant comme ses annales* [p]. *Qu'il me place sur [son] trône de beauté sur la terre, (comme un roi) dont il n'y aura jamais le pareil* [q] *pendant l'éternité. Qu'il aime [ma] Demeure* **(25)** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . [r] *(Menmârê], fils de Rê,* Séti-Méneptah, *doué de vie, éternellement, à jamais . . . . . . . . .*

*l*) *di·f rn·i ḏdw* (pseudo-participe) : cf. ci-dessus, p. [33], note *f*.

*m*) *nn ḥsb·f :* si on donne à *·f* le sens neutre (comme ci-dessus, p. [31], note *b*), on a la construction Lef., *Gram.*, § 384 «sans compter cela (les années)».

*n*) Le mot *š3y*, même sans épithète spéciale, peut signifier «mauvais destin» et même, par euphémisme, désigner, comme ici, la mort (*Wörtb.*, 4, 404, 9).

*o*) Lire *ḫʿm·f⟨wi⟩* : sur ce verbe, cf. Gardiner, dans *R. T.*, 32 (1910), p. 219-220, et cf. *Wörtb.*, 3, 364 (*ḫʿm*), 13.

*p*) Les annales d'Osiris-Onnophris qui n'auront pas de fin.

*q*) *nn wḥmt(y)·fy ḏt*, épithète royale en usage dès la XVIII[e] dynastie (p. ex. *Urk.*, IV, 80, 10). Cf. *Wörtb.*, 1, 341, 1.

*r*) Je ne sais pas comment utiliser les quelques signes subsistants : *nn ir·i* (?) — *try·f* (cf. l. 9, 22) [(1)].

G. Lefebvre.

---

[(1)] Empêché de corriger moi-même les épreuves du précédent article, c'est Serge Sauneron qui a bien voulu assumer cette tâche : je l'en remercie vivement.

G. L.

# FIGURINE FUNÉRAIRE AU NOM D'

PAR

GEORGES MICHAÏLIDIS.

Parmi les innombrables figurines funéraires de la région memphite que les marchands d'antiquités ne se lassent pas de me présenter de temps en temps, malgré mes refus d'effectuer le moindre achat, j'ai cru devoir acquérir l'ouchabti représenté figure 1.

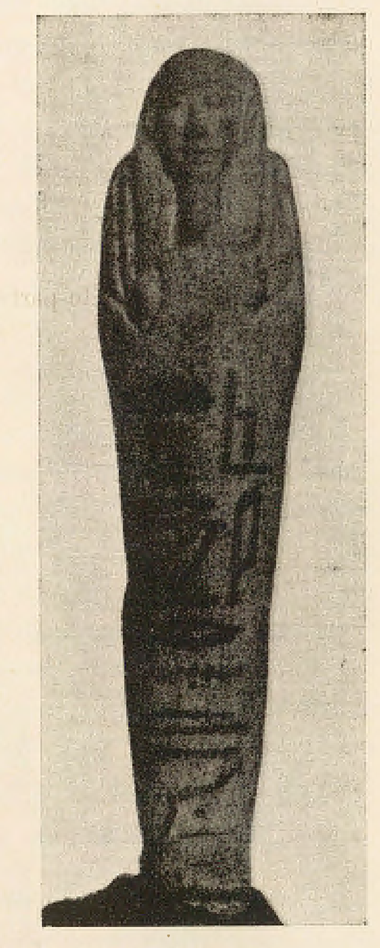


Fig. 1.

Ce n'est certes pas sa valeur artistique, la beauté de son émail ou quelque particularité de forme qui me l'ont fait distinguer de la médiocrité commune à la plupart des monuments de ce genre, mais le nom qu'il porte écrit.

Haut de o m. 16 environ, sommairement modelé et d'apparence banale, quoique le visage aux traits prononcés soit assez expressif, l'ouchabti en question ressemble, par sa couleur bleuâtre, devenue verdâtre en certains endroits, et son aspect général, à ceux que l'on trouve communément dans les tombes de la période ptolémaïque. La petitesse de la tête, si disproportionnée avec les dimensions du corps, trahirait peut-être une recherche d'archaïsme assez fréquente à cette date.

D'autre part, la forme allongée de l'ensemble, ainsi que la qualité de l'émail ne permettent pas de situer cette figurine à une époque plus basse. Les mains croisées, comme d'habitude, sur la poitrine tiennent les instruments usuels, légèrement figurés en relief. Un pilier dorsal très peu saillant rejoint au niveau des mains la coiffure, dont il se distingue par une légère incision à peine marquée. Au dos, au-dessous de l'épaule gauche, il semble y avoir eu une tentative de figurer les plis d'une draperie, ce qui trahirait une influence hellénique, mais l'ensemble est empreint de la rigidité caractéristique de la plupart de ces monuments. Les pieds reposent sur un socle haut de 0 m. 01. Sur la partie antérieure du corps emmailloté on lit en gros caractères hiéroglyphiques tracés en noir l'inscription suivante :

Le défunt, à la tombe duquel a dû appartenir cet ouchabti, portait donc le nom grec d'Ἴκαρος[1] accompagné du titre funéraire habituel. Nous ne voyons d'ailleurs pas ce qui aurait pu s'opposer à ce qu'un Grec adoptât cet usage égyptien, tandis que ses compatriotes en avaient adopté tant d'autres. Dragendorff[2] a déjà remarqué que les idées primitives des Grecs sur la vie future présentaient des analogies avec celles des Égyptiens. Les uns comme les autres concevaient pour le double[3] une vie à demi matérielle dans la tombe, avec des objets et un personnel pareils à ceux qui accompagnaient l'existence sur terre. N'a-t-on pas découvert dans les sépultures de la Grèce des statuettes représentant des scènes

(1) Dans une inscription attique le nom est écrit Εἴκαρος; voir Henri Estienne, *Thesaurus...*, éd. Didot, vol. 4, col. 568.

(2) Dragendorff, *Thera*, II, p. 86.

(3) «La statue tombale est vraiment un double, au sens de la statuaire égyptienne», dit Cahen dans son article *Sepultura* (*Dict. des Antiquités*, p. 1221).



de la vie familière et domestique[1], analogues à celles de l'Égypte[2] : boulangères pétrissant le pain, femmes en train de cuire les aliments, etc.? Quant aux figurines de pierre ou de marbre exhumées dans les Cyclades, elles sembleraient représenter des êtres humains et non des divinités[3]. Suivant Walter A. Müller[4] elles devaient composer le harem du mort. Si, comme le soutient Weicker[5], la Grèce avait déjà emprunté à l'Égypte la représentation de l'âme sous forme d'un oiseau à tête humaine, pourquoi un Grec d'Égypte ne lui aurait-il pas emprunté l'usage des ouchabtis, avec toutes les idées qui s'y rattachaient[6]? Cela dit, nous ne comprenons pas que Maspero[7], en publiant parmi les objets trouvés près de la pyramide d'Ounas un ouchabti dont la tête grecque avait attiré son attention, et qu'il date du milieu à la fin de l'époque ptolémaïque, se soit cru obligé, pour expliquer la singularité de l'objet, d'y voir une intention de reproduire un type de divinité, comme un Sérapis, par exemple, moins le modius?

Guimet dans son livre sur les Isiaques de Gaule[8], mentionne bien

(1) Pottier, *Bull. de corresp. hellén.*, XXIV, 1900, p. 510-523, pl. IX, X, XI. On trouvera une série des principaux types de ces figurines dans Winter, *Die Typen der figürl. Terrakotten*, pl. 33-36. Cf. Martha, *Bull. de corresp. hellén.*, XVII, 1893, pl. I, p. 80.

(2) Dragendorff, *Thera*, II, p. 123. Pour l'Égypte, voir L. Borchardt, *Die Dienerstatuen aus den Gräbern des alten Reiches* (*Z. Ä. S.*, XXXV, 1897, p. 119-134).

(3) Suivant Dragendorff, *op. cit.*, II, p. 123, il n'y a dans les tombes primitives et archaïques que des représentations purement humaines.

(4) Walter A. Müller, *Nacktheit und Entblössung in der altorient. und aelteren griech. Kunst*, Leipzig 1906, p. 64.

(5) Weicker, *Die Seelenvogel in den alten Literatur und Kunst*, Leipzig 1902, p. 85.

(6) «Les Grecs, mis en contact avec la vie égyptienne après la fondation de Naucratis, et pénétrés par l'éducation qu'ils en recevaient, ont repris à leur compte les traditions des anciennes œuvres égyptiennes, parce qu'elles leur paraissaient très bien convenir à leurs propres croyances», dit Pottier dans *Bull. de corresp. hellén.*, XXIV, 1900, p. 521.

(7) *A.S.A.*, t. III, 1902, p. 186-187.

(8) E. Guimet, *Les Isiaques de la Gaule*, (*Rev. archéol.*, t. XXXVI, 1900). Dans la note 1 de la première page de son opuscule, l'*Isis romaine* (*Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1892), Guimet donne une bibliographie du culte d'Isis hors d'Égypte, qui montre combien les croyances égyptiennes s'étaient répandues dans le monde romain.

un certain nombre de figurines funéraires trouvées en différentes parties de la Gaule avec d'autres objets égyptiens. Mais ces ouchabtis, s'ils sont authentiques, datent d'une époque de beaucoup postérieure à celle que nous attribuons au nôtre et leurs inscriptions illisibles, ou dont le sens n'a aucun rapport avec la tombe qui les contenait, témoignent qu'ils furent placés là sans que l'on ait eu connaissance du rôle qu'ils devaient y remplir. Tout au contraire, Icaros, en se faisant préparer un ouchabti, savait pourquoi il le voulait; c'est la raison pour laquelle cette figurine funéraire m'a paru digne d'être publiée [1].

G. Michaïlidis.

---

[1] Il est un autre point qui a pu influer sur l'adoption de l'usage égyptien des ouchabtis par un grec et qu'il faut rappeler ici : Osiris, auquel le défunt est assimilé suivant les idées égyptiennes, avait été identifié par les Grecs à Dionysos (Hérodote, II, 42 ; Diodor. Sic., I, 15 ; Plut., *De Is. et Osir.*, 28 ; Suidas, s. v. Ὄσιρις ; Eustath., *Ad Iliad.*, V, p. 391). Cf. pour Dionysos en Égypte M. Stracmans, *Osiris-Dionysos* (*Muséon*, 1946, t. LIX, 1-4, p. 207-214). D'autre part, Osiris étant qualifié de roi des enfers (Hérodote, II, 123), les Grecs y reconnurent le Dionysos des mystères d'Éleusis, identification qui les mena à donner Dionysos pour époux à Isis, alias Déméter (Hérodote, II, 42, 123 ; Boeckh, *Corp. inscr. graec.*, t. III, n° 6202). Or nous voyons que, dans le monde gréco-romain, l'évolution des idées religieuses aboutit à l'identification des morts à Dionysos ou Bacchus. Dans une inscription de Lerne le mort est appelé Bacchos et c'est en Bacchos qu'il est représenté par deux statues votives érigées dans des sanctuaires (Kaibel, *Epigramm. graeca*, n° 821) ; d'après Apulée, *Métamorph.*, 8, 7, un mari figuré avec le costume de Bacchos est l'objet d'un culte rendu par sa femme ; un jeune homme, Saturninus, est représenté sur le couvercle d'un sarcophage du Musée du Capitole, la tête couronnée de pampres et tenant une coupe de la main gauche, en «fils de Dionysos», comme le dit l'inscription grecque (Bottari et Foggini, *Museo Capitolino*, IV, 301 ; Kaibel, N° 705 ; Cf. R. von Schneider, *Wiener Jahresheft*, VIII, 1905, p. 394). Les femmes, à leur tour, paraissent avoir été identifiées à Déméter, ainsi que l'attesteraient des statues de femmes drapées, visiblement des portraits de défuntes, qui tiennent d'une main des têtes de pavots, attribut de la déesse (Kuhnert, *Jahrbücher für class. Philologie*, XIV$^{e}$ Suppl., 1885, p. 318 ; Furtwaengler, *Coll. Sabouroff*, *Introd.*, p. 43).

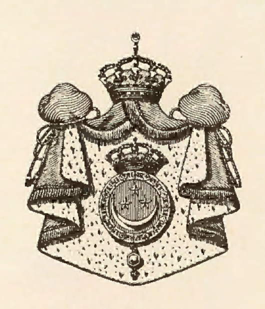
# ANNALES
# DU SERVICE DES ANTIQUITÉS
# DE L'ÉGYPTE

SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

# ANNALES
# DU SERVICE DES ANTIQUITÉS
# DE L'ÉGYPTE

TOME LI

(DEUXIÈME FASCICULE)



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
MCMLI

# AU SUJET D'UNE REPRÉSENTATION DU *KA* ROYAL

(avec une planche)

PAR

PAUL BARGUET

Un certain nombre de bas-reliefs qui décorent les murs des temples divins ou funéraires nous montrent le roi suivi d'une image qui symbolise son *ka,* son double [1]. C'est à cette image que nous nous arrêterons (fig. 1 et 2), et nous essayerons de définir un de ses éléments.

Trois éléments la composent en effet :

1. Un petit personnage dans l'attitude de la marche et tenant d'une main une plume d'autruche, symbole de la déesse Mâat ; ce personnage est souvent remplacé par un pavois que l'on a rendu animé par l'adjonction de deux bras (fig. 1).

2. Une hampe surmontée d'une tête humaine coiffée du diadème ou .

3. Un groupe composite figurant le nom d'Horus du roi placé dans le signe *ka.*

Le second de ces éléments retiendra tout particulièrement notre attention ; il symbolise en effet, à lui seul, le «*ka* du roi» *k3 nswt ;* la tête qui surmonte la hampe est celle du roi lui-même [2], ou plus exactement de sa statue. Elle est parfois remplacée par le double signe [3].

---

[1] Sur le *ka* royal et sa personnification, cf. H. Kees, *Totenglauben...*, p. 68.

[2] Steindorff, *Der ka und die Grabstatuen* (*Z. Ä. S.*, XLVIII, 157).

[3] Blackman, *The Temple of Derr,* pl. X, Lepsius, *Denkm.,* III, 186, temple d'Abou-Simbel. Cet élément de notre groupe est figuré isolé, dans le monument funéraire de Sahurê (Borchardt, *Grabdenkmal des Königs Sahurê,* II, pl. 32).

En fait, nous avons là une représentation abrégée de l'emblème qui figure si souvent à l'avant des barques divines ou royales, et repré-

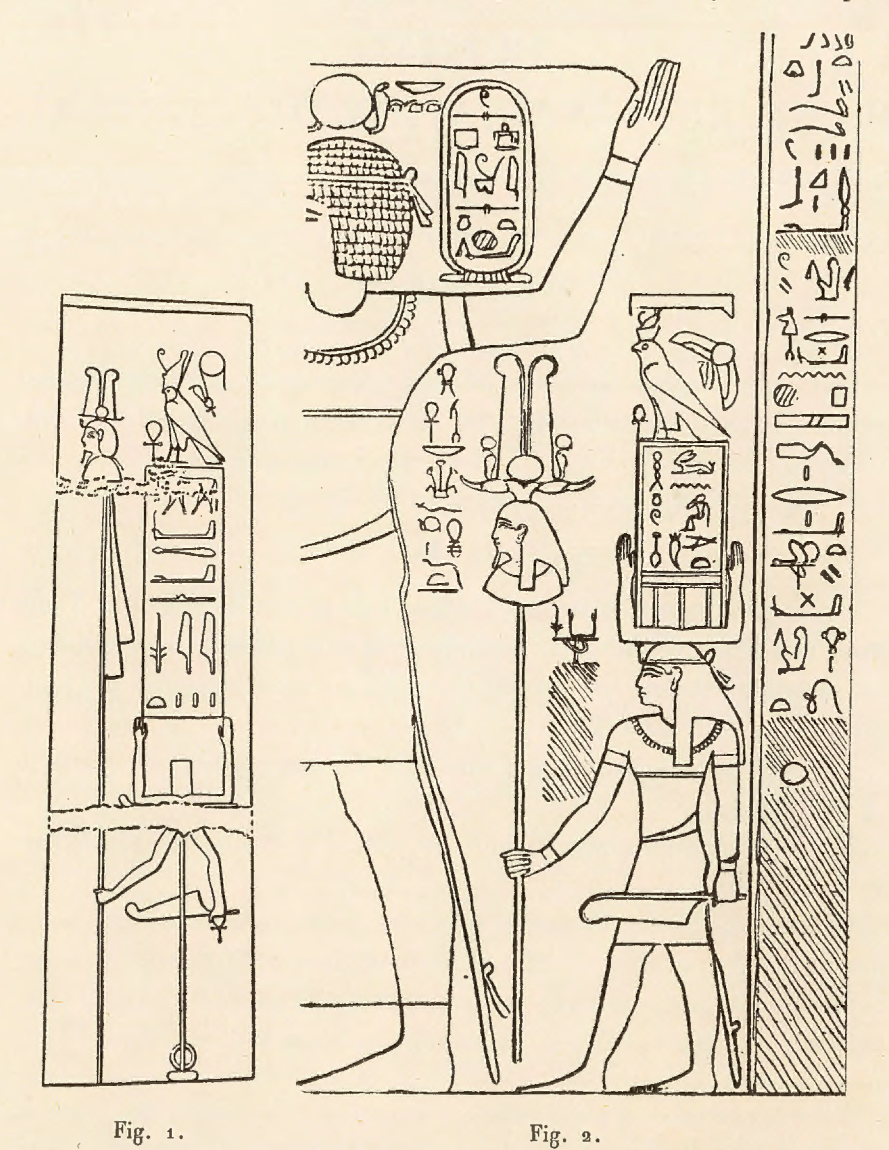


Fig. 1. Fig. 2.

sente le sphinx coiffé du même diadème. Ce sphinx, lion dont la tête est celle du roi, apparaît en outre dans d'autres scènes, et non plus comme emblème, mais comme un être animé piétinant les ennemis du



roi [1]; de très beaux exemples nous en sont donnés, entre autres, par deux objets du Musée du Caire : un coffret de Tout-ankh-Amon (fig. 5) [2], et le char de Thoutmosis IV (fig. 6) [3]; là l'artiste a nettement délimité l'épaule de l'animal, et l'on y reconnaît exactement ce qui sert de socle à la tête que nous étudions; les deux rubans qui descendent sur les pattes antérieures du sphinx se retrouvent,

---

[1] Le sphinx est parfois remplacé par le taureau coiffé des deux plumes (fig. 3) (Lepsius, *Denkm.*, III, 17), plus souvent par le griffon (fig. 4) (De Morgan, *Fouilles à Dahchour*, I, pl. XIX et XXI). Ces différents aspects sont juxtaposés à Deir-el-Bahari (Naville, *Deir-el-Bahari*, VI, pl. CLIII), cf. aussi les plaquettes de bois sculptées, provenant de barques, de la tombe d'Aménophis II, dans Daressy, *Fouilles de la vallée des rois*, n[os] 24134-24143.

[2] Howard Carter, *The Tomb of Tutankhamen*, I, pl. LIV.

[3] Carter-Newberry, *The Tomb of Thoutmosis IV*, pl. XII.

On remarquera le flabellum qui est sur le dos du sphinx; ce flabellum peut, à lui seul, représenter le *ka* du roi. Certaines scènes du temple de Deir-el-Bahari nous montrent, du reste, le siège royal occupé simplement par le flabellum en l'absence de la reine Hatchepsout, et des scènes voisines présentent même, en variante, l'image du sphinx à la place du flabellum (E. Naville, *Deir-el-Bahari*, IV, LXXXVIII et LXXXIX; VI, CLIV; cf. G. Schneider-Herrmann, *Over de figuur achter den zegevierenden Pharao*, in *Jaarbericht*, n° 10, 354-369).

Signalons aussi le fait qu'à Deir-el-Bahari le *ka* du roi Thoutmosis II est parfois martelé et remplacé par le groupe énigmatique , où le flabellum joue un grand rôle (Naville, *op. cit.*, IV, pl. XCIV et XCVI); ce groupe constitue, sans aucun doute, un équivalent inanimé du *ka* royal, à qui on a ainsi enlevé la possibilité de se mouvoir. Or, le flabellum est employé comme support du ciel : une scène du grand temple de Karnak (mur d'enceinte décoré par Ramsès II, paroi sud; inédit) nous montre le roi soulevant le ciel devant le dieu Chou, avec l'aide des deux flabellum-supports; le titre de la scène est « ériger le ciel du roi de Haute-Égypte et le ciel du roi de Basse-Égypte ». Le groupe énigmatique signifierait donc « celui qui supporte le ciel du nord et le ciel du sud, (en) protection de toute vie derrière lui ». Le *ka* serait ainsi, dans toutes ces représentations, un support, un tuteur; c'est ce qu'est, non seulement le dieu Chou, mais aussi le dieu Ptah, que nous rejoignons une fois de plus. (Sur Ptah, support du ciel, cf. Chassinat, *Le temple d'Edfou*, III, 232, 13, où le roi est appelé ; aussi *ibid.*, V, 203, 7; VII, 273; VIII, 130, 5).

Sur le rôle protecteur du *ka*, cf. H. Kees, *Totenglauben...*, p. 70-71.

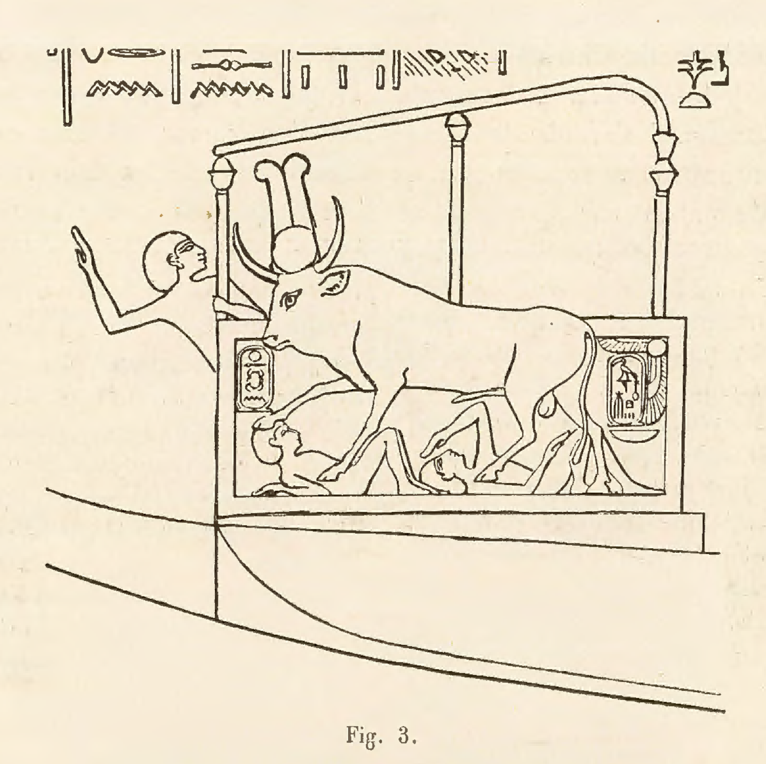


Fig. 3.

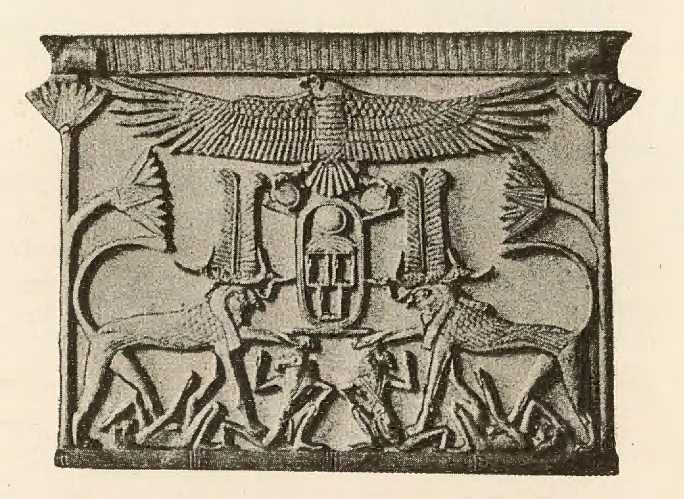


Fig. 4.



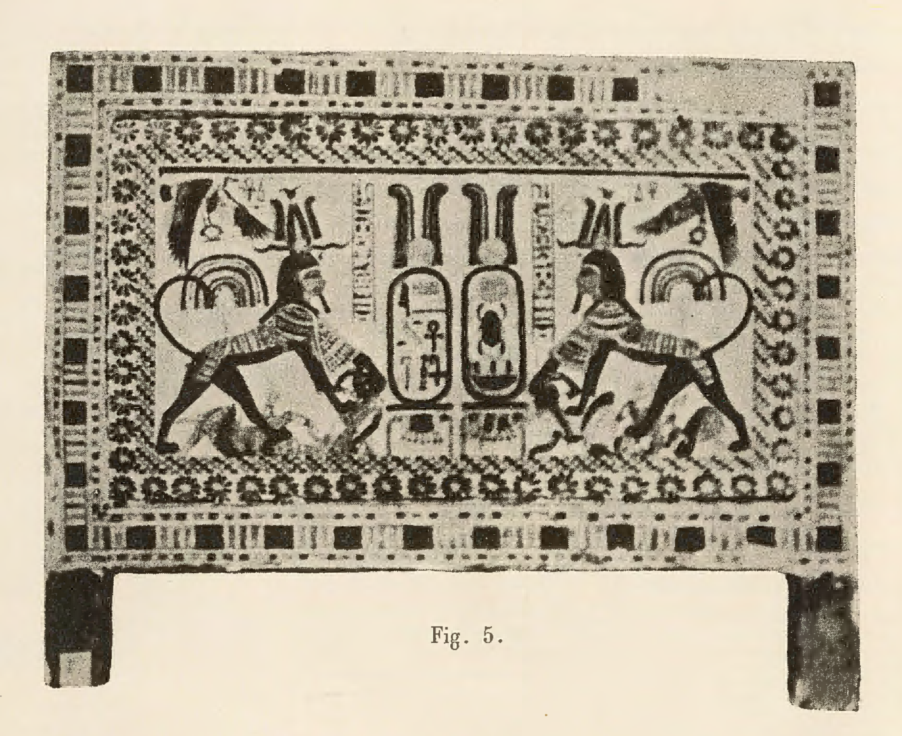


Fig. 5.

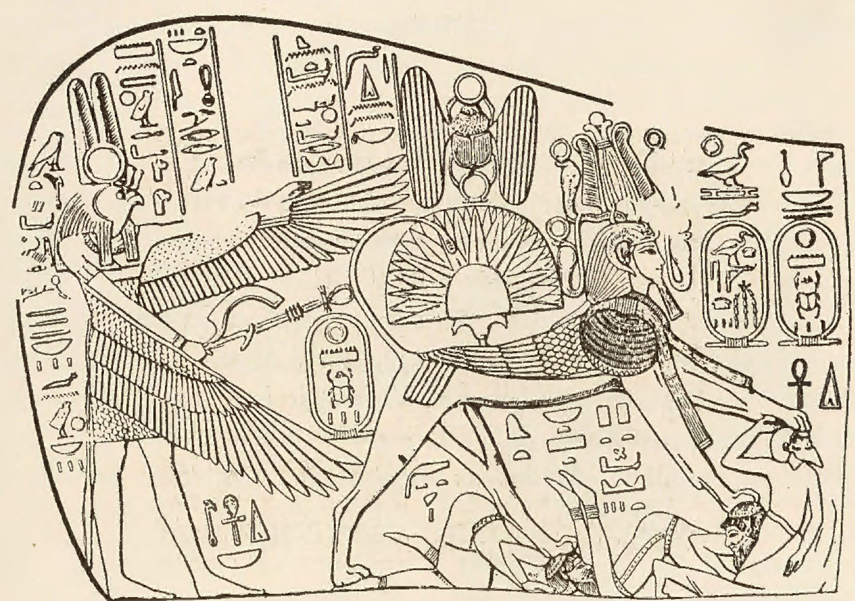


Fig. 6.

dans le groupe que nous étudions, sous la forme ou .

Le sphinx, qu'il soit couché ou debout, est bien connu comme représentant le roi ; il serait toutefois plus exact de dire qu'il représente le *ka* du roi. On sait qu'il figure Rê-Hor-akhty ou plus exactement Harmakhis, c'est-à-dire Horus-dans-l'horizon ; or, on le voit parfois ayant

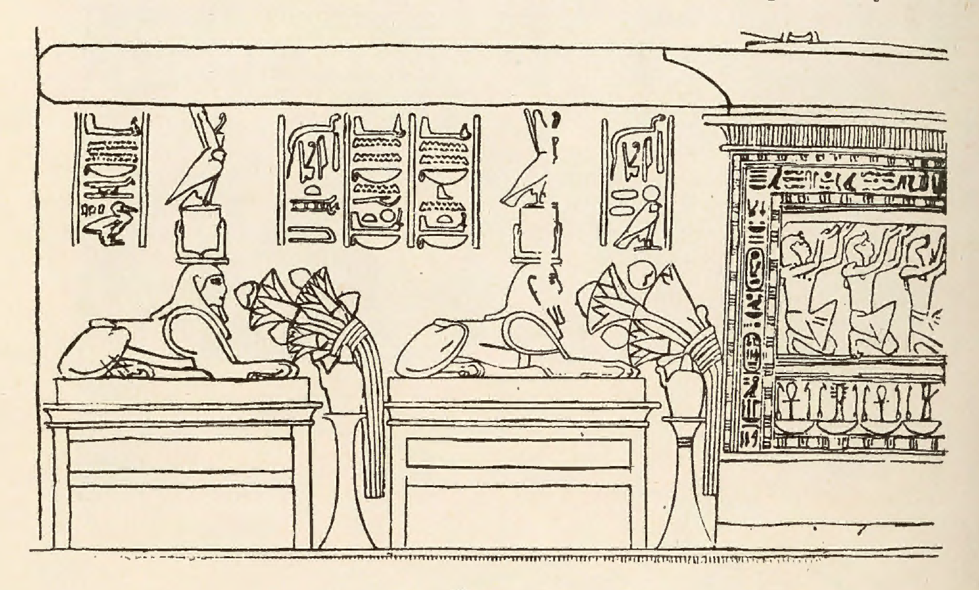


Fig 7.

sur la tête le serekh ou palais royal surmonté du faucon Horus, groupe qui, nous l'avons vu, représente le premier nom du roi ; et nous avons même, à Abydos, un exemple où ce groupe composite est, de plus, placé dans le signe , avec la légende : Rê-Hor-akhty-Atoum (fig. 7) [1]. Et il est intéressant de rapprocher cette représentation du signe figurant le sphinx couché, coiffé de la double couronne d'Atoum *šsp* « image, statue » : car la statue est bien véritablement le *ka*, ou double, du roi ou de tel autre personnage dont elle porte les traits [2].

Pour en revenir maintenant au diadème , il est plus particuliè-

[1] Calverley, *The Temple of King Sethos I at Abydos*, II, planche 15. Cf. Flinders Petrie, *A Season in Egypt*, pages 21-22 et planche XX.

[2] Steindorff, *op. cit.* (*Z. Ä. S.*, XLVIII, 157).



rement celui du dieu Ptah dans sa forme de Ta-tenen « la terre émergée ». A l'époque grecque, ce diadème, devenu simple signe hiéroglyphique, se lit à lui seul *ta-tenen* [1]. Le Musée du Caire possède une très belle statue de Ptah-ta-tenen, provenant de Karnak et datée du règne d'Amenophis II (pl. I, B) [2], elle nous montre le dieu coiffé de ses deux plumes posées sur les cornes de bélier , et qualifié de « Celui aux deux hautes plumes, possesseur du diadème-atef » ; cette épithète n'est pas sans intérêt : nous voyons souvent, en effet le diadème coiffer le *ka* ou le sphinx à la place du diadème [3].

Cette dernière coiffure, que le roi lui-même porte lors de certaines cérémonies, s'appelle « le henou de la maison du matin » [4] et nous ne pouvons pas ne pas rapprocher ceci du qualificatif qui accompagne presque toujours la représentation idéographique du *ka* : « le *ka* vivant du roi seigneur du Double-Pays [5], le chef du naos, le chef de la maison du matin

[1] *Wb.*, V, 228 ; cf. Chassinat, *Le Temple de Dendera*, I, 41 ; V, pl. CCCCXI.

[2] Daressy, *Statues de divinités*, pl. VI.

[3] Carter-Newberry, *op. cit.*, pl. XII.

[4] Bloc inédit de la chapelle rouge de la reine Hatchepsout à Karnak. Nous remercions M. Lacau, qui a bien voulu nous autoriser à faire mention de ce texte.

Le diadème joue un grand rôle dans la fête Sed, ou jubilé trentenaire du roi ; ce qui s'explique si l'on considère que le dieu Ptah est justement le « maître des jubilés » (cf. H. Frankfort, *Kingship and the gods*, p. 393, n. 75). On notera avec intérêt qu'à Philae, les enseignes et sont mises en parallèle (Bénédite, *Le temple de Philae*, pl. XXXIX et XLI).

[5] Un groupe original exprimant symboliquement ce premier qualificatif du *ka* royal, est donné par une stèle de Ptolémée II, du Musée du Caire (n° 22181) trouvée à Thmuis (Mariette, *Mon. Div.*, pl. 43 ; et Sethe, *Urk.*, II, 30) : deux serekh surmontés chacun d'un faucon, l'un coiffé de la couronne blanche, l'autre de la couronne rouge ; sont placés entre deux cornes qui s'appuient sur le groupe ; l'ensemble, dressé derrière le roi, est porté par un pavois. Ce groupe doit assurément se lire : ka-nesout-neb-taouy. Les deux cornes remplacent les deux bras ; quant aux deux noms d'Horus, ils représentent les deux divinités Chou et Tefnout, auxquelles le roi est assimilé ; les enseignes du temple d'Edfou sont significatives à cet égard (Chassinat, *Le temple d'Edfou*, I, 538 et 542) : les deux enseignes et placées l'une derrière l'autre, sont nommées respectivement : « Chou

(per-douat)»[1]. D'autre part, le *ka* royal est appelé aussi «celui qui vit de la vérité»[2] à ce titre il est à rapprocher d'Atoum, qui porte fréquemment cette épithète[3] et aussi de Ptah, dont le qualificatif classique est «seigneur de la vérité». Peut-être est-ce pour cette raison que le *ka* est représenté tenant dans sa main la plume de Mâat, déesse de la vérité. En outre, le *ka* du roi est «le chef des *kas* de tous les vivants»[4], de même que le dieu Ptah est «à la tête des *kas* des vivants»[5].

Tout ceci nous montre clairement le rapport étroit existant entre le *ka* royal et le dieu Ptah ; l'identité complète nous est d'ailleurs affirmée par le spéos d'Horemheb, au Gebel Silsileh, où l'on a le groupe «Ptah-ta-tenen, *ka* du roi» et . «Ptah, le grand Noun, *ka* du roi»[6]. Et, de même que Chnoum façonne les corps sur

(ou Tefnout) et «*ka* vivant du roi».

Une stèle de Ramsès II à Abou-Simbel (cf. U. Bouriant, *Notes de voyage*, dans *Rec. trav.*, XVIII, p. 162, l. 11 de la stèle) dit du roi, qu'il apparaît comme Chou et Tefnout sur les deux bras d'Horus-Ta-tenen pour fonder l'Égypte»; il s'agit évidemment ici du *ka* du roi.

Le rapport entre Chou et le *ka* est nettement exprimé dans les *Textes des Pyramides* : «Ô Atoum-Khepri,... tu as mis tes deux bras derrière eux (Chou et Tefnout) en forme de *ka*, pour que ton *ka* soit en eux» (*Pyr.*, § 1652).

(1) On sait que le per-douat est la chambre de purification (Blackman, *The House of the Morning*, in *J.E.A.*, V, 1918, 148); c'est là que sont accomplis tous les rites relatifs à la toilette du roi vivant, comme aussi du roi mort, c'est-à-dire de sa statue, de son double; dans ce dernier cas, le rite principal est celui de «l'ouverture de la bouche», et ceci explique que l'enseigne ait porté finalement le nom de *p(s)š-n-kf* (Chassinat, *Le temple d'Edfou*, I, 543, 5), nom qui est en réalité celui de l'instrument employé pour ouvrir la bouche et les yeux de la statue ou de la momie. Sur le rapport existant entre le per-douat et l'ouverture de la bouche, cf. Blackmann, *op. cit.*, p. 159.

(2) Calverley, *op. cit.*, II, 29.

(3) Cf. l'explication dans De Buck, *The Egyptian Coffin Texts*, II, 35 *g*.

(4) Gayet, *Le temple de Louxor*, pl. LIII.

(5) Inédit, tombe de Pedamenopet à l'Assassif de Thèbes; le texte est situé dans le corridor XIII du plan de Dümichen (*Der Grabpalast des Patuamenap*).

(6) Inédit; le texte se trouve dans la galerie du spéos paroi ouest.

Le dieu crocodile Sobek est, lui aussi, en rapport étroit avec le *ka* du roi; à l'époque ptolémaïque



son tour, de même Ptah façonne les *kas* : «il a créé aussi les *kas* et les *hemsout*», déclare le Document de théologie Memphite[1].

Or nous avons, croyons-nous, un exemple où le premier élément de l'image que nous étudions, le petit personnage marchant et tenant à la main la plume de Mâat, est remplacé par une représentation

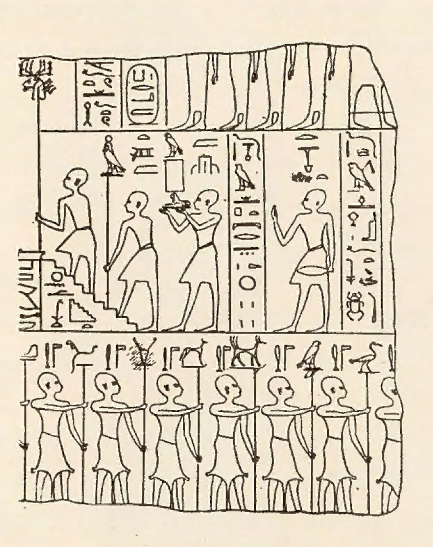


Fig. 8.

symbolique de Ptah; il s'agit d'un bas-relief de la salle des fêtes d'Osorkon II à Bubastis (fig. 8)[2] : devant le roi couronné assis en

(Temple d'Opet à Karnak, extérieur, paroi nord, liste des nomes, texte inédit), il est d'une part considéré comme étant le «*ka* de Rê», et d'autre part il est qualifié : *sic* «Sobek l'aîné, fils de Neith, *ka* vivant du roi qui est sur son naos», ce qui invite nettement à traduire l'épithète courante du *ka* royal par «chef du naos». Enfin, on notera avec intérêt que la coiffure de Sobek est presque toujours le diadème . (Sur les coiffures de Sobek, cf. Ch. Kuentz in *B. I. F. A. O.*, XXVIII, p. 117-122).

Le *ka* royal se trouverait ainsi représenter deux divinités, le dieu Ptah en tant que «chef de la maison du matin», et le dieu Sobek en tant que «chef du naos».

(1) Cf. Sethe, *Dramatische Texte*, p. 61, l. 57.

(2) Naville, *The Festival Hall of Osorkon II in the great Temple of Bubastis*, pl. I et II.

haut d'une estrade s'avancent trois prêtres, chacun portant une enseigne. La première de celles-ci représente une tête de lion coiffée du diadème-atef [hieroglyph]; la seconde, un oiseau à tête humaine ayant sur la tête le disque solaire; la dernière est le serekh avec le faucon, placé sur la tête du sphinx. Ces trois éléments sont assurément ceux que nous avons vus au début de cette étude; le second, seul, peut sembler énigmatique; une statue du Musée du Caire [1], nous donnera l'explication : elle représente le dieu Ptah adossé à un pilier *dd,* surmonté, sur les côtés, de deux oiseaux à tête humaine couronnés du disque solaire (pl. I, C). Il semble donc bien que notre exemple de la salle des fêtes d'Osorkon II soit une simplification de ce groupe symbolisant le dieu Ptah.

Enfin, un autre détail, peut-être plus probant, qui nous permet de poser comme quasi-certitude le lien qui unit Ptah au *ka* royal, nous est fourni par la grande statue de Ptah-Ta-tenen dont nous avons étudié ci-dessus le diadème; le dieu porte, en effet, une ceinture particulière dont la boucle enserre un étui phallique. Or, une statue du Musée du Caire, trouvée par De Morgan à Dahchour [2], représente le *ka* du roi Hor, souverain de la XIIe dynastie (pl. I, A); au moment de la découverte, la statue, qui semble avoir tenu d'une main la plume de Mâat et de l'autre une hampe, avait autour des reins une ceinture faite d'une mince feuille d'or nouée par-devant et dessinant à cet endroit la forme d'un étui phallique [3]. Le rapprochement de ces deux statues s'impose; il met en évidence, avec une très grande force, le lien étroit qui existe entre le *ka* et la force sexuelle, la puissance créatrice [4]. Il serait évidem-

[1] Daressy, *Statues de divinités,* II, pl. XXV. Cf. aussi, toujours au Musée du Caire, un pilier en calcaire de la tombe du scribe Neferhotep à Saqqarah : sur les deux piliers *dd* latéraux sont figurés deux oiseaux à tête humaine couronnés du disque solaire, avec les inscriptions «Ptah, pilier splendide» et «Ptah, le grand Noun».

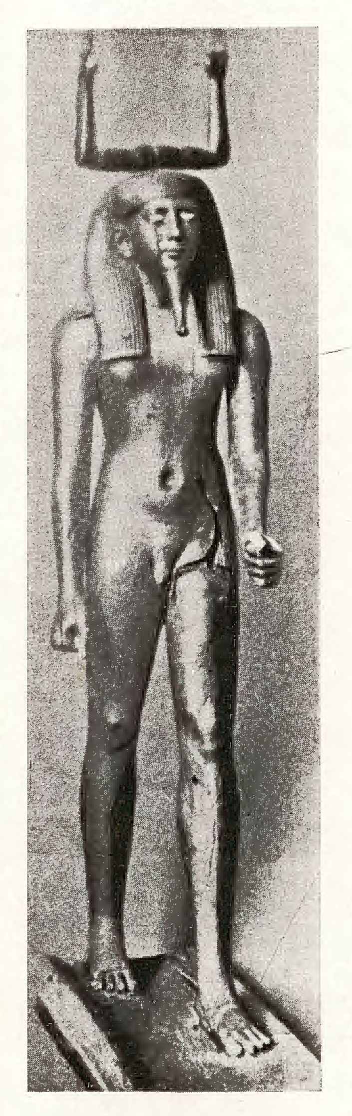
Sur le rapport existant entre Ptah et le pilier *dd,* cf. Maj Sandman Holmberg, *The god Ptah,* p. 154-166.

[2] De Morgan, *Fouilles à Dahchour,* I, pl. XXXIII, XXXIV et XXXV, texte p. 91-93.

[3] Borchardt, *Statuen und Statuetten,* I, n° 259. Les deux trous d'attache de l'étui sont encore visibles au-dessus du sexe.

[4] Cf. Jacobsohn, *Dogmatische Stellung,* p. 49-61. Ce rapprochement avait été déjà fait par Lefébure (in *Sphinx,* I, 108). Le curieux bas-relief de l'Edifice de Taharqa, à Karnak, donné par





A



B



C

ment intéressant de savoir pourquoi l'étui phallique, d'origine libyenne comme on sait [1], est porté par le dieu Ptah et par, le *ka* royal [2]. Faut-il en conclure que Ptah, dans sa forme de Ta-tenen, est un dieu libyen? La question vaut d'être posée, mais les témoignages que nous présentions ci-dessus sont trop faibles pour permettre de répondre par l'affirmative.

P. Barguet.

---

Prisse d'Avennes dans ses *Monuments Égyptiens* (pl. XXXIV) est maintenant trop abîmé pour que l'on puisse affirmer qu'il s'agit bien là de *kas* ithyphalliques.

[1] G. Möller, *Die Ägypter und ihre libyschen Nachbarn, ZDMG,* 78 (1924), p. 40. Oric Bates, *The eastern Libyans,* p. 122-126. Au sujet de l'étui phallique, appelé [hieroglyphs], cf. Naville, *Figures égyptiennes de l'époque archaïque,* II, dans *Rec. trav.,* 22, p. 68-71. L'étui est porté aussi par les femmes de condition noble (cf. Jéquier, *Monument funéraire de Pepi II,* II, pl. 9 et 11).

[2] La plume que tient le *ka* dans sa main est, elle aussi, un attribut libyen; cf. Newberry, *Beni-Hasan,* I, pl. XLV et XLVII.

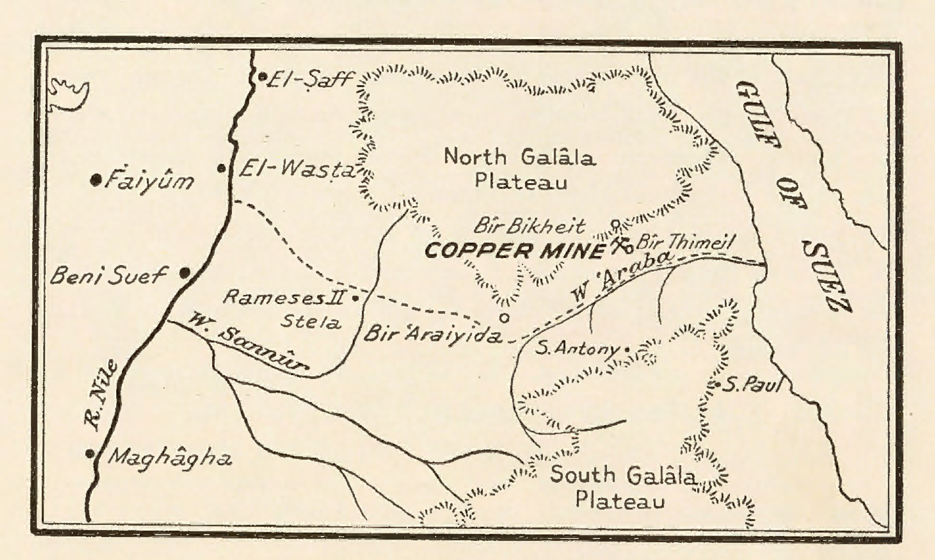
# A NEW EMPIRE (?)

# COPPER MINE IN THE WADI ʿARABA

BY

G. W. MURRAY

During a recent visit to the Monastery of S. Antony, the Prior informed me that there was a ruined building («deir»), at Bir Bikheit, halfway up the escarpment of the North Galala mountains and some ancient workings, "Roman or Pharaonic", in the Wadi Bikheit below. Next




day, I came across these latter, rather unexpectedly, on a terrace between the two branches which unite to form Wadi Bikheit near Bir Thimeil. There were three small groups of miners' huts, viz. 1, a small rectangular building, rather to the east of 2, an irregular group of small huts and 3, a very roughly rectangular enclosure, which might

have been the animal lines. All were half buried in drift sand. There was not a great deal of pottery. Two rims of wide-mouthed jars have been identified for me by Mr. W. B. Emery as 1. "XVIIIth or XIXth Dynasty" and 2, "Any age from XIIth to XIXth Dynasties". At the foot of the hill to the north lay the working which extended along a line of about 200 metres where a very hard Carboniferous sandstone had become impregnated with malachite in its jointing and bedding planes by gases(?) rising along a fissure or small fault. By modern standards, the ore did not look worth working; copper must have been in very short supply in New Empire times. About four kilometres south of the site, in the Wadi 'Araba itself, we came across a lava flow, an agglomerate full of inclusions, where a volcanic dyke had reached the surface. This, perhaps, may have connection with the mineralization of the sandstone. A car driver reported further workings in the western branch of the Wadi Bikheit, a little N. W. of the site. I regret I had not the time to visit the ruin at Bir Bikheit.

The existence of this "mine" provides a *raison d'être* for the isolated guardhouse at the point where the road from the Nile to the sea crosses the Wadi Sannur, 40 kilometres from the river and 84 kilometres from Bir Thimeil. There, in 1914, Dr. B. Moritz found a stela of Ramses II, (no. 34512 ), mentioned by Guy Brunton in *Annales,* XXVI, 201 (1936). The guard house may have covered an intermediate station between the Nile and the copper mine. If so, another station must be sought in the neighbourhood of Bir Araiyida, halfway between Wadi Sannur and Bir Thimeil.

G. W. Murray.

# IS CHALBES A GREEK NAME?

BY

J. GWYN GRIFFITHS

In the earliest version (1) of the legend of Busiris, which the present writer discussed in this journal (XLVIII, 409-416), mention is made of Χάλβης as the Pharaoh's herald (*καὶ τὸν κήρυκα Χάλβην*). This and the other names occurring in various versions of the legend, with the exception of Busiris, were stated by me to be Greek and not Egyptian. Professor J. Černý has kingly called my attention to the fact that Ranke in his *Die ägyptischen Personennamen* regards the name as Egyptian.

Ranke gives the name with these spellings :

Here the second element, Bes, is a feasible counterpart to the second element of Chalbes. But the first element is not so clear, nor does Ranke himself hazard a guess. The first consonant in all the forms he names is *ḥ*, and the name Ἁρποκράτης (2), from *Ḥr-pꜣ-ẖrd,* shows that Egyptian *ḥ* does not give χ in Greek. Names like Ὧρος, Ἁθῶρ confirm this.

Mr. T. G. H. James refers me to F. Ll. Griffith's note (in *Rylands,* III, 456, cited also by Ranke), where it is suggested that the Coptic name ϕελβεc may derive from *pr-Ḥr-Bs.* But if this is true, it does not establish an equation of ϕελβεc and Χάλβης, since the differing initial consonant of the latter name remains unexplained. It is difficult therefore to accept this Egyptian derivation.

(1) Pherecydes in Schol. Apollon. Rhod., IV, 1396 = Didot, *Fragmt. hist. graec.,* I, frgt. 33, p. 78-79.

(2) This name is found in Greek also as an ordinary personal name; see A. Fick, *Die Griechischen Personennamen* (Göttingen, 1894), 306, where it is shown that the earliest Greek form was Ἁρποχράτης, but that it was assimilated then to the type of proper name ending in -κράτης. It should be noted that the Greeks sometimes wrote the names Harpocrates, Horus and Hathor without the aspirate.

A Semitic derivation seems more likely, and Ranke in his references s. v. compares the Phœnician inscription from Elephantine חלבס. Hiller von Gaertringen in Pauly-Wissowa, *Real-Encyc. d. klass. Altertum*, s. v. cites the derivation suggested by A. von Gutschmid, who thinks the Semitic כלב 'dog' is the root word.

One thinks of another possible Semitic root, namely חָלֵב* 'be fat', from which, perhaps, is derived the name חֵלֶב in 2 Sam. 23, 29 (cf. 1 Chron. 11, 30).

A Greek derivation might be sought in Χάλυψ (gen. Χάλυϐος) 'one of the Pontic Chalybes', 'maker of steel', also used of steel itself. Χάλϐης, if so derived, would be an adjectival form involving syncope of the short υ and the addition of the termination -ης [1].

The name occurs once in an inscription found at Wâdi el-Muketteb in the Sinai Peninsula (see Boekh, *CIG*, III, 4668 *d*), where two other names appear with it :

Μνησθῇ Αὐρήλιος Βόραιος Χάλϐου.

Vot Gutschmid [2] has argued that these other names are Semitic, and adds that, since Χάλϐης can also be explained as Semitic, the name testifies to the importance of the Phœnicians who in the anarchic time before Psammeticus had exclusive control of trade with Egypt and transmitted knowledge of Egypt to the Greeks. Αὐρήλιος however is a Latin name [3], and Βόραιος may well be Greek, since we find βορραῖος and βοριαῖος as by-forms of βόρειος 'northern'.

It may be concluded that Χάλϐης may be a Semitic or a Greek name. It would be rash, on the evidence, to choose between them. But it is probably not Egyptian.

University College, Swansea. J. Gwyn Griffiths.

(1) Cf. P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien* (Paris, 1933), * 351 and Fick, *op. cit.*, 427 ff., where the following names are cited : Θυέστης=Θυεσ-θέ-της ; Ὀξύντης "vielleicht von Ὀξυνεία in Thessalien in Erinnerung" ; for the ending -ης cf. -τελης from τέλος, -τερπης from τέρπω.

(2) Cited in *PW*, s. v. Χάλϐης.

(3) See W. Schulze, *Zur Geschichte Lateinischer Eigennamen* (Berlin, 1933, Abh. Göttingen, Phil-hist., V, No. 5), 445 and 468.

# Ἀπορικόν et Μερισμὸς ἀπόρων

PAR

ROGER RÉMONDON

Le papyrus que nous publions ici appartient à la collection de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire. Il date de 211 après J.-C., et provient de Socnopaiou Nèsos. Dans son état actuel, il se compose de deux morceaux qui, primitivement, formaient une même pièce. Le premier, haut de 11 cm. 5, large de 6 cm. 5, est complet en haut et, en partie, à droite ; sur ses deux bords il présente des marges qui ont respectivement 1 cm. 8 et 1 cm. 2. Le second fragment (hauteur : 14 cm. 9 ; largeur 14 cm.), est complet en bas (marge de 1 cm. 5), et à gauche en partie (marge de 2 cm.). La pièce, dans son intégrité, aurait été haute de 27 cm. environ et large de 14. Il nous semble apercevoir près du bord droit les traces d'un collèma : le document aurait donc fait partie d'une série d'archives.

Le papyrus est extrêmement déchiqueté, parsemé de trous ; la surface en est, par endroits, élimée. Sur le fond clair se détache très visible une cursive penchée et rapide, souvent peu soignée, assez analogue à W. Schubart, *P. G. B.*, nos 34 *b*, 37 *a* et *b*. Elle est caractéristique des écritures non-littéraires de la première moitié du IIIe siècle.

Le document se compose de deux colonnes superposées, la fin de la première se trouvant sur le second fragment. Un espace laissé vierge sépare les deux colonnes. Toutes deux sont entièrement écrites de la même main, mais le calame du scribe avait par moment tendance à s'encrasser. Les trois dernières lignes de la colonne II, au tracé plus fin et presque grêle, font supposer que le scribe avait à cet endroit changé de calame.

Ainsi, un employé des percepteurs de Socnopaiou Nèsos avait enregistré dans les archives une série de versements effectués à différentes dates au titre de l'*ἀποριϰόν*.

COL. I.

(Fragment 1)

[Ἔτους ιζ Λο]υϰίου Σεπτιμίου Σεου[ήρου]
[Εὐσεϐοῦς Περτί]ναϰος ϰαὶ Μάρϰου
[Αὐρηλίου Ἀν]των[ε]ίνου [Εὐσε]ϐοῦς
[Σεϐαστῶν ϰαὶ Π]ουϐλίου Σεπτι[μ]ίου
[Γέτα Καίσαρος Σ]εϐα[σ]τοῦ [Ἀθ]ὺρ λ̄
[Διέγρ(αψεν) c. 5 l. ϰαὶ μ]ετόχ(οις) [ϖ]ράϰτ(ορσι) ἀργ(υριϰῶν)
[ϰώμης Σοϰν]οπαίου Νήσ[ο]υ
[Ἀνϰῶφις Π]αϐ[ο]ῦτος ὑπὲρ ἀπ[ο]ρ[ιϰοῦ]
[τοῦ ιζ 𐅵 δρ]αχμὰς δώδε[ϰα / 𐅵 ιβ]
[Ἀδριανο]ῦ λ̄ δραχ(μὰς) δώδεϰα / 𐅵 ιβ
[Τῦϐι λ̄ ὁμο]ίω[ς] ὁ αὐτ(ὸς) Ἀνϰ[ῶφις
[ Μεχεὶρ] λ̄ . . . . . δρ[α]χ(μὰς) δώδε[ϰα]
[/ 𐅵 ιβ Φαμενὼθ λ̄ ὁ αὐ]τ(ὸς) [δ]ρ[αχ(μὰς)
[ Φαρμο]ῦθι λ̄ [. . . .].[
[δραχ(μὰς) δώδεϰα] / 𐅵 ιβ Παχὼν [λ
[ ].[
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

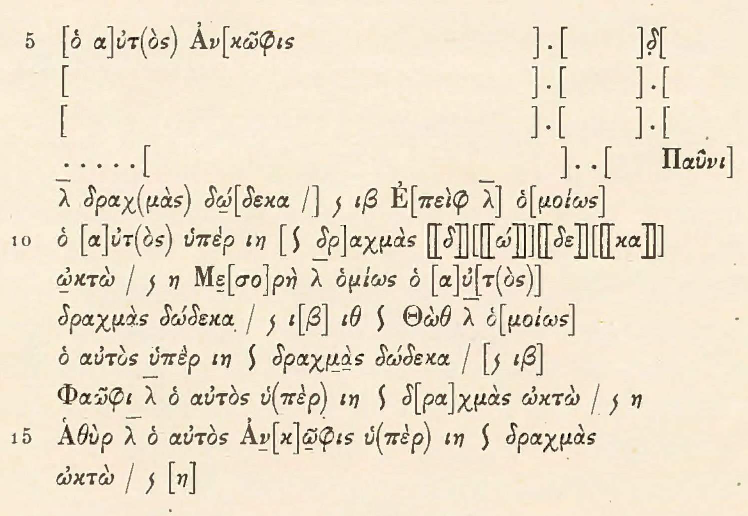
(Fragment 2)

[. . .]. .[
δωδεϰα [/ 𐅵 ιβ] ιη [𐅵 Θὼθ λ̄] ὁ αὐτ(ὸς) Ἀνϰ[ῶφις
[ δραχ(μὰς)] δώδεϰα / 𐅵 ιβ

COL. II.

Ἀθὺρ λ̄ ὁ αὐτ(ὸς) [ὑπὲρ] ἀποριϰοῦ τοῦ ιη [𐅵]
δραχ(μὰς) δώδεϰα [/ 𐅵 ιβ Ἀ]δριανοῦ λ̄ ὁ α[ὐτ(ὸς)]
ὑπὲρ τοῦ ιη 𐅵 δ[ραχ(μὰς) δώ]δεϰα / 𐅵 ιβ Τῦ[ϐι λ̄]
ὁ αὐτ(ὸς) Ἀν[ϰῶφις δραχ(μὰς) δώδεϰα] / 𐅵 ιβ Με[χ]εὶρ [λ̄]




[ὁ α]ὐτ(ὸς) Ἀν[ϰῶφις ].[ ]δ[
[ ].[ ].[
[ ].[ ].[
. . . . .[ ]. .[ Παῦνι]
λ̄ δραχ(μὰς) δώ[δεϰα /] 𐅵 ιβ Ἐ[πεὶφ λ̄] ὁ[μοίως]
ὁ [α]ὐτ(ὸς) ὑπὲρ ιη [𐅵 δρ]αχμὰς [[δ]][[ώ]][[δε]][[ϰα]]
ὠϰτὼ / 𐅵 η Με[σο]ρὴ λ̄ ὁμίως ὁ [α]ὐ[τ(ὸς)]
δραχμὰς δώδεϰα / 𐅵 ι[β] ιθ 𐅵 Θὼθ λ̄ ὁ[μοίως]
ὁ αὐτὸς ὑπὲρ ιη 𐅵 δραχμὰς δώδεϰα / [𐅵 ιβ]
Φαῶφι λ̄ ὁ αὐτὸς ὑ(πὲρ) ιη 𐅵 δ[ρα]χμὰς ὠϰτὼ / 𐅵 η
Ἀθὺρ λ̄ ὁ αὐτὸς Ἀν[ϰ]ῶφις ὑ(πὲρ) ιη 𐅵 δραχμὰς
ὠϰτὼ / 𐅵 [η]

COL. I.

*L'an XVII des Augustes Lucius Septime Sévère Pieux Pertinax, et Marc Aurèle Antonin Pieux, et de Publius Septime Géta César Auguste, le 30 Hathyr. Ancôphis, fils de Pabous, a payé à ....... et à ses collègues, percepteurs des taxes payables en espèces à Socnopaiou Nèsos, pour l'*aporicon *de l'an XVII, douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Hadrien, douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Tybi, pareillement le même Ancôphis ....... Le 30 Méchir, ....... douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Phaménôth, le même ..... drachmes ..... Le 30 Pharmouthi, ..... douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Pachôn, ... ......... L'an XVIII, le 30 Thôth, le même Ancôphis ....... .... douze drachmes, = dr. 12.*

COL. II.

*Le 30 Hathyr, le même pour l'*aporicon *de l'an XVIII, douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Hadrien, le même pour l'an XVIII, douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Tybi, le même Ancôphis douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Méchir, le même Ancôphis............ Le 30 Payni, douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Epiph, pareillement le même pour l'an XVIII [[douze]] huit drachmes, = dr. 8. Le 30 Mésoré, pareillement le même douze drachmes, = dr. 12. L'an XIX, le 30 Thôth, pareillement le même pour l'an XVIII douze drachmes, = dr. 12. Le 30 Phâôphi, le même pour l'an XVIII huit drachmes, = dr. 8. Le 30 Hathyr, le même Ancôphis pour l'an XVIII huit drachmes, = dr. 8.*

Colonne I.

L. 1. L'année a été restituée d'après col. I, l. 19 et col. II, l. 12.

L. 8. Le nom du payeur se retrouve col. I, ll. 11, 19; col. II, ll. 4, 5, 15. Peut-être est-ce le même Ἀγχῶφις Παβοῦτος (ou Ἀνκῶφις Π.) que nous connaissons à Socn. Nèsos en 200 (*B. G. U.*, 630), 207-208 (*B. G. U.*, 392), 208 (*B. G. U.*, 639; *P. Erz. Rainer* 147) et 211 (*P. Erz. Rainer* 101)?

L. 9. L'année pour laquelle est payé l'ἀπορικόν ne peut être que l'année XVII : la colonne I est en effet consacrée à ce cycle de versements, et, avec la colonne II commencent les paiements pour l'année XVIII.

L. 15. sqq. La succession régulière des mois dans les deux colonnes nous invite à penser qu'entre Pachôn (l. 15) et Thôth (l. 19) devaient être mentionnés Payni, Epiph et Mésorè. La partie perdue entre les deux fragments serait dans ce cas assez réduite.

L. 20. Il est très possible que ce versement de 12 dr. ait eu lieu en Phaôphi.

Colonne II.

L. 5-8. Ces lignes sont irrémédiablement perdues. Elles devaient porter les paiements effectués en Phaménôth, Pharmouthi et Pachôn.

L. 12. Remarquons que les versements destinés à l'ἀπορικόν de telle année commencent le dernier jour du 3e mois de cette année (col. I, l. 5; col. II, l. 1) et s'échelonnent ensuite sur 11 mois (jusqu'au 30 du second mois de l'année suivante, col. I, l. 20) ou sur 12 mois (jusqu'au dernier jour du troisième mois de l'année suivante, col. II, l. 15).

Le document se présente comme un reçu d'impôts délivré par les percepteurs à Ancôphis; il est établi en effet selon le formulaire : année dans laquelle est délivré le reçu, noms et titres des percepteurs, nom du payeur, nom de l'impôt et indication de l'année pour laquelle il



est perçu, date et montant de chaque versement. Cependant la disposition en deux colonnes séparées — chacune étant réservée à l'ἀπορικόν d'une année —, l'absence de mention de tout impôt autre que cette taxe, qui n'est jamais payée isolément, le fait que le document est entièrement de la même main, son appartenance vraisemblable à un τόμος συγκολλήσιμος écartent l'hypothèse d'un reçu délivré à un contribuable, et font penser plutôt, semble-t-il, à un relevé, sur le registre du percepteur, des versements effectués pour l'ἀπορικόν. Mais nous ne pouvons dire si l'ensemble des relevés, dont notre papyrus faisait partie, était groupé sous la rubrique Ἀνκῶφις, ἀπορικόν, ou même impôts de capitation (sur la question des diverses sortes de documents concernant les rentrées d'impôts, cf. S. L. Wallace, *Taxation in Egypt*, p. 318-320).

D'autre part, ces paiements qui ont lieu à des dates régulières, et pour le seul ἀπορικόν, et dont les montants s'élèvent à des chiffres arrondis et très considérables, nous invitent à penser qu'Ἀνκῶφις Παβοῦτος n'est pas le contribuable lui-même, mais un intermédiaire, un représentant quelconque, peut-être un des πρεσβύτεροι κώμης (cf. *P. Lond.* 1232 et 1233).

Mais la question essentielle que pose ce document est celle de savoir ce qu'était l'ἀπορικόν (col. I, l. 8; col. II, l. 1). Nous n'avons nulle part, à notre connaissance, mention d'une taxe de ce nom[1]. Le terme d'ἀπορικός lui-même se rencontre rarement. Nous le trouvons au commencement du IIIe siècle ap. J.-C. dans un papyrus du Fayoum (*B. G. U.*, II, 390, l. 8) : ἀπορικὰ ὀνόματα καὶ ἄλλα τετελευτηκότα, expression où il désigne « des personnes aux revenus — ou aux ressources — insuffisants ». Il ne s'agit pas là, semble-t-il, d'un terme employé au hasard, mais plutôt d'un adjectif de sens technique servant à définir une catégorie de personnes bien déterminée. En effet cette expression se lit presque mot pour mot dans un rapport adressé au préfet d'Égypte, en 55/60 ap. J.-C., par plusieurs percepteurs du Fayoum qui se plaignent du dépeuplement de leurs districts, διὰ τὸ τοὺς μὲν ἀνακεχωρηκέναι

[1] Cependant le mot ἀπορικόν est peut-être à restituer dans *P. Lond.*, III, 844, p. 54, l. 6, 8 : εἰς ἀπο( ), en 174 ap. J.-C. Voir p. 232, n. 1.

*ἀπόρους, τοὺς δὲ τετελευτηκέ[ναι] μὴ ἔχοντας ἀγχιστεῖς* (S. B. 7462 = H. Henne, *P. Graux* 2). Dans l'un et l'autre des deux documents cités, nous nous trouvons en présence des deux mêmes catégories de contribuables, considérées d'un point de vue fiscal : les indigents et les décédés. Nous sommes donc conduits à établir une équivalence entre les *ἄποροι* et les *ἀπορικὰ ὀνόματα* [1], et à penser que l'*ἀπορικόν* de *P.I.F.A.O.*, 317 concerne les *ἀπορικὰ ὀνόματα*, de la même façon que le *μερισμὸς ἀπόρων* concerne les *ἄποροι* [2].

Avant de rechercher quelle est la nature de cette taxe, essayons de préciser ce que sont, au regard du fisc, les *ἄποροι* [3]. Une double remarque préliminaire s'impose : géographiquement d'abord, le terme est limité à la Basse-Égypte (Fayoum et Delta) [4] ; chronologiquement ensuite, il apparaît vers le milieu du Ier siècle de notre ère et se rencontre de plus en plus fréquemment jusqu'au 5e. Ainsi, mise à part une différence de terminologie due aux situations géographiques, l'apparition, puis la fréquence accrue du terme reflètent une détresse économique et sociale qui n'a cessé de s'appesantir en Égypte dès le milieu du Ier siècle ap. J.-C. Comme nous l'avons dit en effet, les *ἄποροι* sont des «économiquement faibles» que le gouvernement ne considère pas comme des *pauvres*, ayant droit à des mesures généreuses de sou-

(1) La mention de *ἀπορικόν* dans *P. Russ. u. Georg. Samml.*, V, 54, 2 ; 7 ; 9 ; 16 et V, 57 recto, 8, est passablement obscure. Cf. les commentaires de G. Zereteli, p. 155-156.

(2) Pour d'autres désignations de cette taxe, cf. p. 232, n. 1. La question du *μερ. ἀπόρ.*, quoique n'ayant pas été étudiée systématiquement, est traitée cependant par U. Wilcken, *Gr. Ostr.*, I, p. 161 ; *Archiv.*, IV, 545 ; Grenfell-Hunt, *ibid.* (cités par Wilcken) et *Fayûm Towns and their Pap.*, p. 179 ; W. L. Westermann et C. J. Kraemer, *P. Cornell*, p. 188 ; N. Lewis, ΜΕΡΙΣΜΟΣ ΑΝΑΚΕΧΩΡΗΚΟΤΩΝ dans *J.E.A.*, XXIII (1937), p. 63, note 3 et p. 70, note 7 ; A. C. Johnson, *Roman Egypt*, p. 546-547 ; S. L. Wallace, *Taxation*, p. 137-140, 151, 292, 405, 420, 460.

(3) Nous éliminons bien entendu la question toute différente des *terres* de rendement inférieur appelées *ἄπορα* (cf. p. 245). La mention n'en semble pas apparaître avant l'époque byzantine (*P. Oxy.*, XIV, 1746 ; *P. Gen.*, 66).

(4) Nous n'en avons qu'un exemple en Haute-Égypte : *W. O.*, II, 613 de Charax. Sur cet ostracon, cf. Wallace, *op. cit.*, p. 138, et ci-dessous p. 232.



lagement fiscal (ainsi que le supposait Wilcken, *Gr. Ostr.*, I, p. 161), mais comme des *contribuables* ne s'acquittant ni des taxes, ni éventuellement des liturgies [1]. S. L. Wallace, *Taxation*, p. 139, les définit comme des personnes absolument incapables de payer l'impôt par tête. Les raisons d'une telle indigence, conduisant à l'insolvabilité fiscale, ont été maintes fois exposées : alourdissement de la fiscalité, désertions, détérioration des systèmes d'irrigation, autant de causes qui se commandent l'une l'autre, comme en un cercle vicieux [2].

Dans quelles classes sociales se recrutent les *ἄποροι* ? Parmi les paysans d'abord, et en particulier les *δημόσιοι γεωργοί*, écrasés plus que d'autres sous le poids des charges [3]. C'est aussi la classe moyenne des propriétaires terriens épuisés par les liturgies [4]. Ce sont enfin les percepteurs que mettent aux abois la responsabilité de la collecte des impôts et la peur des déficits [5]. Nombreux sont les textes à partir de la dernière moitié du Ier siècle qui nous disent inlassablement la même plainte de ces gens devenus *ἄποροι* ou *ἀσθενεῖς* [6].

En cas d'insolvabilité, quel sort était réservé au contribuable ? Étant donné le système de responsabilité familiale qui s'instaurait, c'étaient

(1) Cf. *P. Meyer*, 8 ; *P. Lond.*, 846, 1790 ; *P. Teb.*, 327 ; *P. Ryl.*, 75, 77, *P. Oslo*, 81 ; *P. Russ.*, V, 54 ; *P. Oxy.*, 2131 ; *P. Cornell*, 24, introduction.

(2) Voir par exemple *P. Théad.*, 16 17, 20 ; Lewis, *op. cit.*, p. 63-75.

(3) Cf. Lewis, *op. cit.*, p. 64 et 70.

(4) Cf. par exemple *P. Fay.*, 106 (140 ap. J.-C.) : ...*ἀχθ[εὶς εἰς ἐπι]τήρησιν... ἐν τῇ χρ[είᾳ] πονούμενος ἐξησθένησα...* ; *B. G. U.*, II, 372 (154) : ...*ἑτέρους δὲ λιτουρ[γεία]ς τινὰς ἐ[κφυγόντας] διὰ τὴν [τ]ότε περὶ αὐτοὺς ἀσθένειαν.....* ; *P. Oxy.*, III, 487 (156) : ...*ἐμοῦ τε καταβαρηθέ[ν]τος ἐν ταῖς λιτουργίαις καὶ χραιώστου γενομένου...* ; *B.G.U.*, I, 159 (216) : ...*ἀναδοθέντος μου εἰς δημοσίαν λειτουργίαν βαρυτάτην οὖσαν ἀπέστην τῆς κώμης οὐ δυνόμενος ὑποστῆναι τὸ βάρος τῆς λειτουργίας...* ; cf. encore *P. Lond.*, II, 342 ; *P. Gen.*, 37 ; *B. G. U.*, VII, 1566 ; *C.P.R.*, 20 ; *P. Flor.*, I, 91.

(5) Cf. Lewis, *op. cit.*, p. 71. Voir aussi les exemples de *P. Oxy.*, I, 44 (fin du Ier siècle) et de *S. B.*, 7462 — *P. Graux*, 2 (55/59 ap. J.-C.), où des *πράκτορες* se plaignent : ...*καὶ διὰ τοῦτο* (fuite et appauvrissement des contribuables) *κ[ιν]δυνεύειν ἡμᾶς δι' ἀσθένειαν προλιπε[ῖν] τὴν πρακτορείαν...*

(6) Sur ce sens de *ἀσθένεια* «épuisement économique», cf. Lewis, *op. cit.*, p. 65, note 2, et les références qu'il cite.

ses proches sans doute qui payaient pour lui [1]. Plus fréquemment, l'*ἄπορος* devenait débiteur de l'État et laissait s'accumuler les arriérés. Ce problème des retards dans le paiement des impôts a été l'un des soucis majeurs de l'administration financière aux Ier/IIe siècles. Les documents qui le concernent ont été étudiés par Wallace, *Taxation*, pp. 321-323. D'autres *ἄποροι*, sans prendre exactement la fuite, laissaient leurs impôts impayés, et partaient s'installer dans un autre nome : *S.B.*, 7461 = *P. Graux*, I (en 45) nous montre des *ὀνόματα*... *ὀφείλοντα λαογραφίαν* qui ont quitté l'Arsinoïte pour l'Héracléopolite, mais que la justice sait retrouver, et qu'on ramènera sous bonne garde *ὅπως τὰ ὀφειλόμενα*... *εἰσπραχθῆι καὶ χωρήσῃ εἰς τὸ δημόσιον*. Et dans les cas les moins favorisés, ces délinquants devenaient eux et les leurs la proie des *ϖράκτορες*. Philon, *De specialibus legibus*, III, 30, § 159, a assombri à peine le sort de ces *ἄποροι* : « Tout récemment un percepteur d'impôts était en service chez nous ; il savait que certains, à cause de leur pauvreté, avaient des dettes envers le fisc ; et parmi eux quelques-uns avaient pris la fuite par crainte de châtiments féroces. Il emmena donc de force leurs femmes, leurs enfants, leurs parents et le reste de leurs familles. Il les couvrit de coups et d'injures, il se livra sur eux aux pires sévices, afin de leur faire ou dénoncer la retraite du déserteur, ou payer l'impôt à sa place. Eux cependant n'y pouvaient rien, soit qu'ils ignorassent où se trouvait le déserteur, soit qu'ils fussent, tout autant que lui, dénués de ressources (*ἀπόρως εἶχον*) ». Philon décrit ensuite les tortures, le procédé qui consiste à faire payer les présents pour les absents, et qui entraîne de nouvelles *ἀναχωρήσεις* [2].

La solution la meilleure était en effet la fuite. A côté de ces *ἄποροι* qui devaient continuer à vivre dans leur *ἰδία* de la manière précaire que nous avons décrite, il y avait ceux, plus nombreux, qui devenaient

[1] Cf. Lewis, *op. cit.*, p. 68. Telle est peut-être l'explication de nombreux paiements d'impôts effectués *ὑπέρ τινος*, par exemple *O. Tait*, p. 67, n° 24 ... *Νεφερῶς Πετεμίνιος ὑπὲρ Πετεμίνιος ϖατρός*...

[2] D'autres documents viennent confirmer son témoignage : Dio Cassius, LVII, 10, 5 ; *O.G.I.S.*, II, 669, 16 (édit. de Tib. Julius Alexander) ; *P. Lond.*, II, 342 ; *P. Princeton*, 8931 et le commentaire de O. W. Reinmuth, dans *Class. Philology*, XXXI (1936), p. 146-162.



les *ἀνακεχωρηκότες* [1]. Si les textes nous parlent peu des premiers, si ce n'est pour nous dresser la liste de leurs dettes envers l'État, ils associent volontiers au contraire l'idée d'indigence à celle de fuite. Nous citerons *S.B.*, 7462 : ... *διὰ τὸ τοὺς μὲν ἀνακεχωρηκέναι ἀπόρους*... ; et la liste des *ἄποροι ἀνεύρετοι* de *P. Cornell* 24 (56 ap. J.-C.). Mais bien que déserteurs, ces *ἀνακεχωρηκότες* ne cessaient pas d'être des *ἄποροι*. En effet, pour éviter les inconvénients dont Philon nous a brossé le tableau, les proches du déserteur le déclaraient, étaient tenus de le déclarer au topogrammate ou au comogrammate (*P. Oxy.*, 251, 252, 253), et certifiaient qu'*il n'avait aucun ϖόρος* : ... *ἀνεχώρησεν [εἰς τὴν] ξένην μηδένος ἑτέρου [αὐτῷ ϖόρου] ὑπάρχοντος. [Διὸ] ἐπι[διδοὺς] τὸ ὑπό(μ)μνημα ἀξ[ι]ῶ ἀνα[γράφ]εσθαι τοῦτον ἐν τοῖς ἀναχ[ε]χωρηκόσι καὶ ϖόρον μ[ὴ] ἔχοντος* (l. *ἔχουσι*)... (*P. Oxy.*, 252 en 19/20 après J.-C.). Dans le cas où le déserteur avait un *ϖόρος*, les siens payaient ses dettes (cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 196 ; *B. G. U.*, II, 447). La liste évoquée plus haut, celle des *ἀνακεχωρηκότες καὶ ϖόρον μὴ ἔχοντες*, est identique à celle que nous a conservée *P. Cornell* 24, une liste d'*ἄποροι ἀνεύρετοι*, de déserteurs qui n'ont laissé aucun *ϖόρος* pour que fussent payés l'impôt par tête et l'impôt pour les digues.

En sorte que, avec les éditeurs de *P. Cornell* 24 (p. 188), nous sommes amenés à distinguer deux sortes d'*ἄποροι*, que nous ne définirions plus comme des indigents, mais, d'un point de vue fiscal, comme des contribuables ne pouvant ou ne voulant pas payer l'impôt — la distinction était difficile et l'État n'avait pas à la faire.

1°. — Les *ἄποροι* débiteurs de l'État mais présents, *οἱ δόξαντες ὀφείλειν διὰ ϖενίαν* (Philon, *op. cit.*, § 159). Ils restaient dans leur *ἰδία*, profitant des délais accordés par les *ϖράκτορες*, les *ἐποχαί* qui avaient l'avantage de laisser un espoir à la fois au débiteur et au fisc.

2°. — Les *ἄποροι ἀνεύρετοι*, les *ἀνακεχωρηκότες καὶ ϖόρον μὴ ἔχοντες*. Dans ce cas aussi le gouvernement dressait la liste des impôts impayés (*P. Oxy.*, XII, 1438 ; *P. Cornell* 24 ; *B.G.U.*, II, 432). Et s'il revenait

[1] En voici deux définitions : ... *τινων [ἀναχωρησάντων] εἰς ἀγνοουμένους τόπους*... (*P. Oxy.*, 1438), et... *ἀφανεῖς ἐγένοντο*... *P. Lond.*, II, 342).

à son *ἰδία*, le déserteur s'acquittait des taxes accumulées (dans *P. Tebt.*, II, 353 après quatre années d'absence).

Nous pouvons avoir une idée approximative des proportions de ces deux catégories d'après *P. Berl. Leihgabe*, I, 7 de 162 ap. J.-C. : c'est une liste de paysans de Lagis et Trikomia nommés aux approches des semailles pour cultiver certaines parcelles de sol *ἀντὶ ἀνακεχωρηκότων καὶ ἐξησθενηκότων*, respectivement 14 et 3.

Que les *ἄποροι* fussent restés dans leur *ἰδία*, ou qu'ils l'eussent abandonnée, la position de l'État à leur égard ne pouvait être qu'identique. Juridiquement d'abord, dans l'un et l'autre cas, il y avait délit, puisque les personnes étaient taxables non pas en fonction de leur *πόρος* — ce qui eût justifié la première catégorie d'*ἄποροι* —, mais de leur existence même, en vertu du droit de conquête [1]. Matériellement ensuite, il y avait dans les deux cas déficit pour le Trésor, déficit considéré d'ailleurs comme provisoire et récupérable, l'État consignant soigneusement, année par année, ses débiteurs et leurs dettes.

Ce mouvement de fuite matérielle ou morale, cette grève de l'impôt est attestée dès les premières années du Ier siècle (*P. Oxy.*, 1438 en 14/15). Mais c'est vers le milieu du siècle qu'elle met dans une situation critique les finances et la vie économique (cf. *S. B.* 7461 en 45 ; *S. B.* 7463 en 51 ; *P. Cornell* 24 en 54/55 ; *S. B.* 7462 en 55/60. Le problème était triple en quelque sorte : c'était d'abord une grave question de personnel administratif, la fuite des collecteurs d'impôts, car, le montant des sommes à remettre au Trésor étant fixé au début de l'année, le percepteur devait combler le déficit avec sa fortune personnelle, et la peur des déficits entraînait une crise de recrutement ou des malversations dans la collecte des impôts. C'était ensuite le problème financier que posait au Trésor la perte annuelle de sommes considé-

[1] Sur les principes de la fiscalité romaine, cf. B. A. Van Groningen, *L'Égypte et l'Empire*, dans *Aegyptus*, VII (1926), p. 189-202. La dispense des taxes personnelles ne semble pas accordée en fonction d'une faiblesse économique, mais d'une « dignité » sociale qui efface la condition de sujet. Seuls les gens âgés et les malades paraissent en bénéficier en raison d'une condition naturelle. Cf. *Stud. Pal.*, IV, p. 62, l. 490 et commentaire p. 61.



rables, perte provoquée par la fuite ou l'indigence des contribuables. Enfin les désertions entraînaient l'abandon des cultures, surtout sur les terres d'État, et la ruine des systèmes d'irrigation.

Il semble que, sous le règne de Trajan, une série de mesures ait été prise pour tenter de résoudre ces divers problèmes. Ainsi l'extension, sinon l'institution du système des liturgies donnait à l'État quelques garanties en ce qui concernait la collecte des impôts [1]. Encore fallait-il que les personnes désignées aux liturgies ne se cachassent point. Aussi cette mesure devait-elle être complétée par d'autres destinées à remédier plus directement aux deux autres maux, la ruine économique et le déficit.

A l'occasion du recensement quatrodécennal de 104, le décret de Gaius Vibius Maximus (*P. Lond.*, III, 904) nous offre le premier exemple d'un ordre de retour des déserteurs à leur *ἰδία*. C'était une tentative pour résoudre à la fois la question du déficit et celle du malaise économique. Mais le décret met surtout l'accent sur l'aspect économique : . . . *ἵν*[*α*] . . . *τῇ προσ*[*ηκού*]*σῃ αὐτοῖς γεωργίαι προσκαρτερήσω*[*σιν*]. Le gouvernement inaugurait alors une longue politique.

Enfin, essai direct pour remédier au déficit financier, apparaissent sous ce même règne — et ce n'est sans doute pas le hasard des documents — deux taxes destinées à combler le déficit et à assurer par là le fonctionnement du système des liturgies : le *μερισμὸς ἀνακεχωρηκότων* en Haute-Égypte, attesté en 114 (*W. O.*, 101), et le *μερισμὸς ἀπόρων* en Basse-Égypte, en 110 (*P. Fay.*, 53) [2].

Ces contributions nouvelles étaient établies pour compenser le déficit que causaient chaque année dans les revenus de l'État les débiteurs insolvables [3]. Apparus au même moment, dans le même contexte

[1] Voir Wilcken, *Grundzüge*, p. 340-341 ; F. Oertel, *Liturgie*, p. 384-386.

[2] Nous voyons à la même époque se multiplier les contributions *per capita* destinées à financer des institutions d'intérêt général (gendarmerie, travaux publics, etc.).

[3] La théorie de Wilcken (*Gr. Ostr.*, I, p. 161), selon laquelle les *ἄποροι* étaient des pauvres incapables de payer l'impôt, et en faveur desquels une contribution de secours (le *μερ. ἀπόρων*) était levée, a été abandonnée par Wilcken lui-même (*Archiv.*, IV, 545) à la suite des explications de

économique et fiscal, le *μ. ἀπόρ.* de Basse-Égypte et le *μ. ἀναχ.* de Haute-Égypte sont très probablement des taxes similaires, ayant même but et même nature. S. L. Wallace, *Taxation,* p. 138/139, a montré qu'à Thèbes le *μ. ἀναχ.* incluait une contribution pour les *ἄποροι*, et nous avons constaté qu'au Fayoum les *ἄποροι* comprenaient les *ἀνακεχωρηκότες*. Les deux taxes étaient certainement très semblables, sinon identiques [1]. Il n'y a peut-être entre elles qu'une différence d'appellation. Et d'ailleurs, outre le terme de *μ. ἀπόρ.*, nous avons pour cette contribution d'autres noms : *ἄπορα* (*Stud. Pal.,* XXII, 117, 22), *ὑπὲρ ἀπόρων* (*P. Columb.,* I recto, Ier col. III, 8), *ἀπορικὸν* (*P.I.F.A.O.,* 317 et peut-être *P. Lond.,* III, 844), *πρόσθεμα λαογραφίας* (*Zereteli O.,* 10 ; *P. Oxy.,* 1516).

En tout cas, l'établissement de ce genre de contributions est d'une grande importance. Car, d'une part, elles libéraient le collecteur d'un lourd fardeau et permettaient en somme le fonctionnement du système des liturgies. D'autre part, elles créaient une cascade de responsabilités : la responsabilité du liturge pour la collecte des impôts s'appuyait en dernier lieu sur celle de la communauté [2]. Mais cette responsabilité

Grenfell-Hunt (*Fayûm Towns.......,* p. 179). Wilcken proposait alors (*Archiv.,* IV, 545 ; *Grundzüge,* p. 340-341) de voir dans les *ἄποροι,* par opposition aux *εὔποροι,* des personnes dont les ressources ne paraissent pas au gouvernement suffisantes pour garantir une nomination aux liturgies, et qui devaient en compensation payer une taxe, dite *μερ. ἀπόρ.* Mais cette hypothèse a été rejetée, définitivement sans doute, par les éditeurs de *P. Cornell,* 24.

(1) S. L. Wallace, *op. cit.,* p. 139 et A. C. Johnson, *Roman Egypt,* p. 546-547 identifient les deux *μερισμοί.* N. Lewis, *op. cit.,* p. 63, note 3, refuse cette identification (avec une réserve cependant p. 70, note 7) ; mais les raisons qu'il avance ne sont pas décisives. Remarquons que les différences de terminologie, selon les lieux, sont souvent très importantes, et pourraient expliquer qu'une même taxe ait porté des noms différents en Basse et en Haute Égypte. De même, en supposant qu'il faille lire *εἰς ἀπο(ρικὸν)* dans *P. Lond.,* 844, l. 6 et 8 (174 ap. J.-C. à Socnopaiou Nèsos), le même impôt se serait appelé *μερ. ἀπόρων* à Tebtynis ou Théadelphie, et *ἀπορικόν* à Socn. Nèsos (*P. Lond.,* 844 et *P.I.F.A.O.,* 317). Sur les différentes dénominations, cf. Wallace, *op. cit.,* p. 139 et 420, note 20.

(2) Lewis, *op. cit.,* p. 71, note 2, a montré l'existence d'un stade intermédiaire entre la responsabilité des collecteurs et celle de la communauté, à savoir la responsabilité des corporations.



en cascade cause inévitablement l'appauvrissement des classes moyennes où se recrutent les liturges et les contribuables payant pour les indigents. Enfin la communauté, devant payer pour ses membres insolvables, se trouve engagée dans une responsabilité collective qui ne peut qu'entraîner la fuite du contribuable. Ainsi appauvrissement et fuite, les maux qui justifiaient les remèdes, renaissent des remèdes eux-mêmes.

Attaché à cette idée que pas une drachme due au Trésor ne doit être perdue, l'État va poursuivre aux Ier et IIe siècles sa politique de rapacité et de faiblesse, dont nous pouvons définir quelques aspects. Incapable de fixer un plan d'ensemble et vraiment salutaire il s'attaque aux effets sans voir les causes, et toutes les décisions qu'il prend sont des mesures de circonstances. Elles sont de trois sortes :

1° Ce sont les décrets d'amnistie, favorisant le retour des déserteurs en vue de fournir des bras à l'agriculture et des contribuables au Trésor. Le premier décret attesté, nous l'avons dit, est de 104, celui de G. Vibius Maximus (*P. Lond.,* III, 904). Après la révolte de 153-154 (cf. *W. Chrest.,* p. 31), nous trouvons l'édit de M. Sempronius Liberalis (*B.G.U.,* II, 372). Ces mesures deviendront bientôt habituelles, et marqueront chaque recensement quatrodécennal : 202, amnistie de Sévère et Caracalla (*S.B.,* 4284) ; 216 (*B.G.U.,* I, 159).

2° Le second remède déjà signalé consiste à accorder des délais aux contribuables en difficulté, ce qui est la caractéristique d'un État faible qui ne renonce pas à ses créances. Nous en avons un exemple en 118 avec le décret d'Hadrien [1]. Il avait été rendu nécessaire par les désastres de la révolte juive de 115-117 [2], et par une série d'inondations insuffisantes. En garantissant une extension des délais pour le paiement de certaines taxes, en diminuant les impôts dus par les *δημόσιοι γεωργοί*, le décret visait essentiellement à maintenir les terres en culture [3], surtout les terres d'État, les plus touchées par les désertions, et à

(1) Cf. *S. B.,* 6944 ; P. Jouguet dans *Rev. des Ét. Gr.,* XXXIII (1920), p. 375 sqq. ; W. L. Westermann, *Hadrian's decree on renting State Domain in Egypt,* dans *J.E.A.,* XI (1925), p. 165-178.

(2) *P. Giss.,* 24 ; 27 ; 41 ; *P. Brem.,* 40.

(3) Sur la peur de l'abandon des cultures, cf. *P. Lond.,* III, 904 : ... *ἵν[α] ... τῇ προσ[ηκού]σῃ αὐτοῖς γεωργίαι προσκαρτερήσω[σιν]* ; *P. Oxy.,* IV, 705, III : *κινδυνεύουσί τε... τὴν ὑμετέραν γῆν ἀγεώργητον καταλιπεῖν.*

prévenir les *ἀναχωρήσεις*. L'accord de longs délais empêchait qu'un contribuable insolvable n'eût d'autre recours que la fuite. Ces facilités de paiement supposaient donc que l'État conférait aux *ἄποροι* sinon un statut juridique, du moins quelque garantie, à savoir une reconnaissance de leur condition provisoire et une protection contre les collecteurs, en attendant qu'ils pussent payer. Dans le contexte du décret d'Hadrien, ne pouvons-nous pas supposer que l'État ait considéré la condition des *ἄποροι* non plus comme un délit, mais comme un état légalement reconnu ? Le *μ. ἀπόρ.* — et peut-être le *μ. ἀναχ.* — aurait alors couvert, à cette époque, en partie le déficit causé par les déserteurs, en partie celui provoqué par ces *ἄποροι* officiellement reconnus. Nous pourrions ainsi expliquer la mention du *μ. ἀπόρ.* à Charax, en 142 (*W.O.*, 613), dont le taux, comme l'a montré Wallace, doit être ajouté à celui du *μ. ἀναχ.* de la même année 142 pour que soit atteint le taux normal de la contribution thébaine. En effet, si, vers le milieu du IIe siècle, la situation des *ἄποροι* a été officiellement définie, il est possible que pendant un certain temps la contribution globale ait été, à Thèbes par exemple, divisée en ses composantes. Nous expliquerions de même l'existence en 149 au Fayoum d'un certificat d'indigence (*P. Lond.*, 911, p. 126), dans lequel Pétésorapis est officiellement reconnu *ἄπορος* : il est donc provisoirement dispensé de payer ses impôts. *P. Berl. Leihgabe*, I, 7 de 162, où des paysans sont tenus de cultiver le sol à la place de 14 *ἀνακεχωρηκότες* et de 3 *ἐξησθενηκότες*, semble supposer que les déserteurs étaient reconnus *de fait* par l'État, tandis que les indigents, mis à part, étaient tolérés et reconnus *de droit*. En réalité cette tactique de l'*ἐποχή*, dont nous avons là l'extrême aboutissement, ne pouvait qu'être mauvaise. La reconnaissance des *ἄποροι* et leur différenciation étaient illusoires, et l'exemple de Charax prouve par son unicité même que les conséquences financières étaient identiques, à quelque catégorie qu'appartinssent les *ἄποροι* (cf. Wallace, *op. cit.*, p. 139). De plus l'obtention de certificats d'indigence ne pouvait conduire qu'à la fraude du contribuable, à la corruption des fonctionnaires et à l'hostilité des classes payantes [1].

[1] Il est difficile de préciser entre quelles dates les *ἄποροι* auraient obtenu cette protection. Au Ier siècle (*P. Oxy.*, II, 252 en 19/20 ; *S.B.*,



Aussi ne semble-t-il pas que ces mesures aient porté beaucoup de fruits : nous trouvons en 136-137 le *Ἰουδαϊκὸς τάραχος* (*B.G.U.*, 889), en 153-154 une révolte où périt le préfet L. Munatius Felix (cf. P. Meyer, *Klio*, VII, 124), et, après cette révolte, le décret d'amnistie de M. Sempronius Liberalis. Le mouvement de fuite et le mécontentement s'accentue au début du IIIe siècle (*S.B.*, 4284 en 207 ; *B.G.U.*, I, 159 en 219), et les décrets d'amnistie se succèdent à un rythme accéléré.

3° Le troisième remède applicable eût été le meilleur, aussi fut-il le plus rare. C'était la diminution des impôts. Engagés dans des guerres coûteuses, les empereurs du IIe siècle n'y pouvaient guère songer, et le principe même de leur gouvernement s'y opposait : dans son *Panégyrique de Trajan* Pline explique que le destin de l'Égypte est de servir Rome. Ainsi les tentatives pour diminuer les impôts ne se produisent que dans les circonstances exceptionnelles : en 118 décret d'Hadrien, en 169 décret du préfet Bassius Rufus (*B.G.U.*, III, 903).

Ces trois séries de mesures avaient pour but, en enrayant le mouvement de désertion et en ménageant le contribuable, d'assurer la collecte normale des impôts et l'entretien des cultures. Elles auraient donc dû avoir pour conséquence la constance, sinon la diminution du taux de la taxe compensatoire qu'était le *μ. ἀπόρ.* Elles ont échoué, et le *μ. ἀπόρ.*, payé par une partie toujours plus restreinte de la communauté pour une partie toujours plus nombreuse, s'est alourdi, a accentué encore la disproportion entre les deux catégories de contribuables, aggravant

7462 en 55/60 ; *P. Cornell* 24 en 56 ; *P. Fay.*, 296 en 113), les textes nous montrent que la condition d'*ἄπορος*, entraînant inévitablement ou presque la désertion, devait être considérée comme délictueuse. A en juger par *W. O.*, 613 en 142, *P. Lond.*, 911 en 149, *P. Berl. Leihgabe*, I, 7 en 162, *P. Lond.*, 846 en 140 (où un plaignant se prévaut de sa qualité d'*ἄπορος*, nous penserions que c'est dans le courant du IIe siècle, peut-être après le décret d'Hadrien, que les *ἄποροι* ont bénéficié d'une tolérance officielle. Il ne semble pas qu'elle ait duré longtemps (en 170/171 ce sont les grandes désertions du Delta, cf. *S.B.*, 8; *B.G.U.*, III, 902 ; *P. S.I.*, I, 102). De plus il est vraisemblable que la reconnaissance d'indigence était provisoire, et qu'au bout d'un certain temps l'*ἄπορος* devait retomber sous le coup de la loi.

ainsi la situation financière et économique [1]. Une étude du taux et des dates de paiements est significative. Le fonctionnement de cette contribution est devenu impossible, et comme le système des liturgies instauré par Trajan reposait partiellement sur elle, ce système à son tour a fait faillite. Nous nous acheminons aux réformes de Septime Sévère et de Caracalla.

En principe le fonctionnement du *μ. ἀπόρ.* était simple : on dressait chaque année la liste des *ἄποροι* [2], on calculait le déficit qu'ils causaient au Trésor, on répartissait cette somme entre les contribuables solvables [3], et on la collectait l'année suivante sous forme d'une contribution compensatoire [4]. En fait ce schéma supposait des conditions de stabilité qui ne se sont pas trouvées réalisées [5].

Le tableau suivant contient les reçus conservés du *μ. ἀπόρ.* [6].

Le premier tableau montre que les textes mentionnent soit le *μερ. ἀπόρ.*, soit l'*ἐπιμερ. ἀπόρ.*. Les deux figurent côte à côte dans *P. Fay.* 54. La différence n'est pas claire, et Wallace suppose que les deux impôts sont identiques, ou bien encore que l'*ἐπιμερισμός* est une

---

[1] Cette aggravation à son tour commande le développement des contributions personnelles destinées aux institutions d'intérêt général : gendarmerie, entretien des canaux, etc. Mais ces nouvelles contributions alourdissent la fiscalité. Ce cercle vicieux caractérise le IIe siècle.

[2] Par *ἄποροι*, nous entendons les débiteurs de l'État, reconnus ou non, les déserteurs, et peut-être les vieillards et les malades (cf. *Stud. Pal.*, IV, p. 62, l. 490).

[3] Wallace, *op. cit.*, p. 117-120, pense que les contribuables soumis au *μερ. ἀπόρ.* étaient ceux qui payaient l'impôt par tête.

[4] Sur le sens de *μερισμός* cf. Cl. Préaux, *Ostr. Br. Wilb.*, p. 49-51.

[5] L'instabilité fiscale (taxes nouvelles), économique (abandon des cultures), sociale (révoltes) bouleversa le taux du *μ. ἀπόρ.*, son mode de calcul et ses dates de paiement. Cf. ci-dessous p. 243.

[6] Nous avons mis à part *P.I.F.A.O.*, 317, qui n'est pas un reçu individuel. Nous avons écarté *W. O.*, 613 de Charax; *P. Fay.*, 316 où le montant est perdu. L'exemple de *P. Columb.*, I recto la montre qu'en certains cas le montant du *μερ. ἀπόρ.* était inclus dans celui de la *λαογραφία*. Un certain nombre de versements pour cette taxe risque ainsi de nous échapper.



taxe additionnelle analogue au *μερισμὸς β* de *O. Strass.* 212 et 219.

A l'exception de *P.I.F.A.O.*, 317 — dont nous avons dit qu'il était à part — cette contribution, dans tous les reçus conservés, est toujours payée avec d'autres taxes, qui sont l'impôt par tête (*λαογραφία*, *συντάξιμον*) et les autres impôts de capitation, tels que *χωματικόν*, *ὑϊκή*, *φύλακες*, *μαγδωλοφυλακία*, *δεσμοφυλακία*, *ποταμοφυλακίς*, *διπλῶν*, etc. Toutes ces taxes, dites de capitation, sont imposées en taux égaux sur toute la population astreinte à l'impôt d'un district donné, ou sur une classe spéciale de personnes soumises à telle ou telle forme de taxation. Il est à penser raisonnablement que le *μερ. ἀπόρ.* était une contribution analogue, une taxe *per capita*, et non un impôt reposant sur une forme quelconque de richesse, terrienne, mobilière ou professionnelle. Les taxes de ce genre sont une contribution à une œuvre d'intérêt général (gendarmerie, digues, etc.) et supposent une répartition personnelle et identique. De même le *μερ. ἀπόρ.*, destiné à couvrir un déficit dont la communauté était tenue pour responsable, était une contribution personnelle et dénuée de base réelle [1]. C'est d'ailleurs la caractéristique du IIe siècle que la multiplication de ces taxes de capitation.

Mais le *μερ. ἀπόρ.* était-il destiné à couvrir le déficit provoqué par le non-paiement de la *λαογραφία* [2], ou par le non-paiement de la *λαογραφία* et de toutes les autres taxes *per capita*, celles précisément que nous voyons voisiner avec le *μερ. ἀπόρ.* dans les reçus, et dont les plus importantes étaient le *χωματικόν* et les contributions policières ? Diverses considérations nous font pencher pour la seconde hypothèse : le nom de la taxe ; le témoignage de *P. Cornell* 24, où les *ἄποροι* sont débiteurs à la fois de la *λαογραφία* et du *χωματικόν* ; *P. Teb.*, II, 353, où un fugitif à son retour s'acquitte de toutes les taxes de capitation. Le *μερ. ἀπόρ.*

---

[1] Lewis, *op. cit.*, p. 72-73, estime que le *μερ. ἀναχ.* n'était pas une taxe personnelle ; mais les taux sur lesquels il se fonde souffrent une autre interprétation : cf. Wallace, *op. cit.*, p. 419. L'exemple de *P. Columb.*, où le versement du *μερ. ἀπόρ.* est inclus dans celui de la *λαογραφία* est peut-être un argument en faveur d'une taxe personnelle.

[2] Cf. Johnson, *Roman Egypt*, p. 545.

| RÉFÉRENCE | PROVENANCE | PAYÉ L'ANNÉE | MOIS ET JOUR | POUR L'ANNÉE | NOM DE LA TAXE | MONTANT DU VERSEMENT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *P. Fay.* 53 | Théadelphie | 14 de *Trajan* (111). | 26 Phaôphi (23 octobre) | 13 (110-111) | ἐπιμ. ἀπόρ. | 2 dr. ½ ob. |
| *P. Fay.* 54 | Evhémérie | 2 d'Hadrien (119) | 16 *Payni* (10 juin) | 1 (117-118) | μερ. ἀπόρ. | 8 dr. 1 ob. |
| — | — | — | 27 Epiph. (21 juillet) | — | — | 4 dr. = 12 dr. 1 ob. |
| — | — | — | — | 2 (118-119) | ἐπιμ. ἀπόρ. | 8 dr. |
| — | — | — | 29 Mésorè (22 août) | — | μερ. ἀπόρ. | 3 dr. 3 ob. 2 ch. = 11 dr. 3 ob. 2 ch. |
| *P. Teb.* 545 | Tebtynis | 120-121 | ? | ? | μερ. ἀπόρ. | 2 dr. 3 ½ ob. |
| *P. Fay.* 256 | ? | 17 d'Hadrien (133) | 7 Paôphi (4 octobre) | ? | μερ. ἀπόρ. | 1 dr. 2 ½ ob. |
| *P. Col.* I, recto la col. III, l. 8 | Théadelphie | 19 d'Hadrien (135) | ? Phaôphi | 18 (134-135) | ἐπιμ. ἀπόρ. | inclus dans la λαογραφία |
| *P. Teb.* 544 | Tebtynis | 21-22 d'Hadrien (137) | ? | ? | μερ. ἀπόρ. | ? |
| *P. Ryl.* 366 | ? | 141-142 | ? | ? | μερ. ἀπόρ. | 10 dr. 1 ½ ob. |
| *B. G. U.* 881 | Socnopaiou Nèsos | 18 d'Antonin le Pieux (154) | 27 Thôth (24 sept.) | 17 (153-154) | ἐπιμ. ἀπόρ. | 4 dr. |
| — | — | — | 15 Phaôphi (12 octobre) | — | — | 12 dr. |
| — | — | — | 27 Hathyr (23 novembre) | — | — | 12 dr. = 28 dr. |
| — | — | 17 (154) | 30 Méchir (24 février) | 16 (152-153) | — | 8 dr. |
| — | — | — | 26 Payni (21 juin) | — | — | 4 dr. |
| — | — | — | 1 Epagom. (24 août) | — | — | 8 dr. = 20 dr. |
| *P. Lond.* 844 | Socnopaiou Nèsos | 14 de Marc-Aurèle (174) | 7 Mésorè (31 juillet) | 12 (172-173) | εἰς ἀπο( ) | 3 dr. |
| — | — | 15 | 9 Thôth (6 septembre) | — | — | 1 dr. 4 ob. 1 ch. = 4 dr. 4 ob. 1 ch. |
| — | — | — | 3 Phaôphi (30 septembre) | 13 (173-174) | — | 4 dr. |
| — | — | — | 9 Hathyr (5 novembre) | — | — | 8 dr. = 12 dr. |

Et voici à la suite le tableau des versements de *P.I.F.A.O.* 317 :

| ANNÉE DU VERSEMENT | MOIS ET JOUR | POUR L'ÄΠOP. DE L'AN | MONTANT |
|---|---|---|---|
| 17 (209) ... | 30 Hath. (26 nov.) ...... | 17 (209-210) | 12 drachmes |
| — | 30 Hadr. (26 déc.) ...... | — | 12 — |
| — | 30 Tybi (25 janvier) .... | — | ? |
| — | 30 Méch. (24 fév.)...... | — | 12 — |
| — | 30 Pham. (26 mars) ..... | — | ? |
| — | 30 Pharm. (25 avril) ..... | — | 12 — |
| — | 30 Pach. (25 mai) ....... | — | ? |
| .......... | ...................... | ............ | ............ |
| .......... | ...................... | ............ | ............ |
| 17 (209) ... | 30 Mésor. (23 août) ..... | — | 12 drachmes |
| 18 (210) ... | 30 Thôth (27 sept.) ..... | — | ? |
| — | 30 Phaôphi (27 oct.) .... | — | 12 — |
| — | 30 Hathyr ............. | 18 (210-211) | 12 — |
| — | 30 Hadrien ............ | — | 12 — |
| — | 30 Tybi ............... | — | 12 — |
| — | 30 Méchir ............. | — | ? |
| .......... | ...................... | ............ | ............ |
| .......... | ...................... | ............ | ............ |
| .......... | ...................... | ............ | ............ |
| — | 30 Payni .............. | — | 12 drachmes |
| — | 30 Epiph .............. | — | 8 — |
| — | 30 Mésorè............. | — | 12 — |
| 19 (211) ... | 30 Thôth.............. | — | 12 — |
| — | 30 Phaôphi............ | — | 8 — |
| — | 30 Hathyr ............. | — | 8 — |



semble ainsi calculé de manière à couvrir le déficit causé par le non-paiement de toutes les taxes personnelles [1].

Dans cette hypothèse, nous pouvons calculer approximativement la proportion des *ἄποροι* :

| ANNÉE | VERSEMENT POUR *μερ. ἀπόρ.* | VERSEMENT POUR CAPITATION ET AUTRES TAXES | POURCENTAGE D'*ἄποροι* PAR RAPPORT À LA COMMUNAUTÉ |
|---|---|---|---|
| 110/111 | 2 dr. ½ ob. | 47 dr. 5 ob. 2 ch. | 4 % |
| 117/118 | 12 dr. 1 ob. | 45 dr. 3 ½ ob. 2 ch. | 22 % |
| 153/154 | 28 dr. | 47 dr. 4 ob. | 37 % |
| 173/174 | 12 dr. | 56 dr. 4 ½ ob. | 18 % |

Nous constatons de manière générale une augmentation du nombre des *ἄποροι* (de même à Charax, en calculant avec le taux du *μερ. ἀναχ.*, nous trouvons en 143 30 % d'*ἄποροι*. Cf. Wallace, *op. cit.*, p. 140). Certains pourcentages demandent une explication. La forte proportion de 22 % en 117/118 s'explique par la guerre juive de 115/117, et par la série des inondations insuffisantes qui ont motivé le décret d'Hadrien en 118. Le nombre des *ἄποροι* a dû ensuite diminuer. Mais en 136/137 le *Ἰουδαϊκὸς τάραχος* et surtout en 153/154 la révolte paysanne ont amené la proportion de 37 % en 153/154. Si le décret de Bassius Rufus (168/169), en diminuant les impôts dans les villages dépeuplés, a peut-être amélioré la situation, l'exode massif dont nous trouvons un écho dans les papyrus carbonisés de Thmouis (en 168/171), a dû provoquer une augmentation du nombre des *ἄποροι* (en 173/174 18 %) [2].

---

[1] Cf. Wallace, *op. cit.*, p. 139-140 (à propos du *μερ. ἀναχ.*). Taxe personnelle comblant un déficit dans la rentrée des taxes personnelles, le *μερ. ἀπόρων* symbolise le principe de la fiscalité romaine, selon lequel les individus sont taxables en vertu de leur seule existence.

[2] Bien entendu, ces pourcentages ne sont donnés qu'à titre d'indication. Car il sont trop peu nombreux, et portent sur des villages différents. Ils sont cependant le reflet de l'instabilité générale, et confirment l'opinion de H. Henne (*P. Graux*, p. 210), selon laquelle, à cette époque, désertions et retours à l'*ἰδία* se succédaient sans cesse. Cette instabilité du nombre des contribuables viciait le fonctionnement du *μερισμός*..

Les fluctuations du nombre des ἄποροι, et, par suite, du nombre des contribuables payant le μερισμός [1], ont eu de graves répercussions sur les taux de cette contribution [2]. Les variations de ce taux sont de trois sortes :

1° Le μερ. ἀπόρ. a tendance à s'alourdir avec le temps : 2 dr. ½ ob. en 111, 10 dr. 1 ½ ob. en 141/142, 20 dr. en 152/153. C'est le signe d'une situation économique toujours plus grave.

2° Quelques chiffres nous permettent de déceler une première perturbation : 2 dr. ½ ob. en 110/111, 12 dr. 1 ob. en 117/118 (taux croissant); 11 dr. 3 ob. 2 ch. en 118/119 (taux stationnaire); 2 dr. 3 ½ ob. en 120/121 (taux décroissant); de même, en 133, 1 dr. 2 ½ ob., en 141/142 10 dr. 1 ½ ob. (taux croissant). Cette perturbation semble se reproduire régulièrement tous les 14 ans. L'explication en est le recensement quatrodécennal. Dans les premières années qui suivent le recensement les versements pour le μ. ἀπόρ. sont généralement assez faibles : 2 dr. ½ ob. en 110/111 (6 ans après le recensement de 104), 2 dr. 3 ½ ob. en 120/121 (après le recensement de 118), 1 dr. 2 ½ ob. en 132/133 (après le recensement de 132). Puis dans les années suivantes le taux s'élève, de plus en plus vite, jusqu'au prochain recensement (12 dr. 1 ob. en 117/118; 11 dr. 3 ob. 2 ch. en 118/119; 10 dr. 1 ½ ob. en 141/142; 20 et 28 dr. quelques six ans avant le recensement de 160, etc.). Après le recensement, nous assistons à une chute verticale du taux du μερισμός. En effet, le taux de la capitation étant fixé au moment du recensement et demeurant constant jusqu'au prochain pendant quatorze années, et, d'autre part, le nombre des ἄποροι nouveaux étant sans doute le même

[1] Ces fluctuations dépendaient de circonstances multiples liées les unes aux autres : conditions politiques, économiques, fiscales, etc.

[2] Remarquons que le taux du μ. ἀπόρ. était sensiblement plus fort que celui du μερ. ἀναχ. (cf. le tableau des versements pour ce dernier dans Wallace, *op. cit.*, p. 418-419). Il n'en faut pas conclure qu'au Fayoum les ἄποροι étaient plus nombreux qu'ailleurs. Mais les impôts pour le déficit desquels le μερ. ἀπόρων était établi étaient plus élevés : la λαογραφία par exemple était de 44 dr. Cette région du Fayoum, une des plus riches d'Égypte, était plus lourdement taxée.



chaque année (quand les circonstances étaient normales), il s'ensuivait naturellement que le taux du μερισμός s'élevait régulièrement jusqu'au prochain recensement. Et surtout, les décrets d'amnistie pris habituellement tous les 14 ans provoquaient un retour momentané des déserteurs et une baisse du taux du μερισμός [1].

3° Certaines hausses brusques et considérables (en 152/153 et 153/154; en 172/173 et 173/174) sont des perturbations accidentelles causées par les événements extérieurs : révolte paysanne en 152/154, exode massif des populations rurales en 172/174 [2]. La fiscalité devait être d'ailleurs très lourde ces années-là, qui sont celles de la grande offensive de Marc Aurèle sur le Danube [3].

Cette instabilité, qui empêchait toute constance dans le taux du μερ. ἀπόρ., interdisait aussi toute régularité dans la façon de le percevoir. Le mode régulier était que les πράκτορες perçussent telle année le μερισμός de l'année précédente (*P. Fay.* 53; *P. Col.* I; *B.G.U.*, 881). En effet au bout d'une année, on pouvait dresser la liste des ἄποροι, calculer le déficit causé, établir le taux de la contribution qui serait perçue l'année suivante. En sorte qu'il s'établissait un roulement, et que le Trésor recevait chaque année une somme d'argent (impôts de l'année en cours et déficit de l'année précédente) voisine de ce qu'il aurait reçu s'il n'y avait eu aucun ἄπορος. Mais il fallait compter avec les contribuables peu pressés : dans *P. Lond.*, 844 le μερισμός de l'année 12 est payé en 14/15. Ces arriérés compromettaient sans doute le fonctionnement de la contribution. Il fallait compter surtout avec un nombre

[1] La similitude des variations du taux du μ. ἀναχ. étudiée par Wallace, *op. cit.*, p. 137-138, semble prouver que le fonctionnement des deux μερισμοί était identique.

[2] Cf. *S. B.*, 8; *B.G.U.*, III, 902; *P.S.I.*, I, 102.

[3] C'est à partir de cette époque que le στεφανικόν devient une source régulière de revenus. Quant à *P.I.F.A.O.*, 317, dont nous ne pouvons rien dire du taux, constatons seulement qu'il se place dans une période difficile : 200 environ, ἀναχώρησις des δημόσιοι γεωργοί de Socnopaiou Nèsos (*S. B.*, 4284); 202, décret d'amnistie de Sévère et Caracalla (*S. B.*, 4284); 207, nouveau décret d'amnistie (*P. Gen.*, 16; *P. Flor.*, I, 6); 207, pétition des paysans de Socnopaiou Nèsos dont le travail est rendu impossible par les attaques d'un certain Orseus, qui les invite à déserter; 216, amnistie à l'occasion du recensement.

instable d'ἄποροι : prenons par exemple l'année 17 d'un empereur : l'État dresse la liste des ἄποροι, calcule le déficit, le répartit entre les contribuables solvables sous la forme du μερισμός qui sera exigé d'eux l'année 18. Mais, si l'année 18 le nombre des contribuables solvables vient à diminuer, ou s'ils ont du retard, le rendement du μερισμός pour l'année 17 est déficitaire, et le déficit de l'année 17 n'est pas couvert. Une solution serait d'ajouter ce déficit supplémentaire au déficit normal de l'année 18, et d'en exiger le paiement l'année 19. Mais le problème est seulement reporté, et la masse des arriérés risque ainsi de s'accroître indéfiniment. Sachant que le déficit de l'année 17 ne serait pas couvert par les paiements de l'année 18, l'État a pensé faire payer le μερ. pour l'année 17 l'année 17 même, en quelque sorte par avance. Ainsi dans *P.I.F.A.O.*, 317 le μερισμός pour l'an 17 de Septime Sévère est payé du 30 Hathyr de 17 au 30 Phaôphi de 18, celui pour l'an 18 est versé du 30 Hathyr de 18 au 30 Hathyr de 19. Mais comment établir dès 17 la contribution pour l'année même, alors qu'on ne savait pas encore le nombre des ἄποροι ? L'impôt avait perdu toute base solide. Cette évolution était fatale, puisque le μερ. ἀπόρ., destiné à couvrir le déficit d'impôts personnels et dénués de base réelle, était lui-même une contribution personnelle et dénuée de base réelle. Ce qui avait causé le mauvais rendement de certaines taxes avait été précisément choisi pour servir de base à l'impôt qui devait remédier à ce mauvais rendement [1].

Il est intéressant de constater qu'à la date de *P.I.F.A.O.*, 317, en 209/211, après les réformes de Septime Sévère, le μερ. ἀπόρ. est encore attesté. Vraisemblablement, il ne répondait plus aux besoins qui avaient nécessité son établissement. D'ailleurs l'État avait eu recours à d'autres méthodes pour combler le déficit des impôts. Il est difficile en tout cas de dire comment il était calculé à cette époque, et comment il fonctionnait [2].

Seul le principe du μερισμός, celui de la responsabilité collective, avait

[1] Les mêmes observations pourraient être faites à propos des versements du μερ. ἀνακ.. Cf. le tableau dressé dans Lewis, *op. cit.*, p. 71.

[2] Plus difficile encore est de déterminer à quoi correspondent les versements λόγου ἀπόρων ὀνομάτων de *P. Théad.*, 41 (en 309).



fait fortune. Nous trouvons une première application — illégale — de ce principe dans les extorsions pratiquées par les collecteurs du Ier siècle. Il est officiellement reconnu lorsque Trajan transfère des collecteurs à la communauté la responsabilité des déficits (établissement des μερισμοί). Enfin Septime Sévère fait reposer sur les sénats municipaux la responsabilité de la collecte de l'impôt. L'évolution était inévitable. Elle a été complétée lorsque les collecteurs sont devenus à nouveau responsables [1] : à la responsabilité collective s'ajoutait ainsi la responsabilité en cascade.

Ce qui a précipité l'évolution, ce fut la recherche d'une base réelle pour l'impôt. En cas de déficit en effet, lorsque la communauté était responsable, les dettes envers le Trésor, payables sous forme de contribution *per capita,* n'étaient garanties que par l'existence des contribuables. Qu'ils prennent la fuite ou deviennent ἄποροι, ils cessent en quelque sorte d'*exister* et l'État ne peut recouvrer ses dettes. Mais, lorsqu'une assemblée municipale est responsable, les dettes envers le Trésor sont garanties par les biens matériels des membres de l'assemblée [2].

Les conséquences en seront la ruine de la classe moyenne où se recrutent les sénateurs, et la ruine des paysans pressurés par les sénateurs. Les conséquences en seront finalement l'établissement de l'impôt sur la terre, qui est la base la plus stable qui se puisse concevoir, à condition toutefois que cette terre produise, c'est-à-dire que le paysan y soit attaché par le servage. Signe de ces temps nouveaux, le terme ἄπορος, cessant de s'appliquer aux hommes, désignera désormais les sols improductifs à la charge de la communauté [3].

[1] Cf. *P. Lond.*, II, 213, verso.

[2] Cf. Wallace, *op. cit.*, p. 292, 349. Cette recherche d'une base réelle se reflète, à partir du règne de Septime Sévère, dans les reçus pour l'*annona*.

[3] Se reporter à la note (3), p. 226. Voir aussi G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine* (2e éd.), p. 180.

# A COPTIC LECTIONARY FRAGMENT

BY

J. DRESCHER

This document is in the Coptic Museum, Old Cairo. It is numbered J 42572 (also Lib. 3805) and, according to the records, was 'bought by Mr. Gardiner at Assouan'. Its shape is noteworthy. It is a long, narrow strip of paper (87 cm. by 8 cm. 3/4) in the form of a roll. Although so long and narrow, it is only a fragment, indicating the Gospel Lections for the three weeks ending with Easter Sunday. If, when complete, it indicated the Gospel Lections for the whole of Lent, it must have been about twice as long. No wonder it broke! The Lections, or rather their initial words, are on only one side of the paper. On the other is part of the first of a series of Canons attributed to St. Basil of Caesarea.

It might be presumed that this document is being edited here for its liturgical interest. This is not so, however. It was rather one or two incidental features that caught attention.

In the first place, the document makes clear, once for all, the meaning, hitherto uncertain, of three Coptic expressions of time [1]. These are (1) ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ, (2) ⲡⲙⲉϩⲥⲛⲁⲩ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ, (3) ⲡⲟⲩⲱϣ ⲛⲧⲙⲏⲧⲉ. We find that ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ is Monday, ⲡⲙⲉϩⲥⲛⲁⲩ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ is Tuesday, and ⲡⲟⲩⲱϣ

---

[1] It was Dr. W. Till who first drew my attention to the importance of the text for these expressions of time.

ⲚⲦⲘⲎⲦⲈ is Thursday. In several published Coptic letters [1] the writers speak of their intention to travel on ⲠϢⲞⲢⲠ ⲚϨⲞⲞⲨ ⲚⲞⲨⲰϢ. We now know that they mean Monday and we may perhaps go on to surmise that they are deliberately avoiding Sunday travel. So the deacon whom Hilaria asks to accompany her to Shiet: « Indeed it was God's dispensation that you came, that I might go with you. Only, today is the Lord's Day. Come, let us eat together and we shall go, God willing, in the morning [2]. »

Secondly, the document has palaeographical interest, since it exhibits four different handwritings, presumably contemporaneous. It is unfortunately not dated but is clearly late and probably belongs to the end of the tenth century or even later. The *recto* shows three hands. The first is unskilled, stiff and ungainly (Pls. I, III). The second, skilled, has a careful formality and is almost decorated (Pl. I). The third, unskilled, is very sprawling and slap-dash (Pls. I, II). Before the end the first hand resumes. The *verso* shows another hand, comparatively sober and regular (Pl. IV).

Returning to the contents of the *recto, i. e.* the Gospel Lections, we see that only the first words of each are given. Sometimes a number goes with the name of the Evangelist and this seems to be the page number of the copy of Gospels in use. Each week-day has only one Lection but Sundays have three, usually with the following indication, (1) Evening of (*i. e.* before) Sunday, (2) the Eirené, (3) the time of Synaxis. These are taken here to represent (1) the Evening Prayer of Incense on Saturday, (2) the Morning Prayer of Incense on Sunday, (3) the Divine Liturgy on Sunday.

The term 'Eirené' is, however, strange. There seems no special reason why the Morning Prayer of Incense should be called the 'Peace'; and the word can hardly be a corruption of ὀρθρινή (sc. εὐχή). Another unusual term is 'Sunday of Sion' for Palm Sunday. This name may

[1] *e. g.* (abbreviations of Crum's Dictionary) Tor 27, vo. 3 sq.; Ep. 457, 10 sq.; Crum, *Varia Coptica,* Aberdeen, 1939, 68, 5 sq.; *do.* 76, 6 sq.; I owe these references to the kindness of Dr. Till.

[2] James Drescher, *Three Coptic Legends,* Le Caire, 1947, p. 73.



owe its origin to the fact that the word 'Sion' occurs in the Gospel passage indicated here for 'the evening of Sion' *i. e.* the evening before Palm Sunday [1] and also in that given elsewhere for the Synaxis (?) of this Sunday [2].

Lastly, it will be noticed that the Lections given here seldom agree with those of other published lists [3]. One reason for this may be that our list is much earlier than most of these and also comes from the far south of Egypt.

As for the passage on the *verso,* it comes, as has been said, from a series of Canons attributed to St. Basil of Caesarea [4]. Apparently there is no extant Greek text of these Canons but there are other Coptic fragments [5] and several Arabic manuscripts contain the whole series [6]. W. Riedel, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien,* Leipzig, 1900, p. 235, has a German translation of our passage, made from

[1] *i. e.* Matt., xxi, 5 in Lection beginning Matt., xxi, 1.

[2] *i. e.* John, xii, 15 in Lection beginning John, xii, 12, given in Pierpont Morgan MS. M. 573, f. 59 v. So Burmester. (P. O. XXIV, 199). Cf. (?) « Septima autem septimana cum venerit, id est quando iam duae superant cum ipsa, ut pascha sit, singulis diebus omnia quidem sic aguntur sicut et ceteris septimanis, quae transierunt; tantummodo quod vigiliae, (quae) in illis sex septimanis in Anastase factae sunt, septima autem septimana, id est sexta feria, in Syon fiunt... » (*S. Silviae Peregrinatio,* C. S. E. L., XXXIX, p. 81).

[3] *e. g.* (1) P. de Lagarde, *Orientalia,* Göttingen, 1879, p. 3-62, (2) *Kitab al-Baschah al-Muquaddasah* (for Holy Week), Cairo, 1921, (3) *Kitab Qatamarus Qubti* (for Lent), Cairo, 1922, (4) O. H. E. Burmester, *Le Lectionnaire de la Semaine Sainte,* P. O. XXIV, fasc. 2, and P. O. XXV, fasc. 2.

[4] I owe this identification to Yassā ʿabd al-Masīḥ who is in his own person a Ready Concordance not only to the Scriptures.

[5] These were edited first by F. Rossi (*I Papiri Copti di Torino,* 2, fasc. IV, p. 81-92) who did not identify them, and later by W. E. Crum (P. S. B. A., Feb. 1904, p. 57 sq., *The Coptic Version of the "Canons of S. Basil".*) who rearranged them in their Arabic sequence.

[6] A list of these manuscripts is given in G. Graf, *Geschichte der christlichen arabischen Literatur, I. Die Übersetzungen* (*Studi e Testi,* 118), Città del Vaticano, 1944, p. 608.

one of these Arabic manuscripts [1]. Riedel's version agrees with that of an Arabic MS. (No. 196 Theol.) of the Coptic Museum, Old Cairo, in being more explicit than the Coptic. The main differences will be noted later.

I thank Prof. Rustum, Director *p. i.* of the Coptic Museum, for permission to publish this document; Boulos Eff., the Museum's photographer, for the photographs; and Yassā ʿabd al-Masīḥ, its librarian, for information about Coptic Liturgy.

## TEXT

recto ϨⲒⲢⲞⲨϨⲈ [· · · · ·] ⲀϤⲀⲢⲬⲰⲚ ⲆⲈ ϪⲚⲞⲨϤ ⲈϤϪⲰ ⲘⲘⲞⲤ ϪⲈ
ⲠⲤⲀϨ · ⲚⲀⲄⲀⲐⲞⲚ

ⲦⲎⲢⲎⲚⲎ ⲖⲞⲨⲔⲀⲤ ⲤⲔⲈ ⲤⲔⲈ ϨⲘ ⲠⲈⲨⲞⲈⲒϢ ⲆⲈ : ⲈⲦⲘ̅ : ⲘⲀⲨ
ⲚⲈⲨⲚ ϨⲞⲒⲚⲈ ⲠⲈ ⲦⲀⲘⲞ ⲘⲞϤ ⲈⲦⲂⲈ ⲚⲄⲀⲖⲖⲒⲖⲀⲒⲞⲤ

ⲠⲚⲀⲨ ⲚⲤⲎⲚⲀⲄⲈ Ⲓ̅Ⲱ̅Ⲛ̅Ⲥ̅ ⲤϤⲈ ⲤϤⲈ · Ϩ̅Ⲛ ⲦⲘⲎⲦⲈ ⲆⲈ ⲘⲠϢⲀ

Ⲁ ⲚⲞⲨⲰϢ · Ⲓ̅Ⲱ̅Ⲥ̅ ⲦⲔⲈ ⲦⲔⲈ ⲦⲞⲨⲚⲦⲎⲨⲦⲈⲚ ⲘⲀⲢⲞⲚ ⲈⲂⲞⲖ
ϨⲘ ⲠⲒⲘⲀ ⲀⲚⲞⲔ · ⲠⲈ ⲦⲂⲞ ⲚⲈⲖⲞⲞⲖⲈ

Ⲃ ⲚⲞⲨⲰϢ ⲖⲞⲨⲔⲀⲤ ⲀϤⲂⲰⲔ ⲆⲈ · ⲈϨⲞⲨⲚ · ⲀϤⲘⲞⲨϢⲦ ⲚÏϢ

ⲦⲔⲞⲨÏ ⲚÏⲤϮⲀ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ⲞⲌ ⲞⲌ ϨⲞⲦⲀⲚ ⲆⲈ ⲈⲦⲈⲦ̅Ⲛ̅ϢⲀⲚⲚⲀⲨ
ⲈⲦⲂⲞⲦⲈ ⲘⲠϢⲰϤⲦ Ⲛ̅ⲦⲀⲨϪⲞⲞⲤ

ⲠⲞⲨⲞϢ Ⲙ̅ⲘⲎⲦⲈ · ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ · ⲦⲞⲦⲈ ⲀϤⲞⲨⲰϢ̅Ⲃ̅Ⲉ̅ ⲚⲀϤ ⲚϬⲒ
ϨⲀÏⲚⲈ · ⲚⲚⲈⲄⲢⲀⲘⲘⲀⲦⲈⲨⲤ Ⲙ̅Ⲛ̅ ⲚⲈⲪⲀⲢÏⲤⲤⲀÏⲞⲤ

ⲚⲦⲞϬ ⲚÏⲤⲦⲒⲀ ⲞⲈ ⲞⲈ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ⲦⲂⲈ ⲠⲀÏ ⲚⲤÏⲦⲈ ⲀⲚⲞⲔ ϮⲚⲀ-
ⲦⲒⲚⲀⲨ ϢⲀⲢⲞⲦ̅Ⲛ̅ ⲚⲚⲈⲠⲢⲰⲪÏⲦⲎⲤ

ⲮⲀⲂⲀⲦⲞⲚ · ⲒⲰ · ⲤⲠⲀ̣. ⲤⲠⲀ̣. ⲘⲚⲈⲤⲀ ⲚⲀÏ ⲚⲈ ϢⲀ ⲠⲈ ⲚⲚⲒⲞⲨ-
ⲆⲀÏ · Ⲁ Ⲓ̅Ⲥ̅ ⲂⲞⲔ ⲈϨⲢⲀⲒ

ϨÏⲢⲞⲨⲢⲈ · ⲚⲔÏⲢⲒⲀⲔⲈ · ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ⲔⲄ ⲔⲄ ⲀϢⲰⲠⲈ Ⲇ̅Ⲉ̅ ·
ⲚⲦⲈⲢⲈ Ⲓ̅Ⲥ̅ⲞⲨⲤ̣ ⲞⲨⲰ ⲈϤⲤⲀϨⲚⲈ · ⲘⲠⲈϤⲘⲈⲦⲤⲞⲞⲨ̣ⲨⲤ ⲘⲘⲀⲐⲎⲤ

ⲦⲎ̈ⲢÏⲚⲈ · ⲖⲞⲨⲔ̣ⲀⲤ ⲤⲀⲂ ⲤⲀⲂ ⲀϤϪⲰ ⲆⲈ ⲚⲀⲨ ⲚⲦⲀÏⲠⲀⲢⲘⲂⲞⲖⲎ
ⲈϤϪⲰ ⲘⲘⲞⲤ ϪⲈ ⲚÏⲘ · ⲚⲢⲰⲘⲈ · ⲈⲂⲞⲖ ⲚϨⲎⲦⲦⲎⲨⲦ̅Ⲛ̅ ⲠⲈ-
ⲦⲈⲞⲨⲚⲦⲀϤ · ϢⲈ ⲚⲈⲤⲞⲞⲨ

[1] For this manuscript see (1) Riedel, *lib. cit.*, p. 129, 232 sq., (2) *Verzeichnis der arabischen Handschriften der kgl. Bibliothek zu Berlin* von W. Ahlwardt, Bd. 9, p. 539, no. 10181.



ⲠⲚⲀⲨ ⲚⲤⲒⲄⲚⲈ Ⲓ̅Ⲱ̅ ⲤⲞⲈ ⲤⲞⲈ ⲚⲈⲨⲢⲰⲘⲈ ⲦⲈ ⲈⲂⲞⲖ Ϩ̅Ⲛ̅ ⲚⲒⲪⲀⲢⲒ-
ⲤⲈⲞⲤ ⲈⲠⲈϤⲢⲀⲚ · ⲠⲈ ⲚⲒⲔⲞⲆ̣ⲒⲘⲞⲤ

Ⲁ ⲚⲞⲨⲰϢ ⲖⲞⲨⲔⲀⲤ · ⲘⲠÏⲢⲂⲒ ⲢⲞⲞⲨϢ · ⲈⲦⲈⲦⲈⲚⲮⲨⲬⲎ ϪⲈ
ⲞⲨ ⲠⲈⲦⲈⲚⲚⲀⲞⲨⲘⲈϤ Ⲉ ⲞⲨ ⲠⲈⲦⲈⲚⲚⲀⲤⲞϤ

Ⲃ ⲚⲞⲨⲰϢ ⲖⲞⲨⲔⲀⲤ · ⲈⲢ̣Ⲉ ⲠⲘⲎⲎϢⲈ ⲆⲈ ⲤⲞⲞϨ ⲈⲢⲞϤ ⲀϤⲀⲢⲬⲈ ·
ⲈϪⲞⲤ · ϪⲈ ⲦÏⲄⲈⲚⲈ ⲞⲨⲄⲈⲚⲈⲚⲀ · ⲘⲠⲞⲚⲎⲢⲞⲤ̣

ⲦⲔⲞⲨÏ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ · ⲚⲐ ⲚⲐ ⲈⲚⲎⲨ ⲦⲈ · ⲈⲂⲞⲖ ϨÏⲢⲒⲔⲰ ⲀⲨⲞⲨϨⲞⲨ
· ⲚⲤⲞϤ · ⲚϬⲒ ⲘÏϢⲈ · ⲈⲚⲀϢⲞϤ ⲀⲨⲰ Ⲛ̣ⲒⲤⲦⲎⲎⲦⲈ · ⲈÏⲤ ⲂⲖⲀⲈ
ⲤⲚⲀⲨ Ⲉ̣ⲨϨⲘⲞⲞⲤ ϨⲀⲦⲎⲚ ⲦⲈϨⲒⲎ

ⲠⲞⲨϢ ⲘⲘⲎⲦⲈ ⲘⲀⲢⲔⲞⲤ ⲢⲘⲎ̣ ⲀϤⲞⲨϢ̅Ⲃ̅ · ⲚϬⲒ Ⲓ̅Ⲥ̅ · ⲈϤϮ
ⲤⲂⲞ ϨⲘ ⲠⲢⲠⲈ · ⲈϤϪⲞ ⲘⲘⲞⲤ ϪⲈ ⲚⲀϢ ⲚϨⲈ · ⲚⲈⲄⲢⲀⲘⲀⲦⲈⲨ̣Ⲥ
ϪⲞ ⲘⲘⲞⲤ ϪⲈ ⲠⲈⲬⲤ

ⲦⲚⲞϬ ⲚⲒⲤϮⲤ ⲖⲞⲨⲔⲀⲤ ⲀⲤϢⲰⲠⲈ ⲆⲈ Ϩ̅Ⲙ̅ ⲠⲦⲢ̅Ϥ̅ϨⲞⲚ ⲈϨⲞⲨⲚ
· ⲈϨⲒⲈⲢⲒⲔⲰ ⲚⲈⲨⲚ ⲞⲨⲂ̅Ⲗ̅ⲖⲈ ⲠⲈ ⲈϤϨ̅Ⲙ̅ⲞⲞⲤ

ⲠⲤⲀⲂⲂⲀⲦⲞⲚ ⲤⲒⲞⲚ ⲘⲀⲢⲔⲞⲤ · ⲚⲈⲢⲈ ⲠⲠⲀⲤⲬⲀ ⲆⲈ ⲀⲨⲰ ⲚⲈϨⲞⲞⲨ
ⲚⲀⲐⲀⲂ ⲚⲀϢⲞⲠⲈ

ϨⲒⲢ̣ⲞⲨϨⲈ · ⲚⲤⲒⲰⲚ · ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ⲚⲦⲈⲢⲞⲨϨⲰⲚ ⲆⲈ ⲈϨⲞⲨⲚ
ⲈⲐÏⲈⲢⲞⲤⲞⲖÏⲘⲀ

ⲦⲎⲢⲎⲚⲎ · ⲦⲒⲐ ⲦⲒⲐ ÏⲰϨⲀⲚⲎⲤ ϨⲀⲐⲈ ⲆⲈ ⲘⲠⲤⲞⲞⲨ ⲚϨⲞⲞⲨ
ⲘⲠⲀⲤⲬⲀ ⲀϤⲈⲒ ⲈⲂⲎⲐⲀⲚⲒⲀ

ⲠⲚⲀⲨ · ⲚⲤⲨⲚⲀⲄⲈ ⲦⲒⲀ ⲦⲒⲀ ⲒⲰϨⲀⲚⲎⲤ ⲚⲈⲨⲚ ⲞⲨⲀ ⲆⲈ ϢⲰⲚⲈ
ϪⲈ ⲖⲀⲌⲀⲢⲞⲤ · ⲈⲂⲞⲖ ϨⲚ ⲂⲎⲐⲀⲚⲒⲀ

Ⲇ̣ ⲀⲨⲤⲞⲘⲞⲨ ⲆⲈ ⲀⲨⲈⲒ ⲈⲂⲞⲖ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ

ⲠⲘⲈϨⲤⲚⲀⲨ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ⲦⲞⲞⲨⲚⲦⲎⲨⲦ̅Ⲛ̅ ⲘⲀⲢⲞⲚ ⲈⲒⲤ ϨⲎⲦⲈ Ⲭ
ϤϨⲞⲚⲈ ⲈϨⲞⲨⲚ

ⲠⲘⲈϨϢⲘⲎⲦ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ϨⲦⲞⲞⲨ ⲆⲈ ⲚⲦⲈⲢϤϢⲞⲠⲈ ⲀⲨⲀⲢⲬⲈⲒ ⲚϬⲒ
ⲚⲀⲢⲬⲒⲈⲢⲈⲨⲤ ⲈϪÏ ϢϪ̅Ⲛ̅ Ⲙ̅Ⲛ̅ ⲚⲈⲠⲢⲈⲤⲂⲒⲦⲈⲢⲞⲤ

ⲠⲘⲈϨϤⲦⲞⲞⲨ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ Ⲓ̅Ⲥ̅ ⲀϤⲀϨⲈⲢⲀⲦ̅Ϥ̅ · ⲘⲠ̅Ⲙ̅ⲦⲰ ⲈⲂⲞⲖ ·
ⲘⲠϨⲨⲄⲈⲘⲞⲚ · ⲀϤϪⲚⲞⲨϤ · ⲚϬⲒ ⲠϨⲨⲄⲈⲘⲞⲚ

ⲠⲘⲈϨⲦÏⲞⲨ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ ϨⲀÏⲚⲈ ⲆⲈ ⲚⲚⲈⲦⲀϨ̣ⲞⲦⲞⲨ ϨⲈⲘ ⲠⲘⲀ :
ⲈⲦ̅Ⲙ̅ⲘⲀⲨ : ⲚⲈⲨϪⲰ ⲘⲘⲞⲤ ϪⲈ ⲈⲢⲈ ⲠⲀⲒ ⲘⲞⲨⲦⲈ ϨⲒⲖⲒⲀ

ⲠⲘⲈϨⲤⲞⲞⲨ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ · ⲢⲞⲨϨⲈ ⲆⲈ ⲚⲦⲈⲢ̅Ϥ̅ϢⲰⲠⲈ ⲀⲨⲈ ⲚϬⲒ
ⲞⲨⲢⲰⲘⲈ ⲚⲢ̅Ⲙ̅Ⲙ ⲈⲂⲞⲖ Ϩ̅Ⲛ̅ ⲀⲢⲒⲘⲀⲐⲀÏⲀ · ⲈⲠ̅Ϥ̅ⲢⲀⲚ ⲠⲈ ⲒⲰⲤⲎⲪ

ⲦⲈⲨϢⲎ ⲘⲠⲤⲀⲂⲂⲦⲰⲚ ⲘⲀⲐⲈⲞⲤ : ⲘⲠ̅Ϥ̅ⲢⲀⲤⲦⲈ ⲆⲈ ⲦⲈ ⲘⲚ :
ⲚⲤⲀ ⲦⲠⲀⲢⲀⲤⲔⲈⲨⲎ ⲆⲈ ⲀⲨⲤⲰⲞⲨϨ ⲚϬⲒ ⲚⲀⲢⲬⲒⲈⲢⲈ

ⲡⲛⲁⲩ ⲛⲥⲩⲥⲩⲛⲁⲅⲉ ϩⲓⲣⲟⲩϩⲉ ⲙⲁⲑⲉⲟ[ⲥ̣] ⲣⲟⲩϩⲉ ⲙⲡⲥⲁⲃⲃⲁⲧⲱⲛ ϩⲧⲟⲟⲩ ϩⲙ̄ ⲡⲥⲁⲃⲃⲁⲧⲱⲛ ⲁⲥⲉⲓ ⲛϭⲓ ⲙⲁⲣⲓⲁ

ⲧⲏⲣⲏⲛⲏ ⲧⲉⲩϣⲏ ⲛⲧⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ⲙⲁⲑⲉⲟⲥ : ⲛⲧⲟⲟⲩ ⲇⲉ ⲉⲩⲃⲱⲕ ⲉⲓⲥ ϩⲏⲏⲧⲉ ⲉⲓⲥ ϩⲟⲓⲛⲉ ⲛ̣ⲏ̣ⲥ̣ⲕ : ⲥⲧⲱⲇⲓⲁ ⲁⲩⲃⲱⲕ ⲉϩⲟⲩ[ⲛ]

ⲡⲛⲁⲩ ⲛⲥⲩⲛⲁⲉ ⲓⲱⲥ ⲧⲕⲓⲣⲓⲕⲏ ⲇⲉ ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲧⲁ̣ⲙⲁⲕⲧⲁⲗⲓ ⲁⲥⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲡⲧⲁⲫ̣ⲱⲥ ⲓⲱϩⲁⲛ̣ⲏ̣ⲥ̣ ⲙ̣ⲇ̣ ϩⲁⲙⲏⲛ

verso ··ⲥⲁⲣⲝ ⲡⲁⲧⲥⲛⲟϥ ⲁϥⲙⲉⲧⲉⲭⲉ [c. 2] ⲥ̣ⲛ̣ⲟ̣ϥ̣ ⲡⲁⲡⲡⲁⲑⲟⲥ (*sic*) ⲁϥϣⲱⲡⲉ ϩⲛ ⲟⲩⲡⲁⲑⲟ̣ⲥ̣ ⲟⲩ[ⲙⲏ]ⲧⲣϥⲙⲟⲩ ⲁⲥϣⲱⲡⲉ ⲕⲁⲧⲁ ⲟⲩⲉ-ⲕⲱⲛⲱⲙⲓⲁ ⲙⲡⲉⲣⲣϩⲟⲧⲉ ⲉⲧⲉⲧⲛϣⲁⲛⲥⲱⲧⲙ ϫⲉ ⲁ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙⲟⲩ : ϩⲙ ⲡⲧⲣⲉⲩⲡⲗⲁⲛⲁ ⲛⲙⲱⲧⲛ ⲛϭⲓ ϩⲁⲓⲣⲉ†ⲕⲟⲥ[1] ⲉⲛⲁⲧⲛⲟⲩⲧⲉ[2] ϩⲛ ⲟⲩⲙⲏⲧⲣⲉϥϫⲓⲟⲩⲁ ⲙⲏ ⲅⲉⲛⲉⲧⲟ ⲉⲧⲣⲉ ⲡⲁⲧⲙⲟⲩ ⲙⲟⲩ ⲛⲧⲁⲛⲥⲟ-ⲩⲱⲛϥ ϫ̣ⲉ̣ ⲟ̣ⲩ̣ⲁ̣ⲧ̣ⲙⲟⲩ ⲡⲉ ⲁⲩⲱ ⲁϥⲙⲟⲩ ⲁϥⲧⲱⲟⲩⲛ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ ⲛⲉⲧⲙⲟⲟⲧ ⲉⲛⲉ ⲟⲩⲁⲧⲙⲟⲩ ⲁⲛ ⲡⲉ ⲛϥⲛⲁϭⲱ ϩⲙ ⲡⲧⲁⲫⲟⲥ ϣⲁ ⲃⲟⲗ ⲧⲛⲡⲓⲥⲧⲉⲩⲉ ⲛⲧⲓϩⲉ ⲉⲧⲉⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁⲩⲱ ⲟⲛ ϫⲉ ⲛⲧⲉⲣⲉ ⲡⲗⲟⲅⲟⲥ ϫⲓ ⲥⲁⲣⲝ ϩⲛ ⲧⲡⲁⲣⲑⲉⲛⲟ̣ⲥ̣ ⲁϥⲉⲣ ϥⲧⲟⲩ ⲛⲡⲉ ⲁⲗⲗⲁ ⲡⲓϣⲟⲙⲏⲧ ⲡⲓϣⲟⲙⲏⲧ ⲛⲉ ⲉⲡⲓⲇⲏ ⲁ ⲡⲧⲏⲡⲟⲥ ⲛⲧⲥⲁⲣⲝ ϩⲱⲧⲏⲣ ⲙⲛ ⲧⲙⲏⲧⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲥⲱⲙⲁ ⲛⲧⲁϥϫⲓⲧϥ ϩⲛ ⲧⲡⲁⲣⲑⲉⲛⲟⲥ ⲁϥϫⲓⲧϥ ⲟⲛ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉⲧⲡⲉ ⲉϥⲛⲏⲩ ⲟⲛ ⲛϩⲏⲧϥ ⲉⲕⲣⲓⲛⲉ ⲛⲛⲉⲧⲟⲛϩ ⲙⲛ ⲛⲉⲧⲙⲟⲟⲩⲧ ⲧⲁⲓ ⲧⲉ ⲧⲙⲉⲣⲓⲥ ⲛⲛⲉⲭⲣⲓⲥⲧⲓⲁⲛⲟⲥ ⲟⲩⲡⲓⲥⲧⲓⲥ ⲛⲟⲩⲱⲧ ⲉⲡⲣⲁⲛ ⲛⲡⲓⲱⲧ ⲙⲛ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲙⲛ ⲡⲉ̄ⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ

(lower down on verso; upside down)

[ϩ]ⲓ̣ⲣⲟⲩϩⲉ ⲙⲙⲟⲩⲣ ⲉϩ[ⲟⲩ]ⲛ ⲡⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲟ̣ⲛ̣ ⲕⲁⲧⲁ ⲓⲱ

## TRANSLATION

recto Evening (of Sunday. Luke??) 'And a ruler asked him, saying, "Good master..."'[3].

The Eirené. Luke. 225, 225. 'And at that time there were some who told him about the Galilaeans...'[4],

[1] *Sic. l.* ϩⲉⲛϩⲁⲓⲣⲉ†ⲕⲟⲥ (?) — [2] *Sic. l.* ⲉⲛⲁⲧⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛⲉ (?) — [3] Luke, xviii, 18. — [4] Luke, xiii, 1. —



The Time of Synaxis. John. 295, 295. 'And in the middle of the feast...'[1].

First Intervening Day[2]. John. 325, 325. 'Arise. Let us go hence. I am the vine...'[3].

Second Intervening Day[4]. Luke. 'And he entered. He passed...'[5].

The Little Fast[6]. Matthew. 77. 'When you see the abomination of desolation which was spoken of...'[7].

The Interval Between[8]. Matthew. 'Then answered him some of the Scribes and Pharisees...'[9].

The Great Fast[10]. Matthew. 75, 75. 'Wherefore, behold, I shall send to you the prophets...'[11].

The Sabbath. John. 284, 284. 'After this it was (a) feast of the Jews and Jesus went up...'[12].

Evening of Sunday. Matthew. 23, 23. 'And it happened, when Jesus had finished commanding his twelve disciples...'[13].

The Eirené. Luke. 232, 232. 'And he spoke to them this parable, saying, 'Which man of you that has a hundred sheep...'[14].

The Time of Synaxis. John. 275, 275. 'And there was a man from among the Pharisees whose name was Nicodemus...'[15].

First Intervening Day. Luke. 'Take not care for your life, saying 'What shall we eat?' or 'What shall we drink?...'[16].

[1] John, vii, 14.

[2] *i. e.* Monday.

[3] John, xiv, 31; xv, 1.

[4] *i. e.* Tuesday.

[5] Luke, xix, 1 (?).

[6] *i. e.* Wednesday. The meaning of 'The Little Fast' and 'The Great Fast' was first established by Dr. Till in his article 'Neue koptische Wochentagsbezeichnungen' in *Orientalia,* n. s. 16 (Rome 1947), p. 130-135. Wednesday and Friday were observed as fast-days throughout the year except during the 50 days of Paschaltide or when the Nativity or Epiphany fell on one of them. They seem to be called ⲛⲛⲏⲥⲧⲉⲓⲁ ⲛⲇⲏⲙⲟⲥⲓⲟⲛ in the Pierpont Morgan manuscript M. 595, f. 55 r.

[7] Matt., xxiv, 15.

[8] *i. e.* Thursday.

[9] Matt., xii, 38.

[10] *i. e.* Friday.

[11] Matt., xxiii, 34.

[12] John, v, 1.

[13] Matt., xi, 1.

[14] Luke, xv, 4.

[15] John, iii, 1.

[16] Cf. Luke, xii, 22. But it seems rather Matt., vi, 31, as given in some manuscripts.

Second Intervening Day. Luke. 'And, the multitude being gathered to him, he began to say, "This generation is a wicked generation..."' [1].

The Little (Fast). Matthew. 59, 59. 'And as they came out of Jericho, a great multitude followed him. And, behold, two blind men sitting by the way...' [2].

The Interval Between. Mark. 148, 148. 'Jesus answered, teaching in the temple, saying, 'How do the Scribes say that Christ...' [3].

The Great Fast. Luke. 'And it happened that when he came near to Jericho, there was a blind man sitting...' [4].

The Sabbath of Sion. Mark. 'And the Passover and the Days of Unleavened Bread were about to take place...' [5].

The Evening of Sion. Matthew. 'And when they came near to Jerusalem...' [6].

The Eirené. 319, 319. John. 'Six days before the Passover (Jesus) came to Bethania...' [7].

The Time of Synaxis. John. 311, 311. 'And there was one sick, Lazarus, from Bethania...' [8].

?'And they blessed. They came out...' [9]. Matthew.

The Second (Day). Matthew. 'Arise, let us go. Behold, he has come near...' [10].

The Third (Day). Matthew. 'And when morning was come the chief priests began to take counsel with the elders...' [11].

The Fourth (Day). Matthew. 'Jesus stood before the governor. The governor asked him...' [12].

---

(1) Luke, xi, 29.
(2) Matt., xx, 29.
(3) Mark, xii, 35.
(4) Luke, xviii, 35.
(5) Mark, xiv, 1.
(6) Matt., xxi, 1.
(7) John, xii, 1.
(8) John, xi, 1.
(9) Matt., xxvi, 30. When was it read? Burmester, *op. cit.*, P. O. XXV, p. 304, gives Matt., xxvi, 30-35 as Lection at '3e heure de la veille de la Parascève de la Paque'. As here it begins the reading of the Passion according to Matthew but here the reading is spread out over the whole of Holy Week.
(10) Matt., xxvi, 46.
(11) Matt., xxvii, 1.
(12) Matt., xxvii, 11.



The Fifth (Day). Matthew. 'And some of them that were standing there were saying, 'This man is calling Hilia...' [1].

The Sixth (Day). Matthew. 'And when evening was come there came a rich man from Arimathaea whose name was Joseph...' [2].

The Night of the Sabbath. Matthew. 'And the next day which was (the day) after the Parasceve the chief priests gathered...' [3].

The Time of Synaxis in the Evening. Matthew. 'In the evening of the Sabbath, in the morning of (the first day of) the week came Maria...' [4].

The Eirené. The Night of the Resurrection. Matthew. 'And, as they were going, behold, some of the guard went in...' [5].

The Time of Synaxis. John. 'And on the Sunday Mary Magdalen went out to the tomb... [6] John (?). ? ? Amen'.

verso ...flesh (*σάρξ*). The bloodless one shared (*μετέχειν*) in blood. The impassible (*-πάθος*) one became passible. A mortality came about by (*κατά*) a dispensation (*οἰκονομία*). Do not fear when you hear that God died, when godless heretics (*αἱρετικός*) would blasphemously lead you astray (*πλανᾶν*). Heaven forbid (*μὴ γένοιτο*) that the deathless one should die. What we know is that He is deathless and He died, He rose from the dead [7]. Had He not been

---

(1) Matt., xxvii, 47.
(2) Matt., xxvii, 57.
(3) Matt., xxvii, 62. This Lection (Matt., xxvii, 62-66) was read at the Prayer of Incense very early on Holy Saturday morning. So Burmester (P. O. XXV, 413) and Villecourt (Le Muséon, XXXVIII, 293).
(4) Matt., xxviii, 1. On Holy Saturday the synaxis was celebrated in the afternoon or evening. So Burmester (P. O. XXV, 426) and Villecourt (Le Muséon, XXXVIII, 294). Both give for the Gospel at this synaxis Matt., xxviii, 1-20.
(5) Matt., xxviii, 11.
(6) John, xx, 1. I cannot get any certain meaning out of the uncertain letters at the end.
(7) Cf. Riedel, *loc. cit.* : 'Fürchte dich nun nicht, wenn du hörst, dass Gott starb, wegen der abweichenden Leugner, welche sagen : Es ist unmöglich, dass der Unsterbliche starb. Wir wissen nur, dass er unsterblich war, als er starb und dass er auferstand.' In the translation of the Coptic, while I have taken ⲚⲦⲀⲚⲤⲞⲞⲨⲚ as 2nd. Perfect—some would take it as Relative—, I have not ventured

deathless, He would have remained in the tomb (τάφος) for ever. We believe (ϖιστεύειν) likewise in the Holy Trinity (τριάς) and, moreover, that, when the Word (λόγος) took flesh from the Virgin (ϖαρθένος), He did not make Four but the Three are the Three [1], since (ἐπειδή) the form (τύπος) of the flesh joined with the divinity. The body (σῶμα) which He took from the Virgin, He also took up to heaven. Moreover, He will come with it to judge (κρίνειν) the living and the dead. This is the portion (μερίς) of the Christians, one faith (ϖίστις) in the name of the Father and the Son and the Holy Spirit (ϖνεῦμα).

(lower down on *verso;* upside down)

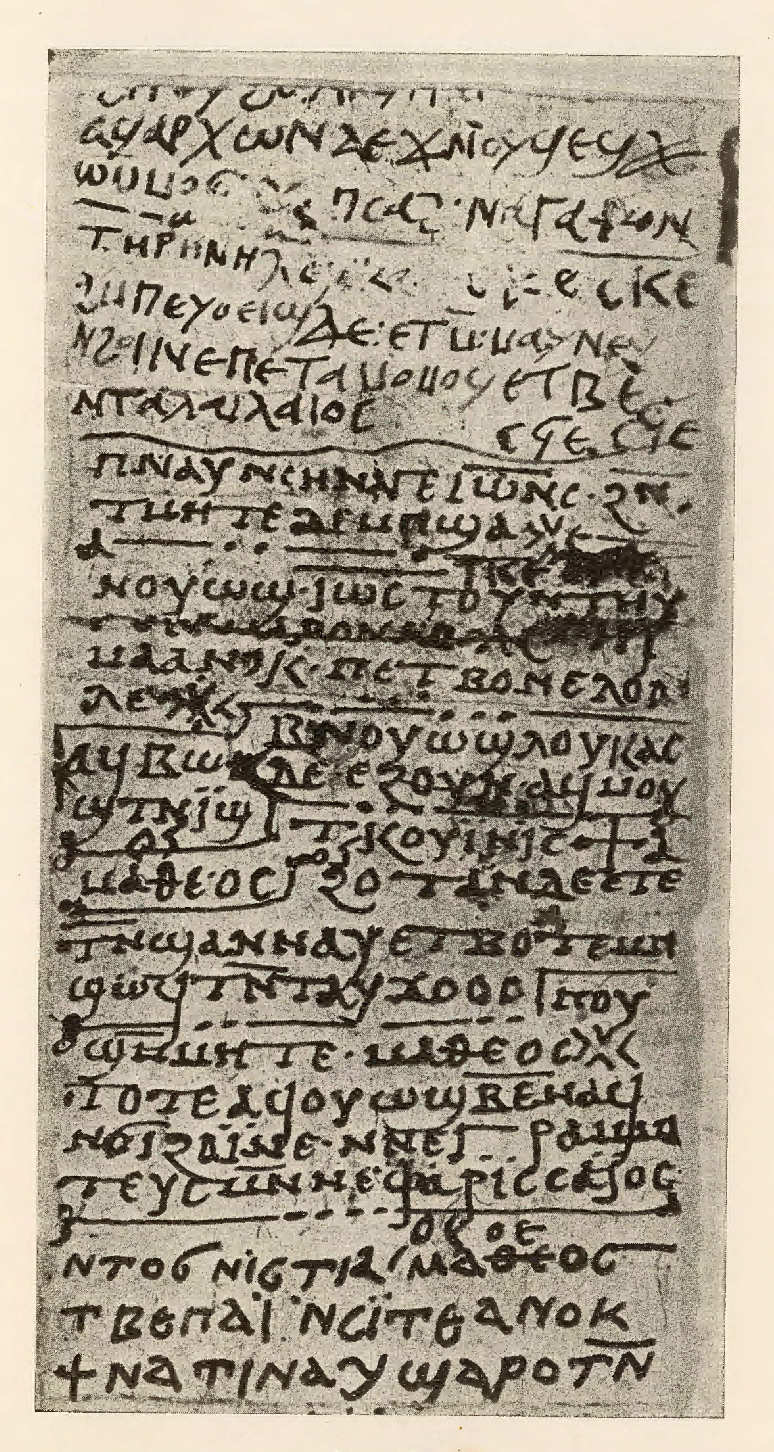
Evening of (Sunday beginning?) the Fast. Gospel according to John.

J. Drescher.

to assume an omission of ⲉⲩϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ or the like before ⲙⲏ ⲅⲉⲛⲉⲧⲟ. Such an omission seems, however, likely both in itself and because there are signs of an omission later in the text (*v. not. seq.*). In any case, the general sense seems to be : 'If we say that God died, do not be alarmed by heretics (Nestorians?) who pretend that we thereby deny God's immortality. We acknowledge His immortality and yet He died—but He rose from the dead'.

[1] Cf. Riedel *loc. cit.* : 'Wir glauben ferner in der Weise an die heilige Dreiheit, dass, als das Wort den Körper von der Jungfrau annahm, sie nicht etwa getrennt waren, so dass sie vier wurden ; sondern die drei sind drei..' The Coptic seems awkward here but I have no suggestions for improving it. In Crum's Dictionary, p. 178*a*, ⲙⲡⲉ is given as a particle of denial only after a question. As for the general sense, the charge of turning the Trinity into a Tetrad was made against Nestorians by Orthodox, against Orthodox by Monophysites, and even against moderate Monophysites by others more extreme.



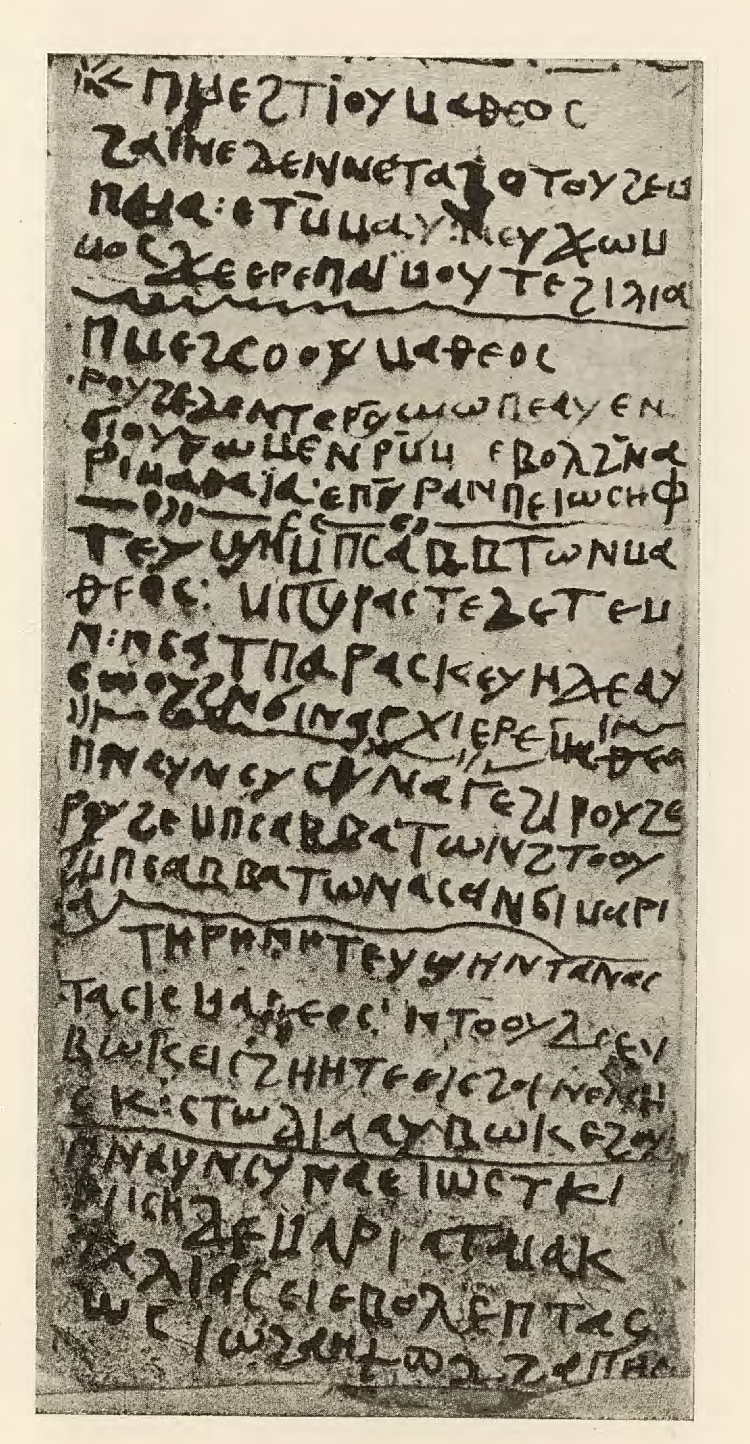


Recto I.

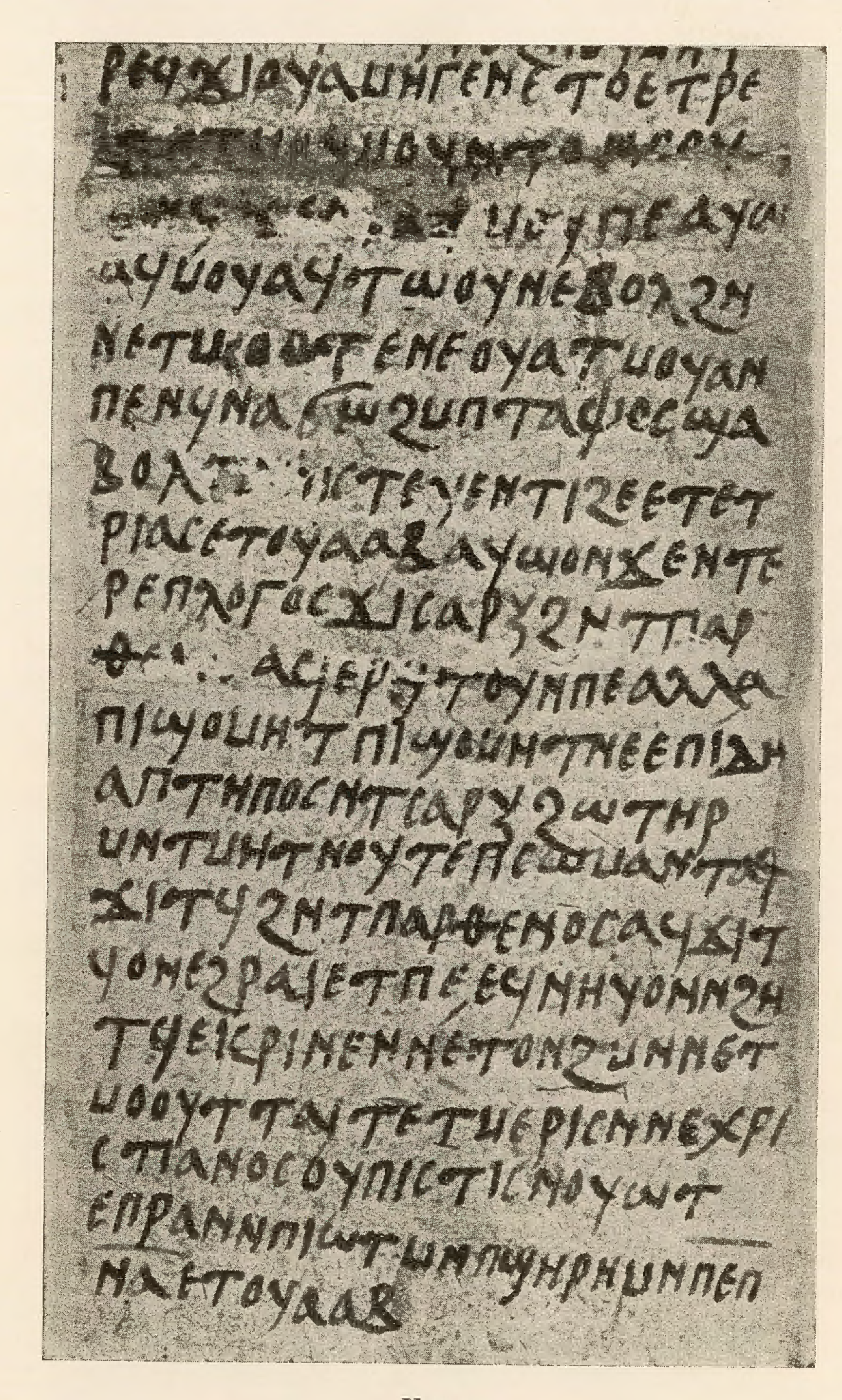
Pl. II

Recto II.

Pl. III



Recto III.



Verso.

# TEMPORIS INTERVALLUM

BY

GIRGIS MATTHA

In the volume *Coptic Studies,* dedicated to the memory of Walter Ewing Crum the great pioneer of Coptic language and literature, Professor Walter C. Till of Vienna published, pp. 215-218, an article entitled *A Coptic expression for Pentecost?* in which he wonders whether the words ϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ could at all mean *Pentecostal day.* The meaning provisionally allotted by Professor Walter Till to the Coptic expression in question is undoubtedly very interesting since *πεντεκοστή* has hitherto been the only word known to us from Coptic literary texts for *Pentecost* and none else. Yet another interpretation of the same words may be quite possible if we allot the word ⲟⲩⲱϣ a meaning in which it frequently occurs in demotic working accounts. There it occurs as *wš* and means *respite,* i. e., a temporary cessation of work, a pause or an interval of rest.

Now let us see how far this interpretation of the Coptic words ϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ as *day of respite* can fit in with the instances adduced by Professor Walter Till in his named article. In his article *Neue koptische Wochentagsbezeichnungen* (*Orientalia,* NS 16, Rome, 1947, pp. 130-135) Till showed that ⲡⲟⲩⲱϣ was used as an expression for *Thursday,* besides the ordinary ⲡϯⲟⲩ. It became an expression for Thursday because Wednesday was called *the little fasting* and Friday *the great fasting.* Thus Thursday was a *respite,* (a temporary) cessation (of the fasting), a pause, an interval (of rest), a gap, a break (of the fast), a breach (of the continuity of the fast for three successive days).

In *Coptic Ostraca* 90, 10-12, John promises to do his utmost best to come north ϩⲙ ⲡⲟⲩⲱϣ ⲛⲧⲙⲏⲧⲉ *in the present vacation* to salute

the bishop; compare Budge, *Coptic Apocrypha* (1913) 172, *whether thou depart or* ⲉⲕϩⲛⲧⲙⲏⲏⲧⲉ *art present*. In *Manuscrits coptes du Musée... à Leide* (1897) 138, 23, I am inclined to translate ⲡϣⲟⲙⲛⲧ ⲛⲧⲙⲏⲧⲉ ⲙⲡⲉϩⲙⲉ into *Tuesday which is the middle* (i. e., which coincides with the middle) *of the Forty* (= Lent); that is clearly meant for *mid-lent*. In *Coptic Ostraca,* ed. H. Thompson, in *Theban Ostraca... Toronto* (*University of Toronto Studies*), 1913, No. 27, verso 2 ff., Antonius writes : we wish to go to-morrow ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ *the first day of respite,* where the words ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ *the first day of respite* stand in apposition to ⲣⲁⲥⲧⲉ *to-morrow*. Here the words *the first day of respite* mean *the first day of the temporary cessation of work*.

In *Monastery of Epiphanius,* ed. Winlock, Crum and Evelyn White (1926) 457, 10 ff., ⲉⲛⲉⲙⲡⲕ[ⲧⲛⲛⲟ]ⲟⲩ ⲛⲧⲁⲓⲡⲣⲟⲥⲇⲟⲕⲁ ⲉⲉⲓ ⲉⲣⲏⲥ ⲙⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ [ⲛⲟⲩⲱ]ϣ.... (15) ⲉⲡϫⲟⲉⲓⲥ (= ⲉⲣⲉⲡϫⲟⲉⲓⲥ, Till) ⲟⲩⲱϣ [ϯⲛⲁⲉⲓ ⲉⲣⲏ]ⲥ *even if thou had not sent, I had looked forward to going south on the first day of respite... By the will of the Lord* [*I shall come south*] *on the first day of respite,* i. e., on the first day of the vacation.

W. E. Crum, *Varia Coptica* (Aberdeen, 1939) 68, 5 ff., *when you come north, come and meet me* ⲛⲣⲁⲥ(ⲧⲉ) ⲉⲧⲉ ϣⲟⲣⲡ ⲙⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ ⲡⲉ *on a morrow prior to the beginning of the vacation,* lit. on a morrow that is prior to the first day of the vacation. Here the words ϣⲟⲣⲡ ⲙⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ are certainly written in error for ϣⲟⲣⲡ ⲉⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟⲩ *prior to the first day,* with ϣⲟⲣⲡ ⲉ- meaning *prior to, earlier than* instead of ϣⲟⲣⲡ ⲙ-. The general meaning of the whole passage is, of course, *when you come north, come and meet me on any day following your arrival provided that that day fall on a date prior to the commencement of the vacation.*

*Monastery of Epiphanius* 147, 7, ⲛⲣⲁⲥⲧⲉ ⲡϣⲟⲣⲡ [ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩ]ⲱϣ means *to-morrow, the first day of the vacation.*

*Varia Coptica* 76, 6 ff., *I shall come south* ⲙⲡⲟⲟⲩ ⲉⲧⲉ ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲟⲟ[ⲩ ⲛ]ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ ⲡⲉ ⲏ [ⲣⲁ]ⲥⲧⲉ ⲉⲧⲉ ⲡⲙⲉϩⲥⲛ[ⲁⲩ] ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ [ⲡⲉ] *to-day, that is the first day of the holidays, or to-morrow, that is the second day of the vacation.*



*Monastery of Epiphanius* 284, 4 ff., Theodor went to Pisrael ϩⲛ ⲥⲟⲩ ⲙⲛⲧⲁϥⲧⲉ ⲙⲡⲁⲱⲛⲉ ϩⲛ ⲡⲙⲉϩⲥⲛⲁⲩ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱϣ *on the 14th of Paone, the second day of vacation.*

From the foregoing passages it is quite clear that ⲟⲩⲱϣ means *a temporary cessation of anything* whether that thing be a fast, as in the case of ⲟⲩⲱϣ for Thursday (a temporary cessation of the fast begun already on Wednesday to be resumed on Friday), or work as in the rest of the other examples, where it means *respite, vacation* or *holiday*. It is the same word as Egyptian *wš* meaning *break* or *vacancy*.

G. Mattha.

# NOTES
## ON A DEMOTIC PAPYRUS FROM THEBES

BY

GIRGIS MATTHA

Under this title Professor S. R. K. Glanville published an article on the British Museum papyrus No. 10026 in *Essays and Studies presented to Stanley Arthur Cook* (in celebration of his Seventy-fifth Birthday, 12 April 1948) presented by members of the Faculties of Divinity and Oriental Languages in the University of Cambridge and published as No. 2 in the *Cambridge Oriental Series* (London, Tayler's Foreign Press, 1950) pp. 59-66 (= 1—7 of the offprint). The British Museum demotic papyrus No. 10026 comes from Thebes and contains five copies of a contract dated in year 21, Athyr, of Ptolemy Philadelphus, that is in December-January 265-264 (or just possibly 263-262) B. C. It takes the form of a deed of apportionment by a woman Eschons, daughter of Jeho and Taba, to her elder son, a pastophorus of Amenope-in-the-west-of-Thebes, Pana, and a disposition of all her property among her children. Each son is given a half-share of a house and of its courtyard, together with the following rights in respect of the house :

1. the use of the front door (described as *the door in the middle of the house,* i. e., midway in one of the two outer walls which faced on to a street);

2. the use of the stairs (*trt;* ⲧⲱⲣⲧ) to obtain access to his share of the upper rooms and (presumably) of the roof, though the latter is not specified;

3. the right to sit in a share of the porch (*ẖyt·t;* ϩⲗⲉⲓⲧ);

4. the use, to the extent of a half-share, of the furniture and utensils in the house.

In Louvre 2424, the assignment made by Eschons to her younger son of his share of the same house, a fifth right is mentioned, namely the use of the *ẖrry·t*, by his wives (*sic*) during their menstruation.

In Strassburg I the eldest son's rights in the house are specified as :

1. *a share of the porch* (ḥyt) *and this* (sic) *entire roof;*
2. a share of the staircase (*trt*);
3. a share of the *ẖrr* (a variant writing of *ẖrry·t*);
4. a share of the courtyard (*'nḫ*).

Professor Glanville gives the word *ẖrry·t* (var. *ẖrr*) a temporary meaning *women's quarters for want of a more exact translation* and adds in a footnote 2 on page 5 of the offprint (= p. 63 of the general publication) that the word is equated in a Greek papyrus, B. M. V 1722-1720, with *ὑποπέσσιον*, which latter H. I. Bell says *apparently means some part of the house porch* (*ϖυλῶν*).....

The component *ὑπο-* in the corresponding Greek equivalent *ὑποπέσσιον*, suggests that *ẖrry·t* is a derivative from the preposition *ẖr* meaning *under* or *below*. The word *ϖεσσιόν*, on the other hand, is possibly a diminutive of *ϖεσσός* and possibly meant originally *a small room in which the game of draughts* (*ϖεσσεία*) *was played,* then, later on, *a pastime room, then a lounge.* Thus *ὑποπέσσιον* might have meant *an under lounge,* i. e., a lounge on the ground floor of the house. This interpretation well suits *ẖrry·t* (var. *ẖrr*), a derivative from *ẖr under,* which was, according to Louvre 2424, used by ladies (especially those menstruating) to spare them the trouble of using the staircase to obtain access to their private rooms on the upper floors. Thus it could possibly mean *an under lounge or retreat,* i. e., a lounge or retreat on the ground floor of the house, especially when we take into account the fact that most of the ladies' day's work was done on the ground floor of the house. The literal translation of the word *ẖrry·t* would, according to the above interpretation of the component *ὑπο-* in the Greek equivalent *ὑποπέσσιον,* be *an under part.*

Yet another interpretation may be forthcoming. The Greek equivalent *ὑποπέσσιον* may be explained as *a private inner chamber,* with



*ὑπο-* denoting *private* or *secret* and *ϖεσσιόν* meaning *a small chamber;* compare *ϖαστάς, άδος, ἡ,* which means *an inner chamber* besides its original meaning *a porch in front of the house, a colonnade* (shortened from *ϖαραστάς*), and which Sir Harold Idris Bell must have had in mind when he described *ὑποπέσσιον* as *apparently means some part of the house porch* (*ϖυλῶν*). The demotic word, on the other hand, may quite possibly be the same as a feminine word *ẖnn·t* meaning *a resting place* with reference to a feminine word *ry·t* (Coptic ρι) *chamber, room* as its masculine counterpart *ẖnnw,* not *ẖnw* (*Wb.,* III, p. 288, 12-15), means *resting place* and refers to a masc. word.

A third yet more plausible and probable interpretation of the demotic word *ẖrr·t* is that it may be related to the word *ẖr·t necessities, requirements* and thus mean, with its house determinative, *place of convenience, place of privacy* or an Italian *ritirata.*

G. Mattha.

# NOTES AND REMARKS
## ON THE TALE OF THE DOOMED PRINCE,
## FROM PAP. HARRIS 500, VERSO

BY

GIRGIS MATTHA

4, 1. *It is, moreover, related that a king had no male son born to him,* lit. *it is, moreover, related : a king, a male son was not born to him.* Here the words *wʿn nsw, a king,* were placed at the head of the sentence (and referred to by *n-f, to him*) in anticipatory emphasis. Otherwise the sentence would have run thus : *b-py-w msy sꜣ ṯꜣy n wʿ n nsw, a male son was not born to a king.*

Now we turn to the opening words on account of which this note has chiefly been written. They are used as the opening words in a story and their explanation has hitherto been a puzzle. Yet I may venture here at a new interpretation. In papyrus d'Orbiney the tale of the Two Brothers begins with the same words, only with the writing for the one written here .

(miswritten in the original manuscript, as already pointed out by T. E. Peet in *Journ. of Eg. Archaeology,* XI, 338) is for *it is related.*

(var. in d'Orbiney 1, 1, as already pointed out above) is a Late Egyptian alternative of the enclitic particle and means *moreover* or *on the other hand.* It was expressly put before instead of after ( ) to avoid mistaking it for an independent pronoun of the third person singular acting as agent after a passive form of the verb. A construction like ( ) (var. ) is apt to be translated *it is related by him,* which translation gives no sense here. And since (var. ) as enclitic particle, an alternative of

[hieroglyphs], could not stand at the head of the phrase the scribe had to place [hieroglyphs] before it. Hence is the shifting of [hieroglyphs] and the placing of [hieroglyphs] before it; and the resulting construction [hieroglyphs] ([hieroglyphs]) [hieroglyphs] means *it is, moreover, related,* lit. *one, moreover, says* with the words following acting as subject of a passive form of the verb. Thus we may translate [hieroglyphs] of d'Orbiney 1, 1, *it is, moreover, related that two brothers belonged to the same* (lit. *one*) *mother and the same* (lit. *to one*) *father.*

The translation of [hieroglyphs] (var. [hieroglyphs]) into *moreover* indicates that the story followed another that had been related beforehand. As a matter of fact the tale of the Doomed Prince is written on the verso of Papyrus 10060 of the British Museum, where it is preceded by the story of the Taking of Joppa, the recto of the same papyrus containing a collection of love-songs. Of the tale of the Two Brothers nothing is certain of the sort; but the formula thus presented at the beginning of stories might have become traditional or conventional whether the story was preceded by another or not.

The [hieroglyphs] after [hieroglyphs] is used here as an Old Perfective of a verb [hieroglyphs] meaning *to belong to.* Hence the translation *two brothers belonged to the same mother and* (*belonged to*) *the same father.* The whole of this sentence acts as subject of the passive ([hieroglyphs]) [hieroglyphs] preceding it.

A last word. Could [hieroglyphs] (var. [hieroglyphs]) [hieroglyphs] mean *As to its* (sc. *this tale's*) *contents it is related that...* with [hieroglyphs] (var. [hieroglyphs]) used as a noun meaning *its content* as in Gardiner, *Gram.*, § 114, obs.?

5, 6-12. [hieroglyphs] (5, 7) [hieroglyphs] (5, 8) [hieroglyphs] (5, 9) [hieroglyphs] (5, 10) [hieroglyphs]



[hieroglyphs] (5, 11) [hieroglyphs] (5, 12) [hieroglyphs] [[hieroglyphs]] [hieroglyphs]

*Now when many days had gone by* (5, 7) *after this, and they were occupied as their daily wont, the lad passed by them. Then* (5, 8) *they took the lad to their house, and they fêted him, gave his* (5, 9) *span provender, did every* (*good*) *thing for the lad, anointed him, dressed the wounds of his feet, and* (5, 10) *gave bread unto his henchman. And they affably said unto him : "whence comest thou, fair youth?"* (5, 11). *He said unto them "I am the son of an officer of the land of Egypt. My mother died, and* (5, 12) *my father took to him another, a latter wife. She began to hate me, and I came fleeing from before her".*

5, 8. The sentence [hieroglyphs] is evidently written in error for [hieroglyphs], wherein [hieroglyphs], to be read here *ʿ3b,* not *wʿb,* is a phonetic substitute for [hieroglyphs] *ʿ3b to offer food and drink,* same root as [hieroglyphs] and its variants [hieroglyphs] and [hieroglyphs], etc., meaning *offerings of food and drink* as the determinative clearly shows. Compare *vice versa* [hieroglyphs] *a washing jug,* which is evidently related to [hieroglyphs] *ʿb* and [hieroglyphs] *ʿbw,* both of which latter are related in turn to [hieroglyphs] *wʿb to clean, to purify,* etc. The meaning of the sentence is, therefore, *they fêted him* not *they bathed him* as is generally translated.

5, 9. The sentence [hieroglyphs] means *they dressed the wounds of his feet* (i. e., the cuts he suffered in his feet on his flight journey), rather than *they wrapped his feet.* In medical texts the verb [hieroglyphs] *wt,* var. [hieroglyphs], [hieroglyphs] etc., often has the sense *to dress a wound.*

5, 10. [hieroglyphs] *they affably said to him,* lit. *they said to him in an affable way* rather than *they said unto him*

*by way of discourse.* The word means here *affability*. Affari is "*to speak to*".

5, 11-12. *my father took to him another, a latter wife.*

The word is here substantively used, while the words following it are used in juxtaposition to it.

The words are in all probability a phonetic or play writing for (var. Gr. period ) meaning *one who followed or came after,* i. e. one who succeeded to another. Thus does not mean *stepmother* but rather *a latter wife.* The expression for *stepmother* is found in 6, 9 of the same tale where it is rendered *a latter mother,* i. e., one who succeed to a former mother. Thus the words are used attributively to denote a *successor* or *one who came after* a former woman who in the case of the father was his *wife* and in the case of the son was his *mother.*

8, 13. Gardiner's restoration [ ], p. 9 *a* of his *Late Egyptian Stories* (= Bibliotheca Aegyptiaca I), if meant for the conjunctive, is harldy possible since the Tale of the Doomed Prince does not use it.

Writings such as (*ibid.,* 6, 12-13) and [ ] (*ibid.,* 6, 15) are not conjunctive but stand for . . . . and respectively, with meaning *to the effect that* followed by the second present expressing the conditional : (*I swear by Phrē*...) *to the effect that if he is taken away from me*... and (*I swear by Phrē*) *to the effect that if he is slain*....

G. Mattha.

# PORTÉE DE LA STÈLE JURIDIQUE DE KARNAK

## ESSAI SUR LA TERMINOLOGIE JURIDIQUE DU MOYEN EMPIRE ÉGYPTIEN

PAR

IBRAHIM HARARI

Dans l'importante monographie de M. Pierre Lacau sur la stèle juridique de Karnak [1], datant du règne du Roi « Swꜣḏ-n-Rê, Nb-iry-r-ꜣw » [2], plusieurs questions juridiques ont été rappelées dans le commentaire, à partir d'un point de vue purement philologique. Il en est ainsi de l'*imit-pr* ( ), que M. Lacau, avec une connaissance précise des documents parallèles, qualifie soit de « donation-écrite », soit de « transfert-écrit », soit de « transfert de propriété ». Bien que la troisième expression ne l'indique pas, l'auteur, publiant l'un des documents les plus développés de l'histoire du droit privé égyptien, a voulu exprimer, semble-t-il, dans sa traduction, le caractère essentiellement écrit de cet acte. Cette expression implique également qu'il était soumis

[1] P. Lacau, *Une stèle juridique de Karnak* (n° du *Journal d'Entrée* du Musée du Caire : 52453). *Supplément aux Annales du Service des Antiquités de l'Égypte, Cahier n° 13,* Le Caire, 1949.

[2] L'auteur place ce Roi dans la XVIIe dynastie, mais nous nous rangeons à l'avis de Kees (*Ä. Z.,* 70, p. 89, n. 4) qui le range dans la XIIIe dynastie, en se fondant sur un nom de personnage figurant au Pap. Boulaq 18 (Scharff, in *Ä. Z.,* 57, p. 23), qui est identique à celui du Roi.

à des conditions de forme particulière d'enregistrement et de renouvellement annuel; il en est de même du reçu *snt* (𓋴𓈖𓏏) qui est traduit «acte de paiement»; de l'opération *s·wdt* (𓋴𓍑𓏏), traduite «dépôt ou prêt», du document officiel *snn* (𓋴𓈖𓈖); du serment *ʿrk* (𓂝𓂋𓎡).

En examinant attentivement le contexte, et en procédant à une analyse historique de ces termes juridiques, nous nous sommes rendu compte que ces définitions ne renvoyaient pas au sens concret de l'opération juridique pratiquée par les Égyptiens. Pour observer une certaine rigueur, nous avons volontairement limité le nombre des textes de renvoi, dans l'exposé de nos théories. En guise de préambule, nous voudrions mettre en garde les historiens du droit égyptien contre l'emploi abusif de termes qui définissent des institutions ou des rapports de droit modernes, pour qualifier des institutions ou des rapports de droit propres à l'ancien droit égyptien. Ainsi quand nous qualifions aujourd'hui un acte juridique de «testament», nous avons en vue une institution de droit bien précise, qui n'existait peut-être pas dans la conception égyptienne. On est conduit à dire qu'une institution purement égyptienne, qui n'offre pas d'exemple dans nos droits modernes, pouvait, dans certaines circonstances, jouer le rôle de testament, ce qui n'est à tout prendre, qu'une demi-solution du problème.

## RAISON D'ÊTRE DE LA STÈLE

La stèle, par autorisation royale spéciale, a été placée à l'intérieur du temple d'Amon, assurant ainsi la publicité de l'opération qu'elle relate, et la sécurité de sa conservation. Il s'agit d'un accord conclu entre deux personnes au sujet de la cession du bénéfice et de la charge d'une haute fonction. L'accord a la forme d'un *imìt-pr* (𓋹𓉐) et il figure en tête de la relation. Il a été contracté par le fournisseur de la table du prince, nommé *Kebsy,* envers un homme de sa parenté et condition, le fils royal, chancelier du Roi du Nord, le chef du temple, *Sebek-naḫt.*

Les clauses essentielles de cet acte sont reproduites. Le cédant justifie de son droit de disposer de sa charge en exposant la manière dont il



se trouve en être propriétaire. Il déclare qu'elle lui appartient en propre, pour en avoir hérité de son père *Imerou,* qui, lui même, en avait hérité de son frère de même mère (et de même père), *Ay-le-petit,* lequel était mort sans enfants. On peut en déduire que l'Ancienne Égypte connaissait l'ordre des héritiers légitimes; que, dans ce système, les héritiers en premier rang étaient les enfants de même mère et de même père, suivis par les frères du père. Par ailleurs, l'affirmation que ces biens lui appartiennent en propre, comme venant du père, par la famille, laisse entendre que ces mêmes biens, c'est-à-dire la charge publique dotée de l'usufruit de la maison et de son domaine, auraient pu être chose publique, inaliénable, appartenant au Roi. Pour nous, une fonction aussi importante que celle de gouverneur d'El Kab, semblerait appartenir naturellement aux biens de cet ordre, puisque l'*intuitus personae* gouverne le choix de ceux qui l'occupent. En effet, dans l'Ancien Empire nous n'avons vu que des charges d'office religieux et funéraire, affectées à un prêtre et sa descendance, avec interdiction d'en disposer [1]. Au Moyen Empire, au contraire, toutes les charges sont de libre disposition, à condition qu'elles appartiennent en propre au disposant [2]. Dans ce contrat que Hapi-Ḏefai conclut avec les prêtres qui assureront la continuité de son culte funéraire, le disposant, après avoir établi la part de chacun au revenu qu'il affecte à son culte, rappelle que cette part est prélevée sur 12 journées de revenu de son temple funéraire, lequel revenu lui appartient en propre, parce qu'il provient :

[hiéroglyphes]

*des biens propres de la maison de son père* [3].

---

[1] C'est le cas de plusieurs documents cités dans les *Urkunden* de Sethe : Cf. *Urk.,* I, 12, l. 9 et suiv.; *ibid.,* 30, l. 7 et suiv.; 162, l. 13-18.

[2] La formule destinée aux visiteurs des tombes les enjoint à remplir leur devoir religieux envers le propriétaire de la tombe, démontrant ainsi leur pleine qualité d'hommes ayant, entre autres, la capacité et le pouvoir de disposer de leurs fonctions (dotées d'un revenu déterminé par la loi et l'usage). Cf. stèle Caire 34016 et nos références ultérieures.

[3] Contrats funéraires d'Assiout, Griffith, *Siut,* l. 284, 301, 303, 313, 321, *ex parte* 385.

La définition apparaît encore plus nettement dans la phrase accompagnant un relief de la tombe d'*Akhet-hetep*, à El Bersheh :

*Voir le grand nombre de ses bœufs venant du Roi,*
*et des bœufs de sa maison propre* [1].

Contrairement à d'autres contrats, comme ceux de Hapi-Ḏefai, les revenus de la charge de gouverneur ne sont pas détaillés. Sans doute, leur importance était réglée par l'usage. Ils sont toutefois explicités par la mention de leur espèce. Ils se classent en quatre catégories essentielles : les provisions alimentaires, le personnel chargé du culte religieux, les esclaves occupés aux champs, la maison d'habitation. Le personnel funéraire était occupé également à régler les fonctions administratives, parce qu'il était seul à connaître l'art de lire, écrire et compter, nécessaire à cet effet. Il était notamment en mesure de recruter la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation des terres appartenant à la charge, et de la fixer à demeure, s'il en était besoin. La documentation la plus complète concernant l'organisation de la main-d'œuvre se trouve enregistrée dans les décrets royaux de l'Ancien Empire, dits décrets de Coptos. Le Roi ayant, sur le modèle de la propriété privée fondée en vue d'assurer le culte funéraire, décrété la fondation de domaines immunistes en faveur du dieu, où le temple joue le rôle de la maison dans les fondations particulières, il interdit à quiconque, c'est-à-dire à tout autre Roi, ou à toute personne dotée de la puissance publique (ou de la puissance tout court) de procéder au recrutement de main-d'œuvre pour des corvées temporaires, ou au recrutement d'esclaves pour les fixer sur un autre domaine que celui du temple. Le Roi dit :

*Ils sont immunisés (fixés) perpétuellement en faveur de Min de Coptos* [2].

---

(1) Sethe, *Urk. des Mittl. R.*, VII, 51, l. 5 = Newberry, *El Bersheh*, I, pl. 18 = Lepsius, *D., Text*, 18.

(2) Sethe, *Urk.*, I, 283, l. 5.



Il les soustrait au droit de disposition royale, *après émission de ce décret* [1].

Il interdit à tout détenteur du pouvoir public [2], de s'en servir pour recruter de la main-d'œuvre (*ts*), ou la fixer (*wdi*) ailleurs que dans le domaine de la fondation :

*Quant à tout chef du Sud qui ferait l'acte de transfert les concernant, pour être transmis à une officine de la Rédaction des actes royaux, de la Maison des Rations, de la Maison des Archives, de la Maison d'Authentification (des actes royaux)*

*pour les placer à tout travail de la Maison Royale, ce sera un cas de rébellion punissable comme tel.*

*Quant à tout nomarque, tout Grand des dix du Sud, tout chef de corporations du Sud, tout chef des missions, tout ami royal, tout chef des ornements(?), tout chef des esclaves du Sud,*

*qui les recruterait par acte de transfert apporté à l'une des officines de la rédaction des actes royaux, de la Maison des Rations, de la Maison des Archives, de la Maison d'Authentification (des actes royaux),*

*ce sera un acte de rébellion punissable comme tel. Quant à tout acte de transfert du nome qui serait apporté au chef Sud pour qu'il en soit exécuté conformément à sa lettre,*

*après qu'il ait été apporté aux Serou,*

*Ma Majesté a ordonné qu'il soit annulé quant au nom des prêtres et du personnel de ce temple* [3].

---

(1) *Ibid.*, 283, l. 13.

(2) Le pouvoir public est dénoté par le *sḫm* (). Nous disions dans un ouvrage récent (A. I. Harari, *Contribution à l'étude de la procédure judiciaire dans l'Ancien-Empire égyptien*, 1950) : « Le sceptre *sekhem* est symbole de terrifiante puissance, tribale dans son essence. La puissance du Roi, en tant que représentée par le *sekhem*, dérive de cette investiture collective originale. Dans la psychologie égyptienne, son origine est divine (p. 24) ». « Dans la Royauté égyptienne, seul le Roi est détenteur du *sekhem* à lui conféré par les dieux. Mais le Roi s'est arrogé le pouvoir de délégation : il accorde la puissance *sekhem* aux hauts fonctionnaires lors de leur nomination. Grâce à elle, ils pourront exécuter ses ordres, en supprimant les obstacles qu'ils rencontrent. Ils ont désormais un pouvoir de réquisition générale des personnes et des choses (p. 26) ».

(3) Sethe, *Urk.*, I, 281, l. 7 et suiv.

Le Roi a prévu les moyens que pourraient utiliser des fonctionnaires locaux pour contrevenir à sa volonté. Il énumère les différents titulaires des leviers de commande et décrit avec précision le fonctionnement du rouage administratif en ce qui concerne les titres d'enregistrement du personnel humain affecté aux charges royales ou à la terre immunisée [1].

Le verbe *ṯs* signifiant *recruter,* est attesté, dans d'autres documents officiels, l'un connu, l'autre encore non signalé. Dans la lettre d'immunité du Roi *Nefer-ir-ka-rê* à *Hem-wêr,* dans laquelle il lui confie la garde du temple d'Abydos, le Roi dit :

*Je n'ai point permis à toute personne détentrice de la puissance publique, qui se trouve sur le domaine placé sous ta garde, qu'elle recrute des hiérodules pour toute corvée de pâturage et pour tout travail du domaine..... qu'elle recrute des esclaves qui se trouve sur le champ du dieu,*

*À destination de toute corvée de pâturage et de tout travail des champs* [2].

De même dans le décret de Pépi Ier rendu en faveur de sa mère Ipout à Coptos, où la fondation, créée pour contenir la chapelle funéraire, est protégée par une clause générale d'exemption, le Roi s'exprime ainsi :

[hieroglyphs]

*Ma Majesté n'a point autorisé le recrutement décompté pour l'administration centrale dans le (domaine) de cette chapelle* [3].

Les citations antérieures permettent d'interpréter l'opération du recrutement comme générale, concernant aussi bien les esclaves que le personnel religieux, pour un travail momentané ou périodique, ou pour une affectation permanente. Quand il s'agissait d'une fondation privée, l'autorisation royale était nécessaire pour l'effectuer, et nous ne pouvons que formuler l'hypothèse, d'après laquelle les chartes royales ʿ ([hieroglyph]), instituant les différentes fonctions de l'administration royale,

(1) Cf., pour une analyse de la procédure d'enregistrement du personnel, et d'organisation du travail, Harari, *op. cit.,* p. 36-38.

(2) Sethe, *Urk.,* I, 170, l. 13 et suiv. et 171, l. 7 et suiv.

(3) Sethe, *Urk.,* I, 214, l. 17. Le signe [hieroglyph] au lieu de [hieroglyph], lu par Sethe et le signe [hieroglyph] au lieu de [hieroglyph] sont des restitutions obtenues après examen de photographies et une collation personnelle.



avaient défini le nombre de recrues autorisé pour chaque service, en ménageant la possibilité permanente de compléter le nombre de celles-ci, quand le besoin s'en faisait sentir.

Nous possédons un décret royal qui détaille ce recrutement pour le service funéraire du haut fonctionnaire Chemaï :

[hieroglyphs]

*Ma Majesté a ordonné que le chef des prêtres personnels* [1] *recrute douze hommes (pour les affecter) au service de ta chapelle qui se trouve sur ta propriété* [2].

Les personnages recrutés pourront être affectés aux différents services religieux, ou fixés sur le sol comme esclaves-paysans :

[hieroglyphs]

*comme esclaves-paysans de ta propriété* [3].

Ainsi nous comprenons pourquoi la stèle de Karnak ne précise pas quel est le nombre d'esclaves qui seront affectés aux différents services de la charge. Le chef des prêtres procédera à ce recrutement en observant les nombres, pour chaque service, prévus par la nature même de la fonction. Ceci n'a rien d'étonnant quand on considère la précision apportée par les Égyptiens pour le décompte et l'enregistrement des esclaves et des corvéables.

Une dernière remarque s'impose : l'énumération des éléments de revenus, et du personnel centré sur la maison se présente sur le modèle même de la dotation des institutions de culte funéraire. C'est un indice extérieur, mais qu'il ne faudra pas négliger, quand l'histoire de la propriété et des charges publiques de l'Ancienne Égypte sera constituée.

(1) Le [hieroglyphs] est le chef des *sḫnw-ḫmw,* des prêtres qui soignent le corps du défunt, c'est-à-dire des prêtres privés de Šmaï. Cf. J. Spiegel., *Die Grundbedeutung des Stammes* [hieroglyph] *ḥm, Ä. Z.,* vol. 75 (1939), p. 118-119 et Grdseloff, *A. S.,* XLII, p. 37.

(2) Sethe, *Urk,* I, 302, l. 17; également : 302, l. 13, 15, 18; 303, l. 2, 6, 7.

(3) Sethe, *Urk.,* I, 303, l. 7.

La fin de la relation de l'*imit-pr* est occupée par les clauses que l'on peut qualifier de défensives. Le cédant Kebsy déclare qu'un prix en objets de diverses natures représentant un poids de 60 debens d'or a été payé par le cessionnaire.

Le paiement du prix représente le titre que détiendra l'acquéreur, pour exiger l'exécution de l'obligation de transfert. Ceci implique, et la suite de l'inscription en donnera la preuve expresse, que l'*imit-pr*, en lui-même, ne comporte pas transfert de propriété, mais qu'il constitue le titre, en base duquel le transfert de propriété pourra être obtenu. En d'autres termes, si dans certains droits modernes la vente est représentée par l'accord sur la chose et le prix, en vertu duquel, instantanément, la propriété de la chose passe de la tête du vendeur, sur celle de l'acquéreur, en droit égyptien, comme dans le premier droit romain, il faut une formalité supplémentaire pour que celle-ci sorte à effet. Ce point essentiel sera l'objet de notre analyse de l'*imit-pr*.

En ce qui concerne la forme de l'opposition qui pourrait être faite à l'*imit-pr*, c'est une plainte écrite, *Spr*. Le plaignant se présente devant le chef de l'administration judiciaire locale, le *Ser*, le délégué royal. Il peut aussi accéder à l'oreille de celui qui écoute les ordres mêmes du Roi [1], c'est-à-dire le Vizir. Sa plainte sera examinée par l'administration et un procès s'en suivra peut-être. La conséquence pourrait-être l'annulation de l'*imit-pr*.

Cette procédure, qui se répète d'une manière détaillée plus loin, n'est pas nouvelle au Moyen Empire. Elle tire ses racines de l'organisation collective primitive, puis de l'intervention du Roi dans les différends qui surgissaient dans le domaine qu'il avait conquis. Nous avons dit :

« Sous l'Ancien Empire, toute procédure privée initiale est décrite de la même manière qu'au Nouvel Empire, sous l'aspect d'une plainte écrite soumise à l'administration. Le plaignant était appelé *seper*. Pour faire recevoir sa plainte, il devait présenter sa requête. La titulature d'*Our Khouou*, chef des scribes affectés aux plaintes [2], est appuyée par

[1] C'est une prérogative classique du vizir rappelée dans l'installation du Vizir Rekhmirê. — [2] SETHE, *Urk.*, I, 47.



les prescriptions mentionnées dans l'investiture du Vizir *Rekhmirê*, au sujet de l'observance des formalités légales dans toute procédure » [1].

La plainte est formulée par le plaignant, et entendue par le fonctionnaire compétent. Nous disions encore :

« La plainte reçue par le fonctionnaire compétent était l'objet d'une enquête, *serekhi*. Elle avait un caractère mixte, judiciaire et administratif. Elle dérivait de l'interrogation générale devant l'assemblée tribale, mais dans l'Ancien Empire elle porte déjà l'empreinte de la direction administrative de l'opération d'enquête, suivie d'un rapport aux organes supérieurs » [2].

C'est à ce moment seulement qu'a lieu le procès proprement dit, devant la Cour qui lui est propre. La stèle de Karnak ne fait pas mention d'un procès de ce genre, et il faut se référer à d'autres documents pour tenter de la reconstituer.

Le disposant *Kebsy* souligne le fait que toute plainte sera irrecevable, parce qu'au fond, son droit de disposer de sa fonction est constant, et qu'*en la forme*, il a observé la procédure régulière à cet effet. Nous nous permettrons de reproduire un extrait des lignes 8 et 9 de la stèle, notre traduction différant de celle de M. Lacau quant au terme « procédure » ( ).

*Que l'on n'entende pas une personne qui formulerait une plainte au sujet de cet acte, étant donné qu'il s'agit d'une fonction (que je tiens) de mon père, et dont j'ai accompli la procédure en faveur de cet homme de ma parenté, le fils royal, le chef du temple, Sebeknaḫt.*

Le sens de « procédure » du mot *sšm* est assuré par une série de textes dont voici deux exemples :

*Quant à tout mien prêtre funéraire privé, qui entrerait en une quelconque procédure devant les Serou .....* [3].

[1] HARARI, *op. cit.*, p. 45. — [2] HARARI, *op. cit.*, p. 50. — [3] SETHE, *Urk.*, I, 13, l. 17.

Ce texte provient de la célèbre inscription protectrice d'un prêtre de la IVe dynastie. Il est confirmé par le récit de l'oasien, où ce dernier vient se plaindre au majordome. Cet homme du peuple sait instinctivement que la procédure est confiée en grande partie aux chefs de l'organisation judiciaire et qu'il leur incombe d'en faire une vérité agissante.

*Celui qui devrait diriger la procédure en se conformant aux règles, ordonne le vol* [1].

Il est à retenir que *Kebsy* prévoit l'action du plaignant quelconque, ou de ses héritiers légitimes, fils, filles ou frères ou sœurs (les femmes ayant le même droit d'héritage que les hommes), ou en dernier lieu, d'un homme quelconque de sa parenté (les parents éloignés détenant un droit de succession en dernier rang), dans le cas où la transmission ne serait pas encore effectuée.

Il s'exprime en effet ainsi :

*qu'on ne les entende pas, mais c'est à ce mien frère,*
*le fils royal, le gouverneur Sebek-naht, qu'elle doit être donnée* [2].

La stèle donne enfin, concernant l'acte de *Kebsy,* la liste des témoins qui ont assisté à son élaboration et à sa réalisation. Nous savons que «témoins passent lettre» en droit égyptien, et que la présence de ces témoins est une condition fondamentale de validité [3].

À la suite de l'acte de *Kebsy,* la stèle porte que certaines formalités ont été accomplies, et, à notre avis, le sens de plusieurs mots d'allure juridique doit être inclus dans la traduction. Voici le passage litigieux :

(1) Vogelsang, *Klage des Bauern,* pap. BI, 305, trad. Gardiner in *J. E. A.,* 9, p. 11 ; Lefebvre, *Romans et contes,* p. 54.

(2) L. 10 de la stèle, Lacau, *op. cit.,* p. 17. La forme grammaticale relève du mode emphatique défini par Polotsky, *Études de syntaxe copte,* p. 77-79.

(3) Cf. Pap. Berlin 9010 publié par Sethe, *Ä. Z.,* 61, p. 73.



*Fait par le bureau du fonctionnaire public du quartier du nord. Le scribe de l'administration des prisons Amenhotep a dit officiellement, en remplacement du scribe du fonctionnaire public du quartier du nord, qu'il l'a fait conformément à la loi. Après que ce dernier a terminé, il le lui a confié pour que l'acte soit renouvelé chaque année, conformément à la loi* [1].

Un mot sur les titres : le fonctionnaire public du quartier du nord, est d'après nous, un accusateur public. En voici la preuve dans le conte de Sinouhé.

Sinouhé, en fuite, arrivant en Syrie, s'écrie :

*On n'a pas entendu mon nom dans la bouche des accusateurs* [2].

Si la fonction date du Moyen Empire, elle n'en était pas moins un des éléments de l'activité de nombreux personnages de l'administration judiciaire à l'Ancien Empire, tels que le Vizir. Nous lisons ainsi :

*Je suis un dénonciateur, un accusateur en un beau lieu* [3].

Le rédacteur de l'acte est assisté par le surveillant, le scribe de l'administration notariale, dont la fonction est élucidée par le contexte. Ce dernier dit au fonctionnaire public que l'acte est régulier en la forme. C'est pourquoi, dès que le fonctionnaire qui s'est assuré de la régularité par la déclaration de son confrère, a terminé son travail, il remet le papyrus à l'administration qui s'occupera désormais du document. C'est le fonctionnaire public qui le fera renouveler chaque année jusqu'à ce qu'il soit réalisé par la mise en fonction du cessionnaire Sebek-naht.

Nous ne voyons pas de justification à la traduction de M. Lacau, de *Sḏꜣ* ( ) par *mort.* Ce mot signifie *passer, terminer,* d'après le *Wb.;*

(1) Lacau, *op. cit.,* p. 22, donne une traduction que nous ne pouvons accepter parce qu'elle contredit tout ce que nous connaissons de la procédure d'enregistrement.

(2) *Conte de Sinuhe,* Pap. B., 41-42.

(3) *Urk.,* I, 78, l. 10 et de nombreux parallèles.

et il pourrait également signifier *sceller* [1]. La division syntactique que nous avons introduite après la première opération, permet d'expliquer la répétition, nullement due au hasard, de l'expression «conformément à la loi». C'est conformément à la loi que le fonctionnaire public a rédigé l'acte. C'est encore conformément à la loi que l'acte sera renouvelé chaque année par le scribe de l'administration notariale.

La conclusion la plus assurée que l'on puisse tirer d'un premier examen de l'acte rapporté par la stèle, est que l'*imit-pr* ne comportait pas une transmission instantanée de la fonction. Il n'avait pour effet que de créer un lien d'obligation entre les deux parties, d'une part, celle de payer le prix convenu, s'il était établi à titre onéreux ; de l'autre, de procéder à la mise en fonction. Jusqu'à la mise en fonction, l'*imit-pr* devait être, en la forme, renouvelé chaque année ; il était susceptible, quant au fond, d'une action en nullité, intentée par tout intéressé. Il était également susceptible de recevoir des modifications, ou d'être annulé unilatéralement par le cédant.

Nous connaissons déjà le cas de l'annulation unilatérale, mais la stèle nous donne un magnifique exemple de modification, quand il est question (l. 23-26) pour *Kebsy*, de justifier de la manière dont lui, et par conséquent son père, ont acquis la fonction. Remontant à l'origine, il produit l'*imit-pr* rédigé par le Vizir *Ay*, en faveur de son fils *Ay-le-petit*. Ay l'annule pour constituer la charge au profit des frères-de-mère de *Ay-le-petit*, que lui a donné sa femme *Redytns*.

Il déclare :

*Puisque le lien a été rompu en (la personne de) mon fils, le chef d'autel d'Amon, Ay, qui n'a pas eu d'enfants, alors que soit donnée ma charge à ses frères-de-mère que m'a donnés ma femme la fille-royale Redytns* [2].

---

[1] Erman-Grapow, *Wörterbuch*, IV, p. 377-379. Le déterminatif qui se trouve sur la stèle est probablement accidentel. Nous savons que le scellé de l'acte était obligatoire. Cf. acte de vente sous la IVe dynastie, l. 5 et le texte de Rekhmirê.

[2] D'après nous, l'ensemble des dispositions par *imit-pr*, qui sont reproduites sur la stèle, se caractérisent par cet aspect familial. Le disposant à l'attitude d'un chef de famille qui répartit la gestion de ses biens — essentiellement, des charges publiques — parmi ses enfants. Il désire que les biens, acquis ou possédés du vivant d'une épouse désignée, demeurent la propriété des enfants qu'il a eus du même lit.



L'expression a été partiellement élucidée par Gardiner et Lacau. Le verbe aurait le sens de *séparer*, l'exemple de la stèle du Caire 20453, l. 13 : (traduction de M. Lacau : *j'ai relié ce que j'ai trouvé délié*), le prouve définitivement. aurait le sens de *lien*, plus particulièrement de *lien contractuel* ou *juridique* : le mot , *sceau de fermeture*, donné par *Wb.*, 4, p. 379, ne le confirmerait-il pas?

*Ay* se déclare délié parce que la condition de validité de l'*imit-pr*, celle de la transmission de fils en fils, ne se trouve pas remplie.

Dans le cas de rupture de la chaîne génitrice, le cédant pouvait revenir sur son acte, et le modifier. Il faut également supposer que les héritiers légitimes pouvaient revendiquer leurs droits. Enfin, dans le cas où l'*imit-pr* ne prévoyait pas de transmission par primogéniture, la propriété indivisaire de la fonction était réalisée. Alors le bénéfice de la fonction elle-même était remplie par un tenant lieu.

Ce tenant lieu devait veiller à ne pas entamer le capital de la fonction, et de n'en distribuer que les revenus. C'est le *rwd* ( ) mentionné ailleurs dans la stèle : son obligation était précisée :

*Celui qui mange sans épuiser la ressource* [1].

Dans le cas où le donateur revenait sur son acte d'*imit-pr*, il demandait seulement que l'on n'en tînt plus compte : *rdi·t sꜣ r* ( ) [2].

Mais si la nullité était obtenue par la force, par la revendication d'une personne extérieure aux parties liées par l'*imit-pr*, il s'agissait d'une destruction de l'*imit-pr*, que les égyptiens qualifiaient vigoureusement :

*Que l'on ne permette pas qu'il soit annulé (cet imit-pr)* ....... [3].

---

[1] *Suit*, l. 272 ; procès de Sebek-Hotep contre Taw in Sethe, *Ä. Z.*, 61, p. 77 ; concernant le *rwd*, cf. Inscription de Mès, l. N. 3, l. N. 8, l. N. 11-12 = Moret, *Ä. Z.*, 39, p. 34 et n. 1 ; *Ä. Z.*, 1879, p. 73, où le personnage est qualifié *gérant de ses frères* (Règne de Ramsès II).

[2] Kahun, 11, l. 20 ; décret de Horemheb, l. 20.

[3] L. 7 de la stèle. M. Lacau, *op. cit.*,

*
* *

II. Sur la stèle de Karnak, le texte de l'*imit-pr* et le rapport au sujet des formalités qui l'ont accompagné sont suivis de la copie d'un document constatant le paiement du prix de la fonction.

Nous le traduisons ainsi :

*L'an I, quatrième mois de l'inondation, dernier jour du mois, sous le règne de ce dieu.*

*Paiement.*

*Le fils royal, chancelier du Roi du Nord, le chef du temple, Sebek-naḫt avec le wꜥrtw des gens-de-la-table du prince Kebsy, fils du vizir Imérou (pour le) gouvernorat d'El Kab.*

*Ce qui a été donné par ce fils royal, chancelier du Roi du Nord, maître du temple, Sebekh-naḫt à ce wꜥrtw des gens de la table du prince Kebsy, soit, 60 debens d'or, en or, cuivre, grains et vêtements* [1].

Que ce document soit le *reçu* du prix de la fonction, le passage suivant nous en donnera la preuve expresse. Nous savions déjà que *snwt* ( ) représente le prix. Mais le sens de *snt* ( ) caractérisant le reçu du prix, avec mention des parties, et de la cause du versement, n'était pas clairement établi. M. Lacau, citant Gardiner et Griffith [2], établit le sens philologique de cette phrase. Ce qu'il importe de retenir, c'est que le terme qualifie un document écrit, établissant le paiement du prix par le cessionnaire au cédant, rédigé par l'administration royale elle-même. Il avait donc un caractère officiel.

III. A la suite des deux documents précédents, nous avons la relation de la plainte du cessionnaire frustré, *Sebek-naḫt*.

---

p. 14 et 15, n. 1, citant les exemples de Gardiner, *Grammar,* § 486 ; y ajouter Inscr. de , Couyat-Montet, *Hammâmat,* 81, n. 114, l. 6 ; stèle Caire 20458.

[1] L. 13-14 de la stèle.

[2] Griffith, *Kah. pap.,* pl. 13, l. 12 ; *P.S.B.A.,* 30, p. 273 ; Gardiner, *Ä.Z.,* p. 27-47. Voir Černý, *B.I.F.A.O.,* 41 (1942), p. 122-133. Ce dernier traduit également le mot *snwt* par prix, *ibid.* p. 129, citant notre stèle.



Son représentant, muni du document concernant le paiement du prix, se présente au bureau du fonctionnaire public du quartier du Nord. Il présente ce document, et le fonctionnaire note le nom des personnes qui l'on fait établir. Il s'agit du reçu, car l'*imit-pr* n'est pas entre les mains de *Sebek-naḫt.* Il a été déposé au bureau de l'administration notariale.

*Sebet-naḫt* ne porte pas plainte au sujet de l'inexécution de l'obligation prise par *Kebsy* de lui transférer la fonction de gouverneur d'El Kab. Il ne le fait pas, peut-être parce que cela lui est impossible. Il semble en effet difficile d'exécuter par la contrainte une telle obligation. Il demande autre chose, et c'est la portée de son geste qui n'apparaît pas dans la traduction de M. Lacau. Nous traduisons les lignes 16 à 18 ainsi :

*Cette plainte est ainsi conçue : Je suis venu en tant que représentant du fils royal, le chef du temple, Sebek-Naḫt, pour porter la plainte suivante : « J'ai donné en pleine propriété la contrevaleur de 60 debens d'or, en or, cuivre, vêtements et grains m'appartenant en propre, par acte authentique au wꜥrtw des gens de la table du prince, Kebsy. Il ne me les a pas rendus. Je porte plainte contre lui. Qu'ils soient repris de sa main à mon profit». C'est ce qu'il dit* [1].

La plainte est axée sur le fait que *Sebek-Naḫt* a donné de l'argent à *Kebsy*. Mais, au Moyen Empire, il n'existait pas de monnaie.

Les biens étaient mesurés en fonction d'un poids de debens d'or [2].

---

[1] M. Lacau, *op. cit.,* p. 31, qui traduit la plainte comme portant sur la restitution d'un dépôt, ce qui rend le texte de la stèle sans portée.

[2] Un *deben* = environ 91 grammes au Nouvel Empire.

Pour payer, il fallait transférer la propriété de ces choses suivant un décompte. *Sebek-Naḫt* dit qu'il a transféré la propriété de ces biens, et qu'ils ne lui ont pas été rendus.

Ce transfert de propriété se traduit par le mot .

Pour expliquer ce mot, il est nécessaire de faire brièvement l'histoire de la propriété sous l'Ancien Empire et le Moyen Empire.

IV. A l'Ancien Empire, la propriété se présente essentiellement comme celle d'un ensemble économique comprenant la maison, les champs, les objets mobiliers, les esclaves, destiné à alimenter un culte funéraire. Elle est, à l'origine, directement sanctionnée par le Roi puis, quand la libre disposition est admise, l'acceptation du Roi est obtenue.

Nous pouvons penser que les textes religieux reflètent les premiers mouvements de la pensée juridique primitive. Nous lisons par exemple de *Pépi Ier* :

*Il leur a affecté des champs (aux dieux) pour leurs offrandes* [1].

Les décrets royaux de Coptos, et, en somme tous les décrets de l'Ancien Empire, constituent la perpétuation de cette forme de disposition royale, avec les ramifications que la grandeur des mesures prises imposait.

La libre disposition de ce que le Roi avait accordé à l'origine, et l'obtention de son autorisation pour ces actes de disposition existent dès la IIIe dynastie.

Nous retrouvons dans l'inscription de *Meten* :

*Il avait acquis par échange 200 aroures de champs de protégés royaux nombreux. 50 aroures lui avaient été donnés par sa mère Nb·snt qui en avait*

(1) G. Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 86.



*fait un imit-pr à ses enfants. Chaque lieu en avait été affecté à leur propriété en vertu d'une charte royale* [1].

Il est également dit plus loin :

*Contenu de l'affectation faite par le scribe St· Ḏf, des biens qu'il donna à son fils unique, ayant fait venir un ordre Royal, le Roi en ayant été informé* [2].

Ainsi, l'inscription de Meten rapporte qu'il avait acquis des terres par échange, qu'il en avait reçu par *imit-pr*, et que ceux qui avaient avec lui, bénéficié de l'*imit-pr* s'étaient vu affecter chaque lieu, ou chaque lot de terrain, par une charte royale. Et la charte royale, comme le précise la deuxième citation, a été octroyée par le Roi, après qu'il ait été informé de sa cause. Il est intéressant de trouver la même procédure d'autorisation royale, au début du Nouvel Empire, dans l'affectation de *Nfr-Prt* au profit de son frère qui devait assurer son culte funéraire [3].

Dans la phrase : , apparaît un verbe qui n'est caractérisé que par un seul signe, le verbe *wdi* : le sens est celui de *fixer, affecter, réserver*. Il se retrouve notamment dans les décrets royaux :

*Quant à toute personne qui requerrait tous prêtres (pour les affecter) à tout travail de corvée et tout travail du nome, qu'elle soit rattachée à la maison de labour du temple et affectée elle-même à la corvée* [4].

(tout fonctionnaire) *qui requerrait* (le personnel couvert par le décret de fondation).......

*pour l'affecter à tout travail de la Maison Royale* [5].

(1) Sethe, *Urk.*, I, 2, l. 8 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 4, l. 4.
(3) Sethe, *Urk.*, IV, p. 1020-1021.
(4) *Urk.*, I, 171, l. 12-15.
(5) *Urk.*, I, 284, l. 16 = *ibid.*, 281, l. 9.

Ainsi par l'affectation indiquée par l'inscription de Meten, nous pouvons mieux comprendre la mise en possession attestée bien souvent dans les documents postérieurs. En effet l'ordre royal dont copie était faite sur le papyrus ( ) était dénommé . Nous connaissons, par les décrets royaux, la procédure de promulgation de cet ordre. Dès son émission, il était copié et scellé par les administrations centrales compétentes [(1)].

Une fois scellé, il porte la dénomination d'ordre scellé, *ḫtm wdw;* il est ainsi doué de force exécutoire. C'est cet ordre que l'émissaire royal transporte au nome où la mise en possession ou la réquisition de corvéables aura lieu [(2)]. L'acte original revêtu du sceau constitue le titre authentique dont les expéditions sont envoyées aux nomes et enregistrées sur les registres locaux. Une copie faite sur pierre est exposée au lieu de la constitution de la fondation ; un inventaire de mise en possession est établi localement en chaque ressort [(3)]. Cette mise en possession est nommée *wp·t* ( ) [(4)].

Ainsi la propriété de la fonction, de même que celle d'une fondation, ou celle du service d'un culte funéraire se présentaient toutes sous forme d'un ensemble économique centré autour de la maison royale, du temple, de la maison du fonctionnaire, de la maison funéraire. Autour de la maison se greffaient les objets mobiliers, les terres, le personnel affecté à la terre, ou au service domestique et religieux. Le droit de propriété nu, abstrait, tel que l'a forgé le droit moderne, était inconnu.

Le droit de créer cette affectation économique appartenait au Roi, et une décision royale devait être provoquée pour admettre, soit l'institution, soit le transfert de cet ensemble économique ; ainsi la langue du Moyen Empire a donné naissance au factitif .

V. C'est à cause de cette origine de la propriété privée, que la maison et son complexe sont qualifiés de sous l'Ancien Empire.

(1) Harari, *op. cit.*, p. 38 et 39.

(2) Cf. *Urk.*, I, 305, l. 8 à 16.

(3) Cf. *Urk.*, I, 282, l. 10 : « *Tu feras copier cet ordre, et tu le feras parvenir à chaque nomarque du Sud* ».

(4) « *C'est conformément à ce qu'il en a été envoyé et afin que tu en sois félicité, que tu feras cette mise en possession consciencieusement.* » (Stèle de Neferkaouhor, l. 5-6 : Harari, *op. cit.*, p. 34).



Rappelons l'exemple donné, *inter alia,* par Grdseloff :

*J'ai tenu également pour lui la comptabilité des choses appartenant à son domaine privé, tous les jours, durant 20 ans* [(1)].

Au Moyen Empire, le personnel attaché au domaine est qualifié de [(2)] ; et cela, même s'il ne s'agit pas d'esclaves paysans.

Si la décision du Roi est nécessaire pour transmettre ou octroyer la propriété, par contre le propriétaire foncier, dans l'*imit-pr* qu'il établit en vue de son culte funéraire après sa mort, peut inclure des dispositions régulatrices, *wdt mdw.* Ces dispositions sont enregistrées en même temps que l'inventaire de leurs biens, que comprend l'*imit-pr.*

Il est intéressant de rappeler que les conditions de forme qui gouvernaient l'émission de l'ordonnance du particulier — rappelées en abrégé dans les ordres royaux —, sont celles de la vitalité de l'émetteur, de sa parfaite conscience de ses actes.

Ainsi l'ami royal *Nk-ʿnḫ,* disait à la Ve dynastie :

*Ordonnance faite par l'ami royal Nk-ʿnḫ, en sa maison* [(3)].

De même, quand il prend les dispositions concernant sa succession et l'entretien de son culte, le noble *Wp-m-nfrt* déclare :

*Fait auprès de lui, alors qu'il était vivant sur ses deux jambes. Il a rendu l'ordonnance* [(4)].

Ainsi, de même que pour les actes du Roi il est rappelé que ces derniers sont faits et scellés en présence de Sa Majesté, pour les particuliers

(1) *Urk.*, I, p. 217 ; une excellente analyse du sens de l'expression figure dans l'article de Grdseloff, dans *Annales du Service*, XLII, 1943, p. 45 et 46.

(2) Conte de l'oasien, *Pap. R.* 40 ; Sinuhé, 241 : « tous ses biens étaient sous ma direction, « *le personnel attaché au domaine, et tous ses troupeaux de bœufs* » ; St. Berlin 14383 ; Pap. Kahun 10.7 et 11, 1 ; stèle Caire M. R. 20161. Ces références sont tirées de Vogelsang, *Klage des Bauern*, p. 33. Pour le cas d'un « client » non-esclave cf. *Urk.*, I, 234, l. 15 : « *L'ami, le « client » de Ra-Wer* ».

(3) Sethe, *Urk.*, I, 162, l. 6.

(4) Selim bey Hassan, *Giza*, 1930-1931, p. 170.

il est fait mention des conditions de l'émission : l'auteur était en sa demeure, en bonne santé, debout sur ses deux jambes, et il prononçait les paroles de sa propre bouche. L'ordonnance est messagère de la vitalité de celui qui l'émet, et n'a de validité que s'il est parfaitement intègre à ce point de vue. Au Moyen Empire, la mention de la vitalité du disposant ne s'impose plus, parce qu'il se présente en personne au bureau (*ḥꜣ* ) du Roi. D'une manière générale au Moyen Empire, toutes les interventions personnelles tendent à se traduire par de simples formalités administratives. Nous sommes à une phase de «bureaucratisation» de la vie juridique, par suite de l'extension et de la décentralisation de l'activité de l'administration royale.

VI. Quand la disposition avait lieu entre particuliers moyennant une compensation, elle était qualifiée *r isw*.

Ainsi, quand, dans l'acte de vente de la IVe dynastie, dont la stèle fragmentaire se trouve au Musée du Caire, l'acheteur déclare comment il acquiert la maison (et son ensemble), il dit :

*Il dit : J'ai acquis cette maison moyennant une compensation* [1].

Il est intéressant de noter que cette vente est un *imit-pr;* de même que l'acte de disposition figurant dans l'acte de *Meten*.

Dans la vente de la IVe dynastie, se trouve une graphie développée du terme *imit-pr;* le vendeur prête serment à l'acheteur qu'il sera satisfait de son acquisition et de tout ce qu'il trouvera dans la maison :

*Que le Roi vive! Je donnerai ce qui est juste.*
*Tu seras satisfait de tout ce qui s'avèrera se trouver dans cette maison* [2].

Le vendeur prête serment. Il n'a pas transféré la propriété de la maison, ensemble économique, par l'acte d'*imit-pr*. Car celui-ci sera

[1] L. 2 de la stèle, Cf. H. Sottas, *Étude critique sur un acte de vente immobilière du temps des Pyramides,* pl. II.
[2] *Ibid.,* l. 12.



seulement scellé et enregistré par la commission administrative locale la *ḏꜣḏꜣt* de la pyramide *ḫwfw-ꜣḫt,* sur le registre des scellés. Il faudra obtenir une charte ( ) de l'administration centrale en base de l'*imit-pr,* c'est-à-dire de l'ensemble de tout ce qui dépend de la maison.

Ce qui était déjà connu, c'est que l'*imit-pr* pouvait être, sous l'Ancien Empire, soit l'objet d'un échange avec compensation, apparenté à la vente, soit l'objet d'une disposition unilatérale à cause de mort. Dans ce cas, les bénéficiaires étaient astreints à des charges funéraires, telles que la fourniture d'offrandes, le service du culte, et de là, l'organisation du travail sur le domaine attenant au temple funéraire. Nous en avons vu un exemple amusant dans une inscription sur le bloc de *'Iartj,* de la VIe dynastie.

Dans la traduction audacieuse qu'il a publiée récemment, le regretté Grdseloff relevait une disposition d'*imit-pr* dont se prévalait un prêtre funéraire du nom de *Ḫnmtj*. Restituant ingénieusement l'ordre des signes, il transcrivait :

Un nouvel examen du document a permis de rétablir un ordre des signes qui semble plus logique. La ligne 2 deviendrait la ligne 1 et la ligne 1 deviendrait la ligne 2. On traduirait alors :

*Le prêtre funéraire Ḫnmtj dit : Dans sa disposition d'imit-pr, mon maître m'a institué prêtre funéraire* [1].

Ainsi même ce petit prêtre funéraire, au service du culte d'un personnage d'importance relative, avait été pourvu d'une charge — certainement rétribuée — dans l'*imit-pr* de son maître.

VII. Au Moyen Empire, nous assistons au développement du pouvoir et des propriétés des nobles de province, des hauts fonctionnaires. Et l'*imit-pr,* qui servait antérieurement à centrer une organisation

[1] B. Grdseloff, *Annales du Service,* XLII, 1943, p. 32 et suiv. Le bloc porte le numéro du *Journal d'entrée,* 25658.

économique en vue d'une affectation religieuse chez les nobles, devient le moule juridique par lequel ces mêmes nobles raffermissent leur pouvoir. Par l'*imit-pr* les nobles assureront la transmission de leurs fonctions à leur enfants [1]. Ils pourront également, et le cas, assurément, est exceptionnel, céder leur fonction moyennant un prix; tel est l'objet de la stèle de Karnak.

Le terme est le symbole de cette indépendance. Au lieu de la transmission avec intervention personnelle du Roi, c'est la transmission directe qui est opérée. Il peut être traduit alors : transmettre la propriété. Il ne concerne pas seulement les transmissions de fonctions, comme l'indiquerait la citation rapportée par M. Lacau :

*Vous transmettrez vos fonctions à vos enfants* [2].

Il dénote toute transmission opérée officiellement, avec enregistrement au bureau de l'administration, comme nous en avons l'exemple dans le versement du prix de la fonction sur la stèle.

Voici un exemple peu cité du Moyen Empire :

*Tout prêtre purificateur, tout scribe de ce temple.....*

*qui aimerait faire ce qui le satisfait dans sa fonction,*
*qui désire transmettre régulièrement à son fils* [3].

[1] A Tanis, Petrie a relevé l'inscription suivante :

*Récitatif de Min-Amon : Je t'ai donné les 9 arcs en imit-pr».* (*San el Hagar* in PETRIE, *Tanis, part II*, pl. VIII, XXI^e dynastie). Le dieu *Min* dit au Roi *Siamon* qu'il lui a donné le royaume des 9 arcs en *imit-pr*. L'*imit-pr* étant susceptible d'être exécuté immédiatement, n'est-ce pas par ce moyen que le système de la co-régence du Roi avec son fils a pu être réalisé? Puisque le Roi détenait son royaume par *imit-pr*, en vertu duquel il s'était fait délivrer la charte par les dieux, il devait le transmettre à son fils de la même manière.

[2] Stèle du Caire 20.530 in LACAU, *op. cit.*, p. 32.

[3] Inscription rupestre de Intef à Sehel. DE MORGAN, *Cat. des Mon., I, Nubie à Kombos*, p. 89, inscription n° 76, collationnée par M. Sauneron, qui m'a aimablement communiqué sa copie.



Le privilège de disposer soi-même de ses biens et charges n'est-il pas le suprême désir de tout homme parvenu à la fin de sa vie, dans l'Ancienne Égypte?

Nous avons vu qu'à l'Ancien Empire, l'*imit-pr* devait être suivi d'une affectation par charte royale ( ), quand il portait sur des biens immobiliers, avec mise en possession (*wp·t* ) effectuée par un délégué de l'administration royale.

Au Moyen Empire, quand apparaît la transmission contractuelle des fonctions, l'intervention du Roi ou de son délégué est réalisée par la cérémonie de l'installation en place, *swḏ·t*.

Nous connaissons une tombe du règne du Roi Tout-Ankh-Amon, donc de la fin de la XVIII^e dynastie, où le vice-roi de Nubie *Ḥuy*, se voit conférer sa charge par le Roi lui-même.

Le Roi dit à Ḥuy : *La* (*garde*) *de la région de Nekhen à Nesuttowe, t'est conférée* [1].

Plus loin, une autre représentation porte le texte suivant :

*Le geste de donner le sceau de la fonction au fils du Roi* [*par le vizir* (?)].
*La mise en fonction du fils du Roi de Kouch Ḥuy, de Nekhen à Karoy.*

Ainsi la cérémonie de la mise en fonction comporte la remise de la charte de la fonction (comme la représentation peinte le montre), et du sceau. Comme pour la remise des biens immobiliers, on délivre la charte qui, dans la forme, est la même ; mais pour la fonction s'ajoute le sceau ( ) symbole de l'autorité authentificatrice du fonctionnaire. (Son autorité générale, celle de *sḫm*, est représentée par le sceptre court *sḫm* lui-même).

En base de cette analyse, nous en arrivons à déclarer que la traduction de Spiegelberg des trois citations rapportées par M. Lacau, est parfaitement correcte. Dans les trois cas il s'agit d'assigner, de fixer en pleine propriété, de l'argent, des grains, dans un but cultuel. Il

[1] A. H. GARDINER et NINA DE GARIS DAVIES, *The Tomb of Huy, Viceroy of Nubia in the reign of Tut'Ankhamûn*, pl. VI et traduction p. 10 et 11.

en est de même du décompte traduit par Spiegelberg, et qui a occasionné sa recherche.

En résumé, l'*imit-pr* caractérise la disposition soit entre vifs, soit à cause de mort, d'un ensemble économique centré autour de la maison. Au Moyen Empire, il est utilisé pour la transmission d'une fonction. Il peut être conclu soit à titre onéreux, soit à titre gratuit. Il est soumis à des conditions de forme et d'enregistrement qui en garantissent l'authenticité et la conservation. Il est susceptible d'être annulé par des tiers, ou révoqué par son auteur. Acte unilatéral, il n'a pas par lui-même la force exécutoire, mais doit être suivi d'un ordre d'exécution de l'émetteur, lui-même sanctionné par le Roi, incarnant l'autorité publique, ou par son délégué.

VIII. Nous assistons, à la suite de la plainte, à la mise en mouvement de l'enquête administrative. Confronté avec la plainte, Kebsy se présente et reconnaît avoir reçu les biens mobiliers de *Sebek-Naḫt,* et avoue les avoir consommés. Il est ensuite accusé officiellement. Ainsi, on l'a d'abord interrogé, puis une poursuite est engagée contre lui, au profit de *Sebek-Naḫt.* Il propose alors de transférer la fonction qu'il s'était engagé à conférer à *Sebek-Naḫt.* Ce dernier acceptant la proposition, par l'intermédiaire de son représentant, l'affaire est close par un compromis qui est arrêté définitivement par le serment que l'une et l'autre partie prononcent solennellement. Mais, cette fois, l'affaire a pris une tournure plus grave. Après ce premier serment, les documents sont transmis au bureau du vizir, où les mêmes personnages prêtent serment encore une fois. Le bureau du vizir, à qui incombe «*d'agir là-dessus conformément à la loi*», se chargera de donner force exécutoire à la transmission en fonction.

Le rôle du serment est, comme tout appel à la volonté transcendante des dieux ou du Roi, gouverné par le désir de donner à la décision de la personne qui l'a prononcé, une vigueur que, seule, elle ne posséderait pas. Quand les deux parties ont prononcé le serment, elles ont toutes les deux une force cautionnée par la volonté collective ; on en arrive à un état d'équilibre qui permet l'examen du différend. Quand les deux volontés s'unissent pour un but commun, ou des buts



synallagmatiques complémentaires, l'accord est sacré et inviolable. Le serment est donc «force» et non «vérité». Ceci explique que l'on puisse discuter après que le serment a été prononcé. Mais nous n'avons, dans le cas de la stèle de Karnak, que la forme seconde du serment, celle où il est consécratoire, et arrête la situation à un point immuable. A partir de l'instant où il est prêté, l'acte juridique existe dans l'état où il se trouve alors déterminé.

Ibrahim Harari.

# THE PLANT OF NAQADA

BY

VIVI LAURENT-TÄCKHOLM

For many years I have tried to solve a botanical problem connected with prehistoric Egyptian art. It is the question what the famous plant depicted on the Naqada pottery from Upper Egypt may represent. It is always painted in red on a pink ware, and it occurs exclusively during the Middle Predynastic Period on pottery found at Naqada near Qus in the Nile Valley (8). I believe that I have now found a possible interpretation which seems to me acceptable at least from a botanical point of view. I shall be glad, however, if the present paper raises discussion among egyptologists, in order to get a wider view also of the linguistic side involved in the interpretation, especially concerning the famous "plant of the south".

## Description of the plant

The plant which I am dealing with is depicted with swollen stem which has numerous transverse lines below, apparently indicating empty leaf sheaths. Above these sheaths is always a peculiar ring in each stem like an eye. The stem carries a large number of huge simple leaves spreading in two directions and heavily recurved so as to touch the ground. At the summit it terminates in an elongated simple or sometimes forked inflorescence. It is of a spike-like nature, carrying a number of bracts, and at the summit it ends in a heavy clump, making the inflorescence pendent in a long bow.

Besides the flowering specimens, there are also pictured young seedling plants, represented with leaves only.

## Its habitat

The plant is represented as a marsh plant (3) (7). This is proved by the ornaments combined with it. There are wavy lines indicating water. There are large boats (galleys) with a row of oars below and bearing totem signs (corresponding to the flags of nowadays) on what appear to be cabins. As a rule we see a huge palm leaf attached at one end, serving the purpose of mast and sail in one. The same custom of using a palm leaf as a sail is still practised in Central Africa where the leaves of the palm *Raphia Monbuttorum* are used for this purpose (10).

Human figures and birds are also found in the landscape. The birds are represented partly as flying (the S-shaped figures), partly standing on the ground with long legs and necks. They have been interpreted by certain authors as ostriches; but much more likely is the proposal by W. M. Flinders Petrie (7) that they represent flamingoes, a bird well suited to the marshy landscape and still indigenous to Egypt.

There is no doubt whatsoever that our plant is a plant of moist habitat.

## Earlier identifications

There have been many discussions regarding the identity of the Naqada plant, but the most generally accepted interpretation is that of G. Schweinfurth (9). In a publication which appeared in 1897, he gives a summary of earlier interpretations and finally proposes, that the plant represents an aloe. Aloe with its rosetted leaves and its inflorescences of numerous tubular flowers, according to him, is the plant most resembling the plant of Naqada. In addition the plant is intimately connected with superstition, and superstitions are always of ancient tradition in Egypt.

W. M. Flinders Petrie (7), who like most other authors accepted the aloe-theory, writes in *Prehistoric Egypt* (1920) : "The frequent figures of the aloe upon the pottery, as well as these ensigns, seem connected with the ideas still remaining in modern Egypt. The aloe there is an emblem of vitality and long life, and, as such, is hung as a



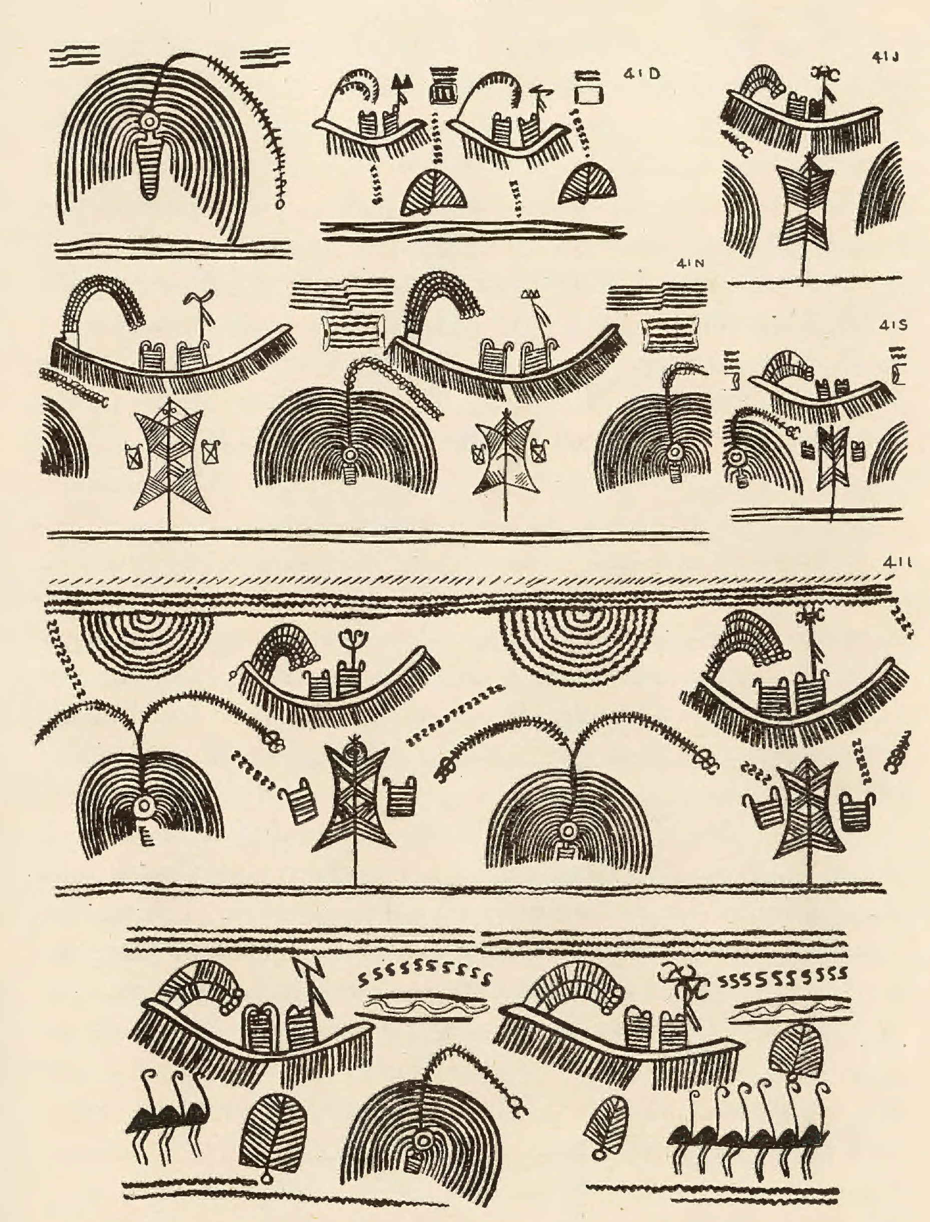



Fig. 1. Designs on Naqada pottery showing various landscapes with boats, flamingoes and *Musa Ensete*. Note the ring in the middle of its stem denoting which part is employed as a food. Note also in the uppermost and lowermost pictures the young seedling-plants with leaves only.

(From W. M. Flinders Petrie, *Prehistoric Egypt*).

charm over the doors of houses, where it can live for years without earth or water, according to Lane. It is, with the same symbolism, often placed in pots over the graves. It is stated to hinder evil spirits from entering a house. Further, aloe wood is used to burn in fumigating, especially to a visitor on leaving a house, perhaps with the idea of protection from coming evils".

But then he adds : "The aloe as a town sign would be appropriate to any place where it freely grew. Such would be more likely along the Mediterranean cost than on the Nile, where the towns were all on the alluvial inundate plain. As the aloe flourishes now in Southern Italy, it was doubtless common on the sandy coast of North Africa".

### Objections to the aloe-interpretation

This shows that he was a little doubtful, and with good reason. The Naqada landscape is confined to Upper Egypt, and the only area in Egypt where aloe (*Aloe vera* L.) grows more or less spontaneously as an escape from cultivation is along the Mediterranean coast. It is found also in other places, e. g. frequently in Cairo, but only planted in cemeteries or as a pot plant.

I must confess that I always doubted Schweinfurth's aloe-identification. Aloe is a plant of dry habitat, more a desert plant than anything else, and our Naqada landscape represents marshes. Furthermore, aloe has an erect stiff inflorescence and ours is pendent. Aloe also has spiny leaves, and I feel sure that the Naqada people who possessed arts and crafts of such a high order, would have noted that feature and depicted it, in case it was meant to be an aloe. To me the identification was very doubtful, in spite of being proposed by such a great botanical authority as G. Schweinfurth.

### The new theory

From the very beginning when I saw the Naqada pottery, I had the idea that the plant must be a member of the banana-genus *Musa*. Only this genus has this very peculiar pendent inflorescence with a heavy clump of bracts at the end, the clump as a matter of fact being a male inflorescence with large showy bracts including the small flowers. In addition, *Musa* has simple huge leaves frequently spreading and recurved as in our picture. Everything agreed with such an interpretation except the historical consideration.



It is a generally accepted idea that banana-cultivation is of late introduction in Egypt. The oldest substantial find known up to the present, consists of a leaf of banana from the vth century A. D., found by M. Gayet (1) at Antinoë in a vase belonging to the burial of a certain witch-woman Myrithis. The banana must have been cultivated in Egypt from at least that period onwards, but may be in the beginning as a curiosity which explains why the leaf of such a rare tree was placed in the tomb of the happy owner.

Apart from that find, we only possess late references to its cultivation. El Masudi (d. 956 A. D.) speaks of "Katsif", an old dish popular in Damascus, Cairo and Constantinople, which was made of almond, honey, banana and oil of nuts. In the xiiith century and shortly after, its cultivation in Egypt is mentioned by Abdellatif, Ibn el Beitar, El Edrisi, etc. But from Pharaonic times it is unknown, and this was the reason why I dared not identify our Naqada-plant with banana, in spite of its similar aspect.

In the autumn of 1950, when I spent some time on studies in Geneva, the problem again became actual to me. I happened to find in the botanical library the famous old book of James Bruce (2) on his travels to discover the sources of the Nile in the years 1768-1773. In this book I found two plates representing the nowadays well-known *Musa Ensete*, Abyssinian banana. It was described here for the first time under the name of "Ensete" as a new discovery and a native of Ethiopian marshes. But what interested me most of all, it was mentioned as a food plant. Not the fruits, because this species is known to have inedible fruits, but the inner part of the stem. J. Bruce devotes a whole chapter to *Ensete* and tells us that in certain districts it entirely replaces other cereals.

*Musa Ensete* as a food plant of the Upper Nile region! This immediately gave me the idea, that we may have here the final solution of the

Naqada-problem. But before entering into any discussion, I should like to quote here in extenso some parts of Bruce's description, as his book nowadays is very rare, and the reader may find great difficulty in getting hold of it.

### *Ensete* as it is described by James Bruce

J. Bruce (2) writes as follows :

"The *Ensete* is an herbaceous plant. It is said to be native of Narea, and to grow in the great swamps and marshes in that country, formed by many rivers rising there, which have little level to run to either ocean. It is said that the Galla, when transplanted into Abyssinia, brought, for their particular use, the coffee-tree, and the *Ensete;* the use of neither of which was before known. However, the general opinion is, that both are naturally produced in every part of Abyssinia, provided there is heat and moisture. It grows and comes to great perfection at Gondar, but it most abounds in that part of Maitsha and Goutto west of the Nile, where there are large plantations of it, and is there, almost exclusive of any thing else, the food of the Galla inhabiting that province. Maitsha is nearly upon a dead level, and the rains have not slope to get off easily, but stagnate and prevent the sowing of grain. Vegetable food would therefore be very scarce in Maitsha were it not for this plant".

(Then follows a comparison between *Ensete* and the common banana, which I omit here as being of less interest; then he continues) :

"The figs of the *Ensete* are not eatable; they are of a tender soft substance; watery, tasteless, and in colour and consistence similar to a rotten apricot; they are of a conical form, crooked a little at the lower end, about an inch and a half in length and an inch in breadth where thickest. In the inside of these is a large stone, half an inch long, of the shape of a bean, or cushoo-nut, of a dark brown colour, and this contains a small seed, which is seldom hardened into fruit, but consists only of skin.

The long stalk that bears the figs of the *Ensete* springs from the centre of the plant, or rather is the body or solid part of the plant itself. Upon



this, where it begins to bend, are a parcel of loose leaves, then grows the fig upon the body of the plant without any stalk; after which the top of the stalk is thick set with small leaves, in the midst of which it terminates the flower in form of the artichoke".....

"The leaves of the *Ensete* are a web of longitudinal fibres closely set together; the leaves grow from the bottom and are without stalks"....

"The *Ensete* has no naked stem, no part of it is woody; the body of it for several feet high, is esculent. As soon as the stalk of the *Ensete* appears perfect and full of leaves, the body of the plant turns hard and fibrous, and is no longer eatable; before, it is the best of all vegetables. When boiled, it has the taste of the best new wheat-bread not perfectly baked".....

"When you make use of the *Ensete* for eating, you cut it immediately above the small detached roots, and perhaps a foot or two higher, as the plant is of age. You strip the green from the upper part till it becomes white; when soft, like a turnip well boiled, if eat with milk or butter, it is the best of all food, wholesome, nourishing, and easily digested".

So far his botanical and agricultural description, but he also adds some Egyptological notes, to which I shall come back later.

### *Musa Ensete* of modern botanical conception

The plant which J. Bruce discovered and called *Ensete,* has later been placed in the banana genus *Musa* and now carries the name *Musa Ensete* J. F. Gmel. Its native home is Abyssinia, in the mountain forests South of Victoria Nyanza and Niam-Niam countries up to 2500 m.

*Musa Ensete* differs from all the *Musa*-species cultivated for fruit in a very important feature, it is not stoloniferous. The common edible bananas are spreading in clumps from an underground rhizome, *Musa Ensete* on the other hand is bulbous at base with a single stem. The solid part of the stem, as J. Bruce correctly points out, is the inflorescence stalk springing from the base, whereas the "trunk" (as in all members of the genus *Musa*) is a false one formed by spirally enrolled leaf-sheaths, one inside the other.

Outside its native country *Musa Ensete* is sometimes cultivated as an ornamental plant for its handsome foliage which usually has a red midrib. The leaves may be up to 6 m. long, and the plant may reach 10 m. in height. The stem is bottle-shaped, much swollen below, the inflorescence globose, densely covered with reddish-brown bracts, the fruit inedible with a few large black seeds.

*Musa Ensete* was introduced as an ornamental plant in Egypt by G. Delchevalerie (5) in 1868-1869. He obtained a few specimens which were planted at Gezira, where they grew very well and gave plenty of seed. Otherwise *Musa Ensete* is known to flower very rarely outside its native country.

### *Musa Ensete* of the Naqada pottery

The most conspicuous evidence, in my opinion, that the Naqada plant really represents *Musa Ensete,* is the ring in the centre of the stem. Why did the Naqada people make this sign, if not in order to point out that this is the important part for us, this is what we employ. This pointing out of the stem centre is such a striking feature, that it left me almost without doubt, concerning the identification.

In addition, why did the Naqada people picture a plant on their pottery, if it was not of importance to them? And which plant could be more important than a food plant, especially a cereal? Evidently the plant must be their principal food, and evidently this was the reason why it found a place in the scenery of their daily life together with the birds they hunted and the boats of their daily use. In addition, *Musa Ensete* is a marsh plant and is pictured as such.

But the question arises : Was the Nile valley around Naqada really fit for a cultivation of *Musa Ensete?* Nowadays the southern Nile valley may be very narrow for large stretches. Sometimes the yellow desert even goes straight down to the Nile shore without even a strip of green cultivation between. How about the Naqada marshes?

This is a point which could easily be explained. We know that after the late Upper Palaeolithic and Pre-Neolithic times which rendered the Delta and Valley suitable for settlement, there followed a period when





Fig. 2. Design of *Musa Ensete,* showing the great resemblance between this plant and that of Naqada.

(From J. Bruce, *Travels to discover the source of the Nile in the years 1768-1773*).

the bottom of the Valley and its Delta seem to have become again unsuited for settlement.

S. A. Huzayyin (6) who has summarized what is known on the climate of the Neolithic period, points out that this "Neolithic wet phase" was due to increased precipitation on Abyssinia and perhaps also to rise in base-level during the warm climatic optimum when in other places ice sheets were very much reduced and their water drained into the sea. He also presumes (with an interrogation mark) that the Neolithic wet phase in Egypt may have been combined with an increased temperature. If so, the conditions would certainly have suited the cultivation of *Musa Ensete.*

Under all circumstances, we may presume that the landscape of Upper Egypt during the Naqada period consisted of large swamps similar to those of the Upper Nile of today. This forced the inhabitants to move to the outward edges of the flood plain. This lasted till gradually the discharge of the river decreased and made possible the re-settlement in a more permanent way of the Valley floor and the immediate neighbourhood of the river. Probably then, when the conditions for a stabilized agriculture became more favourable, the *Musa* cultivation was abandoned and entirely replaced by the cultivation of wheat and barley.

Wheat and barley have always had a place in Egyptian agriculture. This is proved by substantial finds from the very first Neolithic settlement which we know of, viz. that of Merimda, which far antedates that of Naqada. We may thus presume that wheat and barley were cultivated also during the Naqada-period contemporaneously with *Musa,* at least on a small scale. When the marshes dried up and were turned into fields, the cultivation of wheat and barley increased, and finally the *Musa*-cultivation was abandoned, and *Musa* had to stay in its proper home, viz. in Central Africa, as was the case with papyrus during a later period. It became extinct in Egypt.

### *Musa Ensete* REMAINING AS A HIEROGLYPH DENOTING THE SOUTH

Whether extinct or not, the plant must have been known to the Egyptian people when they first learned the art of writing. They must have known *Musa* either as a foreign plant or a plant of Upper Egypt, because



its well known features do meet us again, this time in the famous hieroglyphic sign ⸸ which has been called "the plant of the south" and which is seen among the royal titulary already in the beginning of the Ist Dyn. It is read *su* or *su-t* or *nesu-t* (plant of the South, king of the South), or in combination with *r, res* (the South). It also enters in a great number of combined hieroglyphic signs.

There have been endless discussions among the egyptologists during the last century as to the origin of that sign which up till now has been an unsolved enigma. The sign represents a plant with pendent top and usually 2 pairs of basal leaves. Frequently in sculptured work, it is represented with a somewhat swollen base. Certain egyptologists have been inclined to interpret the sign as an ear of wheat, but according to my conception it represents in all its simplicity a very naturalistc design of *Musa Ensete.* We may thus presume that the memory of *Musa* as the principal food of the Neolithic people of Upper Egypt must have survived long after the plant had disappeared to the south and become legendary.

The plant is also mentioned as the "byssus plant", *i. e.* from which the royal linen was made. E. A. W. Budge (4) for instance, in his Hieroglyphic dictionary quotes various sources for this. This identification may also have a certain background. All *Musa*-species are known to yield a good textile fibre. *Musa textilis* Née, for instance, is cultivated exclusively for its leaf-stalks which yield the "Manila-hemp" or "Abaca" Maybe *Musa Ensete* was employed also as a textile plant during the Neolithic period and may be the identification with byssus has something to do with that ancient tradition. Future analyses of Neolithic fabrics may give us an answer on all these problems.

In connection with the plant of the south, I should like to point out what a sharp observer J. Bruce was. Already, 150 years ago (2), he noted the resemblance between the hieroglyph and *Musa Ensete.* He noted it during a time when no Rosetta-stone had yet enabled people to read the hieroglyphs, nor any Naqada-pottery been discovered to give him the missing link in the chain. And yet he is persuaded about the identity of the two; I quote here in extenso what he writes about the matter :

"We see in some of the Egyptian antique statues, the figure of Isis

sitting between some branches of the banana tree, as it is supposed, and some handfuls of ears of wheat; you see, likewise, the hippopotamus ravaging a quantity of banana trees.

However, the banana is not a plant of the country and could never have entered into the list of their hieroglyphics; for this reason, it could not figure anything permanent or regular in the history of Egypt, or its climate. I therefore imagine, that this hieroglyphic was wholly Ethiopian, and that the supposed banana, which as an adventitious plant, signified nothing in Egypt, was only a representation of the *Ensete,* and that the record in the hieroglyphic of Isis and the *Ensete* tree was something that happened between harvest, which was about August, and the time the *Ensete* tree became to be in use, which is in October.

The hippopotamus is generally thought to represent a Nile that has been so abundant to be destructive. When, therefore, we see upon the obelisks the hippopotamus destroying the banana, we may suppose it meant, that the extraordinary inundation had gone so far, as not only to destroy the wheat, but also to retard or hurt the growth of the *Ensete,* which was to supply its place. I do likewise conjecture, that the bundle of branches of a plant which Horus Apollo says the ancient Egyptians produced as a food on which they lived before the discovery of wheat, was not the papyrus, as he imagines but this plant, the *Ensete,* which retired to its native Ethiopia upon a substitute being found better adapted to the climate of Egypt".

Summary

The Prehistoric Naqada plant, according to my theory, represents the Abyssinian banana, *Musa Ensete,* the shape of which entirely agrees with the plant pictured by the Naqada people and in addition is a marsh plant well fitted in the marshy landscape. It must have been represented because of being the principal food plant of the Naqada people, who employed the inner part of the stem as a cereal, a custom still existing among the people of the Upper Nile, where *Musa Ensete* grows wild. The most striking evidence for its use as a food in prehistoric times is a ring made in the centre of each stem by the Naqada artists. It is



quite evident that this is done in order to point out which part of the plant is important to the people.

Apparently the plant was confined to Upper Egypt only, as it is not pictured in the Neolithic settlements of Lower Egypt. Apparently also its culture was restricted to the time known as "the Neolithic wet phase", when there were extensive marshes also in Upper Egypt and possibly a hotter climate, two conditions necessary for its successful cultivation.

The ancient Egyptians must have known the plant when they first learned the art of writing, either as a plant of Upper Egypt or as a foreigner; in the latter case its cultivation had then already become abandoned and restricted to the countries south of Egypt. It remained throughout Egyptian history as a hieroglyphic sign, denoting in various combinations Upper Egypt and South.

Botany Department, Faculty of Science
Fouad I University.
Vivi Laurent-Täckholm.

REFERENCES

(1) E. Bonnet, *Plantes Antiques des Nécropoles d'Antinoé* (2° article, *Journal de Botanique,* 19 : 1, Paris, 1905).

(2) J. Bruce, *Travels to discover the source of the Nile in the years 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 and 1773* (5 volumes, Edinburgh, 1790. The title-page of vol. 5 reads : "Select specimens of natural history collected in travels to discover the source of the Nile in Egypt, Arabia, Abyssinia and Nubia"). I had at my disposal the 2nd ed., Edinburgh, 1805, 7 volumes text and 1 volume plates. There *Ensete* is dealt with in vol. 7, p. 149-153.

(3) G. Brunton, *Mostagedda and the Tasian Culture* (*British Museum Expedition to Middle Egypt, First and Second Years, 1928-1929,* London, 1937). Here a very good picture, pl. 38, fig. 3, showing the inner part of the stem in detail.

(4) E. A. Wallis Budge, *An Egyptian Hieroglyphic Dictionary* (1-2, London, 1920).

(5) G. Delchevalerie, *Flore Exotique du Jardin d'Acclimatation de Gézireh et des Domaines de S. A. le Khédive* (Le Caire, 1871).

(6) S. A. Huzayyin, *The place of Egypt in Prehistory. A correlated study of climates and cultures in the Old World* (*Mémoires à l'Institut d'Egypte,* t. 43, Le Caire, 1941).

(7) W. M. Flinders Petrie, *Prehistoric Egypt* (*British School of Archaeology in Egypt and Egyptian Research Account*, 23rd year 1917, London, 1920).

(8) W. M. Flinders Petrie et J. E. Quibell, *Naqada and Ballas* (London, 1896).

(9) G. Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens* (*Zeitschrift für Ethnologie*, 29, Berlin, 1897. The same also in *Österreichische Monatsschrift für den Orient*, Wien, 1897).

(10) V. Täckholm et M. Drar, *Flora of Egypt* (vol. 2, *Bulletin of the Faculty of Science*, 28, Cairo, 1950).

# MISSION ÉPIGRAPHIQUE À EL KAB

## (JANVIER-MARS 1950)

PAR

JOZEF JANSSEN ET ARPAG MEKHITARIAN

Les gouvernements belge et néerlandais ont mis à notre disposition cette année un crédit qui nous a permis de travailler deux mois environ à El Kab. Cette double subvention, comme les sommes allouées précédemment à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth par le Ministère de l'Instruction Publique belge, était néanmoins insuffisante pour reprendre les fouilles interrompues depuis février 1946. Nous avons donc consacré notre effort au relevé systématique des inscriptions rupestres gravées par les anciens Égyptiens sur les rochers de l'immense cirque d'El Kab. Cette tâche avait été entreprise, il y a une cinquantaine d'années déjà, par l'égyptologue anglais F. W. Green, qui avait fait des estampages et quelques *fac-simile* d'après cent cinquante graffiti environ. L'été dernier, un mois avant sa mort, Green a eu la générosité de nous confier tout son matériel, dont malheureusement une bonne partie avait disparu. En inspectant le désert d'El Kab, nous avons pu repérer, copier et photographier plus de cinq cent quatre-vingts textes répartis sur sept collines. La plupart donnent les titres, noms et parenté de personnages sacerdotaux qui étaient attachés manifestement au culte de la déesse Nekhbet. Ces noms peuvent être datés de l'Ancien, du Moyen et du Nouvel Empire. Il ne semble pas, à première vue, qu'il y en ait de beaucoup plus tardifs, bien que deux graffiti grecs révèlent que ces régions étaient fréquentées à l'époque ptolémaïque soit comme lieu de pèlerinage, soit comme carrières de grès. Parmi les titres notés, celui de [illegible] n'est pas au *Wörterbuch* et devra être défini.

Les documents rassemblés cet hiver seront classés et étudiés à Bruxelles et à Leyde. Nous espérons pouvoir ensuite les publier en un volume qui sera le corpus des graffiti d'El Kab. Qu'il nous suffise d'indiquer ici, provisoirement, les premiers résultats acquis. Sur les quelque six cents

inscriptions hiéroglyphiques ou hiératisantes, soixante-dix seulement avaient été signalées autrefois par Lepsius, Fraser, Sayce et Green (voir la bibliographie donnée par Porter et Moss). Dans plusieurs cas, nous avons dû apporter des corrections notables. A titre d'exemple, nous donnons le texte *p* de Lepsius (fig. 1), que l'on peut comparer à la photographie prise d'après l'original (fig. 2). Ce texte se lit comme suit : ⟶

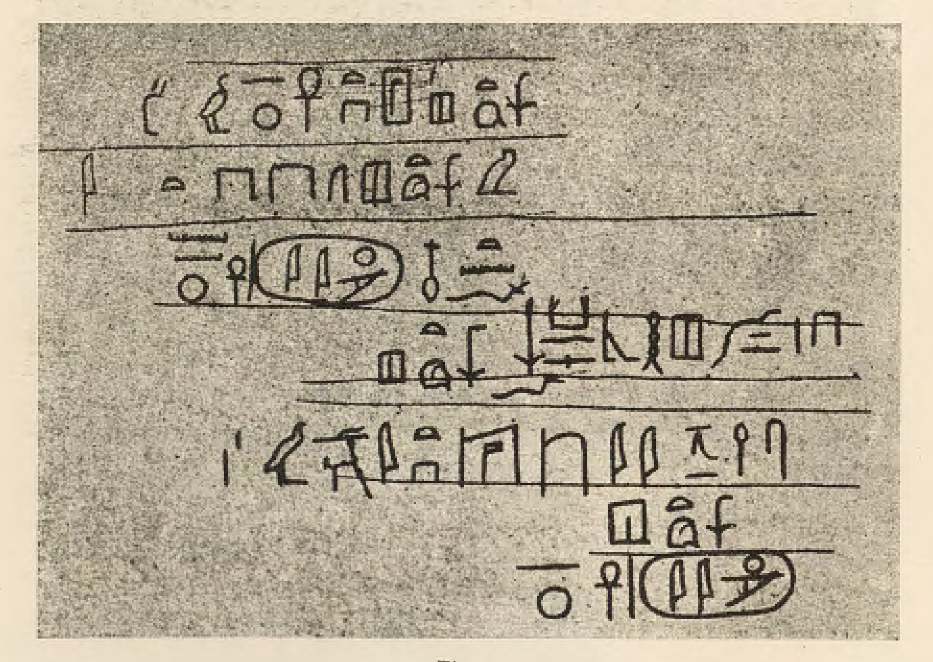


Fig. 1.



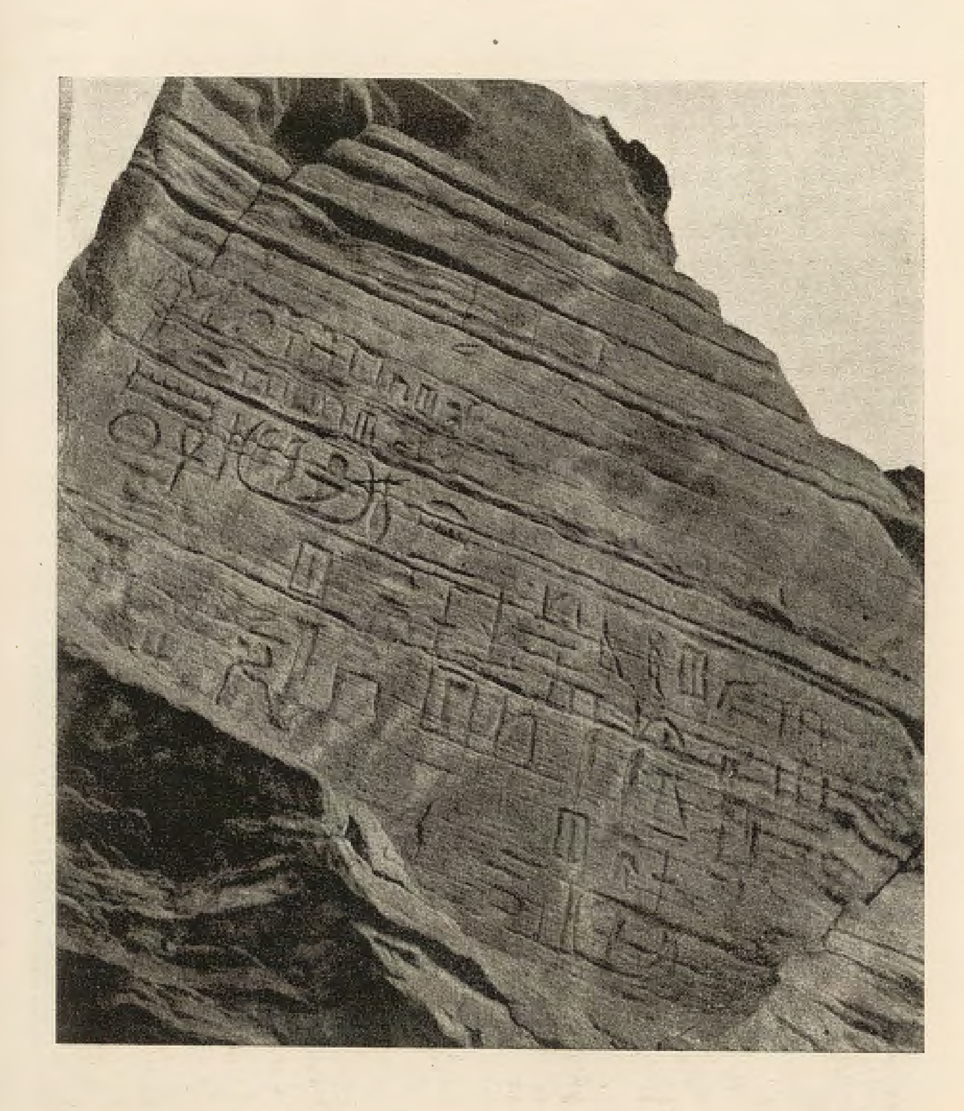


Fig. 2.

L'on constatera aisément les erreurs et omissions de Lepsius.

Parmi les nombreux inédits, voici un graffito qui mérite d'être mentionné (fig. 3).

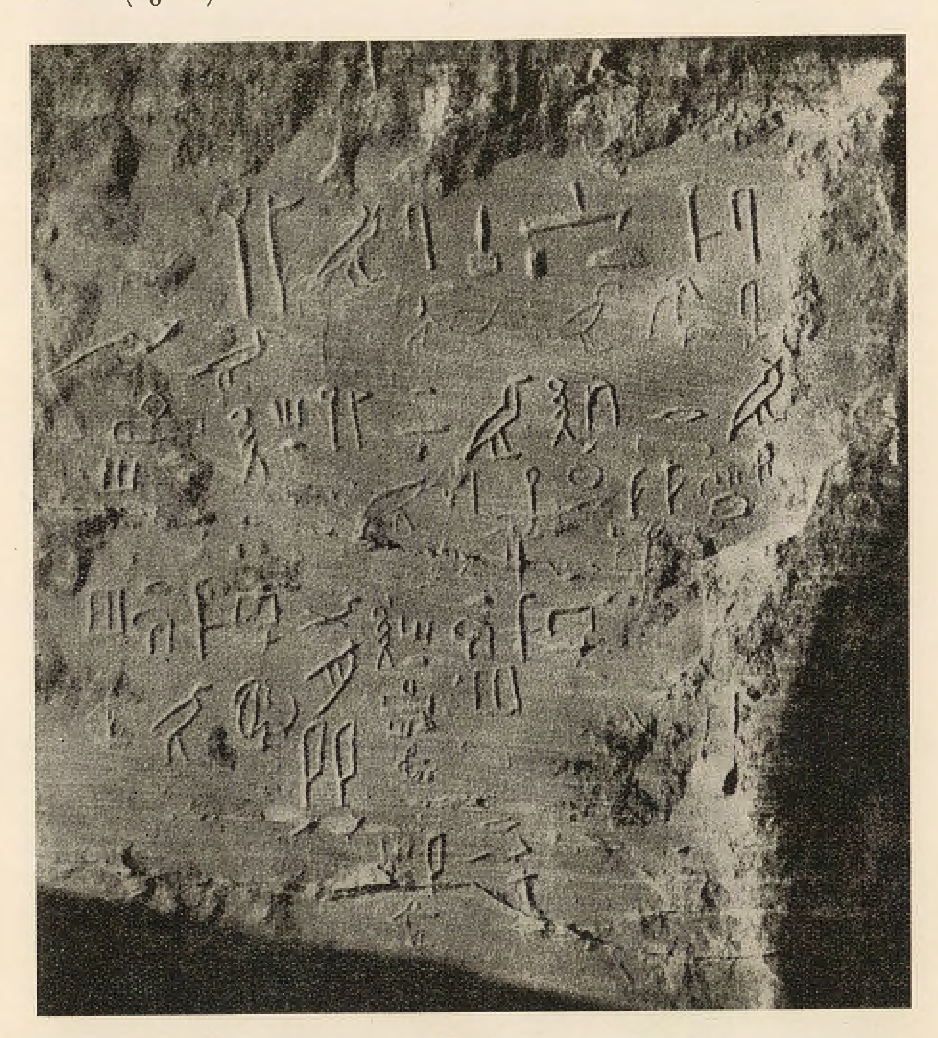


Fig. 3.

Puisse l'examen des inscriptions d'El Kab contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de ce site!

El Kab, le 8 mars 1950.

Jozef Janssen et Arpag Mekhitarian.

# MISCELLANEA MUSICOLOGICA[1]

(avec deux planches)

PAR

Dr HANS HICKMANN

## X

## LE TAMBOURIN RECTANGULAIRE DU NOUVEL EMPIRE

C'est depuis peu que la musicologie a admis l'existence dans l'Égypte ancienne, au moins durant une époque déterminée de son histoire, d'une sorte de tambourin rectangulaire. Cette forme si différente de celle des tambourins ordinaires n'était connue que par les représentations ; et on a parfois supposé qu'elle n'était que le résultat d'une fantaisie des artistes.

Or, la découverte d'un pareil tambourin (pl. I, n° 1) dans une tombe de Cheikh ʿAbd el-Qournah, datant de l'époque de Hatchepsout, coupe court à toute discussion à ce propos, discussion devenue d'ailleurs inutile à cause de nos connaissances en musicologie comparée qui attestent la présence de tambourins rectangulaires ailleurs qu'en Égypte, aux époques les plus différentes.

Ce tambourin thébain, fermé des deux côtés par deux membranes (pl. I, n° 2), est maintenant conservé au Musée du Caire sous le numéro 69355. Sa description a été donnée dans le *Catalogue général des instruments de musique du Musée du Caire,* p. 110 (pl. LXXIX, A et B).

[1] Voir *Annales du Service,* XLVIII, p. 639-663; XLIX, p. 417-449; L, p. 523-545.

L'instrument est très grand et lourd, fait d'autant plus surprenant qu'on le voit toujours entre les mains des artistes femmes [1].

Chose curieuse, le Musée du Caire, si riche d'ordinaire en toute sorte de monuments, ne possède aucune documentation iconographique sur cet instrument. Les scènes musicales *in situ,* à ʿAmarna et dans la Nécropole thébaine, sont par contre assez nombreuses pour que l'on puisse se faire une idée de l'emploi du tambourin rectangulaire.

D'après nos fiches, huit tombeaux thébains et cinq à ʿAmarna contiennent des représentations du tambourin rectangulaire. En les énumérant chronologiquement, nous obtiendrons en même temps quelques précisions sur la durée de l'emploi de cet instrument en Égypte. Il apparaît dans la tombe thébaine n° 241, citée en premier lieu et pour laquelle il n'existe comme indication historique que la mention vague «début de la XVIII^e^ dynastie»; il disparaît, semble-t-il, au début de la XIX^e^ dynastie; ainsi l'époque qui a utilisé cet instrument dépasse à peine deux siècles (1500 à 1300).

H. E. Winlock semble vouloir expliquer sa soudaine apparition par l'influence exercée par les Hyksos sur la vie culturelle en Égypte; en l'occurrence, cette influence se serait manifestée bien après leur domination. C. Sachs donne par contre une date trop tardive car l'instrument existait déjà avant l'époque d'Aménophis III [2].

En considération de la continuité de l'histoire millénaire de la musique égyptienne, ce laps de temps de deux siècles semble minime et nous devons croire qu'il s'agissait d'un instrument «à la mode» qui, comme toujours dans de pareils cas, était d'importation étrangère, et disparut

[1] Sur les circonstances de sa découverte cf. A. Lansing-W. C. Hayes, *The Egyptian Expedition 1935-1936 (Section II of the Bulletin of the Metropolitan Museum of Art,* New York 1937), p. 13 et fig. 24. L'instrument appartenait à Ḥatnofer, la mère de Sen-Mout (*op. cit.,* p. 17, 15 et 22, 19). Il a été déposé devant la tombe entre le 5 février et le 31 mars 1494 (*op. cit.,* p. 38).

[2] H. E. Winlock, *The Rise and Fall of the Middle Kingdom in Thebes,* New-York, 1947, p. 168-169; C. Sachs, *Die Musikinstrumente des alten Ägyptens,* Berlin, 1921; E. Brunner-Traut, *Der Tanz im alten Ägypten,* Glückstadt, 1938, p. 63, ann. 5.



sans laisser de traces. Nous verrons plus loin qu'il réapparut plus tard à l'Ouest de l'Égypte et qu'il a continué à jouer un certain rôle dans la musique folklorique de l'Afrique Blanche.

Le tambourin de la tombe n° 241 est donc certainement sinon le plus ancien, du moins l'un des plus anciens tambourins rectangulaires qui apparaissent dans les représentations musicales du Nouvel Empire [1]. Située à Khôkhah et datant du début de la XVIII^e^ dynastie, cette tombe est maintenant dans un assez mauvais état : aussi la scène musicale peinte sur le mur en face de l'entrée est-elle très endommagée. Les instruments à cordes sont joués par des hommes, le double hautbois et le tambourin rectangulaire par deux musiciennes.

Suivent deux tombeaux qui sont datés, avec certitude, de l'époque de Thoutmosis III (1504 à 1450). La tombe de Waḥ [2] est très riche en documents concernant la musique. Parmi les multiples groupes de l'orchestre, la «percussion» est exécutée par une petite négresse, dansant et jouant avec des baguettes entrechoquées; deux femmes battent la mesure avec leurs mains; une quatrième femme tient, dans une attitude curieuse, un tambourin rectangulaire devant elle et en joue de ses deux mains.

La tombe de Rekhmirêʿ contient aussi tout un orchestre rythmique. Le défilé du mur Sud montre des musiciennes frappant le rythme ainsi que des instrumentistes avec des planchettes entrechoquées et des cymbales [3]. Au mur Nord, un petit ensemble instrumental (harpe et luth), composé de musiciens hommes, divertit les participants d'un banquet, tandis que, deux registres plus haut, un trio féminin égaie les dames [4].

[1] A. W. Shorter, *The Tomb of Aaḥmose* (*Journal of Egyptian Archaeology,* XVI, 1930, pl. XV).

[2] Porter-Moss, *Topographical Bibliography,* I, p. 62; N. M. Davies, *Ancient Egyptian Paintings,* vol. I; Wreszinski, *Atl.,* I, pl. 76.

[3] N. de G. Davies, *The Tomb of Rekh-mi-Rêʿ at Thebes,* 1943, pl. LVXXIII; cf. M. Werbrouck, *Les pleureuses dans l'Égypte ancienne,* Bruxelles, 1938, p. 48.

[4] Champollion, *Monuments,* II, pl. CLXXXVII; Wreszinski, *Atl.,* I, pl. 332-333; ibidem I, pl. 102.

C'est précisement dans cet ensemble féminin que le tambourin s'ajoute aux instruments à cordes, la harpe et le luth (fig. 1). Il est très curieux de constater que les musiciens hommes ne jouent pas, dans cette scène, du tambourin rectangulaire : le souci de la symétrie dans



Fig. 1.

la composition aurait dû amener les artistes, peintre et sculpteur, à introduire un troisième musicien dans l'orchestre des hommes. Quelque chose s'y est opposé : cet instrument était, évidemment, essentiellement féminin.

Les observateurs trop superficiels expliquent toute irrégularité dans les représentations comme une «fantaisie» de l'artiste ancien. Dans le cas de la musique du banquet de la tombe n° 100, on pouvait s'attendre à la représentation symétrique d'un orchestre féminin et d'un orchestre masculin avec le même nombre de musiciens et des instruments identiques, puisque les deux ensembles utilisent le luth et la harpe cintrée à support, du même modèle.

Le fait que l'artiste a marqué des différences, parle en faveur de la fidélité de son œuvre et nous encourage à attribuer une certaine valeur aux études iconographiques. En tous cas, il nous semble évident, d'après cette représentation, que le tambourin rectangulaire était censé être un instru-



ment uniquement réservé aux femmes ; cette tradition s'est conservée durant de longs siècles, puisque nous savons que le même tambourin, à l'époque préislamique, était encore l'instrument préféré des musiciennes [1].

La tombe n° 129 d'Amenmose date très probablement de l'époque de Thoutmosis III ; du moins, on doit l'attribuer à la première moitié de la XVIII$^e$ dynastie [2]. Malheureusement le tombeau est aujourd'hui inaccessible et nous n'avons pas pu nous rendre compte sur place si certaines particularités sont intéressantes à relever. C'est en tous cas encore une jeune femme qui manie le tambourin, tout en mêlant ses rythmes aux sons combinés d'une lyre, d'une harpe et d'un hautbois.

A l'époque d'Aménophis II (1450-1425), le tambourin rectangulaire n'apparaît que dans un seul tombeau, celui de Mery, premier prophète d'Amon (n° 95) [3]. C'est de nouveau pour accompagner luth et harpe, peut-être encore d'autres instruments aujourd'hui détruits, qu'on se sert du tambourin qui d'ailleurs est peint en jaune clair, avec un bord brun-ocre foncé.

Du règne de Thoutmosis IV (1425-1405) date la tombe d'Amenḥotep-si-se (n° 75) [4]. Un grand ensemble de huit musiciennes distribuées sur deux registres comprend, parmi celles qui se servent des instruments à cordes et à vent, une joueuse de tambourin rectangulaire. Le dessin de la musicienne est malheureusement fort endommagé mais l'instrument, à la membrane colorée en rouge brique, au bord plus foncé, est encore assez visible (fig. 2).

A l'époque d'Aménophis IV-Akhnaton (1370-1352), plusieurs représentations de tambourins rectangulaires se trouvent à el-ʿAmarna [5].

(1) H. G. Farmer, *A History of Arabian Music to the xiiith Century*, Londres, 1929, p. 27.

(2) Wreszinski, *Atl.*, I, pl. 71 ; C. Sachs, *Musikinstrumente des alten Ägyptens*, p. 47, fig. 52, E. Brunner-Traut, *op. cit.*, p. 64.

(3) Rosellini, *Mon. Civ.*, pl. 98 ; L. Klebs, *Die Reliefs des Neuen Reiches*, p. 222, fig. 137 ; E. Brunner-Traut, *op. cit.*, p. 65.

(4) Porter-Moss, *op. cit.*, p. 102 ; Wreszinsky, *Atl.*, I, pl. 238 et 239 ; N. de G. Davies, *The Tombs of two Officials of Tuthmosis the Fourth*, Londres, 1923, pl. V et XVIII.

(5) N. de G. Davies, *The Rock Tombs of el-Amarna*, II, 33 et 36, reproduit dans Brunner-Traut, *op. cit.*, p. 69, fig. 36.

On reconnait dans l'une d'elles (tombe de Merirê͑ II) deux femmes jouant simultanément sur ces instruments, tout en accompagnant un chœur de chanteuses (fig. 3) [1].

Un petit instrument, plus maniable et plus léger que les autres est représenté dans la tombe de Merirê͑, au mur Sud [2]. La musicienne le serre

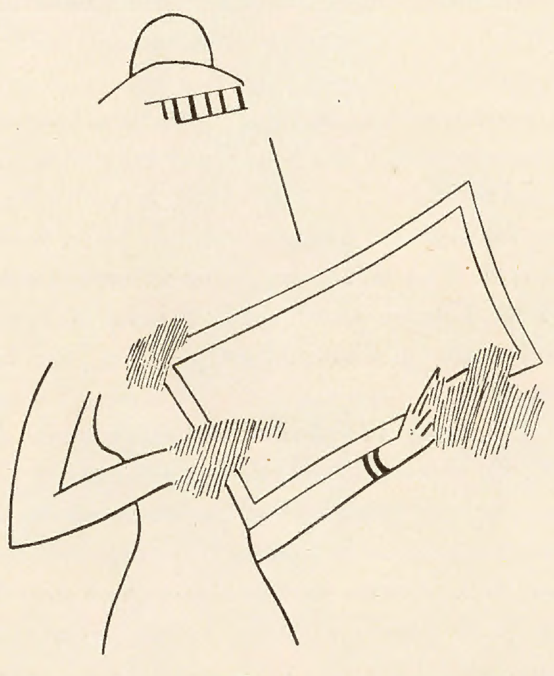


Fig. 2.

contre sa poitrine et ne joue que de sa main droite. L'instrument repose sur toute la longueur de son avant-bras. D'autres représentations dans la même tombe montrent encore l'instrument avec son vrai volume : dans le premier registre, une femme l'utilise pour accompagner un

[1] Qui n'évoquerait, en contemplant ce chœur de femmes saluant le dignitaire distingué par le Roi, la scène que nous rapporte Al-Ghazâlî et que nous citons d'après H. G. Farmer : « ...the women greeted Muḥammad's arrival from the housetops with recitation set to melody, and accompanied by the beating of tambourines» (*op. cit.*, p. 27, d'après Al-Ghazâlî, *Iḥyâ Ulûm al-Dîn*, 248).

[2] N. de G. Davies, *op. cit.*, I, pl. IX (en bas).



chœur féminin [1]; le second registre montre un autre ensemble féminin où deux musiciennes se servent du tambourin rectangulaire [2].

Le mur Ouest du tombeau de Panehesy donne à peu près la même représentation, avec cette différence que des musiciennes au tambourin rond se mêlent à celles utilisant le tambourin rectangulaire [3]. Mais,



Fig. 3.

là encore, c'est pour rythmer un groupe de chanteuses qu'on se sert de ces instruments de percussion.

L'emploi simultané des instruments rectangulaires et ronds est confirmé par la représentation musicale d'un bloc de la même époque découvert à Hermopolis. Quatre femmes (deux jouent du tambourin) sont tournées vers le couple royal. Les dimensions de l'instrument rectangulaire sont fort réduites [4].

Deux tambourins rectangulaires accompagnent la scène de danses représentée dans la tombe de Parennefer [5] (manifestation entièrement

[1] N. de G. Davies, *op. cit.*, I, pl. X, A (Pillar hall, West side, N. wall).

[2] Cf. Davies, *op. cit.*, I, pl. XIII.

[3] Ibidem, II (Londres, 1903), pl. XVIII.

[4] G. Roeder, *Die Ausgrabungen in Hermopolis im Frühjahr 1939, Annales du Service*, vol. XXXIX, 1939, pl. CXXX *a*).

[5] Ibidem, VI, pl. V (mur Ouest, partie inférieure du troisième registre).

féminine). La scène des félicitations qu'on présente à Toutou, dans le tombeau de celui-ci, est la dernière, dans la série des monuments d'el-ʿAmarna, qui nous montre, à cette époque, l'emploi du tambourin rectangulaire [1].

Revenant à Thèbes (Qournet Mouraʿi), nous enregistrons une tombe datant du règne de Tout ʿAnkh Amon, celle de Ḥuy (nº 40) [2], ou Amenḥotep. Retenons la joueuse de ce tambourin à cause de son attitude curieuse : elle lève l'instrument à la hauteur de sa tête, en le tenant de la main gauche et en le frappant de la main droite. Cette fois, ses rythmes servent d'accompagnement à la danse.

Un dernier tombeau, celui de Neferḥotep (nº 49) ne fait plus partie de la XVIIIᵉ dynastie, mais appartient déjà au début de la XIXᵉ. La scène qui montre plusieurs tambourins ronds et deux tambourins rectangulaires a été souvent reproduite [3]. Tous ces instruments accompagnent des danseuses.

Quelques représentations dispersées dans les Musées s'ajoutent encore à cette énumération qui d'ailleurs n'a pas la prétention d'être complète. Parmi les objets décorés d'une joueuse de tambourin rectangulaire, nous ne citons que les plus connus, deux cuillères à fard du Musée de Berlin (fig. 4) [4] et du Louvre [5].

La scène II de la fresque fragmentaire nº 37984 du British Museum contient enfin une dernière musicienne au tambourin rectangulaire, accompagnant un orchestre féminin de deux luthistes et de deux autres musiciennes, jouant du double hautbois et battant la mesure.

Avec ce dernier document, notre instrument disparaît de l'iconographie musicale égyptienne, n'ayant joué un certain rôle que depuis le début de la XVIIIᵉ jusqu'au début de la XIXᵉ dynastie. Mais s'il disparaît des représentations officielles, il a dû être employé encore

[1] Ibidem, VI, pl. XX (West wall, South side).

[2] N. de G. Davies et A. H. Gardiner, *The Tomb of Ḥuy, Vice Roy of Nubia in the Reign of Tutankhamûn*, pl. X et XV.

[3] N. de G. Davies, *The Tomb of Neferḥotep at Thebes*, New-York, 1933, pl. XVII et II, pl. I; M. Lexova, *Ancient Egyptian Dances*, Prague, 1935; cf. Porter-Moss, *op. cit.*, p. 79.

[4] D'après E. Brunner-Traut, *op. cit.*, fig. 35.

[5] Wreszinsky, *Atl.*, I, pl. I, 10 A.



pendant la basse époque, et même dans l'Égypte gréco-romaine. Il n'est pas rare, en effet, qu'un type d'instrument ne soit plus mentionné dans les documents iconographiques alors qu'il continue d'exister et d'être employé dans la musique populaire. Il serait d'ailleurs très étrange que le tambourin rectangulaire ait complètement disparu pour ne réap-



Fig. 4.

paraître que beaucoup plus tard, dans les pays à l'Ouest de l'Egypte. Le chaînon a certainement existé. Nous croyons reconnaître en effet des tambourins rectangulaires dans les mains d'un Bès du Musée de Berlin (Inv. nº 5666) [1] et d'une musicienne de l'époque gréco-romaine (pl. I, nº 3) [2]. Dans ces deux cas, l'instrument se rapproche déjà, d'après sa forme, du دف marocain moderne.

[1] A. Erman, *Die Religion der Ägypter*, p. 147, fig. 55; du même auteur : *Life in ancient Egypt*, p. 396.

[2] Terre-cuite d'une collection privée.

Nous suivons C. Sachs et H. E. Winlock dans les grandes lignes de leurs hypothèses, tout en modifiant légèrement la date de la première apparition du tambourin rectangulaire en Égypte : en effet, il nous semble juste de chercher l'origine de cet instrument en Asie Mineure. Avec le courant des échanges culturels, à la suite des mariages des pharaons avec des princesses étrangères, ou simplement à cause de la position prééminente de l'Égypte dans le monde de l'Orient ancien, différents instruments ont dû être importés en Égypte où les musiciens les ont adoptés (comme la lyre) ou rejetés comme le tambourin rectangulaire. Si l'on veut donc chercher l'origine de ce membranophone, il faut se tourner vers les civilisations de la Mésopotamie.

F. W. Galpin signale un tambourin sumérien rectangulaire, le A-DA-PA (adapu) qui aurait servi dans les temples à accompagner certains hymnes et chants liturgiques qui prirent le nom de l'instrument d'accompagnement. C'est ainsi qu'une liturgie entière, consacrée au dieu Anou, serait décrite comme un chant «au A-DÂP» (ou comme un «A-DÂP» tout court).

A une autre période (2100 avant J.-C.), correspondant à peu près à l'avènement de la XI[e] dynastie en Égypte, un hymne à Enlil, en l'honneur du roi Dungi, porterait enfin comme titre «psaume du grand prêtre, chant au A-DÂP, pour Enlil». Un objet absolument semblable et portant le même nom aurait été utilisé comme mesure pour le blé [1].

---

[1] Nous avons particulièrement insisté sur la double utilisation de certains instruments de musique dans notre étude : *Cymbales et crotales dans l'Égypte ancienne.* La cymbale aurait servi à la fois de coupe à libation ou d'encensoir et d'instrument de musique. Le tambourin rectangulaire semble rentrer dans la liste de ces objets à double utilisation.

C'est dans le tombeau de Rekhmirê' que nous avons constaté la présence d'un tambourin rectangulaire, l'identifiant comme instrument féminin. Or, nous voyons dans le même tombeau, à gauche de l'entrée, deux objets en forme de tambourins rectangulaires. Nous devons y voir peut-être des caissons ou des coffrets, portés sur les épaules de certains personnages qui font partie d'un défilé d'offrandes.

Une scène semblable est représentée dans la tombe de Huya, à el-'Amarna. Parmi les porteurs de tributs, quatre hommes sont chargés d'objets similaires, aux flancs étranglés et rectangulaires (N. de G. Davies,



Mentionné également par C. Sachs [1], le terme n'a pas encore trouvé à s'appliquer indiscutablement à un instrument déterminé dans les représentations musicales, toutes les équivalences données par Galpin et Sachs étant sujettes aux interprétations les plus diverses.

C. Sachs croit reconnaître «a rectangular frame drum» sur un vase de Bismaya (Musée d'Istamboul) datant de 3000 avant J.-C. Galpin cite plusieurs documents concernant la représentation du tambourin rectangulaire : sur une harpe décorée provenant d'Ur [2], un cachet de la période d'Agadè [3], un bronze de Nikhawand (Perse) [4] datant de 2200 avant J.-C., un relief élamite de Malamir, un cachet kassite datant de 1300 (Louvre) et enfin sur un cachet de la Reine Choubad (2700 avant J.-C.) [5].

De tous ces documents [6], ceux de Nikhawand et de la Reine Choubad nous semblent seuls correspondre à notre description du tambourin rectangulaire, tel qu'il devait apparaître plus tard en Égypte. A vrai dire, ces instruments sont plutôt carrés et moins longs que les instruments égyptiens qui sont nettement rectangulaires.

Le terme A-DA-PA ou A-DÂP a dû, très tôt, s'appliquer au tambourin rond. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas nous fier trop à l'étymologie des termes dérivés du A-DA-PA bien que les instruments qu'ils désignent soient assez voisins.

---

*The Rock-Tombs of el-Amarna,* III, pl. XIV, second registre).

En arabe, il existe aussi un mot qui désigne en même temps un instrument de musique et un tamis. الغربال sert pour tamiser le blé; certaines superstitions s'y rattachent en Égypte (cf. *Archiv für ägyptische Archäologie,* I, 6, p. 139), et c'est aussi le seul instrument de musique que le Prophète aurait admis (H. G. Farmer, *A History of Arabian Music,* p. 28), le ghirbâl étant un instrument utilisé par les pèlerins (ibidem, p. 30). En Éthiopie, le «gourban» est un tambour en forme de barillet (G. Barblan, *Musiche e strumenti musicali dell' Africa Orientale italiana,* Naples, 1941, pl. 26 et 27).

[1] C. Sachs, *The History of Musical Instruments,* p. 73 et 74.

[2] F. W. Galpin, *The Music of the Sumerians ......, the Babylonians and Assyrians,* Cambridge, 1937, pl. VIII, 2 : animal tenant d'une main un sistre et frappant de l'autre sur un objet qu'il tient sur le genou.

[3] Ibidem, pl. II, 3.

[4] Ibidem, pl. VI, 2.

[5] Ibidem, pl. II, 4.

[6] Bibl. : ibidem, p. 88 (12).

Ainsi, sous la dénomination «tof» (toph) un instrument de percussion est attesté dans la tradition juive. Est-ce vraiment un tambourin rectangulaire ou par extension n'importe quelle forme de tambourin? Nous ne pouvons avoir aucune certitude, bien que l'importation du tambourin A-DA-PA en Égypte ait dû s'effectuer à travers la Palestine. Le *tof* (aram. : *tuppâ;* assyr. : *tuppu*[1]) serait donc le terme hébreu, appliqué à un instrument existant en Palestine et donné plus tard par les musiciens juifs à un tambourin qu'ils auraient connu en Égypte et dont nous ne saurions dire s'il était rond ou rectangulaire. On a rattaché ce terme de *tof* au دُفّ (pluriel دفف) des Arabes, et les explications philologiques n'ont pas manqué traitant le problème d'après les données étymologiques[2]. Malheureusement, les documents littéraires ne font jamais allusion aux données morphologiques, et le «*duff*» («*adufe*» en espagnol) attribué à Tubal, d'après la tradition arabe, comme celui du grand chanteur arabe Ṭouwais[3] au VIIe siècle de notre ère pourraient avoir n'importe quelle forme.

Il est vrai que la fusion des deux formes, ronde et rectangulaire, rendue par l'ancien terme *douff* et attestée par H. G. Farmer, n'a pas été définitive, et aujourd'hui le «daff» ou «deff» marocain[4] et albanais[5] est redevenu un tambourin rectangulaire.

L'instrument marocain est d'ailleurs pourvu de deux cordes en boyau, tendues à l'intérieur contre chacune des membranes. Nous ne pouvons pas affirmer que l'instrument égyptien avait la même particularité, aucune trace de cordes n'ayant été découverte.

(1) C. Sachs, *Real-Lexikon der Musikinstrumente,* Berlin, 1913, p. 388 B et 401 B.

(2) D'après H. Gressmann, *Musik und Musikinstrumente im Alten Testament,* Giessen, 1903, p. 32, ce terme fait allusion aux membranes tendues des deux côtés de l'instrument. Cf. C. Sachs, *Real-Lexikon,* p. 108 A (الدفة, membrane, scil. «de tambour»). Cf. «dbn» en égyptien = encerclé, «umkreisen».

(3) H. G. Farmer, *op. cit.,* p. 53.

(4) V. Ch. Mahillon, *Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du conservatoire Royal de Musique de Bruxelles,* Gand, 1893, p. 400, fig. 339.

(5) Cl. Marcel-Dubois, *Les instruments de musique populaire d'Europe* (*La musique des origines à nos jours,* Larousse), p. 54.



Il ne semble pas que le tambourin rectangulaire de l'antique civilisation des Sumériens ait seulement émigré en Palestine, en Égypte et puis dans l'Ouest de l'Afrique[1]. Un instrument persan et son proche voisin octogonal des Indes et de la Chine[2] semblent se rattacher également à cette forme originale du tambourin rectangulaire. Ce dernier instrument a été identifié par H. G. Farmer[3] dans les bas-reliefs de Ṭâq-i Bustân. Du moins, cet auteur croit-il reconnaître dans un des instruments représentés en pl. II, 5 un «square tambourine, as the hands are in the conventional position for playing such an instrument. It may also be seen in the Qul-i Firʿaun group». L'avis de M. Farmer, spécialiste de l'histoire des instruments de musique orientaux, est d'autant plus précieux que ce musicologue s'est occupé à plusieurs reprises du tambourin rectangulaire. Selon lui, le mot الدُّفّ serait, comme nous l'avons déjà relevé, un terme plutôt générique appliqué à plusieurs sortes de tambourins encore au XIIIe siècle de notre ère (d'après Al-Muṭarrizî), mais désignerait plutôt la forme rectangulaire, tandis que الدائرة ou الطاو serait plutôt reservé, d'après sa forme, aux tambourins ronds[4]. Comme à l'époque préislamique, le «douff» aurait été l'instrument préféré des musiciennes[5]. Cet instrument

(1) M. Schaeffner signale même le cas isolé d'un tambour carré recueilli au nord du Dahomey (*Origine des instr. de musique,* p. 175, 3).

(2) F. W. Galpin, *op. cit.,* p. 9 («duffde»); Cl. Marcel Dubois, *Les instruments de musique de l'Inde ancienne,* Paris, 1941, p. 41 et 68 («ḍampha»). Cf. C. Sachs, *Real-Lexikon,* p. 106 *b.* Cf. du même auteur : *Die Musikinstrumente Indiens und Indonesiens,* p. 63, et : *Geist und Werden der Musikinstrumente,* pl. 48 (327). Le «Historisches Museum»» de Berne possède un tambour octogonal chinois. Cf. enfin J. Kunst, *Een en ander over de Muziek en den Dans op de Kei-Eilanden,* Amsterdam, 1945, p. 16, pl. 7 et 8.

(3) H. G. Farmer, *The Instruments of Music on the Tâq-i Bustân Bas-Reliefs* (*Journal of the Royal Asiatic Society,* juillet 1938, p. 397-398 à 412).

(4) H. G. Farmer, *Studies in Oriental Musical Instruments,* Londres, 1931, p. 84 ; du même auteur, *The Minstrelsy of «The Arabian Nights»,* p. 6 et 34 ; du même auteur : *A History of Arabian Music,* p. 47 et 74 (d'après *Aghânî,* II, 174 et IX, 162). Ibidem, p. 109 et 154.

(5) H. G. Farmer, *A History of Arabian Music,* p. 27. Cf. les articles du même auteur dans l'*Encyclopedia of Islâm,* I, 165 (I, 191); I, 225 (I, 252); I, 353 (I, 378); V, 73.

conserve donc ses caractéristiques traditionnelles et nous en entendons parler sans discontinuer pendant tout le moyen-âge. Mention en est faite encore au XVII^e siècle en Turquie, où le دف مربع est opposé à la دارة, tambourin rond [1].

C'est précisément l'uniformité de ces termes qui nous permet de douter d'une opinion de V. Loret [2] qui voudrait appliquer aux deux formes de tambourins les mots «sarou» et «khanrit». Le terme indique assez clairement, par le choix du déterminatif o, un tambourin arrondi, même quand le mot *sr* est écrit , [3]. C'est pour cette raison que nous préférons réserver ces mots pour le tambourin rond et son jeu [4] : .

Le terme aurait pu s'appliquer parfaitement à notre instrument, en le considérant comme l'un de ces termes génériques analogues à الدف qui désignent toutes sortes de membranophones [5]. Apparenté évidemment aux A-DA-PA, *tuppâ, tuppu, tof* et دف [6], il s'appliquerait comme eux aussi bien au tambourin rond qu'à l'instrument rectangulaire. Nous retenons parmi les mots (tous d'emploi très récent) , , o et surtout les derniers : le terme (*dbn*) ferait allusion à la double membrane [7] ; o [8] correspondrait le mieux aux termes employés en Asie Mineure. Mais l'emploi du déterminatif o s'oppose encore à cette interprétation si nous ne voulons pas admettre que cette manière d'écrire était purement conventionnelle et couvrait les deux formes. Mais peut-être devrions-nous penser qu'il s'agit plutôt d'une transcription du grec τύμπανον, si l'on tient compte de l'apparition très tardive de tous ces termes. En tout cas, ils ne peuvent pas être appliqués aux grands tambours cylindriques pour lesquels un terme

(1) H. G. Farmer, *Turkish Instruments of Music in the Seventeenth Century*, p. 13.

(2) *Encyclopédie de la musique*, I, 13.

(3) A. Erman-H. Grapow, *Wörterbuch*, IV, 191.

(4) H. Hickmann, *Catalo. Gén.*, p. 111.

(5) Ibidem, p. 111 (2).

(6) Le terme *dbdb* ne nous est connu qu'en tant que verbe : «son cœur bat» (*pap. Ebers*, 42, 9-10). Cité d'après Lefebvre, *Grammaire*, p. 203, § 409.

(7) *dbn* : «*umkreisen*» (Erman, *Kurzer Abriss der aegyptischen Grammatik*, Berlin, 1919, p. 42. Cf. le terme دف > الدفة.

(8) C. Sachs, *Real-Lexikon*, p. 379 *b*.



spécial (*qmqm*) était employé [1] et qui d'ailleurs ont existé depuis le Moyen Empire, bien avant donc que les documents littéraires mentionnent le terme *tb* ou *tbn* dont l'équivalent arabe طبل correspond aujourd'hui encore à toutes sortes de tambours et de timbales [2].

Les tambourins sur cadre rectangulaires font partie, dans la classification des instruments de musique, des tambours. Il serait préférable d'éviter d'autres termes qu'on rencontre assez souvent dans la littérature égyptologique [3].

Pour ce qui est de leur emploi, les tambourins rectangulaires mésopotamiens semblent, d'après F. W. Galpin, réservés à l'usage rituel puisqu'ils accompagnent de leurs rythmes le chant des hymnes. Nous constatons pourtant que ces instruments, dès cette époque, servent aussi en des occasions moins solennelles, et plusieurs représentations montrent des joueuses munies de cet instrument aux banquets. En Égypte, on s'en sert aussi bien dans les processions que dans les banquets ; mais comme les défilés sont ceux des porteurs d'offrandes pour le mort, et comme les banquets ont aussi une destination funéraire, le rôle et la signification de l'instrument ne semblent pas avoir changé. Il y a pourtant quelques exceptions à signaler, où le tambourin rectangulaire accompagne simplement la danse (fig. 3). Quelques instruments, descendants des antiques tambourins rectangulaires, ont gardé le souvenir de cet ancien emploi rituel et funéraire.

Dans sa description de Fez, Léo Africanus en parle, en spécifiant qu'à la mort d'un mari, père, ou ami, les femmes mettent des vêtements usagés, se barbouillent et entonnent les chants funéraires entrecoupés d'exclamations ou de cris. Les chants sont accompagnés par les rythmes

(1) H. Hickmann, *Catalogue général*, p. 108, contrairement à V. Loret (*Enc. de la Musique*, I, 12) et C. Sachs, *Real-Lexikon*, p. 372 *b*. Cf. Junker, *Die Onurislegende*, p. 121.

(2) H. Hickmann, *Terminologie arabe des instruments de musique*, p. 20. Une seule fois, le déterminatif montre un tambour en forme de barillet, dans une inscription non datée du grand temple de Karnak : (V. Loret).

(3) C'est ainsi que A. Erman (traducteur : A. M. Blackman) parle à tort de «square kettledrums» (*Life in ancient Egypt*, Londres, 1894, p. 254).

de grands tambourins carrés («great fower-square drums») joués par quelques hommes déguisés en femmes [1].

En Égypte, ces instruments sont régulièrement joués de la même manière : une main, en général la main gauche, soutient l'instrument tout en exécutant très probablement des rythmes subdivisés en petites valeurs, tandis que la main droite, tenue devant la poitrine de la joueuse

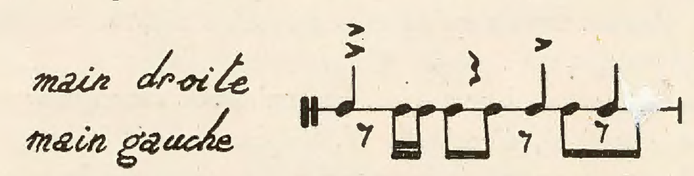



Fig. 5.

et couvrant en partie la membrane de l'instrument, frappe les grands accents, tout comme les joueurs orientaux modernes manient aujourd'hui la دائرة (fig. 5). L'instrument est tenu relativement haut, souvent plus haut que les épaules de la musicienne. Les seules exceptions sont les deux représentations sur des cuillères à fard (fig. 6) où l'artiste n'a pas eu assez d'espace pour représenter l'instrument comme d'ordinaire.

Comme l'instrument devait être assez lourd, on l'appuyait dans l'angle formé par le bras et l'avant-bras gauche (fig. 4). Nous avons signalé déjà plus haut l'attitude singulière représentée dans la tombe n° 40. Elle se retrouve dans la tombe de Neferḥotep (n° 49), où les musiciennes semblent appuyer les instruments sur l'épaule gauche [2].

Abstraction faite des représentations en forme de cuillères à fard décorées, montrant l'instrument seul, le tambourin rectangulaire s'ajoute souvent aux instruments à cordes (harpe et luth) [3], mais peut se joindre aussi aux ensembles qui comprennent le hautbois en plus des harpes et des luths [4] ou des lyres [5] et figure même dans les grands ensembles instrumentaux [6]. Quelquefois il fait partie d'un ensemble de percussion

---

(1) Cité d'après E. Westermarck, *Ritual and Belief in Morocco,* Londres, 1926, II, 436, 1.

(2) N. de G. Davies, *The Tomb of Nefer-Ḥotep at Thebes,* New-York, 1933, pl. XVII.

(3) Tombes thébaines 95 et 100.

(4) Tombes 129 et 241.

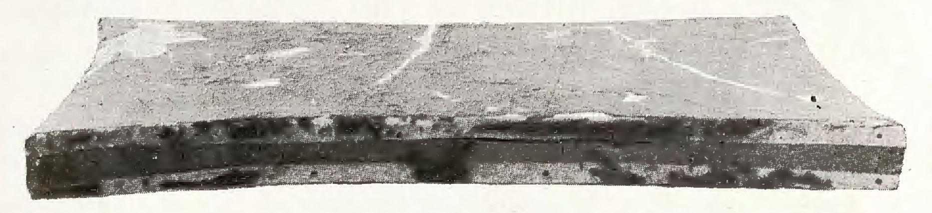
(5) Tombe 22.

(6) Tombe 75 (harpe, luth, deux hautbois, lyre).

Pl. I



1



2



3

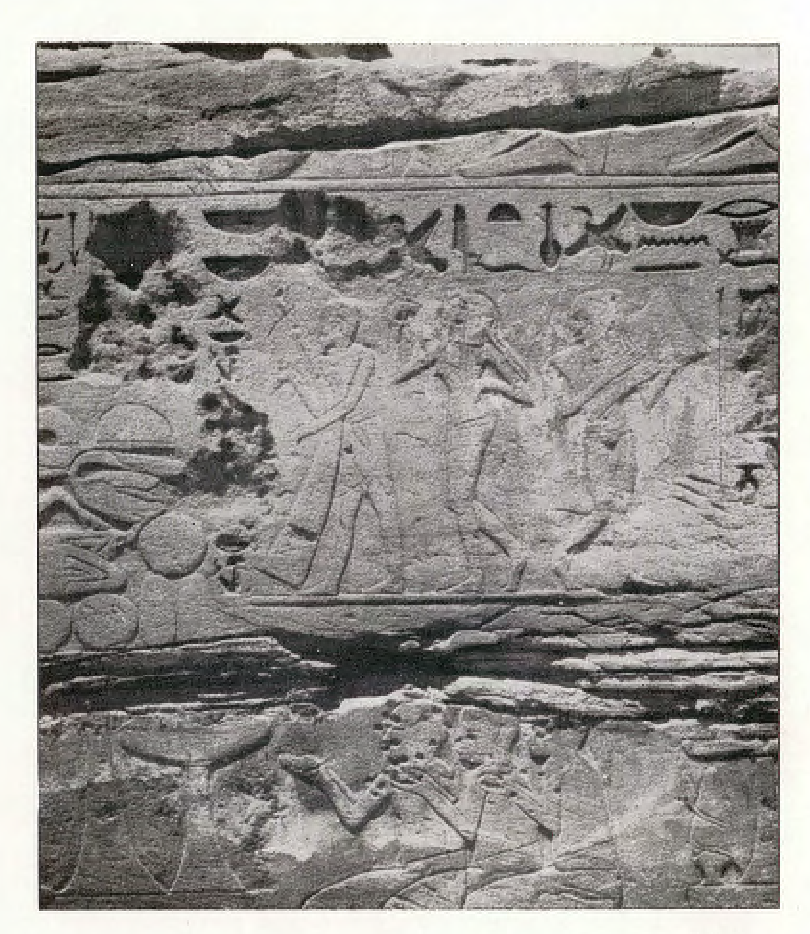


Photo L.-A. Christophe.

accompagnant un défilé et une danse [1], ou sert de fond rythmique au chant (fig. 3).

## NOTE ADDITIONNELLE

M. L.-A. Christophe a bien voulu nous signaler une scène musicale inédite, tout en nous permettant très aimablement de la publier ici pour la première fois (pl. II). Elle se trouve à Gebel Silsileh-Ouest, sur le mur Nord de la chapelle funéraire d'un nommé Sen-Nefer (XVIII[e] dynastie) [2]. Elle se compose d'un artiste jouant de la grande harpe naviforme, d'une danseuse et d'une musicienne jouant du tambourin rectangulaire. Le registre inférieur montre trois hommes accroupis accompagnant cette musique de danse par le battement rythmique de leurs mains.

L'instrument est particulièrement grand et probablement lourd. La joueuse esquisse néanmoins quelques pas de danse. Il n'est pas rare de trouver la combinaison *harpe + tambourin*. Elle nous semble démontrer le caractère rythmique du jeu de la harpe, et nous la retrouvons jusqu'à la Basse Époque.

Il est vrai que le tambourin rectangulaire est alors remplacé par le tambour en forme de barillet [3].

H. Hickmann.

---

(1) Tombes 40 et 49. Cf. M. Lexova, *Ancient Egyptian Dances,* Prague, 1935, fig. 51.

(2) B. Porter et R. L. B. Moss, *Topographical Bibliography of Ancient Egyptian Hieroglyphic Texts, Reliefs and Paintings,* vol. V, p. 214.

(3) Cf. les harpes angulaires accompagnées par le tambour dans une scène du temple de Kawa ainsi que dans celle du bas-relief de la tombe de Thanefer (Musée Gréco-romain, Alexandrie; cf. Chr. Desroches-Noblecourt, *Le style egyptien,* p. 174 et pl. LVIII).

# LA CARRIÈRE DU PRINCE MERENPTAH

ET LES

# TROIS RÉGENCES RAMESSIDES

PAR

LOUIS-A. CHRISTOPHE

L'étude des titres du quatorzième fils de Ramsès II[1], sur les quinze monuments qui me sont actuellement connus, m'a permis de retracer, étape par étape, la longue carrière du prince Merenptah, avant son intronisation comme roi d'Égypte. Il m'a été ainsi possible de voir comment un souverain se faisait remplacer par ses fils dans l'exercice de ses fonctions essentielles et comment il leur confiait, quand ils avaient atteint l'âge convenable et qu'ils avaient acquis l'expérience nécessaire, des charges de plus en plus importantes.

Il m'a paru, d'autre part, intéressant de comparer les textes qui se rapportent aux dernières années de cinq rois des XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ dynasties : Ramsès I$^{er}$, Sethi I$^{er}$, Ramsès II, Sethnakht et Ramsès III ; cette confrontation m'a conduit à des conclusions d'ordre historique qui éclairent, semble-t-il, d'un jour nouveau ces périodes mal connues de l'histoire égyptienne.

## I. LA CARRIÈRE DU PRINCE MERENPTAH

*A*. L'adolescence. — 1. Le prince Merenptah était sans doute encore enfant lorsque fut gravée la stèle d'Assouan[2] ; Ramsès II y est repré-

[1] D'après Gauthier (*Livre des Rois,* III, p. 94). Il serait le treizième selon Breasted (*A History of Egypt,* 2$^{e}$ édit., p. 464).

[2] Champollion, *Notices Descriptives*..., I, p. 230 ; Lepsius, *Denkmäler*..., III, pl. 175 *h ; Denk*. ..., *Text,* IV, p. 117 ; De Morgan, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique,* I, p. 41, n° 182.

senté accompagné de son épouse, Isis-Nefret et de quatre de leurs enfants : les princes Ramessou, Khâemouaset, Merenptah et la princesse Bentânat.

Le petit prince Merenptah est aux côtés de son aîné, Ramessou ; l'inscription qui le précède ne donne que sa qualité de prince :

(sic)

*son jeune frère, le prince* [1] *Merenptah.*

Trois autres inscriptions n'indiquent pas les fonctions exercées par le prince Merenptah :

*a*) Statue de Ptah au Musée de Berlin [2] : (sic) *le véritable prince Merenptah, j. v.*

*b*) Liste des fils de Ramsès II au temple de Louxor [3] : (sic) (sic) *le véritable prince Mer⟨en⟩ptah.*

*c*) Listes des fils de Ramsès II au Ramesséum [4] : *le véritable prince Merenptah.*

Pourtant ces trois inscriptions ne peuvent être contemporaines de la stèle d'Assouan ; elles doivent dater de la seconde moitié du règne de Ramsès II.

2. Le jeune prince devait certainement être adolescent lorsqu'on grava la stèle du Gebel Silsileh (ouest) [5] puisqu'il remplit déjà auprès du souverain une charge importante. Cette stèle porte les mêmes personnages que celle d'Assouan, mais l'inscription du prince Merenptah nous fournit un renseignement supplémentaire :

(1) Wiedemann (*Proceedings S. B. A.*, XII, p. 261) a noté la valeur vague du titre. Il s'agit sans aucun doute ici d'un fils légitime de Ramsès II.

(2) Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den königlichen Museen zu Berlin*, II, p. 85, n° 7553.

(3) Daressy, *Recueil de Travaux...*, XIV, p. 31.

(4) Lepsius, *Denkmäler..*, III, pl. 168 *a* et *b* (dans *b*, le nom du prince Merenptah est en lacune). Il n'est pas fait mention du prince Merenptah dans les listes des fils de Ramsès II gravées dans les temples suivants : grand temple d'Abou-Simbel ; temple d'Hathor à Abou-Simbel ; temple de Derr ; temple de Beit el-Ouali ; Ramesséum (autre liste) ; temple d'Abydos. Il est par contre en lacune dans la liste des soixante-dix-neuf fils de Ramsès II dans la cour du temple de Ouadi es-Sebouâ.

(5) Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. CVII ; Lepsius, *op. cit.*, pl. 174 *e*.



(sic) (sic)

*son jeune frère, le scribe royal,* ..... (a), *le véritable prince Merenptah.*

*a*) Trois lectures différentes sont proposées par Champollion, Lepsius et Gauthier (*Livre des Rois*, III, p. 94, 14, B). Les signes relevés par Champollion et Lepsius ne correspondent à aucun mot ou expression égyptienne en usage. M. le chanoine Drioton, consulté, m'a très aimablement suggéré d'interpréter la lecture de Gauthier, comme une qualité du scribe ; l'épithète serait formée sur les modèles ou qui s'appliquent à Thot [1] (cf. Kuentz, *Annales du Service*, XXV, p. 226, note 1). Cependant, d'après des textes similaires, on attendrait plutôt, entre et, des expressions comme [2], [3] ou [4].

*B.* Les grandes fonctions d'un prince royal. — 1. Dès qu'il était capable de les remplir, le prince royal recevait de multiples charges. Un bloc d'Athribis [5] nous montre le prince Merenptah pourvu d'importantes fonctions religieuses et militaires :

*le délégué* (a) *de Celui-qui-satisfait-les-dieux* (b), *le scribe royal,* « *le général* » (c), *prince Merenptah, j. v.*

*a*) Le mot est généralement suivi par [6]. Lorsqu'il est employé seul [7], il est assez difficile à rendre ; en ce cas, le contexte indique,

(1) Boylan, *Thoth, the Hermes of Egypt*, p. 184.

(2) Voir p. 342.

(3) Voir le texte suivant.

(4) Statue du frère du prince Merenptah, Montou-her-khepech-ef (Naville, *Bubastis*, pl. XXXVIII, *c*).

(5) Engelbach, *Annales du Service*, XXX, p. 199 et pl. I, face I.

(6) Erman - Grapow, *Wörterb.*, II, p. 415.

(7) La lecture et le sens de sont discutés par Sir A. H. Gardiner dans *Ancient egyptian onomastica, Text*, I, p. 14*-19*.

semble-t-il, que désigne, au Nouvel Empire et surtout à l'époque ramesside, le *délégué*, le *légat du roi* aussi bien pour une unique cérémonie que pour une fonction déterminée. Il y a sans doute une liaison entre , *femme de haut rang, image, statue* (de femme) et ; ce dernier terme paraît s'appliquer à «l'image» du souverain, à son *alter ego* qui a tout pouvoir pour le remplacer en des circonstances précises. Cette traduction peut se justifier lorsqu'il s'agit d'un gouverneur de province (légat), d'un vizir qui administre et juge au nom du roi, et, à plus forte raison, d'un prince royal qui est appelé à remplacer fréquemment son père dans les cérémonies officielles ou dans certaines fonctions religieuses.

*b*) est une épithète royale courante au Nouvel Empire [1] que l'on trouve appliquée à Ramsès II [2] et à son épouse Nefertari [3]; elle est employée ici par périphrase pour désigner le souverain. Son emploi, intentionnel, détermine avec précision la nature de la délégation qu'a reçue le prince Merenptah : son père l'a chargé de tout ce qui concerne les offrandes divines nécessaires aux temples d'Athribis, peut-être même à tous les temples du Delta.

On doit noter l'épithète appliquée à un autre fils de Ramsès II, Khâemouaset [4], mais qui a un sens tout différent; on retrouve cette expression dans une inscription du prince Merenptah gravée sur le siège d'une statue de Sésostris Ier, actuellement au Musée de Berlin [5] :

*son fils chéri qui réjouit celui qui l'a fait naître.*

---

[1] Deuxième expression du nom d'Horus d'or de Toutankhamon; nom nebty d'Herihor, etc.; épithète devant le second cartouche de Sethi Ier (*J.E.A.*, XXXIII, pl. 3, 4 et 7). C'est une épithète courante de Thot (Christophe, *B.I.F.A.O.*, XLVIII, p. 49 et 52 *g*; *Annales du Service*, XLVIII, p. 156).

[2] Épithète devant le second cartouche de Ramsès II sur les faces inférieures des architraves qui joignent les colonnes 2 à 3, 10 à 11 et 18 à 27, dans la grande salle hypostyle du temple de Karnak.

[3] Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. CIII, n° 1; Lepsius, *Denk.* ..., III, pl. 175 *c*.

[4] Mariette, *Monuments divers*, pl. 71, n° 33; De Morgan, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique*, I, p. 103, n° 33.

[5] Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den königlichen Museen zu Berlin*, II, p. 21, n° 7265.



*c*) J'ai déjà signalé [1] qu'au Nouvel Empire le titre n'était plus un titre proprement militaire : celui qui le portait demeurait à la Cour; il faisait partie, semble-t-il, d'une sorte d'état-major qui, en temps de paix, jouissait de privilèges honorifiques importants et, en temps de guerre, suivait le roi dans ses campagnes.

2. Une nouvelle et importante étape dans la carrière du prince Merenptah nous est connue par une inscription de Tanis [2] :

(sic)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays* (a), *le scribe royal, le chef du Trésor* (b), *le «général», prince Merenptah, j. v.* (c) .....

*a*) est, dès le Moyen Empire, une épithète de Rê [3], d'Osiris [4] ou d'Amon-Rê [5]; au Nouvel Empire, c'est surtout une épithète d'Horus [6] qui sert souvent à caractériser Khonsou : [7].

---

[1] Christophe, *B.I.F.A.O.*, XLVIII, p. 33.

[2] Petrie, *Tanis*, I, pl. I, 4. A; Goyon, *Annales du Service*, XXXVII, p. 84 et pl. III. Goyon, sans justification acceptable, attribue ce texte à un fils, jusque-là non mentionné, du roi Merenptah. Ce siège d'une statue de Sésostris Ier et le pilier dorsal portent en réalité trois inscriptions du roi Merenptah; ces textes ont été gravés à trois époques différentes de sa longue carrière, lorsqu'il était prince royal, lorsqu'il devint régent du royaume (voir *infra*) et lorsqu'il eut succédé à Ramsès II.

[3] Sélim Hassan, *Hymnes religieux du Moyen Empire*, p. 163.

[4] Sélim Hassan, *op. cit.*, p. 122-123.

[5] Cette épithète d'Amon-Rê est fréquente à Karnak : monument de Sésostris Ier, reconstitué par M. Chevrier; chapelle d'Aménophis Ier, dans la cour au sud du vestibule qui ouvre sur le sanctuaire de granit; chambre au sud de la Salle des fêtes de Thoutmosis III, etc. Cette expression ne s'applique pas aux déesses : lire au lieu de dans un texte se rapportant à Thanenet (Nelson, *Journal of near eastern studies*, vol. VIII, n° 3, p. 217, fig. 14).

[6] Karnak, Salle hypostyle, colonne 96, tableau de Ramsès IV : . C'est aussi l'épithète de l'Horus de Bouhen (Randall-MacIver-Woolley, *Buhen*, I, p. 33 et 65).

[7] Karnak, Temple de Khonsou, inscription de Pinedjem au haut de l'escalier qui conduit à la terrasse. remplace, semble-t-il, .

Depuis la XIIe dynastie, cette expression désigne, par périphrase, le souverain lui-même :

Sésostris Ier : [hiéroglyphes] (1).

Thoutmosis III : [hiéroglyphes] (2).

Sethi Ier : [hiéroglyphes] (3).

On pourrait croire que [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes], s'appliquent au prince Merenptah (4) ; c'est d'autant plus difficile à admettre que des hauts fonctionnaires, étrangers à la famille royale, ont pu s'enorgueillir d'avoir joui de privilèges semblables ; nous rencontrons notamment (5) :

[hiéroglyphes] (6).

Cet exemple suffit à démontrer le bien-fondé de mes interprétations, le roi pouvant déléguer parfois ses pouvoirs civils au vizir, son principal auxiliaire.

Les princes qui portèrent le titre [hiéroglyphes], impliquant leur participation effective à l'exercice des pouvoirs royaux, sont assez peu nombreux (cf. *Wörterb.*, II, p. 415, 19 et *Belegstellen*, p. 615-616) ; je dois ajouter à cette liste ce texte que j'ai pu collationner au Musée du Caire (7) :

[hiéroglyphes]

et qui se rapporte au fils du [hiéroglyphes] Merenptah, Sethi-Merenptah (le futur Sethi II).

(1) Rowe, *Annales du Service*, XXXIX, p. 189-191.

(2) Sethe, *Urk.*, IV, p. 552, 11 (Salle des fêtes de Karnak, architraves inférieures des piliers ouest, face ouest).

(3) Karnak, Salle hypostyle, mur nord, partie ouest, 1er registre, 2e tableau.

(4) Voir par exemple Drioton, *Annales du Service*, XLI, p. 25, *c*, où la première de ces épithètes royales est considérée comme un titre des princes Khâemouaset et Merenptah.

(5) Lepsius, *Denkmäler...*, *Text*, IV, p. 86.

(6) Voir aussi Lefebvre, *Annales du Service*, XXVI, p. 65-66 et p. 145-147 (Herihor) ; v. encore ma note 3, p. 364.

(7) L'inscription comporte des erreurs importantes dans Mohamed Chabân, *Annales du Service*, VIII, p. 211-212 et dans Gauthier, *Livre des Rois*, III, p. 126, LV, B.



*b*) J'ai revu cette inscription au Musée du Caire ; contrairement à ce que pensent Petrie et Goyon, il faut lire avec certitude [hiéroglyphes] et non [hiéroglyphes]. Il n'y a d'ailleurs qu'à se reporter aux textes de Bubastis, publiés par Naville (cf. *infra*), pour retrouver ce même titre.

L'âge et les qualités du prince Merenptah lui permirent ainsi d'exercer dans la seconde partie du règne de Ramsès II, des fonctions civiles importantes, celles de délégué, sans doute permanent, du souverain et de chef du Trésor. Cette promotion doit, semble-t-il, être consécutive à la mort, avant l'an XXVI, du frère aîné du jeune prince, Ramessou (1) ; mais le cadet, Khâemouaset, le fils préféré du roi, vécut jusque vers l'an LV (2). Je pense que Khâemouaset reçut en apanage l'administration de la région de Memphis, tandis que Merenptah fut installé dans le Delta : j'en veux pour preuve la provenance des principaux monuments de ces deux princes ; la plupart des inscriptions de Merenptah, avant qu'il monte sur le trône d'Égypte, ont été gravées à Athribis, à Bubastis ou à Tanis.

*c*) Au Nouvel Empire, l'expression [hiéroglyphes] ne suit pas seulement le nom d'un défunt ; elle peut fort bien accompagner le nom d'un personnage vivant. C'est ainsi qu'à Abydos, elle se trouve après le nom du prince Ramsès, dans la scène qui représente le roi Sethi Ier et son fils devant la grande liste royale.

3. Durant la période qui sépare la mort de Ramessou de celle de Khâemouaset, ses deux frères aînés, Merenptah n'acquit qu'un titre nouveau celui de [hiéroglyphes]. Ce titre n'était, je le rappelle, qu'honorifique, mais il affirmait la prééminence du prince dans l'état-major royal. Merenptah ne porta cependant jamais le titre de [hiéroglyphes] que Ramsès II ne conféra, semble-t-il, qu'au fils aîné de la reine Isis-Nefret, le prince Ramessou (3).

Un certain nombre de monuments datent de cette époque :

(1) Gauthier, *op. cit.*, III, p. 83, note 1.

(2) Gauthier, *op. cit.*, III, p. 48, note 1 et 89, note 2.

(3) Grand temple d'Abou-Simbel et temple de Derr (Gauthier, *op. cit.*, III, p. 82, A et D).

*a*) Deuxième bloc d'Athribis [1] :

*le délégué, le scribe royal, le «général en chef», prince Merenptah, j. v. par l'*ʿnḫ-wꜣś.

*b*) Bas-reliefs de Bubastis [2] :

α)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, le véritable scribe royal, celui qu'Il aime, prince Merenptah, j. v.*

β)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, le scribe royal, le chef du Trésor, le «général en chef», prince Merenptah, j. v.*

γ)

.......................................................................

......................., *prince Merenptah, j. v.*

*c*) Inscription sur une statue de Sésostris Ier, actuellement au Musée de Berlin [3] :

*le délégué, le scribe royal, le «général en chef», prince Merenptah, j. v.*

*C.* Merenptah, fils aîné du roi. — A la mort de Khâemouaset, probablement en l'an LV de Ramsès II, le prince Merenptah s'éleva d'un rang dans l'ordre de succession au trône. Cet événement nous est signalé par l'expression introduite dans la titulature du prince sur trois de ses monuments.

(1) Engelbach, *Annales du Service*, XXX, p. 200 et pl. I, face II. Deux inscriptions à peu près semblables.

(2) Naville, *Bubastis*, pl. XXXVI et p. 43-44.

(3) Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den königlichen Museen zu Berlin*, II, p. 21, n° 7265.



1. Stèle de Memphis qui représente Merenptah, faisant offrande au Xe Apis ; au-dessous, deux hauts fonctionnaires [1]. Texte du prince :

(sic)

*le scribe royal, le délégué* [2], *le «général en chef», le véritable fils aîné du roi, Merenptah.*

2. Partie antérieure du socle d'une statue de Ptah, actuellement au Musée de Florence [3] :

*a*) (sic)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, prince Merenptah, j. v.*

*b*)

*le délégué, le scribe royal, prince Merenptah, j. v.*

*c*) (sic)

*le délégué, le «général en chef», prince*...........

*d*) (sic)

*le délégué, le scribe royal, le «général en chef», le fils aîné du roi, Merenptah, j. v.*

(1) Mariette, *Le Sérapéum de Memphis*, IIIe partie, pl. 21 ; je crois qu'il faut s'en tenir à la numérotation de Mariette ; mes observations lui donnent raison et m'incitent à rectifier celle de Porter et Moss (*Topographical Bibliography*..., III, *Memphis*, p. 207) : l'Apis honoré par le prince Merenptah, *fils aîné* de Ramsès II, remplaça, sans aucun doute possible, le IXe Apis de la XIXe dynastie dans la tombe duquel furent découverts des objets au nom de Khâemouaset.

(2) La même inversion pourrait se rencontrer dans l'inscription d'un fonctionnaire anonyme, actuellement au Musée de Berlin : [ ] (Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den Königlichen Museen zu Berlin*, II, n° 12411, p. 180, ligne 11).

(3) Schiaparelli, *Museo archaeologico di Firenze-Antichità egizie*, I, p. 430-432, n° 1681.

e)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, prince Merenptah,...*

f)

*prince Merenptah.*

g)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, prince Merenptah, j. v.*

h)

*prince Merenptah.*

i)

*prince Merenptah, j. v.*

3. Statue colossale d'un roi du Moyen Empire, trouvée à Tanis et usurpée par Ramsès II ; actuellement au Musée du Caire [1] :

a) (sic)

*le délégué, prince ⟨Mer⟩enptah, j. v.*

b)

*le délégué, prince Merenptah,.......*

c) (sic)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, le scribe royal, le « général en chef », prince Merenptah, j.* (sic).

d) (sic)

*le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays, le scribe royal, le fils aîné du roi qui fait des offrandes et satisfait [les dieux], ⟨Mer⟩en[pt]ah, j. v.*

*D.* Merenptah, régent du royaume. — Il me reste à étudier deux textes du prince Merenptah, les plus importants.

La première inscription est gravée sur le revers d'un gros « scarabée

[1] Brugsch, *Z. Ä. S.*, IX, p. 125 ; Mariette, *Recueil de Travaux...*, IX, p. 14.



en stéatite recouvert d'un émail de couleur verdâtre » (fig. 1) [1]. Ce scarabée a été, semble-t-il, découvert dans la région de Pi-Ramsès, « au nord de Fâqous » [2].

La seconde inscription se lit sur le dos du siège d'une statue assise



Fig. 1. — L'inscription du scarabée du prince-régent Merenptah.

de Sésostris Ier mise au jour à Tanis [3] ; j'y ai déjà relevé un texte qui mentionne les premières charges administratives confiées au prince Merenptah [4].

Les deux inscriptions (*S*, scarabée ; *T*, statue de Tanis) doivent être mises en parallèle.

[1] Cette photographie m'a été très obligeamment offerte par le Dr L. Keimer.

[2] Keimer, *Un scarabée commémoratif de Mineptah*, dans *Annales du Service*, XXXIX, p. 105-112 et pl. XI.

[3] Petrie, *Tanis*, I, pl. I, 4 A ; Goyon, *Annales du Service*, XXXVII, p. 83-84 et pl. III. Goyon ne semble pas avoir connu la publication de Petrie qui est plus fidèle que la sienne.

[4] Voir p. 339.

S : ←——→

T : ←——→

S : (sic) (sic) ←——→

T : ←——→

S : ←——→

T :

S : *le délégué, le remplaçant de Geb* (a), ←——→ *la semence*
T : [*le délégué*], *le remplaçant de Geb, son héritier* (b), ←——→
S : *divine* (c) *sortie du «Taureau Puissant»* (d), *celui qui réunit dans son*
T : ←——→
S : *poing les pays et les contrées étrangères, celui qui est attentif* (e) *à faire dés*
T : ←——→
S : *offrandes* (f) *à ses pères tous les dieux, l'unique qui n'a pas d'égal* (g),
T : ←——→
S : *celui qui domine les chefs de tout pays étranger* (h), ←——→
T : ←——→ *le premier dans le*
S : ←——→
T : *Double-Pays* (i), *celui qui est à la tête* [*des Neuf-Arcs* (j), *le juge*] *des*
S : ←——→ *le scribe royal, le*
T : *hommes* (k), *celui qui gouverne les Deux-Rives* (l), *le scribe* [*royal*], *le*
S : *«général en chef», prince* (m) *Merenptah, qu'il vive éternellement!*
T : *«général en chef», prince Merenptah, j.*[*v.*].

*a*) L'expression a pour modèle , épithète de Thot et de Ptah, successeurs, remplaçants ou représentants de Rê[1]. J'ai rencontré des épithètes comme [2], [3], [4]

[1] Christophe, *B.I.F.A.O.*, XLIX, p. 158-159 et p. 158, note 1.

[2] *Pyr.* § 1464 *c*, 1694 *c*.

[3] *Pyr.* § 752 *b*, 790 *a*, 1358 *a*, 1942 *a*, 2021 *a*.

[4] *Pyr.* § 1406 *b*. Horus lui-même peut être (Stèle de Ramsès IV à Abydos, actuellement au Musée du Caire, *Journal d'entrée*, n° 48.831, ligne 20; voir *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, XLV, p. 158 et 163). Il est, je crois, très difficile de mettre sur le même plan les expressions et (cf. Drioton, *Annales du Service*, XLI, p. 24, c), dans le cas précis de la statue de Khâemouaset découverte à Memphis (Brugsch, *Recueil de monuments égyptiens*, Leipzig, 1862, p. 8-9 et pl. V, n° 1, ligne 1). Cette statue ne porte que des titres sacerdotaux : l'Iounmoutef, *le remplaçant (du dieu) Horus* (sans doute l'Horus ), *l'image chérie de Ptah, le prêtre*-sem, *prince Khâemouaset.*



qui qualifient le roi mort; je n'ai pas d'exemple de l'emploi de pour désigner sans ambiguité le roi vivant[1], ce qui m'empêche de traduire par le *délégué du remplaçant de Geb*, en me fondant sur mon interprétation d'expressions comme , ou [2].

Par contre, dans les *Textes des Pyramides*, le roi est assimilé à Geb[3]; d'autre part, dès qu'il avait pris place sur le trône de Geb, , le roi régnant incarnait, semble-t-il, cette divinité qui fut le premier roi de Haute et de Basse Égypte, comme il représentait Horus, le fils d'Osiris, roi des morts. C'est que les fonctions du roi et de Geb se confondent : Geb «est le prince des dieux, ; c'est lui qui, éventuellement, donne l'offrande royale et divine, , et préside au ravitaillement des immortels»[4].

En d'autres termes, l'expression , où désigne le roi Ramsès II, encore vivant mais mis dans l'impossibilité de régner, indique que Merenptah, devenu prince héritier, exerçait effectivement les fonctions royales, sans toutefois partager le trône avec son père. Lieutenant-général du royaume, et non corégent, le prince héritier ne

[1] Le *Wörterb.*, IV, p. 8, II, *b* indique cependant que le roi peut être qualifié de successeur ou remplaçant de Geb. Le *Wörterb.*, III, p. 412, signale encore une expression , épithète du roi comme héritier de Geb (Stèle d'Amasis, XVIII<sup></sup>e dynastie : Lacau, *Catalogue général du Musée du Caire*, n° 34001, ligne 2) qui, dans son contexte, peut être comparée aux épithètes d'Hatchepsout : (Sethe, *Urk.*, IV, p. 224, ligne 10).

[2] Voir p. 338 et p. 339-340.

[3] *Pyr.* § 439 *b*, 1615 *b*, 1645 *a*.

[4] Sainte Fare Garnot, *La vie religieuse dans l'ancienne Égypte*, p. 35.

pouvait entourer son nom du cartouche et s'attribuer les formules sacrées d'un protocole royal; il se contentait, ainsi que nous allons le voir, de faire précéder ses titres officiels par des épithètes suggestives qui signalaient implicitement l'étendue de ses pouvoirs.

*b*) L'héritier de Geb, c'est Horus[1]. Ainsi l'emploi de  est particulièrement habile : le prince Merenptah exerce les fonctions royales comme Horus, bien que son père soit toujours l'image vivante de Geb et ne soit pas encore devenu Osiris.

Il faut noter qu'Osiris est l'héritier naturel de Geb[2]; mais les scribes officiels savaient que toute confusion était impossible.

*c*) Épithète ordinairement royale très en faveur au début de la XIX^e^ dynastie; cf. pour Sethi I^er^ : [3]. On la trouve aussi appliquée à des princes royaux (voir Gauthier, *Livre des Rois,* p. 85, 5, B et p. 101, 51).

*d*) Pour  désignant le roi régnant, voir Kuentz, *Annales du Service,* XXV, p. 206-230; *Oriental Institute Publications,* vol. VIII, I—*Earlier historical records of Ramses III,* pl. 22, ligne 20.

*e*) Épithète particulière à Thot (Boylan, *Thoth, the Hermes of Egypt,* p. 180); fréquemment appliquée à Ramsès II (Kuentz, *Annales du Service,* XXV, p. 226, note 1).

*f*) , c'est *pratiquer l'équité* (Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique,* p. 251, § 509, 1 *e*); ici, le contexte demande une interprétation plus large, en rapport avec les devoirs des souverains envers les dieux.

*g*) Cette épithète orgueilleuse indique mieux que toute autre l'incapacité totale de Ramsès II à gouverner; avant même que son père lui ait transmis la double couronne, le prince Merenptah, sachant bien qu'il est dans l'impossibilité de protester, proclame sa puissance matérielle et morale inégalée.

(1) *Pyr.,* § 7 *b,* 1489 *a.*

(2) Sélim Hassan, *Hymnes religieux du Moyen Empire,* p. 106-107.

(3) *J. E. A.,* XXXIII, pl. VII, 6 et p. 22. Voir encore pour Sethi I^er^, Salle hypostyle de Karnak, mur nord, partie ouest, 2^e^ registre, 8^e^ tableau; architraves des colonnes 1 à 5, face nord, ligne 1, etc.; pour Ramsès II, colosse à l'est de la première cour du temple de Louxor; Kuentz, *Annales du Service,* XXV, p. 195-227, etc.



Comparer  à l'épithète de la déesse Mout : [1]; et à ce passage des *Textes des Pyramides :*  *celui qui est à la tête des Rekhit, c'est Nefertoum, qui n'a pas d'égal, l'héritier de son père Geb*[2].

*h*) Cf. l'épithète de Thoutmosis III : [3].

*i*) Épithète qui suit généralement les cartouches des souverains. Habituellement la formule est plus développée : [4]. Le prince Merenptah ne pouvait sans doute pas encore se dire l'*image de Rê.*

*j*) Ma restitution est fondée sur la présence de  dans l'expression suivante et sur l'épithète royale courante  généralement placée avant un premier cartouche[5].  et  sont, semble-t-il, synonymes[6].

(1) Lefebvre, *Annales du Service,* XXVI, p. 145;  est aussi une épithète de Maât (Bouriant, *Le tombeau de Sethi I^er^,* pl. 28); peut-être encore de Sekhmet (Gauthier, *Annales du Service,* XIX, p. 201, n° 3).

(2) *Pyr.,* § 483, *b* et *c.* Noter que les trois épithètes de Nefertoum sont plus ou moins reprises par le régent Merenptah (mon commentaire, § *b, g* et *k*).

(3) Sethe, *Urk.,* IV, p. 556, 16 et 557, 1; Randall-MacIver-Woolley, *Buhen,* I, p. 33.

(4) Cf. pour Aménophis III, Varille, *Karnak,* I, pl. 22 et p. 12; pour Sethi I^er^, tableaux de la colonne 42; mur nord, partie est, 1^er^ registre, 3^e^ tableau; mur nord, partie ouest, 1^er^ registre, 1^er^ tableau, dans la salle hypostyle de Karnak; pour Ramsès II, même salle, colonnes 7, 76, etc.

(5) Cf. pour Sethi I^er^, Mariette, *Monuments divers,* pl. 101, et texte Maspero, p. 29; pour Ramsès II, Kuentz, *Annales du Service,* t. XXV, p. 210 et 230; pour Ramsès III, *University of Chicago, Medinet Habu,* I, pl. XXII, ligne 29; pour Ramsès IV, Christophe, *B.I.F.A.O.,* t. XLVIII, p. 4.

(6) Comparer par exemple  (Sethi I^er^, cf. *infra*) et  (Sethi I^er^, Mariette, *Monuments divers,* pl. 101);  (Aménophis II, Varille, *B.I.F.A.O.,* t. XLI, p. 33 et ligne 4 de la planche) et  (Horemheb, Kuentz, *Obélisques,* I, p. 35);  (cf. mon article, p. 340) et  (Ramsès II, Kuentz, *Annales du Service,* t. XXV, p. 207 et 230).

Mais la meilleure preuve de l'équivalence de ces deux titres est fournie par deux textes gravés sous Ramsès IX, sur le mur qui sépare la «cour de la cachette» du passage compris entre le III^e^ et le IV^e^ pylônes à Karnak :

(Face sud, à gauche de la porte).

(Face nord, à gauche de la porte).

On rencontre d'ailleurs comme épithète de Sethi Ier, dans la salle hypostyle de Karnak, mur nord, partie est, registre inférieur [1].

*k*) Contrairement à ce que pense Goyon (*Annales du Service,* XXXVII, p. 83), la cassure a fait disparaître deux cadrats, ce qui rend absolument inacceptable sa traduction : *le supérieur des Rekhyt.*

Les épithètes royales du modèle : *substantif* + + *rhyt* sont assez variées. Je connais, en effet : [2], [3], [4] etc. Il est d'autre part probable que les rois utilisèrent pour se qualifier des épithètes divines comme (Horus) [5], (Nefertoum [6], Thot [7], Horus) [8] etc.

Pourtant je présume que le prince Merenptah employa l'expression bien connue [ ] [9] ou [ ] [10].

*l*) Ma restitution précédente [ ] pourrait encore se justifier en comparant , épithète d'Anubis [11] et , épithète de Thot [12]. Une association d'idées, une similitude de formules auraient

[1] Le texte de la statue de Sésostris Ier, , lie les deux substantifs par l'adjectif génitival . Il est à remarquer que, dans les expressions de ce genre où le second substantif est au duel, est généralement, sinon toujours, omis (par ex. : ); par contre, si ce substantif est au singulier ou au pluriel, l'adjectif génitival est fréquemment employé : cf. par exemple (Sethi Ier, architrave des colonnes 87-88 de la salle hypostyle de Karnak) ; (Ramsès II, architrave des colonnes 74-80 de la même salle).

[2] Thoutmosis III (Reisner, *Z.Ä.S.*, t. 69, p. 27, 7).

[3] Ramsès II (Lefebvre, *Annales du Service,* t. XXV, p. 37).

[4] Aménophis II (Daressy, *Catalogue général du Musée du Caire, Fouilles de la vallée des rois,* 1898-1899, p. 68).

[5] *Wörterb.*, III, p. 46, 12 ; Newberry, *Beni Hasan,* I, pl. 24 et II, pl. 5 ; *Annales du Service,* t. XXXIX, p. 719.

[6] *Pyr.*, § 483 *b.*

[7] *Urk.*, IV, p. 336.

[8] *Pyr.*, § 644 *e.* C'est une épithète royale sous Ramsès IV, notamment ; cf. *Papyrus Harris,* 22, 5 :

[9] *Wörterb.*, III, p. 421.

[10] Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den königlichen Museen zu Berlin,* II, p. 49 *a.*

[11] Schiaparelli, *Museo archaeologico di Firenze-Antichità egizie,* I, p. 218.

[12] *British Museum-Hierogl. Texts...*, Part VIII, p. 32, cintre et p. 33, ligne 18.



inspiré les rédacteurs de l'éloge du prince Merenptah. C'est d'autant plus probable qu'il existe encore une épithète [1].

ressemble beaucoup à , nom d'Horus de Sésostris II [2].

*m*) Les expressions ont remplacé ( ) , devenu inutile.

J'ai, au passage, relevé l'importance des diverses épithètes du prince Merenptah, épithètes qui ne peuvent appartenir qu'à un prince exerçant effectivement les fonctions royales. Comme ce prince ne possède pas de titulature et n'a pas entouré son nom d'un cartouche, il ne peut être question d'une corégence semblable à celles du Moyen Empire.

Mais l'orgueil de Ramsès II est trop connu pour admettre qu'il ait, de son propre mouvement, permis à son fils et héritier d'usurper des épithètes ordinairement réservées aux souverains. Aussi devons-nous, semble-t-il, supposer que nous nous trouvons en face d'une forme de gouvernement jusque-là non signalée en Égypte : *la régence.* Quand un roi, par accident, maladie ou sénilité, se trouvait dans l'impossibilité de régner, ses fonctions devaient normalement être exercées par l'héritier présomptif qui prenait le titre de , sans toutefois jouir de toutes les prérogatives royales.

Un tel événement dans la carrière d'un prince était rare et particulièrement remarquable ; voilà pourquoi le régent Merenptah fit procéder à une émission de scarabées commémoratifs [3] et jugea utile de graver une nouvelle inscription sur la statue de Sésostris Ier à Tanis [4].

[1] Titre d'un prince qui est probablement fils du roi Merenptah (Lepsius, *Denkmäler...*, III, pl. 200 *c*).

[2] Gauthier, *Livre des Rois,* I, p. 295-298.

[3] Le Dr Keimer (*Annales du Service,* t. XXXIX, p. 105-112) ne semble pas avoir saisi toute l'importance historique du scarabée commémoratif du régent Merenptah. Il suppose, en effet, que ce monument mineur était destiné à rappeler la promotion du fils de Ramsès II en qualité de . À l'époque ramesside, la liste des est si grande et les titulaires de ce titre sont d'origine si variée qu'il me paraît impossible d'admettre que cet avancement secondaire ait fourni au régent Merenptah l'occasion d'émettre des scarabées aussi exceptionnels.

[4] Cet article était déjà composé lorsque j'ai pu prendre connaissance

## II. LES DERNIÈRES ANNÉES DES ROIS RAMSÈS Ier, SETHI Ier, RAMSÈS II, SETHNAKHT ET RAMSÈS III

*A.* Ramsès Ier. — Les historiens de l'Égypte ancienne se sont toujours accordés pour admettre que, dès la première [1] ou la seconde année de son règne [2], Ramsès Ier « associa son fils au trône afin d'affermir sa Dynastie » [3]. Ils fondent, semble-t-il, leur opinion sur la seule stèle C 57 du Musée du Louvre, découverte par Champollion dans le temple nord de Bouhen [4], près de Ouadi Halfa. Cette stèle, en effet, datée de la seconde année du règne de Ramsès Ier, porte les cartouches de ce souverain et ceux de son fils et successeur, Sethi Ier.

M. Lefebvre vient de publier un document capital, l'*Inscription dédicatoire de la chapelle funéraire de Ramsès Ier à Abydos* [5], qui permet de reprendre la question et d'essayer d'établir la vérité historique.

Ce texte de Sethi Ier ressemble à tous ceux de son espèce : l'historien doit chercher, au milieu des formules stéréotypées, les renseignements,

de la récente étude de W. Helck (Rpʿt *auf dem Thron des* Gb, dans *Orientalia,* vol. 19, nova series, fasc. 4, 1950, p. 416-434). L'égyptologue allemand ne connaît pas l'expression et, en conséquence, restitue assez curieusement le texte mutilé de la statue de Sésostris Ier à Tanis : [ ] (p. 426, troisième exemple). Ce faisant, il ne s'occupe guère de la longueur de la lacune et il s'appuie sur un passage du Papyrus Anastasi, IV, 4, 1 = V, 2, 1, sans avoir d'ailleurs utilisé l'édition de Sir A. H. Gardiner (*Late-egyptian miscellanies,* p. 38, ligne 9 et p. 56, ligne 15), où il est question d'un haut fonctionnaire et non d'un membre de la famille royale.

Quoi qu'il en soit, les exemples que W. Helck a réunis dans son étude sont fort intéressants et ils sont remarquablement utilisés par l'auteur dans sa démonstration. Cependant, il ne me paraît pas possible de modifier les conclusions auxquelles je suis parvenu.

(1) Drioton-Vandier, *Les peuples de l'Orient méditerranéen,* II, *l'Égypte* (collection Clio), p. 343.

(2) Breasted, *A history of Egypt,* p. 408 ; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* II, p. 369.

(3) Drioton-Vandier, *op. cit.,* p. 343.

(4) Champollion, *Notices descriptives,* I, p. 3-4.

(5) *Annales du Service,* t. LI, p. 167-200.



la plupart du temps fragmentaires et imprécis, qui l'aideront à retracer le cours probable des événements. Il me paraît nécessaire de citer les phrases les plus importantes de l'inscription avant de mettre en lumière ses enseignements [1].

« (4)...Et moi, je suis un fils utile à celui qui m'a engendré, qui fait vivre [son nom...(5)...], m'étant (toujours) trouvé bien de faire ce qu'il avait dit. Je (ne) remuais la bouche (que pour parler) [au sujet de] *ce que j'avais fait sous sa direction, jusqu'au jour où je gouvernai (moi-même) le Double Pays* [2]. Dès que je fus sorti du sein comme un taureau véritable, je fus mêlé à (ses) desseins et à (ses) enseignements. *Alors qu'il était un Rê doué de rayons, moi j'étais sous sa dépendance comme une étoile à côté du [Disque solaire...]... (6) Je [domptais] pour lui les territoires des Fenkhou, je refoulais pour lui les ennemis dans les déserts, protégeant pour lui l'Égypte selon son désir. J'administrai pour lui son royaume* [3]—celui-ci— comme (fit) Horus sur le trône d'Onnophris. Comme *je choisissais pour lui la justice chaque jour,* je portais (Maât) sur ma poitrine [...].

« (7)...*Je pris soin de ses soldats* [4] et je les animai d'une volonté unique *quand je fus mis pour lui à la recherche des intérêts du Double Pays.* Je besognai pour lui (de) mon bras, protégeant son corps dans des pays étrangers, dont on ne sait pas le nom. Je me conduisis en héros vaillant devant lui, afin qu'il ouvre les yeux sur mon mérite.

« *Lorsqu'il eut rejoint le ciel,* (8) *je [montai] sur son trône.* C'est moi qui fais vivre son nom. Je suis comme Rê à l'aurore depuis que *j'ai revêtu les insignes royaux de mon père. Me voici roi en la place qu'il a élargie, sur le trône où il s'est assis. Ce pays est en ma possession comme (il était en celle de)*

(1) Les passages les plus importants de la traduction de M. G. Lefebvre sont en italique.

(2) M. Lefebvre (*op. cit.,* p. 172 et p. 178, note *g*) a fort justement mis en relief l'attitude modeste du prince Sethi ; mais elle ne peut être comparée à celle de Sésostris Ier auprès de son père Amenemhat Ier : rien ne permet de certifier l'identité de la situation respective des deux princes par rapport aux rois, leurs pères.

(3) A rapprocher de la *Grande inscription dédicatoire d'Abydos* (Ramsès II), ligne 46 : .

(4) Cf. *Grande inscription dédicatoire d'Abydos,* ligne 46 : [ ]; la restitution de Gauthier s'appuie sur Sethe, *Urk.,* IV, p. 21, ligne 10.

*mon père.* ... (13) *Quand je [revins] auprès de celui qui m'a engendré, des deuillants s'empressaient autour de lui,* clamant des incantations; (leurs) mains frappaient pour lui leur visage. [On] rappelait ses mérites; on se lamentait sur lui de groupes en groupes (?)... ».

On ne saurait mettre en doute le témoignage de Sethi Ier lui-même; or ses renseignements sont tout à fait précis :

1. Ramsès Ier a conservé jusqu'à sa mort tous ses pouvoirs souverains (5, 7, 8); tant que son père vécut, le prince héritier Sethi ne fut que son subordonné (5, 6, 7); il ne fut ni régent, ni corégent.

2. Le prince Sethi fut néanmoins le bras droit de son père; il se montra vaillant guerrier en présence du roi (7) et obtint bientôt le commandement de l'armée égyptienne qu'il mena seul au combat (6, 7). Il remplit en outre les fonctions administratives et judiciaires d'un vizir (6). Somme toute, il était *le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays :* . Ce rôle fut encore celui d'Ibrahim pacha aux côtés de Mohamed Ali, à l'époque moderne.

3. Le prince Sethi était loin du palais royal lorsque survint la mort de Ramsès Ier (13).

4. Le prince Sethi succéda sans difficulté à son père, revêtant les insignes royaux du défunt, s'installant sur son trône et prenant possession du royaume d'Égypte (7, 8).

Il convient maintenant, à la lumière de ces renseignements, d'étudier la stèle C 57 du Musée du Louvre [1]. Son inscription fut gravée en l'an II de Ramsès Ier, le 20e jour du second mois de la saison Peret; elle rapporte les diverses donations faites par le roi au temple nord de Bouhen, offrandes et esclaves des deux sexes, l'installation de nouveaux prophètes, prêtres ritualistes et prêtres-*wʿb* et la construction d'un temple annexe ou d'une simple chapelle. La dernière ligne se termine par les deux noms de Sethi Ier, sans rapport apparent avec ce qui précède : .

[1] Bibliographie dans Gauthier, *Livre des Rois,* III, p. 2, I. Voir aussi Randall-MacIver-Woolley, *Buhen,* Text, p. 96.



Si Sethi Ier avait alors partagé le trône avec son père, il l'aurait signalé dans l'*Inscription dédicatoire de la chapelle funéraire de Ramsès Ier à Abydos* et, à l'exemple des corégents du Moyen Empire, il aurait inscrit son protocole et la date de son règne, en bonne place, à la suite de ceux de son père sur la stèle de Bouhen.

D'autre part, Champollion, qui mit au jour la stèle, a fait remarquer dans ses *Notices* [1] : *Les trois dernières lignes de la stèle, c'est-à-dire les 9e, 10e et 11e paraissaient d'une autre main, d'un travail moins bon et les caractères sont un peu plus grands.* Or ces lignes relatent la construction du temple (ou de la chapelle annexe) que j'ai précédemment mentionné. Ce monument, dont le gros œuvre fut peut-être entrepris sous Ramsès Ier, fut très probablement achevé sous Sethi Ier qui, par une phrase complémentaire, voulut rappeler la part qu'il avait prise à l'œuvre de son défunt père.

Deux autres stèles du même temple donnent les seuls cartouches de Sethi Ier et cette date : an I, dernier jour du quatrième mois de la saison Chemou. La première [2] est très abîmée et n'apporte aucun renseignement utile; le texte de la seconde [3] est presque identique à celui de la stèle de Ramsès Ier : même liste d'offrandes, même don d'esclaves des deux sexes, même rappel de l'installation des prophètes, des prêtres ritualistes et des prêtres-*wʿb*. Pourtant les lignes finales ne signalent pas la construction du temple ou de la chapelle annexe; elles ne mentionnent que l'érection de la stèle elle-même.

On peut, semble-t-il, admettre qu'il parut alors suffisant (et peut-être même plus logique) de rappeler la construction et l'achèvement du nouveau monument à la fin de l'inscription de Ramsès Ier ce qui expliquerait les particularités matérielles notées par Champollion; mais Sethi Ier jugea nécessaire de faire graver une autre stèle pour indiquer le renouvellement des offrandes, le don définitif des esclaves et le maintien en service du clergé installé par le précédent souverain.

[1] Champollion, *Notices descriptives,* I, p. 33.

[2] Randall-MacIver-Woolley, *Buhen, Text,* p. 92-93 et *Plates,* pl. 34.

[3] Bibliographie dans Gauthier, *op. cit.,* III, p. 11. Voir aussi Randall-MacIver-Woolley, *op. cit.,* p. 96.

On peut aussi se demander si Ramsès I[er] ne mourut pas entre le 20[e] jour du second mois de la saison Peret et le dernier jour du quatrième mois de la saison Chemou de la même année civile ; s'il en fut ainsi, les trois stèles furent donc gravées dans un intervalle de six mois et dix jours [(1)]. D'autre part, les deux stèles de Bouhen, dans cette hypothèse, seraient les premières stèles connues de Sethi I[er], celle de Karnak [(2)] n'ayant été érigée que durant le second mois de la saison Akhet, an I, c'est-à-dire moins de deux mois plus tard.

Il me reste maintenant à examiner un dernier problème : où se trouvait le prince Sethi à la mort de Ramsès I[er]? Malgré la découverte des trois stèles de Bouhen, nous n'avons aucune certitude d'une campagne de Sethi I[er] en Haute-Nubie, à la fin du règne de son père ou dans les premiers mois de son règne personnel [(3)]. Le texte des deux principales stèles du temple nord de Bouhen est formel : c'est de Memphis que Ramsès I[er], puis Sethi I[er] donnèrent des ordres pour restaurer, renouveler ou développer le culte de Min-Amon en Haute-Nubie. Les bas-reliefs du mur extérieur nord de la grande salle hypostyle de Karnak sont datés de l'an I de Sethi I[er] [(4)] ; ils représentent les guerres du souverain contre les Asiatiques et les Libyens. À la mort de son père, Sethi I[er] devait conduire l'armée égyptienne contre l'un ou l'autre de ces ennemis [(5)].

Il est toujours difficile d'écrire l'histoire d'une époque lointaine avec des documents imprécis. En tenant compte de toutes les données actuellement connues d'un problème qui jusqu'ici n'a pas pu être sé-

(1) Cet intervalle est admis par Breasted (*Ancient records of Egypt,* III, § 157) et par Randall-MacIver-Woolley, *op. cit.*, p. 96.

(2) Sander-Hansen, *Historische Inschriften des 19. Dynastie, Teil I* (*Bibliotheca aegyptiaca,* IV), n° 1, p. 1-2. Il faut remarquer que la stèle de Karnak n'apporte aucun renseignement à l'historien, alors que les stèles de Bouhen posent certainement un problème historique de la plus haute importance.

(3) Cette campagne en Haute-Nubie est cependant admise par Breasted (*A history of Egypt,* p. 408-409), par Gauthier (*Livre des Rois,* III, p. 2, note 4) et par M. Lefebvre (*Annales du Service,* LI, p. 172 et p. 180 note *p*).

(4) Textes dans Sander-Hansen, *op. cit.*, n° 3, p. 3-12.

(5) Lefebvre, *op. cit.*, p. 180, note *o*.



rieusement étudié, il est cependant possible, semble-t-il, d'affirmer que rien ne permet jusqu'à présent d'établir la certitude d'une corégence de Sethi I[er] et de Ramsès I[er] ; aucun texte, d'autre part, ne mentionne même une régence du prince héritier Sethi, à la fin du règne de son père.

*B.* Sethi I[er]. — Les dernières inscriptions datées de Sethi I[er] sont de la neuvième année de son règne [(1)]. Pourtant on admet généralement que le souverain gouverna l'Égypte au moins pendant vingt ans [(2)].

Il est certain qu'à son avènement Sethi I[er] était déjà un homme dans la force de l'âge ; quand il eut atteint la vieillesse, il jugea, semble-t-il, indispensable de laisser la réalité du pouvoir à son fils, le prince Ramsès ; peut-être même faut-il supposer que le prince Ramsès se trouva dans la nécessité de suppléer son père dans *toutes* les fonctions royales.

Quoi qu'il en soit, le témoignage du jeune prince héritier doit servir de fondement à notre démonstration : deux textes nous apportent, en effet, des renseignements suggestifs.

I. — *Stèle de Kouban* (an III) : lignes 16-17 [(3)].

*Tu faisais des plans quand tu étais* (*encore*) *dans l'œuf en ta fonction de fils du délégué* (du roi) (a). [*On*] *te rapportait ce qui concernait l'Égypte quand*

(1) Gauthier, *Livre des Rois,* III, p. 13, XI, XII, XIII. L'inscription du temple de Radésieh est donnée, d'après la copie de Golénischeff, par Sander-Hansen dans *Historische Inschriften der 19. Dynastie,* I, n° 5, p. 25-29.

(2) Gauthier, *op. cit.*, III, p. 10, note 5, p. 13, note 1 ; Breasted, *A History of Egypt,* p. 418 ; Drioton-Vandier, *Les peuples de l'Orient méditerranéen,* I, *l'Égypte* (collection Clio), p. 343.

(3) P. Tresson, *La Stèle de Kouban* (*Bibliothèque d'étude de l'I.F.A.O.*, IX), p. 6-7.

*tu étais enfant portant la tresse. Aucune fondation n'était faite sans que ce soit sous ta direction* (b) ; *il n'y avait pas de mission sans que tu ne le saches* (c). *Tu fus placé à la tête de l'armée* (d), *alors que tu étais jeune homme, quand s'acheva l'an X* (du règne de Sethi Ier) (e).

*a*) En tant que fils du prince héritier Sethi. Donc Ramsès II serait né pendant le court règne du fondateur de la XIXe dynastie.

*b*) En tant que

*c*) En tant que

*d*) Pour ce titre, voir en dernier lieu J. Janssen, *Chronique d'Égypte,* n° 51, janvier 1951, p. 61-62. Cette fonction importante a été, semble-t-il, confiée au prince Ramsès au moment même où le roi Sethi fut mis dans l'impossibilité de régner.

*e*) est généralement traduit par : *quand tu étais un jeune homme de dix ans accomplis* [1]. On connaît certes l'orgueil de Ramsès II ; de nombreux textes, d'autre part, relatent l'intelligence précoce et la force surhumaine des jeunes princes royaux avant leur avènement. Pourtant, pour serrer de plus près la vérité historique, il me paraît possible d'améliorer la traduction jusque-là acceptée en considérant que peut avoir le sens temporel attribué ordinairement à la préposition (cf. Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique,* § 489, 4 ; Gardiner, *Egyptian Grammar,* § 164, 8. En néo-égyptien, d'ailleurs, remplace très souvent ; cf. Erman, *Neuaegyptische Grammatik,* § 606). serait l'équivalent féminin de l'expression relevée à Médinet-Habou (Erman-Grapow, *Wörterbuch,* II, 117, 22 = *Belegstellen,* 169) où le substantif *suit* le participe.

Si, comme je le pense, le prince Ramsès a pris le commandement en chef de l'armée au début de l'an XI de son père, il avait au moins douze ans, âge qui paraît moins surprenant que celui qui était proposé jusqu'à maintenant pour une charge de cette importance. D'autre part, dans ce cas, on peut, semble-t-il, plus facilement comprendre l'absence d'inscriptions datées après l'an IX de Sethi Ier.

---

[1] Breasted, *Ancient records of Egypt,* III, § 288 ; Erman-Grapow, *Wörterbuch* II, 117, 21.



II. — *Grande inscription dédicatoire d'Abydos* (sans date) [1] : lignes 43-46 [2].

43 .... 44 ... 45 ... (sic) ... 46 ... ........

*Le Maître Universel lui-même m'a exalté, quand j'étais un enfant, avant que je gouverne. Il me donna le Pays, alors que j'étais dans l'œuf.*

*Les grands se prosternèrent devant moi, quand je fus installé* [*comme fils*] *aîné du roi* (a), (*puis*) *comme délégué* (*sur*) *le trône de Geb* (b) : *je fis alors connaître* [*ce qui concernait*] *le Double Pays en tant que chef suprême de l'infanterie et de la charrerie.*

*Quand mon père apparaissait devant la foule* (c), *alors que j'étais un enfant qu'il tenait* (*encore*) *dans* (*ses*) *bras,* [*il di*]*sait à mon sujet : « Faites-le apparaître* (couronnez-le) *comme un* (*roi pour que*) *je* (*voie*) *sa beauté* (*pendant que*) *je suis* (*encore*) *vivant ».*

[*Il faisait appeler*] *les* (*courtisans*) *pour qu'on place les deux couronnes sur mon front. « Placez l'uraeus sur sa tête », disait-il à mon sujet tandis qu'il était* (*encore*) *sur la terre, « qu'il administre ce pays, qu'il prenne soin de* [*l'Égypte*] *et qu'il commande aux humains ».*

---

[1] L'inscription mentionne, l. 26, l'an I, troisième mois de la saison Akhet. Rien ne permet de penser que le texte d'Abydos fut gravé cette année-là ; c'est pourtant ce qu'admet le Dr Seele (*The coregency of Ramses II with Seti I,* p. 26, § 43).

[2] Gauthier, *La grande inscription dédicatoire d'Abydos* (*Bibliothèque d'étude de l'I. F. A. O.,* IV), p. 8-9.

*a*) Ainsi, à sa naissance, Ramsès II n'était pas prince héritier.

*b*) Le prince Ramsès n'exerça donc la régence que quelque temps après avoir été désigné comme prince héritier. Ces renseignements complètent ceux de la *stèle de Kouban :* le prince fut peut-être en même temps régent et commandant suprême de l'armée, au début de l'an XI de Sethi Ier.

*c*) Ce passage n'est pas la suite logique de ce qui précède ; il fait allusion à un événement, peut-être plusieurs fois répété, qui se produisit dans l'extrême jeunesse du prince Ramsès, alors qu'il n'était que (variante de la *stèle de Kouban :* ). La scène rapportée par Ramsès II fait songer aux tableaux familiaux d'el-Amarna où le roi Aménophis IV-Akhnaton joue très simplement avec ses filles.

Le vieux roi Sethi Ier a perdu le fils aîné dans lequel il avait placé tous ses espoirs [1] ; il ne lui reste plus, pour assurer l'avenir de sa dynastie, qu'un tout petit enfant et il craint de ne pas vivre assez longtemps pour lui assurer le trône. C'est avec une mélancolie non déguisée qu'il prend parfois plaisir à faire couronner le petit prince par ses courtisans : et l'enfant joue au roi en sa présence. Car il ne peut s'agir que d'un jeu : revêtu des insignes royaux, le prince Ramsès, à la grande joie de son père, exerçait ainsi pendant quelques instants les fonctions royales.

Devenu roi, Ramsès II rappelle ses premières années dans la *Grande inscription dédicatoire d'Abydos :* il se plaît à mentionner que l'expérience du pouvoir lui est venue très tôt puisqu'il jouait au roi dès son plus jeune âge, sous la surveillance de son père, bien avant qu'il ne lui fût permis de régner de fait, comme régent, ou plus tard de droit, comme souverain.

On peut, semble-t-il, maintenant retracer la carrière du prince Ramsès avant la mort de Sethi Ier, son père.

---

(1) Gauthier, *Livre des Rois,* III, p. 30-31, LXXXIV, *A, B, C.* Il n'entre pas dans mon dessein de prendre parti dans la discussion soulevée par Breasted à propos des reliefs de Karnak (cf. Breasted, *A History of Egypt,* p. 418-420 ; Gauthier, *op. cit.,* III, p. 30, note 2 et p. 32, note 1 ; Drioton-Vandier, *op. cit.,* p. 371-372 ; Seele, *op. cit.,* p. 23-26).



1. Il est né pendant le règne de Ramsès Ier ().

2. Il est le second fils du prince Sethi.

3. Son frère aîné, certainement beaucoup plus âgé que lui, mourut sans descendance mâle, au début du règne de Sethi Ier.

4. Le prince Ramsès fut l'héritier du trône, en tant que , dès son plus jeune âge.

5. Le vieux roi Sethi Ier initia de bonne heure son benjamin aux fonctions royales, soit par jeu, soit en lui confiant très tôt des charges importantes ( , ).

6. Le prince Ramsès fut placé à la tête de l'armée () au début de la XIe année de règne de son père. Il devait avoir environ douze ans et entrait dans l'adolescence ().

7. À la même époque, sans doute, il reçut la régence qu'il exerça pendant une dizaine d'années, sans avoir le droit de revêtir les insignes royaux et d'inscrire son nom dans un cartouche () [1]. Le vieux souverain n'était probablement plus capable de gouverner l'Égypte et d'assurer la défense de l'Empire.

Il est extrêmement intéressant de noter que ni la *stèle de Kouban,* ni la *Grande inscription dédicatoire d'Abydos* ne mentionnent une corégence de Ramsès II et de Sethi Ier. Or cette corégence était jusqu'ici admise par certains historiens [2]. En étudiant les monuments de Ramsès II, d'Abydos à Abou-Simbel, le Dr Seele [3] a remarqué, dans le libellé des cartouches et dans la décoration des édifices, des différences sensibles qui permettent de distinguer plusieurs périodes bien définies

---

(1) L'expression diffère nettement du titre du vizir Paser qui vivait à cette époque : (Borchardt, *Catalogue général du Musée du Caire, Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten,* II, p. 178, n° 630) ; voir aussi ma note 3, p. 364. Le haut fonctionnaire du Papyrus Anastasi (IV, 4, 1 = V, 2, 1) porte un titre très voisin : .

(2) Drioton-Vandier, *op. cit.,* p. 372. À noter que ni Breasted (*A history of Egypt*) ni Gauthier (*Livre des Rois,* III) n'ont admis cette corégence.

(3) K. C. Seele, *The coregency of Ramses II with Seti I and the date of the great hypostyle hall at Karnak* (*Oriental Institute of the University of Chicago, Studies in ancient oriental civilization,* n° 19).

dans le règne de Ramsès II. Mais lorsqu'on pense que ce roi régna durant soixante-sept années [1], on ne peut guère s'étonner. Aucun document ne donne les dates différentes d'un règne commun Sethi Ier-Ramsès II; c'est pourquoi il est difficile de fonder une théorie sur des observations archéologiques qui ne peuvent fournir la date *précise* de l'époque où Ramsès II eut le droit d'entourer ses noms du cartouche. Thoutmosis III, Aménophis III, Sethi Ier lui-même nous ont habitué aux noms royaux simples ou développés, aux épithètes variées ou aux formules plus souvent employées que d'autres. Ramsès II n'est pas une exception dans la liste des souverains qui prirent soin de varier le texte de leurs cartouches dans la mesure où ils étaient libres ou contraints de le faire, en n'employant pas toujours les mêmes signes ou idéogrammes dans le libellé de leurs noms caractéristiques ou en se servant d'épithètes différentes. D'autre part, nous ne savons presque rien des règles précises de la décoration à l'époque ramesside : bas-reliefs ou reliefs en creux ne sont plus employés selon la disposition des parties d'un temple à décorer, mais tendent à caractériser le style d'une époque. Les bas-reliefs de Sethi Ier semblent s'inspirer de ceux de Tout-ankh-Amon ou d'Horemheb; à partir de Ramsès II, les ramessides n'utilisèrent pratiquement que les reliefs en creux. Il a bien fallu qu'un souverain prenne l'initiative de ce changement : tout porte à croire que Ramsès II fut cet initiateur, volontaire ou contraint, du nouveau style. De plus, Ramsès II n'est pas le premier roi qui ait usurpé les monuments de ses prédécesseurs ou modifié sa propre décoration. Nous pouvons constater qu'il a, dans l'un et l'autre cas, peut-être abusé, mais avant de tirer de ces remarques des conclusions historiques, il faudrait sans doute penser à des motifs purement religieux ou qui intéressent le culte proprement dit : modifications d'itinéraire pour les processions, changements dans la destination d'une salle, etc. Enfin, la présence de Sethi Ier dans des scènes gravées sous Ramsès II s'explique aisément si l'on admet que le roi défunt s'identifiait à Amon-Rê [2]. Cette présence matérielle,

[1] Voir p. 363, note 2.

[2] H. H. Nelson, *The identity of Amon-Re of United-with-Eternity*, dans *Journal of Near Eastern Studies*, vol. I (1942), p. 127-155.



signalée par l'image du roi, son protocole ou simplement ses cartouches, paraît tout à fait normale dans le temple de Gournah dont j'ai mis en valeur la double destination : temple funéraire de Sethi Ier et temple de Sethi Ier identifié à Amon-Rê [1].

En d'autres termes, il me paraît possible d'affirmer qu'il n'y a pas eu de corégence Ramsès II-Sethi Ier; cependant la *Grande inscription dédicatoire d'Abydos* permet, semble-t-il, d'admettre une régence du jeune prince Ramsès, lorsque Sethi Ier, trop âgé ou malade, ne fut pratiquement plus en état de gouverner l'Égypte.

*C*. Ramsès II. — Né pendant le règne de Ramsès Ier, Ramsès II avait entre vingt et vingt-cinq ans à la mort de son père, Sethi Ier. Comme il régna soixante-sept ans [2], il avait à peu près quatre-vingt-dix ans lorsqu'il mourut.

Depuis son adolescence, Ramsès II avait déployé une activité prodigieuse; à l'intérieur, une politique avisée avait conservé à l'Égypte une prospérité qui nous est attestée par le nombre et la variété des monuments de cette époque; à l'extérieur, les expéditions militaires de la première partie du règne n'avaient pas élargi les frontières de l'Empire égyptien; elles avaient, du moins, tenu en respect des voisins entreprenants : l'entente égypto-hittite, rendue bientôt nécessaire par les ambitions assyriennes, était le plus sûr garant d'une paix bienfaisante et durable.

Mais les contingences historiques sont essentiellement mouvantes. Il est certain que l'âge affaiblit l'énergie de Ramsès II. Or, la fin de son règne coïncide avec la seconde migration indo-européenne qui ne tarda pas à menacer la péninsule des Balkans, puis l'Asie antérieure et même la Libye [3].

[1] L.-A. Christophe, *La salle V du temple de Sethi Ier à Gournah*, dans *B.I.F.A.O.*, t. XLIX, p. 117-180.

[2] Stèle du Musée du Caire (*Journal d'entrée*, n° 48876), trouvée par Mariette à Abydos (Mariette, *Abydos*, II, pl. 34-35, ligne 23); Papyrus de Gourob (Sir A. H. Gardiner, *Ramesside administrative documents*, XII, p. 30, lignes 1, 8 et 2, 1; p. 32, fragment *c*, vs. 1).

[3] Drioton-Vandier, *op. cit.*, p. 413-414; Breasted, *A History of Egypt*, p. 462; Hrozný, *Histoire de l'Asie antérieure*, Paris, 1947, p. 194-195.

Ramsès II fut-il conscient du danger, de ses responsabilités et de son impuissance? Confia-t-il de son plein gré la régence au prince Khâemouaset puis, quelque temps après la mort de celui-ci, au prince Merenptah? Ou, au contraire, les événements obligèrent-ils les fils du vieux souverain à prendre successivement en mains la défense de l'Empire et, pour mieux l'assurer, à suppléer, dans toutes ses charges, un père devenu incapable de régner? Les textes ne nous disent pas dans quelles conditions les princes Khâemouaset et Merenptah obtinrent la régence; force nous est de nous contenter d'une probabilité historique.

Sur les nombreux monuments au nom de Khâemouaset qui nous sont parvenus, ce prince porte les titres les plus variés. Pourtant seule la statue naophore découverte à Saqqarah, «le long du mur méridional du dromos du Sérapéum»[1], nous donne les plus hautes fonctions remplies par le fils préféré de Ramsès II.

On lit en effet sur la face latérale droite du naos, ligne 2 :

[2]

et sur la face latérale gauche, ligne 2 :

[3]

Ainsi le prince Khâemouaset fut comme nombre d'autres princes ramessides , *le délégué de Celui-qui-est-à-la-tête-du-Double-Pays;* il fut en outre , *le délégué, le remplaçant de Geb,* c'est-à-dire en fait le *régent* du royaume.

---

[1] Drioton, *Annales du Service,* XLI, p. 21.

[2] Drioton, *op. cit.,* p. 25.

[3] Drioton, *op. cit.,* p. 24. On peut comparer ces titres à ceux d'un haut fonctionnaire memphite de l'époque de Sethi II dont la statue est actuellement au Musée du Louvre (A. 71) :

*a)* (*sic*)

*b)*

(Pierret, *Recueil d'inscriptions inédites du Musée égyptien du Louvre,* I, p. 10). J'ai déjà fait remarquer (p. 340) que le titre pouvait fort bien être porté par un grand personnage étranger à la famille royale. C'était aussi le cas pour (voir p. 361, note 1). Mais il n'y avait qu'un prince, fils aîné du roi et son héritier désigné, qui pût s'intituler .



Ramsès II avait près de quatre-vingts ans lorsque mourut Khâemouaset. Il ne nous paraît pas étonnant que ce prince ait exercé la régence pendant quelques mois ou quelques années, lorsque son père fut mis, à cause de son grand âge, dans l'impossibilité de remplir toutes ses fonctions royales.

La dernière inscription datée mentionnant Khâemouaset signale le cinquième jubilé de Ramsès II en l'an XLII[1]. D'autre part, le neuvième et *dernier* jubilé connu de ce souverain fut célébré très probablement en l'an LIII[2]. En conséquence, il est possible d'admettre que la régence de Khâemouaset fut postérieure à l'an LIII et que la statue naophore du dromos du Sérapéum fut gravée entre les années LIII et LV.

La mort de Khâemouaset ne posa pas sans doute de problème constitutionnel. En effet, la succession royale dans l'ancienne Égypte n'était pas réglée, semble-t-il, par le système du séniorat. Or nous connaissons les noms de deux fils de Khâemouaset, les princes Ramessou et Ḥouy[3]. L'aîné (ou, s'il était déjà mort, son cadet) devint donc par droit de primogéniture prince héritier et très probablement aussi régent. Pourtant aucun texte ne vient confirmer cette hypothèse; voilà pourquoi trois solutions me paraissent susceptibles d'être proposées.

1° Ramessou, puis Ḥouy (s'ils disparurent dans cet ordre après la mort de leur père) furent successivement princes héritiers et régents du royaume. Mais la descendance de Khâemouaset s'éteignit bientôt et le prince Merenptah, depuis l'an LV *fils aîné* de Ramsès II, , leur succéda normalement.

2° Ramessou et Ḥouy furent des princes constitutionnellement incapables. Merenptah, leur oncle, obtint sitôt après la mort de Khâemouaset la réalité du pouvoir et gouverna en leur nom; mais il dut se contenter du titre de que personne ne pouvait lui contester. Quand son dernier neveu disparut, il prit alors le titre de régent.

3° Les fils de Khâemouaset moururent avant leur père. Ramsès II,

---

[1] Lepsius, *Denkmäler...*, III, 174*d*; *Text,* IV, p. 41; Brugsch, *Thesaurus,* p. 1128.

[2] Gauthier, *Livre des Rois,* III, p. 47, note 3 de la page 46.

[3] Gauthier, *op. cit.,* p. 90, 5, K', *a* et *b*.

en l'an LV de son règne, ne voulut point investir le nouveau prince héritier Merenptah des pouvoirs qu'il avait abandonnés à son fils préféré, Khâemouaset. Le vieux souverain reprit en mains les rênes du gouvernement ; mais quelques mois ou quelques années avant sa mort, il fallut bien rétablir la régence qui échut alors régulièrement au prince Merenptah.

Ces trois solutions s'accordent également avec ce que nous savons de la carrière du prince Merenptah qui, je crois l'avoir montré [1], ne portait pas encore le titre de régent à l'époque où il s'intitulait déjà [hieroglyphs].

*D.* Sethnakht. — Les débuts de la XX^e^ dynastie nous sont connus par la conclusion historique du *Papyrus Harris I* [2]. Après une période anarchique, pendant laquelle les grands féodaux gouvernèrent en maîtres leurs principautés, le pouvoir suprême fut saisi par un étranger, un Syrien, qui précipita la désorganisation du pays.

Un mouvement national, dirigé par Sethnakht qui descendait peut-être des anciens rois [3], parvint à chasser l'usurpateur. Sethnakht en profita pour prendre sa place et pour imposer sa ferme autorité à des vassaux désunis [4]. Son règne est en tout point comparable à celui de Ramsès Ier et la situation du prince Ramsès (le futur Ramsès III) auprès de son père ressemble tout à fait à celle du prince Sethi (Sethi Ier) auprès du fondateur de la XIXe dynastie.

À son avènement, Sethnakht, qui ne régna que peu de temps [5], était très certainement d'un âge avancé. Les difficultés de la réorganisation intérieure de l'Égypte et les dangers que faisaient craindre l'immigration pacifique des Libyens ou l'invasion prévisible des Peuples de la Mer le forcèrent à s'appuyer sur son fils, le prince Ramsès, dont nous pouvons aisément deviner l'âge à ce moment.

---

(1) Voir p. 342-351.

(2) W. Erichsen, *Papyrus Harris I, Hieroglyphische Transkription* (*Bibliotheca aegyptiaca*, V), pl. 75-79.

(3) Gauthier, *Livre des Rois*, III, p. 155, note 2.

(4) Drioton-Vandier, *op. cit.*, p. 345 ; Breasted, *op. cit.*, p. 473-477.

(5) Moins de deux ans, selon Drioton-Vandier (*op. cit.*, p. 345) qui se fondent sans doute sur l'opinion de Gauthier (*op. cit.*, III, p. 154, note 2).



En effet, si Ramsès IV, fils de Ramsès III, est mort à cinquante ans [1], il avait quarante-quatre ans quand il devint roi [2] et douze ans à l'avènement de son père [3], ce qui permet de penser que sous Sethnakht, l'héritier du trône avait au moins trente ans. L'avenir de la dynastie était donc solidement assuré et Sethnakht, sans rien abandonner de ses prérogatives royales effectives, ne fit que confier à son fils et successeur les charges importantes réservées traditionnellement à l'héritier présomptif.

Le *Papyrus Harris I* nous indique d'ailleurs l'étendue des pouvoirs du prince héritier [4] :

75,10 ...... [hieroglyphs] (sic) [hieroglyphs] (sic) [hieroglyphs] 76,1 [hieroglyphs]

*Quand il me désigna comme délégué dans la maison* (a) *de Geb* (b), *je devins le grand chef suprême des terres d'Égypte* (c), *en tant que commandant de la terre entière réunie en un seul lieu.*

*a*) [hieroglyphs] peut se traduire par *habitation* ou *domaine* (*Sinouhé* B, 155 ; cf. G. Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique*, p. 304, § 628 ; *Romans et contes égyptiens*, p. 14).

*b*) Ce titre n'a rien de commun avec celui qui est porté par Ramsès II (cf. *supra*, p. 361,7) ; il appartint notamment, pendant les règnes de Sethi Ier-Ramsès II, au vizir Paser [5].

*c*) Cf. Janssen, *Chronique d'Égypte*, n° 51, p. 61 et note 4.

Ces pouvoirs ne dépassent pas en importance ceux du prince Sethi sous Ramsès Ier, et l'on pourrait mettre utilement en parallèle tout

---

(1) G. Elliot Smith, *Catalogue général du Musée du Caire, The royal mummies*, p. 87.

(2) Ramsès IV régna six ans (S. Sauneron, *Revue d'égyptologie*, t. VII, p. 56, *f*).

(3) Ramsès III est mort après trente-deux ans de règne (J. Černý, *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh*, n° 39 recto, lignes 1 et 16 ; *Z. Ä. S.*, t. 72, p. 110-111).

(4) Pl. 75, 10 et 76, 1.

(5) Borchardt, *Catalogue général du Musée du Caire, Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten*, II, p. 178, n° 630 ; voir aussi ma note 3, p. 364.

ce qui concerne le prince Ramsès dans le *Papyrus Harris I,* depuis l'avènement de Sethnakht jusqu'à sa propre accession au trône, et l'*Inscription dédicatoire de la chapelle funéraire de Ramsès Ier à Abydos* [1] : dans les deux documents, il ne peut être question de corégence [2], pas même de régence. En outre, à la lumière des renseignements fournis par le *Papyrus Harris I,* les cartouches de Sethnakht et de Ramsès III, relevés sur la façade d'une niche située entre Médinet-Habou et la Vallée des Reines [3], n'ont, semble-t-il, pas plus de valeur historique que la stèle de Ramsès Ier portant les noms de Sethi Ier, dans le temple nord de Bouhen [4].

*E.* Ramsès III. — Maspero (*Recueil de Travaux,* II, p. 117 et *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* II, p. 481), en se fondant sur une mauvaise interprétation d'un ostracon du Musée de Turin [5] et du Papyrus Mallet [6], avait conclu à une corégence de Ramsès III

[1] Voir p. 353-354.

[2] Une corégence est pourtant reconnue par Gauthier (*op. cit.,* III, p. 152, note 4). On admet généralement que la première fête-*sed* du règne de Ramsès III fut célébrée par le vizir Ta en l'an XXIX (Pleyte et Rossi, *Papyrus de Turin,* pl. XLIV, lignes 18 et 19 ; tombeau de Sétaou à El-Kab ; voir, en dernier lieu, Gardiner, *Z. Ä. S.,* t. 48, p. 48-49). Il n'y a pas lieu, semble-t-il, comme le fait Breasted (*Ancient records,* IV, p. 206), d'en conclure que Sethnakht, un an avant sa mort, associa son fils au trône. En effet, si Ramsès III avait eu à tenir compte d'une telle corégence pour fixer la date de sa première fête-*sed,* il s'en serait aussi soucié pour le calcul de ses propres années de règne. Ne pourrions-nous pas plutôt supposer que la fête-*sed* eut normalement lieu le premier jour de l'an XXX, 26e jour du premier mois de la saison Chemou (*University of Chicago, Medinet Habu III, The Calendar* pl. 151 et 152) et que la date donnée par le papyrus de Turin, an XXIX, 28e jour du quatrième mois de la saison Péret, un mois à peine avant le début de la XXXe année, est celle du départ vers le nord ([hiéroglyphes]) du vizir Ta, alors dans la région thébaine, pour être à temps à Pi-Ramsès et achever les préparatifs de la cérémonie?

[3] Lepsius, *Denkmäler,* III, pl. 206 *d,* et *Text,* III, p. 204-205 ; Bruyère, *Mert Seger à Deir el Médineh,* p. 37 et pl. V.

[4] Voir p. 354-356.

[5] Sans numéro. Voir en dernier lieu Spiegelberg, *Die ersten Regierungsjahre Ramses' IV.* (*Orientalistiche Literaturzeitung,* 1927, col. 73-76, ligne 9).

[6] Maspero, *Le papyrus Mallet* (*Recueil de Travaux,* t. I, p. 47-59, pl. I, 3).



et de Ramsès IV, durant quatre ans. Erman (*Sitzungsberichte* de l'Académie des Sciences de Berlin, 1903, p. 457) n'a pas eu de mal à démontrer que cette corégence ne pouvait être admise et il n'y a pas lieu de revenir sur cette question.

Il n'en demeure pas moins vrai que les dernières années de Ramsès III furent très sombres [1]. Le vieux souverain dut écraser à Athribis la révolte d'un vizir [2]. Il fut moins heureux lorsque, plus tard, l'une de ses femmes, désirant assurer le trône à son propre fils, organisa une vaste conspiration qui faillit réussir [3]. Nous connaissons les moindres détails du procès qui permit à Ramsès IV de châtier les conjurés ; nous sommes moins bien renseignés sur les suites immédiates du complot. Il semble toutefois que Ramsès III n'ait pas survécu longtemps au drame. Et l'on peut supposer que son fils et héritier légitime, le prince Ramsès (Ramsès IV), exerça pendant quelques jours ou quelques semaines une véritable régence.

Le *Papyrus Harris I* paraît confirmer cette hypothèse. En effet, dans l'invocation de Ramsès III à Rê-Horakhty d'Héliopolis, je relève ce passage suggestif [4] :

42,8 ...... [hiéroglyphes] 42,9 [hiéroglyphes]

*C'est toi qui l'as élevé quand il était enfant ; tu l'as désigné pour être délégué* (a), (*puis*) *pour être le remplaçant de Geb* (b). (*Enfin*), *tu as dit : « Il sera roi à la place de celui qui l'a engendré ».*

*a*) Comprendre : [hiéroglyphes].

[1] Drioton-Vandier, *Les peuples de l'Orient méditerranéen,* II, *l'Égypte,* p. 346-348 ; Breasted, *A History of Egypt,* p. 497-501.

[2] Breasted, *Ancient records of Egypt,* IV, § 361.

[3] Devéria, *Le papyrus judiciaire de Turin et les papyrus Lee et Rollin* (*Bibliothèque égyptologique,* t. V, p. 97-251). Cf. la bibliographie récente fournie par le Dr J. Janssen (*Ramses III,* p. 42, note 46).

[4] Pl. 42, lignes 8-9.

*b*) Il est difficile de voir là une nouvelle expression ; nous connaissons déjà (1) et (2). Je crois plutôt que dans les formules et , la préposition s'est normalement substituée au d'équivalence (cf. Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique*, p. 244, § 491, 3 ; Gardiner, *Egyptian Grammar*, p. 126, § 163, 4). Ramsès III rend grâce à Rê-Horakhty pour avoir fixé, dès sa naissance, la carrière du prince Ramsès ; et la suite du texte indique que ces prévisions se sont réalisées.

On pourrait certes considérer comme une variante de . On a, en effet, dans une stèle de Ramsès IV découverte à Abydos (3) :

(ligne 19) (Prière à Osiris)
*J'ai fait que ton fils Horus soit ton successeur.*

(ligne 20) (Prière à Horus)
*Je t'ai donné le trône de ton père Osiris.*

Dans ces deux exemples, il apparaît nettement que le duel fait allusion à la double royauté égyptienne.

Mais le duel du *Papyrus Harris I* qui ne se retrouve pas, à la fin du papyrus, lorsqu'il est question des charges remplies par le futur Ramsès III pendant le règne de Sethnakht (4), ne peut faire une semblable allusion : les formules courantes : , ne sont jamais, à ma connaissance, employées au duel.

Ainsi, à la fin du règne de Ramsès III, son fils et héritier légitime exerça la charge de ( ) dans les mêmes conditions que tous les princes ramessides.

Puis, lorsque Ramsès III, mortellement atteint, fut mis dans l'impossibilité de régner, le prince Ramsès devint , *remplaçant de Geb* ou *régent*, peu de jours, semble-t-il, avant de revêtir régulièrement les insignes royaux. Les princes Khâemouaset et Merenptah avaient le même titre pendant les dernières années de Ramsès II.

(1) Voir p. 361.
(2) Voir p. 361, note 1, p. 364, note 3 et p. 367.
(3) Musée du Caire n° 757 (*Journal d'entrée*, n° 48831). Sa plus récente publication est due au Dr Korostovtsev (*B.I.F.A.O.*, t. XLV, p. 155-173).
(4) Voir p. 367.



## III. CONCLUSION :
## LES TROIS RÉGENCES RAMESSIDES

La corégence, si fréquente au Moyen Empire, est une forme de gouvernement qui ne se rencontre jamais pendant les XIXe et XXe dynasties. Cette constatation permet, semble-t-il, de déterminer la doctrine royale à cette époque. Le roi, né de Rê auquel il s'identifie, ne peut pas partager le trône avec le prince héritier. Celui-ci, dans des conditions très précises et par délégation, peut exercer toutes les fonctions royales, mais, tant que son père est vivant, il lui est interdit de prétendre au caractère sacré qui élève le souverain au-dessus de la condition humaine : le prince ne sera lui-même dieu qu'à la mort du roi régnant. À l'instar peut-être de la royauté divine, la royauté terrestre est une et indivisible.

Lorsqu'un souverain était mis dans l'impossibilité de régner par son grand âge, un accident ou une maladie grave, son fils aîné et héritier légitime le suppléait dans toutes ses charges et gouvernait en fait l'Empire égyptien, sans avoir pourtant le droit de porter les insignes royaux, de choisir un protocole et d'inscrire ses noms dans un cartouche.

Ce fut le cas seulement pour Sethi Ier, Ramsès II et Ramsès III qui, jusqu'à leur mort, conservèrent intégralement leurs prérogatives royales, mais qui furent remplacés à la tête du royaume par des régents, les princes Ramsès (Ramsès II), Khâemouaset, Merenptah et Ramsès (Ramsès IV).

Dans la seconde partie du règne de Sethi Ier, le prince Ramsès qui exerçait la régence portait le titre *délégué* (du roi) *sur le trône de Geb.*

Pendant les dernières années de Ramsès II, ce titre se décomposa en faveur des princes Khâemouaset et Merenptah et sa nouvelle forme tendit à rappeler les épithètes divines (1) : *le délégué* (du roi), *le remplaçant de Geb.*

(1) Il y a peut-être lieu de rappeler la plus ancienne et la principale épithète de Geb : . D'autre part Horus est *délégué du roi des dieux*, dès l'Ancien Empire (*Pyr.* § 1458 *e*).

À la XXe dynastie, à la fin du règne de Ramsès III, le prince-régent Ramsès ne conserva que la seconde partie de la formule *le remplaçant de Geb.*

Héliopolis, 29 mars 1951.

Louis-A. Christophe.

# SUR TROIS REPRÉSENTATIONS DE NOUT À DENDARA

(avec une planche)

PAR

FRANÇOIS DAUMAS

A Dendara, parmi les nombreuses représentations de la déesse Nout [1], sous forme d'une femme courbée figurant la voûte céleste, il en est trois présentant une particularité que nous n'avons retrouvée nulle part ailleurs. Elles figurent dans le soffite extrême de l'est au plafond de la salle hypostyle-*ḫnt* (cf. notre pl. B), au plafond de la chapelle *Ouabit* (cf. notre pl. A), et au plafond du sanctuaire du petit temple

[1] Voici la place de celles que nous avons notées : 1) Salle hypostyle (*ḫnt*), plafond, soffite extrême du côté est et soffite extrême du côté ouest. Cf. *Description de l'Égypte,* planches, *Antiquités,* IV, 18 et V. Denon, *Voyage dans la Basse et la Haute Égypte,* Paris, 1802, pl. 132 ; 2) Ouabit : Chassinat, *Le temple de Dendara,* t. IV, Le Caire, 1935, pl. CCCXV; 3) Toit : Chapelle Osiriaque de l'est, 1re salle, plafond, partie médiane : une Nout de face, comparable à celles qui figurent au revers du couvercle des sarcophages; M. Montet a trouvé à Tanis une très belle Nout de cette sorte dans le sarcophage de Psousennès. En réalité, c'est encore Nout penchée sur Osiris ou sur le roi mort, mais vue par en dessous. Cf. *Description de l'Égypte,* planches, *Antiquités,* IV, pl. 71. Même salle, à l'est de la précédente, une Nout courbée, avec des barques solaires. Deuxième salle, Nout à l'est et à l'ouest, avec différentes constellations; 4) Chapelle Osiriaque de l'ouest, 1re salle, plafond, Nout et Geb : Mariette, *Le temple de Dendérah,* IV, pl. 76. 2e salle, plafond : deux Nout. Cf. Denon, *Voyage...,* 1802, pl. 129. Une, à l'ouest, représente trois déesses emboîtées, si l'on peut dire, les unes dans les autres; l'autre, à l'est, figure avec différentes constellations; 5) Temple d'Isis, sanctuaire, plafond. Cette scène est inédite et je n'en possède malheureusement pas de reproduction. Elle est presque identique à celle de l'Ouabit.

d'Isis. Nous décrivons seulement celle de l'*Ouabit* [1]; les deux autres n'en sont que des variantes.

Sur un fond céleste bleu orné d'étoiles jaunes, la déesse géométriquement courbée, applique ses jambes, son dos et ses bras sur trois côtés du champ carré qu'elle occupe. Cette disposition donne au tableau une plénitude qui ne contribue pas moins que la perfection du dessin et la sérénité du visage divin à donner à cette œuvre tardive une allure qui rappelle encore le grand art de l'Egypte ancienne. La chevelure de Nout est bleue «comme du lapis-lazuli vrai» et sa robe collante, laissant le sein nu, descend jusqu'à ses pieds, zébrée des lignes brisées qui reproduisent le filet d'eau dans les hiéroglyphes. Elle représente l'Océan céleste. Les bras, complètement déplacés, du point de vue anatomique, ont l'avantage, selon les conventions égyptiennes, de libérer le visage et de dégager l'espace qu'enserre le corps. Près de la bouche de la déesse, sur le ciel, se détache un disque solaire sombre, tandis que dans l'angle formé par ses cuisses et son ventre, un soleil qui illumine, inonde de neufs rayons, formés de ces éléments triangulaires si caractéristiques des images de la lumière à Dendara, un signe *akhet,* reposant lui-même, comme les pieds, et les mains de Nout sur une surface d'eau. Dans l'«horizon» ainsi représenté, on voit, inscrite dans un carré, une tête hathorique dont la coiffure à boucles retournées, évoque le visage de l'idole très importante sculptée sur la façade extérieure sud du temple, dans l'axe même, à la hauteur de la niche la plus sacrée du sanctuaire *Per-our* [2]. Autour d'elle, sur les deux sommets de l'horizon,

[1] Une belle planche en couleurs de ce plafond a été donnée par É. Chassinat, *Le temple de Dendara,* t. IV, pl. CCCXV. Cf. ici notre pl. A.

[2] Il n'est pas douteux que cette sculpture, fort maltraitée très probablement par les chrétiens désireux sans doute de se débarrasser d'une image particulièrement vénérée, n'ait eu une très grosse importance aux yeux des constructeurs du temple. Elle avait été, en raison de sa signification essentielle, encadrée par une construction légère et plaquée d'or comme le prouvent les trous destinés à recevoir les chevilles de bois où l'on plantait les clous à tête dorée, qui devaient maintenir en place la feuille de métal précieux. Cf. Borchardt, *Allerhand Kleinigkeiten,* Leipzig, Privatdruck, s.d., p. I-II. Pour placer cette représentation, cf. Chassinat, *Dendara,* I, pl. XXVII.



deux arbres-*iched* stylisés, dont le nom est écrit au-dessus d'eux. Une autre inscription, se détachant sur le fond du ciel, située à la moitié environ du plus long des rayons, se lit : «Nout qu'on ne connaît pas». Et au-dessus du dos de la déesse : «Iounit de la déesse», le nom même de Dendara [1].

Certes nous n'avons pas étudié toutes les représentations de Nout actuellement accessibles [2], mais il suffit que les plus connues ne présentent pas les particularités que nous venons de signaler, pour qu'il vaille la peine de s'y arrêter. L'ensemble du tableau que nous venons de décrire se laisse facilement interpréter, malgré son symbolisme et la stylisation de bien des détails. Le rôle de Nout, rapidement décrit par les manuels les plus courants ou les plus récents de religion égyptienne [3], est précisé par les *Textes des Pyramides* et les représentations

Un dessin en a été donné par Mariette, *Dendérah,* IV, pl. 6 et une photo médiocre par Borchardt, *op. cit.,* pl. 5. Aujourd'hui encore, les paysannes vont l'invoquer pour avoir des enfants. Elle représente la partie essentielle du symbole hathorique, c'est-à-dire, l'objet matériel dans lequel la déesse se pose.

[1] Ces textes sont donnés par Chassinat, *Dendara,* IV, p. 217. Pour la traduction «qu'on ne connaît pas», cf. *Wb.,* II, 444.

[2] On trouvera un certain nombre de Nout courbées dans le *Dizionario di Mitologia Egizia* de Ridolfo V. Lanzone, 4 vol., Turin, 1881, t. IV, pl. CL à CLXVI; malheureusement, outre que le choix est fort maigre, comme certaines de ces planches sont fausses (CLV, 2e figure il manque une des trois Nout emboîtées, signalées ici note 1, p. 1) on peut douter de l'exactitude des autres. Il faudrait ajouter à celles-là les Nout qui ornent le plafond dans la salle du sarcophage de plusieurs tombeaux royaux à Biban-el-Molouk. Cf. celle de Ramsès IX : Lefebure, *Hypogées royaux de Thèbes,* t. III, fasc. I, pl. XXII; Guilmant, *Le tombeau de Ramsès IX,* Le Caire, 1907, pl. LXXXVIII. Celle de Ramsès IV, Lefebure, *op. cit.,* t. III, 2e fasc., pl. XXVII. De très beaux exemplaires se trouvent dans la chambre du sarcophage du Cénotaphe de Séti Ier à Abydos : H. Frankfort, *The Cenotaph of Seti I at Abydos,* Londres, 1933, t. II, pl. LXXV-LXXX et pl. LXXXI. De précieux textes accompagnent ces tableaux. On pourra trouver commodément une bonne reproduction de la planche LXXXI à la figure 10 du petit livre de Frankfort, *Ancient egyptian Religion,* New-York, 1948.

[3] Cf. Erman, *La Religion des Égyptiens,* 3e éd. trad. Wild, 1937, p. 31-32. Vandier, *La Religion égyptienne,* coll. Mana, 1949, p. 142. Jéquier,

des tombeaux royaux, car le roi mort, assimilé au soleil, devait, comme lui, renaître tous les jours de sa mère Nout. Ces idées nous ont valu la bonne fortune d'avoir conservé quelques textes dans les compilations funéraires ou dans les compositions qui les illustrent. Apparemment les *Textes des Pyramides* insistent surtout sur le rôle générateur de Nout :

« Assieds-toi sur ce trône de Rê, commande aux dieux, car tu es Rê sortant de Nout qui enfante Rê chaque jour ». (*Pyr.* 1688). Plus précisement un autre texte nous dit :

« Sa mère, le Ciel, l'enfante vivant chaque jour, comme Rê. Il se lève avec lui à l'Orient ; il se couche avec lui à l'Occident. Sa mère Nout n'est pas vide de lui chaque jour ». (*Pyr.* 1835). Incidemment ce passage nous montre Rê se couchant en Nout, sans préciser toutefois la manière dont le dieu pour renaître, reprenait place dans le sein de sa mère. Comment le roi, assimilé au dieu *Kamoutef* ou *Iounmoutef*, féconde Nout pour renaître d'elle, tout cela a été expliqué récemment par M. Frankfort [1]

*Considérations sur les religions égyptiennes*, Neuchâtel, 1946, p. 239. Ch. Desroches-Noblecourt, *Les religions égyptiennes*, dans *Histoire Générale des Religions*, dirigée par Gorce et Mortier, Quillet, Paris, 1948, t. I, p. 211. J. Sainte-Fare Garnot, *La Vie religieuse dans l'Egypte Ancienne*, Paris, 1948, p. 16.

[1] H. Frankfort, *Kingship and the Gods*, Chicago, 1948, p. 168 et suiv. Cette question a été étudiée par Sethe, *Altägyptische Vorstellungen vom Lauf der Sonne*, dans *Sitzungsberichte der Preuss. Akad. der Wissensch.*, 1928, p. 259-284. Bien que les textes cités par Sethe soient très suffisants pour notre but, nous aimons mieux utiliser les documents du cénotaphe de Séti Ier publiés postérieurement, parce qu'ils ont l'avantage de commenter presque directement les figurations de Dendara qui nous occupent.



et nous permet de saisir, par allusion, les rôles respectifs des deux divinités dans la plus ancienne mythologie. Les grandes figurations de Nout au Cénotaphe de Séti Ier à Abydos précisent ces données en joignant à l'image un commentaire très important [1]. Une notice, au-dessus de la tête de la déesse, indique : « Sa tête est dans l'horizon occidental, sa bouche est dans l'occident ». Sur la joue même est écrit : « Horizon occidental », et, en dix courtes colonnes, gravées à côté du soleil ailé que l'on voit près de la bouche, nous lisons : « La Majesté de ce dieu entre par sa bouche à l'intérieur de la Douat qui est ouverte lorsqu'il navigue en elle. Ces étoiles que voilà, entrent à sa suite et sortent à sa suite. Elles se hâtent à leur place cosmique (*dmỉ*) ». À la partie supérieure de la cuisse est inscrit : « Horizon Oriental ». Bien que le soleil n'apparaisse pas en cette région mais près des pieds, la phrase qui l'accompagne nous apprend que « La Majesté de ce dieu sort de sa partie postérieure », et pour ne laisser aucun doute sur la façon dont s'accomplit cette sortie, une des lignes inscrites sur la cuisse même de la divinité, se lit ainsi : « C'est lui qui écarte la partie supérieure des cuisses de sa mère Nout ».

Ces données nous permettent de commenter, sans aucun doute possible, la Nout de l'*Ouabit* à Dendara : la déesse avale le soleil nocturne du côté occidental du ciel, tandis qu'elle met au monde le soleil diurne du côté oriental. Et notons, au passage, que les représentations de l'*Ouabit* et du temple d'Isis sont parfaitement orientées. Le soleil s'y lève en effet dans l'angle nord-est et s'y couche dans l'angle sud-ouest. Nous croyons qu'il faut voir une intention subtile des décorateurs dans cette position géographique de la figure. On sait que le temple de

[1] H. Frankfort, *The Cenotaph*..., pl. LXXXI. Nous ne pouvons pas interpréter entièrement la très intéressante cosmologie représentée sur cette planche avec un précieux luxe de détails. Il suffit que nous en tirions les éléments qui donnent des bases solides à notre interprétation.

Dendara a une orientation symbolique (celle des hiéroglyphes) tout entière fondée sur le Nil qui, coulant ici presque est-ouest, oriente le temple, axé sur lui, presqu'au nord. Ce dernier devient donc l'est figuré [1]. La composition décorative exigeant que le soleil se levât et se couchât aux angles, les artistes se sont arrangés pour que l'image coïncidât le plus possible avec les points cardinaux figurés des hiéroglyphes. Comme le plus important est le lever du soleil, on le place d'abord : s'il est à l'angle nord-est, le coucher ne peut avoir lieu qu'à l'angle nord-ouest, car on voulait conserver l'horizon et Hathor illuminée dans l'axe de la chapelle. Au contraire, dans le plafond de la salle hypostyle, l'utilisation de la soffite extrême de l'est a permis de respecter l'orientation hiéroglyphique d'une manière parfaite. Il en resulte d'ailleurs au point de vue géographique une anomalie étrange qui consiste à faire se coucher le soleil au sud-est. Ce qu'il importe en tout cas de bien saisir, c'est le soin avec lequel, dans chaque tableau, le soleil levant a été placé. Il y a déjà là un indice qu'une importance particulière est accordée à la représentation du disque irradiant sa lumière.

Les rayons se trouvent être au nombre de neuf. On sait que dans l'écriture hiéroglyphique, le signe trois fois répété marque le pluriel ou l'abstrait qui devait morphologiquement lui être semblable, comme en sémitique. A l'image de ce que G. Jéquier explique pour l'écriture du mot «ennéade» [2], nous aimerions voir dans ce dessin un pluriel de pluriel ; la totalité du rayonnement ou son essence même, si l'on admet pour le mot une valeur abstraite, nous paraît exprimée par le fait que trois rayons ont été trois fois répétés. Il est probable également, comme nous l'a fait observer M. P. Lacau, que les rayons au nombre de neuf devaient se lire *psḏ*, et, par jeu de mots, prendre le sens de «briller». Il ne faut toutefois pas trop renchérir sur la signification de ce chiffre, car il y a dix rayons au plafond du temple d'Isis.

Quoiqu'il en soit de la valeur qu'on peut lui attribuer, il faut reconnaître l'importance capitale que l'on accorde à ce qui n'est qu'un détail dans la salle hypostyle : dans l'espace laissé vide entre les bras et les jambes de Nout, le signe de l'horizon s'étale largement et le faisceau de rayons occupe la moitié de la surface du ciel. Que baigne-t-il de sa lumière? Il ne paraît pas douteux que la figuration stylisée au centre de l'horizon soit le temple d'Hathor. À l'instar, une fois de plus, de l'écriture hiéroglyphique, il comprend un carré, analogue au signe *ḥt*, dans lequel est inscrite la figure Hathorique, elle-même symbolique. L'ensemble fait penser aux signes composites qui écrivent ou bien le nom d'Hathor, ou bien celui du temple, *ḥt-nṯr*, lorsqu'on écrit *nṯr* à l'intérieur même de *ḥt*. Cette interprétation est confirmée par le dessin plus complet du plafond de la salle hypostyle. La tête d'Hathor est supportée par un rectangle, figurant, sans aucun doute un édifice muni d'une porte. On ne s'est guère préoccupé de dessiner exactement le temple lui-même. Il suffisait d'évoquer symboliquement l'édifice par des procédés courants du reste dans l'écriture. Un arbre sacré-*išd* protège l'édifice de chaque côté [1].

Jusqu'ici aucune difficulté majeure ne vient gêner le commentateur de ces curieux reliefs. Corroborée par de nombreux exemples ainsi que par des textes précis, l'explication en est claire : ils représentent deux moments de la course du soleil. L'un est le coucher, lorsque l'astre, image du dieu Rê, est absorbé par Nout, l'Océan céleste ; l'autre est le lever : le disque rayonnant, mis au monde par la déesse, illumine

[1] L'orientation du temple de Dendara a été étudiée par Mariette dans son ouvrage : *Dendérah, Description générale du grand temple de cette ville* (cité en abrégé, *Dendérah, texte*) Paris-Le Caire, 1875, p. 39-41.

[2] G. Jéquier, *Considérations sur les religions égyptiennes,* p. 116.



[1] Sur les arbres sacrés, cf. les noms qui sont donnés dans la crypte ouest n° 3, Mariette, *Dendérah*, pl. 78 *f* (Mariette lui donne le numéro 9 ; nous utilisons la numérotation de Chassinat) et les indications de Dümichen, *Bauurkunde der Tempelanlagen von Dendera,* Leipzig, 1865, pl. VIII et p. 35. Les noms des arbres du bois sacré sont aussi donnés sur la porte du vestibule inférieur de l'escalier est. Cf. Mariette, *Dendérah,* II, pl. 20 *b*. L'arbre *išd* figure aux deux listes, dans la crypte à la deuxième place, dans le vestibule de l'escalier est, à la première. Des prêtres porteurs de gerbes d'*išd* figurent dans les processions du Premier de l'an à Edfou (Rochemonteix-Chassinat, *Edfou,* I, 569, 9-10). Ils sont signalés à leur place dans le beau livre de M. Alliot, *Le Culte d'Horus à Edfou,* Le Caire, *Bibliothèque d'Ét. de l'I.F.A.O.,* t. XX, fasc. I, p. 398. Ce détail est intéressant car il apporte un appui à l'hypothèse que nous allons formuler.

de ses rayons le temple d'Hathor au sein de son bois sacré. Mais une question se pose : que Nout et la course du soleil figurent, à Dendara, dans les tombeaux Osiriaques de la terrasse, comme on les trouve dans les tombeaux royaux ou aux *Textes des Pyramides,* cela n'a rien d'étonnant, comme nous l'avons vu [1]. Mais que viennent-ils faire au plafond du sanctuaire dans le temple de la naissance d'Isis, dans l'*Ouabit* ou dans la salle hypostyle? Un édifice aussi soigneusement orné que celui-là, où chaque relief et chaque texte est mis à sa place et permet de connaître, souvent par le menu, les divers actes du culte, les diverses fêtes et le mobilier même des différentes chapelles ou sacristies, un tel temple peut-il présenter en certaines de ses parties essentielles des tableaux purement ornementaux? Nous ne le pensons pas.

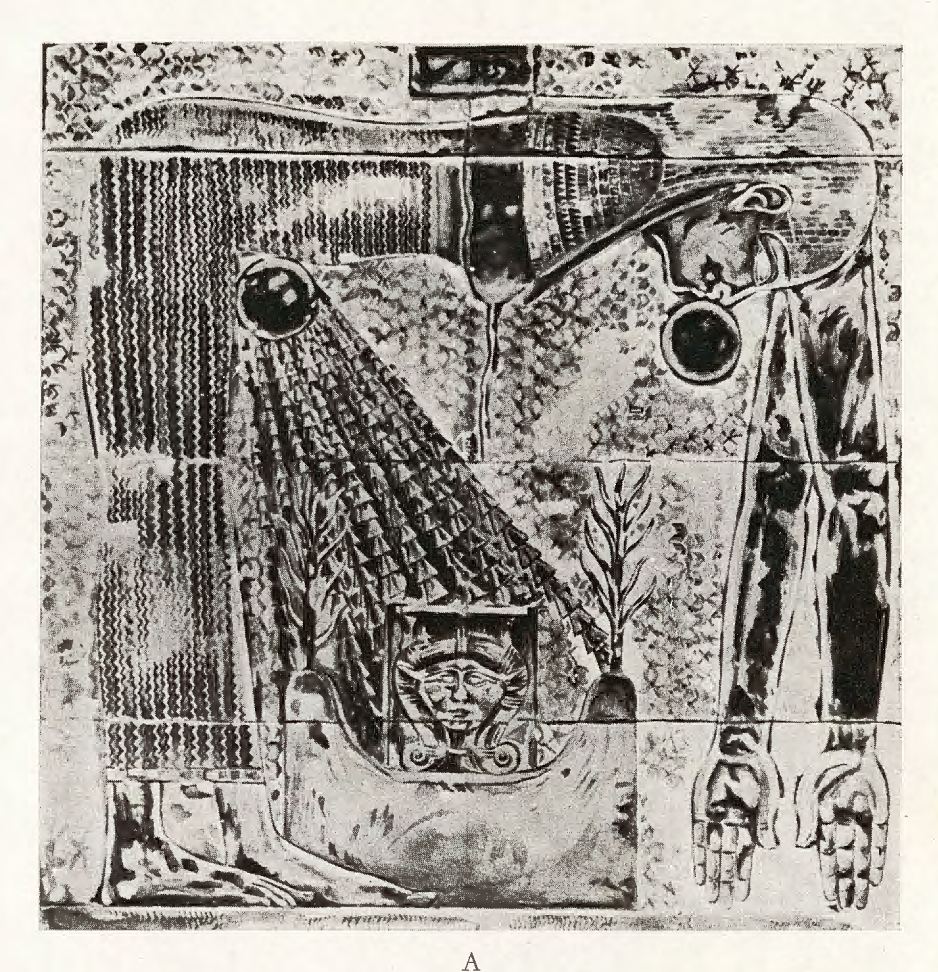
La solution du problème nous paraît devoir être cherchée dans la particularité de nos trois figurations et dans la place qu'occupe la plus importante d'entre elles, celle de l'*Ouabit.* Toutes trois nous montrent le soleil illuminant le temple de Dendara, et celle de l'*Ouabit,* comme celle du temple d'Isis d'ailleurs qui lui est toute semblable, représente peut-on dire, exclusivement cela. Le relief de la salle hypostyle qui figure le ciel diurne lié à la Nout opposée, image du ciel nocturne, est plus composite et pourrait faire illusion au premier abord. Mais si l'on a ajouté à son appareil céleste, ce détail si humain, c'est qu'il avait son importance. En tout cas son emplacement ici ne nous donne aucun renseignement. C'est tout le contraire pour le plafond de l'*Ouabit* [2].

---

[1] Cf. référence à Frankfort, p. 4, note 1 de la présente étude.

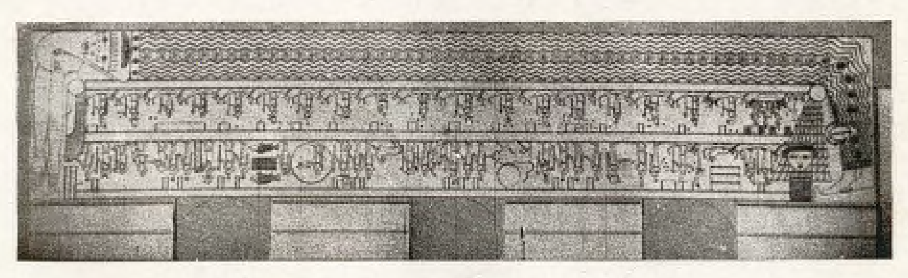
[2] Deux raisons nous empêchent de traiter ce sujet avec tout le développement qu'il mérite : d'abord les inscriptions du temple de Dendara sont encore en trop grande partie inédites ou inexactement publiées; puis la description exacte des fêtes du nouvel an à Dendara exigerait une place dépassant les limites d'un court article. Il suffit que nous en donnions une idée assez précise pour que l'interprétation de nos plafonds soit solidement appuyée. Si l'on veut avoir une idée de l'ampleur et de la magnificence de ces fêtes, qu'on se reporte à l'excellente description qu'a faite M. Alliot de celles d'Edfou; elles étaient très semblables à celles de Dendara, autant que les textes publiés jusqu'à maintenant permettent de s'en rendre compte, excepté sans doute ce qui concerne les cérémonies exécutées à Edfou à la chapelle-*mesent.* Alliot, *op. cit.,* p. 375 à 433.





A

La Nout de l'Ouabit à Dendara
(D'après Chassinat, *Le temple de Dendara,* t. IV.)



B

La Nout du dernier soffite est dans la salle hypostyle de Dendara.
(D'après une planche de la *Description de l'Égypte.*)

Nous savons par les bandeaux de sa frise que cette chapelle aux lignes si gracieuses [1] était destinée à parer la déesse de ses vêtements sacrés :

(sic)

« Il a construit une salle (*ḥ̓ȝyt*) pour sa Majesté dans la joie de l'horizon [2] de son *Ka* à Dendara, afin de revêtir son corps des vêtements de Renenout [3] et des travaux excellents de Tayt [4], afin de lui faire l'onction d'onguent rituel et des essences abondantes provenant des mains de Chesmou, afin d'attacher le pectoral-*oudja* d'or à son cou, avec les bijoux précieux abondants de Ta-Tenen, afin de lui donner le large-collier (*wsḫt*) aux neuf pétales de lotus, tandis qu'Atoum est réuni à ses enfants [5],

---

(1) Cf. Chassinat, *Le Temple de Dendara,* I, pl. XXXVIII. Le texte que nous traduisons figure au tome IV, p. 233-234.

(2) C'est une désignation du temple d'Hathor ; la traduction de l'expression *ḫ*ʿ (*m*) *ȝḫt* est suggérée par le *Wb.,* III, 40, 8 et 41, 12. Ces termes désignent « le lever du soleil » dans l'horizon, ils s'appliquent parfaitement au lieu d'où Hathor se levait, comme le soleil, pour s'avancer lors des processions solennelles. Le temple est du reste en maints endroits appelé simplement « l'horizon », cf. *Dendara,* IV, 59 ; *Edfou,* I, 417 ; VII, 16, etc. Ce sens est ancien ; on le retrouve au *Papyrus Harris* pour Ramsès III et au Mur de la jeunesse, à Karnak, pour Thoutmosis III.

(3) Pour cette expression, voir *Wb.,* II, 437. Les vêtements de Renenout apparaissent dans les formules rituelles de l'habillement des dieux (cf. Moret, *Le Rituel du culte divin journalier,* Paris, 1902, p. 179) lors de l'offrande de la première bandelette blanche ; voir Alliot, *Le Culte d'Horus,* p. 90. Une expression tout à fait semblable se trouve à *Dendara,* IV, 265.

(4) Sur Tayt et Chesmou, dieu et déesse chargés de pourvoir des bandelettes rituelles, et des baumes liturgiques la statue cultuelle d'Hathor, voir les représentations sculptées dans les processions de l'escalier est : Mariette, *Dendérah,* IV, pl. 5 (où Chesmou figure seulement sans que son nom soit inscrit) et pl. 14.

(5) Cette formule paraît obscure et l'écriture elle-même n'en est pas claire. Il faut l'interpréter au moyen du parallèle de la page 245, l. 10. Le mot *gȝbt* désigne (*Wb.,* V, 154) toute sorte de feuilles comme le terme copte qui lui correspond, mais en particulier aussi, à l'époque grecque

(de sorte qu)'elle apparaisse brillante dans son sanctuaire pour s'unir à son père...»

Or parmi les fêtes durant lesquelles Hathor «s'unit à son père», comme nous le dit le texte, il en est une, particulièrement solennelle, que nous connaissons bien par le grand calendrier de Dendara : celle du 1er Thot, autrement dit du premier de l'an : «Premier mois de la saison-*Akhet,* premier jour : Jour de la fête de Rê, en l'ouverture de l'an, panégyrie de tous les dieux et de toutes les déesses. Après avoir accompli toutes les prescriptions du rituel, quand vient la huitième heure du jour, on accomplit les cérémonies de l'apparition processionelle de cette déesse, Hathor vénérable, Dame de Dendara, Œil de Rê, à l'intérieur de sa barque-*Outjes-neferou* (= Celle qui exalte sa perfection) avec son ennéade, en marche vers la voûte vénérable du ciel. Elle s'unit à son père ; sa perfection est vue par les *Henememet* (certainement, il s'agit d'une classe d'hommes privilegiée). Elle rentre à sa maison en

---

les pétales du lotus. C'est à ce sens que nous devons nous arrêter pour comprendre la description de ce collier. Le disque solaire sur lequel Chassinat met un *sic* est pour le signe *psḏt* de l'ennéade ; il est écrit plus simplement, p. 245, par le chiffre 9. On peut voir par les planches que les neuf brides de ce bijou se terminaient aux extrémités supérieures par deux fleurs de lotus, *Dendara,* IV, CCCVII et II, CI. Si Atoum intervient dans la description, c'est sans doute que les neuf pétales symbolisaient l'ennéade du dieu qui, d'après l'une des versions mythologiques sur les origines, serait apparu sur un lotus dans l'océan primordial. Ce collier prophylactique avait donc la vertu de dresser autour d'Hathor la protection de l'ennéade d'Héliopolis. Les textes d'offrande du collier semblent appuyer cette interprétation. «C'est le Roi de Haute et Basse Égypte (cartouche vide) sur son trône, en souverain bienveillant, fils d'Atoum, qui fait monter le large-collier, qui le donne à sa mère, qui protège son corps par l'ennéade» (*Dendara,* IV, 245). Dans plusieurs scènes de l'offrande de ce collier, les dieux retournent la protection de l'ennéade sur le roi : «Je te donne les dieux assemblés pour faire ta protection, l'ennéade pour protéger tes membres» (*ibid.,* 32). Ailleurs le texte de l'offrande porte très nettement : «Prenez le large-collier de neuf pétales de lotus, tandis que l'ennéade est assemblée pour assurer votre protection». Le roi «fait monter vers toi le large-collier aux neuf pétales de lotus, tandis qu'Atoum est réuni à ses enfants» (*Dendara,* II, p. 46 et 47).



marche lente et repose de nouveau à cette place qui est la sienne»[1]. Ce texte aussi bien que le précédent, malgré une seule allusion rapide et obscure, montre bien cependant qu'une partie essentielle de cette fête était l'union d'Hathor à son père Rê. C'était sur le toit du temple que s'accomplissait cet acte, si l'on en croit le calendrier[2]. Il était si important qu'il se reproduisait six fois au cours de l'année liturgique[3].

Pour voir comment ce rite peut-être en rapport avec la représentation de la Nout céleste telle que nous l'analysions au début de ces lignes, il est nécessaire que nous voyons en quoi il consistait d'après les indications du temple lui-même. Il n'est pas question ici de décrire les fêtes du premier de l'an. La place dont nous disposons ne nous le permettrait pas et trop d'inscriptions sont encore inédites pour que nous puissions le faire. Il suffira pour en saisir l'importance et en comprendre la nature de lire quelques-unes des descriptions les plus significatives parmi celles qui sont publiées.

C'était dans la Crypte Sud n° 1 que commençaient les cérémonies, lors des panégyries solennelles de l'union au disque. É. Chassinat a esquissé, dans la préface du premier volume de sa publication des cryptes,

---

(1) Ce texte inscrit sur l'encadrement extérieur des portes est de la salle *Ousekh-khâ* (cf. Mariette, *Dendérah,* I, pl. 47), a été publié par Mariette, *op. cit.,* pl. 62 et traduit par lui, *Dendérah, texte,* p. 100-106. Brugsch l'a également publié et traduit. Enfin M. Alliot l'a intégralement reproduit, traduit et commenté p. 240-249 de son livre sur *Le culte d'Horus.* Le lecteur pourra se reporter à cette dernière publication qui dispense des autres.

(2) Il ne semble pas qu'on puisse admettre à Dendara une union d'Hathor et de son père dans l'ouabit même, comme M. Alliot a essayé de montrer que cela se passait à Edfou (Alliot, *op. cit.,* p. 342 et 353 et suiv.). A Dendara, jamais la lumière solaire ne peut atteindre l'ouabit qui est axée en plein nord et ne doit même pas voir le soleil l'été, au contraire de la façade du temple, parce qu'elle est beaucoup trop encaissée dans la construction.

(3) Cf. Alliot, *op. cit.,* p. 276, note 5. L'auteur note, avec raison, que la répétition du rite étant portée six fois au calendrier, il n'est pas exclu qu'il ait eu lieu lors d'autres fêtes à propos desquelles il n'est pas mentionné ; ce calendrier n'est pas un rituel et il est bien loin de tout dire sur chaque fête.

une étude sur leur emploi [1]. Il en montre le rôle capital, comme lieu où les corps (entendons : les statues) des divinités sont conservées et où s'accomplit l'union de l'âme divine et de son support terrestre par les rites, avant les grandes processions considérées comme des sortes d'épiphanies. Or deux textes gravés des deux côtés du couloir d'accès de la crypte sud n° 1 nous décrivent en détail le rituel de la cérémonie qui nous intéresse [2]. Nous tentons de les traduire, car ils fournissent bien des renseignements utiles non seulement sur les opérations qui se passaient dans la crypte mais aussi sur celles qui avaient lieu aux différentes stations dans le temple, ces rites secrets n'étant jamais accomplis au dehors sous le regard des profanes.

(1) É. Chassinat, *Le temple de Dendara*, t. V, fasc. I (à paraître incessamment) en particulier, p. xvii et suiv.

(2) Elles ont été publiées pour la première fois par Mariette, *Dendérah*, III, pl. 37. Il faut actuellement se reporter à l'édition Chassinat, *Dendara*, t. V, fasc. I, p. 116-119 qui donne en notes les lectures de Mariette, et t. V, fasc. 2, pl. CCCCXVII et CCCCXIV. Nous ne reproduirons pas ici l'apparat critique. Il n'en existe pas de traduction suivie à notre connaissance. Mariette en donne seulement une analyse (*Dendérah, texte*, p. 250-251) qui ne paraît pas toujours absolument exacte, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on pense qu'elle date de 1875. La version que nous essayons de donner pourra servir de point de départ pour une étude plus complète de ces textes difficiles mais capitaux pour comprendre la religion égyptienne.



« Paroles à dire : le roi de Haute et Basse Egypte (cartouche vide) vient vers toi, Hathor vénérable, Dame de Dendara, il conduit pour toi les panégyries en son temps de l'année, lors de chaque cérémonie de coiffer les couronnes [1].

(1) Cette traduction nous semble la seule grammaticalement possible. Deux points sont étranges : « son temps de l'année » et « lors de chaque cérémonie de coiffer les couronnes ». Cette dernière expression (*wts ḫ'w*) figure deux fois au *Wb.*, I, 383 et III, 241, uniquement avec ce sens; et l'on se demande pourquoi le mot « panégyries » au pluriel est réduit au singulier dans « en *son* temps de l'année » et pourquoi le rôle du roi, c'est-à-dire, du prêtre qui le remplace, se réduit ensuite à ne diriger, dans l'ensemble de la panégyrie, que le couronnement? Il nous semble que ces anomalies ne s'expliquent que dans l'hypothèse d'un texte remanié en vue d'utiliser dans la crypte des fragments différents empruntés à des parties diverses du rituel. Le début devait s'appliquer surtout à la fête, essentielle de l'Ouverture de l'an, au Ier Thot. Quand on aura remplacé son nom par le terme général de panégyries (*ḥbw*), on aura négligé de mettre le possessif qui suit au pluriel. Le lambeau subsistant du texte primitif qui s'appliquait à un moment determiné du rite et non à l'ensemble fait curieuse figure maintenant dans l'introduction aux rites divers de la crypte.

Que ces colonnes du reste soient faites de pièces et de morceaux recousus après coup, même un examen superficiel le montrerait vite. Nous avons respecté les documents dont elles sont composées, dans notre traduction et nous sommes allé à la ligne à chaque nouveaux morceau : 1° fragment de description emprunté à la fête de l'ouverture de l'an et servant d'introduction générale à cause de la mention du roi; 2° Série d'actes liturgiques se rapportant à l'ouverture de la crypte et imités de ceux qui doivent être accomplis dans le naos, quand le roi entre en présence de la divinité; toutes ces phrases sont des rubriques à l'infinitif; 3° Description de l'organisation de la procession, empruntée

Entrer par le roi, les prophètes derrière lui, dans le palais mystérieux (*ʿḥ-štꜣ*) [1] en grande pureté [2]. Monter vers la salle (*ḫꜣyt*) de celle qui brille (*ḫꜣyt*) dans le ciel-lointain (*m ḫrt*). Réciter la formule rituelle de découvrir-le-visage. Ouvrir le pavillon (*iššpt*) auguste de l'Œil de Rê, Dame du ciel. Saluer Sa Majesté au moyen des paroles divines.

Elle apparaît au dehors [3], en sainteté vénérable [4], reposant sur un piédestal d'or (avec) un ciel sur colonnettes au-dessus de lui (*pt ḥr ʿꜣyw ḥr-tp·f*); quatre anneaux de bronze (*mʿyw biꜣ*) [5], des quatre côtés,

au rituel des cortèges et allusion à l'acte essentiel du rite : Textes avec temps personnels descriptifs, semblables à ceux des bandeaux des escaliers; 4° Rubriques empruntées au rituel de l'habillement, de l'onction et de l'ornement de la déesse : infinitifs; 5° Description de la fin de la procession; retour à la crypte : cf. 3°.

(1) *ʿḥ štꜣ* : désigne évidemment la crypte elle-même. Mariette, *Dendérah, texte,* p. 223, a cité quelques expressions par lesquelles on désigne les cryptes; elles sont formées d'un terme architectural qualifié par l'un des adjectifs *tḫn, štꜣ, dgi;* si le verbe «monter» est employé ensuite dans notre passage, c'est au sens liturgique; le prêtre monte vers la divinité qui réside dans son ciel dont le temple est l'image.

(2) *m ʿbw wr,* expression très répandue dans les temples de Dendara et d'Edfou. Elle désigne l'état de pureté rituelle qui doit être acquis avant le service religieux par les ablutions. Cf. *Dendara,* V, p. 89 (*m ʿbw* et *m twr*); p. 108; *Edfou,* I, 347 et 583, cités et traduits tous deux par M. Alliot, *op. cit.,* p. 332 et 311.

(3) *r-ḫꜣ* rare comme préposition, est fréquent comme adverbe à l'époque grecque, cf. *Wb.,* III, 10; autre exemple à *Dendara,* V, 60. Le sens que nous donnons est celui du *Wb.* Mais cet adverbe plus conformément à son étymologie signifierait : «derrière» ou «tout autour». Les parallèles de *wbn, pri* et *ḫʿi* invitent à traduire ainsi. Il s'agit du reste manifestement de la procession qui va être décrite et qui sort de la crypte.

(4) *ḏsr* implique sans doute à la fois idée de pureté et de sainteté divines. Cette expression semble liée soit au dieu lui-même, en particulier dans son apparition, soit à l'attitude du prêtre en face du dieu, cf. Alliot, *op. cit.,* p. 242, note 5.

(5) Le texte détérioré à cet endroit offre des difficultés pour qui veut l'établir. Le mot cependant est indubitable. Des parallèles, à Edfou, malheureusement mutilés, sont cités et traduits par M. Alliot, *op. cit.,* p. 327 et 328. Ils permettent, comparés au présent texte, de se faire une idée très précise du naos portatif spécial employé lors de la cérémonie de l'union au disque.



soutiennent des (rideaux) de lin. Ceux qui sont sur leur pavois [1] sont à sa tête qui lui ouvrent les chemins pour aller vers le Siège-de-la-première-fête [2]. Les Seigneurs des provisions [3] portent toutes choses dans leurs bras, en offrandes bonnes à la perfection (*m šs sꜣʿ*). Elle est portée dans le ciel (*nnt*) pour s'unir au disque, en reposant sur son trône, dans son ciel, son ennéade autour d'elle, à droite et à gauche d'elle, rassemblée avec elle [4] tout entière.

Ôter ses bandelettes-*mnḫ,* la revêtir de ses ornements. Une fois ointe (*pseudo-participe*) du baume rituel-*medjet,* le pectoral-*oudja* [5] est placé à son cou, avec de l'or, de l'argent (*ꜣrḳwr*), du lapis-lazuli, de la turquoise, du *ḥnm*. À son front est la couronne blanche autour de laquelle sont la couronne rouge, la double plume, les cornes de vache (enserrant) le disque, les cornes de bélier (*ḥnw-ty*) [6].

(1) Les enseignes, désignées ailleurs par leur nom : *bḳnḳn* (Mariette, *Dendérah,* IV, pl. 16, bandeau), sont représentées sur les processions des deux escaliers, cf. Mariette, *op. cit.,* IV, pl. 2 et suiv.

(2) Ce nom désigne l'ensemble de la cour et de la chapelle hathorique qui se trouvaient à l'ouest du temple. Cf. *Dendara,* IV, 179.

(3) Ce sont les dieux porteurs d'offrandes dont nous trouverons la théorie sculptée au complet dans les escaliers, Mariette, *Dendérah,* IV, pl. 6-8 et 15-17.

(4) Pour la préposition composée *r-ḥnʿ,* voir Junker, *Grammatik der Denderatexte,* § 235.

(5) A partir d'ici, le rédacteur, contraint sans doute par le peu de place qui lui restait, a condensé son texte au point de le rendre obscur. Il supprime les verbes, ne conservant que les prépositions (*r, m*) qui acquièrent ainsi en quelque sorte un sens prégnant. Il supprime le nom des bijoux ou de leurs parties, ne conservant que celui des matières précieuses qui les composent, à cause de leur valeur prophylactique.

(6) Ce passage sur les couronnes serait difficilement compréhensible, sans un équivalent plus détaillé (*Dendara,* IV, 241) dont voici la traduction «Prends pour toi la Parfaite (*nfrt,* un nom de la couronne blanche) unie à la couronne rouge (*nit*), le disque et les cornes de vache, assemblés au milieu d'elles; la double-plume est au-dessus d'elles; le fil courbe est en elles, tandis que la double-corne de bélier et le disque sont à l'intérieur, pour que tu brilles au moyen d'eux». Une couronne de ce genre est portée par une statue d'Hathor gravée dans la crypte même de laquelle notre inscription est extraite. (Cf. *Dendara,* V, 2e fasc. pl. CCCCXX).

Le vivant Éclat (?) [1] avance (?) en Habitante de l'Horizon Oriental, dans sa belle fête de l'Ouverture de l'an. Puis elle rentre à sa place d'auparavant et repose dans le naos de son *Ka*.... Elle loue Rê plus que sa ville (?) [2]... au complet, tandis que les courtisans de Sa Majesté suivent son désir chaque jour. Protège ton fils qu'il (*sic*) aime, le Roi de Haute et de Basse-Egypte (cartouche vide), fils de Rê, Ptolémée-vivant-éternellement-aimé-de-Ptah-et-d'Isis, éternellement.»

Ces précieux renseignements sont inséparables de ceux qui parallèlement sont gravés sur la paroi d'en face :

(1) Cf. *Wb.*, I, 195 qui propose cette traduction avec un point d'interrogation. La lacune rend ce membre de phrase peu sûr, et empêche d'interpréter sûrement le groupe qui ne paraît pas devoir se lire ici *ḥnwty* «les cornes». Faut-il lire *wp*? et traduire : «avancer; ouvrir le Vivant-Éclat (?) à Rê-Horakhty à l'Orient»?

(2) Ces formules stéréotypées qu'on retrouve au moins en partie ailleurs (cf. entre autres : *Dendara*, V, 108) ne se rapportent pas directement au sujet traité. Ce n'est pas tellement leur mutilation ici qui en rend l'intelligence difficile mais plutôt l'adaptation qui en a été faite. Les changements de personnes sont constants dans les verbes, ce qui est un indice de plus de la composition par marquetterie du texte que nous traduisons.



« Paroles à dire : Le roi de Haute et Basse Egypte, (L'Héritier-du-Dieu-Sauveur-Choisi-de-Ptah-Qui-accomplit-la-Justice-de-Rê-Image-Vivante-d'Amon [1]), vient vers toi, Isis [2] vénérable, mère divine ; il renouvelle pour toi les prescriptions rituelles du service lors de la fête en tant que gardien vénérable du temple [3].

(1) C'est le cartouche de Ptolémée XIII Neos-Dionysos. Cf. Gauthier, *Livre des Rois*, IV, p. 400 et suiv. C'est le plus ancien roi dont on trouve le cartouche gravé dans l'actuel temple de Dendara.

(2) Isis est une autre forme d'Hathor. Il est constant dans le temple que si le texte de droite est consacré à Hathor, celui de gauche est consacré à Isis.

(3) Bien que l'orthographe ne présente aucun déterminatif, il semble que le plus simple est d'en faire une variante de *šš* : « Polizist », « Wächter » de *Wb.*, IV, 55. On ne voit pas trop comment faire venir cette forme du verbe « multiplier », ni pour la grammaire, ni pour le sens.

De même que le précédent, ce texte est fait de pièces et de morceaux, et, comme il est très abrégé par endroits, il en est plus difficilement compréhensible encore. Dans l'introduction, on parle du roi à la 3e personne du singulier. Puis vient un passage à l'infinitif dont le sujet n'est pas donné ; il ne peut s'agir que du roi évidemment ou du prêtre qui remplit son rôle. C'est une série de rubriques empruntées au Rituel du culte divin journalier, qu'on a dépouillé non seulement de ses formules mais encore parfois de ses verbes.

Nous avons ensuite des indications, provenant du «Livre de porter Sa forme» qui est évidemment un cérémonial des processions. Des fragments en subsistent aux bandeaux des escaliers qui sont encore en partie inédits. Il décrit le personnel indispensable à la procession et précise le rôle de chacun.

L'avant-dernière partie nous introduit directement dans le rite mystérieux, désigné cette fois sous un autre nom, mais dont le parallélisme avec le texte précédent nous garantit l'identité.

Le dernier morceau nous montre le retour de la procession et les effets bénéfiques qui en résultent pour le roi et son peuple.

Avancer vers la grande salle, après avoir été distingué (*ṯnỉ·tw*) par une purification, par le «musicien» des prêtres vénérables [1]. Entrer avec lui, ouvrir les battants de la chambre cachée de la demeure de la purification [2] au quatrième jour épagomène. Rompre l'argile sigillaire ⟨ôter⟩ le verrou [3], le lien de papyrus ainsi que le sceau, du naos de Celle-qui-s'unit-à-la-vie. Découvrir son beau visage. Voir la forme de son *Ka*. Flairer la terre et exécuter rituellement pour elle l'adoration [4].

---

(1) doit équivaloir à ou à un signe analogue d'après les noms des prêtres d'Iḥy donnés dans la crypte ouest n° 3. Mais le texte paraît avoir été gravement altéré par l'abréviateur. Plusieurs prêtres s'appelaient à Dendara «musiciens». Nous le savons par une inscription de la crypte ouest n° 3 (mur nord) : «noms des prêtres d'Iḥy : Ihy, Horus... etc.» Cf. Dümichen, *Bauurkunde*, pl. XVI ou Mariette, *Denderah*, III, 78 k.

(2) *ḥt-ʿbw* : «la demeure de la purification»; c'est le nom de la première chambre ouest qui donne sur le couloir mystérieux (K sur le plan de Chassinat), cf. *Dendara*, III, 99, et aussi le nom de la chambre D de la crypte sud n° 1, celle même de notre inscription : «Demeure de purification de l'appartement (*ḫ3yt*) de celle qui brille (*ḫ3yt*) au ciel-lointain du sud» (*Dendara*, V, p. 145 et *ibid.* pl. CCCCXIII); c'est évidemment de cette dernière qu'il s'agit ici.

(3) L'orthographe devient ici tout à fait insuffisante. Visiblement le lapicide pour gagner de la place a raccourci les rubriques qu'il avait sous les yeux. Pour le seul verbe *sṯ3* nous avons quatre substantifs compléments. En réalité, il y avait quatre opérations distinctes : 1° *sḏ sin* : «briser la terre sigillaire» (Moret, *Le rituel*, p. 37); 2° *sṯ3 z* : «tirer le verrou» : Miss Calverley, *The temple of King Sethi I at Abidos*, II, 3; 3° *sṯ3 idr* «ôter le lien de papyrus», cf. *Dendara*, I, 58; *Edfou* I, 40; 4° *sfḫ ḏbʿ* : «rompre le sceau», Moret, *op. cit.*, p. 42. On peut penser qu'entraîné par , écriture tardive de puis , le scribe a joué sur le mot *sṯ3* qui devait dans la prononciation avoir exactement les mêmes consonnes : . Une seule écriture jouait ainsi pour trois compléments. Le quatrième exige *sfḫ*. Cependant il ne peut y avoir de doute sur la suite des opérations bien connues par les rituels d'Amon. En plus de Moret, déjà cité, toute une série de rituels nous sont aujourd'hui accessibles. Une bibliographie des derniers ouvrages parus et la mention des textes inédits de Karnak se trouvent dans la belle étude du Dr Nelson, *Certain reliefs at Karnak and Medinet-Habu and the ritual of Amenophis I*, *J.N.E.S.*, VIII, 1949, p. 201-232 et 310-345.

(4) *ỉr(t) n·s ỉ3w* : Dans les rituels à nous connus, il ne paraît pas y avoir un chapitre spécial intitulé *irt i3w*, mais, l'adoration rituelle est liée aux formules de «flairer la terre», cf. Moret, *Rituel*, p. 115 : «Adoration à toi (Amon-Rê), adoration à ton corps, adoration à la grande ennéade qui est avec toi». Cf. *ibid.*, IV, 9; VI, 1 et 2; XI, 7 (numérotation du papyrus de Berlin).



Réciter du Livre de porter sa Forme [1]. Élever sa perfection à l'extérieur (*r-rwt*). Aller lentement (*kb*), en la transportant sur le toit de la Souveraine, les grands dieux parèdres étant autour d'elle [2], tandis que les enseignes divines la protègent (*ḥr ỉr gs-dp*) pour atteindre la place du rayonnement d'Akhty. Le roi lui-même (*nbty ḏs·f*) tient le bras d'Horus (=l'encensoir) en fumigant son chemin avec son parfum. *Hapy* s'avance (?), dans sa course pour purifier son parcours [3]. L'Or des dieux est chargé (?) de l'oliban qu'elle désire (?). Quatre Renenout [4]

---

(1) Il y avait à la bibliothèque d'Edfou un livre intitulé : «Liste de toutes les coutumes (*nt-ʿ nb*) de faire apparaître ta Majesté hors de ta Maison (*r-rwt pr·k*) dans tes fêtes», *Edfou*, III, p. 351.

(2) Ce sens de *m itrti* est bien indiqué par Junker, *Grammatik*, § 229. Il est intéressant de remarquer combien le texte parallèle ici justifie cette interprétation en précisant «à droite et à gauche d'elle».

(3) Nous supposons qu'ici le texte est corrompu car on attendrait un pronom féminin : le parcours d'elle, Hathor (c'est bien en effet de «la marche de la déesse» et de «l'escalier de la déesse», qu'il est question dans les textes de la procession : Mariette, *Dendérah*, IV, 8); or le pronom est masculin, ce qui dans l'état actuel du morceau ne peut s'appliquer qu'à Hapy. Ou bien faut-il supposer que ce lambeau de phrase, emprunté au rituel d'un dieu, a conservé, par une inattention de l'adaptateur, ce pronom masculin qui trahit son origine? La suite n'est guère plus satisfaisante. nous corrigeons *ḫr* qui ne signifie rien en *ḥr* qui revient plusieurs fois dans la colonne; mais si, grammaticalement, la phrase se tient, le sens n'est pas bon, car cela ne paraît pas bien se suivre. Un mot doit être tombé devant *nb nṯrw* (l'Or des dieux) et il s'agit sans doute de quelque prêtre de la déesse.

(4) Le vêtement de Renenout (*ḏb3 n Rnnwt*) intervient dans la formule de l'offrande des quatre bandes d'étoffes, pour l'étoffe blanche; cf. Moret, *Rituel*, p. 179. On retrouve cette mention plusieurs fois dans *Dendara*, IV, 233; 258, 265. Ici encore, est-ce que les quatre Renenout symbolisent les quatre bandes d'étoffe? Pourquoi Tayt, la déesse du tissage n'est-elle pas nommée? Pourquoi le mot «déesse», prend-il l'orthographe du mot qui sert à désigner les vêtements divins? Sans doute il faut admettre une condensation de l'original dans ce passage pour expliquer son obscurité, si l'on

portent le travail de la déesse de l'habillement. Chesmou [1] porte le parfum-*iber* et le parfum-*hekenou*.

Le premier prêtre-lecteur (*ḫry-ḥbt ḥry-tp*) psalmodie pieusement. Réciter le rituel des fêtes (*ḥbt*) selon ses formules. Tandis que son visage parfait est vers l'occident du ciel, elle se joint à l'éclat de son *Ba* [2]. Jouer du sistre-*sššt* pour prier par son fils, le dieu-grand *Ihy ;* honorer sa puissance au moyen de son sistre-*sḫm*. Le prince, le chef des prophètes, le stoliste, le pur du dieu [3] exaltent sa perfection avec des louanges. Le ciel est en allégresse, la terre est en danse, les musiciens sacrés (*'Iwnìtyw*) éclatent en louanges et en danses.

Puis elle rentre dans l'enclos de ses statues divines d'auparavant. Elle repose dans son naos en ⟨paix⟩(?). Elle dilate la Place de la dila-

ne doit pas aussi y déplorer des fautes du lapicide. A moins qu'on ne préfère traduire : « portent le miel et la bandelette *nterit* », mais il faudrait avoir d'autres renseignements sur l'offrande de miel en particulier.

[1] Chesmou, dieu des parfums, est soigneusement distingué dans la procession, par son mufle léonin et sa place, de son homonyme qui s'occupe de boucherie. Cf. Mariette, *Dendérah,* IV, pl. 5 et 7, procession montante, pl. 14 (il porte aussi ici le *ibr* et le *ḥknw*) et 16, procession descendante.

[2] Son visage « à l'occident » fait ici difficulté. Il s'agit évidemment d'illuminer l'idole aux rayons du soleil. Or l'occident du temple étant au sud, de l'intérieur du kiosque du toit où devait se passer le rite, il n'était pas commode d'avoir du soleil de ce côté, le mur d'enceinte de la terrasse n'étant séparé du kiosque que par un espace très étroit. Il n'est pas absolument impossible toutefois que la chose ait eu lieu ainsi, à un moment où le soleil redescend, alors que la saison ne lui permet pas d'atteindre le zénith. Mais il serait plus simple de supposer qu'un dispositif permettait d'ouvrir le toit de bois du kiosque.

Si le parallélisme de nos deux textes ne montrait pas que « s'unir à l'éclat de son *ba* » est la même chose que « se joindre au disque », un texte d'Edfou très précis nous le prouverait sans conteste : « Le dieu repose en son saint tabernacle, après que s'est uni son *ba* avec l'image de son *ka* et que ses rayons se sont mêlés à son corps. » *Edfou,* I, 537. Cf. Alliot, *Culte d'Horus,* I, 423.

[3] « Le prince est le titre d'un prêtre particulier à Dendara, comme à Edfou. Les autres titres sont communs à tous les prêtres d'Égypte : Stolistes et « purs du dieu » sont ceux que les décrets de Canope et de Memphis définissent : *οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν θεῶν.* Cf. Sethe, *Urkunden II,* p. 126 et 172.



tation de cœur sous tout le monde à cause d'elle. Elle rajeunit (*wḥm šn*) sa cour. Elle protège son fils qu'elle aime, le fils de Rê (Ptolémée Néos-Dionysos] éternellement ».

Ce second texte dont tous les détails ne sont pas élucidés car il est à la fois trop fautif et trop concis, nous permet du moins, étudié simultanément avec le premier, de nous figurer d'une manière précise, comment se passaient les rites de « s'unir au disque » ou de « se joindre à l'éclat de son *Ba* ». Les deux séries d'opérations en effet se complètent, un peu comme les actes rituels sculptés sur les parois est et ouest du naos. Il faut sans cesse pour avoir la liste complète des cérémonies passer d'une série à l'autre.

Ce sont des fêtes dont les principales se passent durant le quatrième jour épagomène, ou au premier de l'an, dates toutes proches l'une de l'autre.

Après s'être purifié, le prêtre qui jouait le rôle du roi devait, avec des prophètes ou avec un prêtre particulier au clergé de Dendara, se rendre à la crypte, y pénétrer, y ouvrir les portes des chambres où il devait entrer, exécuter ensuite devant le petit naos de la déesse le début du rituel du culte divin journalier. Puis il préparait le naos portatif dans lequel on devait transporter la statue et qui nous est bien décrit : socle d'or surmonté de quatre colonnettes qui soutiennent un toit auquel des anneaux permettent d'attacher, des quatre côtés, des rideaux de lin ; ce dispositif est particulièrement propice au dévoilement de l'idole. On sort le (ou les) naos, car le texte ne parle que d'Hathor et, sans doute dès la chambre dans laquelle s'ouvre la crypte, la procession se formait, comprenant au moins les enseignes, les dieux parèdres, le roi, Hapi, les porteuses d'étoffes et Chesmou. Le cortège, divisé en deux, gagne le Siège-de-la-première-fête par les deux portes du couloir mystérieux, comme on avait fait pour venir vers la déesse. Les inscriptions de ces portes nous le disent en effet expressément [1]. Là,

[1] Cf. *Dendara,* I, 76, porte est : « Porte de s'avancer vers les places mystérieuses pour voir l'Or, Dame de Dendara, ainsi que son ennéade ; pour chanter les louanges de sa Majesté à l'intérieur de son double sanctuaire ; pour l'unir au disque, le jour de l'Ouverture de l'an » et p. 82, porte ouest : « Porte de venir pour entrer au lieu saint, pour contempler

dans la cour, avait lieu un service d'offrandes qu'on ne nous décrit pas très au long. En tous cas on y retrouvait «les Seigneurs des provisions» qui s'étaient très probablement rendus directement ici de la salle des offrandes. On devait réciter ou psalmodier des hymnes tirés du «livre de porter la forme de la déesse». De là, on gagnait le kiosque de l'angle sud-ouest du toit par l'escalier ouest. Les passages analysés ne nous en disent rien, mais ceux du kiosque lui-même sont précis :

«C'est la demeure du sistre que rend auguste l'Auguste en sa belle fête de la naissance de Rê ; tandis qu'on lui fait une offrande solennelle dans sa Place-tout-entière, son *Ba* s'unit à sa statue (*bs*) [1]». Là avait lieu, au moins lors de la fête du premier de l'an, un déshabillage de la statue qui était seulement ointe, parée de ses bijoux et de sa couronne symbolique. Le premier prêtre lecteur psalmodiait et l'on récitait les formules sacrées, tandis que la déesse était placée face à l'Occident figuré, c'est-à-dire, au sud géographique ; on la laissait donc dans le sens où la procession était arrivée ; on ne devait la faire tourner à gauche que pour reprendre le chemin du retour. On la dévoilait alors, ainsi que les statues des dieux parèdres, et elle était illuminée des rayons vivifiants de l'astre qui contenait son *Ba* divin, tandis que son *Ka* résidait dans la statue où l'avait appelé l'embrassement rituel dans le temple. Et alors que le mystère s'accomplissait loin des regards profanes, une joie profonde s'emparait des prêtres musiciens qui, à l'instar du jeune dieu dont ils portaient le nom, se mettaient à agiter leurs deux sistres,

*Ipyt* (cf. deux épithètes semblables dans les noms d'Hathor, Mariette, *Dendérah,* I, 25, col. 8) et sa cour ; pour adorer son corps dans sa crypte (d'après d'autres exemples, comme *Dendara,* V, 108, l. 8, ce mot paraît désigner plus particulièrement les cryptes ; mais ce n'est pas absolument sûr) et pour l'unir aux rayons de celui qui l'a créée, au commencement de l'année».

[1] Ces textes sont ceux des bandeaux qui figurent aux tableaux des murs d'entrecolonnement publiés par Mariette, *Dendérah,* IV, 24 *b;* voir aussi pl. 25, parallèles où il est dit qu'elle «s'unit au disque dans le ciel». Le texte que nous donnons a été revu sur l'original.



pendant que prophètes, archiprophète, stoliste et hiérostoliste chantaient des hymnes à la déesse. Alors l'univers entier, ciel et terre, communiaient dans une joie telle que les écrivains sacrés de la vieille Egypte ont déjà presque trouvé le vers magnifique d'Euripide : «Toute terre dansera.»

Sur la fin de la fête, nos textes sont plus discrets. Elle était sans doute assimilée à la mort qui faisait rentrer la statue dans son tombeau, aussi nous dit-on seulement qu'elle repose dans sa place d'auparavant. Et au fait l'essentiel de la cérémonie était accompli ; nous savons au moins extérieurement ce que nous voulions savoir. Mais ne pourrait-on pas préciser quelque peu la signification exacte de l'union de la statue à la lumière du disque ?

Cela nous est possible, non plus grâce aux textes liturgiques, qui n'insistent guère sur la théologie, mais au moyen des fragments d'antiphonaires, si l'on ose dire, qui ont été soigneusement gravés sur les murs du temple. L'un d'eux porte le titre significatif de «Formule pour faire unir Sa Majesté au Disque dans l'horizon» [1] Après une série de salutations au soleil et de louanges à la beauté de son lever, on nous le présente s'avançant :

(sic) (sic)

«Qu'il est beau ton parcours de l'éternité, Ô Rê,
quand tu traverses le ciel-lointain à la voile !
Qu'il est beau ton parcours, Horus d'Edfou,
quand tu triomphes de tes ennemis !

[1] Chassinat, *Dendara,* IV, 206 ; le morceau que nous traduisons commence p. 207 l. 13. Il est très probable qu'à partir de «Hathor, Dame de Dendara...», on n'a plus un hymne chanté, mais une prière en prose à réciter.

Qu'il est beau ton parcours, Assembleur du Double-Pays,
sans adversaire sur ton chemin !
Qu'il est beau ton parcours, scarabée ailé,
quand tu voles au ciel en soleil ailé.
Qu'il est beau ton parcours, Habitant de l'horizon,
tandis que tu planes au ciel dans la joie.
Hathor, Dame de Dendara, Œil de Rê,
Dame du ciel, Souveraine de tous les dieux,
parcourt le beau chemin sans avoir d'ennemis. Fais qu'elle voie de ses yeux,
qu'elle entende de ses oreilles,
qu'elle marche et qu'elle avance,
ainsi que l'ennéade qui est avec elle.
Viens vers son nom [1],
tandis que ton œil droit est propice ;
unis-toi à ta fille, issue de toi, ta propre...... [2],
en ce beau jour de l'Ouverture de l'an et des cinq jours épagomènes. »

Le but du rite nous est clair maintenant : il donne la vie à la statue ou l'entretient en elle, puisque l'hymne la décrit par certains de ses traits caractéristiques : sentiment et mouvement. Sans doute discrètement préfère-t-on faire simplement des allusions à des actes si mystérieux que d'en parler trop ouvertement ; mais quand les textes se recoupent, ils ne laissent guère de doute sur le sens profond de cette cérémonie. Comme Hathor s'avance vers lui, le dieu s'avance vers elle, vainqueur des chemins du ciel et des ennemis qu'ils recèlent, pour inonder de vie lumineuse sa fille, son œil même.

Mais ce rite qui n'était exécuté très probablement qu'un petit nombre de fois dans l'année et peut-être jamais aussi solennellement qu'au Premier de l'an, nous savons que, mystiquement, il s'accomplissait chaque jour lorsque le soleil levant, jaillissant de l'horizon oriental, illuminait le temple. Malheureusement ici, les textes que nous devrions employer figurent sous les fenêtres de l'escalier ouest et sont inédits. Mais des parallèles nous expliquent le sens symbolique de l'illumination

(1) Son *nom* et son *ka* sont des équivalents, à l'époque ptolémaïque au moins.

(2) Le *Wb.*, IV, 388, ne traduit pas le mot ici employé, dont la lecture même ne paraît pas sûre.



du temple au matin : on en trouve à Edfou [1] et, à Dendara même, nous avons copié ceux qui figurent dans l'escalier du Mammisi romain [2].

[hieroglyphic text, lines 1–5] (sous la deuxième fenêtre :) [hieroglyphic text, lines 5–7]

Voici la traduction de cet hymne dont la signification n'apparaît bien qu'après ce que nous venons d'apprendre :

« Le Disque apparaît du côté de l'Orient,
La face du ciel est débarrassée de nuages.
(Quand) Horus de l'Orient brille au ciel-lointain (*ḥrt*)
Il entre dans la fenêtre de son Grand-Siège ;

(1) *Edfou*, I, p. 573-574.

(2) Nous avons relevé ce texte encore inédit pour une publication prochaine de ce mammisi. Il est inscrit sous les soupiraux, dans l'escalier. En le traduisant, nous lui restituons sa forme strophique qui se laisse facilement discerner. Il est tout à fait semblable à celui qui figure au même emplacement dans le grand temple d'Edfou. On trouvera le texte et la traduction de ce dernier p. 413-414 du livre de M. Alliot. Nous indiquons les quelques passages que la version de Dendara permet d'améliorer. L'hymne en trois strophes devait être psalmodié au petit matin. Quels que soient les mots qui changent d'un exemplaire à l'autre, pour que le poème puisse s'appliquer au temple d'Horus ou au mammisi, on voit que la structure était la même dans la liturgie des deux temples.
Le thème consiste à mettre en rapport, en des séries de propositions parallèles, l'apparition puis l'ascension du soleil, avec l'illumination du temple et celle de la statue. Une sorte d'antithèse semble indiquée en plusieurs passages entre l'éloignement du soleil dans le ciel et sa présence mystique dans le sanctuaire sur la statue elle-même.

(Quand) le *Ba* oriental [1] s'élève au ciel
Ses rayons brillent par le soupirail :
L'Horus des Horus,
Il est loin dans le ciel-lointain (*ḥr·n·f ḥrt*)
Et ses rayons sont sur sa (statue) mystérieuse [2]

Khepri sort de bonne heure de la Douat, à l'aube ;
Son éclat est mis au monde dans la Maison de l'apparition [3].
Rê se place dans l'Orient ;
(Quand) il vole vers la voûte céleste (*ḫn·f r ḥyt*) [4]
Son éclat emplit la Demeure de la Nourrice [4].
(Quand) celui qui tranche le jugement parcourt la voûte céleste,
Son éclat lumineux fait resplendir la Demeure de l'Enfant [5].
(Quand) il brille dans le ciel-lointain sur les mains des Deux Sœurs,
Son éclat (*msḫʿw·f*) s'unit à sa statue de culte (*sḫm-nṯr*).

Rê vénérable apparaît à l'Orient ;
Il place sa lumière sur son Siège.
(Quand) [il sort du Noun], venant de [Pount],
[Il illumine] [6] ............................ »

---

(1) Que l'on se reporte plus haut à des expressions comme : « Elle se joint à l'éclat de son *ba* ».

(2) C'est ici qu'il nous semble voir une antithèse entre les deux derniers vers. Il ne paraît pas en effet de bonne exégèse d'interpréter *ḥrt* comme signifiant temple, ce qui ne serait pas impossible, mais constituerait dans ce contexte une subtilité bien déplacée, alors qu'il s'agit manifestement de montrer que plus le soleil monte dans le ciel, plus il inonde le temple de ses rayons.

(3) Le texte du mammisi est ici beaucoup plus complet : *mś imȝw·f m pr ḫʿ*. Ces deux derniers mots paraissent faire allusion à la demeure dans laquelle Nout met au monde le soleil, le verbe *ḫʿ* s'employant pour Nout qui « fait apparaître » l'astre. Mais je n'ai pas d'autres exemples de cette expression.

(4) *ḫni*, « se poser » est employé pour « voler » à l'époque grecque, *Wb.*, III, 287, 21.

(5) Un des nombreux noms des mammisis à Dendara.

(6) Pour prouver que nous n'appliquons par arbitrairement au grand temple d'Hathor des textes qui n'en proviennent pas directement, voici un court poème tiré de l'escalier ouest, heureusement copié par Dümichen, *Resultate der... im Sommer 1868... archäologisch-photographische Expedition*, Berlin, 1869, pl. XLVI, col. 19-23 : « Paroles à dire : Salut à toi, Khépri, en ces noms parfaits qui sont les tiens..., disque vénérable rayonnant de lumière, qui se lève dans le matin. Tu brilles dans le ciel chaque jour,



Ainsi pénétrant mystiquement par les ouvertures du temple jusqu'à la statue enfermée, dans l'obscurité du sanctuaire, au sein d'un naos scellé, le soleil s'unissait à l'image divine et le retour cosmique de la lumière, dans l'ordre grandiose du monde, à jamais fixé par le Créateur, aux origines, reproduisait sans cesse le rite qui apportait aux corps divins fabriqués par les hommes la vie lumineuse, éternel apanage des dieux. L'illumination du sanctuaire par le soleil est donc à son tour le symbole du rite. Le texte est formel et nous ne nous exposerons pas à laisser errer notre imagination lorsque nous interprêterons nos bas-reliefs, car c'est à eux que nous ramène notre hymne, après un long détour.

Sans aucun doute, le soleil qui naît de Nout, qui sort de l'Océan céleste, comme l'indiquait le poème des fenêtres, en illuminant de ses neuf rayons le temple de Dendara, infuse à l'image Hathorique qui y est contenue ou qui le surmonte, la vie divine qui doit baigner les statues de culte. Le retour périodique de l'ordre lumineux triomphant du Chaos sombre, était aussi indispensable aux dieux qu'aux hommes. Il y avait entre les prescriptions du culte et le rythme de l'univers un lien profond et nécessaire que les textes et les images nous ont, pour une fois, généreusement conservé ; ils nous permettent de le rétablir sans demander un secours toujours dangereux à la fantaisie personnelle.

Dans des temples aussi savamment conçus et construits que ceux de Dendara ou d'Edfou, où rien d'essentiel n'a disparu en nous privant d'une documentation indispensable, chaque bas-relief a sa place bien

---

tu illumines le Double-pays de rayons. Lorsque tu entres (texte corrigé) par la fenêtre dans le Siège-de-Rê, tu t'unis à ta fille par ton renouvellement (ou : par tes rayons ; il doit falloir sans doute corriger légèrement le texte), tu te joins aux statues divines qui sont... (la suite est détruite et peu claire). Une des fenêtres du couloir mystérieux (Chassinat, *Dendara*, II, 26) porte cet hymne : « Salut à toi, Enfant dans l'horizon, qui se lève dans le ciel à l'aube, qui entre par le soupirail pour illuminer ses enfants, pour éclairer les statues de culte en leur place, qui voit sa fille tandis qu'elle demeure dans sa chambre. (Quand) Rê s'unit à Rêt, joie dans le ciel ; jubilation sur terre (lorsque) l'Horizontal s'unit avec l'Horizontale ; l'allégresse se produit dans le Pays-d'Atoum (lorsque) Rê s'unit à son œil gauche. »

marquée. Il est destinée à perpétuer par l'image le rite qui pouvait un jour n'être plus accompli. Et maintenant encore, bien que le temple soit déserté par ses prêtres, malgré son abandon et le silence qui pèse sur lui, éternellement, le roi continue d'entasser des offrandes et de chanter les hymnes prescrits devant les autels ; éternellement, le lent cortège des prêtres et des dieux monte par l'escalier vers la terrasse, en psalmodiant les cantiques rituels, pour y accomplir «l'union au Disque». Nos bas-reliefs, eux, au plafond de l'hypostyle où ils s'insèrent dans l'ordre même du cosmos qui y est représenté, aux plafonds de l'Ouabit et du temple d'Isis, où ils sont à la place même où se célébrait la fête, répètent éternellement, sous une forme symbolique, la partie la plus mystérieuse et la plus inaccessible du rite, peut-être essentiel du temple de Dendara, l'union même d'Hathor et de son père Rê.

Le Caire, Juillet 1950. François Daumas.

# THE ROCK INSCRIPTIONS OF GABAL EL-TEIR AT KHARGA OASIS

(with 8 plates)

BY

AHMED FAKHRY

## § 1. INTRODUCTION

A little to the north of the ancient cemetery of el-Bagawat at Kharga begin the high limestone mountains known under the name of Gabal el-Teir. As we see in the map (Fig. 1), published with this paper, the *Gabal* is roughly divided into two parts by means of one of the valleys, and it is along this valley that we find most of the inscriptions which I publish here, as well as some of the quarries which were used in the Late Period and the Ptolemaic times.

The famous caravan-route of Darb el-Arbaʿīn leaves the town of Kharga passing near the Bagawat and the monastery known now under the name of Ḳasr Mustafa Kashif and then to ʿAin el-Ḏebashieh and continues in its northerly direction to Assiut. The main route chooses the wide and even places ; but there is a sub-route, or in other words a short cut which saves a half-day of march. This cut diverges from the main route near el-Bagawat and takes a road between the hills of Gabal el-Teir passing after that by ʿAin el-Maḳtaʿ and rejoins the main route at the spring of ʿAin el-Ḏebashieh. This short route is good only for pedesterians and those who are using donkeys, but is impossible for the camels [1].

[1] See Ahmed Fakhry, *Bahria Oasis,* vol. I (1942), p. 3-4.

ʿAIN EL-MAKTAʿ
GEBEL EL-TEIR
EL BAGAWAT
TOMBS
KASR EL-ʿANDARIK
HIBIS TEMPLE
EL-NADOUREH
ʿAIN EL MAHABIS
TOWN OF KHARGA
ʿAIN UMM EL-NESSIM

Fig. 1.



It seems that this shorter road was used since a very early time because in one of the shady corners along it, there is a recess, the walls of which were covered by drawings and inscriptions, one over the other, which date from the early times till our days. A little further from this site there are quarries in which some inscriptions are left; and still further there is a third site in which there are a few Egyptian graffiti and many Coptic inscriptions.

The First Site.—The first site is the nearest one to the town of Kharga and its drawings and inscriptions are found on the ceiling and the walls of a recess in the hill which faces the north (Fig. 2). It is in a shady,

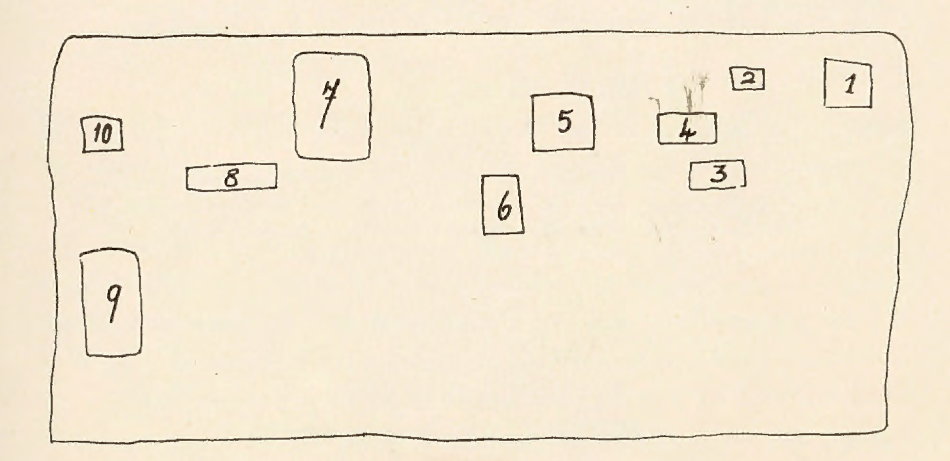



Fig. 2. Key-plan of the First Site.

slightly elevated corner which offers a good halting place and a perfect shelter during the hot hours of the summer days. The oldest of the inscriptions are drawings from the early period superposed by paintings of deities from the Pharaonic times which were partly damaged and scratched up (see pl. II, *a*). In later times, other Demotic, Coptic, Greek and Arabic inscriptions were written. Even some of the soldiers of the Allied Forces who were camping in the Kharga Oasis during a part of the world-war of 1914-1918 wrote their names, units and their home adresses.

The Second Site.—A little further, in the same valley, and at a distance of about one hundred and fifty metres to the north of the First Site we find ancient quarries to the left hand side; and opposite them on the rock i. e. at the eastern side, there are inscriptions which are scattered on the face of the rock (Fig. 3). None of these inscriptions is

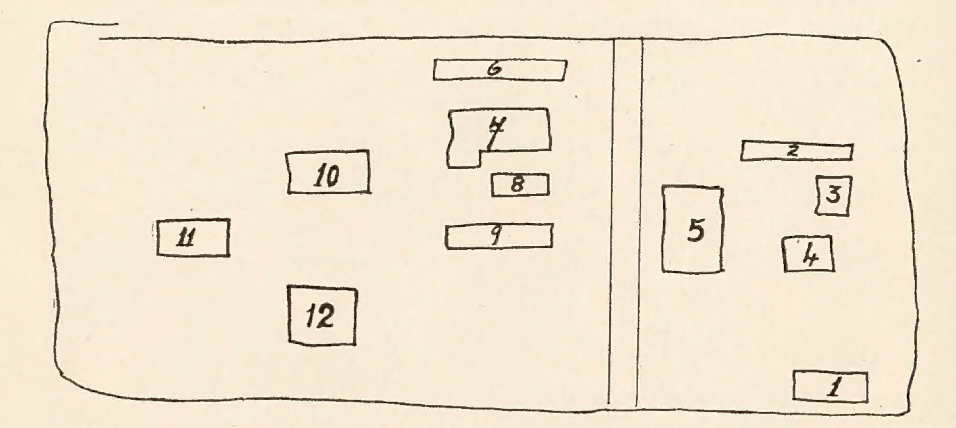



Fig. 3. Key-plan of the important inscriptions at the Second Site.

written on another; and we find here a few Egyptian and Greek inscriptions, but the majority of these texts are in Demotic. We find them scattered on a surface the length of which is not less than seventy metres, and some of them are near the present level of the ground and there are others which are buried now under the sand and the accumulated chips of stone thrown out during the work in the quarries.

The Third Site.—The First and Second Sites, as I have already said, are in a valley between the hills; this valley ends after less than one hundred and sixty metres and reaches a blind end and those who want to go further have to climb a somewhat difficult pass and then descend to resume their travel to ʿAin el-Maḳtaʿ. Not far from the foot-path, and on one of the spurs there is a natural recess in rock which opens south and commands a beautiful view of a part of the oasis including the town of Kharga which is about eight kilometres away. This recess was used by hermits who wrote many Coptic inscriptions (Fig. 4 and 5)



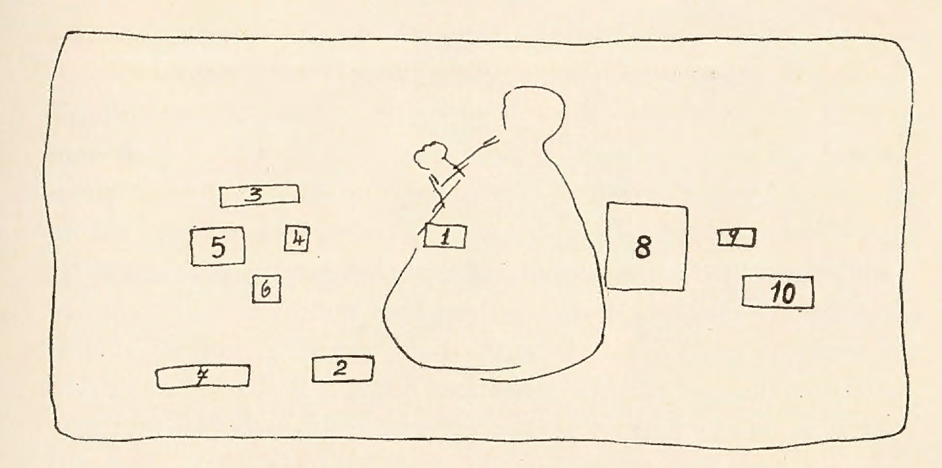



Fig. 4. Key-plan of the Third Site — right side.

on the walls, but the place was known in earlier days and we find also two Egyptian inscriptions and a drawing of a horse.

The inscriptions of the three sites are either written in red ochre or black material or simply scratched by a sharp instrument; the stone is so soft that this can be done by a fragment of pottery, plenty of which cover the place around the three sites.

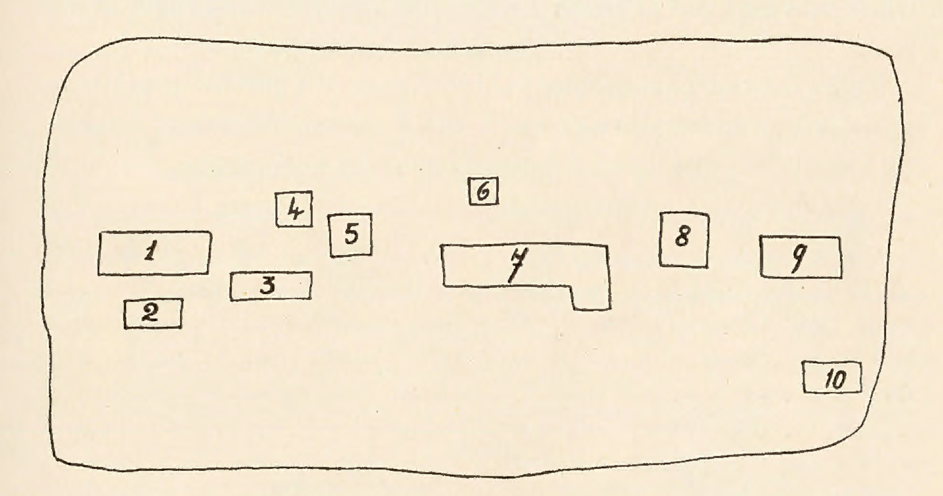



Fig. 5. Key-plan of the Third Site — left side.

## § 2. PREVIOUS WORK ON THESE INSCRIPTIONS

Gabal el-Teir is mentioned in the works of several writers on Kharga who referred to the existence of inscriptions in that place. G. Schweinfurth [1] made a brief reference to the existence of inscriptions but he neither gave the texts, nor published any photographs of them. Golénischeff and Brugsch [2] were also there but their notes include but a few texts only and specially from the Coptic ones. The first valuable publication of a part of these inscriptions is that of De Bock [3] who published some of the Greek and Coptic texts and ignored the others; his copies are not free from mistakes and leave some lines from the inscriptions which he choose for publication. According to the guardian of the Antiquities Department who is responsible for these sites since 1912, many scholars visited them and all of them took notes [4]. No publication is known to me except a brief reference to them made by Vycichl in 1938 [5]. I have since 1942 insisted on the importance of these inscriptions and in particular those which date from the early times and compared their work with the graffiti and drawings found by Winkler on Darb el-Ghubari between Kharga and Dakhla [6]; and showed the necessity of studying them together with the known drawings which date from that period in ʿEweinat and the other oases and near the Nile.

My copies and photographs published with the present paper were made in the winter of 1937-1938 and I checked my copies again in 1944 and since that time I did not add anything to my notes. I publish

(1) G. Schweinfurth, *Notizen zur Kenntnis der Oase el-Chargeh,* in *Petermanns Geogr. Mitt.* (1875), p. 388.

(2) Brugsch, *Reise nach der grossen Oase El-Khargeh* (1878).

(3) W. de Bock, *Matériaux pour servir à l'Archéologie de l'Egypte Chrétienne* (1901), p. 37-38.

(4) According to the guardian, Lefebvre, Wainwright, Davies, Winlock, Wilkinson, Hauser, Caton-Thompson visited the site.

(5) Vycichl's note is published in *Archiv. für Ägyptische Archäologie* I *Jahrgang, Heft* 5, p. 129; see also my book *Bahria Oasis,* I, p. 4 *footnote* 1.

(6) H. Winkler, *Rock-drawings of Southern Upper Egypt,* II (1939), p. 7-9



these inscriptions without translation or commentary; my purpose is to give the material as best as I can with many photographs.

I have divided the material into the following groups : *a*) Early drawings; *b*) Egyptian drawings and texts; *c*) Demotic inscriptions; *d*) Greek inscriptions and *e*) Coptic inscriptions. Every group is given by itself for the sake of comparison; but the place is always indicated to enable any future investigator to find the inscriptions in the sites. Figures 2, 3, 4 and 5 are key-plans showing the places of the important inscriptions on the rock walls of the three sites.

## § 3. EARLY DRAWINGS

The early drawings are found at the First Site only. They were scratched by means of a hard sharp material on the face of rock at the rear wall of the recess. Unfortunately these drawings were superposed by other drawings and graffiti from later times and as a result many of them have been lost to us. The frequent use of this place as a pleasant corner for the travellers has caused a great harm; even in our present time, it is used as a station for some inhabitants of Kharga who take this shorter road when they go to ʿAin el-Gib. There are other persons who use this site as well as the Third Site, when they go to the peaks of Gabal el-Teir to catch during the night the wild pigeons which nest in the high recesses of this mountain.

*a*) Human figures :

1. A man holding a shield in one hand and a club in the other, he is either going out to hunt or is represented as a fighter; its height is 24 cms. (Fig. 6).

2. There is, in this site, a representation of a shield shown from the front side, it measures 31 cms. in height, see Fig. 7.

3. Fig. 8 represents a man holding the rope which is fastened to the horns of antilope (?) or goat. The height of this figure is 11 cms. and its length is 15 cms. (pl. I, A).

4. Fig. 9 represents a hunter holding his club vertically in his right hand while his small dog follows him running; the height is 19 cms.

5. Fig. 10 represent a man raising his arms, he wears an apron; the movement of the arms and the legs suggests that he is performing some dance. There are other two figures in the same attitude; all the three are males. The height of this figure is 10 cms.

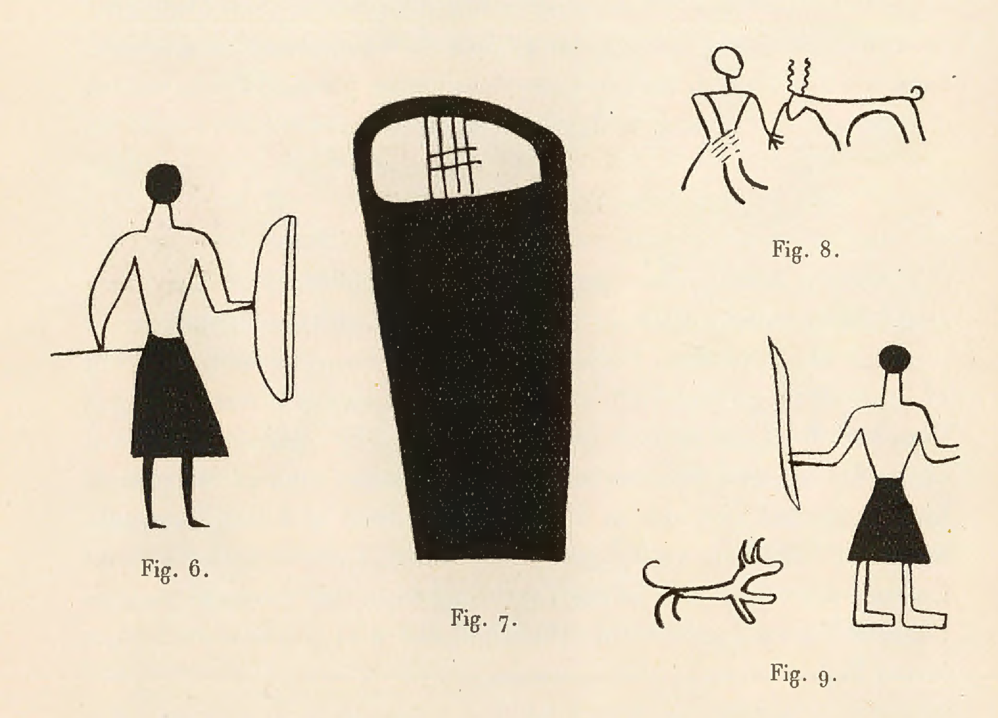


Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8. Fig. 9.

6. Fig. 11 shows a man holding a stick in his left hand and dragging an animal (a dog??) by means of a rope by the other one. The hair of the man is dressed in a way similar to the modern Bisharīn which is called "*dirwa*". His shoulders are not rounded as the other figures, the arms are triangular and have no hands. The apron is rounded at the front. As for the identification of the animal it cannot be said with certainty if it is dog or something else. The height of the drawing is 27 cms. and its length is 38 cms. (pl. I, B).

It is noteworthy that all the representations are those of men, no women are among them.



*b*) Animals :

We have seen that the dog and the goat (?) or antilope (?) are represented in connection with the human figures; but there are other drawings of animals only.

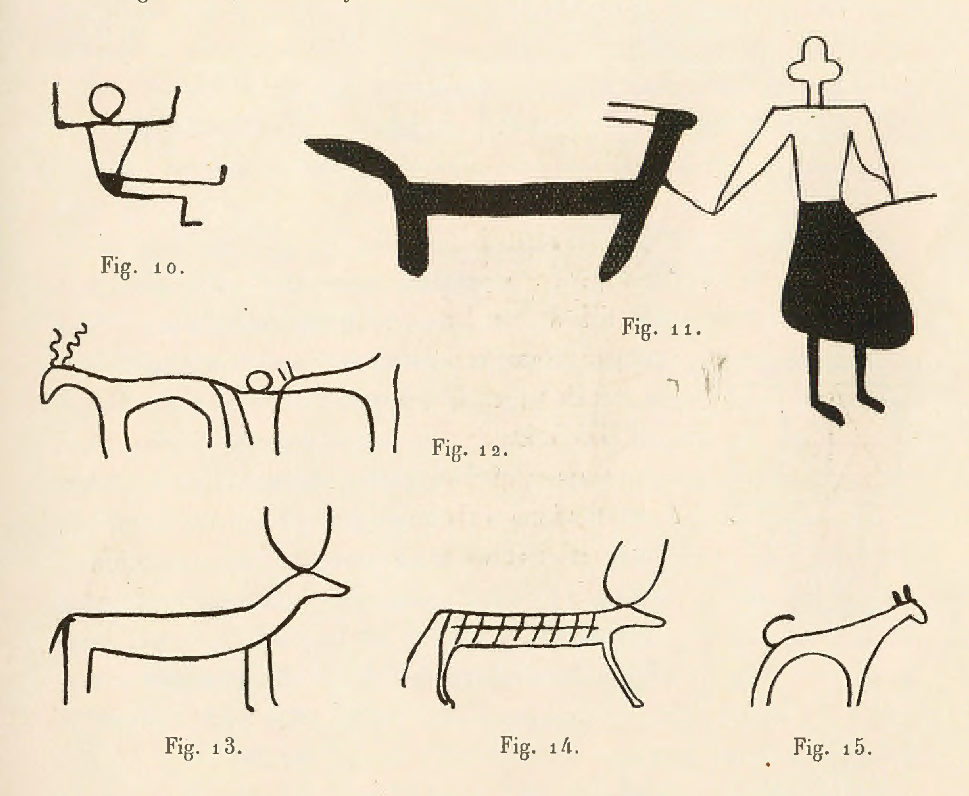


Fig. 10. Fig. 11. Fig. 12. Fig. 13. Fig. 14. Fig. 15.

7. Fig. 12, shows two goats (?) back to back, a rope fastens the tail of one of them to the other. The length of this figure is 24 cms. (pl. I, A).

8. Fig. 13 is that of a cow, its length is 19 cms.

9. Fig. 14 represents another cow whose length is 14 cms. its ribs are shown in the drawing (pl. I, B).

10. Fig. 15 represents an animal which can be a goat (??), its length is 9 cms. (pl. I, A).

11. Fig. 16 is a typical one of the several giraffes represented in this site, its height is 12 cms.

12. Fig. 17 is probably an oryx, its length is 11 cms.

13. Fig. 18 can be considered a dog and can be compared with the one in fig. 9. The height of this drawing is 11 cms.

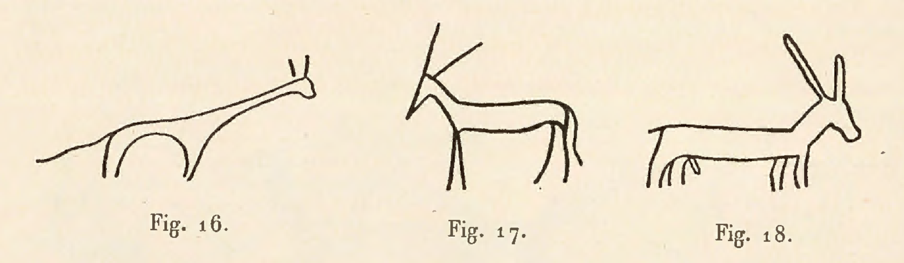


Fig. 16. Fig. 17. Fig. 18.

*c*) A building : 14. Fig. 19 represents some kind of building at which two animals are fastened or at least the upper one of them. The upper animal can be an oryx and the lower one is a giraffe which is represented as if it has thrust its head inside the house to eat. The general appearance of the building suggests that it is composed of more than one storey; and the top might suggest that we have here the representation of an early tower or a tower-like house. The drawing is carefully done and its height is 20 cms. only. It can be distinguished in pl. II, A, under and at the right of the crown of the god Min.

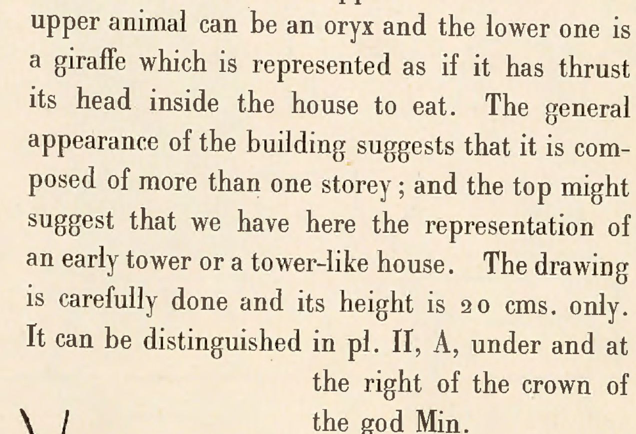


Fig. 19.

*d*) A boat : 15. Fig. 20 shows the representation of the only boat which is

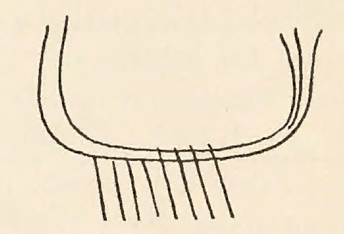


Fig. 20.



in this site. Its high and almost vertical stem and prow make it look similar to the other boats which date from that early period and resemble the early boats of Mesopotamia.

These fifteen drawings give an idea of what have survived from the drawings left by the people who were living at Kharga in the early times and to whom Winkler gives the name "Early Oasis Dwellers". We see from the figures of our site that they were cattle breeders and they could weave and used aprons. Some of them were fond of hunting and we see them armed with clubs and shields and in some occasions followed by their dogs.

The building (Fig. 19) gives an idea of the stage of civilization reached by those people who by the time of our drawings could build such houses.

The boat is belonging to a type which began to appear occasionally in the Nile Valley since the late Predynastic and early Dynastic times [1], and is supposed to have been introduced by some people who came to the Nile Valley from the east. This type of boats is one of the many proofs of an early cultural relation between Egypt and Mesopotamia [2].

The presence of the boat at this place in the heart of the Libyan Desert proves the relation between the Nile Valley and the Oasis of Kharga since the Predynastic period; the drawings of Gabal el-Teir, in general, show that the culture of the people who were living at the oases of the south did not differ much from the culture of those who were living at the borders of the Nile. The researches of Miss Caton-Thompson and Miss Gardner at Kharga [3] have increased our knowledge of the culture of the inhabitants of Kharga since the dawn of history and here we see the second step of the civilization of the early dwellers of Kharga represented in the drawings of Gabal el-Teir and Darb el-Ghubari [4].

(1) WINKLER, *Rock-drawings of Southern Upper Egypt*, II, p. 36.

(2) SCHARFF, *Neues zur Frage der ältesten ägyptisch-babylonischen Kulturbeziehungen, in Z. Ä. S.*, 71, p. 89-106.

(3) For the reports of Caton-Thompson on her work at Kharga, see CHARLES BACHATLY, *Bibliographie de la Préhistoire Égyptienne* (Cairo, 1942), p. 16-17, nos 166, 168, 169, 171, 172, 174, 175 and 181.

(4) The discussions of Winkler on the rock-drawings of El-Ghubari road have thrown a great light on our knowledge about the earliest oases-dwellers, but some of his theories about certain points

## § 4. EGYPTIAN DRAWINGS AND TEXTS

1. A large drawing of a winged ram-headed deity who wears the *Atef*-crown and spears an animal (?) which is destroyed now. In front of him there is an offering-table which is partly preserved and on which



Fig. 21.

we still distinguish two kinds of bread (Fig. 21). The drawing is made of red ochre and was drawn in the rear wall of the First Site partly

like the Pregnant Deity (Winkler, *ibid.*, p. 36) are not convincing. The rock-drawings in the Egyptian oases cannot be studied independently but ought to be studied by comparison with the drawings found in many places at the Sahara, North Africa and along the Nile in Egypt and Nubia as well as the rock-drawings in the Eastern Desert.



over some of the Early drawings. The deity can be identified with the god Amenrēʿ who was greatly venerated in this Oasis.

2. At the same site there is another large drawing in red (Fig. 22). It represents the God Horus spearing a gazelle (symbol of Seth) in the presence of the ithyphallic Amun. Between the two there are a Demotic text and an Egyptian one inside a rectangle. It is difficult to say if it is the name of a temple or the name of person.

3. Fig. 23 is among the inscriptions of the Second Site and represents the god Min Standing and in front of him is a damaged text which reads : Prophet of Min, the honoured one in Hibis. The drawing is in red.

4. The horse shown in Fig. 24 is found in the Third Site and was made by the same person who wrote the inscription shown in Fig. 25.

5. Fig. 25 reads : "Amun of Hibis, may he give life. The double prosperity of the two lands, the lord of the oasis". The horse and these texts are drawn in red by one person and may date from the Ptolemaic Period.

6. Fig. 26 represents a figure of Seth holding a ☥ in his hand. The worship of this god had a prominent place in this oasis since the XIXth dynasty.

7. Fig. 27 is the head of a falcon wearing a crown; it is under the inscription which occupies the place marked 5 on the key-plan of the Second Site.

8. Fig. 28 is a rough drawing of the upper part of a bird; its length is 22 cms. and its height is 15 cms.

9. Fig. 29 is a text scratched on the rock of the ceiling of the recess of the First Site. In spite of its archaic appearance, it dates more likely from the Ptolemaic period or a little earlier (pl. IV, A).

10. Fig. 30 is a text composed of three signs only which might be the name of a person, its pronunciation, however, is doubtful; it is in the Second Site.

11. Fig 31 is near the place marked 12 on the key-plan of the Second Site, it gives the name of User the prophet of Amenrēʿ, Lord of Hibis.

12. Fig. 32 and Fig. 33 are two names written at the place marked 12 on the key-plan of the Second Site.

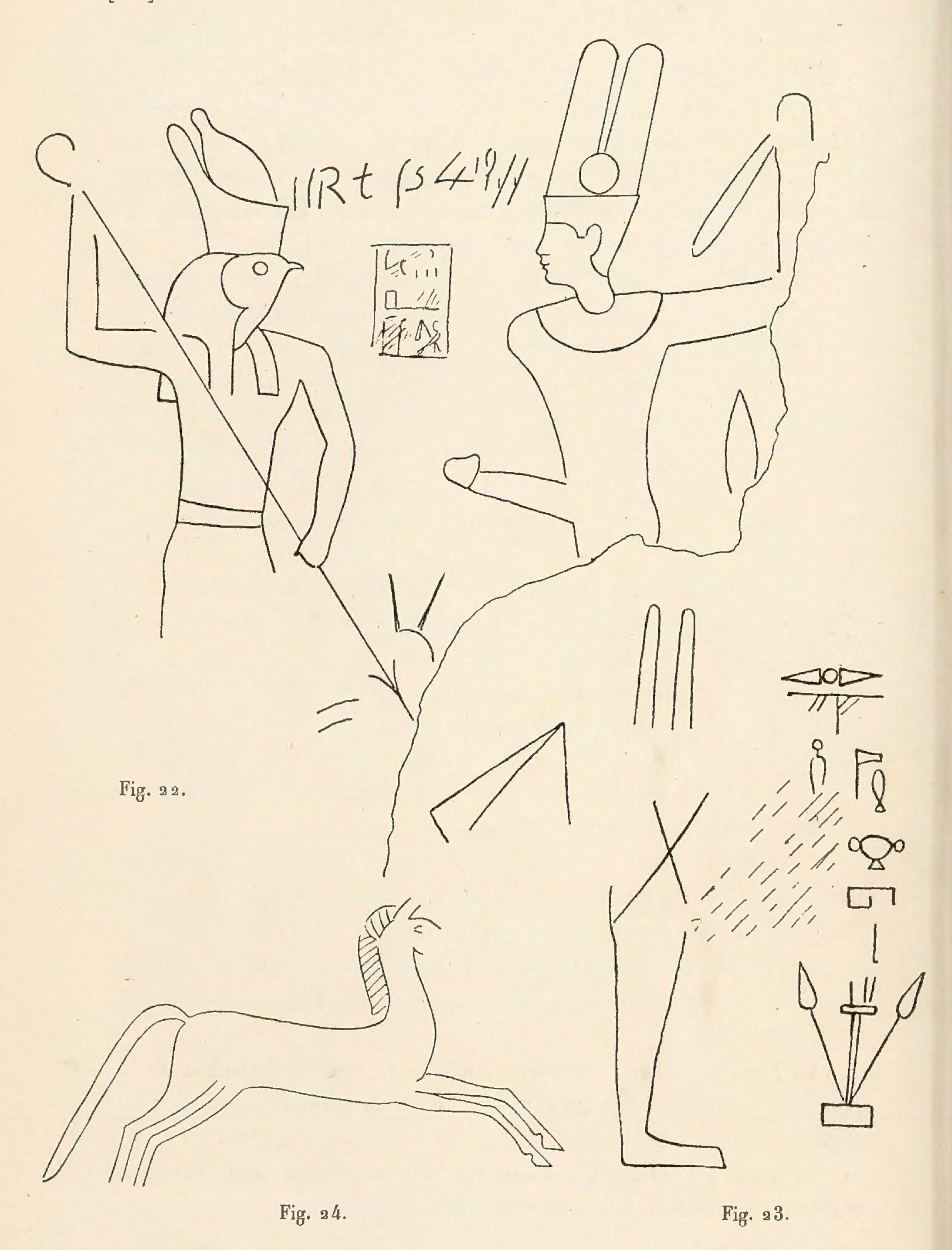


Fig. 22.

Fig. 24.

Fig. 23.



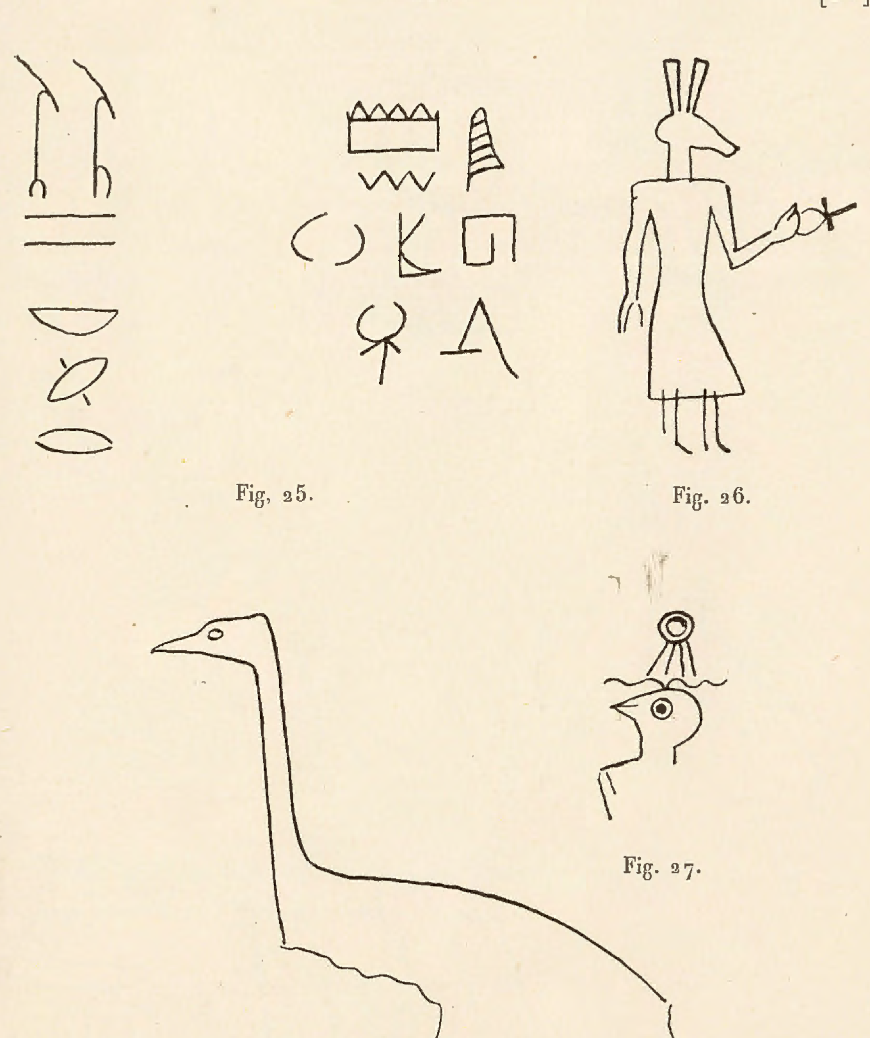


Fig. 25.

Fig. 26.

Fig. 27.

Fig. 28.

14. Fig. 34. This inscription of a man called Wer-esh-nefer; it is at the place marked 5 on the key-plan of the Second Site.

The dates of these inscriptions and drawings are not the same, but it can be said that they fall between the XXVIth dynasty and the end of the Ptolemaic Period.

Fig. 29.

Fig. 30.

Fig. 31.

Fig. 32.

Fig. 33.

Fig. 34.



## § 5. DEMOTIC INSCRIPTIONS

These inscriptions occur at the First and Second Sites only; some of them are written in red and the others are scratched on the rock, the best preserved inscriptions are those which are written on the ceiling.

1. Written in red on the ceiling of the First Site; it measures 33 × 30 cms.; see fig. 35 (pl. III, A).

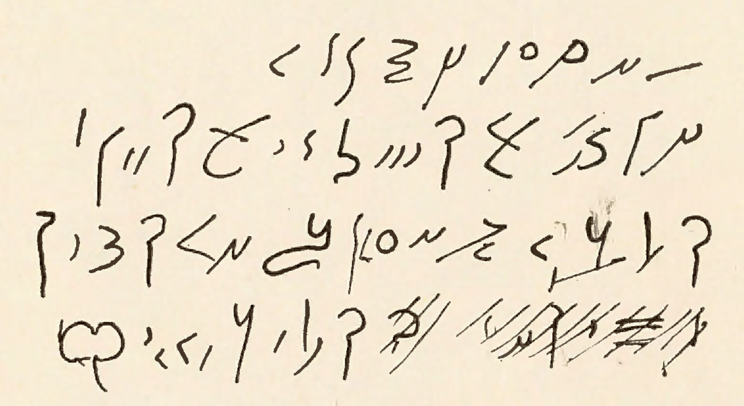


Fig. 35.

2. Not far from the first inscription there is the small one, fig. 36 written also in red (pl. III, A).

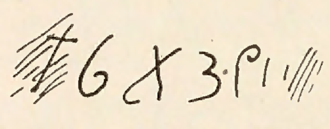


Fig. 36.

3. The inscription fig. 37 is the best preserved among the Demotic inscriptions and is written over an older one which was scratched on the rock. Its length is 84 cms. (pl. III, B).

4. To the right of the last inscription there is another one which is scratched on the face of the rock, fig. 38. It is at the place 4 on the key-plan (*a*, *b*).

Fig. 37.

Fig. 38.

Fig. 39 *a*.

5. Fig. 39 is that of a monkey eating, and over it there is a text, both are written in red. The text and the monkey are over older representations of animals.



6. The next inscription, fig. 40 is written ever the lower part of fig. 21 which represents the god Amun. The painting of Amun is painted on an other older relief in stone which shows a man kneeling in front of a bull to which he prays, the work of this scene is carefully done. Over the two is written the following Demotic inscription.



Fig. 39 *b*.

7. Fig. 41, the fish and the demotic inscription are scratched on the rock of the ceiling at the place over the painting of the god Min; cf. pl. IV, B).

8. At the place marked 3 on the key-plan of the First Site there is an inscription made by striking the face of rock by means of another hard material. Over the text we see a man standing, fig. 42 and pl. II, B. It is doubtful that the figure of the man dates from the same period, it can be from a much later date, the instrument in his hands can suggest a rough sketch of a gun (?) or catapult (?).

9. The Demotic inscriptions of the Second Site are dispersed over a large distance and are not grouped together. But there are two places where the inscriptions are more numerous than the others. At the place marked 1 on the key-plan of the Second Site, there is a text, fig. 43 which is almost buried now. There is a great hope of finding other inscriptions if the débris accumulated can be taken away.

Fig. 40.

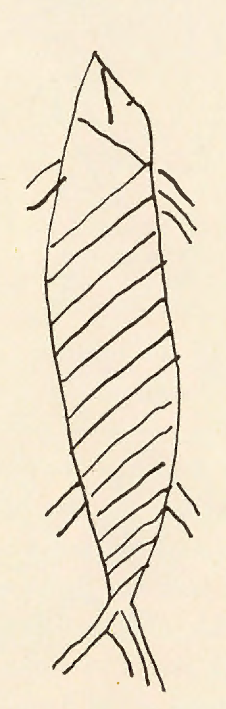


Fig. 41.



10. At the place marked 2 on the same key-plan there is one line which measures 68 cms. in length, see fig. 44.

Fig. 42.

Fig. 43.

Fig. 44.

Fig. 45.

11. At 5 there is another Demotic inscription in two lines, see fig. 45; near it is fig. 34.

12. Fig. 46 is at the place marked 6 on the key-plan, it is one line which measures 66 cms. in length and is scratched near the top by a sharp edge.

13. The inscription fig. 47 occupies the place marked 7; it is higher than a man's stature because the illicit diggers thought that its existence must indicate the place of some hidden treasure, it is written in red and is one of the well preserved inscriptions.

Fig. 46.

Fig. 47.

Fig. 48.

14. Under inscription n° 12, i. e. fig. 46 there is another one at the place marked 7 on the key-plan; it is in one line which measures 52 cms. in length. Under it there is another small text as we see in fig. 48.

15. Fig. 49 is of a badly preserved inscription written in red at 9 on the key-plan.

16. At the place 10 there is an inscription scratched on the rock, fig. 50.



17. Fig. 51 is that of an inscription which measures 20 × 10 cms. and occupies the place marked 11 on the key-plan.

Fig. 49.

Fig. 50.

Fig. 51.

At a distance from the above mentioned inscriptions there is a group of texts not far from the place near which is the figure of the god Min, fig. 23. Among these inscriptions there are four in Demotic.

18. Fig. 52 is a badly preserved inscription which measures 6 × 16 cms., most of the signs of the top line are doubtful.

19. To the right of the figure of Min, see fig. 23 there are the remains of an inscription which was composed of twelve lines from which the first three lines are in a better state of preservation than the rest;

Fig. 52.

Fig. 53.

Fig. 54.

Fig. 55.

the remaining nine are almost effaced and a few signs only are preserved in every line.

20. Fig. 54 is another small text.

21. Fig. 55 is in the quarry opposite the Second Site almost opposite the inscription 19, fig. 53.



## § 6. GREEK INSCRIPTIONS

There are three Greek inscriptions only at Gabal el-Teir, two of which are at the First Site and were published by De Bock; and the third one is at the Second Site.

1. Here are the six lines of the first inscription :

ΗΡΑΚΛΗΟϹ ЄΠΑΙΑ (1)
ЄΑΝΥΠЄ[Ρ](2)ΑΛΛΩΝΠЄΝΤΗ
ΚΟΝΤΑЄΙ(3)ΩΝ Δ(4)ΙΠΑΝΤΩϹ
ΚΑ///ϹΙϹ ΚΑΛΟΝΦΙΒΙϹ
ΟΡΝΙΘΙΑ ΚΑΙ ΠЄΡΙϹΤ̄
ΚΑΙ Λ(5) ?ΑΝΤΑΑΓΑΘΑ

Cf. De Bock, *ibid.*, p. 38, fig. 51.

1. De Bock read this word ЄΤΡΑΧΑ.
2. The letter Ρ does not exist now; it is restored from De Bock.
3. De Bock read this letter a Τ.
4. Instead of the Π there is a ΗΤ in De Bock.
5. The Λ is doubtful, De Bock reads it Π, which is more probable.

2. The second text is shorter and is published in De Bock's work p. 38, fig. 52.

ЄΙϬΟΥΙϬΙΥΝ
ΜΝΜΩΠΙΥΡΙϹ
ΗΛΧΘΙΟϹ

3. The third inscription (fig. 56) is above the Demotic inscription, fig. 52.

Fig. 56.

## § 7. COPTIC INSCRIPTIONS

The Coptic inscriptions number 18, all of them except n° 1 are at the Third Site.

1. There are no Coptic inscriptions at the First Site and there is only one inscription at the Second Site. As we see in fig. 57, it is composed of two lines written in front of the head of the God Min. The scene measures 20 cms. in height and 16 cms. in breadth.




Fig. 57.

2. I begin now by the inscriptions on the eastern wall of the recess.

In the middle of this wall there is a large crude painting of the Madonna carrying the Holy Infant, this painting measures 93 × 59 cms. It was originally painted in red and yellow but was disfigured in later times, see pl. V B and fig. 58. The painting of the Madonna is the centre of all the other inscriptions on the wall.

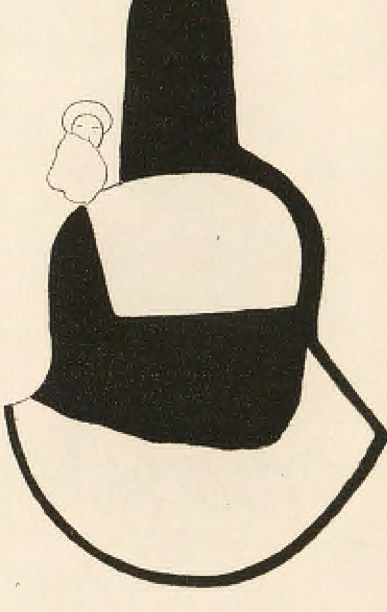


Fig. 58.



3. Under the figure of the Holy Infant there is an inscription of five lines which is not very clear now because it was written on a dark ground. This inscription is published by De Bock, p. 37, fig. 45 but he gives it incomplete and omits the upper two lines. This text measures 21 × 12 cms.; and occupies the place marked 1 on the key-plan of this wall, fig. 4.

////ⲥ
ⲁⲡⲁⲥⲓ̈ⲁ
ⲓ̅ⲥ̅ ⲣ(?)ⲟⲁⲡⲁⲓⲱⲥⲏⲫ
ⲡⲁⲡⲫⲓⲃⲁⲙⲱⲛ ⲡⲥⲟⲛ
ⲙⲟⲩⲛⲁⲭⲟⲥ

4. At the place marked 2 there is an inscription written in red which measures 22 × 7 cms. It was published by De Bock, p. 38, fig. 49.

ⲁⲡⲁ ⲁⲡⲟⲗⲗⲱⲛⲟⲥ
ⲁⲛⲁ ⲛⲟⲩⲡⲛⲟⲥ
ⲁⲛⲁ ⲡⲁⲛⲟⲩⲧⲉ

5. At 3 on the key-plan there is an inscription written in black, to which are added two lines in red by somebody else. It measures 37 × 11 cms. and is written under a large cross.

† ⲓ̅ⲥ̅ ⲁⲡⲁ ⲙⲏⲛⲁ ⲙⲁⲣⲧⲉⲣⲟ////////
ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲭⲣⲁⲣⲓ//// ⲟⲩⲁ ⲙⲏⲛⲁ ⲙⲡⲁⲩⲗⲟⲥ////
ⲥⲧⲟⲥ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲁⲣⲓ̈ⲟⲩ////
ⲙⲏⲧⲉⲥ////////

De Bock had noticed this inscription, but he gives only the first line and omits the rest, see *ibid.*, p. 37, fig. 44.

6. At the place marked 4 on the key-plan there is a small text which measures 5.5 × 3.5 cms.

ⲡⲁⲩⲗⲉ
ⲥⲁϥⲓⲛ

7. On the same wall, at the place marked 5 there are the remains of an inscription which was disfigured later on by writing a prayer for Mina. From the original inscription we can distinguish the following :

ⲓ̅ⲥ̅▨▨▨▨
ⲙⲁⲣⲓ▨▨
ⲧ▨▨ⲥⲓⲙⲉ▨▨ϣⲏⲣⲉ
ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲉⲥⲁϥⲓⲛ
▨▨ⲣ ⲁⲡⲁ ⲧⲉⲛⲟⲛⲉ

From the second inscription there is :

ⲁⲣⲓ ⲟⲩⲁⲓ▨
ⲙⲏⲛ[ⲁ]

8. Mina painted his person and wrote his name ⲙⲏⲛⲁ at its side, but another monk did not like this vanity and hammered it out; this painting measured 22 × 12 cms.

9. At the place 7 on the wall there is a part of the rock which is deeper than the general surface; we see at this place the following inscription and the defaced figure of a man raising up his arms in prayer.

ⲡⲉⲛⲓ̈ⲱⲧ ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ

10. At the right hand side of the painting of the Madonna, 8 on the key-plan, there are the remains of an inscription which did not contain less than twenty lines disfigured later on by covering most of it with red paint. The upper two lines are :

⳨ⲕⲁⲑⲱⲁⲓⲣⲛⲉ[ⲥ]
ⲭⲥⲓⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ ⲙ̅ⲛ̅
ⲥⲩⲧ▨▨▨▨

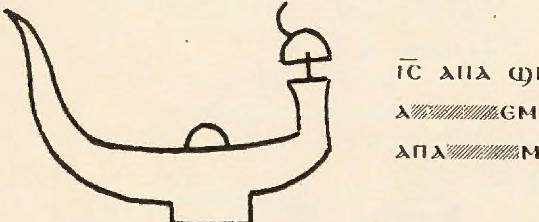
(cf. De Bock, *ibid.*, p. 37, fig. 46). We can distinguish here and there a few letters but never a complete word; however we can easily distinguish that every line of the remaining part of the inscription began with the word ⲁⲡⲁ.



11. At 9, i. e. to the right of the last one, there is a damaged short inscription from which the following signs are preserved. The top line as well as most of the second one are purposely damaged. The inscription measures 12 × 13 cms. and is included in De Bock's publication, fig. 47, p. 37.

▨▨▨
ⲛⲟ▨▨ⲛ▨
ⲙⲛⲉⲃⲥⲏⲩ

12. At 10 there is a rough painting of a peacock (?) at the left of an inscription of three lines :



ⲓ̅ⲥ̅ ⲁⲡⲁ ϣⲏⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲁ▨▨ⲉⲙ▨▨ⲟⲣⲉ
ⲁⲡⲁ▨▨ⲙⲱ

The second and third lines were wiped out by means of water and two other lines were written in their place :

ⲁⲡⲁ ⲡϣⲟⲓ ⲁⲡⲁ ⲥⲟⲩⲣⲟⲥ
ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲙⲙⲱ

This inscription is published by De Bock, p. 37, fig. 43. At this side of the recess there are many crosses; these and the others on the opposite wall are repetitions of one of the crosses shown in fig. 60.

The western wall of the recess is smoother and its inscriptions are better preserved. I have pointed out at the beginning of this paper that this recess was known before it was inhabited by the monks and it is on this wall that we find some of the Egyptian texts and remains of several Demotic short inscriptions.

13. At the place marked 6 on the key-plan of the western wall, fig. 5, we find the following inscription.

ⲓ̅ⲥ̅
ⲡⲉϣⲏⲁⲙ
ⲡⲣⲁ ⳨

14. Under the above inscription, we find the following decoration, fig. 59.

15. At 8, there is an inscription composed of seven lines to the left of which there is a cross, see pl. VII. A, B, which is coloured yellow and red.



Fig. 59.

ⲓ̅ⲥ̅ ⲭⲥ ⲛ̅ⲓ ⲕ̅ⲁ̅
ⲙⲡⲁⲭⲱⲛϩ
†ⲉⲛⲟⲛⲟⲙⲁⲡⲧⲟⲩⲡⲁⲧ
ⲕⲁⲓⲧⲟⲩ̈ⲩ̈ⲕ…ⲧⲟⲩⲡ…
ⲡⲛⲁⲥⲉⲕⲁⲥⲙⲟⲩⲁ…
ⲛⲁⲅⲁⲡⲉ…ⲩ…ⲕⲕⲟ…ⲁⲟⲩ̇ ?
ⲩⲩⲛⲱⲉ ⳁ ⲉ ⳨

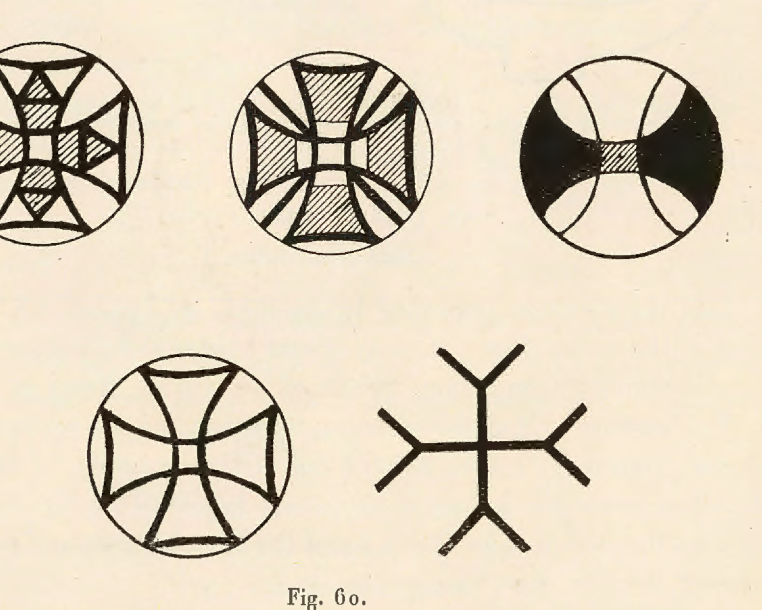


Fig. 60.

The cross at its left is the second one in fig. 60. The inscription measures 23 × 16 cms. De Bock published the upper three lines only in fig. 48, p. 37; his copy needs some modification.



16. At 9 there is an inscription of twelve lines which measures 18 × 34 cms. and is written in small letters :

…ⲉ…ⲭⲓⲟⲥ ⲟⲩⲁ
† ⲙⲡⲣⲁⲛ
ⲁⲡⲁ ⲙⲓ ⲕ̅ⲁ̅ ⲡ…ⲫⲙ…
ⲁⲛⲟⲕ ⲥⲉⲩⲏⲣⲟⲥ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲙⲡⲗⲁϣⲁⲛⲉⲛ
ϩⲏⲃ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙⲡⲁⲅⲓⲟⲥ ⲁⲡⲁⲫⲓⲗ
ⲟⲙⲛⲁⲡⲁ
ⲙⲓⲛⲁ ⲙⲛⲁⲡⲁ ⲃⲓⲕⲧⲟⲣ ⲙⲛⲁⲡⲁ
. ⲫⲓⲣⲁ…
ⲙⲛⲁⲡⲁ ⲕⲓⲉⲣⲉ ⲙⲛ ⲁⲡⲁⲅⲉⲱⲣ
. ⲅⲉⲟⲥ ⲙ…ϥ
ⲙⲡⲉ ⲭ̅ⲥ̅ ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓ ⲙⲡ̇ⲭⲟⲥ ⲁⲃⲣⲁⲙ…
ⲁ…

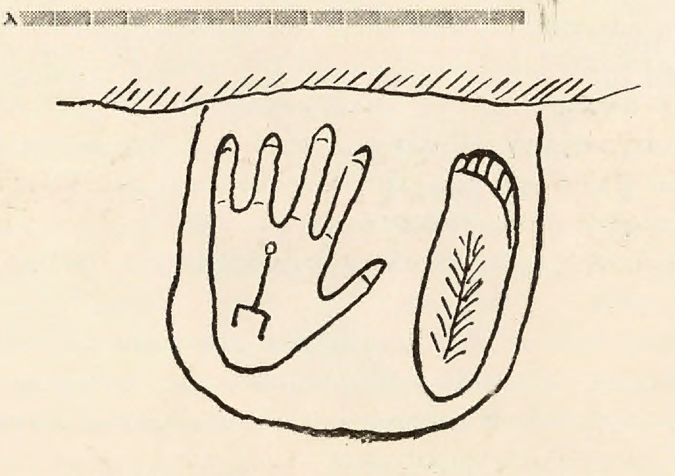


Fig. 61.

17. Fig. 61 occupies the place marked 10, it measures 20 cms. in breadth and 27 cms. in height; it shows a hand and a foot. The lines of the palm of the hand are made to resemble one of the religious monograms and those of the foot resemble a branch of a palm-tree.

18. The principal text on this wall is the one which occupies the place marked 7 on the key-plan. It has sixteen lines carefully written and are in comparatively good preservation, see pl. VIII. A.

The first ten lines are written one line in red and one line in yellow, but the last six lines are in red.

De Bock published this text in his publication in fig. 50, p. 38 but he omitted all the lines written in yellow, i. e. the lines 2, 4, 6, 8 and 10 are not found in his copy. The maximum length of this inscription is 91 cms.; its first 12 lines are written on a smooth surface of a projection of the rock, the last four are written under it.

1 ⲡⲓ̈ⲱⲧ ⲙⲛ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲙⲛ ⲡⲛ̄ⲁ ⲧⲟⲁⲁⲃ
2 ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲙⲓⲭⲁⲏⲗ ⲅⲁⲃⲣⲓⲏⲗ ⲧⲉⲛ ⲙⲁⲩ ⲙⲁⲣⲓⲁ
3 ⲡⲉⲛ ⲓⲱⲧ ⲁⲇⲁⲙ : ⲙⲛ ⲛⲉϥ ϣⲏⲣⲉ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛ̄ⲇⲓ̈ⲕⲁⲓ̈ⲟⲥ
4 ⲡⲉⲛ ⲙⲓ̈ⲣⲓ̈ⲧⲛⲓ̈ⲱⲧ ⲁⲡⲁ ⲁⲡⲟⲗⲗⲱ ⲁⲡⲁ ⲛⲟⲩⲡ ⲁⲡⲁ ⲫⲓ̈ⲃⲉ
5 ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲧⲏⲣⲙⲟⲩⲧⲉ ⁝ ⲁⲡⲁ ⲡⲣⲟⲩ ⁝ ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲕⲁⲣⲉ ⲙⲛ ⲛⲉϥ
ϣⲏⲣⲉ
6 ⲁⲡⲁ ⲙⲟⲩⲥⲏⲥ ⲙⲛ ⲛ̄ⲉϥ ⲥⲏⲩ (sic) ⲁⲡⲁ ⲉⲣⲉⲙⲓ̈ⲁⲥ ⲁⲡⲁ ⲛⲱϫ ⲧⲉⲛ
ⲙⲁⲩ ⲁ̓ⲙ[ⲥ̓ⲓ̓ⲥ̓]
7 ⲁⲡⲁ ⲡⲧⲁ ⁝ ⲁⲡⲁ ϩⲱⲣ ⲁⲡⲁ ⲓ̈ⲱϩⲁⲛⲛⲏⲥ ⲙ̄ ⲡⲁⲕⲏ ⲁⲡⲁ ⲡⲁ-
ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲟ
8 ⲁⲡⲁ ϯⲁⲧⲉ ⲙⲙϯⲱⲓ̈ ⲁⲡⲁ ⲁⲛⲧⲱⲛⲉ ⲁⲡⲁ ⲃⲏⲥ ⁝ ⲛⲉⲧⲟⲁⲁⲃ
ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛ̄ⲧⲁ ⲉⲣⲡⲟ̓////
9 ⲁⲣⲓ̈ ⲡⲁⲉⲩⲉ ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁⲡⲁ ⲕⲱⲥⲧⲁⲛⲧⲓ̈ⲛⲉ ⲙ̄ⲛ ⲡⲁⲥⲟⲛ ⲓ̈ⲱϩⲁ-
ⲛⲩⲏⲟ
10 ⲛⲓ̈ⲕⲟⲩ ⲓ̈ⲛⲛⲉϥ ⲉⲓ̈ⲛ̓ ⁝ ⲛ̄ⲧⲉⲛⲟⲩⲧⲉ ϩⲁϩⲁⲣⲟⲟⲩ ϩ̄ⲛ ⲙ̓ⲏⲧ
11 ⲡⲉⲙⲙⲉⲣⲓ̈ⲧⲛⲓ̈ⲱⲧ ⲁⲡⲁ ⲓ̈ⲱϩⲁⲛ ⲛ̄ⲥⲏⲩ ϩⲁⲙⲏⲛⲉϥ ϣⲱⲡⲉ
12 ⲙ̄ⲧⲟⲟⲩⲛ̄ ⲛⲃⲱⲧ ⲛⲏⲥϣⲁⲏⲗ ⲇⲱⲓ̈ⲕⲱⲛ ⲁⲓ̈ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̄ⲁⲅⲁⲡⲉ
13 ⲡⲉⲛ ⲓ̈ⲱⲧⲉ ⲙ̄ⲁⲣⲧⲏⲣⲟⲥ
14 ⲁⲡⲁ ⲃⲓⲕⲧⲱⲣⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲫⲓⲗⲁⲙⲱⲛ
15 ⲁⲡⲁ ⲅⲉⲱⲣⲅⲉ ⲁⲡⲁ ⲕⲓ̈ⲣⲁⲭⲟⲥ
16 ⲁⲡⲁ ⲙⲏⲛⲁ ⲁⲡⲁ ⲫⲓ̈ⲣⲑⲏⲓⲟⲥ

These different inscriptions and specially the last one give us valuable information on the saints who were honoured in this oasis during the Christian period and throw much light on the relation between Middle Egypt, and especially the Province of Assiut and the Oasis of Kharga. These inscriptions show in many words



special pronunciation which differs from the known dialects; it betrays some mixture between the Saidic and the others. The chapels of the Necropolis of el-Bagawat have hundreds of inscriptions on them[1], as well as the walls of the Roman temple near Deir Abu Ghaneemeh and at Taphnis in Kharga; and I hope that this paper will draw the attention of one of the scholars of Coptic to copy them all and make a study of the dialect which was spoken in this oasis.

## § 8. MODERN INSCRIPTIONS AND CONCLUSION

There are a few Arabic inscriptions in the three sites but most of them are at the First Site. Most of them are names of persons; two among them record that "this cave is an ancient site (ar. *kharabeh*) in which there is a treasure". Another familiar one is a short prayer in which a man mentions his name and makes the place witness that he confesses that "There is no God but the Almighty Allah". None of these short graffiti has any historical value, and judging from their writing they date from the xvth century onwards. I must refer again to the soldiers of the Allied Troops who were camping at Kharga during a part of the First World War and wrote their names at the side of the old inscriptions.

The early drawings have no doubt their value, but they must be studied in comparison with the drawings found at El-Ghubari road, at El-'Eweinat, at Zolat el Hammad and at El Nekkeila.

I must point out that I have preferred the word "early" because it is not sure that these drawings can be put with certainty in one of the Prehistoric, Predynastic or the Archaic periods, or even later. Some of them resemble drawings found in the Eastern Desert, in Nubia and other places near the Nile which date from the Old or the Middle Kingdoms. It is quite sure that these drawings are older than the Egyptian texts and the painted figures of the deities, but our positive evidence stops at this point.

---

(1) Ahmed Fakhry, *The Necropolis of El-Bagawat in Kharga Oasis* (1951), p. 34.

From the Egyptian texts and the drawings we find that the God Min had played a prominent part in these inscriptions. It is possible that stones for his temple were quarried near the Second Site. Amun is the principal deity in this oasis, but as we have seen, the gods Min, Seth and Ḥorus were also worshipped.

I have not attempted to arrange the Demotic inscriptions or tried to give any commentary; I have published them as they occur on the rocks. I hope that my copies of these inscriptions will help those who may be interested in them; some of these texts can be checked from the photographs.

The purpose of this paper is to put this material into the hands of the different scholars to assist them in their studies; I have no doubt that these drawings and inscriptions will throw some light on many points in the history of Kharga.

Ahmed Fakhry.

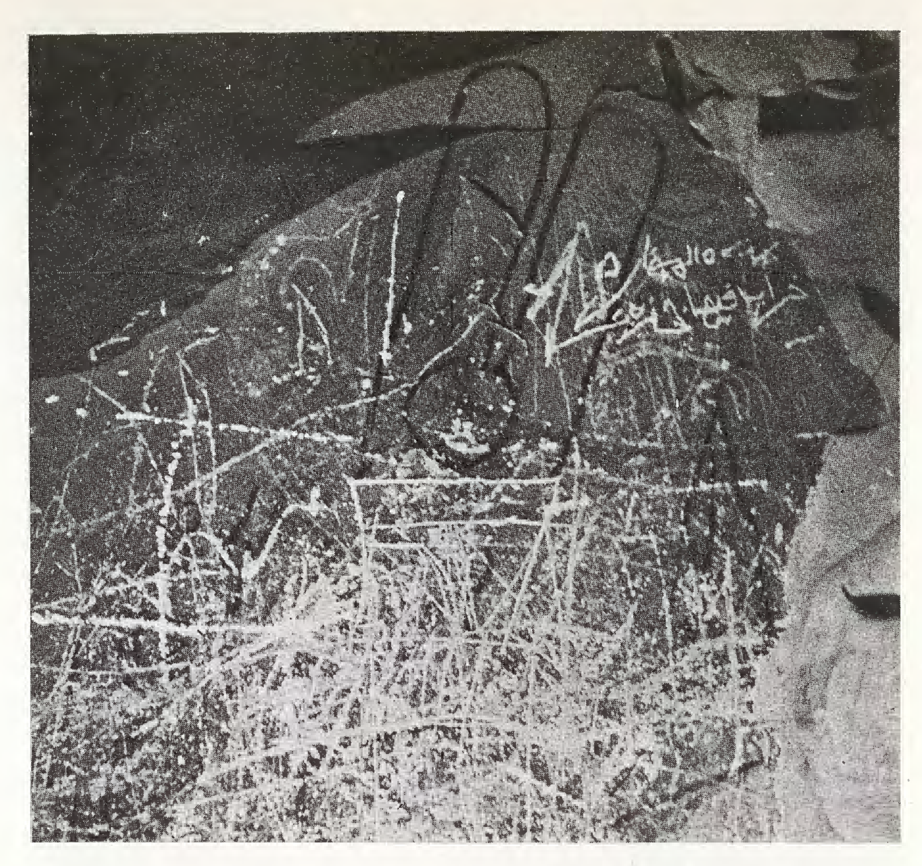




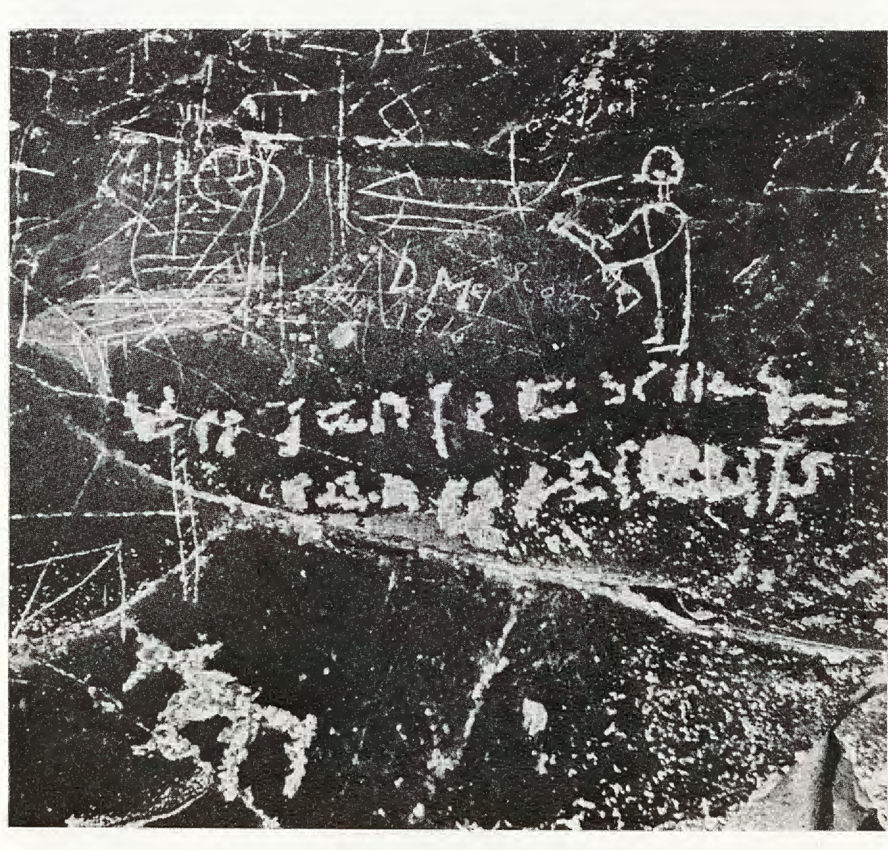
*A*



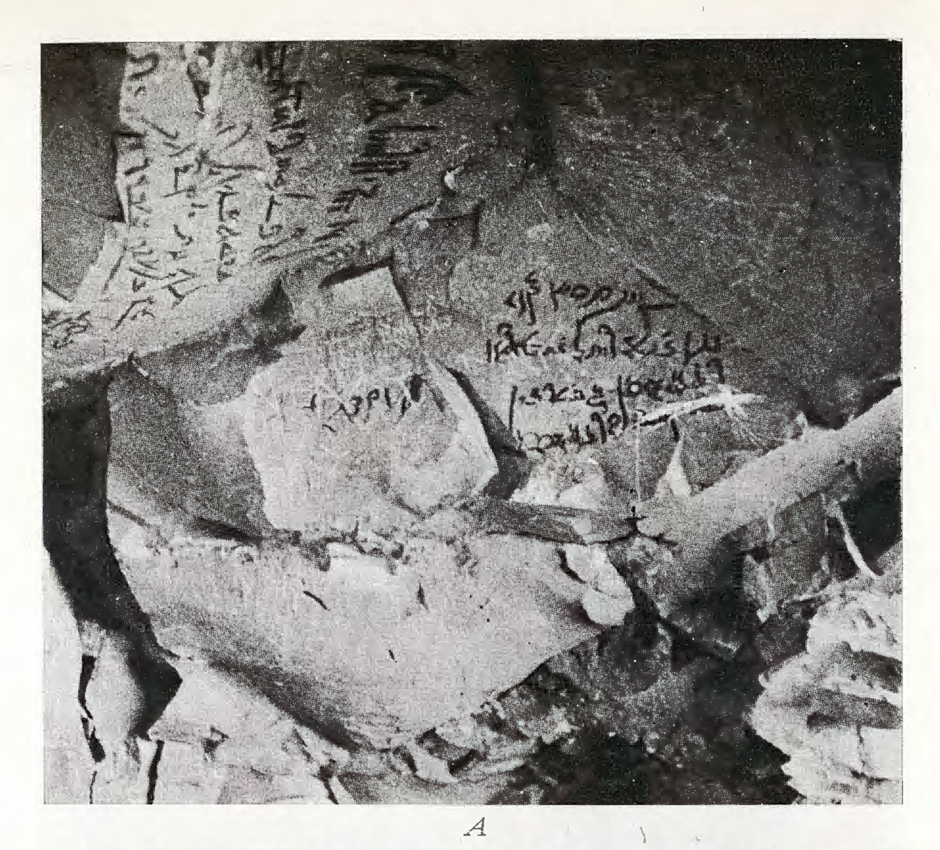
*B*



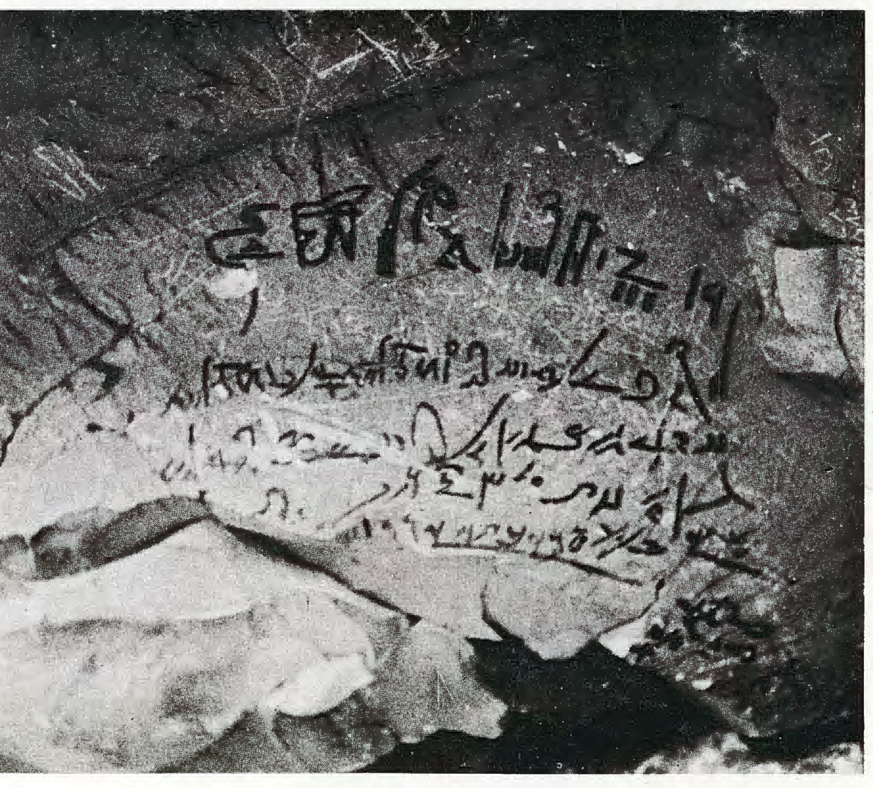
*A*



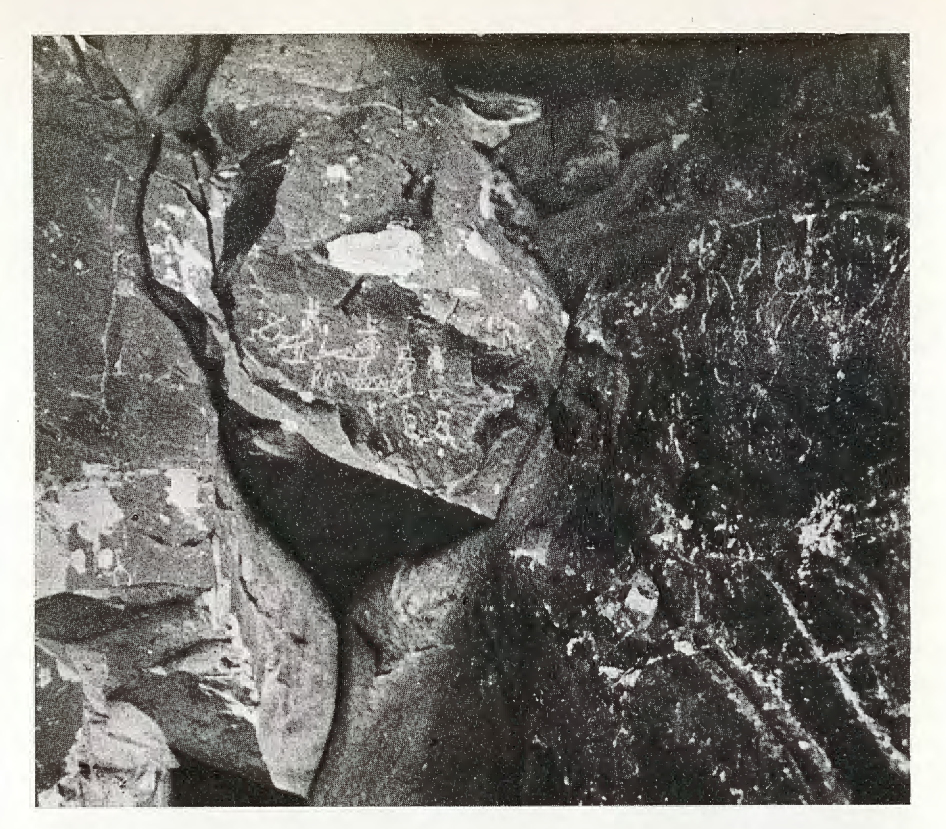
*B*



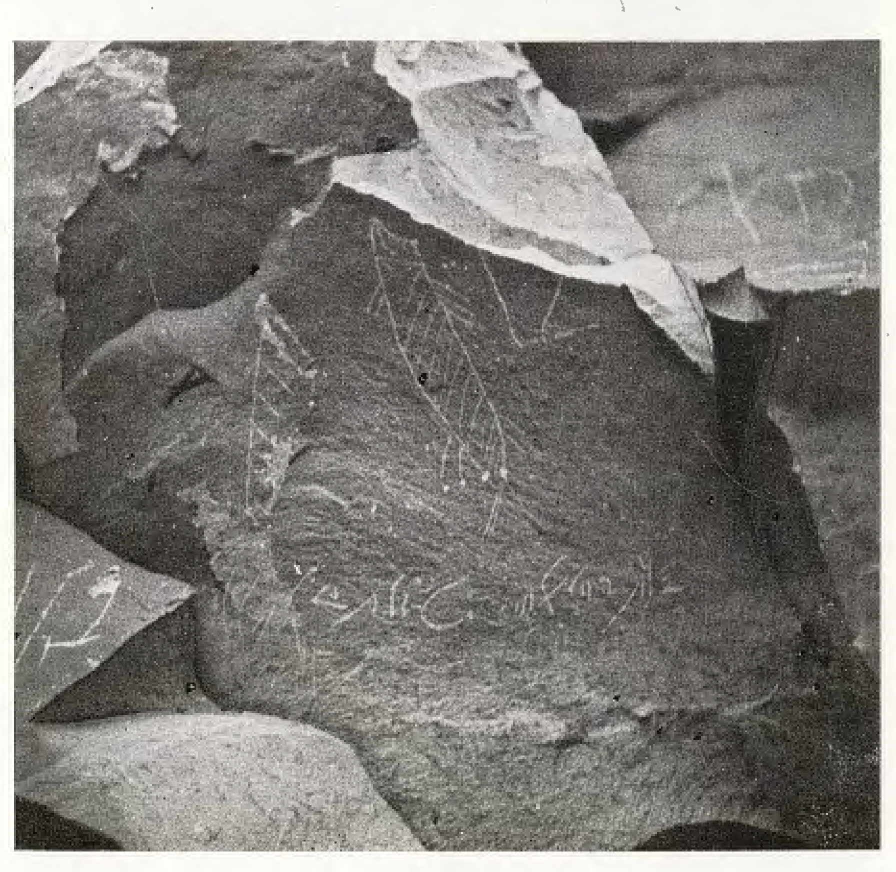
*A*



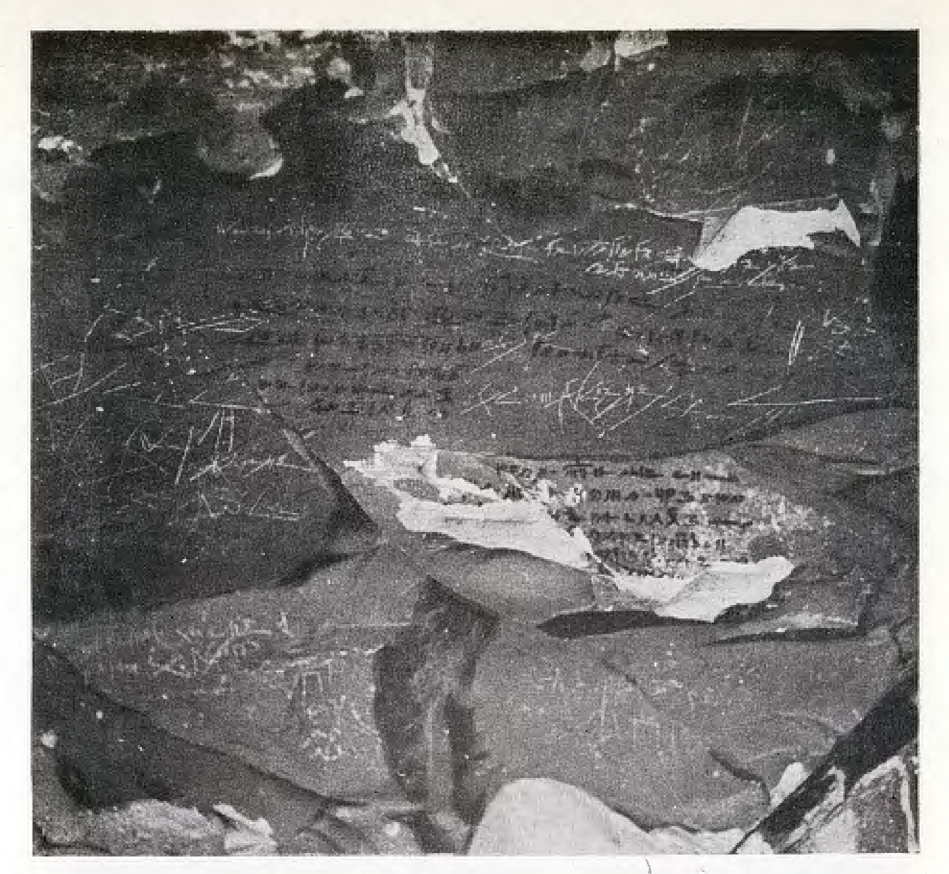
*B*



*A*



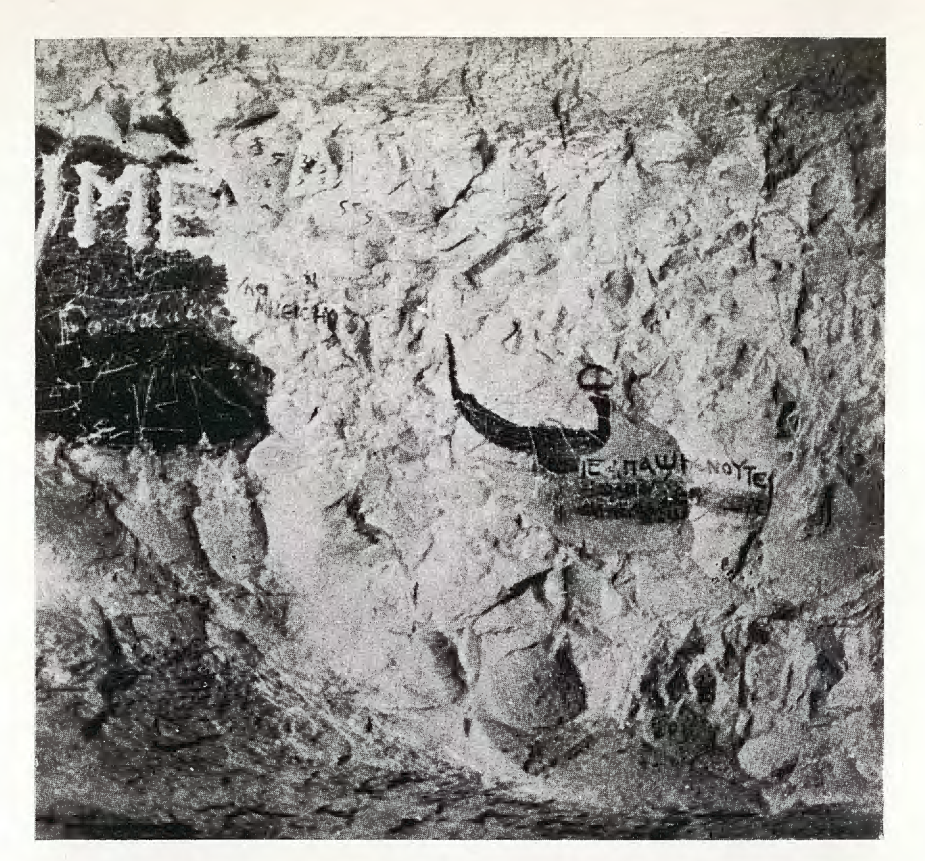
*B*



*A*



*B*



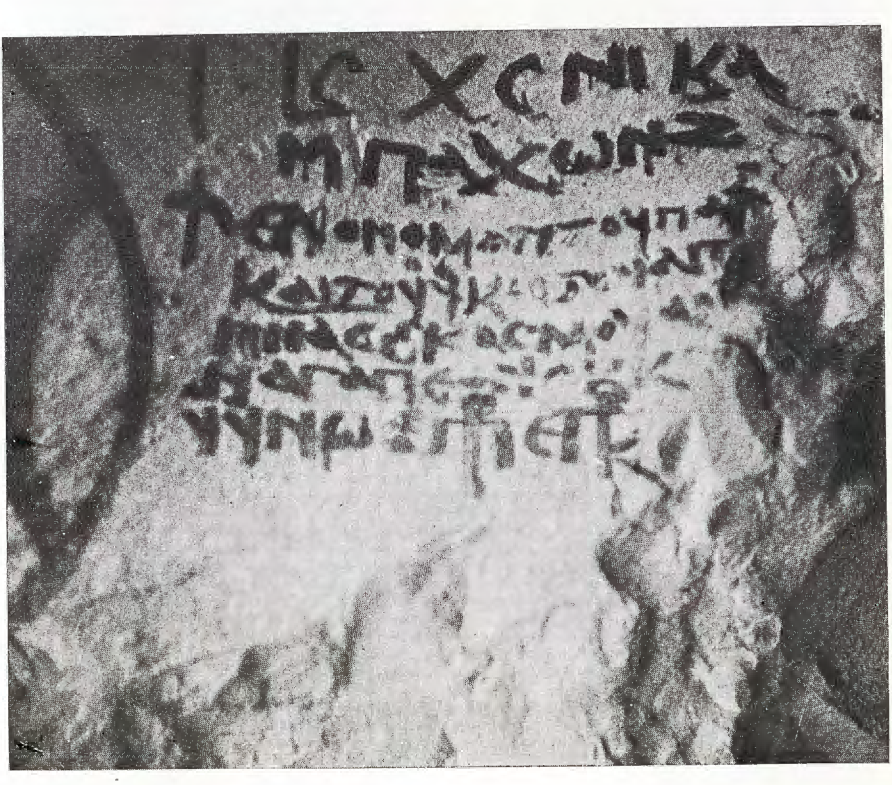
*A*



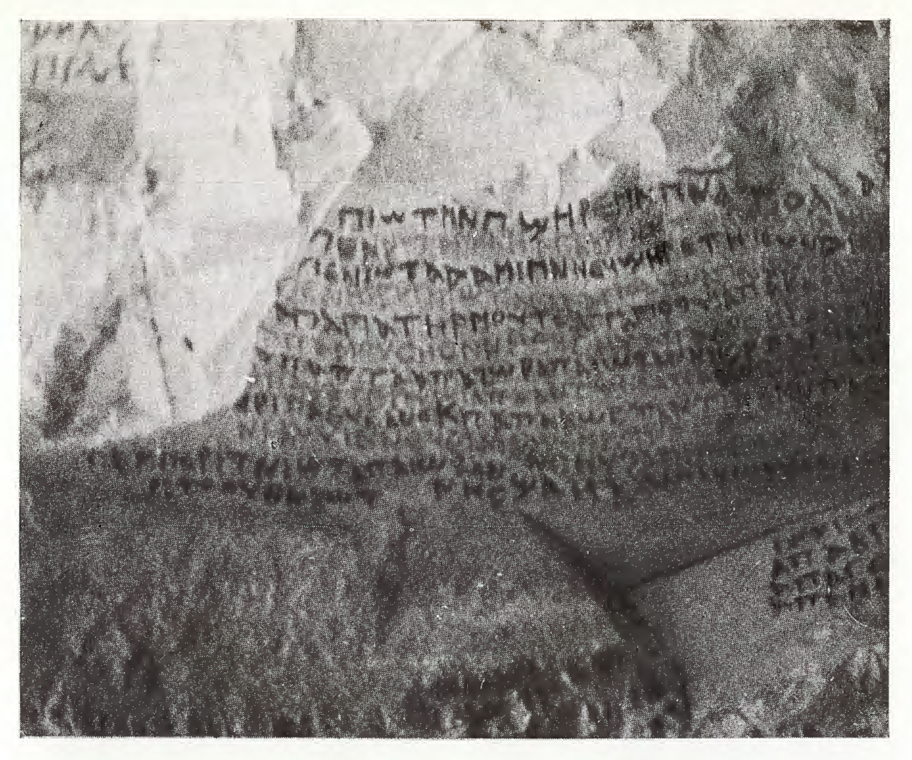
*B*



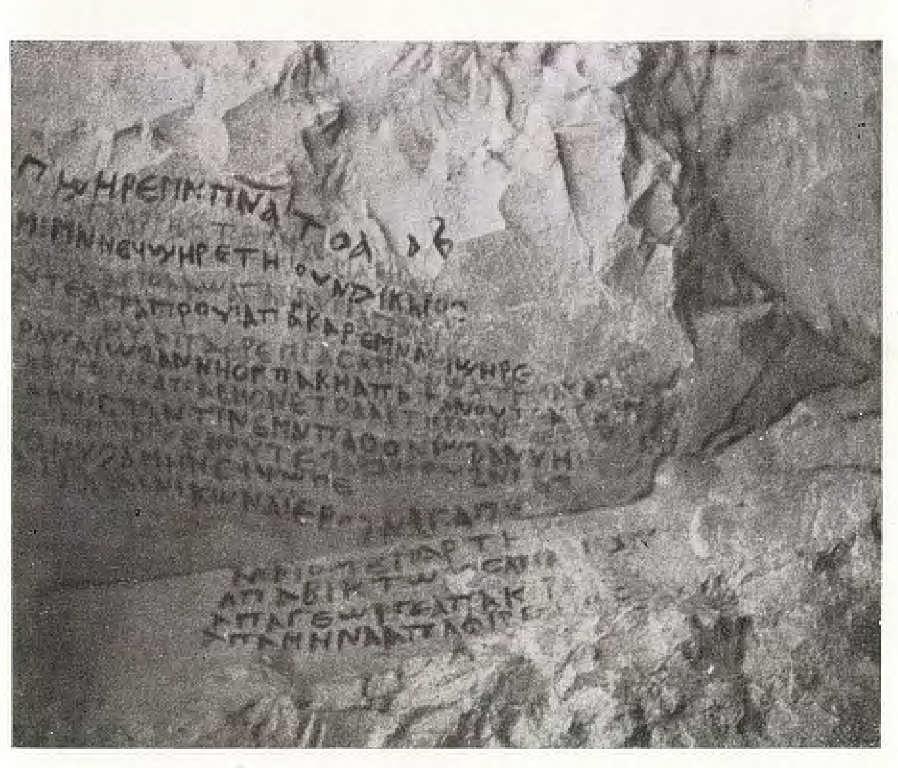
*A*




*B*



*A*



*B*

# THE SKELETAL REMAINS

FROM

# THE NORTHERN PYRAMID OF SNEFERU

(with two plates)

BY

DR. A. BATRAWI

Archaeological investigations, made in the course of the Pyramid studies carried out by the Department of Antiquities, have revealed that two pyramids, one imperfect (bent at the top) and one perfect, were built near the village of Dahshur for Sneferu, first king of the IVth Dynasty, circa 2900 B. C.

The skeletal remains to be discussed below were collected from the debris filling one of the chambers inside the second Sneferu pyramid, located to the north of the bent pyramid. The material included some human and some animal remains, which, though very fragmentary, were all in a fairly good state of preservation.

Unfortunately no traces of a sarcophagus, canopic jar or any other relevant object have yet been recovered in the same pyramid.

The human remains consisted of :

1. The lower part of a frontal bone. The left frontal sinus is widely exposed on the inner aspect of the fragment and its walls are stained by a shiny black substance, gum or resin-like. The right sinus is opened at its upper and lower ends only. The lower opening is quite clean; but the upper opening is stopped by a considerable mass of the same blackish substance. The septum between the two frontal sinuses is deflected to the left side of the middle line.

2. One piece comprising a small portion of the left great wing of the sphenoid and a portion of the squamous part of the left temporal

bone including the articular fossa and eminence. Scales of desiccated tissue are still firmly adherent to the outer surface of the bone.

3. A fragment of one calvarial bone of a human skull. On two edges of the fragment there are portions of two straight but serrated sutures, which produce an obtuse angle with each other. The general form of the fragment and the type of suture present both suggest that it is the upper posterior part of a left parietal bone, pl. I, fig. 4.

The inner surface of this fragment is obscured by the presence of a large mass of the black substance already referred to. Its edges are all stained black, and at certain points on these edges continuous streaks of the same substance are seen extending from the mass inside the bone, over the edge and then into the outer surface. Breaking a part of the black mass revealed no evidence of brain substance.

4. The greater part of the body of a human mandible, still bearing most of the teeth, either complete or incomplete. The left 2nd molar tooth was evidently lost during life and its socket completely absorbed. The present teeth are somewhat crowded, and they show attrition to a considerable degree. No evidence of dental desease is present, pl. I, fig. 2.

The outer surface of this mandibular fragment is mostly covered with several layers of linen, the layers applied in various directions. The linen was obviously impregnated with the dark resin-like substance. Desiccated tissue can be easily seen between the bone and the linen.

5. The greater part of a left hip bone. This is well preserved, though it shows signs of charring at several points.

6. A right first and a left second rib, both incomplete. These again show evidence of charring.

7. A left talus and part of the corresponding calcaneus, held together in one mass by linen wrappings pl. I, fig. 1. Curiously enough, however, the linen is intimately adherent to the whole of the articular surface of the head of the talus, and extends on the upper surface of the neck and even encroaches on the upper articular surface. The linen here again is impregnated and the bone stained by the black substance.

8. A proximal phalanx of a finger, mostly clothed with dry skin, both in a good state of preservation.



9. Fragments of three vertebral bodies; part of a head of a humerus; and one fragment possibly of a medial malleolus. All these show obvious signs of charring.

10. A hollow mass of impregnated linen which is obviously a part of the wrappings of the right foot of a mummy, contains a piece of the fifth metatarsal bone stuck inside, pl. II fig. 1. Separate wrappings representing the 4th and 5th digits of the same foot are found in that piece of wrappings.

Besides these bony fragments many shapeless pieces of impregnated linen were found, and most of them came obviously from the coverings of an ancient mummy. One or two of these pieces, however, might have contained treated viscera, because empty spaces can be seen between the linen layers. In the case of another one of these shapeless pieces it was noted that a number of layers of unsoiled linen covered one side of another number of impregnated linen layers. The shape of this piece suggests that the impregnated material was in direct contact with the mummified body.

More unimpregnated linen was also found either in pieces, each several layers thick, or in single sheets. Two kinds of material were evidently used by the embalmers, one distinctly finer than the other. All the impregnated linen was of the fine quality.

The animal remains consisted of :

1. Portion of a left maxilla ; the malleolus of a right tibia. Both *bovine*.

2. One piece comprising portions of a left maxilla and zygoma of a large *sheep* or some related species.

3. Part of the shaft of a right femur of a *camel*.

4. An axis vertebra; portions of a right and a left maxilla; parts of a left hip and a left femur; part of a left scapula. All belong to the *donkey* type.

5. A left hip; a right tibia. Both belong to the *dog* type.

6. A horn (sheep); and a hoof? A roll of coarse linen was found in the cavity of the hoof, pl. I, fig. 3.

## COMMENTS

The known fact that the Sneferu pyramid, from the inside of which the present material was gathered, was, like every other pyramid in Egypt, open to trespassers over ages rather throws doubt to a certain degree on the dating of the bones. A consideration of some points in this connection however should help in such a situation.

The human fragments previously enumerated appear, as far as size and state of preservation are concerned, to have all belonged to one skeleton. In support of this conclusion it should be further noted that no fragment was duplicated and that where sex could be ascertained the particular fragments utilised for this purpose (e. g. the hip and the frontal) were all found to be typically male.

Now the identification of such a skeleton presents an even more difficult problem than the dating. On *a priori* grounds there is no reason why the remains under consideration should not be considered as those of the original burial in the pyramid, i. e. of Sneferu himself.

Human remains in much the same state as the present material were found in the pyramids of Zoser and Djed-Ka-Re. There was in these cases however more relevant evidence against an intrusive burial in either pyramid after the original one, and Derry (1935) and Batrawi (1947) both felt justified to conclude that the remains found inside a pyramid belonged to the King who built it. In the present case therefore it is justifiable to conclude that the human remains most probably belonged to King Sneferu. The absence of all traces of a sarcophagus may be difficult to explain but it should be remembered that in the case of Sneferu's wife, Hetep-Heres, no trace of a body was ever found, although a sarcophagus and much tomb furniture were recovered.

The human remains here considered belonged to a man who was past middle age at the time of his death, as shown by the degree of wearing of the teeth. The condition of the available sutures however suggest that he did not live to a very advanced age. He was of rather small size but probably with a strong constitution.



The body was certainly embalmed and carefully wrapped after death as shown by the description of the remains given above. The mould of the foot, pl. II, fig. 1, besides being a good piece of evidence for careful wrapping has proved to be of special interest in another unexpected manner. The two separate toes in this mould were found, under X-rays, pl. II, fig. 2, to be mere dummies modelled in linen without any bones being included. The absence of the phalanges is indeed very curious, but the modelling in linen is reminiscent of the same practice in some other cases, all of which were of Old Kingdom date, Derry 1935 and 1941.

The obvious charring of several bones and the escape of many others of the same skeleton are almost certain evidence that the burning was no regular part of the embalming process. It rather suggests that the burning was committed by the tomb robbers on certain parts of a mummy that was first smashed into pieces. In view of the hardness of the carapace-like covering of some mummies it should not be surprising to learn that the robbers had to use violence and even burning in order to get undamaged the valuable objects usually included in the wrappings of a distinguished specimen. Further, all the curious features already alluded to—viz- the presence of the resin—like material inside the frontal sinuses without soiling the normal openings; the soiling of the broken edges of the parietal fragment; and the adherence of the impregnated linen to the articular surfaces of some bones — all these can only be explained by such an assumption.

The dating of the animal remains is even more uncertain than that of the human material, but again the consideration of some points will certainly help in this matter.

The entrance of this Sneferu pyramid is appreciably high on the sloping side wall of the pyramid. This fact together with the absence of animal refuse in the vicinity of the anatomical material, both preclude the possibility of wild animals as agents carrying their food there. The variety of animal species, from which remains were found, makes it very unlikely that the joints were taken into the pyramid by the robbers for their own use. It is therefore no mean probability that the zoological fragments under consideration made part of the original

equipment of the burial for Sneferu himself. The presence of a linen roll inside the cavity of the hoof available may be taken as evidence of special treatment of the animal parts, pl. I, fig. 3.

All the animal species represented here were known for long to have existed in Egypt during the Ancient Empire, with the exception of the camel. But even the camel has been found in some burials of Archaic date at Helwan, George 1950.

I wish here to express my gratitude to Dr. É. Drioton, Director General, Department of Antiquities, Cairo, for his kindness and help. My thanks are also due to Prof. N. George, and Dr. A. Hegazi, both of the Faculty of Veterinary Medicine, for the facilities and great help they gave me in the identification of the animal remains.

## REFERENCES

Batrawi, A. 1947. «The Pyramid Studies, Anatomical Report», *Ann. du Service des Antiquités*, t. XLVII.

Derry, D. E. 1935. «Report on Human Remains From the Granite Sarcophagus Chamber», *Ann. du Service des Antiquités*, t. XXXV.

1941. «Mummification. Methods Practised at Different Periods», *Ann. du Service des Antiquités*, t. XLI.

George, N. 1950. «The Camel in Ancient Egypt», *The British Veterinary Journal*, vol. 106, no. 2.





Fig. 1.
Left talus and part of the corresponding Calcaneus held together by impregnated linen.

Fig. 2.
Mandibular fragment showing state of teeth, part of the wrappings and pieces of desiccated tissue.



Fig. 3.
A hoof with a roll of coarse linen inside.



Fig. 4.
A fragment of a left parietal bone with a mass of the resin like substance sticking inside.



Fig. 1. — Mould of a right foot
showing the mode of bandaging and dummy toes.

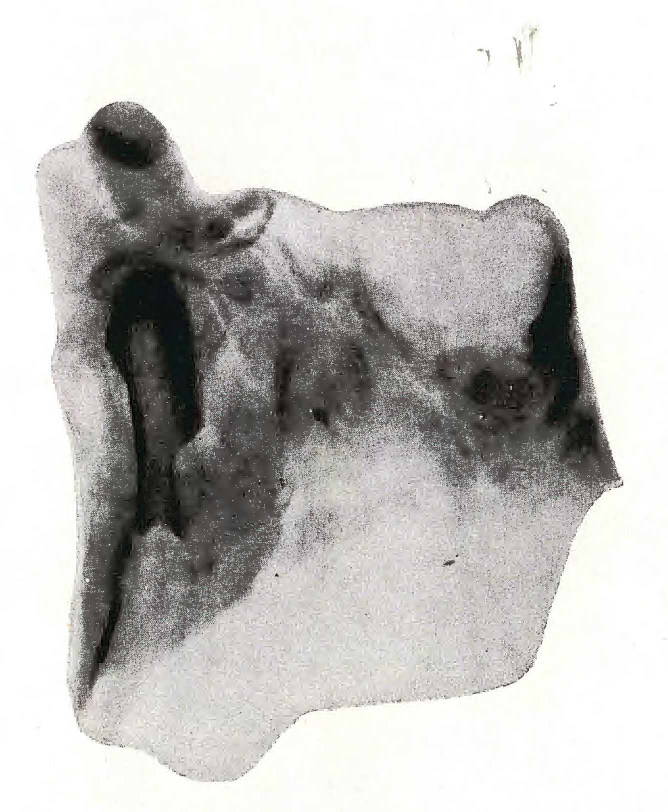


Fig. 2. — X-ray picture of the same mould showing a piece
of the 5th metatarsal bone and the absence
of phalanges from the dummy toes.

# PHILOLOGICAL
# AND ETYMOLOGICAL NOTES

BY

JAROSLAV ČERNÝ

---

## III (1)

### 6. Age of the Egyptian month names.

Monsieur Yoyotte of Paris has drawn my attention to a limestone squatting figure of a certain now in the British Museum, No. 24429. While hoping that M. Yoyotte will himself publish and discuss the inscription of 13 lines which is carved on the front of the statuette, I should like to quote here only the first line which contains the date. This line has been published, although not quite accurately, by Budge [2], and by Gauthier [3] from Budge's copy; it runs as follows :

It is clear that the group intercalated between the year and the day can only be an unetymological spelling of the month-name Payni,

---

(1) See *Annales du Service,* XLI, 335-338, and XLII, 341-350.

(2) *The Book of the Kings,* II, p. 70.

(3) *Le Livre des rois d'Égypte,* IV, p. 14.

Coptic ⲡⲁⲱⲛⲉ. This we know goes back to the name of the festival [hieroglyphs] *P꜡-n-ỉnt* "That of (the) Valley", but it is spelt here as if it originated in *P꜡-n-ỉwnw* "That of Heliopolis" [1], Coptic *ⲡⲁ-ⲱⲛ.

The inscription is of remarkable interest in two respects. First—assuming that year 15 of Shabaka corresponds to ca. 700 B. C.—it demonstrates that names which were originally applied only to festivals had become also names of months at a time more than two hundred years earlier than had previously been attested, our earliest evidence so far having been the Aramaic papyri from Elephantine which date to the Persian period [2]. Secondly it shows that these month-names could be used in dates instead of the traditional "such and such month of such and such season". Hitherto the use of month-names in dates could not be exemplified from Egyptian writings, though it could reasonably have been suspected from its exclusive employment in Aramaic, Greek and Coptic dates. Hieroglyphic, hieratic and Demotic documents, on the contrary, would make one believe that the traditional method of numbering months within seasons remained unchanged till the disappearance of the native Egyptian writing. The Pap. Leiden J. 32, a hieratic funerary papyrus of the Ist century A. D., still writes (p. 4, l. 2) [hieroglyphs] (for [hieroglyphs]), that is *4.nw n šmw* "the fourth (month) of the Summer season" [3].

## 7. The Cryptogram of Mentemḥēt.

The occurrence in the Subachmîmic translation of the Manichaean Psalm-book [4] of a feminine substantive ⲙ̄ϩⲏ "breath" [5],—the Egyptian [hieroglyphs] *mḥyt* "north wind", as Polotsky recognized [6]—confirmed

(1) The sign [hieroglyph] in [hieroglyphs] has exactly the same form as in the name of Heliopolis [hieroglyphs] (*sic*) occurring in line 2.

(2) See the list compiled in *Annales du Service,* XLIII, p. 177.

(3) Möller, *Die beiden Totenpapyrus Rhind,* p. 73.

(4) Allberry, *A Manichaean Psalm-book,* Part II (Stuttgart, 1938).

(5) References are listed by Allberry, *l. c., Index,* p. 17*.

(6) *J. E. A.,* XXV (1939), 113.



Spiegelberg's reconstruction of the Coptic form as *ʿmhē < *ʿmḥēyet. Spiegelberg had deduced [1] the then unattested Coptic descendant of the Ancient Egyptian word simply on the ground of a sportive or cryptographic writing of the proper name *Mntw-m-ḥ꜡t* ("Mont at the front") by means of a seated figure of the god Mont with a sail on his knee [hieroglyph]. He conjectured that the sign [hieroglyph] represented the word *mḥyt* "north wind" and that the latter must have had the same pronunciation as [hieroglyphs] that is *ʿmḥē at that period. Polotsky accepted Spiegelberg's interpretation of [hieroglyph] = *mḥyt* and so did also Smither [2] defending it against Drioton [3] who saw in [hieroglyph] an expression of the word *ḥt꜡w* "sail". Drioton's objection was [4] that [hieroglyph] in plain writing never signified "north wind" and he adduced further considerations in support of his thesis. In so doing, however, he did not sufficiently take into account the peculiarities of both sportive spellings and the orthography of the epoch in which Mentemḥēt lived and in which this proper name was fashionable, that is the Saïte and pre-Saïte period. For, after all, [hieroglyph] does express *t꜡w* "wind" in the proper name *P꜡y-f-t꜡w-(m)-ʿwy-B꜡stt* "His breath (*i. e.* life) is in the hands of Bastet" and there are numerous other instances in the inscriptions of this period where rather unexpected solutions of ideographic signs were eventually found only with the help of fully written parallels. The present case is now irrelevant for the vocalization of *mḥyt,* though perhaps still not without importance for the principles of cryptographic or sportive writing. I would therefore like to point out that there have been all the time clear variants of *Mntw-m-ḥ꜡t* showing the Saïte interpretation of this proper name and of the cryptogram. They are [hieroglyphs] and [hieroglyphs] (*sic?*) on the Cairo statues J. E. 37342 and 36982 respectively published by Legrain [5]. While the latter spelling only vaguely indicates the solution of [hieroglyph], there can be in my opinion hardly any doubt now that the [hieroglyphs] of the former points unmistakeably towards *mḥyt.*

(1) *Ä. Z.,* 65 (1930), 131.

(2) *J. E. A.,* XXV (1939), 168.

(3) *Annuaire de l'Inst. de philologie et d'histoire orientales, Université libre de Bruxelles,* III (1935), 133-140.

(4) *Annales du Service,* XLII (1943), 177 ff.

(5) *B.I.F.A.O.,* XII (1916), 92 and 93.

## 8. The words for the first and the last day of a month [1].

The Hatnub hieratic graffito no. 9 [2] which still belongs to the Old Kingdom [3] is dated in a horizontal line (l. 2) at the bottom of the inscription. Anthes, commenting on the date, first considered the possibility of reading the last sign of the date as *wp-rnpt* "New Year's day", but rejected this in favour of an alternative interpretation according to which is simply a special form of ⊙. He consequently reads "Year 31, second month of Inundation" without indication of the day.

In reality the end of the dating line is to be read and restored as [4], the being the common—though hitherto unnoticed—designation of the first day of a month in the Old Kingdom. Several examples of it occur in the fragments of the Vth Dynasty hieratic papyri now shared by the Cairo and Berlin Museums and the collections Borchardt [5] and University College.

Frgt. Borchardt No. 11, vs. (right hand half) contains a vertical column of dates of a month from the first day to the last : ⊙, ⊙, ⊙ etc.;

Frgt. Borchardt, No. 13, Col. I shows the sequence ;

Frgt. Borchardt, No. 27, near the top of verso : ;

Frgt. formerly belonging to the Institut français d'Archéologie orientale at Cairo, now in the Cairo Museum : ;

Frgt. in Cairo Museum, old designation *a* [6] : ;

[1] These remarks were written before Gunn drew my attention to Dunham's examples in *J.E.A.*, XXIV (1938), p. 5, n. 9. I publish them unaltered at Parker's suggestion, since Dunham's note might easily escape the attention of others as it had escaped mine.

[2] Anthes, *Die Felseninschriften von Hatnub*, pl. 13 and 13 *a*.

[3] *Loc. cit.*, p. 103.

[4] The high position of shows clearly that a small lacuna must be accepted below it.

[5] I owe to my late friend Grdseloff's kindness the opportunity of studying photographs of the Borchardt fragments. They have been since acquired by the British Museum.

[6] This is the fragment transcribed by Borchardt in *Aegyptiaca, Festschrift ür Ebers*, p. 10.



*Urk.* I, 307 (= *Ann. du Serv.* 31, 38 = Jéquier, *Les pyramides des reines Neit et Apouit*, p. 5) : [1].

The expression for the first day of a month therefore clearly is ⊙ or , or with ⊙ and combined into a monogram . The ⊙ is consistently written everywhere and the expression is perhaps to be read also : *sw wp* "day opening (sc. the month)". A very similar expression has been long known as part of the Old Kingdom writing for *wp-rnpt* "(day) opening the year" for the New Year's Day and its festival. These elements too are often combined into a monogram [2]. In the ⊙ always follows the (unlike in "first day (of a month)" and probably represents only a determinative of and not a separate word (in this case *hrw* "day"); actually such a word is not found wherever the expression "New Year's day" is fully written out.

*Wp-rnpt* has its strict analogy in *ʿrḳ-rnpt* "(day) completing the year" for the last day of the year and its festival. Its component *ʿrḳ* also serves to designate the "last day (of the month)" as *wp* does its "first day". According to *Wb.*, I, 212, 8, *ʿrḳ* is attested since the Middle Kingdom, the earliest occurrence quoted being from the Cairo Stela 20026 (temp. Senwosret I), but several examples of it are found in the Old Kingdom especially in the Vth Dynasty hieratic fragments quoted above :

IVth Dyn. : Petrie, *Meydum and Memphis* (III), pl. V, 4 : ;

Vth Dyn. : Frgt. Borchardt, No. 11, vs. (right hand half) : ⊙ ;

Frgt. Borchardt, No. 13, Col. I : and Col. IV : ⊙ ;

Frgt. Borchardt No. 14 [3] :

The last example shows that the usual was a defective writing

[1] The publications have hatched throughout.

[2] By imitation *ipwty nsw* «King's messenger» is also sometimes written .

[3] Published in photograph in Borchardt, *Allerlei Kleinigkeiten*, Blatt 14.

and that the full old form was ʿrḳw, of which the form with final is a later development [1]. In that example ⊙ *sw* is omitted but the word *sw* is probably to be read wherever *ʿrḳ(w)* is preceded by ⊙ as in the four other examples.

Jaroslav Černý.

[1] Sethe, *Verbum*, I, § 202.

# CLEARANCE OF THE AREA TO THE EAST OF LUXOR TEMPLE AND DISCOVERY OF SOME OBJECTS

(with five plates)

BY

LABIB HABACHI

There are few still alive who can describe for us the appearance of the Temple of Luxor before it was cleared at the end of the last century, but thanks to the accounts left by certain travellers, we may obtain some idea of the appearance of the temple in the last two centuries. At that time the façade was only visible, but many sections of the main temple were under level and even the Processional Colonnade was half buried and the whole temple was buried almost to the present level of Gâmiʿ Abû-el-Ḥaggâg [1]. Over and in the midst of the ruins of the temple were built many houses and government buildings such as the Post Office and the Police Station.

It was only in 1881 that G. Maspero decided to clear the temple. By means of subscriptions he raised about L. E. 750 with which to begin expropriating the buildings which were over the temple and to commence the clearance of the main temple [2]. The work was almost finished

[1] See Norden, *Travels in Egypt and Nubia* (1757), Pt. II, pls. CIV, CV. During Napoleon's campaign, it was in the same state; the façade only seems to have been visible, see *Description de l'Égypte, Antiquités* (planches), vol. III, pl. 6.

[2] G. Daressy, *Notice explicative des ruines du Temple de Louxor* (1893), p. III-IX.

in 1893 and since that time it has been possible to visit the temple and to admire its beauty and its unity as compared with the lay-out of Karnak.

It was still necessary to clear the area around the temple in order to discover whether there were buildings or objects which might add to the importance of the temple or the town. This work was started in 1914 and it took about six years to clear the area between the temple and the Nile. The houses in this part, including some Consulates, were pulled down and the debris beneath them was removed down to the level of the temple.

Few objects were found during the course of this work, but important buildings were discovered. A Roman town with its walls, forum, basilica and two main streets meeting in a square which had four columns with inscribed bases were uncovered. The clearance was commenced by G. Legrain who announced the results of his work in a long article entitled *Rapport sur les nouveaux travaux exécutés à Louqsor à l'ouest du temple d'Amon* (octobre 1916-mars 1917)[1], and was completed by E. Baraize and G. Daressy; the discoveries being announced in Daressy's report *Notes sur Louxor de la période romaine et copte*[2].

About 1930 an unexpected opportunity to clear the rest of the area round the temple occurred when the Government decided to beautify the town of Luxor. The scheme included the expropriation of all houses close to the temple to north and east and the removal of the underlying debris down to the level of the temple. This work was partially carried out by the Municipality under the supervision of the Antiquities Department. The earth removed was either used by the sebbakhin or was taken to reinforce or widen the Nile embankment.

During the work many important objects were found, the majority being discovered reused in the ruins of old buildings or expropriated houses. Objects found up to 1936 were published by my colleague

[1] *Ann. serv.* 17, 49-75 and ID., *Fouilles et recherches au Forum de Louxor* in *Bulletin de l'Institut égyptien* (1917), p. 241.

[2] *Ann. serv.* 19, 159-175. For the work of M. E. Baraize see *ibid.*, p. 170, n. 1.



Ahmed Fakhry in three articles entitled *Blocs decorés provenant du Temple de Louxor*[1] together with some additional notes in a fourth called *Miscellanea*[2]. In addition to these objects, the work revealed another Roman town which resembled to a great extent the town previously discovered to the west of the temple. A month's work in 1934 was sufficient to expose its important parts, namely the enclosure wall and the main streets meeting in a square which also had four columns with bases inscribed in Latin. P. Lacau, who at that time was Director General of the Antiquities Department, followed the progress of the work closely and published a report giving a plan and all the latin inscriptions found in the temple and its vicinity in an article entitled *Inscriptions latines du temple de Louxor*[3].

In 1937 it was agreed that the Municipality should assist us in excavating the ruins on condition that the earth removed should be used to extend the Nile embankment. The work, which lasted three months, was started on April 24th and was carried out by almost 50 local men and 5 *Keftis*. A decauville railway ran from the ruins to the Nile and an engine and 30 wagons was kindly lent to us from Karnak by H. Chevrier.

The work was conducted in the main streets and square of the old town and in some adjacent parts. A few pottery vases of Coptic and Arab periods were found in the ruins of buildings of these periods. The work also yielded some important objects which we shall publish here with the exception of a complete set of liturgical utensils and pots and two stelae of Tiberius[4]. Most of the objects were found reused in late buildings; a fact which indicates clearly that they were not found in their original position. Nevertheless, it seems of importance and interest to indicate the place in which each object was found. Hence every important object is marked on the plan (Pl. I)[5] by a letter to

[1] *Ann. serv.* 34, 87-93; 35, 35-51; 37, 39-57.

[2] *Ann. serv.* 37, 25-7.

[3] *Ann. serv.* 34, 17-46.

[4] The clergical utensils in bronze found at A, the pots found at B and the stelae of Tiberius discovered at C and D (see Pl. I) shall be published elsewhere.

[5] This plan is reproduced from that accompanying the article of P. Lacau referred to above.

which we shall refer in the description that follows. We also publish a view of the whole temple and its environs during the work in order to give an idea of the general appearance of the site (Pl. II).

Since that time nothing has been done apart from some scattered sondages [1]. Very few houses beside the temple, though expropriated a long time ago, are still standing. It is a pity indeed that the work should be stopped during such a long period, though it had proved to be fruitful. The debris in the area to the east is still about 2 metres higher than the level of the main temple and about 6 metres in the part to the north. What is needed now is to pull down the few houses which are still standing and to clear all the area to the east of the temple and about 500 metres to the north. This would lead to the discovery of some important objects and buildings and would make it possible for visitors to approach the temple from its main entrance; thus enabling them to see it in the proper way and to admire the magnificence of its façade and its different parts. Tens of thousands of pounds have been already spent in the scheme of the Municipality for beautifying the town, but with no apparent result. We need hardly ten thousand pounds more to show that the scheme was realised to a great extent.

Meanwhile we give a description of the most important objects found during our work in 1937, a fragment of an Osiride figure unearthed in 1932, an offering table found in 1942 and a lid of a vase discovered in 1945.

I. Osiride Statue of Ramesses II, in red granite 0 m. 83 high, found at F (see Pl. I), in March 1932.

Lower part of a statue in the Osiride shape [2]. It has a vertical line of inscription 0 m. 55 long which has a part of the prenomen and nomen of Ramesses II.

This fragment was found with a smaller one of the same style forming

[1] Since this article was written my colleague M. Zakaria Ghoneim succeeded in clearing a big part to the N. of the Temple.

[2] This part of the statue is referred to in one of the articles of Ah. Fakhry entitled : *Blocs décorés provenant du Temple de Louxor* in *Ann. serv.* 34, 90.



the lowest part of another statue with the nomen of the same king. When these fragments were found, my attention was directed to another fragment of a similar statue discovered at the beginning of the present century in a house not far from the place in which they were found. This part was published by Howard Carter in 1901, when he was Chief Inspector of Upper Egypt [1]. On examining this part which was kept in the temple, I found that it fitted exactly the bigger newly-discovered fragment and that the two form one complete statue. The municipality asked to be allowed to erect the statue in one of the squares of Luxor and the Department did not raise any objection. It is now placed in the Street Sultan Hussein in a place parallel with the south end of the Temple. The height of the statue is 3 m. 15; its maximum breadth being about one metre. It represents the king envelopped in his garment from which appear his two arms holding the flagellum, the sceptre and the *ꜥnḫ*-sign (Fig. 1). Behind is a dorsal pillar 0 m. 38 broad and 0 m. 24 thick. The statue bears on the front between two lines 0 m. 165 apart the following inscription *Horus « The-Strong-Bull-Beloved-of-Truth », King of Upper and Lower Egypt, lord of the two lands, « Usemarēꜥ-setpenrēꜥ » Son of Rēꜥ, master of the diadems « Raꜥmesse-miamun »...*

It remains to know where this statue and the other one of which we have only a small fragment were originally placed. It is difficult to find out any place in the main Temple in which these two statues could be placed nor can we find in the buildings round the temple any place suitable for placing such statues. But if we turn to Karnak from which some of the monuments already found in the ruins beside Luxor Temple came [2], we find that to the north of the seventh pylon are some similar statues [3]. We have to remember, moreover, that among the objects

[1] *Rapport sur une découverte à Louxor* in *Ann. serv.* 1, 191.

[2] Ah. Fakhry, *Blocs décorés provenant du Temple de Louxor* in *Ann. serv.* 37, 39.

[3] G. Legrain, *Second Rapport sur les travaux exécutés à Karnak,* du 31 octobre 1901 au 15 mai 1902, statues nos 2, 8 and 12, in *Ann. serv.* 4, 6 ff.

found with the lower part of this statue by Howard Carter is a statue of Sekhmet which should have come from Karnak. It is quite probable,



Fig. 1.

therefore, that the statues of Luxor Temple were originally in Karnak and werẹ moved with many other objects in the Roman period or even later to be reused as building material in Luxor town.



II. Pedestal of a Statue of Seti II, quartzite, 0 m. 30 high, 0 m. 47 broad and 0 m. 93 thick; the recess on the top being 0 m. 06 deep 0 m. 36 broad and 0 m. 75 wide, found at G (Pl. I) in June 1937.

It is a rectangular pedestal with a recess on the top to receive a statue.

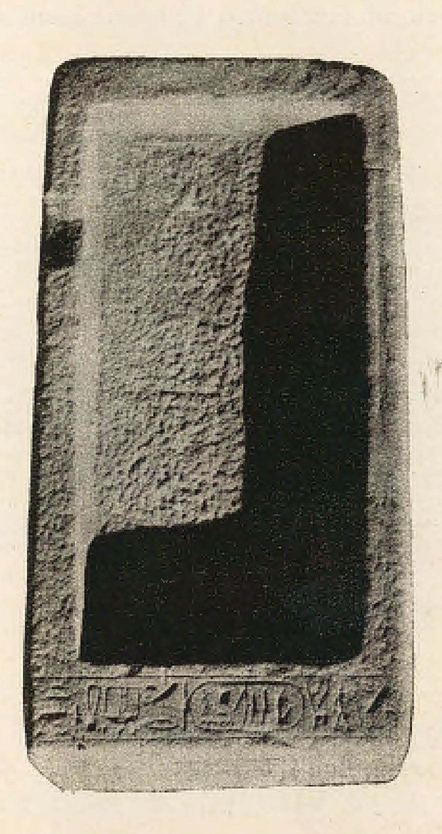


Fig. 2.

It has on the top an inscription which reads ← *Statue-of-Sety-Meneptaḥ-Great-of-*ḥb·sd-*Festivals-like-his-Father-Amûn* (Fig. 2).

On the front is the prenomen and nomen with the usual epithets placed over the festival signs and between two signs of the years, each ending with the signs of hundred thousand and eternity. Opposite the prenomen is a line reading *beloved of Amen-rēʿ*,

*king of the gods and master of heaven.* Opposite the name is another line reading *beloved of Mut, lady of heaven and mistress of the gods* (Fig. 3).

On both the left and right sides is a horizontal line, each of which ends in the middle of the back. This line reads → ←

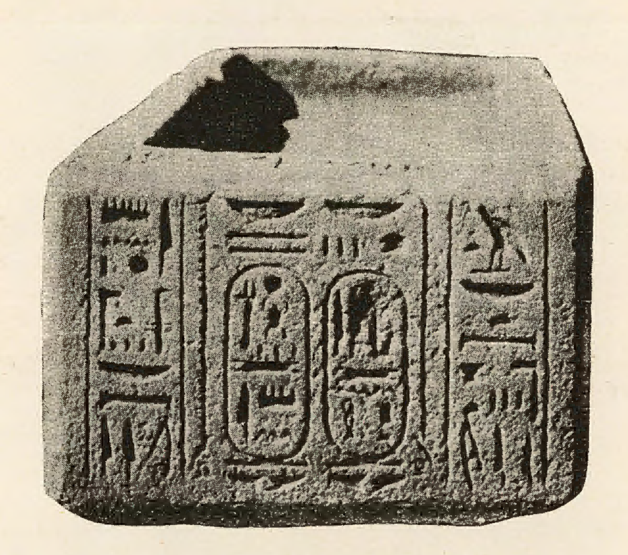


Fig. 3.

[1] *(May) live Horus* «The-Strong-Bull-Beloved-of-Rēʿ», *King of Upper and Lower Egypt, master of the two lands* «Userkheperūreʿ-setpenrēʿ» *Son of Rēʿ master of diadems* «Sety-Meneptaḥ», *given life, stability and prosperity like Rēʿ, forever* (Fig. 4).

The importance of this pedestal lies in the fact that it gives us the name of a statue of King Seti II, unknown to us before. This name found on the top of the pedestal and in front of the place where the statue was once standing reads : «Statue-of-Sety-Meneptaḥ-Great-of *ḥb-sd* Festivals-like-his-Father-Amûn». It cannot be said with certainty

[1] The figure of Seth is mutilated on both sides and the sign *dt* is common for both.



if this pedestal was originally in Luxor Temple or transferred from Karnak. But we have to point out that in the former temple no building or object of the reign of Seti II has been found [1], while in the latter temple much was left by him ; such as the three shrines in the first court of the Temple of Amûn [2], a statue beside the temenos wall and many more statues in and before the Hypostyle Hall [3]. This shows that the pedestal was rather in Karnak than in Luxor Temple.



Fig. 4.

III. Statue of Shishonq, First Prophet of Amûn, alabaster, 0 m. 08 high, 0 m. 28 broad and 0 m. 31 thick, found at H (see Pl. I) in July 1937.

Nothing remains of the statue but the feet and the pedestal, but these parts are enough to show that Shishonq was represented standing, wearing his sandals and holding a sceptre which had perhaps a head of a ram, the sacred animal of Amûn. A stela, perhaps inscribed, seems to have formed the back of the statue like that of the statue of Amenortais of which we shall speak next.

On the top of the pedestal, beside the right foot, is a vertical line of

[1] Nothing is found in Luxor Temple with the mention of the king's name except for some few inscriptions which were added on the walls of the Big Court.

[2] H. Chevrier avec la collaboration de Ét. Drioton, *Le Temple reposoir de Seti II* (1940).

[3] M. Pillet, *Rapport sur les travaux de Karnak* (1923-1924) in *Ann. serv.* 24, 73-4.

inscription reading  *Shishon(q, the son of the king), master of the two lands '(Oso)rkon-Beloved-(of-Amûn), his mother is the noble royal daughter* Maʿkarēʿ, *the deceased* (Pl. III).

*a)*  is to be taken for  meaning « noble woman » which is an epithet given to ladies of high rank especially in the XXIInd dynasty [1]. The sign  is here placed before the sign  in order to make a better grouping; the first sign being put in symmetry with the sign  that follows as it resembles it to a great extent.

This statue is to be attributed to the high priest Shishonq, son of Osorkon Ist and to the royal daughter Maʿkarēʿ, daughter of the last Psousennes [2]. Three statues were found of this high priest; two in the favissa of Karnak and now in the Cairo Museum (36661, 36988) [3] and the third, which also came from Karnak, is now kept in the British Museum [4]. No building in Luxor Temple can be dated to the XXIInd Dynasty while in Karnak we find some important buildings erected by the sovereigns of this dynasty such as portico of the Bubastides [5]. This statue then, may have originally been in Karnak.

IV. Statue of Amenortais, the Divine Wife (Cairo Mus. 67871) in grey granite, one metre high, found face downwards reused as a threshold of a house of a late period in I (see Pl. I) in July 1937.

It is a statue of which nothing is missing but the feet and the pedestal. It represents queen Amenortais standing with a long tight-fitting robe, and holding in her right hand a handkerchief? and in her left a flagellum. On her head she wears the crown usually worn by the divine wives and composed of a codex and a sun-disk between two horns backed by two feathers. The wig on her head is decorated by a vulture represented with the head in the front and stretching its wings on the sides. Bracelets

(1) *Wb.* 4, 449, q.

(2) H. Gauthier, *Livre des rois*, 3, 299, 329 ff.

(3) G. Legrain, *Statues et statuettes des rois et des particuliers*, 3, 3.

(4) N° 766 [8]. E. A. Wallis Budge, *Guide to the British Museum (Sculpture)*, 211.

(5) Porter and Moss, *Bibliography*, II, *Theban Temples*, 13.



are represented on the arms, while necklaces with several rows are decorating the neck (Pl. IV A). The whole statue is backed by a stela inscribed with three vertical lines on the back reading :

*The princess great of favour, great of praises, mistress of grace, of sweetness and of love, lady of all that is encircled by Aton, mistress of the crown with the double feathers, beautiful of hands with her two sistrums while pacifying the father Amen-rēʿ, she who recites praises, brings the god to his place and unites with the divine flesh, the beloved daughter of Amûn in whom his heart is pleased. Utterance : Everything is to be made to her inasmuch as he loves her (namely) the daughter of the king (...) the deceased, the divine worshipper Amenortais the deceased, (made) by her daughter who made (it) for her, the divine wife Shepenopet in order to allow that her name should be established in the House of Amûn in the length of eternity* (Pl. IV B).

From this inscription, it is seen that this statue was dedicated to Amenortais after her death by her daughter Shepenopet. There have been already discovered for these divine wives many statues which are mostly big and well sculptured to show the important position they have had in Luxor [1]. The statue of Amenortais which we describe here is a beautiful statue of very good workmanship. It is very probable that it was covered with golden leaf as has been the case with some other statues of these divine wives [2]. There is nothing in the inscription to show that this statue was originally in Karnak or Luxor Temple, although the mention of « the House of Amûn » may point to the former temple.

(1) For the position of these and their monuments, see Sander-Hansen, *Das Gottesweib des Amun.*

(2) For example the statue of Shepenopet of Cairo Museum (42201) see G. Legrain, *op. cit.*, 3, 9-10.

In this temple also statues dedicated to Amenortais and buildings erected for her were found [1], while nothing of the sort was brought to light in Luxor Temple.

V. Statue of Mentemḥēt, Governor of the South, grey granite 0 m. 17 high, found in J (see Pl. I) in July 1937.

Only a fraction of the statue has survived that it is difficult to establish



Fig. 5.

with certainty its original appearance. What remains of this statue is a part of a pedestal with a pillar above, having two animals whose faces are somewhat disfigured (Fig. 5). These animals which are represented

[1] There were found for this queen in Karnak the following buildings and statues : a chapel to the N. E. of the Festival Temple of Thutmosis III, a chapel in the Temple of Monthu, with a beautiful statue in alabaster (Cairo Mus. 565) and a group statue showing her with Amûn (Cairo Mus. 42199). For these see Porter and Moss, *op. cit.,* p. 69, 5 and 97 respectively.



standing on their forelegs resemble small lions. The pillar between them is a little broader at the top than at the base (Fig. 6) and it looks as if there has been a bird, most probably a hawk. If this is the case, we should have a hawk with a pillar in front, perhaps reaching a little under the head [1], with a small lion on each side of the pillar.



Fig. 6.

This statue is somewhat strange and it is difficult to find the reason why it was so modelled. Still it can be guessed that it personifies the name of Mentemḥēt. If there has been a hawk, it might have stood for *Mntw* while the lions might have meant the goddess *Meḥyt;* thus forming together the name of the person to whom the statue is dedi-

[1] For a hawk having an inscribed pillar in front see Ed. Naville, *The Store-City of Pithom,* 4, pl. 12 and E. A. Wallis Budge, *op. cit.,* 164 [596].

cated[1]. Another explanation seems to be more probable. We know that or [2] is the name of a goddess having the form of a lioness. As these are represented in front of a statue of a hawk or anything else, they may stand here for *mnty m-ḥ3t* or *mnty* who is in front[3]. We know some statues composed of elements which form the name of some sovereigns[4], but nothing is known of this kind about individuals[5]. Still we have to remember that Mentemḥēt was considered in that district like a king.

On the pillar is the inscription *the fourth prophet of Amûn, governor of the South, Mentemḥēt.* No statue of Mentemḥēt has been found in Luxor Temple, but in Karnak many statues of him were discovered[6]; a fact which seems to point out that this statue came from Karnak.

VI. Altar of Amenophis III, grey granite, 0 m. 31 high 0 m. 36

---

[1] The name of Mentemḥēt is rendered once by the representation of a falcon-headed god who is shown sitting and holding a sail see Ét. Drioton, *Notes sur le cryptogramme de Monthouemhat* in *L'Annuaire de l'Institut de philologie et de l'histoire orientales,* Université Libre de Bruxelles, t. III (1935), volume offert à Jean Capart, p. 133-140 et Id., *A propos du Cryptogramme de Monthouemhat* in *Ann. serv.* 42, 177-181.

[2] *Wb.,* 2, 68, 5.

[3] For an example showing how the position of signs may be interpreted to render a certain word, we have the word *m·ḫnw* which is explained as derived from *m (w) ḫ (r)nw Ä. Z.* 59, 61.

[4] For example the huge headdress of Ramesses II found at Tell Basta and now in the Cairo Museum (1235), Ed. Naville, *Bubastis,* 34-35, pl. XXI, Erman, *Miscellen* in *Ä. Z.,* XXIX, 124-5 and Borchardt, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten,* 4, 124 pl. 172 note pl. 172 and the statue of the same king with the god Horoun found at Tanis and now in Cairo Museum (6245), see P. Montet, *Le drame d'Avaris,* 142, pl. XIV.

[5] Somewhat similar to the case of Mentemḥēt we have on a statue of a certain *Nfr-tm-šd-sw,* now in Cairo Museum (741), the name inscribed as the god Nefertum having in one hand the sign *šd* and in the other the sign *sw* see Borchardt, *op. cit.,* 3, 68 and note 1.

[6] Feet and base of statue (Cairo Mus. 42240) found outside Temple of Ramesses III, G. Legrain, *Statues et Statuettes,* 3, 90-92; fragment of squatting statue and head found in Temple of Mut (Cairo Mus. 646,64), Borchardt, *op. cit.,* 2, 190 ff, pl. 119 and base and feet of statue, found in Enclosure of Mut, G. Legrain, *R. Tr.,* XXXV, 209, Document 29. A headless statue was lately found by Robichon in the Temple of Monthu.



in diameter at the top and 0 m. 32 at the bottom, found at K (see Pl. I) in July 1937.

This altar is of peculiar shape, as it is round in form and becomes thinner from the top till the bottom where it has a torus, then a base, in the form of column (Fig. 7). On the brim of the altar are two unclear



Fig. 7.

similar inscriptions beginning in one point and going in opposite direction. These read: → ← *(The good god), chief of joy, master of diadems, the one who takes the beautiful white crown the king of Upper and Lower Egypt «Nebmarēʿ», Son of Rēʿ «Amenophis-Ruler-of-Thebes» beloved of Amen-rēʿ, given life like Rēʿ* (Fig. 8).

This altar should have been placed somewhere in the part of the Luxor Temple built by Amenophis III. It must have been an altar for holocaust used in the ritual of the Temple and called (See Kuentz, *Deux stèles d'Amenophis II,* E. 18 and Pl. IV no. 2).

VII. Lid of a Vase in the Form of a Ram's Head, grey granite 0 m. 29 high found at L (see Pl. I) in December 1945.

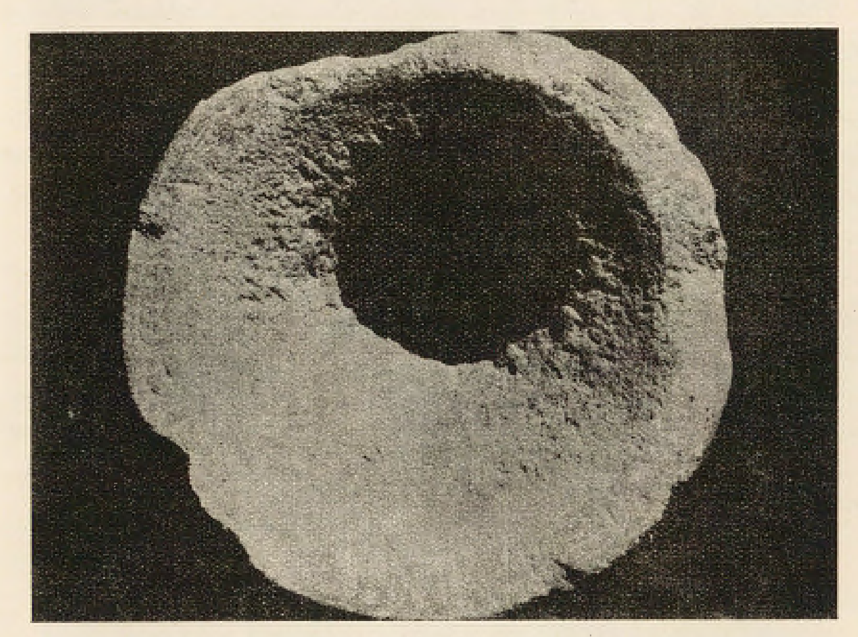


Fig. 8.

The lid represent a ram's head with a small artificial beard and an uraeus of which a large part is missing. Vertical lines decorate the neck all round except for the front which has a necklace of four rows with a row of pendants. It has the twisted horns usually found in Middle kingdom and later. The lowest part which is not polished is narrower than the rest of the neck so as to be inserted in the openings of the vase (Fig. 9).

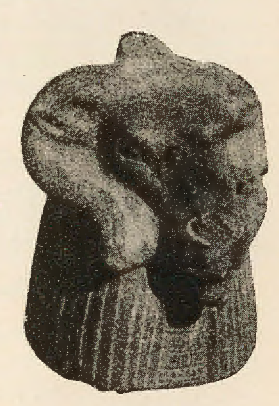


Fig. 9.

This object was found very near to the temple while we were making some soundings. It is not improbable that it was used in the processions of the temple; the reliefs of Amenophis III in this temple show in some places the representation of men carrying vases with lids exactly similar to the discovered one [1].



VIII. Statue of the Scribe Ramose, grey granite, 0 m. 29 high, found at E (Pl. I) in July 1937.

This statue which is now in the Cairo Museum (J. E. 68596) represents a man in a crouching position having his knees drawn up to his chin and the two arms crossed on the knees. He has a wig showing tresses of hair, behind is a dorsal pillar and in front is the figure of a Aḥmes-Nefertari in high relief whose face is somewhat mutilated. She is represented standing with a hand turned on her chest and the other seizing some object by her side. She is wearing the usual headdress of divine wives; a crown with a codex surmounted with two feathers, having in front a sun-disk between two horns (Fig. 10). Two inscriptions start in opposite direction from the sides of her figure and end by the dorsal pillar which used to have an unclear inscription mentioning a prayer to Osiris. That to the (spectator's) right reads.

→ [hieroglyphic inscription]

*A boon which the king gives, (to) Aḥmes-Nefer(tari) that she may give provision in front of her to the ka of the scribe Ramose.*

On the left we have :

← [hieroglyphic inscription]. *A boon which the king gives (to) Amen-rēʿ king of the gods.... to the ka of the scribe Rēʿay* [2] *the deceased* (Fig. 11).

The statue is of the 19th Dynasty or a bit later, when the worship of Aḥmes-Nefertari was quite spread. It is in a good state of preservation; nothing of it being missing except for a small part of the left foot.

[1] This is found on the eastern wall of the second antechamber of the Temple (number VIII) in Porter and Moss, *Bibliography*, II, *Theban Temples*, 98. See Gayet, *Le Temple de Louxor*, pl. XXXVIII (I), XXXIX (II), figs. 129, 130.

[2] Can this be the nickname of the owner? This is difficult to say, as the inscriptions on this statue are not clear.

IX. Offering table of Thutmosis III, red granite 0 m. 26 high, 0 m. 80 wide and 0 m. 71 thick (including the spout) found at M (see Pl. I) in 1942 while levelling the street to the north of the Temple.



Fig. 10. Fig. 11.

It is in the usual form on which is represented a table in the shape of having two vases, two cakes, a thigh and a head of a calf above. At the spout two inscriptions running in opposite direction are carved with great care as can be seen by the excellent drawing kindly made for



it by Mademoiselle Lamy (Pl. V). The inscription to the (spectator's) left reads ← [a] *(May) live the good god, lord of the*



Fig. 12.

*two lands, chief of ceremonies «Menkheperrēʿ», he made as his monument for his father Amen-rēʿ, lord of heaven, when he made a temple anew (whose name is) «Akhmenu-men(kheper)rēʿ, he made [the ceremony of] giving life forever».* On the other side is the inscription *(May) live the son of Rēʿ, his beloved «Thutmosis-Rūler-of-Thebes», beloved of Amen-rēʿ master of Karnak and chief of the gods* (Fig. 12).

*a* Here is a blank space originally destined to receive the sign of scarab, thus completing the king's name which forms a part in the name of the temple of Thutmosis III. *b.....b* is intentionally mutilated by the order of Akhenaton to be restored afterwards by the agents of Seti Ist.

This offering table was found near to the east tower of the pylon;

thus not far from the three shrines at the back. These shrines, decorated by Ramesses II, are spoken of as dating back to the reign of Thutmosis III or even to the Middle Kingdom. Nothing was found in these shrines to show definitely the builder, but it was according to the style of the granite columns supporting the architraves at the entrance, that they were so dated. Studying the question of the date of these shrines we were able to notice the presence of some inscriptions intentionally mutilated on two of the granite columns (those to the west) which stand in the façade of the shrines. Such inscriptions should be dated to a period earlier than Ramesses II who decorated the columns with other inscriptions. In the Court of this king, just beside the western big statue of the king at the entrance of the Processional Colonade, is a part of an architrave with the name of Thutmosis remodelled as an abacus and a column by Ramesses II as his cartouches are to be seen on the sides of the abacus (Fig. 13) [1]. On the other hand if we examine the columns of the shrines, we find that they resemble exactly the columns of the same type of Thutmosis III, for example those in the so-called Botanical Garden in Karnak. Although they are beautifully carved as similar columns of the Middle Empire, they have not as these the details of the leaves on the small stalks between the eight stems which form each column [2]. We have to remember, moreover, that no building or even object [3] from the Middle Empire was found in the Luxor Temple. We can thus be sure that these columns were originally erected by Thutmosis III, then rebuilt and decorated by Ramesses II.

We have to ask then if the offering table of Thutmosis III found near

(1) Borchardt referred to inscriptions of Thutmosis on the architraves in front of the shrines which are decorated by Ramesses II afterwards, see *Ä. Z.*, 34, 126, n. 1.

(2) G. Jéquier in his book about *L'Architecture et la decoration dans l'ancienne Égypte : les temples memphites et thébaines*, 8, pl. 10 gives a view of these columns stating that they are of the Middle Kingdom.

(3) The only objects dating to this period and found in the Temple are : An offering table of Sesostris III, now in Cairo Museum (23009) Ah. Kamal, *Tables d'Offrandes*, p. 8-9, pl. V and a female statue (M. K.), also kept now in Cairo Mus. (473) Borchardt, *Statuen und Statuetten*, 2, 59, pl. 78. These may have been originally in Karnak and transferred to Luxor Temple in a later date.



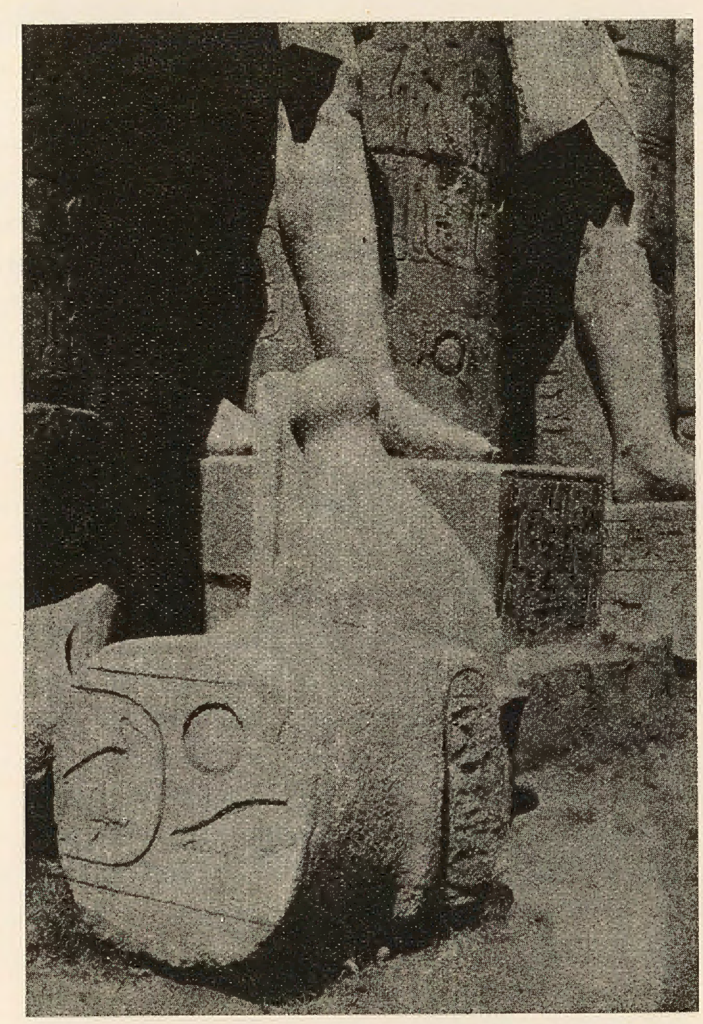


Fig. 13.

Luxor Temple was originally standing in these shrines or not. In the inscription decorating this table, the king tells us that he built a temple anew called *Akhmenu-Menkheperrēᶜ*, which is the name of the Festival Temple of this king in Karnak [1]. In this temple is a column in one of the halls with the inscription [2]

(1) An abbreviated form of the name is only *Akhmenu* meaning *Beneficient-of-Monuments*. (2) *Urk.*, IV, 858.

*He made as his monument a great temple anew (called) Akhmenu-Menkheperrēʿ.* A big offering table which is still in one of the rooms of this temple has a similar inscription mentioning the same name of temple [1]. Another offering table found in Karnak and now in Cairo Museum has almost the same inscription [2] as that which we have on the offering table found beside Luxor Temple. It seems, therefore, that there is no doubt that Karnak was the original place of this offering table. A part of a big architrave in sandstone which lies now in the N. W. angle of Forecourt of Amenophis III in Luxor Temple seems also to have been originally erected in Karnak. It was found in a place not far from Luxor Temple at the beginning of the present century. Reused as a basin, it measures 0 m. 55 high, 2 m. 55 broad and 0 m. 92 thick and has on one face the inscription → *'...Kheper...', he made as his monument to his father Amen-rēʿ, he erected,* and on the other, the words *Karnak, he erected... in red granite.* The mention of Karnak shows that this architrave was quite likely standing in that temple.

Such is the description of the most important objects found during our work in Luxor Temple. It can be easily seen that few of these objects came from the neighbouring temple while the majority were brought from Karnak. It would seem quite strange that blocks might be brought from the latter temple which is somewhat far and not from the former one which is quite close. The only explanation is that at the time of the erection of houses in which these blocks were used, most probably during the Roman period and the Arab period, Luxor Temple was already under debris.

It is hoped that this report may induce our Department, the Committee of Tourism or the Municipality to approve a credit which would be sufficient to ensure the complete clearance of the entire surroundings of the temple down to the level of its pavement.

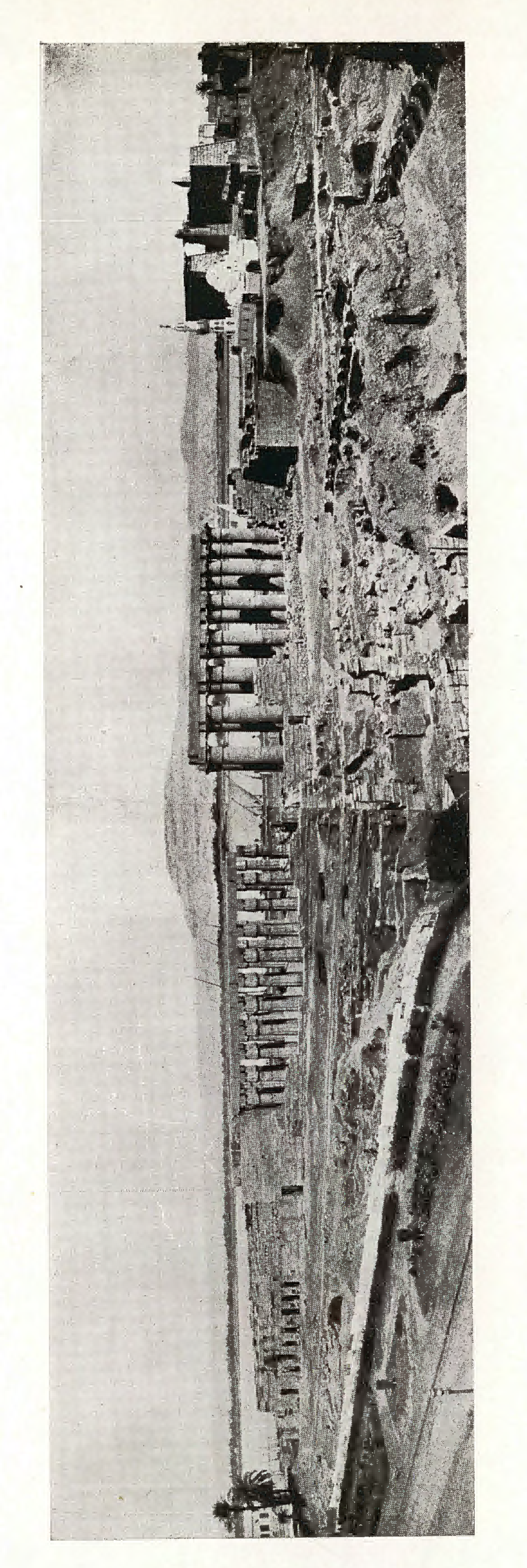
Before ending, I should like to thank Prof. H.W. Fairman who was kind enough to read this article and correct its English.

---

(1) Room XXXIII in plan of the Temple published in Porter and Moss, *Bibliography*, II, *Theban Temples*, 40.

(2) N° 23089. Ah. Kamal, *Tables d'Offrandes*, 73.

Position of Objects Discovered beside Luxor Temple



View of Luxor Temple during the work.



Statue of Shishonq.

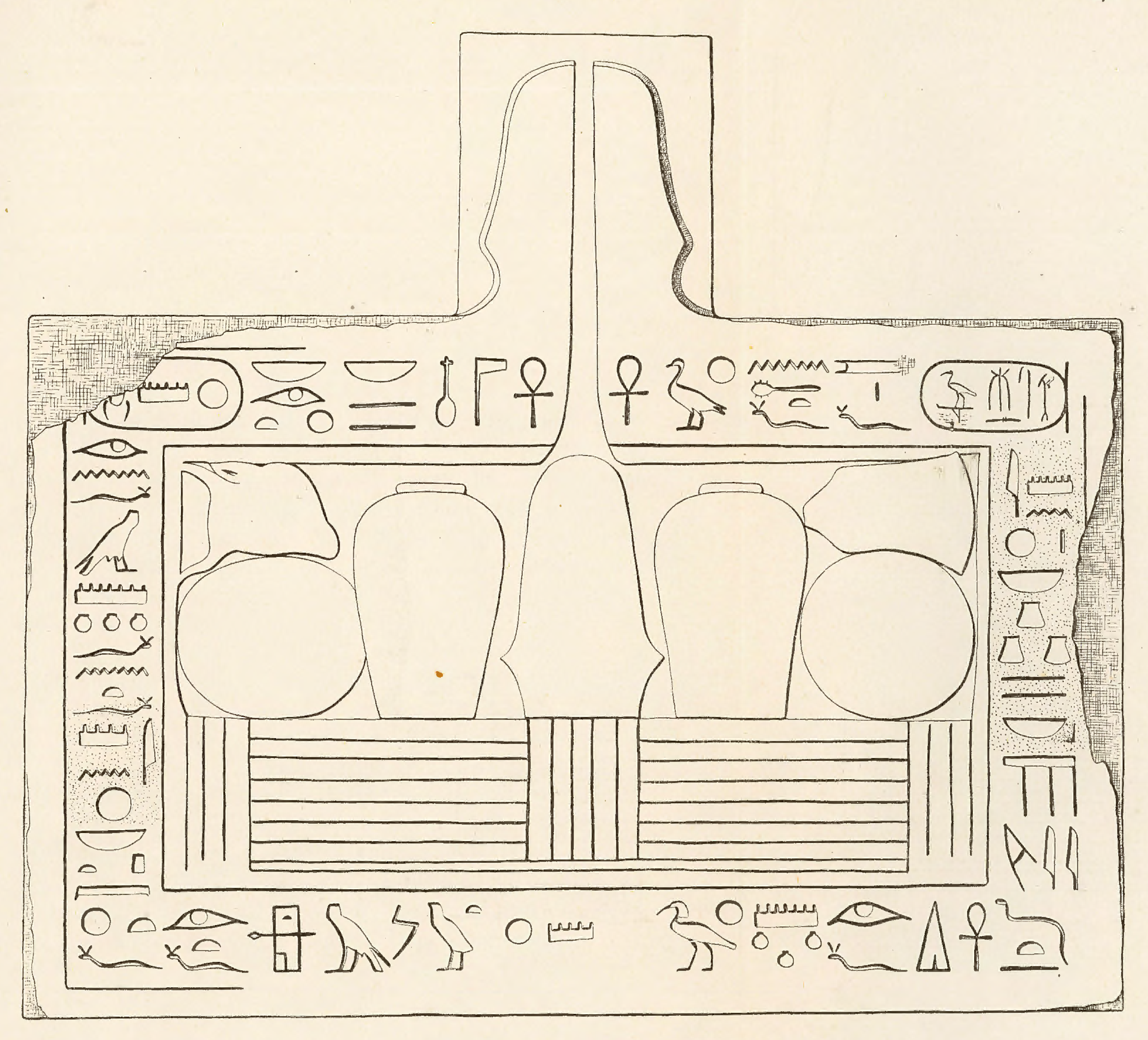


A



B

Statue of Amenortais.



Offering Table of Thutmosis III.

# FOUILLES À SAQQARAH

## LES TOMBES JUMELÉES
## DE NEFERIBRÊ-SA-NEITH ET DE OUAHIBRÊ-MEN

(avec 16 planches)

PAR

ÉT. DRIOTON ET J.-P. LAUER

Ces deux tombes ont été découvertes à Saqqarah par C. M. Firth en 1929, qui donna alors un bref compte rendu de leur exploration dans les *Annales du Service des Antiquités* [1]. Accolées l'une à l'autre, elles sont construites en calcaire blanc de Tourah au fond d'un vaste puits de 10 à 11 mètres de côté et d'une vingtaine de mètres de profondeur. Ce puits fut foré à l'époque saïte à travers les vestiges des murs et du dallage de basalte de la partie sud du temple du roi Ouserkaf [2] immédiatement au nord de la pyramide de sa reine (voir pl. III, à l'endroit marqué d'une flèche).

Le vidage de ce puits entièrement comblé de sable demanda de nombreuses semaines. Commencé le 21 janvier on aperçut la toiture voûtée de la première tombe le 4 mars (voir pl. IV, 1) et celle de la seconde le 15 (voir pl. IV, 2 et V, 1). Firth pénétra dans la première, celle de *Neferibrê-sa-Neith,* le 14 mars, elle avait malheureusement été violée et l'achèvement de son déblaiement demanda encore une huitaine de jours. Quant à la tombe jumelle, celle de *Ouahibrê-men,* accolée au sud de la précédente, et demeurée au contraire intacte, Firth ne réussit à y entrer qu'après en avoir détruit la voûte ainsi que les parois est et ouest, qui, reposant sur le couvercle du sarcophage, en interdisaient l'ouverture. Cette dernière opération ne put ainsi être menée à bien que le 23 avril, soit trois mois après le début des travaux de désensablement.

---

(1) C. M. Firth, *Ann. Serv. Antiq.*, t. XXIX, p. 68-70.

(2) Cf. *ibid.*, p. 66 au point marqué «Saite tomb A».

# I

## STRUCTURE ET CONTENU DES TOMBES

PAR

J.-P. LAUER

Ces deux tombes situées au fond d'un même vaste puits présentent encore au-dessus du niveau du sol des vestiges d'une superstructure commune qui aurait été faite de blocs de calcaire fin arrachés au temple d'Ouserkaf. Ces vestiges (voir pl. III), qui s'élèvent en moyenne à 4 mètres au-dessus du roc sans présenter de face extérieure parementée avec soin, ne constituaient en réalité que les fondations de la chapelle érigée au-dessus de la tombe pour le culte funéraire et les offrandes, la profondeur de ces fondations devant correspondre à celle de la couche des débris accumulés au cours des deux millénaires qui séparent le temps d'Ouserkaf de l'époque saïte. Quelques fragments d'inscriptions hiéroglyphiques (voir deux spécimens, pl. XVI, 2) et d'éléments d'architecture apparemment de cette époque, soigneusement sculptés dans le calcaire fin, ont été retrouvés parmi les ruines du temple; notons, en particulier, une partie d'un chapiteau palmiforme (haut. = o m. 44, voir fig. 1) et deux fragments d'un beau chapiteau composite de type nouveau, orné de groupes de fines palmettes (voir fig. 2 et pl. XVI, 1)[1]. Ces éléments durent appartenir aux chapelles en surface des diverses grandes tombes saïtes creusées dans le temple d'Ouserkaf. Le contour du plan de la chapelle des tombes que nous décrivons est nettement exprimé sur notre planche I : le rectangle saillant vers l'est correspondait peut-être à la rampe ou aux marches d'accès à un petit portique à colonnes, qui aurait précédé la chapelle proprement dite. Celle-ci aurait été comprise dans un massif recouvrant entièrement le grand puits.

[1] L'élément de la figure 2 avait été recueilli par Firth; quant à celui de la planche XVI, 1, il a été retrouvé depuis par nous-même au cours des déblaiements complémentaires du temple d'Ouserkaf, que nous avons entrepris.



Ce dernier, en effet, dans ce type de tombes[1] ne restait pas ouvert en attente jusqu'au jour des funérailles comme Barsanti semble l'avoir cru[2]. On le recomblait, au contraire, entièrement de sable fin aussitôt que la construction de la chambre sépulcrale était achevée, et après avoir relié celle-ci par un petit couloir horizontal à l'une des parois du puits (généralement est, parfois ouest), derrière laquelle on avait foré un puits auxiliaire. C'est seulement par ce dernier, préalablement mis en communication avec le couloir horizontal, que l'on pouvait accéder à la chambre et effectuer l'inhumation. La bouche de ce puits auxiliaire devait se trouver dans le portique précédant la chapelle.



Fig. 1.

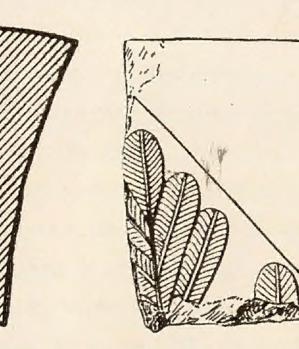



Fig. 2.

### A. La tombe Nord (*Neferibrê-sa-Neith*).

Le puits auxiliaire d'accès à la chambre sépulcrale se trouve ici à 2 mètres à l'est du grand puits. Mesurant 1 m. 40 × 1 m. 15 d'ouverture, il s'enfonce à 28 mètres de profondeur, soit à 8 mètres plus bas

[1] Cf. Barsanti, *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, les tombeaux de *Psammétique*, p. 161-166 (avec 3 figures), de *Péténisis*, p. 230-234 (avec 4 figures), et de *Zannehibou*, p. 262-265 (avec 4 figures).

[2] Cf. *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, p. 165.

que le sol rocheux de la chambre du sarcophage sans raison apparente [1]. A 8 m. 50 du fond, une percée dans sa paroi ouest (pl. I, en P), qui fut soigneusement murée après les funérailles, le fait communiquer avec le grand puits où un couloir voûté en brique crue permettait d'atteindre l'entrée de la chambre. Deux murets parallèles en brique crue de 0 m. 35 d'épaisseur, descendant jusqu'au roc, avaient été disposés contre les parois extérieures nord et sud du couloir, probablement pour permettre d'entasser dans le puits ainsi formé le sable sur lequel ce couloir allait être construit (voir pl. I, section EF).

Si malgré tant de précautions prises cette tombe fut violée, il semble bien, comme Firth l'a écrit [2], que cela soit dû au fait que la brèche pratiquée, immédiatement après l'inhumation et la fermeture du sarcophage, dans la voûte de brique crue du couloir de raccord entre la chambre sépulcrale et le puits auxiliaire (voir pl. I, en Q, pl. IV, 2 et pl. V, 1) ne fut pas suffisamment importante et que les violateurs parvinrent, en l'aveuglant avec des morceaux de planches [3], à empêcher le sable de couler et de leur barrer l'accès à la chambre.

Un système analogue, mais plus sûr, fut utilisé dans d'autres tombes de cette époque. Il consistait à prévoir dans la voûte de la chambre

(1) Il est à remarquer que dans les autres tombeaux de cette époque, que nous connaissons, le puits satellite descend également plusieurs mètres au-dessous du niveau du couloir de raccord (cf. *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, p. 162, fig. 2, p. 230, fig. 1, et p. 263, fig. 1, ainsi que *Sup. Ann. Serv. Antiq.*, cahier n° 3, p. 3, fig. 2). Peut-être était-ce une tromperie à l'adresse des violateurs éventuels ; mais nous croyons plutôt qu'il s'agissait là d'un dispositif de sécurité : ce prolongement du puits satellite aurait servi de déversoir pour le sable s'écoulant de la brèche faite dans la voûte du couloir de raccord par l'ouvrier chargé des dernières opérations, et aurait donné à celui-ci tout le temps nécessaire pour s'échapper.

(2) *Ann. Serv. Antiq.*, t. XXIX, p. 69.

(3) Firth signalait dans ses notes que ce passage contenait une série de pièces de bois qui auraient sans doute supporté, pensait-il, les cintres sur lesquels la voûte avait été construite. Il nous semble plus probable, étant donné que les Egyptiens construisaient généralement leurs voûtes sans cintres, que ce sont là précisément les bois qui servirent aux voleurs pour aveugler la brèche. Barsanti (cf. *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, p. 262) parvint ainsi à arrêter momentanément l'écoulement du sable par une ouverture semblable dans le couloir de raccord de la tombe de *Zannehibou*.



sépulcrale même un ou plusieurs conduits que l'on débloquait au moment voulu pour laisser couler le sable ; celui-ci se répandait alors sur le sarcophage qu'il ne tardait pas à recouvrir, et envahissait progressivement toute la chambre la bloquant dès son entrée, d'où il devenait impossible d'atteindre les orifices des conduits pour tenter de les obturer. Ce système fut employé à Saqqarah dans le tombeau de *Pétènisis,* où Barsanti, à ses dépens, éprouva son efficacité et dut se résoudre à vider le grand puits [1] ; il avait été prévu également dans le tombeau de *Psammétique,* qui ne fut pas utilisé [2]. Mais le meilleur exemple se trouve dans la tombe de *Amen-Tefnakht,* construite parmi les ruines du temple d'Ounas [3] : il y avait là dans la voûte trois conduits verticaux régulièrement espacés, qui avaient été provisoirement obturés chacun par une poterie engagée dans sa partie inférieure [4] ; aussitôt la fermeture du sarcophage effectuée, on avait brisé le fond de ces poteries pour permettre l'écoulement du sable.

Au fond du grand puits la chambre sépulcrale de *Neferibrê-sa-Neith* est construite en blocs de calcaire blanc de Tourah disposés par assises réglées de 0 m. 23 à 0 m. 28 de hauteur. Mesurant intérieurement en plan 3 m. 85 × 1 m. 87, elle est couverte d'une voûte en plein cintre faite de deux rouleaux superposés (voir pl. I, sections AB et CD et pl. II). La chambre, depuis sa base jusqu'au sommet de sa voûte, atteint intérieurement 3 m. 95 de hauteur. Sa partie inférieure, sauf une bande de 0 m. 65 sur toute sa largeur du côté est, et trois niches rectangulaires ménagées vers le milieu des trois autres parois, est occupée par un énorme sarcophage de calcaire de 3 m. 20 × 1 m. 78 et de 2 m. 20 environ de hauteur, couvercle compris. Ce dernier n'avait pas été soulevé par les voleurs qui, après avoir tenté de le briser suivant une entaille transversale faite à sa partie supérieure à un mètre de son extrémité est, s'étaient contentés de percer la paroi orientale de la cuve en R (section AB). Par ce trou les voleurs fracturèrent en de nombreux morceaux

(1) Cf. *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, p. 230-231, et fig. 1.

(2) *Ibid.*, p. 165.

(3) Cf. Zaki Youssef Saad, *Royal Excavations at Saqqara and Helwan* (1941-1945), dans : *Supplément aux Ann. Serv. Antiq.*, cahier n° 3, p. 1-11.

(4) *Ibid.*, p. 2-5 et fig. 1 à 4.

le couvercle en pierre d'un second sarcophage, cette fois momiforme, reposant à l'intérieur du premier. Il ne restait en place que la partie du couvercle comportant la tête que nous avons extraite depuis (voir pl. VI); les autres fragments furent ensuite presque tous retrouvés et nous les avons rassemblés pour rétablir les inscriptions qui ornaient ce couvercle

Fig. 3.



Fig. 4.

(pl. VII). La momie disparue ne reposait pas à même le sarcophage de pierre momiforme mais dans un cercueil de bois, dont il ne subsistait plus que des fragments calcinés mêlés à des débris de toile enduite d'une sorte de résine. C'est en tamisant ces débris que Firth a recueilli les menus objets suivants :

1° *Objets de parure.*

Une petite bande d'or ouvragée (long. = 40 mm. non comprise la petite languette de l'une des extrémités; haut. = 5 mm.) et incrustée de très petites pierres ou matières émaillées d'un brun rougeâtre. Les incrustations plus grosses de la partie centrale de la bande ont toutes été enlevées (voir fig. 3).

5 petites plaquettes rectangulaires (7 mm. × 8 mm.) en lapis-lazuli, et une en feldspath vert présentant chacune deux trous pour leur enfilage dans un collier.

7 plaquettes un peu plus grandes (8 mm. × 10 mm.) et légèrement bombées sur l'une de leurs deux faces principales. Ces plaquettes en argent portent des traces de feuilles d'or et sont comme les précédentes percées de deux trous.

37 petits grains d'argent aplatis d'un côté (d. = 6 mm., ép. = 4 mm.). Ils portent des traces de feuilles d'or et sont percés d'un seul trou.

Une centaine de perles cylindriques renflées par le milieu, en lapis-lazuli ou en pierres de tons vert foncé, vert clair ou brunâtre, et une cinquantaine de fragments de perles semblables.



2 petites perles cylindriques de ton vert clair.

1 perle cylindrique de même ton, mais deux fois plus épaisse et plus longue.

1 pendeloque (?) en argent oxydé portant des traces de dorure (fig. 4).

2° *Éléments d'incrustation.*

Une vingtaine de petits fragments en feldspath vert et surtout en lapis-lazuli.

3 petits Horus en lapis-lazuli de l'épaisseur d'une feuille de papier; un seul est presque complet, les deux autres n'ont plus leur tête.

Fragments de toutes petites barres de cuivre.

3° *Amulettes.*

Un petit modèle de chevet en hématite (haut. = 20 mm., long. = 33 mm.).

Petit œil (*oudja*) en pierre rouge.

Une toute petite pendeloque en lapis-lazuli représentant une divinité(?) assise.

Quelques débris d'*ouchebti,* dont trois barbes.

Les deux niches rectangulaires (0 m. 70 × 0 m. 48 et de 2 m. 80 de hauteur), qui se trouvaient respectivement dans les parois nord et sud de la chambre, devaient contenir les quatre vases canopes divisés en deux groupes, ainsi que nous le constaterons dans la seconde tombe. Trois de ces vases enlevés par les voleurs furent retrouvés par Firth dans la partie du puits satellite, qui descend plus bas que l'ouverture ménagée en P (pl. I, section AB) dans sa paroi occidentale. Ces vases canopes en albâtre ont tous trois des couvercles à tête humaine (pl. XIII, 1) et sont inscrits au nom de *Neferibrê-sa-Neith;* notons que l'un d'eux est très nettement plus petit que les autres.

La troisième niche, celle de la paroi ouest, est carrée, de 0 m. 55 environ de côté, et de même hauteur que les précédentes. Elle est encadrée, au nord et au sud sur cette paroi ouest, par deux entailles verticales de 0 m. 22 × 0 m. 09 de section (voir pl. II). Ces entailles avaient servi de gaines à des chandelles de bois qui permirent la descente du couvercle.

### Manœuvre au sable de descente du couvercle (pl. II).

La momie ayant été déposée dans le sarcophage, on détruisit les quatre piles provisoires qui, construites sur la cuve à proximité de ses quatre angles, avaient maintenu le couvercle soulevé en attente jusque là. Ce dernier fut alors pris en charge par les chandelles de bois reposant dans leurs gaines sur du sable. Deux hommes descendant respectivement dans les deux niches ou cheminées disposées à l'est et à l'ouest de la cuve débloquèrent les bouches ménagées (en I, pl. I) dans les parois nord et sud de ces cheminées à la base des quatre gaines, d'où le sable commença à s'écouler laissant s'enfoncer doucement les chandelles. En réglant avec soin cet écoulement, le lourd couvercle, qui ne pesait pas moins de 15 tonnes, guidé sur trois faces par les parois mêmes de la chambre, descendit peu à peu à sa place prévue pour obturer la cuve. L'homme qui se trouvait dans la cheminée ouest put alors, en escaladant le couvercle, rejoindre son camarade qui venait d'opérer dans la cheminée est, pour s'échapper avec lui par l'orifice d'accès S (pl. I, section AB) raccordé au puits satellite par le petit couloir horizontal voûté en brique crue. Après avoir soigneusement rebloqué l'orifice S, ils crevèrent la voûte de brique en Q, afin d'interdire désormais le passage grâce au sable coulant, et durent s'efforcer, avant de remonter par le puits satellite de bloquer également l'ouverture P dans sa paroi.

A l'est du sarcophage, la cheminée pour la manœuvre et l'évacuation du sable n'est pas constituée par une niche comme à l'ouest, car elle a trouvé place dans l'espace de 0 m. 65 qui sépare la cuve de la paroi orientale de la chambre. Pour la même raison, les gaines des chandelles n'existent de ce côté qu'au-dessous du niveau de jointure du couvercle et de la cuve, et les deux tenons qui reposèrent sur ces chandelles durant la manœuvre ont été laissés plus larges et plus épais que du côté ouest où ils avaient dû être réduits pour passer dans les gaines.

C'est, d'autre part, dans cette cheminée qu'auraient été déposées les boîtes à *ouchebti*, s'il en fut toutefois ici comme dans la tombe jumelle décrite ci-après. Quelques beaux *ouchebti* avaient été retrouvés par Firth



dans le sable qui remplissait le passage voûté en brique crue, mais la plupart étaient rassemblés dans la chambre sur le couvercle du sarcophage vers son extrémité ouest et sous une masse de bois carbonisé. Il lui sembla que ces *ouchebti* avaient été placés dans une boîte, et nous avons constaté ensuite dans la tombe voisine qu'il en était bien ainsi. Au total 336 *ouchebti* furent recueillis (voir un petit choix de ceux-ci, pl. VIII). Ils portent inscrit le nom du propriétaire de la tombe dans un verset du *Livre des Morts* usuel à l'époque Saïte. D'une très belle facture, ils sont en faïence de ton bleu pâle ou vert d'eau, et ont une hauteur de 18 à 20 centimètres.

Des textes sont gravés en colonnes sur les deux parois est et ouest de la chambre dans leur partie supérieure délimitée par la demi-circonférence de la voûte (voir pl. I, section CD et pl. II), ainsi que sur les parois nord et sud mais simplement sur 0 m. 75 de largeur à partir des angles nord-est et sud-est (pl. I, section AB et pl. II). En outre, le premier sarcophage même porte sur le grand axe de son couvercle une bande d'hiéroglyphes disposés en colonne, où se lit le nom du défunt, et sur sa cuve une autre bande, horizontale et périphérique, qui n'est visible qu'aux quelques points où cette cuve n'est pas appliquée contre les parois de la chambre. Les transcriptions de ces divers textes sont données ci-après par M. Drioton.

Vers le fond du grand puits, à 1 m. 20 au-dessous de l'assise de base du sépulcre, on atteint, par le puits aux parois de brique crue situé sous le couloir d'accès voûté (pl. I, sections AB et EF), une ouverture de 1 m. 25 de hauteur × 1 m. 15 de largeur, qui était encore murée avec des briques. Celle-ci donne accès sous la chambre sépulcrale à une large salle souterraine de 1 m. 30 de hauteur, remplie de sable qui y avait coulé par des orifices O (pl. I, sections AB et CD) ménagés dans le roc hors de la base de la construction sur ses différents côtés. Il s'agit ici évidemment d'un dispositif de sécurité supplémentaire interdisant par ce sable coulant toute attaque du tombeau par en dessous à partir d'une galerie qui aurait pu être forée depuis le fond du puits satellite. Signalons enfin que le puits satellite, au niveau de son raccordement avec le grand puits, donne accès vers le sud à une vaste salle rectangulaire (6 m. 40 × 4 m. 80), taillée dans le roc (indiquée en pointillé,

pl. I, en M). Cette salle, qui dut servir de dégagement pour la manipulation du matériel nécessaire à la fermeture de la tombe, était peut-être destinée en outre à contenir les approvisionnements de celle-ci, mais nous n'avons pu retrouver aucune indication à ce sujet dans les notes de Firth.

### B. La tombe sud (*Ouahibrê-men*).

La chambre sépulcrale de cette seconde tombe n'a pas été construite en même temps que celle de la tombe nord. Nous constatons, en effet, sur la façade orientale de ces deux chambres accolées, que les lits de la cinquième assise à la neuvième incluse ne coïncident pas d'une chambre à l'autre, et que les neuf premières assises de celle du sud pénètrent d'une trentaine de centimètres dans la façade de la chambre nord, jusqu'à une ligne verticale formée par des joints exactement superposés (voir pl. I, sect. EF, et pl. V, 1). Il est évident que cela n'aurait pas eu lieu si toute la façade avait été d'une seule venue, et il est assez plausible que celle des deux constructions, en l'espèce la tombe sud, qui pénètre en partie sous l'autre [1], ait été la première édifiée. Néanmoins la tombe nord fut ajoutée très tôt, certainement avant que le grand puits n'eût été recomblé de sable et recouvert par la chapelle de culte ; sinon, plutôt que de détruire celle-ci et vider le puits en l'agrandissant, n'aurait-il pas mieux valu creuser un second puits indépendant? En outre, *Ouahibrê-men* dut mourir le premier, avant même l'achèvement de sa chambre sépulcrale, lorsque le grand puits était encore à ciel ouvert ; deux faits le prouvent :

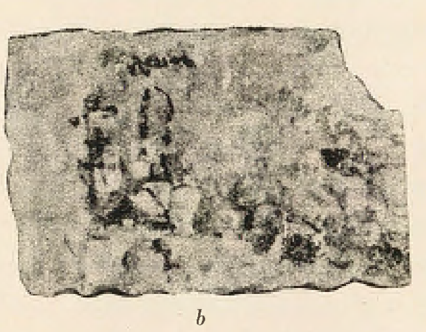
*a*) Bien que conçue sur le même plan que sa voisine, la chambre sud ne possédait pas, comme elle, ni d'ouverture latérale bloquée après l'inhumation, ni de couloir horizontal la reliant à un puits satellite ; ce dernier fut peut-être amorcé au sud de celui de la tombe voisine (pl. I), mais ne s'enfonçant pas au delà de 3 à 4 mètres, il semble avoir été utilisé comme dépôt de vases ou d'offrandes.

[1] Le fait peut être constaté également dans la cachette nord, où l'une des deux caisses à canopes a été trouvée, et qui s'engage en partie sous le mur méridional de la tombe de *Neferibrê-sa-Neith*.



*b*) La voûte de la chambre sud prenait naissance plus bas que celle de la chambre nord, et le rouleau intérieur de cette voûte reposait directement sur le couvercle du grand sarcophage de calcaire (voir pl. I, sect. CD et pl. IX). La manœuvre de fermeture de ce couvercle ne put donc être effectuée qu'avant la construction de la voûte au fond du puits encore ouvert. C'est ce qui explique qu'au cours de la fouille Firth


a


b


c

Fig. 5.

ait été contraint de détruire complètement cette voûte ; la photographie prise alors (pl. IX) rend bien compte de sa structure à claveaux en deux rouleaux comme celle de *Neferibrê-sa-Neith* (voir pl. I, sect. CD, et pl. II), structure qui diffère quelque peu de ce que Barsanti avait indiqué sur ses coupes des tombeaux de *Psammétique*, de *Péténisis* et de *Zannehibou* [1].

Firth dut, en outre, démonter la majorité des blocs des cinq assises supérieures des trois murs est, sud et ouest de la chambre, afin de permettre le dégagement du couvercle plat du grand sarcophage-cuve en calcaire. Sur trois de ces blocs nous avons relevé une inscription hiératique tracée à l'encre, qui semble se répéter sur chacun d'eux (voir fig. 5). De même qu'à *Neferibrê-sa-Neith*, ce couvercle comporte une bande médiane de grands hiéroglyphes disposés en colonne et donnant le nom du propriétaire, tandis que sur le pourtour même de la

[1] Cf. *Ann. Serv. Antiq.*, t. I, p. 163, fig. 3 ; p. 232, fig. 3 ; p. 265, fig. 4. Il est très probable que ces voûtes sont là comme ici formées de deux rouleaux superposés concentriquement.

cuve est gravée une seconde inscription hiéroglyphique disposée suivant une bande horizontale et lisible seulement sur la face sud.

A l'extrémité orientale de la cuve et immédiatement contre elle, se trouve ménagée dans la maçonnerie une niche dont le plan affecte la forme d'un T. Notre planche X, 1 nous montre sa cavité apparaissant après l'enlèvement de l'un des blocs qui la recouvrait. Les deux branches du T étaient séparées par un bloc (visible pl. X, 2 et XI, 1); dans chacune de ces branches était placée une boîte en bois, sans couvercle, remplie d'*ouchebti* rangés presque verticalement et serrés les uns contre les autres (voir pl. XI, 1). La boîte nord (pl. XI, 2) en contenait 206; dans la boîte sud du plâtre avait pénétré et coulé, colmatant ensemble tous les *ouchebti* au nombre de 200. Quant à la troisième partie de la cavité, celle formant le montant du T, elle contenait un pot rempli de linges ainsi qu'une boîte qui formait une sorte de petit autel à quatre pieds et dont le couvercle s'était effondré. Un faucon de bois dur retrouvé à côté surmontait peut-être ce couvercle. La boîte même portait une inscription à l'encre où se lisait le nom du défunt, et renfermait divers objets en relation avec le rituel des offrandes funéraires : un *pesech-kefa* en fer, de petites coupes de faïence bleue et deux séries de quatre vases de même matière sur un socle, ainsi qu'un serpent de bois à tête de bélier. Le mortier de la maçonnerie qui recouvrait la cavité avait dégouliné dans la boîte.

Au sud de la cuve du sarcophage, une autre niche était également recouverte de grands blocs visibles encore en place (en N) sur notre planche X, 2. Cette niche contenait une boîte en bois renfermant deux vases canopes inscrits, en albâtre (voir pl. XII, 2) : leurs bouchons figurent deux des quatre enfants d'Horus, *Amset,* à tête de cynocéphale et *Hapi,* à tête humaine. La boîte couronnée par une corniche à gorge avait encore son couvercle surmonté d'un petit Anubis (voir pl. XII, 1); elle comportait des fermoirs de bronze et était scellée à l'argile.

A l'ouest de la cuve, une troisième niche ne contenait qu'un socle de bois pourvu d'un encastrement momiforme.

Au nord, enfin, se trouvait la niche réservée aux deux autres canopes, *Douamoutef* à tête de chacal et *Kebhsenouf* à tête de faucon (pl. XIII, 2) en albâtre et inscrits comme les deux premiers. Ces canopes, dont le



contenu liquide s'était répandu, étaient enveloppés dans un linge très fin; ils avaient été enfermés dans une boîte de même type que les précédentes, également surmontée d'un Anubis (voir pl. XIII, 3). Le couvercle de cette boîte était inscrit à l'encre, et le fond de celle-ci présentait des entailles pour recevoir la base des vases.

C'est seulement après le déblaiement de ces quatre niches que Firth

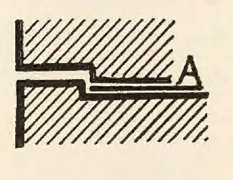
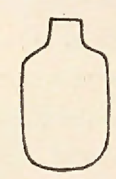


Fig. 6.


Fig. 7.

put s'employer à faire ouvrir la tombe demeurée inviolée jusque là. Cette opération demanda encore plusieurs jours, car il dut faire venir du Caire un reïs spécialisé dans l'emploi des vérins. Notre planche XIV, 1 rend compte de la manœuvre exécutée.

Le couvercle était soigneusement jointoyé, et une couche de résine avait été disposée en A (fig. 6) dans les angles, probablement pour amortir le choc lors de la pose de ce lourd monolithe pesant plus de 15 tonnes. Pour la description même du contenu du sarcophage (pl. XIV, 2 et XV), nous croyons préférable de transcrire ici le journal de fouilles de Firth, en date du 23 avril 1929 :

« The mummy is in a wooden anthropoid case, the exterior of which was covered with a thick layer of white paint with traces of hieroglyphs in color. Everything had, however, scaled off the wood. Round the sides of the case and between it and the stone anthropoid recess was packed with potsherds of red ware, pink painted. One jar of this form (fig. 7) with cover. The wood coffin had been painted with......[1] and band of inscription down front with vertically banded writing; at right side a role of papyrus quite decayed, with hieratic copies of the *Book of the Dead.* The wood had been covered with a layer of varnish which had scaled off, taking paint with it. The lower part of the coffin

[1] Le mot est illisible dans les notes manuscrites de Firth.

is bedded in a layer of resin. The resin is mixed with potsherds to economize the resin, and the resin was entirely left out above the level of the lower half of the wooden coffin, only a few potsherds being thrown in.

On removing the lid the body was found wrapped in linen and resin, covered with a network of extremely fine beads indicating a collar and the winged Isis (see pl. XV, 1). There were four flat amulets of the canopic deities, of silver much decayed, with an electrum mask and shoulder pieces of silver or electrum with hawk's heads. The toes and fingers were protected with gold sheaths. The mask was held across face with a strip of fine linen (pl. XV).

The bead work is very fine, but of the usual pattern. The net was of apple green large beads. The band of inscription black and yellow between bands of green and red. The black hieroglyphs picked out with red and a few green beads. The winged Isis is red, yellow, green.... This was flowed over with a solution of celluloid in acetone for consolidate it; wax failed as wind (?) came up and disturbed the beadwork.

The mummy had on the left side a plate of gold and a plate of obsidian, on the forehead a string of pale green glaze amulets, and under the head a quantity of small carnelian amulets. Between the folds of linen and resin were small amulets cut out of sheet gold. A fine heart scarab (see pl. XV, 2) of green jasper without inscription was over the heart.

Between the body and the coffin was a layer of resin, nearly a centimeter thick. The bones were those of a tall man in the prime of life.»

LISTE DES AMULETTES TROUVÉES SUR LA MOMIE DE *OUAHIBRÉ-MEN*

(voir pl. XV, 2)

1. Modèle de chevet en hématite .............. h=0,018 × l=0,025
2. Plaquette en racine d'émeraude portant le signe ⲧ .............................. h=0,02 × l=0,01
3. Signe ⲧ en racine d'émeraude .............. h=0,020
4-5. Deux signes ⲧ en émail gris verdâtre ......... h=0,025



6. *Dad* en émail gris verdâtre .................. h=0,021
7. *Dad* en émail gris verdâtre .................. h=0,018
8. Dieu Thot, en émail gris verdâtre ............ h=0,023
9. Déesse Nephtys en émail gris verdâtre ......... h=0,020
10. Déesse Isis en émail gris verdâtre ............ h=0,021
11. Scarabée en émail gris verdâtre ............... h=0,014
12. Scarabée en hématite ........................ h=0,012
13. Scarabée en hématite à reflets argentés ........ h=0,011
14-19. Six têtes de serpent en cornaline .......... h=0,021 à 0,014
20. *Dad* en cornaline ........................... h=0,019
21. *Dad* en cornaline ........................... h=0,016
22. Œil (*oudja*) en cornaline ................... l=0,012
23. Œil (*oudja*) en cornaline ................... l=0,009
24. Perle oblongue en cornaline ................ 0,013 × 0,006
25. Cœur en cornaline ........................ h=0,015
26. Cœur en cornaline pâle ...................... h=0,013
27. Nœud d'Isis en cornaline ..................... h=0,018
28. Divinité assise (Neith) en lapis-lazuli .......... h=0,011
29. Divinité assise (Mâat) en lapis-lazuli .......... h=0,012
30. Faucon Horus en lapis-lazuli .................. h=0,009
31. Scarabée à tête de faucon, en lapis-lazuli ...... h=0,012
32-33. Scarabées en lapis-lazuli ................. h=0,009
34. Cœur en lapis-lazuli ........................ h=0,014
35. Dieu Thot en lapis-lazuli .................... h=0,016
36. *Dad* en lapis-lazuli .......................... h=0,018
37. Œil (*oudja*) en hématite .................... l=0,009
38. Œil (*oudja*) en malachite ................... l=0,009
39. Grenouille en hématite ...................... h=0,009
40. Signe ☥ en hématite ........................ h=0,010
41. Scarabée en hématite ........................ h=0,009
42. Tête de serpent en or ....................... h=0,016
43. Serpent (*Det*) en or ........................ l=0,024
44-46. Trois uraei en or ......................... h=0,014
47. Sceptre (*heqa*) en or ........................ h=0,016
48. Fouet (*nekhekh*) en or ....................... h=0,014
49. *Dad* en or ................................. h=0,014
50. Œil (*oudja*) en or .......................... l=0,018
51. Pectoral ⛩ en or ........................ h=0,011 × l=0,015
52. Oiseau (*Ba*) en or ......................... h=0,015
53-55. Trois vautours (Mout) en or ............. h=0,014
56. Collier ▼, en or ........................... h=0,015

57. Contrepoids de collier ▦ en or .............. h = 0,013
58. Collier (*ousekh*) en or ........................ h = 0,012
59. Scarabée (*Kheper*) en or ..................... h = 0,014
60. Collier à têtes de faucon, en or ............. l = 0,015
61. Nœud d'Isis ............................... h = 0,015
62. Gros scarabée du cœur, en très beau jaspe vert foncé ................................. 0,043 × 0,032

J.-P. Lauer

# II

## INSCRIPTIONS DU TOMBEAU DE NEFERIBRÊ-SA-NEITH

PAR

ÉT. DRIOTON

Des deux caveaux jumeaux, bâtis au fond du grand puits saïte vidé jadis par Firth à Sakkarah et publiés ci-dessus par M. Lauer, celui de Neferibrê-sa-Neith est le seul qui porte des inscriptions sur ses murailles. Celui de Ouahibrê-men n'a pas livré d'autres textes que ceux, très ordinaires, du sarcophage, publiés en appendice à cette note.

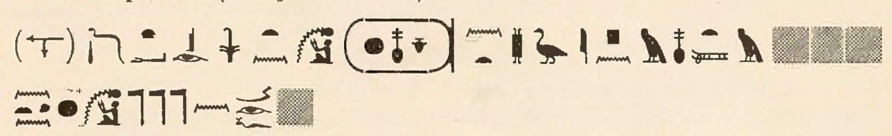
Les textes de Neferibrê-sa-Neith ne présentent certes, eux non plus, rien de bien original. Mais du moins le choix de ceux qui composent son abrégé de rituel montre quels étaient, dans le fatras de la littérature funéraire de cette époque, ceux que les Egyptiens estimaient essentiels, ou les plus efficaces.

Ce rituel, réparti en quatre formules d'inégale longueur, suivies d'une conclusion, se trouve disposé en colonnes sur les murs de la façon suivante :

Colonnes 1- 6 : Panneau à l'extrémité est de la paroi sud.
Colonnes 7-20 : Paroi est, partie cintrée.
Colonnes 21-25 : Panneau à l'extrémité est de la paroi nord.
Colonnes 26-39 : Paroi ouest, partie cintrée.

### *A.* CUVE

Cuve en calcaire dégrossi. Au milieu du couvercle, sur une bande verticale planée (= *Pyram.*, 266) :



## *B.* SARCOPHAGE

Sarcophage anthropoïde en calcaire, fragmenté. Sur la poitrine, une Nout agenouillée étend ses ailes. Au-dessous, en quatre colonnes (= *Pyram.*, 2101-2102) :

De chaque côté de ces colonnes d'inscriptions :

— en haut, dieux momiformes superposés. A droite ( ) et à gauche, ( ) et [×]

— au dessous, de chaque côté : (*vertic.*)

## *C.* PAROIS

Rituel disposé en colonnes, selon le schéma donné plus haut ( ).

### *FORMULE I*

(= *Coffin Texts,* II, 255-259)



### *FORMULE II*

(= *Saqqara,* 1906-1907 [1], XLIV, lignes 6-7 *du texte courant)*

(1) C'est-à-dire Quibell, *Excavations at Saqqara* (1906-1907), Le Caire, 1908, p. 21-61, *Textes religieux écrits sur les sarcophages,* par P. Lacau.

## FORMULE III

(= *Saqqara*, 1906-1907, XLIV, lignes 5-6 *du texte courant*)

## FORMULE IV

(= Pétenisis [1], 496-506)

[1] Maspero, *Les inscriptions du tombeau de Pétenisis*, dans *Annales du Service*, I (1900), p. 256.



sic

sic

## CONCLUSION

(= *Pyram.*, 225 *b*-226 *b*)

*APPENDICE*

Sarcophage de Ouahibrê-men (d'après les copies de Firth et de M. Lauer).

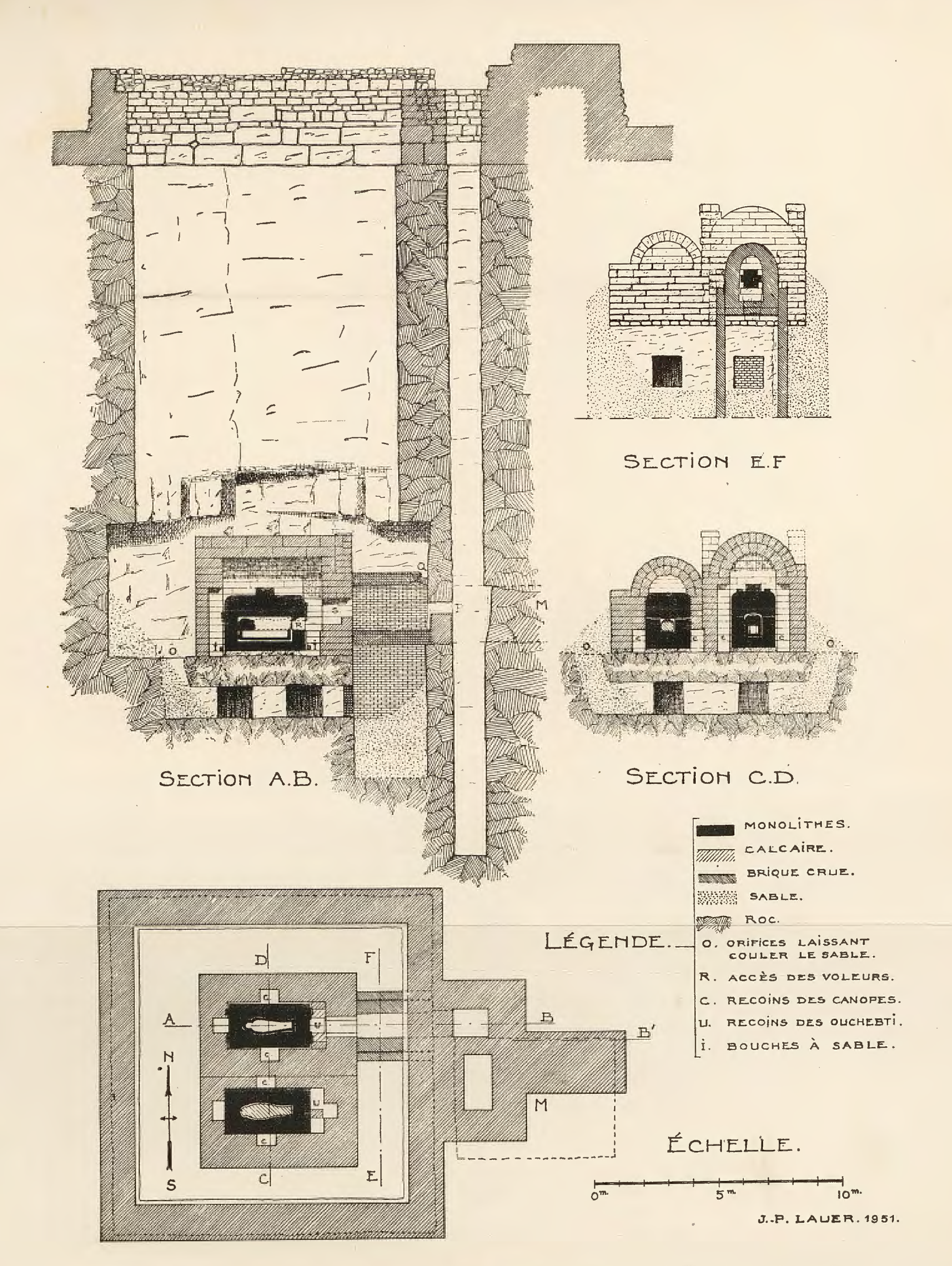
Au milieu du couvercle de la cuve, en colonne verticale (*Pyram.*, 266) :

Le pourtour de la cuve porte en frise, à 0 m. 15 au-dessous du couvercle, une inscription en majeure partie cachée par les murs dans lesquels le sarcophage est encastré. La seule partie visible, à partir de l'angle sud-ouest, en est :

C'est une formule connue, fréquente sur les cuves monumentales de cette époque [1].

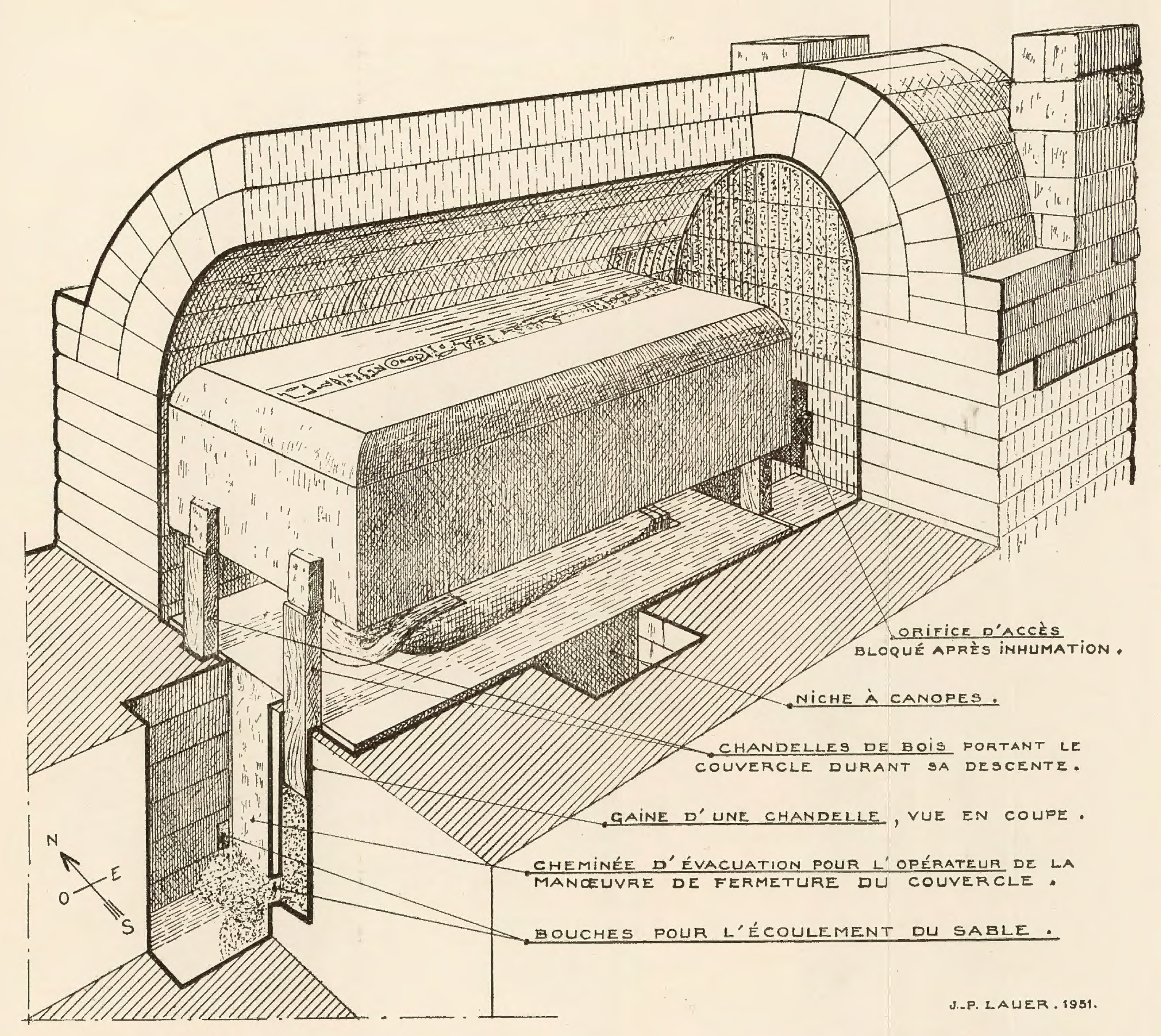
Étienne Drioton.

[1] Par exemple : Barsanti, *Le tombeau de Smendès*, dans *Annales du Service*, I (1900), p. 190. Maspero, *Les inscriptions du tombeau de Péténisis*, *Ibid.* p. 261.

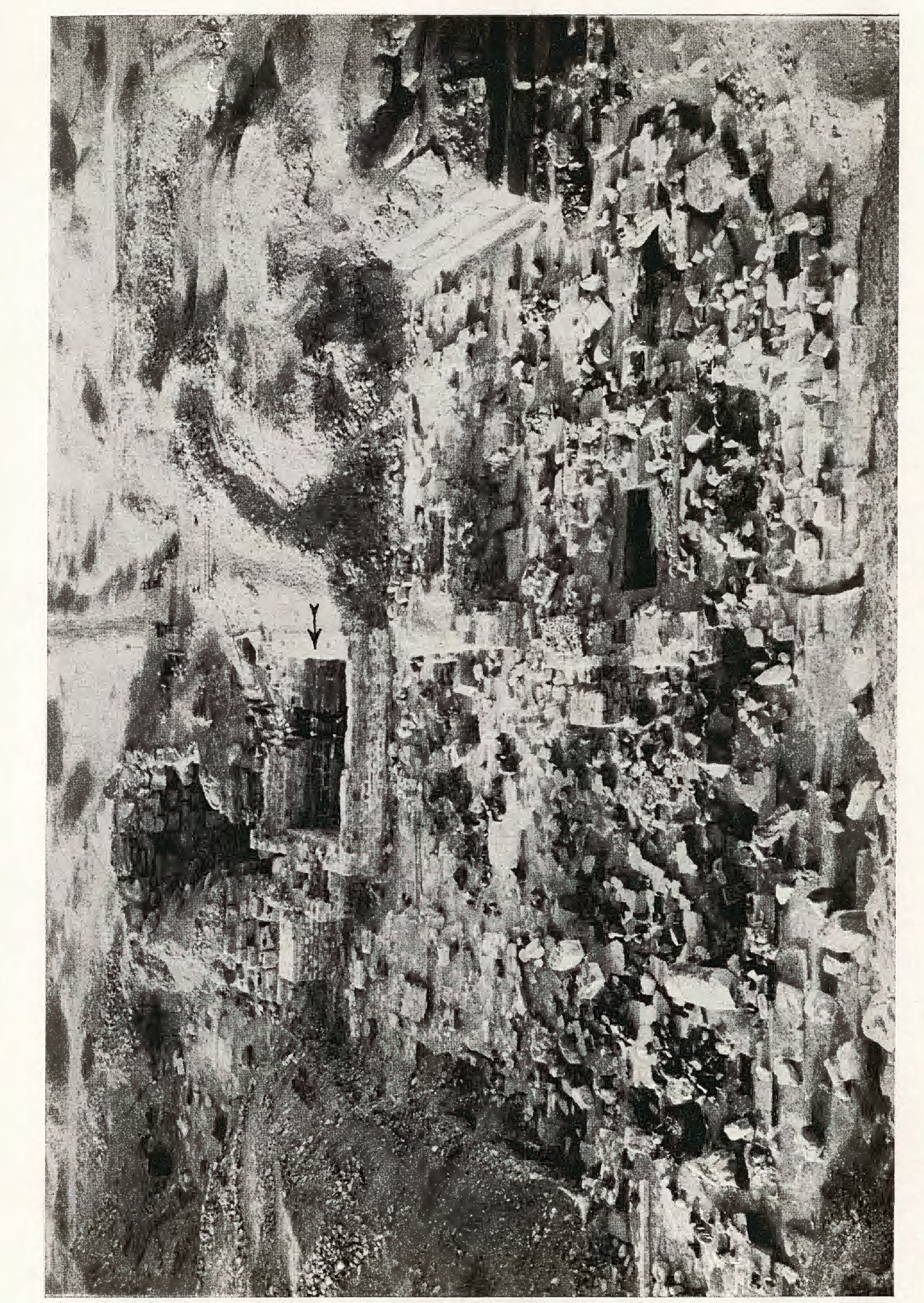



Plan et sections des tombes jumelées de *Neferibrê-sa-Neith* (au nord) et de *Ouahibrê-men* (au sud).

Pl. I.




Vue intérieure de la chambre sépulcrale de *Neferibrê-sa-Neith* montrant la manœuvre de fermeture du couvercle du sarcophage.



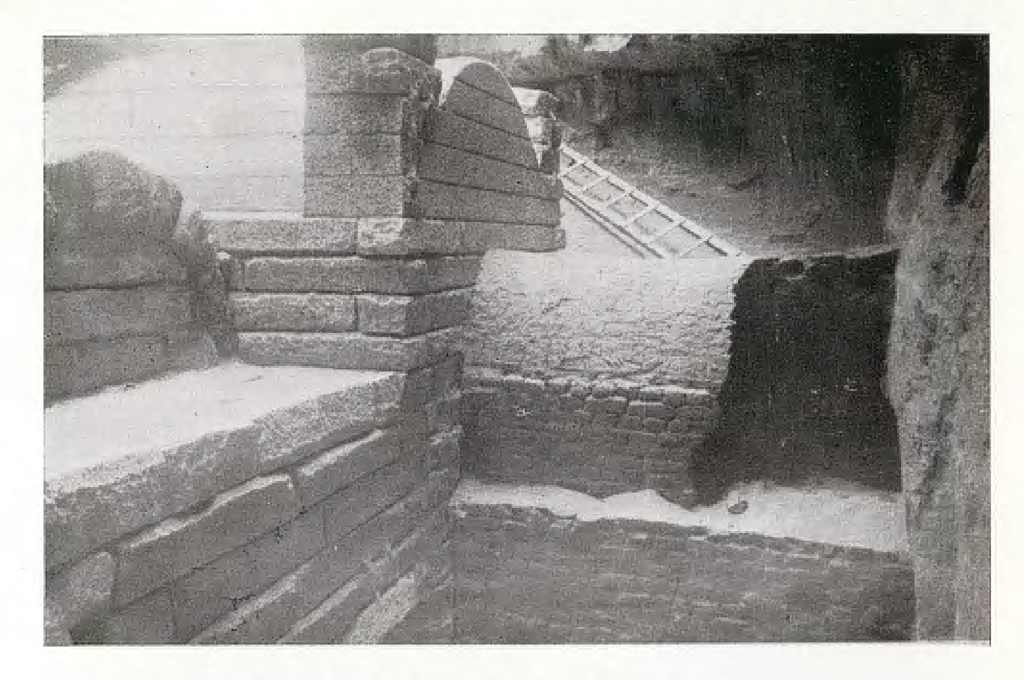
Le grand puits de *Neferibrê-sa-Neith* dans le temple d'*Ouserkaf* vu de sa pyramide.



1. Apparition de la chambre voûtée de *Neferibrê-sa-Neith* et de la voûte en brique crue du couloir d'accès.



2. Les voûtes des deux tombes jumelées sont visibles, ainsi que la brèche intentionnelle dans la voûte du couloir d'accès.



1. La voûte rompue du couloir d'accès à la tombe de *Neferibrê-sa-Neith*.



2. Les façades vers l'est des tombes jumelées, après enlèvement du couloir d'accès.





Moitié supérieure du couvercle du sarcophage de *Neferibrê-sa-Neith*.

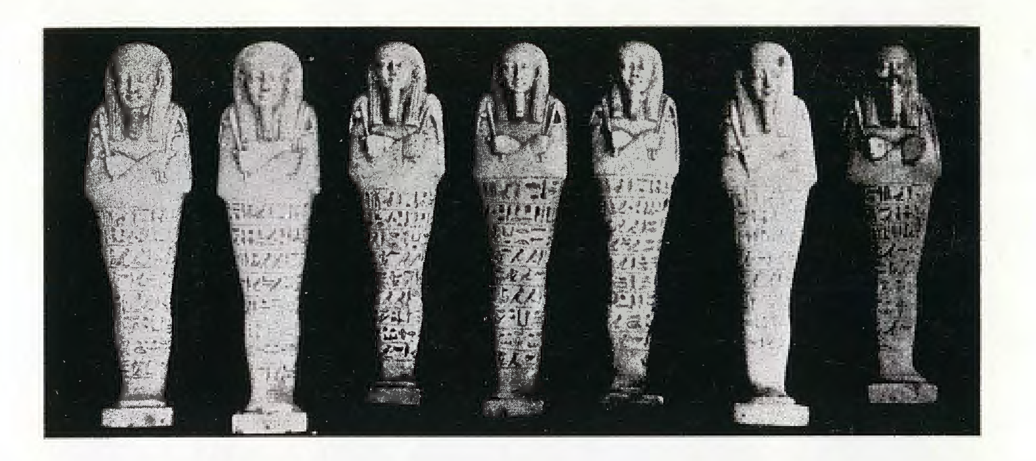


1



2

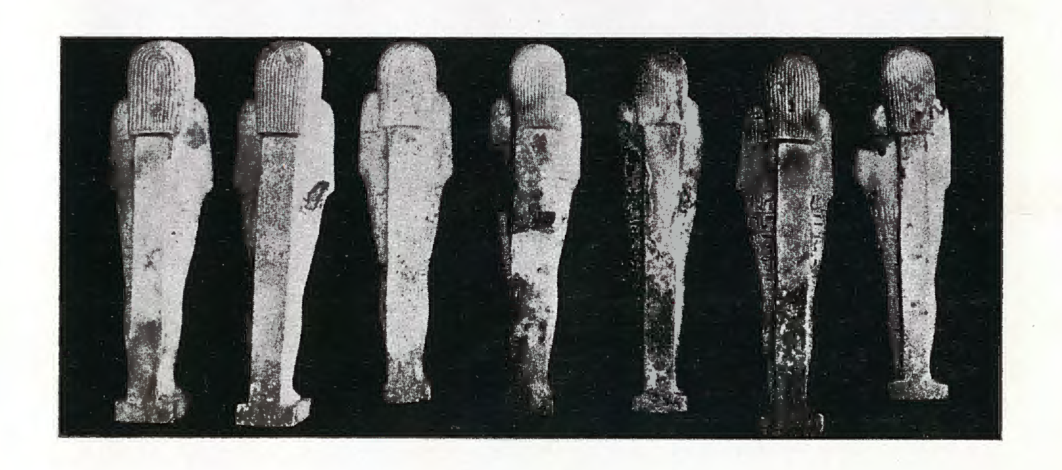
Couvercle du sarcophage fragmenté de *Neferibrê-sa-Neith*
(deux vues complémentaires l'une de l'autre).



1



2



3

Choix d'*ouchebti* de *Neferibrê-sa-Neith* vus de face, de profil et de dos.



Pl. IX

Voûte clavée à deux rouleaux construite directement sur le sarcophage de *Ouahibrê-men*.



1




2

Sarcophage de *Ouahibrê-men* après destruction de la voûte.
1. La cachette à *ouchebti* apparaît. — 2. Elle est ouverte.



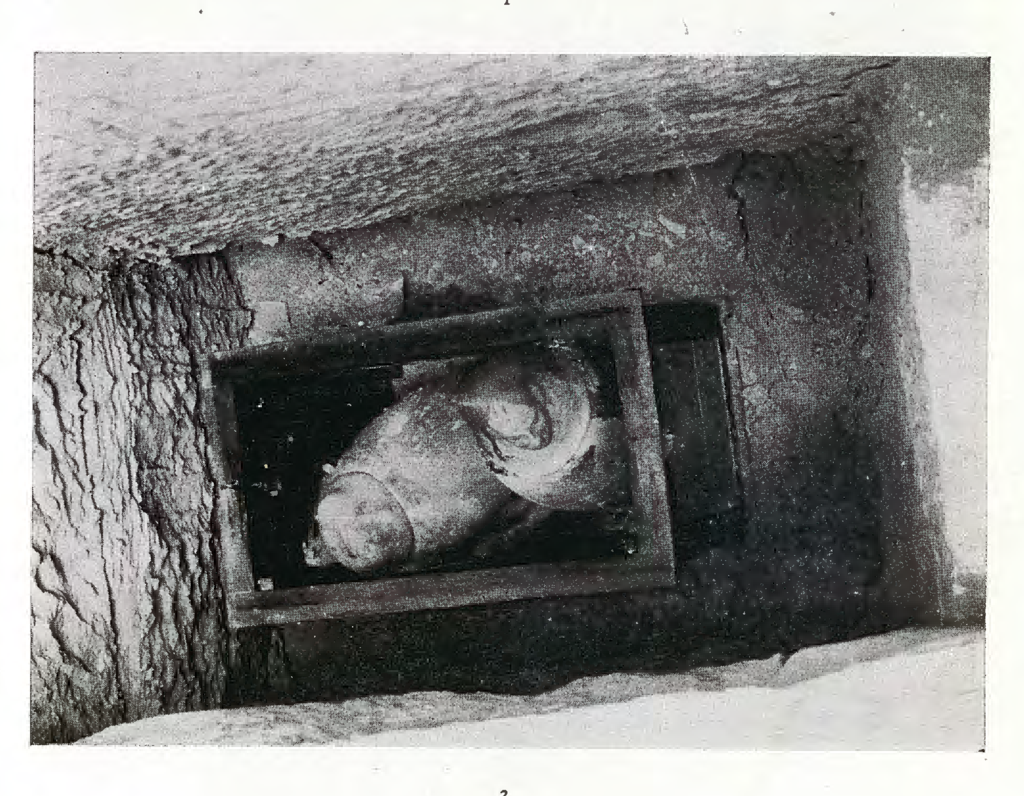
1. Logement des caisses à *ouchebti,* à l'est et contre la cuve.



2. L'une de ces caisses pleine d'*ouchebti,* dans son logement.



1



2

1 et 2. Caisse à canopes de *Ouahibrê-men* avant et après enlèvement du couvercle (puits contre la paroi sud du sarcophage).

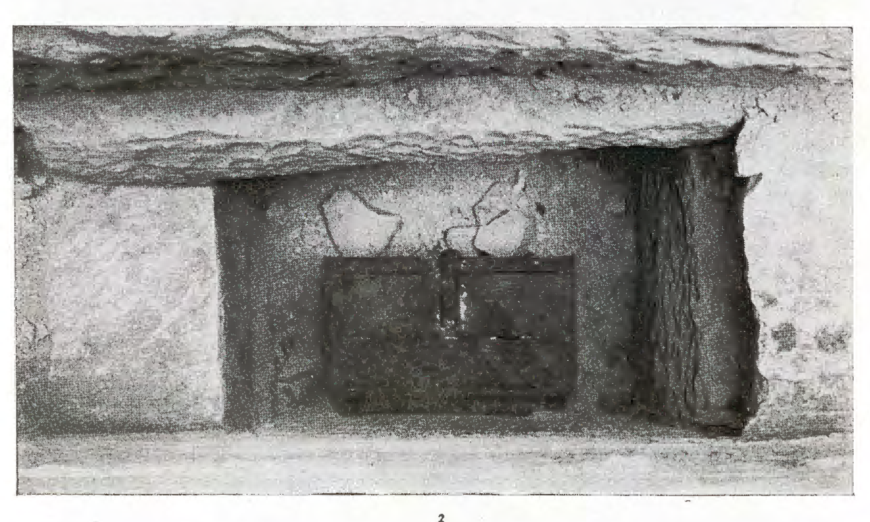


1



2

Vases à canopes : 1. de *Neferibrê-sa-Neith ;* 2. de *Ouahibrê-men.*



3

Caisse à canopes de *Ouahibrê-men* (puits contre la paroi nord du sarcophage).



1. Manœuvre d'ouverture du sarcophage de *Ouahibrê-men*.



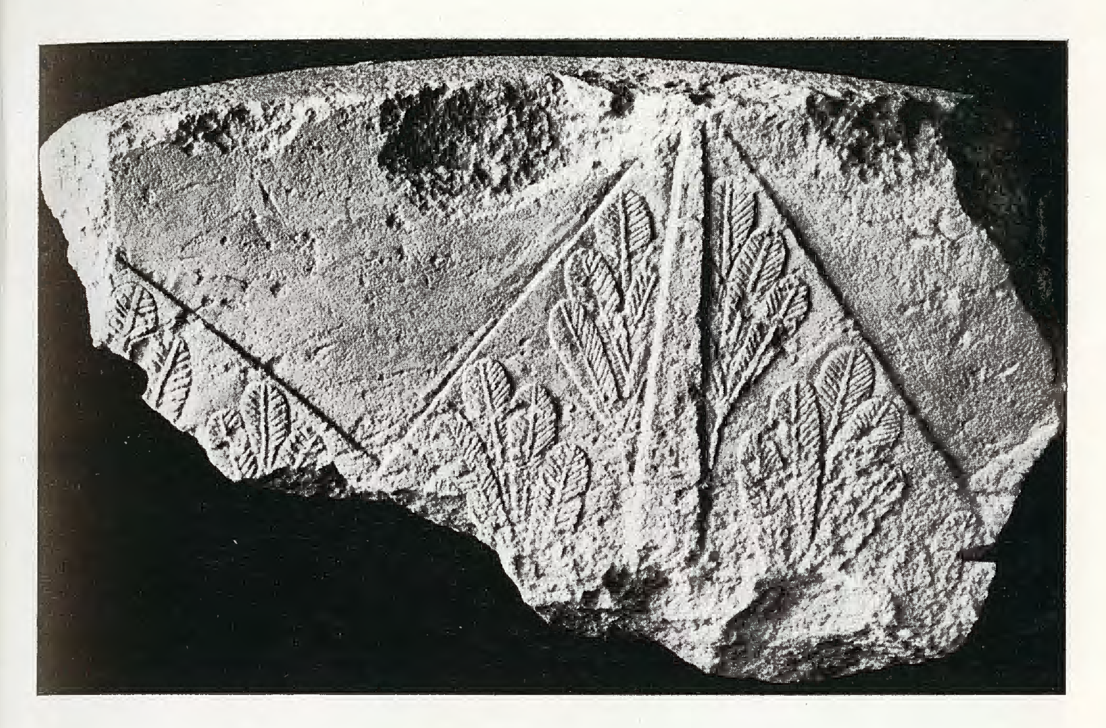
2. Cercueil de bois et momie de *Ouahibrê-men*.



1. Momie de *Ouahibrê-men* dans son cercueil.



2. Amulettes et scarabée du cœur recueillis sur cette momie.



1. Fragment de chapiteau composite, probablement d'époque saïte, trouvé dans le temple d'Ouserkaf.



2. Fragments inscrits en relief, probablement d'époque saïte, trouvés dans le temple d'Ouserkaf.

# LES TABLES D'OFFRANDES
## DE LA GRANDE COUR DE LA TOMBE DE MONTOUEMHÂT

(avec huit planches)

PAR

PAUL BARGUET, ZAKARIA GONEIM ET JEAN LECLANT

Lors des travaux menés de 1949 à 1951 pour le dégagement de la grande cour à ciel ouvert de la tombe de Montouemhât (Assassif, n° 34) [1], M. Zakaria Goneim a trouvé, dans les déblais qui l'encombraient, plusieurs tables d'offrandes, seuls vestiges du très riche matériel dont était pourvu ce véritable «palais funéraire» [2] et qui se trouve aujourd'hui dispersé à travers les collections d'antiquités égyptiennes.

### Table d'offrandes n° I

La plus importante et la plus belle est celle au nom de Montouemhât lui-même. La table proprement dite et son pied sont pris dans une seule masse de granit noir, qui s'est fendillée selon de très nombreuses lignes de brisure, surtout dans sa partie supérieure, et qui devra être restaurée. Haute dans son ensemble de 0 m. 63, elle se compose d'un support aux côtés inclinés, sur lequel repose une tablette (0 m. 075),

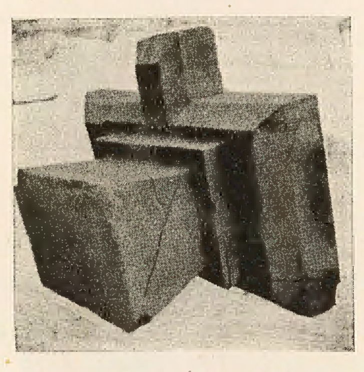
---

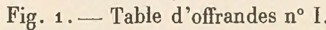
[1] Cf. *Orientalia*, 19 (1950), p. 370-372, fig. 28-30 (pl. LI-LII) et 20 (1951), p. 473-474, fig. 35-38 (pl. LXIII-LXIV).

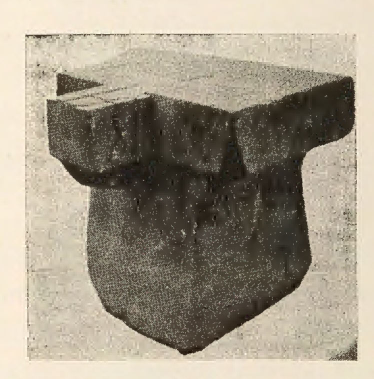
[2] Une unique chapelle, repérée fortuitement, a été publiée par le P. Scheil (*Mém. Miss. arch. française*, V (1891), p. 613-623); elle a été considérée, d'une manière générale, comme constituant la sépulture «complète» du célèbre vizir de Thèbes (Porter et Moss, *T. B.*, I (1927), p. 67; H. von Zeissl, *Äthiopen und Assyrer in Ägypten* (1944), p. 60 et 78-79); en fait, ce n'est qu'une pièce, parmi beaucoup d'autres, d'un ensemble complexe et très vaste.

qui porte la table d'offrandes proprement dite ; celle-ci, épaisse de 0 m. 225, est elle-même taillée en biseau dans sa partie inférieure (fig. 1)[1].

La surface de la table (1 m. 04 × 0 m. 70) dessine le signe d'offrande par excellence, le *ḥtp,* dont le pain est gravé en léger relief sur une avancée rectangulaire, faisant saillie de 0 m. 225 ; cette dernière est creusée




Fig. 1. — Table d'offrandes n° I.


Fig. 2. — Table d'offrandes n° II.

d'un canal, qui permet l'évacuation de la cuvette, très peu profonde, occupant la partie centrale ; les objets qui s'en détachent en léger relief plat sont censés posés sur la natte, vue en plan, d'un signe *ḥtp,* qui occupe le milieu de cette composition : au centre, en élévation, le pain traditionnel, avec, de chaque côté, un vase et une galette d'offrande portant l'empreinte de quatre doigts ; au-dessus un pain allongé, encadré de volailles, à gauche oie non plumée, bec pendant, à droite oie troussée (pl. I).

Tout autour de la cuvette d'offrandes se déroule un texte, gravé en creux. Son départ se fait à partir du milieu du grand côté, sous l'axe de la natte :

*A.* A gauche (←)[2] : « Ô l'Osiris, noble, prince, quatrième prophète d'Amon, scribe du temple d'Amon, chef de la Haute-Egypte tout entière, Montouemhât, *j. v.* Que te soit propice (*ḥtp*) Rê qui est dans le ciel, afin qu'il te rende propices les Deux-Maîtresses, que te soit propice la

[1] Etant donné le mauvais état actuel de la table, elle n'a pu être redressée, pour être photographiée.

[2] La direction de la flèche indique le sens de la lecture.



nuit, que te soit propice le jour, que te soient propices les « Offrandes que donne le roi » (*ḥtp dỉ nsw*) qui te sont offertes »[1].

*B.* A droite (→) : « (Ô) l'Osiris, noble, prince, grand ami, gouverneur du palais, grand supérieur du temple, chef des prophètes de tous les dieux de Haute et Basse-Egypte, surveillant des prophètes du domaine d'Amon, grand prince de la Thébaïde[2], Montouemhât *j. v.* Les offrandes (*ḥtpw*) te sont apportées ; puisses-tu voir les offrandes, puisses-tu entendre les offrandes, qui sont devant toi, les offrandes qui sont derrière toi, les offrandes qui sont par devers toi ».

### Table d'offrandes n° II

Moins imposante que la table d'offrandes de son époux, celle d'Oudjarenès, la femme de Montouemhât, est aussi de granit noir, table proprement dite et support étant d'une seule pièce (fig. 2). Elle est dans un bon état de conservation, affectée cependant de quelques craquelures.

Le support, haut de 0 m. 51, massif, monte en se retrécissant légèrement, puis, dans sa partie supérieure, il s'évase en dessinant une sorte de gorge. Sur celle-ci repose la table, épaisse de 0 m. 15, dont l'avancée, qui est décorée d'un pain *ḥtp* percé du canal d'évacuation, est soutenue par une sorte d'épais bourrelet.

La surface de la table a la même disposition qu'en I, mais ses dimensions sont plus réduites (0 m. 72 × 0 m. 44). Le texte se divise aussi à partir du milieu du grand côté (pl. II) :

*A.* A gauche (←) : « (Ô) l'Osiris, la vénérable unique du roi, la dame Oudjarenès, fille du fils royal Piankhy-hel, *j. v.* Que te soit propice (*ḥtp*) Rê qui est dans le ciel, afin qu'il te rende propices les Deux-Maîtresses ; que te soit propice la nuit, que te soit propice le

[1] *'Irrwt r·k* litt. « qui se renouvellent vers toi » ; noter l'emploi de *r ;* cf. *infra,* p. 494, n. 1 ; en revanche la table de Chepenoupet à Medinet Habou (*infra,* p. 507, n. 3 et pl. VII) porte *ỉr(rw)t n·t.*

[2] Sur une base de statue de granit rapportée d'Egypte par Ch. E. Wilbour (Brooklyn Museum, 16.580.185 ; document aimablement communiqué par M. John D. Cooney), Nsiptah est qualifié de :

jour, que te soient propices les « Offrandes que donne le roi » (*ḥtp dì nsw*), qui te sont offertes »[1].

*B.* A droite (—›) : « Ô l'Osiris, la favorite unique du roi, prophétesse d'Hathor, la dame Oudjarenès, *j. v.* Les offrandes (*ḥtpw*) te sont apportées ; puisses-tu voir les offrandes, puisses-tu entendre les offrandes, qui sont devant toi, les offrandes qui sont derrière toi, les offrandes qui sont par devers toi ».

La table n° II nous fournit une importante donnée concernant l'une des épouses de Montouemhât, celle qui vécut auprès du prince de la Ville, durant ses dernières années : Oudjarenès. Elle est nommée sur la stèle de l'adoption de Nitocris (l. 22), datée de l'an 9 de Psammétique Ier ; dans la tombe de l'Assassif[2] c'est elle qui figure à côté du quatrième prophète d'Amon[3]. Oudjarenès appartenait à la famille royale éthiopienne[4]. Lorsque fut effectuée la sépulture de Montouemhât, sous le règne de Psammétique Ier, l'épouse de ce très haut personnage pouvait se prévaloir de sa descendance de la dynastie du Sud : Saïtes et Éthiopiens se trouvaient alors en bons termes.

### Table d'offrandes n° III

De granit rose et en très bon état (à part quelques éraflures), ce monument, au nom de Montouemhât, se réduit à une simple table épaisse

[1] *'Irrwt (r·)t;* cf. *supra,* p. 493, n. 1 ; l'omission de la préposition peut correspondre à un certain embarras de la formule.

[2] Cf. le groupe de la niche Sud de la paroi Est de la grande cour, *Orientalia,* 19 (1950), fig. 29 (pl. LI).

[3] En dehors des cônes funéraires (Legrain, *Rec. Trav.,* 36 [1914], p. 61 = Documents 52 et 54), le nom d'Oudjarenès se lit encore sur une statue de l'ancienne collection Grand (Legrain, *ibid.,* p. 58-59 = Doc. 47) et sur une statue d'un de ses descendants (*Cat. gén. Caire,* 42243 = Legrain, *ibid.,* p. 66 = Doc. 66).

[4] Le prince ne semble pas autrement connu : est-ce « le fils royal Piankhy-hel » ou bien « le fils du roi Piankhy, Hel »? Signalons simplement que, dans leur tableau de la famille royale napatéenne, MM. Dows Dunham et F. L. Macadam ont noté, sous le n° 59, une « épouse royale Pi'ankh-her (?) », femme d'Amtalqa, enterrée à Nuri 57 (*J. E. A.,* 35 [1949], p. 146 et pl. XVI).



de 0 m. 22[1]. Sa disposition générale est la même que celle des deux tables précédentes ; mais, longue de 1 m. 04 comme la table I, elle est plus étroite (0 m. 625) et son texte est réparti différemment : les deux légendes partent symétriquement de la base du pain de la saillie extrême et viennent s'achever en une partie commune, au milieu du grand côté opposé, dont le texte est à lire en écriture rétrograde. De plus les flancs latéraux de la table sont pourvus de texte.

Textes de la bande entourant la cuvette d'offrandes de la partie supérieure de la table (pl. III) :

*A.* A gauche (‹—) : « Paroles à dire : Ô l'Osiris, quatrième prophète d'Amon, prince de la Ville, scribe du temple d'Amon, Montouemhât[2]. Tu as ton eau ; tu as ton abondance ; tu as tes humeurs qui sortent d'Osiris[3] ; tu as tes liquides[4] qui sortent de Nephthys ; l'Osiris, quatrième prophète d'Amon, Montouemhât. Prends pour toi tes pains ».

*B.* A droite (—›) : « Paroles à dire : Ô l'Osiris, quatrième prophète d'Amon, prince de la Ville, scribe du temple d'Amon, Montouemhât. Passe tout le temps[5] (à venir) vers ton millier de « pain-bière », ton millier de têtes de bestiaux et de volailles, ton millier d'encens, ton millier de toutes choses, bonnes et pures. Pour le *ka* du quatrième prophète d'Amon, prince de la Ville, Montouemhât ».

*C.* Le texte gravé sur les flancs latéraux part d'un des côtés du bec dessiné par la saillie et, faisant le tour de la table, se termine sur l'autre :

[1] Le socle de cette table d'offrandes peut sans doute être cherché dans un des deux blocs de granit rose, assez grossièrement équarris, retrouvés dans les déblais de la grande cour : (*a*) 0,86 × 0,41 × 0,39 ; (*b*) 0,90 × 0,48 × 0,38). Un bloc d'albâtre, sommairement taillé de 0,65 × 0,58 × 0,40, a pu servir aussi de support pour table d'offrandes.

[2] Sur ce document, Montouemhât n'est pas qualifié de « juste de voix ».

[3] Sur les *rdw* d'Osiris, cf. É. Drioton, *Bibliotheca Orientalis,* VI, n° 5, p. 141.

[4] : *ʿḥw.* Le terme était connu par le *Glossaire Golénischeff,* I, 9 (A. H. Gardiner, *Onomastica,* I, p. 8*, n° 39). La table III de Montouemhât confirme et la lecture et le sens.

[5] *ʿḥʿ-ḥms,* « passer tout le temps » (cf. A. H. Gardiner, *Egyptian Grammar*², p. 107, n. 2 et 390, n. 11) plutôt que « sich zum Essen setzen » (*Wb.,* I, 219 et III, 96). Pour « (viens) vers », cf. le début du texte *C* de cette même table III.

(←) :

« Osiris, viens, quatre fois. Quatrième prophète d'Amon, prince de la Ville, Montouemhât, viens à tes milliers de pains et de bière, à tes milliers d'offrandes (*prt-ḫrw*), à tes milliers de têtes de bovidés [1], de grues, d'oies *sr, st, ro,* toutes choses bonnes, pures et douces, dont vit un dieu. Pour ton *ka,* quatrième prophète d'Amon, Montouemhât; sois puissant par (elles), vivant par (elles), fort par (elles), pourvu par (elles), grand par (elles), divin par (elles), lumineux par (elles), luxuriant par (elles), honoré par (elles), exalté (*ḥ3y*) [2] par (elles), élevé par (elles) [3] pour toujours et à jamais».

---

(1) : « bovidés », au sens des naturalistes : bœuf (*bos*), gazelle (*gazella dorcas*), bouquetin (*capra nubiana*), antilope (*oryx leucoryx*), selon les identifications dont a bien voulu nous faire profiter le Pr. L. Keimer. Les trois traits du pluriel sont affectés chaque fois à une paire de têtes. Pour un groupe similaire, cf. Chassinat, *Edfou,* VII, 142, 8.

(2) est le terme employé pour: « soulever » (le ciel) à l'Est; cf. Chassinat, *Dendara,* III, 33 et 86-87.

(3) Développement à partir d'éléments des *Textes des Pyramides,* 457 *c,* 621, 723 *a-b,* 1650 *b-c,* 1811 *b-c* (K. Sethe, *Übersetzung und Kommentar,* II, p. 251; III, p. 150-151 et 342). Une séquence presque semblable à celle de la table III de Montouemhât se trouve dans de Buck, *Coffin Texts,* I, 81 *e-g* et 299 *a-b;* des formules analogues figurent dans le Rituel des offrandes à Aménophis I^er^ (Daressy *A. S. A. E.,* XVII, p. 99; pour un autre emprunt à ce texte, cf. *infra,* p. 500, n. 5). La même suite se retrouve sur d'autres textes de l'époque éthiopienne : table n° V B de la tombe de Montouemhât (*infra*); table d'offrandes d'Harwa trouvée par M. B. Bruyère à Deir el Medineh (signalée dans *Rapport sur les fouilles de Deir el Medineh,* 1935-1940, *Fouilles I. F. A. O.,* XX [Le Caire, 1948], p. 25 et dans *Bull. Soc. Fr. d'Egyptologie,* 5 [déc., 1950], p. 72 par M. B. Bruyère, qui a bien voulu me laisser voir ce document inédit); chapelle funéraire d'Aménirdis à Medinet Habou (Daressy, *Rec. Trav.,* XXIII [1901], p. 7; cf. T. G. Allen, *Occurences of Pyramid Texts* (*S. A. O. C.,* 27, [1950], p. 82).



## Table d'offrandes n° IV

De granit rose et sans pied [1], la table d'offrandes n° IV consiste en une tablette haute de 0 m. 16, reposant sur une sorte de coussinet grossièrement ébauché, épais de 0 m. 22. Sa surface supérieure (0 m. 725 × 0 m. 40) est décorée du même dispositif que les précédentes, à la réserve que le texte, qui diverge à partir du milieu du grand côté, n'est pas encadré d'une bande. Elle est au nom de Pacheri-en-Mout (pl. IV).

*A.* A gauche (←) : « Ô l'Osiris, prophète d'Amon, prophète d'Horus, Pacheri-en-Mout. Ces offrandes divines (*ḥtpw-nṯr*) te sont offertes [2]; que ton cœur se satisfasse (*ḥtp*) d'elles chaque jour, ton millier en pain-bière, ton millier en têtes de bétail et de volailles, ton millier en toutes choses, bonnes et douces, ton millier en [3] vases d'albâtre [4].

*B.* A droite (→) : « (Ô) l'Osiris, prophète d'Amon, prophète d'Horus, Pacheri-en-Mout. Tu as ton eau, tu as ton abondance, tu as ton natron (produits) [5] que t'apporte ton fils [6] et qui demeureront [7], sans s'écarter de toi, à jamais» [8].

---

(1) Cf. la remarque concernant les blocs-socles, *supra,* p. 495, n. 1.

(2) *ḥrp n·k,* cf. le début du texte *B* de la table d'offrandes n° V.

(3) Le *m* est à l'envers et se trouve fermé comme le signe *m3ʿ*.

(4) Cf. *Pyr.,* § 1332 *b* : . Sur la présence de *šs* « albâtre » dans l'énumération de « milliers » d'offrandes, cf. A. H. Gardiner, *Egyptian Grammar*², p. 172.

(5) *Mw·k n·k, bʿḥ·k n·k, bsn·k n·k, in(w) n·k ḥr s3·k, nḥḥ, nn nwd r·k ḏt.* Le Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède une table d'offrandes du tombeau de Pedamenope, portant la même séquence d'offrandes et les mêmes formules que notre table d'offrandes n° IV (cf. Speleers, *Rec. d'Inscr. du Musée de Bruxelles,* p. 87, inscr. 332, n° E. 5811).

(6) *'In(w)* et *nḥḥ* sont des participes. *'In(w) n·k ḥr s3·k : ḥr* introduit le sujet logique du passif (G. Lefebvre, *Grammaire,* § § 307 *b* et 448 *a*).

(7) *nḥḥ :* Pour ce verbe intransitif, à redoublement, formé sur *nḥj,* cf. K. Sethe, *Übersetzung und Kommentar,* I, p. 160-161; il est en général suivi de *ḥr* + pronom suffixe et signifierait alors plus précisément : « c'est en propre (à toi) ». Pour la formule de basse époque composée avec *nwd,* cf. *Wb.,* II, 225, 5.

(8) *nn nwd r·k ḏt;* cf. Table n° V, *A.* et la statue d'Harwa (*B.I.F.A.O.* XXX (1931), p. 797 et XXXIV (1934), p. 140).

(←) :

« Osiris, viens, quatre fois. Quatrième prophète d'Amon, prince de la Ville, Montouemhât, viens à tes milliers de pains et de bière, à tes milliers d'offrandes (*prt-ḫrw*), à tes milliers de têtes de bovidés [(1)], de grues, d'oies *sr, st, ro,* toutes choses bonnes, pures et douces, dont vit un dieu. Pour ton *ka,* quatrième prophète d'Amon, Montouemhât ; sois puissant par (elles), vivant par (elles), fort par (elles), pourvu par (elles), grand par (elles), divin par (elles), lumineux par (elles), luxuriant par (elles), honoré par (elles), exalté (*ḫ3y*) [(2)] par (elles), élevé par (elles) [(3)] pour toujours et à jamais ».

---

(1) : « bovidés », au sens des naturalistes : bœuf (*bos*), gazelle (*gazella dorcas*), bouquetin (*capra nubiana*), antilope (*oryx leucoryx*), selon les identifications dont a bien voulu nous faire profiter le Pr. L. Keimer. Les trois traits du pluriel sont affectés chaque fois à une paire de têtes. Pour un groupe similaire, cf. Chassinat, *Edfou,* VII, 142, 8.

(2) est le terme employé pour : « soulever » (le ciel) à l'Est ; cf. Chassinat, *Dendara,* III, 33 et 86-87.

(3) Développement à partir d'éléments des *Textes des Pyramides,* 457 *c,* 621, 723 *a-b,* 1650 *b-c,* 1811 *b-c* (K. Sethe, *Übersetzung und Kommentar,* II, p. 251 ; III, p. 150-151 et 342). Une séquence presque semblable à celle de la table III de Montouemhât se trouve dans de Buck, *Coffin Texts,* I, 81 *e-g* et 299 *a-b;* des formules analogues figurent dans le Rituel des offrandes à Aménophis Ier (Daressy *A. S. A. E.,* XVII, p. 99 ; pour un autre emprunt à ce texte, cf. *infra,* p. 500, n. 5). La même suite se retrouve sur d'autres textes de l'époque éthiopienne : table n° V B de la tombe de Montouemhât (*infra*) ; table d'offrandes d'Harwa trouvée par M. B. Bruyère à Deir el Medineh (signalée dans *Rapport sur les fouilles de Deir el Medineh,* 1935-1940, *Fouilles I. F. A. O.,* XX [Le Caire, 1948], p. 25 et dans *Bull. Soc. Fr. d'Egyptologie,* 5 [déc., 1950], p. 72 par M. B. Bruyère, qui a bien voulu me laisser voir ce document inédit) ; chapelle funéraire d'Aménirdis à Medinet Habou (Daressy, *Rec. Trav.,* XXIII. [1901], p. 7 ; cf. T. G. Allen, *Occurences of Pyramid Texts* (*S. A. O. C.,* 27, [1950], p. 82).



### Table d'offrandes n° IV

De granit rose et sans pied [(1)], la table d'offrandes n° IV consiste en une tablette haute de o m. 16, reposant sur une sorte de coussinet grossièrement ébauché, épais de o m. 22. Sa surface supérieure (o m. 725 × o m. 40) est décorée du même dispositif que les précédentes, à la réserve que le texte, qui diverge à partir du milieu du grand côté, n'est pas encadré d'une bande. Elle est au nom de Pacheri-en-Mout (pl. IV).

*A.* A gauche (←) : « Ô l'Osiris, prophète d'Amon, prophète d'Horus, Pacheri-en-Mout. Ces offrandes divines (*ḥtpw-nṯr*) te sont offertes [(2)] ; que ton cœur se satisfasse (*ḥtp*) d'elles chaque jour, ton millier en pain-bière, ton millier en têtes de bétail et de volailles, ton millier en toutes choses, bonnes et douces, ton millier en [(3)] vases d'albâtre [(4)].

*B.* A droite (→) : « (Ô) l'Osiris, prophète d'Amon, prophète d'Horus, Pacheri-en-Mout. Tu as ton eau, tu as ton abondance, tu as ton natron (produits) [(5)] que t'apporte ton fils [(6)] et qui demeureront [(7)], sans s'écarter de toi, à jamais » [(8)].

---

(1) Cf. la remarque concernant les blocs-socles, *supra,* p. 495, n. 1.

(2) *ḥrp n·k,* cf. le début du texte *B* de la table d'offrandes n° V.

(3) Le *m* est à l'envers et se trouve fermé comme le signe *m3ʿ*.

(4) Cf. *Pyr.,* § 1332 *b* : . Sur la présence de *šs* « albâtre » dans l'énumération de « milliers » d'offrandes, cf. A. H. Gardiner, *Egyptian Grammar*², p. 172.

(5) *Mw·k n·k, bʿḥ·k n·k, bsn·k n·k, in(w) n·k ḥr s3·k, nḥḥ, nn nwd r·k ḏt.* Le Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède une table d'offrandes du tombeau de Pedamenope, portant la même séquence d'offrandes et les mêmes formules que notre table d'offrandes n° IV (cf. Speleers, *Rec. d'Inscr. du Musée de Bruxelles,* p. 87, inscr. 332, n° E. 5811).

(6) *'In(w)* et *nḥḥ* sont des participes. *'In(w) n·k ḥr s3·k : ḥr* introduit le sujet logique du passif (G. Lefebvre, *Grammaire,* § § 307 *b* et 448 *a*).

(7) *nḥḥ* : Pour ce verbe intransitif, à redoublement, formé sur *nḥj,* cf. K. Sethe, *Übersetzung und Kommentar,* I, p. 160-161 ; il est en général suivi de *ḥr* + pronom suffixe et signifierait alors plus précisément : « c'est en propre (à toi) ». Pour la formule de basse époque composée avec *nwd,* cf. *Wb.,* II, 225, 5.

(8) *nn nwd r·k ḏt;* cf. Table n° V, *A.* et la statue d'Harwa (*B.I.F.A.O.* XXX (1931), p. 797 et XXXIV (1934), p. 140).

Les flancs latéraux de la table sont aussi décorés d'un texte dont les deux éléments divergent à partir du milieu du long côté :

*C*. A gauche (←) : [1]

« Offrande que donne le roi (*ḥtp dỉ nsw*), Osiris qui préside à l'Occident ; des milliers en pains et bière, encens, onguent, vêtements, toutes choses bonnes, pour le *ka* du noble, prince, prophète d'Amon à Thèbes, prophète d'Horus l'Enfant, connu du roi, Pacheri-en-Mout, *j. v.*».

*D*. A droite (→) :

« Offrande que donne le roi (*ḥtp dỉ nsw*), Anubis qui est sur la Colline de la vipère et qui est dans Out, maître de la Terre sacrée ; offrandes (*prt-ḫrw*) de pain-bière, têtes de bétail et de volailles, vêtements, encens, onguent, toutes choses bonnes et pures que donne le ciel, que crée la terre, dont vit un dieu, pour le *ka* du noble, prince, prophète d'Amon, connu du roi, Pacheri-en-Mout, *j. v.*».

Les rapports de Pacheri-en-Mout vis-à-vis du propriétaire de la tombe n° 34 ne sont pas précisés, mais il s'agit évidemment du fils de Montouemhât et de la dame Oudjarenès [2]. Si en de nombreux endroits de la tombe le service funéraire est assuré par Nesiptah, le fils aîné du défunt et de la dame Neschons, c'est Pacheri-en-Mout qui assure le culte sur les parois de la niche sud du côté est de la grande cour, où sa mère Oudjarenès est assise aux côtés de Montouemhât.

[1] Alors qu'à la partie supérieure, dans les textes *A* et *B* (pl. IV), le signe *šry* du nom de Pacheri-en-Mout est rendu par l'enfant (signe utilisé en *C* aussi pour l'épithète *ḫrd* d'Horus), en revanche, sur les deux textes latéraux *C* et *D*, il est marqué, dans le nom du bénéficiaire, par un enfant doté d'une seule jambe : .

[2] Pacheri-en-Mout est connu par des documents déjà signalés à propos de sa mère Oudjarenès : cône funéraire (Legrain, Doc. 52) ; statue de la collection Grand (Doc. 47) ; statue *Cat. gén. Caire*, 42243 (Doc. 66) ; il figure aussi parmi les autres fils sur le fragment de socle *Cat. gén. Caire*, 42239 (G. Legrain, *Statues*, III, p. 90).



## Table d'offrandes n° V

De granit noir et bien conservée, cette table, comme la précédente, est réduite à une tablette épaisse de 0 m. 10 reposant sur une sorte de coussinet taillé en biseau et grossièrement épannelé. Les flancs de la table ne sont pas taillés régulièrement, à angle droit, mais offrent des surfaces gauchies.

La gravure de la partie supérieure (0 m. 51 × 0 m. 35), qui présente la forme générale d'un *ḥtp* avec pain en saillie, est assez défectueuse. Son dispositif est légèrement différent de celui décrit pour les quatre tables précédentes. Sur la natte repose un pain ; de chaque côté un vase et une galette ronde portant l'empreinte de quatre doigts (le second plus long que les autres). Entre cette rangée d'offrandes et celle constituée par le pain long accosté de deux volailles, non plumée d'une part et troussée de l'autre, sont posées deux grappes de raisins, entourées de pampres [1] (pl. V).

Deux textes, encadrés de lignes non parfaitement droites, partent de chaque côté de la base du *ḥtp* de la saillie ; ils ne viennent pas se refermer sur le grand côté.

*A*. A gauche (←) : « L'Osiris Pesdimen. Tu as ton eau ; tu as ton abondance ; tu as ton natron ; tu as l'offrande (*prt-ḫrw*) de chaque jour. L'Osiris, supérieur des suivantes [2], Pesdimen ; cela ne s'éloignera pas de toi ».

[1] Ce sont aussi sans doute des grappes de raisins, plus ou moins stylisées, avec ou sans pampres, qu'il convient de retrouver sur les tables d'offrandes (Ahmed bey Kamal, *C.G.C.*) : 23145 (pl. XXXVI) et 23140 (pl. XXXIV, p. 109, grappe de raisin très stylisée, plutôt que « petit panier ») ; 23152 (pl. XXXIX ; à cause du pampre) ; 23116? (pl. XXVII ; p. 96, décrit par A. Kamal comme « un oiseau (?) ».

[2] *ḥry šmsw(t)* : Les textes *A* et *C* de la table n° V portent tous deux , sans déterminatif. Mais, sur la statue-cube de Karnak-Est (cf. *infra*), on lit non seulement (en D 4), mais encore , avec un déterminatif féminin (en B 3 et B 8, C 3 et E 2).

*B.* A droite (⟶) : « L'Osiris Pesdimen. Les offrandes divines (*ḥtpw-nṯr*) te sont offertes, pain-bière, têtes de bétail et de volailles, qui sont là, quotidiennement. Puisses-tu être vivant par (elles), honoré par (elles), puissant par (elles), animé par (elles), fort par (elles) » [1].

*C.* Sur les flancs court un texte qui part d'un des côtés de la base du *ḥtp* en saillie et se termine sur l'autre (⟵) [2]

« Paroles à dire : Osiris, sacristain (*ḳꜣwty*) [3] du domaine de Mout, Pesdimen, prends pour toi ce tien rafraîchissement ; lève ton sceptre qui est sous le grand siège ; les rafraîchissements qui sortent (d')Eléphantine [4], que ton cœur soit rafraîchi par eux [5], en ton nom : « celui qui sort en rafraîchi », l'Osiris, supérieur des suivantes du domaine de Mout,

---

(1) Cf. notre table d'offrandes n° III, *C* et *supra* la note 3, p. 496. La même séquence se retrouve dans plusieurs textes groupés par R. Hecker (*Z. Ä. S.*, LXXIII [1937], p. 39-40), comportant la formule de la libation cf. *infra*, n° 5).

(2) Dans tous les textes de cette table, le filet d'eau ⁓ est rendu par le simple trait —.

(3) « Sacristain » est une traduction approximative ; « porter, lit. (builder's) workman », selon A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 59*-60*, qui a résumé la bibliographie et les opinions antérieures : Spiegelberg, *Z. Ä. S.*, XXXVII (1899), p. 36-37 et LXIII (1928), p. 150-152 ; J. Capart, *Bull. critique des religions d'Egypte* (1904), p. 39 et *Chr. d'Egypte*, XV (1940), p. 247-248.

(4) Cf. de Buck, *Coffin Texts*, I 282 *d-e*.

(5) *ḳbḥw pr* (*m*, l'oiseau ayant été gravé au lieu de ) *ꜣbw, ḳbḥ ib·k im·s, m rn·k pr m ḳbḥ*. Le chapitre du « second rafraîchissement » est développé dans le Rituel des offrandes à Aménophis Ier (Daressy, *A. S. A. E.*, XVII. p. 99 ; la transcription qui y est donnée semble fautive : la présence du sceptre *ꜣmś*, attestée par la table de Pesdimen, trouve sa justification dans les scènes où le défunt, assimilé à Osiris-roi, se retourne sur son lit pour saisir les instruments royaux déposés près de lui ; cf. P. Montet, *La nécropole royale de Tanis*, II, *Psousennès* et D. Dunham, *Royal cemeteries of Kush*, I, *El Kurru*, pl. IX). Notre table III, *C* comporte un autre emprunt au Rituel des offrandes à Aménophis Ier (*supra*, p. 496, n. 3). — Sur l'histoire et le sens de la formule de la libation, cf. Fr. W. von Bissing, *Rec. Trav.*, XXIII (1901), p. 38-47 ; É. Chassinat, *Rec. Trav.* XXXVIII (1917), p. 50-57 ; A. Parrot, *Le refrigerium dans l'au-delà* (Paris, 1937), p. 84-121.



Pesdimen. Prends pour toi l'œil d'Horus ; que s'unisse à toi l'eau qui est en lui, ô toi qui es rafraîchi, loué, aimé ».

Pesdimen, sacristain du domaine de Mout, est un personnage de l'époque éthiopienne, qu'une statue-cube, récemment trouvée à l'est du grand temple de Karnak [1], donne comme fils de Pakech et de la dame Tahenimen. Ses rapports avec Montouemhât ne sont pas mieux connus que ne le sont ceux de Aaky ou de *ꜣIr-ḥp-ꜣꜣwt*, qui possèdent des chapelles à leur nom dans la grande cour de Montouemhât [2].

* * *

Les cinq tables d'offrandes que nous venons de décrire présentent entre elles des analogies telles qu'on peut définir un type classique à l'époque éthiopienne ; c'est aussi celui de la table d'offrandes d'Aménirdis conservée au Musée du Caire, n° 23100 [3], de celle de Chepenoupet, restée à Medinet-Habou (*infra*, p. 506-507, pl. VII *a*, *b* et VIII *a*, *b*), de celle de Nitocris trouvée à Médamoud [4] ; la table d'Harwa de Deir-el-Medineh [5] est aussi du même type, ainsi qu'une table d'offrandes du British Museum, portant les noms d'Aménirdis, Chepenoupet et Kachta [6], La même disposition générale [7] se reconnaît encore sur des tables

---

(1) *Orientalia*, 20 (1951), p. 459 ; cf. p. 473.

(2) *Orientalia*, 19 (1950), p. 371.

(3) A. bey Kamal, *op. cit.*, p. 85-86 et pl. XXI.

(4) F. Bisson de la Roque, *Rapport sur les fouilles de Medamoud, 1929, Fouilles I. F. A. O.*, VII (1930), p. 7 et 47, n° 4314, signale seulement la découverte de ce monument qui sera publié par M. le Dr Ét. Drioton ; celui-ci a bien voulu nous permettre d'utiliser les renseignements puisés dans le journal manuscrit des fouilles de Medamoud.

(5) Cf. *supra*, p. 496, n. 3.

(6) *British Museum*, n° 1259, d'après les indications aimablement communiquées par M. le conservateur I. E. S. Edwards ; cf. *Guide* 1909, p. 256 et *Sculpture*, p. 220, n° 794 ; Gauthier, *L. R.*, IV, p. 7, n. 2 et p. 9, n. 1.

(7) D'après la description sommaire qui en est faite dans *Ausführliches Verzeichnis* (1899), p. 268, la table d'offrandes de Berlin 7497 est aussi de ce type ; elle porte le nom du fonctionnaire des Divines Adoratrices Gem-Iset-pen-Hor (H. von Zeissl, *Äthiopen und Assyrer in Ägypten* [1944], p. 71).

d'offrandes très abîmées des Musées de Turin [1] et d'Alexandrie [2]. Qu'elles soient en granit noir (tables I, II, V, les trois tables des Divines Adoratrices) ou en granit rose (III et IV), d'une seule pièce avec leur base (tables I, II, Medamoud, Medinet Habou, British Museum) ou indépendantes de leur socle (III, IV, V et table d'Harwa), elles présentent le même dispositif : forme générale en *ḥtp,* avec saillie du pain d'offrande percé d'un canal d'évacuation; à l'intérieur du cadre formé par une bande de texte, se trouve un autre dessin de *ḥtp,* constitué par une natte supportant divers produits [3], gravés en relief plat dans une cuvette peu profonde : pain d'offrande encadré de vases et de galettes rondes portant l'empreinte de quatre doigts et surmonté d'un pain long et de deux volailles, l'une non plumée, l'autre troussée; seule la table V présente l'adjonction de deux grappes de raisin.

Les flancs latéraux de la table peuvent être épigraphes (III, IV et V) ou non. Quant au texte qui encadre la cuvette de la partie supérieure, il est réparti symétriquement par rapport à l'axe de la table; son départ se fait tantôt à partir du milieu du grand côté opposé au *ḥtp* en saillie (tables I, II, IV; table de Medinet Habou), tantôt à partir des côtés du *ḥtp* en saillie (tables III, V et Caire 23100).

Sur un thème général identique, il y a donc une grande diversité de disposition [4]; la même variété, dans la similitude, se

(1) Musée de Turin, galerie du rez-de-chaussée (Provv. 87); granit rose; o m. 70 × o m. 44; seule est ornée la surface supérieure de la table; on distingue, dans le texte d'encadrement, des martelages.

(2) Musée d'Alexandrie, salle IX ouest (n° 441); granit noir; o m. 49 × o m. 28 (o m. 42 avec la saillie); simple table sans socle; sur la surface supérieure, très usée, se reconnaissent le dessin général et quelques traces du texte d'encadrement; le dessous de la table n'est que sommairement dégrossi.

(3) Ces mêmes produits : pain d'offrandes, galette, vase, volaille, se remarquent, accumulés au-dessus de la natte, sur la table devant laquelle est assis le défunt [hiéroglyphes] (var. [hiéroglyphes]), dans le tableau d'une stèle fausse-porte en calcaire blanc du Musée de Turin (Suppl. 17138); étant donnée la disposition différente de la figure, sans axe de symétrie, les produits ne sont figurés qu'une seule fois.

(4) Si l'on étudie certains détails, on constate aussi des divergences d'une table à l'autre. C'est ainsi que certains seulement des pains d'offrandes, soit



retrouve si l'on compare les textes dont sont munies ces tables [1].

*
* *

C'est à des types tout différents qu'appartiennent les autres tables d'offrandes retrouvées dans les déblais de la grande cour de la tombe n° 34 de l'Assassif : elles sont toutes anépigraphes, en grès et de travail sommaire. Il semble pourtant qu'il faille les attribuer aussi à l'équipement de la tombe contemporain de l'ensevelissement de Montouemhât, et non pas à des sépultures secondaires d'époque postérieure.

### Table d'offrandes n° VI

C'est une plaque de grès, épaisse d'environ o m. 08 et non travaillée en dessous. Elle porte à sa partie supérieure (pl. VI *a*), encadrée d'une bande composée d'une suite de petits rectangles, une cuvette rectangulaire profonde de o m. 006, qui s'ouvre sur un canal d'évacuation creusé dans une partie qui fait saillie et qu'encadrent deux mains grossièrement ébauchées (pl. VI *c*). Dans la cuvette sont disposées, en léger relief, les offrandes : pains longs et ronds, deux vases *ḥs* encadrant une galette ronde; à deux angles, deux gazelles troussées, celle de droite étant posée au-dessus d'un objet, dans lequel on peut reconnaître une torche. Un agencement comparable, avec des vases de même forme, deux gazelles troussées et une torche (?), se remarque sur la table d'offrandes n° 23145

des saillies extérieures, soit des cuvettes centrales, ont reçu la gravure d'une ligne courbe qui relie les deux pointes latérales (en I et II, rien; en III et IV, lignes de gravure aux deux pains, intérieur et extérieur; en V, ligne de gravure seulement au pain intérieur). Tandis que les galettes de toutes les autres tables portent les empreintes de quatre doigts (ceux-ci se détachent sur un fond légèrement évidé dans le cas de la table III), la table IV a des galettes sans empreintes. Comme nous l'avons déjà signalé, seul le texte de la table IV n'est pas encadré par un filet.

(1) A l'époque suivante se reconnaissent plusieurs types de tables d'offrandes dérivés de l'«éthiopien». Sur certains, les offrandes sont plus nombreuses; ailleurs les objets sont rangés sur une seule ligne (table de la dame Aménirdis, n° 23099 [Ahmed bey Kamal, *C. G. C.*, pl. XXI]; table d'un nommé Psammétique, n° 23114 [*ibid.*, pl. XXVII]).

du Musée du Caire [1], qui appartient à un personnage de l'époque éthiopienne [2], le «chambellan» (*imy-ḫnt*) de la Divine Adoratrice.

Table d'offrandes n° VII (pl. VI *b*)

Partie d'une plaque de grès épaisse de 0 m. 07 et large de 0 m. 29, dont la surface de base a été seulement grossièrement polie. Le fragment subsistant présente dans une cuvette profonde de 0 m. 005, encadrée d'une bordure anépigraphe, un vase, des pains, une tête de bétail (?), sommairement gravée [3].

Table d'offrandes n° VIII (pl. VI *d*)

Plaque de grès épaisse d'une dizaine de centimètres, reposant sur un coussinet de la même épaisseur.

La partie supérieure (0 m. 65 × 0 m. 62) est simplement pourvue d'une rigole, profonde de 0 m. 002, faisant le tour des quatres côtés de la table et se déversant par un canal percé à travers l'avancée en saillie, qui porte la décoration d'une sorte de signe *ḥtp*.

Table d'offrandes n° IX

Simple plaque de grès, en pente, épaisse d'un côté de 0 m. 13, de l'autre de 0 m. 10. La surface (0 m. 61 × 0 m. 42) est munie d'une rigole, comme celle de la précédente, mais le déversoir est simplement ouvert à travers la bande latérale, sans saillie extérieure.

Table d'offrandes n° X

Plaque de grès (0 m. 49 × 0 m. 38; épaisseur 0 m. 10), dont la surface est grossièrement polie, sans décor, avec une saillie carrée sur l'un des longs côtés.

[1] A. bey Kamal, *Tables d'offrandes* (*C. G. C.*), pl. XXXVI et p. 111.

[2] A. bey Kamal, *op. cit.*, donne la table de l'époque ptolémaïque. Mais la date (XXVe dyn.) est assurée par la filiation de la statue de (*A. S. A. E.*, XXII [1922], p. 260).

[3] Pour certains des éléments, cf. Caire 23132 (A. bey Kamal, *C. G. C.*, p. 105 et pl. XXXIII).



XI. Autel (fig. 3)

Un autel de granit rose, haut d'environ 0 m. 64, constitue une masse aux surfaces gauchies, dont les côtés s'incurvent pour déterminer à leur base une bande en saillie et à leur partie supérieure une sorte de tablette de 0 m. 64 × 0 m. 46, épaisse de 0 m. 07. Anépigraphe, cet autel porte à la partie inférieure d'un de ses petits côtés, en léger relief, la



Fig. 3. — Autel.



Fig. 4. — Mortiers.

masse trapue d'un animal (un bœuf), dont le cou est dominé par une masse ronde (un disque solaire?).

XII. Mortiers (fig. 4)

Dans les déblais de la grande cour de la tombe de Montouemhât ont été aussi retrouvés quatre grands mortiers tronconiques, d'une hauteur primitive d'environ 0 m. 70; le diamètre au sommet est de 0 m. 43, à la base de 0 m. 31.

Ils sont creusés à leur partie supérieure d'une cupule de 0 m. 26 de diamètre, profonde de 0 m. 25. Ils semblent n'avoir été décorés que d'une simple bande verticale, large d'environ 0 m. 10; on n'y lit de traces de signes que sur un seul de ces objets.

Un cinquième mortier, de même type, est de proportions moindres (hauteur : o m. 58 ; diamètre au sommet : o m. 32, à la base : o m. 24 ; cupule large de o m. 24 et profonde de o m. 14).

## TABLE D'OFFRANDES DE CHEPENOUPET À MEDÎNET-HABOU

*Bibliographie :* G. DARESSY, *Notes et remarques*, CLII, *Rec. Trav.*, XX (1898), p. 75 ; PORTER-MOSS, *Topographical Bibliography*, II (1929), p. 177.

Retrouvé, selon Daressy, à l'extérieur du mur d'enceinte et laissé dans la première cour du petit temple de Medinet-Habou, ce monument haut de o m. 91 consiste en un bloc massif de granit sombre : sur un socle aux surfaces gauchies, de o m. 60 × o m. 67 environ de section moyenne, a été gravée la table d'offrandes proprement dite. La partie, qui correspond à l'avancée du *ḥtp*, ne déborde pas à l'extérieur, comme pour les tables d'offrandes éthiopiennes précédemment décrites ; elle a été mise en relief par l'évidement, de chaque côté, du bloc du socle (pl. VIII *a*).

Sur le flanc opposé au *ḥtp* ont été gravés, en quatre colonnes verticales, les cartouches des Divines Adoratrices et des rois, leurs pères (pl. VIII *b*) :

«L'épouse du dieu (Chepenoupet), *j. v.*, fille royale de (                ) [1] *j. v.*, dont la mère est (la main du dieu Aménirdis) *j. v.*, fille royale de (                ) [2], *j. v.*».

En-dessous de ces titulatures, deux encoches doivent résulter de tentatives faites pour briser le bloc de granit en pièces.

La surface de la table d'offrandes (o m. 745 × o m. 49) est du type classique éthiopien défini ci-dessus (pl. VII *a* et *b*). Les inscriptions n'ont été gravées que sur la bande autour de la cuvette de la partie supérieure ;

(1) Cartouche martelé ; restituer : Piankhy.

(2) Cartouche martelé ; restituer : Kachta.



elles divergent à partir du milieu du grand côté opposé au *ḥtp* extérieur, de chaque côté duquel elles viennent s'achever, la dernière ligne étant en écriture rétrograde (cf. table n° III de la grande cour de la tombe de Montouemhât).

*A.* A gauche (⟵) : «Ô l'Osiris, épouse du dieu, divine adoratrice (Chepenoupet), *j. v.*, fille royale du maître du Double-Pays (                ) [1], *j. v.* Les offrandes (*ḥtpw*) te sont apportées ; puisses-tu voir les offrandes, puisses-tu entendre les offrandes qui sont devant toi, les offrandes qui sont derrière toi, les offrandes qui sont par devers toi ; puisses-tu être lumineux par (elles) [2], puisse ton *ka* être lumineux par (elles), éternellement».

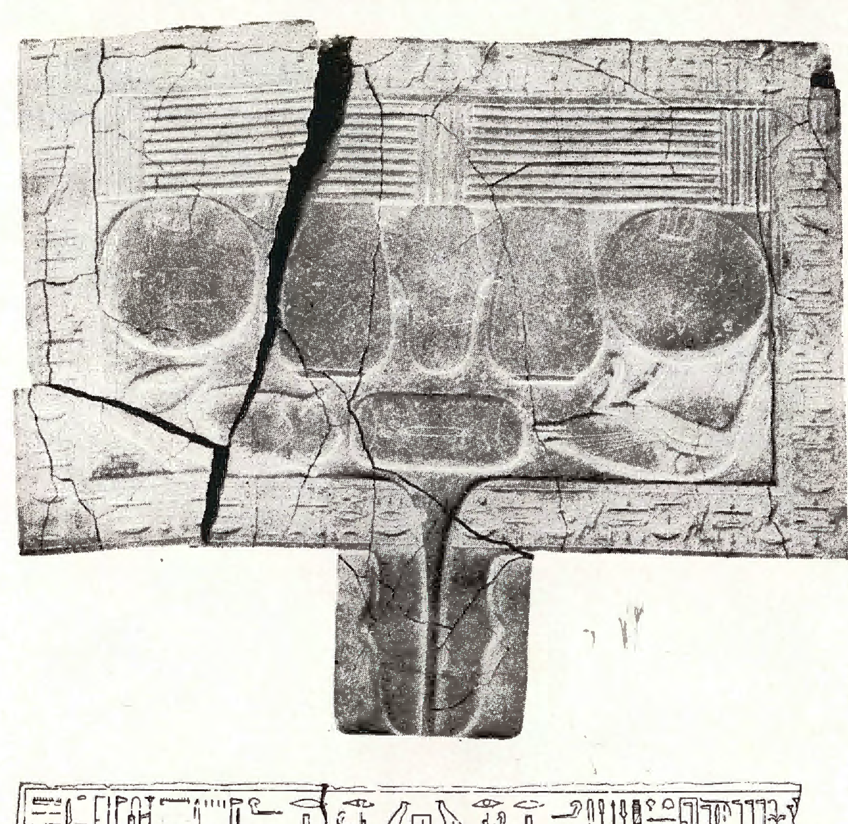
*B.* A droite (⟶) : «Ô l'Osiris, épouse du dieu, divine adoratrice (Chepenoupet), *j. v*, dont la mère est la main du dieu (Aménirdis), *j. v.* Que te soit propice (*ḥtp*) Rê, qui est dans le ciel, afin qu'il te rende propices les Deux-Maîtresses, que te soit propice la nuit, que te soit propice le jour, que te soient propices les Deux-Maîtresses, que te soient propices les «Offrandes que donne le roi» (*ḥtp dì nsw*), faites pour toi [3]».

A part deux brèves additions à la fin, ces textes sont les mêmes que ceux des tables d'offrandes I et II de la tombe de Montouemhât.

(1) Cartouche martelé ; restituer : Piankhy.

(2) *ꜣḫ.t ìm*, cf. table d'offrandes de la tombe de Montouemhât, n° III *C* et *supra*, p. 496, n. 3 et p. 500, n. 1.

(3) Cf. *supra*, p. 493, n. 1.



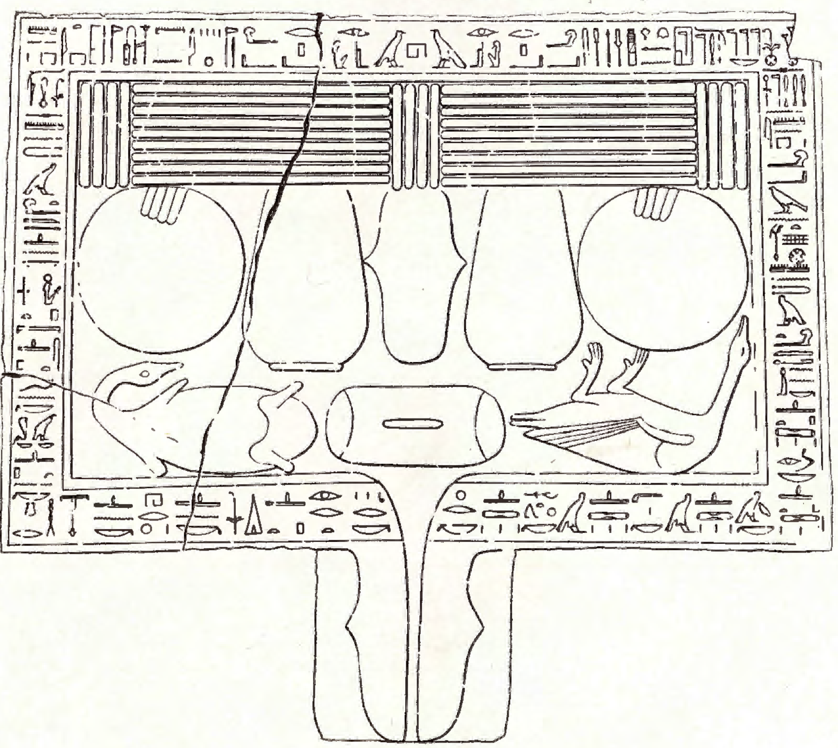


Table d'offrandes n° I de la grande cour de la tombe de Montouemhât.



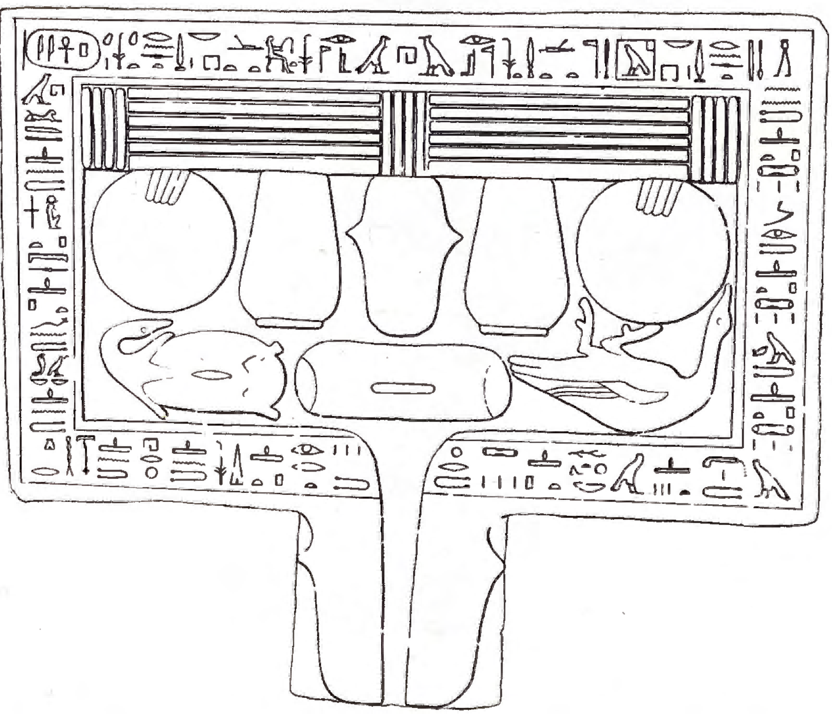


Table d'offrandes n° II de la grande cour de la tombe de Montouemhât.

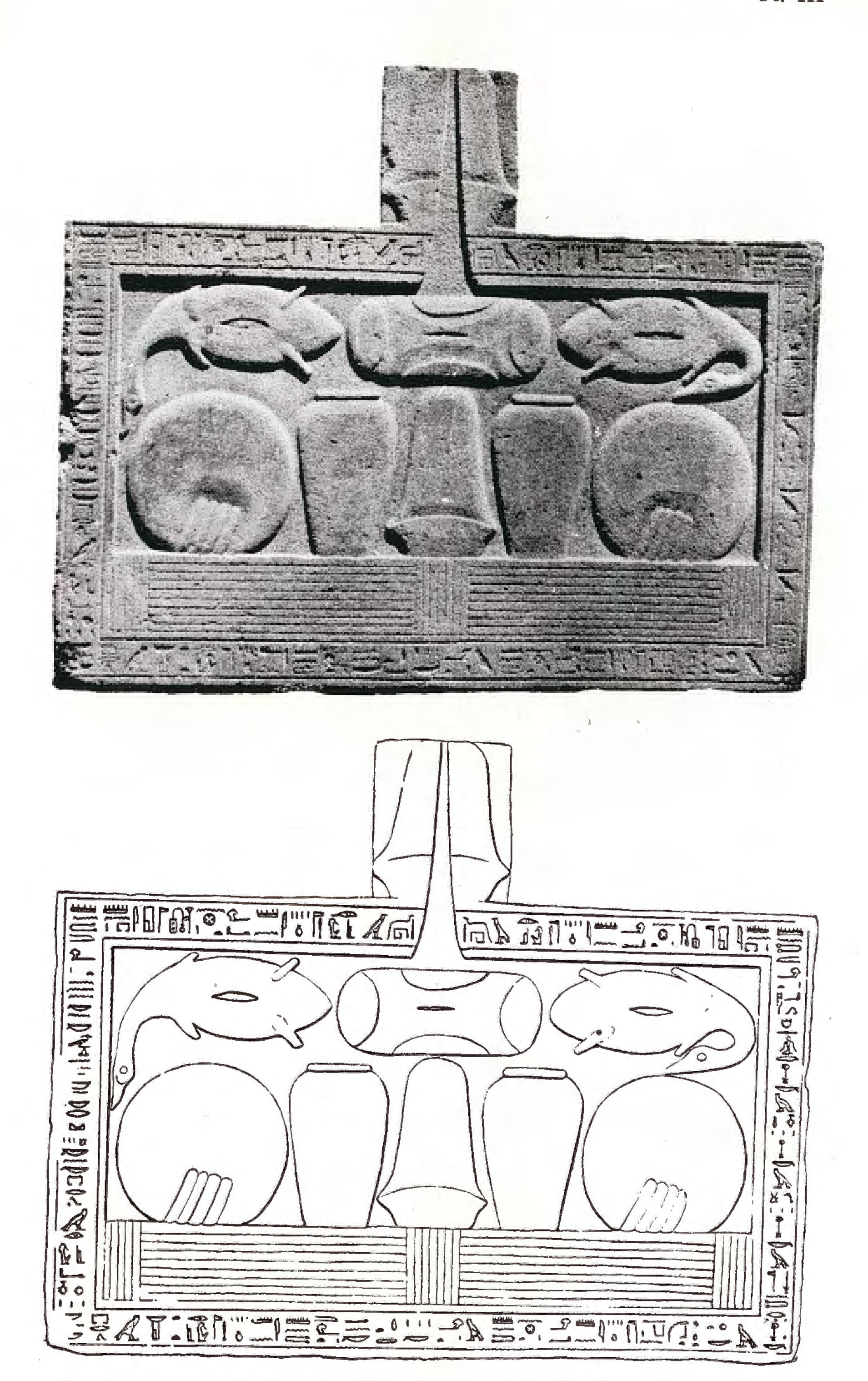


Table d'offrandes n° III de la grande cour de la tombe de Montouemhât.



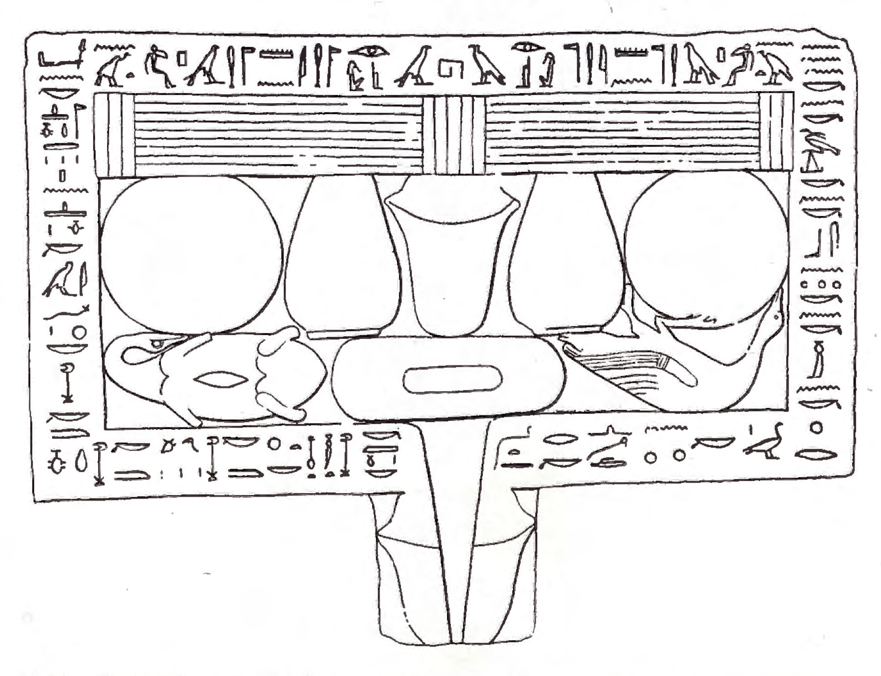


Table d'offrandes n° IV de la grande cour de la tombe de Montouemhât.

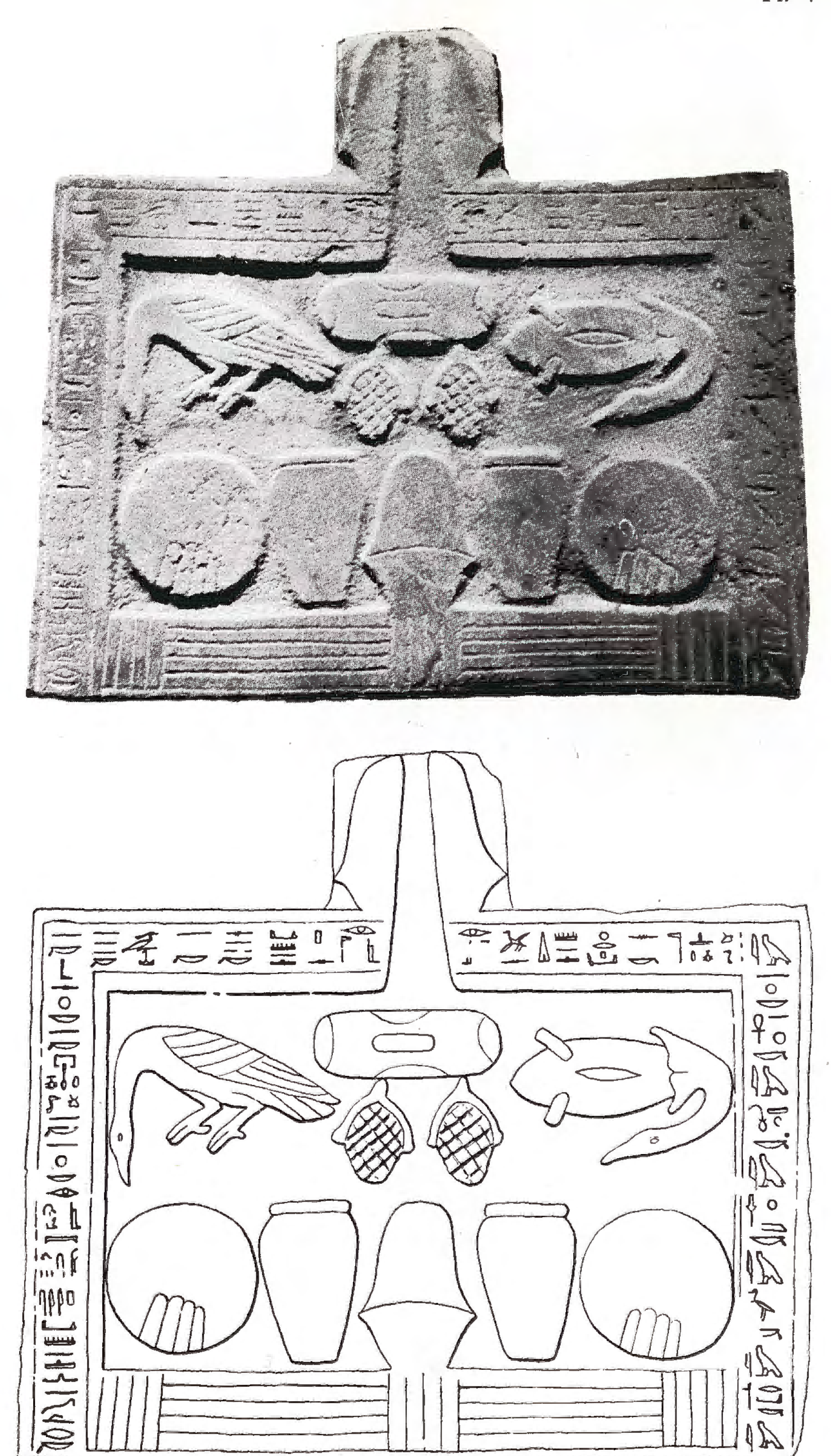


Table d'offrandes n° V, au nom de Pesdimen.



*a*) Cuvette de la table d'offrandes n° VI.



*b*) Table d'offrandes n° VII.



*c*) Table d'offrandes n° VI, vue de profil.



*d*) Table d'offrandes n° VIII.

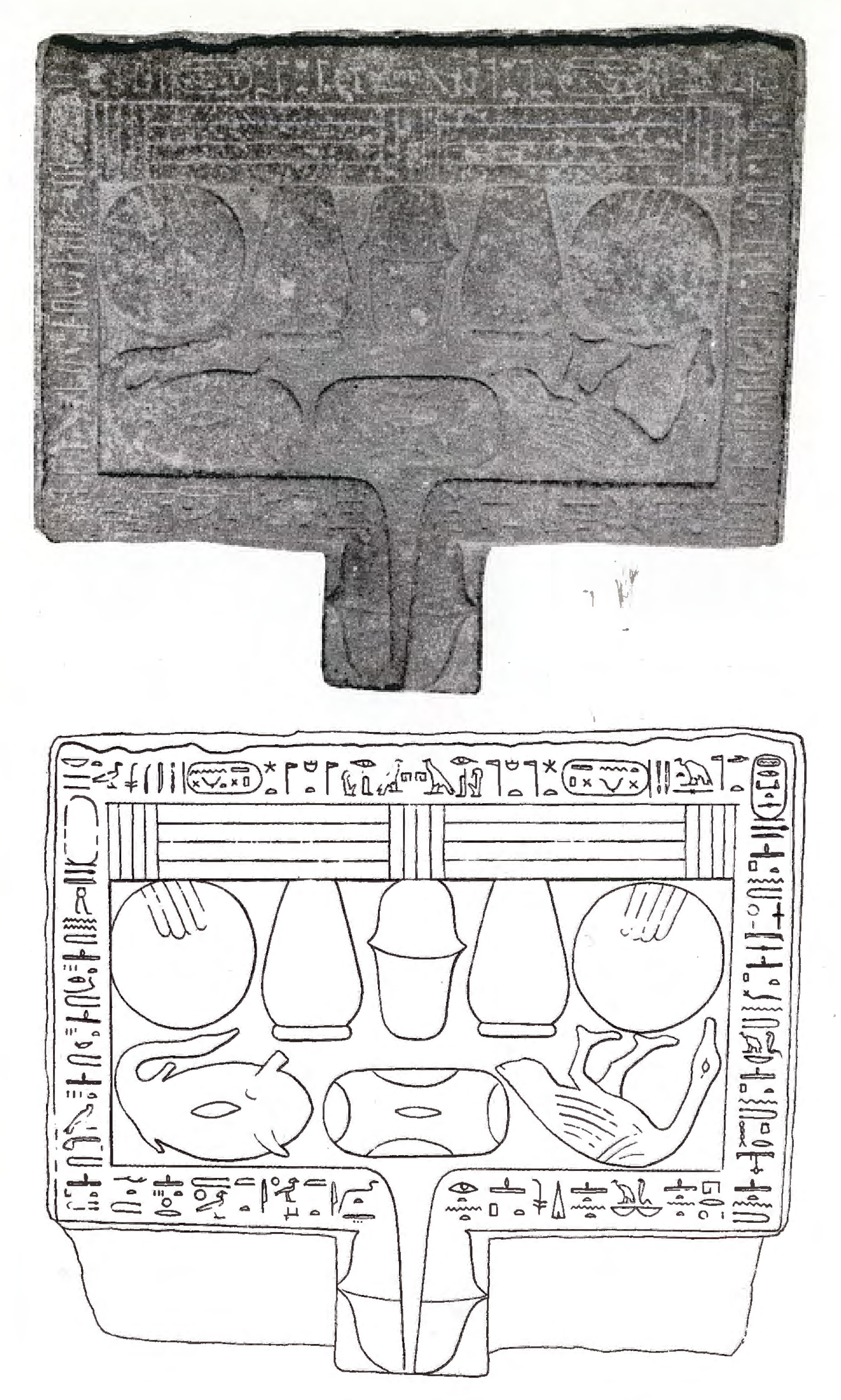
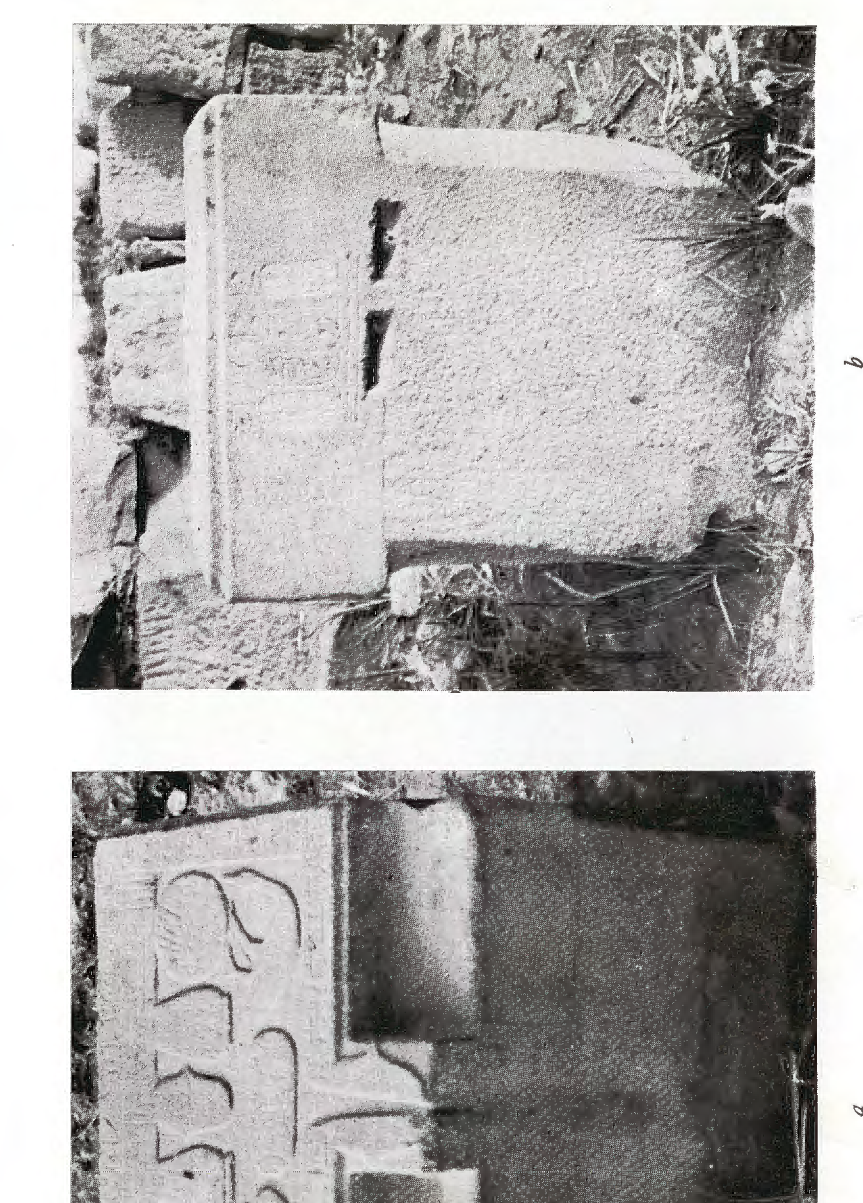


Table d'offrandes de Chepenoupet à Medinet-Habou.



a b

Table d'offrandes de Chepenoupet à Medinet-Habou.

# THE SOUTHERN PYRAMID OF SNEFRU

(with 4 plates)

BY

AHMED FAKHRY

The present paper is a preliminary report on the researches carried out at Dahshur in and around the Bent Pyramid, during the winter months of this year.

This research was a part of the work of the « Project of the Pyramid Studies », which has been under my supervision since January, 1951 [1].

The field-work began in March, 1951, and stopped at the end of April; here are the results of the work :

## (*A*) THE INTERIOR OF THE PYRAMID

As early as the year 1660 the interior of the Bent Pyramid was accessible to visitors, and it is a known fact that in 1839 Perring cleaned the passage of the northern entrance as far as the large chamber, and by the means of ladders reached the upper passage cut in its masonry,

[1] The « Project of the Pyramid Studies » was one of the schemes of our late colleague Abdel Salam Mohammed Hussein, who began it in 1945. He excavated most of the funerary temple of the Pyramid of Ḏedkarēʿ-Isesi, and tried to clean the interiors of the two stone pyramids at Dahshur, the southern one, known as the « Bent Pyramid », and the northern one, formerly known as the « Bat's Pyramid », or the « Pyramid of the Chain ». For some reason, the late Abdel Salam Effendi concentrated on cleaning the interiors only, and the exterior corners in search of quarry-marks, but he left the temples. The sudden and premature death of the excavator in 1949 put an end to these activities, and it is a great loss that among his papers that were handed to me, there were no notes or other indications to show the progress made during the four years which he spent working there. However, the results of his energy are still in our hands, and I hope that his good beginning will help us to reach a successful end.

and which connected this part with another entrance and its passages. An inscription is cut in the wall dating that discovery as having taken place on October 20th, 1839, and we know from the description [1] that Perring pushed forward his researches and found the great chamber that was filled with small square blocks of stone, and penetrated into the passage leading to the westerr side. He cleaned it for a distance of about 20 metres and then gave up (*id., ibid.,* p. 68), but had rightly reckoned it as a separate entrance from the western side; he had even calculated it (knowing the dimensions of the base of the pyramid and its exterior angle, as well as the angle of the ascending passage) to be at a perpendicular height of 29 m. 78, and that it was situated 13 m. 52 to the south of the centre of the western face (*id., ibid.,* p. 67). It is clear from Perring's description that the interior of this pyramid was accessible to the ancient thieves, and he found no antiquities of any kind inside it.

When De Morgan was working in Dahshur in about 1894, he concentrated on the pyramids at the edge of the valley, and left the two stone pyramids of Dahshur without investigation. We know from his publications that some tombs of the Old Kingdom were found during his work near the pyramids of Amenemḥat II and Senusert III, but he left the stone pyramids alone [2].

When M. G. Jéquier was working at Dahshur in 1924, he thought that the problem of the Bent Pyramid must be settled. He spent a part of that season in making preliminary work in the neighbourhood, and also started re-cleaning the interior, but for some reason or another, he gave up the idea [3].

For twenty years nobody cared for the Dahshur area, until the late Abdel Salam Effendi decided to begin his work there. He commenced

[1] VYSE, *The Pyramids of Giza,* vol. III, p. 65-70.

[2] DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour,* vol. II, p. 2-27. See also DE MORGAN, *Carte de la Nécropole Memphite,* pl. I, II, IV, where the places of the tombs of the Old Kingdom are indicated in red. More Old Kingdom mastabas were excavated by Barsanti at the beginning of this century, see BARSANTI, «Rapport sur la fouille de Dahchour», *Annales du Service,* vol. III, p. 200 ff.

[3] *Annales du Service,* vol. XXV, p. 71 ff.



with the careful cleaning of the passages, and the investigation of the large chamber at the end of the western entrance. Here he removed the remainder of the small square blocks of masonry which filled the chamber to a height of more than 4 metres (which had already been noticed by Perring) and found that there were large beams of cedar-wood laid across the chamber and along the walls (see pl. II, *a*). The chamber was cleaned down to the rock, but no antiquities were found; in front of the chamber there is a well-preserved graffito in red, giving the name of Snefru [1].

He then turned to the passage leading to the western entrance, where the mummies of an owl and a bat were found; and then proceeded to remove all the stone blocks which were filling the passage [2]. At the time of his death about 32 metres from the beginning of the passage had been cleared, and until I took over the work, no further cleaning had been attempted.

We continued the clearance of the passage, and it was found that after a distance of 40 m. 45 the angle of the passage changed and ascended, and it continued for a further 27 m. 28. The passage was completely blocked up with plug-stones, and the exterior stone of the casing fitted so exactly, and did not differ from the surrounding stones, that it was impossible to detect the presence of any opening in the surface of the pyramid (see pl. I, *b*).

I cannot go into a detailed discussion concerning the interior arrangement of this pyramid in a preliminary report, but I would like to mention the following remarks :

(1) The western passage was hermetically closed, and we have yet to find out the place which communicated with the exterior and caused the strong current of air which, as mentioned by Perring, began on the 15th of October 1839, and continued for two days, making it very

[1] This is not the only occurrence of the name of Snefru among the preserved quarry-marks; it occurs sometimes as «Snefru» and sometimes as his Horus-name «Neb-Ma'at».

[2] See A. BATRAWI, «Anatomical Reports, 1948. A Small Mummy from the Pyramid of Dahshur» in *Annales du Service,* vol. XLVIII, p. 585-598.

difficult to keep the lamps alight, and which then stopped as suddenly as it began (see Vyse, *id.*, *ibid.*, p. 67, footnote 7).

(2) There are very visible signs of ancient cracks in the construction of the pyramid, which have been remedied with plaster by the ancient builders.

(3) The passage of the western entrance was filled with large blocks of stone as far as the portcullis; the finding of the box containing the mummies at the beginning of the passage, behind the broken portcullis, proves that the interior of the pyramid was accessible during the ancient times.

(4) The western entrance is at a perpendicular height of more than 29 metres, but we should bear in mind that the entrance of the Northern Stone Pyramid of Snefru is also situated at a height of 28 m. 67.

(5) It is at the western side, and not at the northern one where we find the portcullises and all the precautions, which shows that it led to the place which the builders particularly wanted to protect; in other words, it is more probable that the chamber at the end of the western gallery was the burial chamber.

(6) Both chambers were found by Perring to be full of small blocks of limestone masonry, which have now been removed; it is not impossible that the sarcophagus- if this pyramid had ever contained the body of the King- was built in the floor; such an arrangement being known to us from other monuments of early times.

(7) The presence of the cedar-wood beams in the midst of the filling of the western chamber cannot be considered as a difficulty. We could easily suppose that they were used as a scaffolding, and were left as they were between the layers of the smaller blocks. But if we examine their construction, and look at the beams placed along the walls (see pl. II, *a*) we find that they were neither useful as a scaffolding, nor for strengthening or supporting the walls. Was it intended to represent a symbolic canopy or a tent for the dead King? This is a hypothesis which I put forth with all reservations.

These are some of the points, which I put forth in this preliminary report, hoping that further work, and the exchange of opinions with colleagues will help in finding answers to the several queries.



Before leaving this part of the report, I must refer to the shape of the pyramid itself. The angle of the lower part is over 54°, while the angle of the upper part is a little less than 43° (see pl. I). The pyramid of Zoser and that of Khaᶜ-ba at Zawiet El ᶜAryan, and that of Huni (?) at Meydoum do not solve our problem, because they were built on the basis of superposed mastabas, and not as true pyramids. The first true pyramid is the Northern one of Snefru, which has an angle of 43° 36′ 11″. The Bent Pyramid was the school which trained the great architects who built the Northern Pyramid of Snefru and the Pyramids of Khufu and Khafraᶜ, and it is quite possible that they found that their original plan of a pyramid with such an accentuated angle was not very safe, and that they had to end their work, and at the same time to keep the pyramidal form. The examination of the upper part shows clearly that it was built less carefully, and the blocks of stone are much smaller, and of an inferior quality.

However, this question needs more investigation [1], but we have to bear in mind that this pyramid was used, and had its cult-temples and its priesthood.

## (*B*) THE TEMPLE OF THE PYRAMID

I have tried this season to investigate the area around the pyramid, and commenced removing the debris accumulated against the centre of the eastern face, and at the south-western corner of the enclosure, which resulted in finding walls in both places. I left the south-western corner for future work and concentrated on the excavation of the temple and the upper end of the Causeway.

At this stage of the work, I cannot do more than give a sketch-plan of the temple with some explanatory photographs and a few notes, pending a complete description and commentary, till the final excavation of the Bent Pyramid Complex.

[1] Among the interesting theories to explain the unusual shape of this pyramid, is what was written by the eminent French archaeologist, Alexandre Varille in his article, *A propos des pyramides de Snefrou*, Le Caire, 1947.

The temples of the pyramids of Zawiet el ʿAryan are unknown to us up till now [1], and the only preserved and excavated temple anterior to that of the Bent Pyramid is that of Meydum [2]. The remains of the Temple of Khufu show a great development, and we have to look to the Temple of the Bent Pyramid, as well as the Northern Pyramid of Snefru in order to find out the stages of this development, and the evolution of religious thought of that period and its effect upon the construction of the funerary temples.

The pyramid is surrounded by an enclosure consisting of a single wall and not a double wall as M. Jéquier mentioned [3]. This wall was built of limestone, but only the foundations of it remain. During this season the junction of the causeway and the enclosure wall was excavated, and its stone walls were unearthed (see pl. I-A) [4]. The enclosure wall was provided with a double-leaved door in the entrance, at the curved end of the causeway. However, the enclosure could have been entered from the exterior through two side doors, the western one of which is simple, but the eastern one is more important, because it had a chamber which opened at the north side, and from which a door led to the causeway, opposite another door which opened at the west.

We cleaned about 40 metres from the causeway, which were found to be paved with mud; this mud pavement continues inside the enclosure, and it seems that there was a road leading from this entrance to the northern doorway of the temple. This is a point which can be settled during the coming season, when we finish excavating the area between the two entrances.

---

[1] There is still the Pyramid of Seila at Fayoum awaiting excavation; its construction suggests an early date in the Old Kingdom. See Grinsell, *Egyptian Pyramids,* p. 176-177.

[2] Its plan is published in many works, but see A. Rowe, *University of Pennsylvania Museum Journal,* XXII, No. 1 (1939).

[3] Jéquier, *Annales du Service,* vol. XXV, p. 74.

[4] The entrance to the pyramid enclosure was partly cleared by Jéquier in 1924; see *ibid.,* p. 71-75, fig. 5.



## THE FUNERARY TEMPLE

The remains of the Funerary Temple of Snefru were found; the results of the excavations are as follows :

(1) The remains of this temple show that its plan was altered more than once, but it is easy to distinguish the stages through which it passed.

(2) Between the two remaining stelae were found three altars, one of pottery and two of limestone, the latter being inscribed. These were placed upon a stone offering-table in which an alabaster *ḥotep* offering-stone had been inserted. These altars and their offering-table were contained in a stone building or shelter, which was originally open at the eastern and western sides.

(3) Nothing was found during the excavations except a great number of model votive vases and dishes, and other pottery vessels, none of which date from a period later than the Vth Dynasty, or even earlier.

(4) There were also found limestone fragments of monumental inscriptions of the name of Snefru inside a cartouche, as well as parts of his name «Neb-maʿat», contained in a *serekh* and surmounted by a falcon. These fragments were found high in the debris, around the top of the two stelae, and over the roof of the shelter; their original place in the temple is still an unsettled problem.

First Period. The final original plan of the temple enclosure (see sketch, fig. 1) opened in the eastern corner of the northern wall; there was nothing inside this enclosure except the two stelae and the stone shelter protecting the offering-table. This plan was very simple, even simpler than that of the Temple of Meydum, and to some extent it resembles the early tombs of the kings of the Archaic Period at Abydos [1].

---

[1] This plan should be compared with the remains found at the east of the Pyramid of Khephren, see Ricke, *Bemerkungen A. R.,* II, p. 49; see also Ricke's reconstruction of Khufu's Temple, *ibidem,* p. 43.

Second Period. Probably during the reign of Merenrē' in the VIth Dynasty, the temple was restored, and new walls were built inside and outside the enclosure. The size of the bricks in the walls of the original construction is 0 m. 55 × 0 m. 22 × 0 m. 16, but those of the VIth Dynasty restorations and additions measure 0 m. 35 × 0 m. 17 × 0 m. 10.

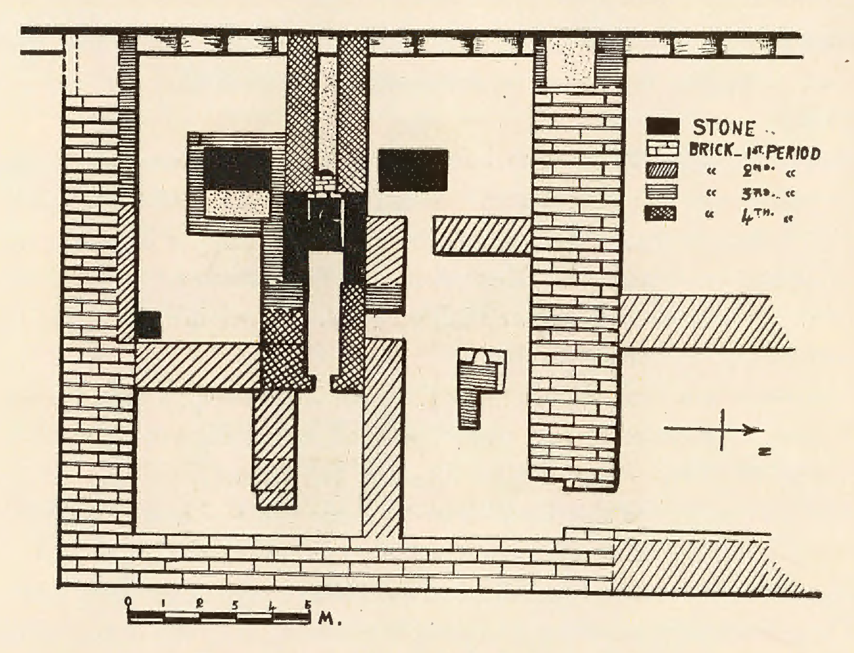



Fig. 1.— A sketch-plan of the funerary temple.

The enclosure was divided into several chambers (see the sketch-plan) and the temple was extended towards the north [1]. Some of these chambers were vaulted, and were used for different purposes in the religious service. The libation basin in the south-eastern room dates from this period. It is possible that the brick offering-table in the first room was also built during this period.

[1] These additions at the northern side very closely resemble the additions made by Merenr'e to the temple of Mykerinos. This is the reason which made me mention the name of Merenr'e as a probable restorer of the temples of the IVth Dynasty.



Third Period. At some later period, during the XIIth Dynasty the temple was restored, and the two side entrances near the face of the pyramid were blocked up. For some reason the doors in front of the sanctuary were made narrower, and walls were built around the southern stela [1]. The brick offering-table see fig. 2 was also restored at this time. When the pyramids of the XIIth Dynasty were built at the edge of the plateau of Dahshur the cult of Snefru received a special



Fig. 2.

attention and his temples were restored and he was deified. The two inscribed altars found in situ on the offering-table date from this period.

Fourth Period. The temple was left to fall into ruins, and was more or less in its present state when the cult of Snefru was revived. It is rather astonishing how poor the buildings of the Fourth Period are; the priest who tried to restore the cult of Snefru for a short period probably in Ptolemaic times, made the entrance from the east, on an axis with the central shrine. He built two crude walls at the two sides

[1] In my opinion, these walls were built to support the vaulted ceilings.

leading to the stone shelter, and used some bricks from the original walls to make a stairway leading down to the offering-table, upon which he placed the ancient altars. He used the place as a shrine, and consequently closed its western side with some stones. At the back of this shrine, in the space between the newly-built wall and the casing of the pyramid, he built a doorless, vaulted chamber of bricks. Thieves broke into this vaulted chamber through the roof, and removed whatever it originally contained; no traces of a burial were noticed;

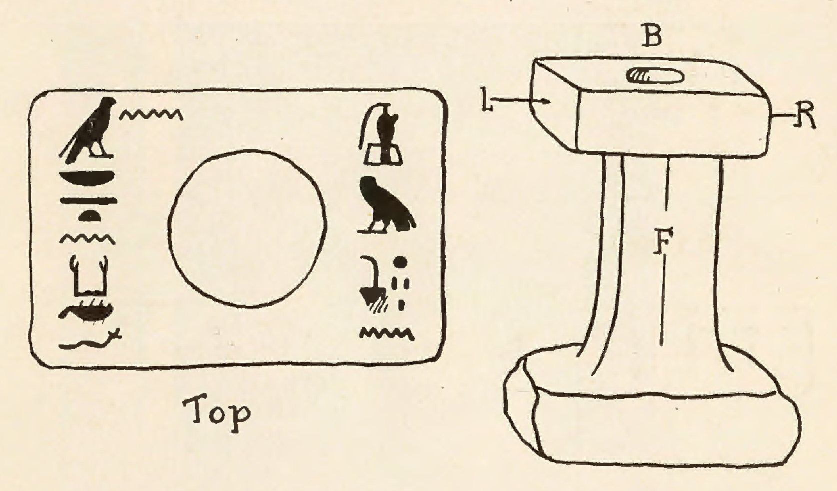



Fig. 3.

there was only clean sand, and I am inclined to believe that it contained a statue of the King.

The altars. Pl. III-A shows the three altars as they appeared when they were found in situ. The middle one, which is of pottery, was placed upon the «loaf» of the *ḥotep,* and there were remains of charcoal in the vase upon the stand.

The other two altars are of limestone, and vary in their shape. Both bear inscriptions in incised hieroglyphs, which were coloured blue, traces of this colouring still remain.

The first altar. This altar was placed at the northern side; its total height is o m. 61; the top part measures o m. 31 long, o m. 22 wide and is o m. 14 high; the base is roughly worked, and is o m. 14 high



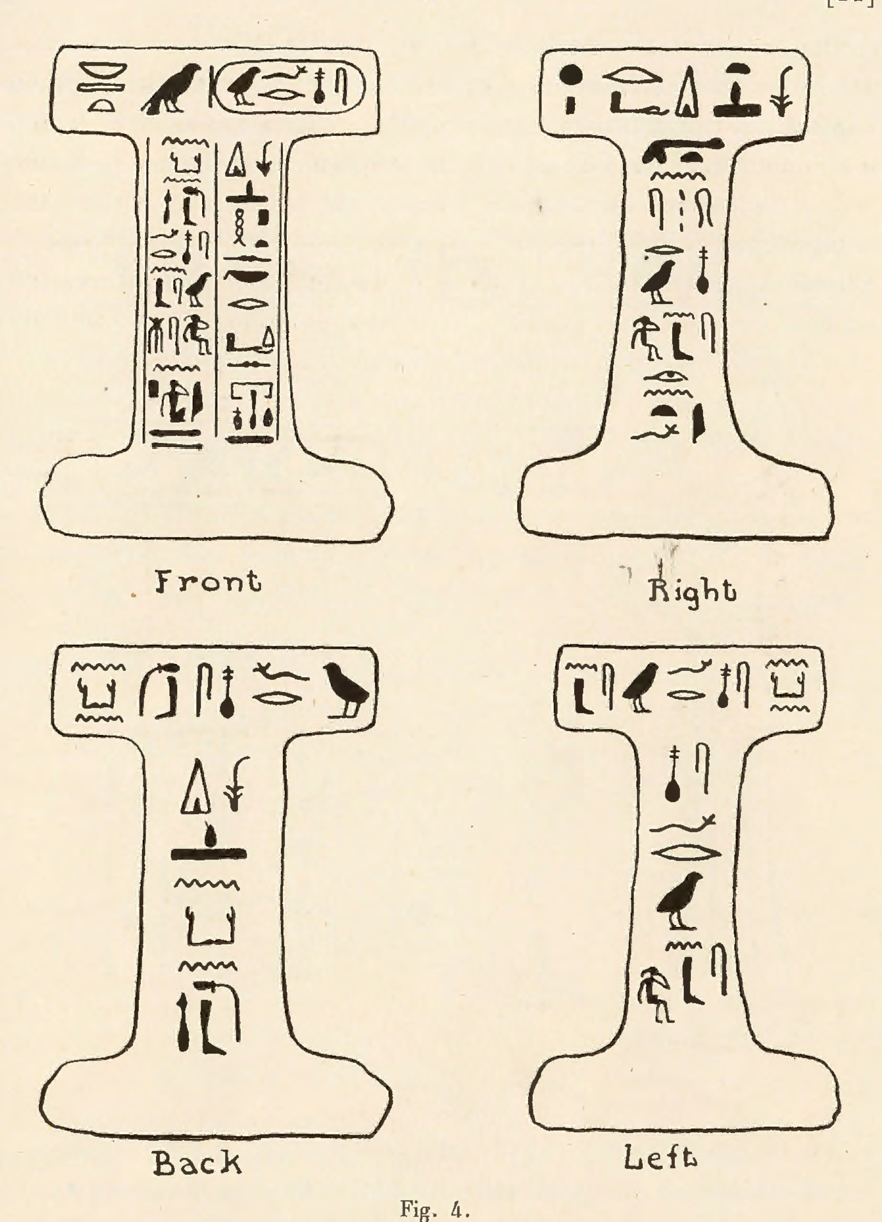



Fig. 4.

see pl. IV-A. The inscriptions are cut on the upper surface of the table, and on the four sides. On the upper surface of the table (see fig. 3) there is a deep central depression, with a vertical line of inscription on each side of it.

The text here refers to King Snefru himself.

On the front of the rectangular pedestal that supports the table are two vertical lines of inscription, while the other three sides each bear a single vertical line of text. A horizontal inscription is incised on each

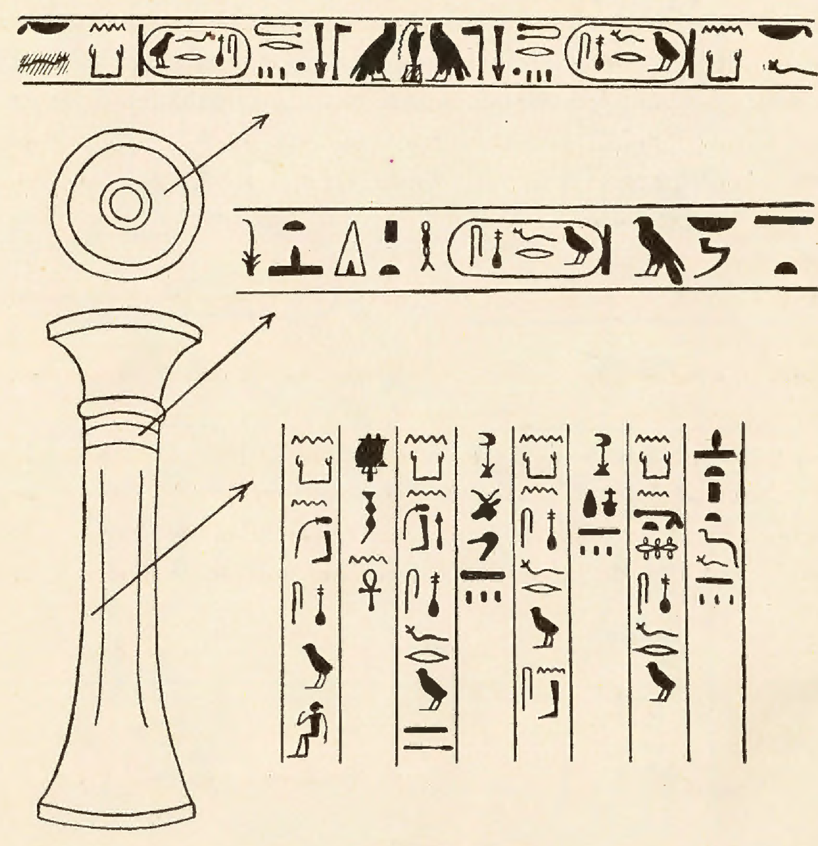


Fig. 5.

of the four sides or edges of the table (see fig. 4). All the inscriptions on this altar show that it was intended for the burning of incense during the cult services of King Snefru, and for certain priests, the chief of whom was named Snefru-seneb-nezes, who was a Chief Waʿb-Priest, and Controller of a phyle of priests. Other persons mentioned in these inscriptions are another Waʿb-Priest named Snefru-seneb, and a certain Snefru.



The second altar. This is of the circular pedestal type, and has its origin in the tall pottery stands which support separate vases. It measures 0 m. 61 high, and the diameter of the circular top is 0 m. 225. It displays very fine and careful workmenship see pl. IV-B.

In the centre of the upper surface is a deep circular depression, surrounded by an incised inscription, the signs of which were painted blue (see pl. III, *b*). Below the «vase» is a rounded projecting collar, and below it a horizontal inscription which, like that on the upper surface, refers to King Snefru. On the circular pedestal are four long and four short vertical lines of text referring to a Chief Waʿb-priest and Controller of a Phyle of priests called Snefru, a Waʿb-priest named Snefru-nezes, and a certain Snefru-seneb (see fig. 5).

These are the principal results of our work during the First Season. I have summarized them only, without discussion, just to give the reader an idea of what is going on; the details and the results of our researches are reserved for the main publication.

Dahshur has always been considered as one of the promising sites in the Memphite Necropolis, and I hope that future work in the same neighbourhood will add much to our knowledge of the days of King Snefru, and the development of Egyptian art and religion at that period [1].

Ahmed Fakhry.

Pyramids, October 14th, 1951.

*See the following page : «Additional note»*

[1] During this season I was assisted in the work by Mustapha Osman as Assistant archaeologist, Maher Shaʿlan and Hassan Osman as draughtsmen, Abdel Monim ʿAkif and Farid El Shabury as architects. The next season the staff will be reduced to the first three only. The plan for the next season's work is as follows :

1) To continue the excavation inside and outside the funerary temple, and to clean the area between it and the head of the causeway.

2) Excavating the small mound in the south-eastern corner of the enclosure.

3) Beginning the excavation of the Valley Temple.

ADDITIONAL NOTE :

At the time of receiving the proofs of this report, the excavations in the Valley Temple of the Bent Pyramid, prove that a great part of it is still preserved. The work is far from being finished, and so far I can only remark that its plan differs greatly from the valley temples of Khephren, Mykerinus, or those of the Vth Dynasty at Abusir.

The nomes of Upper Egypt, as well as the names of some of Snefru's estates in them, were recorded on the walls, and many of them are preserved. Some of the walls were decorated with scenes in relief representing Snefru performing different ceremonies, but unfortunately the demolition of this temple has caused them great harm; but several hundreds of decorated stones of all sizes were found thrown in the débris.

There were also found several statues and stelae, dating from both the Old and Middle Kingdoms.

I announce only these facts pending a detailed report in the next number of the Annales.

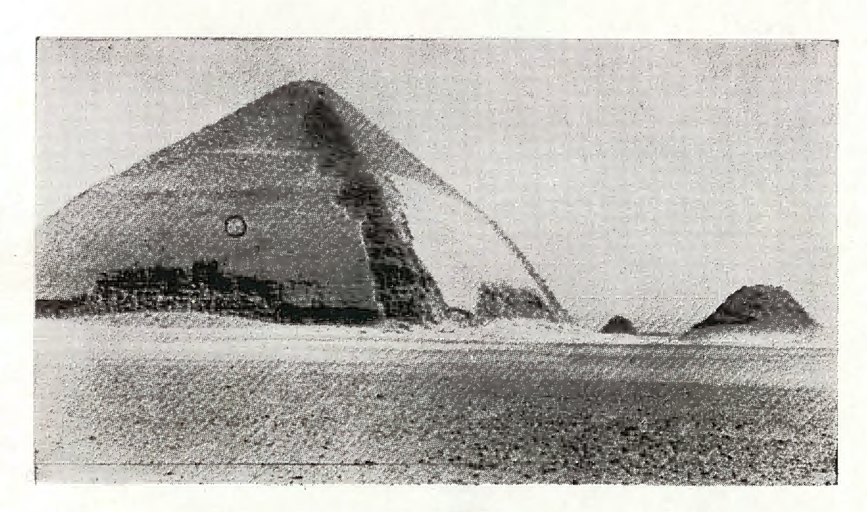
A. F.

Pyramids, November 30th, 1951.





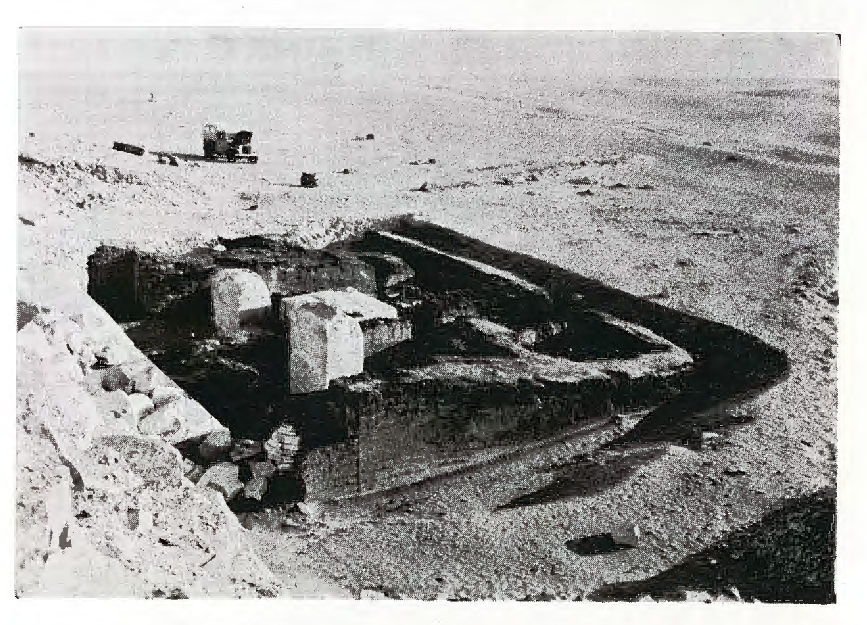
*A.* — The beginning of the causeway.



*B.* — The western entrance (inside the circle).



*A.* — The ceder beams inside the pyramid.



*B.* — A general view of the funerary-temple.



*A.* — The three altars in situ.



*B.* — The upper surface of the second stone altar.



*B*



*A*

# HENRI GAUTHIER (1877-1950)

(avec une planche)

PAR

PIERRE MONTET

Henri Gauthier, qui a signé dans les *Annales* tant de savantes chroniques, s'est éteint l'année dernière à Monaco où il vivait retiré depuis 1938.

C'est à la Faculté des Lettres de Lyon qu'il s'initia, à partir de 1900, à l'égyptologie auprès de Victor Loret. Ce maître lui donna une solide formation philologique et historique qu'il compléta en suivant pendant une année l'enseignement d'Erman aux côtés de Gardiner, de Breasted et de Roeder. A son retour de Berlin, en novembre 1903, Gauthier fut nommé membre de l'Institut français du Caire et participa activement aux fouilles de Drah Aboul Nega et d'El-Qattah. Il s'y montra archéologue consciencieux et averti, mais il était, depuis son initiation à l'égyptologie, attiré surtout par les questions historiques et géographiques. V. Loret lui avait conseillé d'entreprendre un *Livre des Rois* destiné à remplacer les ouvrages vieillis de Lepsius et de Brugsch et Bouriant. L'ampleur de la tâche ne l'effraya pas et le premier volume de cette magnifique publication, qui devait en compter cinq et un index, parut en 1907 dans les *Mémoires de l'Institut français*.

Peu après, G. Maspero confiait à Gauthier le soin de relever les inscriptions de trois temples de la Nubie, ceux de Kalabcha, d'Ouadi Seboua et d'Amada.

Ces missions achevées, H. Gauthier fut nommé, en 1913, secrétaire-bibliothécaire de l'Institut français et conserva ce poste jusqu'en 1918. Ce furent des années bien remplies où parurent la suite du *Livre des Rois,* la *Grande inscription dédicatoire d'Abydos* et de nombreuses études de détail.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres reconnut ses grands mérites en lui décernant en 1922 le premier prix Maspero et peu après en le nommant Correspondant.

Gauthier était entré au Service des Antiquités comme inspecteur général du Delta, en attendant de succéder à Daressy comme secrétaire général; il occupa ce poste éminent de 1927 à 1937.

Toujours aussi laborieux et aussi méthodique, il trouva le moyen d'assurer ses fonctions absorbantes et, sans cesser de collaborer aux *Annales* et à bien d'autres revues, car il était devenu dans l'intervalle secrétaire de l'Institut Égyptien, il entreprit et mena à bonne fin deux importantes publications : *Les Fêtes du dieu Min* et *Le Personnel du dieu Min* lui valurent en 1931 le grade de Docteur ès-Lettres [1]; la même année il publiait le septième et dernier volume du *Dictionnaire des Noms Géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques,* destiné à remplacer l'ancien ouvrage de Brugsch. S'il fallait du courage et de la persévérance pour entreprendre le *Livre des Rois,* il en fallait encore davantage pour réunir les exemples des noms géographiques égyptiens ou étrangers disséminés dans l'immense littérature égyptienne, les classer en vue d'obtenir une nomenclature correcte et surtout les identifier. Avec sa modestie ordinaire, H. Gauthier reconnut les défauts et les lacunes de son œuvre « mais il valait encore mieux, écrivait-il dans sa préface, forger un instrument de travail même imparfait que de se dérober à une besogne utile».

Quels que soient les mérites de ses thèses, de ses innombrables articles, du volume sur les *Nomes de l'Égypte jusqu'à la conquête arabe,* de ses contributions au *Catalogue général du Musée du Caire,* H. Gauthier demeurera pour les égyptologues l'auteur du *Livre des Rois* et du *Dictionnaire Géographique.* A lui seul, il a exécuté deux des dix ou douze instruments de travail que tout égyptologue doit avoir à portée de sa main et qu'il consulte à tout instant, comme il consulte le *Wörterbuch der Aeg. Spr.,*

[1] En 1930, Henri Gauthier fut choisi pour remplacer son maître Victor Loret dans la chaire d'Égyptologie et d'Histoire de l'Orient de la Faculté des Lettres de Lyon ; mais il fut contraint par les fonctions importantes qu'il occupait alors en Égypte de se faire suppléer dans son enseignement jusqu'au moment où il dut prendre sa retraite universitaire.



HENRI GAUTHIER

les grammaires d'Erman, de Gardiner, de Lefebvre ou les *Ancient Materials and industries* de Lucas. Son nom est assuré de durer dans la mémoire des savants.

Qu'on me permette, puisque je l'ai beaucoup connu, surtout avant 1914, de terminer cette brève notice par quelques souvenirs personnels. Nous habitions alors la même maison, l'Institut français, et quelquefois une table de bridge nous réunissait aux professeurs de l'École de Droit, ou avec P. Lacau et G. Daressy. Ce dernier était d'une distraction incroyable et oubliait régulièrement l'atout dès la seconde ou la troisième levée. Gauthier le réprimandait alors, sans indulgence, car il était bourru ; tout le monde le savait, mais personne ne lui en voulait, car son obligeance et sa bonté étaient aussi universellement connues. Ou bien il sanctionnait les distractions de son collègue et ami par une cascade de calembours à laquelle nous mettions fin en le menaçant de recueillir ses jeux d'esprit et de les publier en appendice au *Livre des Rois*.

Du fond de sa retraite, il n'avait oublié ni les Pharaons, ni les villes de l'Égypte et, quand il sut qu'un nouveau Chéchanq était apparu dans un tombeau de Tanis, il manifesta la plus vive curiosité. Un jour viendra où il faudra refaire et le *Livre des Rois* et le *Dictionnaire Géographique,* les deux monuments qu'il a érigés ; mais ses continuateurs ne manqueront pas de rendre justice à son prodigieux labeur.

Pierre Montet.

# HENRI GAUTHIER

## SA CARRIÈRE SCIENTIFIQUE

PAR

LOUIS-A. CHRISTOPHE

Henri Gauthier a passé près de quarante années de sa vie au service de l'Égyptologie. Pour étudier la nature des préoccupations du savant et pour dégager l'importance de son œuvre, il m'a semblé nécessaire et suffisant de dresser une liste chronologique, aussi complète que possible, de ses ouvrages et de ses articles.

*
* *

[Les titres des ouvrages sont en majuscules].

1. *La déesse Triphis*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire*, 1903, t. III, p. 165-181 (article daté de mai 1904).
2. *Le nom hiéroglyphique de l'argile rouge d'Éléphantine*, dans *Revue égyptologique*, 1904, t. XI, p. 1-15 (article daté du 6 août 1902).
3. *Notes géographiques sur le nome Panopolite*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1905, t. IV, p. 39-101 (le tiré à part porte la date : 1904).
4. *Notes et remarques historiques : 1. Le roi Sémempsès ; 2. Le nom de la pyramide d'Abou-Roasch*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1905, t. IV, p. 229-239.
5. (Avec la collaboration d'É. Chassinat et d'H. Pieron), FOUILLES DE QATTAH, Le Caire 1906, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...*, t. XIV.
6. *Quelques remarques sur la XI^e^ dynastie*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1906, t. V, p. 23-40.
7. *Notes et remarques historiques : 3. Un nouveau nom royal ; 4. Le nom d'Horus de Mirinri- Métousouphis I^er^ ; 5. Une date à rectifier sous le règne de Senousrit III ; 6. Le premier roi de la XIII^e^ dynastie ; 7. La famille de Sébekhotep III*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1906, t. V, p. 41-57.
8. *Un précurseur de Champollion au xvi^e^ siècle*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1906, t. V, p. 65-86.

9. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. I[er] : *Des origines à la fin de la XII[e] dynastie,* Le Caire 1907, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XVII.

10. *Rapport sur une campagne de fouilles à Drah abou'l Neggah en 1906,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1908, t. VI, p. 121-171.

11. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. II, 1[er] fascicule : *De la XIII[e] à la fin de la XVII[e] dynastie,* Le Caire 1910, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XVIII.

12. *Cinq inscriptions grecques de Kalabchah (Nubie),* dans *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte,* 1910, t. X, p. 66-90.

13. *Quelques fragments trouvés à Amada,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1910, t. X, p. 122-124.

14. *Note additionnelle aux inscriptions grecques de Kalabchah,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1910, t. X, p. 125-130.

15. *Variétés historiques : 1. Les fils royaux de Nekhabit (El-Kab) ; 2. Le protocole de Thoutmôsis IV ; 3. Les noms de Toutânkhamon ; 4. La princesse Bakit-Amon,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1910, t. X, p. 193-208.

16. LE TEMPLE DE KALABCHAH, 1[er] et 2[e] fascicules, Le Caire 1911, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*

17. *Mise au point* (à propos du livre de Petrie, *Qurneh*), dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1911, t. VIII, p. 149-154.

18. *Nouvelles remarques sur la XI[e] dynastie,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1911, t. IX, p. 99-136.

19. *La grande inscription dédicatoire d'Abydos* (traduction), dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde,* 1911, t. XLVIII, p. 52-66 (le tiré à part porte la date : 1910).

20. (Avec la collaboration d'A. Barsanti), *Stèles trouvées à Ouadi es-Seboua (Nubie),* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1911, t. XI, p. 64-86.

21. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. II, 2[e] fascicule : *La XVIII[e] dynastie,* Le Caire 1912, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XVIII.

22. LA GRANDE INSCRIPTION DÉDICATOIRE D'ABYDOS (texte avec notes et glossaire), Le Caire 1912, in-4°, dans *Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'Archéologie...,* t. IV.

23. LE TEMPLE DE OUADI ES-SEBOUÂ, t. I et II, Le Caire 1912, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*

24. *Nouvelles notes géographiques sur le nome Panopolite,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1912, t. X, p. 89-130.

25. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. III, 1[er] fascicule : *XIX[e] et XX[e] dynasties,* Le Caire 1913, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XIX.

26. CERCUEILS ANTHROPOÏDES DES PRÊTRES DE MONTOU, 1[er] et 2[e] fascicules, Le Caire 1913, in-4°, dans *Catalogue général du Musée du Caire, Service des Antiquités de l'Égypte.*

27. LE TEMPLE D'AMADA, 1[er] fascicule, Le Caire 1913, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*



28. *Le X[e] nome de Haute-Égypte (étude géographique),* dans *Recueil de Travaux,* 1913, t. XXXV, p. 1-26 et 162-192.

29. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. III, 2[e] fascicule : *De la XXI[e] à la XXIV[e] dynasties,* Le Caire 1914, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XIX.

30. LE TEMPLE DE KALABCHAH, 3[e] fascicule, Le Caire 1914, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*

31. *Index aux notes géographiques sur le nome Panopolite,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1914, t. XI, p. 49-63.

32. *Les rois Chéchanq,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1914, t. XI, p. 197-216.

33. *Quatre fragments nouveaux de la Pierre de Palerme au Musée du Caire,* dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1914, p. 489-496.

34. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. IV, 1[er] fascicule : *Dynasties XXV à XXXII,* Le Caire 1915, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XX.

35. 2[e] SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DES SIGNES HIÉROGLYPHIQUES DE L'IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE, Le Caire 1915, in-8°.

36. *Quatre nouveaux fragments de la Pierre de Palerme,* dans *Le Musée Égyptien, Service des Antiquités de l'Égypte,* 1915, t. III, p. 29-53.

37. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. IV, 2[e] fascicule : *Les Ptolémées,* Le Caire 1916, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XX.

38. *Notes et remarques historiques : 8. Ziharpto, fonctionnaire de Nectanébo I[er],* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1916, t. XII, p. 53-59.

39. *Monuments et fragments appartenant à l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1916, t. XII, p. 125-144.

40. LE LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, t. V : *Les Empereurs romains,* Le Caire 1917, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. XXI.

41. *La nécropole de Thèbes et son personnel,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1917, t. XIII, p. 153-168.

42. *Un nouveau monument du dieu Imhotep,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1918, t. XIV, p. 33-49.

43. *Répertoire pharaonique pour servir d'index au* LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1918, t. XV, p. 1-138.

44. *Le titre (imi-ra âkhnouti) et ses acceptions diverses,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1918, t. XV, p. 169-206.

45. *Cônes funéraires trouvés à Thèbes en 1917 et 1918,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1919, t. XVI, p. 165-187.

46. *Les stèles de l'an III de Taharqa à Médinet-Habou,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1919, t. XVIII, p. 190.

47. *Variétés historiques : 5. Les fils royaux de Ramsès,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1919, t. XVIII, p. 245-264.

48. *Trois vizirs du Moyen Empire,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1919, t. XVIII, p. 265-269.
49. *Bibliographie des études de géographie historique égyptienne,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie du Caire,* 1919, t. IX, p. 209-281.
50. Compte rendu de l'ouvrage de Th. Simar, *La géographie de l'Afrique centrale dans l'Antiquité et au Moyen Âge,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1919, t. IX, p. 131-151.
51. *Mélanges,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1919, t. IX, p. 153-166 et 283-302.
52. *Bulletin bibliographique,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1919, t. IX, p. 167-176 et 303-309.
53. *Le temple de l'Ouadi Mîyah (El Knais),* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...,* 1920, t. XVII, p. 1-38.
54. *Rapport sommaire sur les fouilles de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire dans les nécropoles thébaines en 1917 et 1918,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1920, t. XIX, p. 1-12.
55. *Les statues thébaines de la déesse Sakhmet,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1920, t. XIX, p. 177-207.
56. *A travers la Basse-Égypte : 1. Fragment de tombeau à Tell Atrib; 2. Un tombeau à Tell Moqdam; 3. Quatre bas-reliefs saïtes imités de l'Ancien Empire; 4. Un sphinx de Sa el-Hagar; 5. Statuettes de la déesse Ouazit à Bouto; 6. Stèle ptolémaïque d'El-Barâda,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1921, t. XXI, p. 17-39.
57. *A travers la Basse-Égypte : 7. Tombeau d'un certain Râmès à Mataria; 8. Stèles funéraires de Kom Abou Billou; 9. Triade du Tell Atrib,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1921, t. XXI, p. 197-213.
58. *Le dieu nubien Doudoun,* dans *Revue égyptologique,* nouvelle série, 1921, t. II, fascicules 1-2, p. 1-41.
59. *Les «fils royaux de Kouch» et le personnel administratif de l'Éthiopie,* dans *Recueil de Travaux,* 1921, t. XXXIX, p. 179-238.
60. *Mélanges,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1921, t. X, p. 83-88 et 271-279.
61. *Bulletin bibliographique,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1921, t. X, p. 89-96 et 281-291.
62. *A travers la Basse-Égypte : 10. Un notable de Saïs : Ouah-âb-ré,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1922, t. XXII, p. 81-107.
63. *A travers la Basse-Égypte : 11. Un édifice hathorique à Saïs; 12. Un sarcophage de Saïs; 13. Le roi Amonemâpit de la XXIe dynastie à Memphis; 14. Deux nouveaux princes de l'Ancien Empire à Guizeh; 15. Un* ouchabti *du roi Achôris,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1922, t. XXII, p. 199-208.
64. *Le terme géographique* [hiéroglyphe] *«Haute-Égypte» et le titre* [hiéroglyphes], dans *Recueil d'études égyptologiques dédiées à la mémoire de J.-F. Champollion,* 1922, p. 217-244.
65. *Sur une tombe récemment découverte à Athribis du Delta,* dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Monuments et Mémoires, Fondation Piot,* 1922, t. XXV (Commémoration du centenaire de la découverte de J.-F. Champollion), p. 171-188.



66. *Mélanges,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1922, t. XI, p. 95-99 et 177-182.
67. *Bulletin bibliographique,* dans *Bulletin de la Société Sultanieh de Géographie...,* 1922, t. XI, p. 101-109 et 183-190.
68. (En collaboration avec G. Lefebvre), *Sarcophages du Moyen Empire provenant de la nécropole d'Assiout,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1923, t. XXIII, p. 1-33.
69. *A travers la Basse-Égypte : 16. Un bloc du temple de Behbêt el-Hagar au Musée de Tanta; 17. Deux monuments d'Amasis dans la région de Tanta,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1923, t. XXIII, p. 68-72.
70. (En collaboration avec G. Lefebvre), *Note sur le mot* [hiéroglyphe], dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1923, t. XXIII, p. 159-160.
71. *A travers la Basse-Égypte : 18. Deux statues du roi Ménephtah; 19. Deux montants de porte de Ramsès III à Tell Basta; 20. Petit naos de Psamétik Ier; 21. Fragment de temple ou de naos de Nectanébo à Oussim; 22. Fragment de statue de la XXXe dynastie; 23. Petite stèle de Tell Moqdam; 24. Le pyramidion no 2249 du jardin d'Ismaïlia,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1923, t. XXIII, p. 165-182.
72. *Quelques additions au* LIVRE DES ROIS D'ÉGYPTE *(Ancien et Moyen Empire),* dans *Recueil de Travaux,* 1923, t. XL, p. 177-204.
73. *Un nouveau décret trilingue ptolémaïque,* dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1923, p. 376-383.
74. *Vivant Denon en Égypte (juillet 1798-août 1799),* dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte,* 1923, t. V, p. 163-193.
75. *Mélanges,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Égypte,* 1923, t. XII, p. 125-141 et 233-238.
76. *Bulletin bibliographique,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...,* 1923, t. XII, p. 143-153 et 239-247.
77. *Quelques corrections à ma publication du Temple d'Amada,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1924, t. XXIV, p. 6-9.
78. *A propos de certains monuments décrits dans le dernier rapport de M. Pillet,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1924, t. XXIV, p. 196-197.
79. *La titulature des reines des dynasties memphites,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1924, t. XXIV, p. 198-209.
80. *Un groupe ptolémaïque d'Héliopolis,* dans *Revue égyptologique,* nouvelle série, 1924, t. II, fascicules 3-4, p. 1-12.
81. *Mélanges,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...,* 1924, t. XIII, p. 95-96 et 251-258.
82. *Bulletin bibliographique,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...,* 1924, t. XIII, p. 97-108 et 259-271.
83. *Itinéraire de Constantine à Tafilet et de Tafilet à Tomboctou ..., par I. de la Porte (Tanger, le 14 août 1822),* publié par H. Gauthier, dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...,* 1924, t. XIII, p. 205-250.
84. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES CONTENUS DANS LES TEXTES HIÉROGLYPHIQUES, t. Ier : *de* [hiéroglyphe] *à* [hiéroglyphe], Le Caire 1925, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

85. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. II : *de* *à*, Le Caire 1925, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

86. (Avec la collaboration d'H. Sottas), UN DÉCRET TRILINGUE EN L'HONNEUR DE PTOLÉMÉE IV, Le Caire 1925, in-4°, *Service des Antiquités de l'Égypte.*

87. *Le roi Zadfré* ( ) *successeur immédiat de Khoufou-Khéops,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1925, t. XXV, p. 178-180.

88. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. III : *de* *à*, Le Caire 1926, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

89. LE TEMPLE D'AMADA, 2ᵉ fascicule, Le Caire 1926, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*

90. *Note sur les statuettes funéraires trouvées dans les tombes de Tehneh,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1926, t. XXVI, p. 41-43.

91. *Une nouvelle statue thébaine de la déesse Sakhmet,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1926, t. XXVI, p. 95-96.

92. *Une statuette antérieure à la XIᵉ dynastie,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1926, t. XXVI, p. 273-274.

93. *Schweinfurth et l'archéologie égyptienne,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1926, t. XIV, p. 129-133.

94. Compte rendu de l'ouvrage d'A. Moret, *Le Nil et la Civilisation égyptienne,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1926, t. XIV, p. 212-214.

95. Compte rendu de l'ouvrage de Fritz Hommel, *Ethnologie und Geographie des alten Orients,* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1926, t. XIV, p. 214-215.

96. *Bulletin bibliographique (1925-1926),* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1926, t. XIV, p. 217-243.

97. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. IV : *de* *à*, Le Caire 1927, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

98. LE TEMPLE DE KALABCHAH, 4ᵉ fascicule, Le Caire 1927, in-4°, dans *Les Temples immergés de la Nubie, Service des Antiquités de l'Égypte.*

99. *Une tombe d'époque saïte à Héliopolis,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1927, t. XXVII, p. 1-18.

100. *Edouard Naville,* dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte,* 1927, t. IX, p. 134-135.

101. *Bulletin géographique de l'Égypte (1926-1927),* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1927, t. XV, p. 307-326.

102. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. V : *de* *à*, Le Caire 1928, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

103. *Un vice-roi d'Éthiopie enseveli à Bubastis,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1928, t. XXVIII, p. 129-137.

104. *Le dieu* , dans *Kêmi,* 1928, t. Iᵉʳ, p. 115-122.

105. *Chronique d'Égypte pour les années 1928 et 1929* (article daté de mai 1929), dans *Kêmi,* 1928, t. Iᵉʳ, p. 167-199.

106. *Bibliographie géographique de l'Égypte (1927-1928),* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1928, t. XVI, p. 331-344.



107. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. VI : *de* *à*, Le Caire 1929, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

108. *Le «reposoir» du dieu Min,* dans *Kêmi,* 1929, t. II (*Mélanges Victor Loret,* 1ʳᵉ partie), p. 41-82.

109. Compte rendu de l'ouvrage de Mario Meunier, *Isis et Osiris de Plutarque,* dans *Revue de l'Égypte ancienne,* 1929, t. II, p. 277-278 (article signé H. G.).

110. *Discours prononcé le 28 novembre 1927 aux funérailles de Ch. Gaillardot bey,* dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte,* 1929, t. X, p. 121-122.

111. (Avec la collaboration d'H. Munier), *Bulletin bibliographique (1928, 1929, 1930),* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1929, t. XVII, p. 159-176.

112. *Sur la faune aquatique du Sahara central,* dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences,* Paris 1929, p. 201.

113. *A propos des hymnes adressés au dieu Min,* dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie...*, 1930, t. XXX (*Mélanges Victor Loret*), p. 553-564.

114. *Le sarcophage nº 6007 du Musée du Caire,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1930, t. XXX, p. 174-183.

115. LES FÊTES DU DIEU MIN (thèse de doctorat), Le Caire 1931, in-8°, dans *Recherches d'Archéologie, de Philologie et d'Histoire, Institut français d'Archéologie orientale du Caire,* t. II.

116. LE PERSONNEL DU DIEU MIN (thèse complémentaire de doctorat), Le Caire 1931, in-8°, dans *Recherches d'Archéologie, de Philologie et d'Histoire, Institut français d'Archéologie orientale du Caire,* t. III.

117. DICTIONNAIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES..., t. VII : *Indices et Cartes,* Le Caire 1931, in-4°, *Société Royale de Géographie d'Égypte.*

118. *Deux sphinx du Moyen Empire originaires d'Edfou,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1931, t. XXXI, p. 1-6.

119. *Un roi Amasis-Psammétique a-t-il existé?,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1931, t. XXXI, p. 187-190.

120. *Vestiges de la fin du Moyen Empire à Karnak,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1931, t. XXXI, p. 191-192.

121. *Une statue de Ramsès Iᵉʳ défunt originaire d'Abydos,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1931, t. XXXI, p. 193-197.

122. PRÉCIS D'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE, t. Iᵉʳ, Le Caire 1932, in-8°, 2ᵉ partie : *L'Égypte pharaonique,* p. 51-252.

123. *Une liste de nomes à Létopolis,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1932, t. XXXII, p. 78-80.

124. *Une tombe de la XIXᵉ dynastie à Qantir-(Delta),* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1932, t. XXXII, p. 115-128.

125. *Les deux rois Kamōse (XVIIᵉ dynastie),* dans *Egypt Exploration Society. Studies presented to F. Ll. Griffith,* 1932, p. 3-8.

126. (Avec la collaboration d'H. Munier), *Bibliographie géographique de l'Égypte (1930-1933),* dans *Bulletin de la Société Royale de Géographie...*, 1932, t. XVIII, p. 219-255.

127. *Découvertes récentes dans la nécropole saïte d'Héliopolis,* dans *Annales du Service des Antiquités...*, 1933, t. XXXIII, p. 27-53.

128. *Encore le problème d'Hatchepsout,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1933, t. XXXIII, p. 190-192.
129. *Les fouilles en Égypte en 1932-1933,* dans *Revue d'Égyptologie,* 1933, t. Ier, p. 289-310.
130. *Les transports dans l'ancienne Égypte,* dans *L'Égypte contemporaine,* 1933, t. XXIV, n° 139, p. 225-240.
131. *Une nouvelle statue d'Amenemhêt Ier,* dans *Mélanges Maspero (Mémoires de l'Institut français d'Archéologie...,* t. LXVI), 1934, p. 43-53.
132. *Un monument nouveau du roi Psamtik II,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1934, t. XXXIV, p. 129-134.
133. *Les nomes d'Égypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe,* dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte,* 1934, t. XVI, p. 153-160.
134. LES NOMES D'ÉGYPTE DEPUIS HÉRODOTE JUSQU'À LA CONQUÊTE ARABE, Le Caire 1935, in-4°, dans *Mémoires de l'Institut d'Égypte,* t. XXV.
135. *Un pilier ǂ au Musée du Caire,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1935, t. XXXV, p. 81-96.
136. *Un pilier ǂ au Musée du Caire. Note additionnelle,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1935, t. XXXV, p. 206.
137. *Un autel consacré à la déesse Mehit,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1935, t. XXXV, p. 207-212.
138. *Une fondation pieuse en Nubie,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1936, t. XXXVI, p. 49-71.
139. *Un curieux monument des dynasties boubastites à Héracléopolis Magna,* dans *Annales du Service des Antiquités...,* 1937, t. XXXVII, p. 16-24.
140. (Avec G. Maspero et la collaboration d'Abbas Bayoumi), SARCOPHAGES DES ÉPOQUES PERSANE ET PTOLÉMAÏQUE, t. II, Le Caire 1939, in-4°, dans *Catalogue général du Musée du Caire, Service des Antiquités de l'Égypte.*

*
* *

Il apparaît ainsi qu'Henri Gauthier préféra souvent le silence de son cabinet de travail à la vie bruyante des chantiers de fouilles. Éditeur consciencieux d'un nombre considérable d'inscriptions hiéroglyphiques, il s'intéressa particulièrement à certaines divinités égyptiennes; mais il fut avant tout l'historien et le géographe qui fit faire, après Lepsius, Brugsch, Bouriant, Budge et Daressy, de notables progrès à notre connaissance de l'Égypte antique.

Quelques dates suffiront pour marquer les étapes les plus brillantes de la carrière scientifique d'Henri Gauthier. Le 6 décembre 1915, l'Institut Égyptien (Institut d'Égypte après le 1er novembre 1918) l'accueillit parmi ses membres; Gauthier en devint le secrétaire général



le 27 décembre 1923; il le présida en 1933-1934. A partir de 1918, sous la haute direction de S. H. le sultan, puis de S. M. le roi Fouad Ier, le savant égyptologue fut l'animateur de la Société de Géographie d'Égypte. Le 16 juin 1922, Gauthier obtint de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par 31 voix contre 2 à Alexandre Moret, le premier prix Gaston Maspero pour son *Livre des Rois d'Égypte.* Enfin, le 11 décembre 1925, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France.

Louis-A. Christophe.

# ÉMILE CHASSINAT

(1868 — 1948)

## ESQUISSE DE BIOGRAPHIE

(avec une planche)

PAR

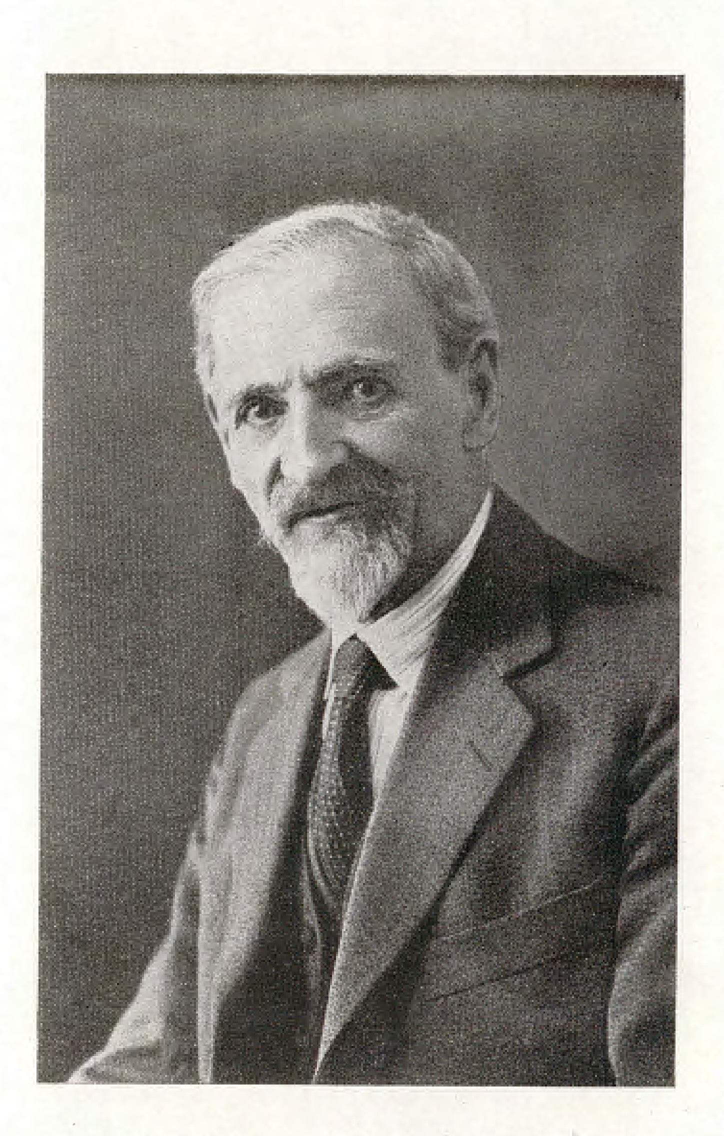
FRANÇOIS DAUMAS

Au soir du 26 mai 1948, après avoir travaillé durant la journée, comme de coutume, Émile Gaston Chassinat, âgé de quatre-vingts ans, mais toujours plein d'entrain, malgré la gêne qu'il éprouvait depuis quelque temps pour marcher, réclamait gaiement de la porte de sa villa le repas que des mains dévouées venaient bientôt lui servir dans sa chambre ; lorsque, quelque demi-heure après, la personne qui le soignait revint, elle le trouvait gisant à côté de sa petite table et râlant déjà. Il fut transporté sur-le-champ de sa maison du Vésinet à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye pour y recevoir les soins qu'exigeait la gravité de son état. Il y mourait vers 10 heures. C'est ainsi que s'éteignit, après une vie tout entière consacrée au travail, ce savant infatigable qui explora aussi admirablement le domaine du copte que celui de l'égyptien hiéroglyphique et dont le nom reste attaché d'une manière indissoluble au temple d'Edfou qu'il a si magistralement publié. Aussi bien est-ce son œuvre scientifique seule qui l'a classé parmi les plus remarquables des égyptologues formés par Gaston Maspero, car si sa carrière fut extrêmement précoce et brillante, elle fut courte et, depuis 1912 jusqu'à sa mort, il n'occupa plus de poste important.

Il avait commencé très jeune à se tourner vers l'Egypte. Ses parents étaient d'humble condition. Son père, né à Orléans le 15 octobre 1840, était graveur à Paris lorsque son fils Émile vint au monde, le 5 mai 1868. Il habitait le quartier latin puisque l'enfant fut baptisé à Saint-Séverin l'année suivante. Pour quelle raison, le jeune garçon

termina-t-il ses classes primaires à l'école communale de Cirey (Meurthe-et-Moselle), nous l'ignorons. Mais c'est ce qu'indique clairement son certificat d'études daté du 9 mai 1881 à Nancy. Les modestes ressources de sa famille ne lui permirent guère de continuer à se cultiver en toute liberté, puisqu'il commença à gagner sa vie à quatorze ans. Dans des lignes émouvantes, écrites bien longtemps après, comme une sorte de plaidoyer *pro domo* à un moment où il connut les pires difficultés, il a évoqué discrètement cette dure jeûnesse : « Fils d'un artisan, j'ai été ouvrier dès l'âge de quatorze ans. Attiré vers l'égyptologie par une vocation profonde, je commençai mes études en 1888, partageant mon temps entre l'atelier et les cours, encouragé par la bienveillance de maîtres dévoués ». Sans aucun doute, c'est lui que vise Maspero dans son rapport sur l'Institut archéologique du Caire (p. 10) lorsque, venant à parler du recrutement des orientalistes, il signale, parmi les rares élèves de l'École des Hautes Études, un « ouvrier compositeur, employé à l'Imprimerie Nationale ». C'est d'abord pour se perfectionner dans son métier que le jeune É. Chassinat essaya de se mettre au courant des langues anciennes dont des patrons ayant remarqué sa vive intelligence lui confiaient la composition. Il suivit les cours de Révillout et de Pierret à l'École du Louvre et ceux de Maspero aux Hautes Études puis au Collège de France. C'est Maspero surtout qui le distingua et l'aida. Mais il commença par lui imposer des études classiques et, en particulier, il exigea de lui la connaissance du latin et surtout du grec sans lequel le travail de l'égyptologue risque de manquer à la fois de cette rigueur de méthode acquise depuis longtemps en un domaine suffisamment exploré et de la sécurité qu'apporte dans la recherche le contrôle constant de ceux qui ont encore été les témoins des dix derniers siècles à peu près de la civilisation pharaonique. Mais Chassinat ne se contenta pas du baccalauréat. Il continua à lire et à étudier les classiques grecs et même latins, parmi lesquels il choisissait surtout ceux qui nous ont beaucoup parlé de l'Egypte : Diodore, Hérodote et Plutarque furent ses compagnons les plus assidus au cours de ses premières recherches ; bien plus tard les médecins devaient venir les rejoindre Hippocrate, Dioscoride, Oribase... Il ne négligeait pourtant pas son métier qu'il apprenait à fond, si bien qu'il put, dans la suite, non





É. Chassinat, vers la fin de sa vie.

seulement fonder l'imprimerie de l'Institut mais en guider avec habileté les premiers compositeurs. Les beaux-arts l'attiraient aussi ; il dessinait d'une main sûre et si sa facture est un peu sèche, du moins laisse-t-elle apparaître une technique consommée. Il gravait aussi et a composé de belles eaux-fortes. Mais irrésistiblement attiré par l'égyptologie, c'est à elle qu'il consacrait le plus clair de ses heures de liberté. Il passa ainsi de 1886 à 1894, huit années de formation qui aboutirent au diplôme de l'École des Hautes Études et à celui du Louvre. Ce dernier parut dans le *Recueil de Travaux* sous le titre : *Le livre de protéger la barque divine,* texte extrait des chapelles Osiriaques ménagées sur le toit du grand temple à Dendara. Il inaugurait ainsi sa carrière par le monument merveilleux auquel il consacra les dernières années de sa vie. Entre temps il avait été nommé secrétaire de la rédaction à la *Revue de l'Histoire des Religions,* fonction qu'il assuma de 1892 à 1895. Nommé en août 1894 attaché au département des Antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, il le quitta l'année suivante, en novembre, pour se rendre au Caire, en qualité de membre de l'Institut français que dirigeait alors Bouriant. Deux ans après, il était nommé membre de la Commission internationale du catalogue scientifique du Musée du Caire. C'est alors qu'il étudia les cercueils des grands Prêtres d'Amon provenant de la seconde trouvaille de Deir el Bahari : il en a publié un fascicule dans le Catalogue Général du Musée.

En 1898, à peine âgé de trente ans, le Ministère le chargeait « des fonctions de Directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, pendant la durée du congé de trois mois accordé à M. Bouriant », atteint par un mal implacable. Celui-ci ne devant jamais se remettre, Chassinat était nommé, le 14 novembre 1899, directeur en titre pour une durée de neuf ans. Tout ce début de carrière était aussi rapide que brillant.

Son activité scientifique avait été considérable. Il avait repris la publication du grand temple d'Edfou, longuement préparée mais à peine entamée par le marquis Maxence de Rochemonteix. Celui-ci n'avait pu donner, avant sa mort prématurée, que le premier fascicule de l'énorme volume d'inscriptions publié en 1897, au tome X des *Mémoires de la Mission Archéologique française au Caire*. Ce fut Chassinat qui fit imprimer la suite, soit près de cinq cents pages d'hiéroglyphes. L'œuvre était

immense ; une bonne partie en fut établie grâce à des estampages, « usés aux plis, éraillés, fripés, troués par le frottement » ; mais cette méthode, discutable sans doute, s'imposait pour ainsi dire à une époque où un séjour prolongé sur place présentait des difficultés presque insurmontables. On demanda aux cahiers de Rochemonteix les compléments ; Bouriant, Jéquier, Legrain, ajoutèrent, d'après les originaux, les bas de colonnes qui manquaient ; enfin Chassinat lui-même put séjourner à Edfou quelques semaines en 1896. Malgré tout, il manquait à l'œuvre le contact prolongé avec l'original et cette unité de travail qui seule arrive à lui donner la perfection. Non pas que l'ensemble ne fût bon, mais il s'y était glissé des erreurs. Cela permit à un savant qui avait désiré finir cette publication, de soumettre ce premier tome à des critiques très acerbes et souvent injustifiées. Nous avons nommé Karl Piehl. Il faut lire la préface d'Edfou de Maspero ou la *Critique d'une critique* pour se rendre compte du ton qu'atteignit la controverse. Cela nous amuse aujourd'hui où il faut reconnaître que l'*invidia* ou la *rabies doctorum* ne s'exprime plus en général avec cette violence.

Cependant sa nouvelle tâche allait susciter à Chassinat, encore jeune, bien des tracas et des ennuis. Il s'y révéla pourtant administrateur de classe. Liard, alors directeur de l'Enseignement supérieur, avait décidé de fermer l'Institut dont la maladie de Bouriant avait rendu la situation précaire, si la gestion n'en était pas rapidement améliorée. En un an, le nouveau directeur avait rétabli la situation. Mais il ne se contenta pas de gérer sagement la maison. Il comprit que l'École était seulement au début de son développement et pour lui donner une impulsion plus vive, profitant de ses connaissances techniques, il créa l'imprimerie ainsi que la fonderie typographique qui lui est annexée. Il a raconté, comment, faute de crédits, il prit sur ses nuits pour corriger lui-même les épreuves et comment il forma lui-même les premiers compositeurs d'hiéroglyphes, car il n'y en avait pas en Egypte à cette époque. Grâce à ces efforts, on voit aujourd'hui quelles impressions, à la fois luxueuses et scrupuleuses, ont été offertes à la science. Ajoutons qu'il dessina, au cours de ses longs travaux de publication, plus de la moitié des sept mille signes environ qui composent à l'heure actuelle le fonds, unique au monde de cet établissement.



L'Institut, installé depuis 1898 dans le quartier Ismaïlia, non loin de l'actuel Musée égyptien, ne disposait malheureusement pas de beaucoup de place pour étendre les ateliers comme il l'eut fallu. Son budget était modeste. La possibilité d'accroître les bâtiments et les travaux fut brusquement entrevue par Chassinat, lorsqu'on lui offrit pour l'achat de l'ancienne maison une somme considérable, par suite de l'énorme valeur qu'avaient prise les terrains dans cette partie de la ville où se développait le Caire moderne. Avec cette belle ampleur de vues qui marque les grands administrateurs il fit valoir au ministère les raisons qui recommandaient la vente de l'immeuble occupé et l'achat d'un nouveau terrain. Elles parurent convaincantes ; en mai 1907 l'acte de cession était signé et, huit mois après, la mission émigrait à Mounira, où, installée au large, dans une belle demeure, entourée de jardins, elle pouvait donner asile à l'École de Droit et développer l'imprimerie. Des âmes charitables qui espéraient peut-être tirer de leurs bons offices quelque rémunération, ne trouvèrent pas du tout de l'intérêt de l'État, une opération pour laquelle on avait pu se passer de leur intermédiaire et des critiques passionnées s'en suivirent. Mais l'œuvre était là, solide et bonne, faite pour l'avenir.

Tout cela ne ralentissait ni les travaux de publication ni les fouilles. En 1901, le *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale* était fondé et, un peu plus tard, la *Bibliothèque d'Études,* destinée à mettre entre les mains des égyptologues une collection de textes facilement accessibles et de bons manuels. Une *Bibliothèque des Arabisants* devait rendre, pour les études islamiques, les services que rendait ailleurs la *Bibliothèque Egyptologique* créée par Maspero. Pour avoir une idée du labeur accompli durant cette florissante période, il faut lire le récit alerte que Chassinat en a composé dans la brochure intitulée : *L'Institut français d'Archéologie orientale,* à l'occasion du Congrès archéologique de 1909 qui se tint au Caire. Le directeur lui-même se dépensait largement : il fouillait à Meir en compagnie de Munier, déblayait le petit temple d'Isis à Dendara, s'attaquait à la nécropole royale d'Abou-Roash, qui fournissait au Louvre la magnifique tête en grès rouge du roi Didoufrî ; travaillait avec Clédat et Palanque au monastère de Baouît qui, après le partage des objets, enrichissait le musée du Louvre d'une

des plus belles collections de sculptures coptes connues en Europe. Dans la nécropole d'Assiout, il découvrait plus de trente tombes inviolées, travaillait à Qattah et à la Vallée des rois. Outre la publication de ces diverses trouvailles, il copiait «in-extenso» *le mammisi d'Edfou* dont le premier fascicule paraissait en 1911. Il préparait la suite du grand temple de cette ville.

Les honneurs ne manquèrent pas de couronner ces brillantes réussites. L'appui et l'amitié du plus illustre des maîtres, Gaston Maspero, l'accompagnaient et l'encourageaient. En sa séance du 12 janvier 1900, l'Institut Egyptien, alors sous la présidence de Yacoub Artin Pacha, l'élisait membre résident. Maspero contresignait l'acte. Le 16 juillet 1903, il était nommé Officier de l'Instruction Publique. Enfin le 12 janvier 1909, il était fait Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur par Gaston Maspero qu'il avait choisi comme parrain.

Ce n'est pas cependant, comme on l'a déjà vu, que cette débordante activité se développât sans difficulté. Il en est qui pardonnent moins facilement les réussites que les revers. Une curiosité scientifique de Chassinat allait leur fournir une bonne occasion de l'attaquer. Un marchand du Caire lui avait présenté un lot important de manuscrits coptes, dont il vit immédiatement l'intérêt. Coptisant de valeur, lui qui avait publié naguère des *Fragments de manuscrits coptes en dialecte fayoumique* et s'intéressait déjà au papyrus médical de Bouriant, il conçut l'idée d'en faire un catalogue et se mit à l'œuvre. On s'aperçut alors que les manuscrits avaient été volés. Maspero fut obligé d'intervenir et il s'en suivit entre le maître et le disciple une courte rupture qui fut dans la vie de Chassinat, riche pourtant d'heures bien douloureuses, certainement un des moments les plus pénibles. Une campagne de presse savamment orchestrée l'accusait d'être complice du vol. Sa bonne foi lui eût permis de faire face à ces calomnies si d'autres événements qui avaient cette fois leur origine dans la métropole même, n'étaient venus décourager complètement sa bonne volonté.

Il faut ici, pour comprendre cette détresse, remonter un peu plus haut. En général Chassinat avait toujours entretenu de bonnes relations avec ses collaborateurs; malgré une brouille avec Clédat, il avait été un directeur aimé. Beaucoup de ceux qui ont vécu à l'Institut du temps



de son directorat ont je ne sais quoi d'ému et d'amusé à la fois, quand ils évoquent la vie qu'on y menait à cette époque : réceptions du dimanche où l'on allait jouer au nain jaune dans les salons, dîners hebdomadaires donnés par Madame Chassinat, direction amicale et facilités de toutes sortes pour aider les jeunes. L'un d'eux raconte encore, avec une gratitude reconnaissante, comment, en faisant imprimer un ouvrage qu'il avait composé, six mois avant le temps prévu, il lui permit d'avoir en France une situation qui lui eût, sans cette insigne faveur, certainement échappé. Au début, les recrues ne manquèrent pas; mais vers l'année 1910, la santé de certains membres de l'École laissant à désirer, le personnel scientifique était considérablement réduit. Les fouilles en particulier se ralentirent un peu. C'est à ce moment mal choisi que parurent, dans une revue française de renom, quelques articles très maladroits auxquels Maspero lui-même crut de son devoir de répondre dans le *Bulletin*. Le ministère alarmé demandait alors au directeur un rapport sur le programme futur de l'Institut en ce qui concernait voyages et fouilles. Chassinat, qui devait déjà faire face aux difficultés extérieures, imaginant son crédit diminué auprès de ses chefs mit dans sa réponse l'accent sur la raison profonde qui empêchait de réaliser les vastes desseins que l'on formait alors : le manque de recrutement. En 1912-1913, d'après ses prévisions, le personnel de l'Institut devait comprendre « un égyptologue, pas d'helléniste, pas de coptisant et peut-être un arabisant : une place, deux au maximum ⟨seraient⟩ pourvues sur cinq». Devant des responsabilités qu'il n'avait plus les moyens d'assumer, il donnait sa démission le 1er janvier 1912. On essaya de le faire revenir sur sa décision. Mais il avait besoin de repos et de grands projets de travaux personnels l'en empêchèrent. Le directeur de l'Enseignement Supérieur lui écrivait alors une lettre qui est un témoignage : «Au moment où vous quittez de votre plein gré la direction de l'Institut, je tiens à vous remercier des services éminents que vous y avez rendus.» Après avoir énuméré les faits que nous avons raconté plus haut, il conclut : «Vous avez fait votre devoir en dépit d'attaques injustes et passionnées (22 février 1912).» Il était ensuite nommé directeur honoraire.

C'est ici que s'arrête la carrière honorifique de Chassinat. Désormais, malgré quelques périodes de graves embarras financiers dont un faillit,

à un moment, le contraindre de renoncer à l'égyptologie, aidé heureusement par quelques amis dévoués, il se consacra entièrement à ses travaux personnels. Il partageait son temps entre ses missions à Edfou puis à Dendara et sa calme maison du Vésinet où il élaborait peu à peu les documents scrupuleusement amassés sur place. Un court intermède, pendant l'année scolaire 1926-1927, vint seul interrompre le rythme si simple de son existence; il enseigna, à l'École des Hautes Études, la religion ptolémaïque, en un cours temporaire dont ses étudiants se souviennent avec grand plaisir. On ne peut qu'être confondu devant l'énorme tâche qu'il mena à bien durant cette période de sa vie. Ses intentions du reste dépassèrent encore ses réalisations. On aurait cru que le temps ne comptait pas pour lui.

Il chercha tout d'abord à donner corps à un grand *Dictionnaire d'Archéologie Egyptienne* qu'il devait publier avec G. Jéquier et auquel divers savants devaient collaborer. A cette intention il commença à dresser un index complet des *Textes des Pyramides* et des textes médicaux. Il réunissait en même temps les matériaux des articles dont il se chargeait lui-même. Malheureusement il ne put trouver d'éditeur qui eût les reins assez solides pour une telle entreprise; une lettre écrite à son ami Jéquier contient l'écho de ses déceptions : elle fait le tour de tous les éditeurs possibles qui pour une raison ou pour une autre ne peuvent prendre l'affaire à leur charge et se termine par cette note amusante : «Pour Letouzey, il faudrait une bénédiction pontificale». Bref, le projet n'aboutit pas et Jéquier publia seul, au tome XIX du *Bulletin de l'Institut,* quelques-unes des notices qu'il avait rédigées.

A la mort de G. Maspero, il assuma la direction du *Recueil de Travaux* jusqu'en 1923, date à laquelle cette revue cessa de paraître. Jusqu'en 1935 il fut secrétaire de rédaction de la *Revue de l'Egypte Ancienne* puis, de la *Revue d'Egyptologie,* périodiques dans lesquels il fit paraître des études fort curieuses sur des «Monnaies égyptiennes à légende hiéroglyphique» qui le classent parmi les bons numismates. D'autres articles sur des textes de parfumerie, sur l'identification de certain temple nommé dans les inscriptions d'Edfou; sur le mot *seten* ([hieroglyphs]) «roi»; se rapportaient plus directement à ses travaux sur l'époque grecque. Mais tout cela était peu de chose en comparaison de ces grands livres



édités pour la plupart, dans les *Mémoires de l'Institut du Caire* et dont quelques-uns seulement eussent suffi à honorer la mémoire d'un savant. En 1921 paraissait son *Papyrus médical copte;* dans ce livre, il réunissait grâce à une connaissance approfondie tant de la médecine orientale ancienne que des *corpus* classiques et arabes, à identifier drogues, remèdes et procédés médicaux avec une sûreté et une habileté étonnantes. Ces recherches ne cessèrent jamais de l'intéresser et il laissait en manuscrit, à sa mort, deux études dont l'une a paru dans le *Bulletin de l'Institut* et dont l'autre intitulée : *Le Papyrus Magique Copte du Musée du Caire,* paraîtra sans doute bientôt dans la *Bibliothèque d'Études Coptes.*

Il reprenait enfin sur nouveaux frais, *Le Temple d'Edfou* dont le tome II avait paru en 1918 seulement. Cette fois, renonçant aux estampages, il put se rendre sur place, et, modestement campé dans une seule pièce, il passa des hivers à copier sur les originaux toute la première salle hypostyle, la cour, les murs d'enceinte et le pylône qui parurent en douze volumes magnifiquement édités par l'Institut de 1928 à 1934. Cette nouvelle partie de l'édition, fruit de son seul travail, porte uniquement son nom. Sa valeur apparaît mieux encore maintenant qu'une synthèse brillante et solide comme *Le Culte d'Horus à Edfou à l'époque des Ptolémées,* de M. Alliot a vu le jour. Sans la publication magistrale des textes, ce livre de premier ordre eût été impossible. D'ailleurs, l'accueil reçu tant en France qu'à l'étranger est un garant de la haute utilité de l'œuvre. On demandait à cette époque à Chassinat pourquoi il ne publiait pas des traductions de ces milliers de pages d'hiéroglyphes. Mais son ardeur ne sentait pas les années peser sur ses épaules et ne comptait pas avec les orages qui s'amassaient pourtant déjà à l'horizon. Et il répondait avec beaucoup de justesse que, les textes de Dendara complétant ceux d'Edfou, il était bon, pour acquérir une intelligence quelque peu précise des uns et des autres, de les avoir tous sous la main, publiés *in-extenso.* Aussi lorsque, après l'achèvement d'Edfou, Cavalier, alors directeur de l'Enseignement Supérieur, lui demanda, après l'avoir félicité, ce qu'il comptait faire, il répondit tranquillement : «Publier le temple de Dendara.» Possédant à fond la technique délicate des relevés qu'il avait peu à peu perfectionnée au cours de la rédaction des volumes de texte d'Edfou, il put, en quatre ans, accomplir le prodige de donner

quatre tomes de ce nouveau temple, de fournir le manuscrit d'un cinquième et de réunir des documents en vue des volumes suivants. On demeure confondu devant cette œuvre qui comprend à l'heure actuelle, le sanctuaire, le couloir mystérieux et ses chapelles, la salle intermédiaire, la cour de la fête du nouvel an et la chapelle Ouabit ainsi que la moitié des cryptes.

En 1935, un déplorable malentendu, suivi en outre de maladresse, l'écarta une dernière fois de l'Egypte loin de laquelle il lui était difficile d'amasser les matériaux et de faire les vérifications nécessaires à une publication soignée de textes en grande partie inédits. C'est alors qu'il vécut sans doute les années les plus pénibles durant lesquelles sa vieillesse ne fut épargnée ni par la maladie ni par l'abandon. La guerre ne fit qu'augmenter sa détresse. Ses difficultés financières s'aggravèrent à nouveau lorsqu'il dut subvenir aux soins de Madame Chassinat qui mourut quelques mois avant lui après sept années de maladie presque continuelle. Les privations, le froid, le manque de tabac furent particulièrement pénibles à un homme de plus de soixante-dix ans qui vivait très isolé. Quelques amitiés fidèles, entre autres celle du P. Scheil, lui furent enlevées. Et c'est après la libération seulement que des amis d'Egypte purent le secourir de leur appui moral et matériel. Sur des feuilles volantes, au jour le jour, d'un crayon ferme et aigu, il notait parfois ses impressions souvent amères mais justes, où le coup d'œil critique d'une intelligence qui savait juger hommes et choses, apparaît dans sa nudité, et aussi la tristesse du savant contraint à s'occuper de besognes domestiques et délaissé. Le 24 décembre 1940, il notait : « Belle journée de veille de Noël. Temps clair et ensoleillé. Mais il fait bien froid. J'avais 5° dans mon bureau ce matin. Il faut s'y habituer. Ce qui est le plus dur à supporter, c'est le manque de nouvelles. » Et lorsqu'il avait confié au papier ses inquiétudes sur le sort du pays, sur la rareté et la cherté des vivres, soulagé par cette confession, après s'être occupé de sa malade et avoir pris soin de la maison, il avait le courage de se remettre au travail.

Car c'est là le secret de sa longue résistance à tant de misères accumulées. Il puisait dans le labeur ininterrompu une nouvelle jeunesse. La guerre qui lui interdisait la publication de Dendara dont il ne pouvait



même plus corriger les épreuves, lui donna l'occasion de mettre au point l'une des nombreuses monographies dont il amassait depuis longtemps les éléments. Les *Fêtes d'Osiris au mois de Khoiak,* plus de cinq cents pages d'une écriture fine, précise, méticuleuse même, que les ans n'avaient pu déformer. Il ne devait pas voir paraître ce mémoire qui couronnait son activité scientifique.

Il eut encore, grâce à la délicatesse d'amis qu'il avait autrefois obligés, une consolation : le 9 février 1948, quelques mois avant sa mort, il fut élu membre associé de l'Institut d'Egypte. Depuis qu'en 1927 il avait reçu le prix Gaston Maspero pour son *Temple d'Edfou,* c'était le premier honneur que lui attiraient l'ampleur et la valeur de ses travaux. C'était le dernier aussi. Bien qu'il eût toujours rêvé revenir travailler à Dendara, il ne devait plus jamais retourner en Egypte. Peu de temps avant la dernière crise qui devait emporter sa femme, espérant qu'elle pourrait supporter le voyage, il avait pris ses billets pour Alexandrie. La mort de Madame Chassinat, en juin 1947, brisa définitivement son plus cher désir. Sa santé déclina un peu durant la dernière année ; il ne se pardonnait pas d'avoir été obligé de faire transporter sa femme à l'hôpital lorsqu'à bout de souffle, il avait succombé à la tâche de la soigner. Comprenant alors que la fin approchait, il renonça à ces projets trop vastes qu'il avait si souvent caressés, et consacra les mois qui lui restaient à corriger les épreuves du tome V de Dendara et à polir ses *Fêtes d'Osiris* dont il voulait laisser le manuscrit complètement achevé. Son agnosticisme ne le troublait point devant la mort ; le sentiment de l'œuvre accomplie pouvait lui donner la sérénité. Le travail le soutint jusqu'à l'heure suprême et lorsqu'une attaque le foudroya, au soir d'une journée de labeur, il put connaître enfin l'apaisement dont les années douloureuses qu'il venait de vivre lui avaient sans doute donné le désir. Quelques amis seulement et de trop rares collègues purent l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

Pour qui l'a connu, Émile Chassinat, même durant les temps de misère, conserva toujours le sourire pour accueillir ceux qui venaient encore dans sa solitude lui demander des conseils. Grand, mince, incapable de se courber même sous le poids des ans, le regard pénétrant et direct, il poursuivait son œuvre avec un enthousiasme qui faisait

oublier ses plaintes. C'est cet enthousiasme pour l'Egypte antique qui avait autrefois guidé l'ardeur du jeune ouvrier compositeur et qui l'avait soutenu au cours de ses longs travaux. C'est son sentiment du beau qui l'avait conduit, après avoir tenté dessin et gravure, à examiner l'art prodigieux de l'époque pharaonique. Sous l'influence de Maspero sans doute, s'était développé en lui un goût sûr et dépouillé. Aimant lire Anatole France, il avait réussi à acquérir ce style pur et limpide, un peu sec parfois (mais l'austérité sied à la science) qui donne du prix à ses articles et grâce auquel il a traduit avec tant de bonheur ses impressions devant l'art égyptien. Témoin ces lignes frémissantes et émues que lui ont inspirées l'art memphite : l'artiste «ne cherchait pas à gagner les suffrages de ses contemporains, il ne s'appliquait pas à faire éclater les applaudissements de la foule. Aucun cabotinage chez lui, mais un sérieux, une ingénuité, qui, jointe à la prodigieuse science dont témoignent les œuvres de cette époque, leur donne un parfum impérissable. Et, lorsqu'on regarde attentivement les pièces les plus belles de cette période, on en arrive à se demander si peut-être l'âme errante ne s'est pas logée en cette enveloppe de pierre et ne lui donne pas cette vie inexprimable que nous sentons en elle».

S'il a manqué de souplesse, des qualités plus profondes honorent la noblesse de son caractère : la générosité et la fidélité. Un peu avant sa mort il écrivait : «Il est des gens pour qui les biens matériels sont préférables à l'amitié ! Car celle-ci n'a de valeur à leurs yeux que dans la mesure où elle peut satisfaire leur intérêt.» Il n'a cessé, lui, de parler et d'écrire de son «cher maître Gaston Maspero», par l'évocation duquel se clôt son testament. Trait touchant chez un vieillard de soixante-dix neuf ans, et qui révèle les sentiments du cœur. Devant la mort enfin, il sut oublier : des nombreux brouillons de préface pour le tome V de Dendara, dans lesquels il expliquait pourquoi ce volume paraissait avec un pareil retard, il ne conserva rien dans le texte définitif, estimant vaine toute discussion qui ne serait pas purement scientifique.

Tel fut É. Chassinat dont l'œuvre, comprenant plus de vingt-six volumes in-4° et près de soixante-dix articles, fait autant d'honneur à l'égyptologie française qu'à l'Egypte à laquelle elle est consacrée.

Castelnau-le-Lez, le 29 décembre 1950. François DAUMAS.

# RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE KARNAK

## 1950-1951

(avec sept planches)

PAR

HENRI CHEVRIER

En reprenant mon poste en novembre, j'ai appris que les crédits alloués pour les travaux de Karnak ne s'élevaient qu'à 12.000 livres au lieu des 20.000 sur lesquelles je comptais. Etablissant mon programme pour huit mois, j'avais dépensé de mars à juin 10.000 livres : il ne m'en restait que 2.000 pour les quatre derniers mois de la campagne.

Jusqu'au 1er mars 1951, je n'ai pu donc disposer que d'un très faible effectif, insuffisant pour continuer tous les points du programme que je me proposais, en particulier le démontage du IIe pylône.

Je me suis contenté d'effectuer un travail utile qui ne demandait que peu d'hommes. Les blocs sortis du IIIe pylône, en dehors de ceux de la Reine appartenant au sanctuaire de barque en quartzite rouge, de ceux de Thoutmès II en calcaire à très grands hiéroglyphes et du monument de Thoutmès IV en grès, n'étaient pas classés par monument, mais seulement mis en rang suivant l'ordre de leur découverte, à même le sol. Dans le double but d'en rendre l'étude plus facile et de les mettre à l'abri du salpêtre qui monte du sol, j'ai fait construire des murets comme ceux sur lesquels sont placés les blocs de la Reine, mais sensiblement moins élevés (pl. I). La construction fut économique et rapide : vingt-trois de ces socles d'une longueur moyenne de 20 mètres ont été établis. Le classement fut commencé aussitôt pour les pierres que je pouvais identifier moi-même, puis à partir de janvier j'eus le concours de M. Lacau. J'ai suivi un ordre chronologique en partant de la partie sud, par laquelle on accède à ce magasin en plein vent.

Sur les trois premiers murets ont été placés des blocs de Sésostris I[er]; quelques-uns se raccordent à des blocs anciennement trouvés par Legrain, très probablement dans la cour de la cachette. C'est ainsi que j'ai placé là un bloc ré-utilisé par Aménophis I[er]; son voisin qui est dans le magasin sud viendra le rejoindre.

Immédiatement après et également sur trois murets, ont pris place les éléments de la chapelle d'Aménophis I[er], copie de celle, reconstruite, de Sésostris I[er]. Les murets suivants sont occupés par des blocs de ce même roi ayant appartenu à cette longue série de petites chapelles de calcaire qui devait s'étendre au nord et au sud du sanctuaire central et de celui de la barque sacrée, chapelles qui auraient été rétablies par Thoutmès I[er] et Thoutmès II avec des blocs de grès. Nous en avions déjà de nombreux éléments dans le magasin sud provenant probablement de la cour de la cachette ; il en est sorti un assez grand nombre du III[e] pylône : éléments de façade, linteaux et pieds-droits (ces derniers étant communs à deux chapelles accolées), éléments de l'intérieur des chapelles, parois latérales et du fond. Ensuite viennent d'autres blocs du même roi, mais d'édifices encore indéterminés, dont la décoration est à une plus grande échelle.

Sur les murets suivants sont mêlés des blocs de la Reine et d'un Thoutmès, non encore identifié car nous n'avons que de simples seconds cartouches, puis des blocs de Thoutmès III.

Quant aux gros blocs de Thoutmès II, je les ai laissés sur le sol, car ils sont sur une élévation de terrain où le salpêtre ne peut les atteindre.

En opérant ce classement, j'ai repris moi-même systématiquement la photographie de toutes les pierres pour compléter notre fichier. J'ai commencé cette année par ceux de Thoutmès IV. M. Lacau et moi avions remarqué que quelques-uns de ces blocs se raccordaient : les photos ont aidé l'étude de ces raccords et nous avons pu faire huit groupements. J'en donne les dessins (fig. 1 à 8), sans commentaire pour le moment puisqu'ils ne forment que des fragments de scènes. Il est cependant intéressant de faire quelques remarques sur le groupement le plus important qui représente un défilé de différents animaux (fig. 8), en particulier en ce qui concerne les bovidés dont nous avons divers types. Au premier registre, sous l'inscription hiéroglyphique, on voit des taureaux



aux cornes courtes et émoussées, précédant des gazelles et des antilopes. Le registre inférieur montre des bœufs gras, l'un avec des cornes également émoussées, l'autre avec de plus grandes cornes pointues et dissymétriques, et comportant entre les cornes un élément décoratif, d'où pend une fleur de lotus, souligné d'une frise d'uraei. Les représentations d'animaux castrés sont assez rares pour que cet exemple soit signalé. J'avais du reste publié une photo d'un de ces blocs dans mon rapport de 1929-1930 [(1)].

Si nous avons la chance par la suite de compléter cette scène, elle pourra être utilement comparée à celle du temple de Louxor où se trouvent également des bœufs gras.

Il nous reste encore à classer quelques blocs qui n'appartiennent pas aux monuments dont nous nous sommes occupés cette année. Lorsque le nivellement du terrain sera effectué vers l'est, de nouveaux socles seront établis et on disposera ces blocs comme les précédents.

Un travail semblable était effectué au même moment entre le grand mur méridional de Thoutmès III et la rive nord du lac sacré. Le sol des socles fut ici bétonné pour éviter l'invasion des herbes, alfa et aqoul, qui poussent là extrêmement drues. Je voulais y disposer les blocs provenant de la partie supérieure de grand mur de Thoutmès III qui avaient été trouvés, ou bien sur place, ou bien disposés anciennement sur la plate-forme constituée par le temple de Taharqa, et aussi de nombreux blocs de ce dernier monument. Le classement des blocs de Thoutmès III n'est pas terminé, mais l'étude de quelques pierres trouvées sur place démontre, semble-t-il, que ce mur devait être décoré de quatre registres de scènes et non de deux seulement comme on le croyait jusqu'à présent. Des pierres de ce même roi mais appartenant au mur sud du *Khoumenou* se trouvaient également placées là : elles comportent une longue inscription dont les extrémités inférieures de quelques lignes subsistent en place : elles seront rangées à part. De même pour les blocs de plus petites dimensions de l'édifice de Taharqa. Le classement de tous ces blocs exige la collaboration d'un égyptologue dont je ne dispose pas. Je remercie ici MM. Leclant et Barguet, pensionnaires

---

(1) *Annales du Service, Rapport sur les travaux de Karnak,* t. XXX, pl. VI.

de l'I. F. A. O., qui ont bien voulu consacrer quelques heures à ébaucher ce travail.

En tout cas, sans m'astreindre à une disposition logique qu'il m'est impossible de mener à bien, je placerai toutes les pierres sur les murets au cours de l'an prochain, ne serait-ce que pour les soustraire à l'action du salpêtre.

Ces deux classements nous ont mené jusqu'au 1[er] mars. A cette date nous avons disposé d'une nouvelle tranche de crédits et les travaux furent repris suivant le programme normal. Cependant il ne m'avait pas été permis d'acquérir le matériel nécessaire pour continuer le démontage du II[e] pylône, démontage qui devait s'étendre à l'aile nord : tracteur muni d'un treuil, indispensable pour le travail de déblaiement de l'éboulis du pylône dans la grande cour, et bois nécessaires aux échafaudages. Il est même à prévoir que, malgré mes démarches, je ne pourrai pas les avoir à la reprise du travail en automne. Aussi je me vois contraint, dès à présent, de décliner toute responsabilité pour les retards apportés dans l'exécution du travail et pour les dommages que ces retards pourraient provoquer. L'état du II[e] pylône est tel qu'un accident grave peut arriver d'un moment à l'autre : je l'ai dit et je le répète.

Donc, cette année on n'a pas travaillé au pylône ; les travaux ont porté sur les points suivants :

III[e] pylône, suite du vidage sous le mur ouest ;
Déblaiement jusqu'au mur d'enceinte de l'est et élargissement de ce déblaiement vers le nord ;
Déblaiement au sud du X[e] pylône ;
Déblaiement et nettoyage de la partie au sud du sanctuaire central de la XII[e] dynastie.
Différents sondages et travaux divers.

## III[e] PYLÔNE

Ce qui reste à vider du III[e] pylône se trouve sous le mur de son parement ouest qui est doublé d'un mur vertical, accolé au parement en pente. Ce mur était daté jusqu'à présent de Ramsès II, mais il semble



qu'il doive être définitivement attribué à Horemheb, comme, du reste, la conception et la construction du gros œuvre de la Salle Hypostyle.

Ce mur reposant sur une très faible largeur et risquant de pousser sur le parement incliné du pylône, j'avais dû conserver à la base une assez large épaisseur de maçonnerie antique, malgré la construction de contreforts. Du côté sud le travail avait été aussi difficile et aussi lent, mais je disposais alors de bois qui me permettaient de travailler sous étais. Tous les bois disponibles étant utilisés pour le II[e] pylône, je devais procéder selon une autre méthode.

Les blocs décorés, enlevés sur une courte longueur (nord-sud) et sur l'épaisseur d'un ou deux blocs au plus, furent remplacés par de la maçonnerie formant un appui solide : puis les blocs voisins furent extraits au nord et au sud sur une longueur de 4 mètres environ. Partant d'un autre point, on procéda de même, mais en ayant soin de laisser un espace de 1 m. 50 à 2 mètres sans consolidation. Les blocs de cet intervalle furent alors enlevés, sur toute l'épaisseur des fondations du pylône, jusqu'à atteindre les fondations du mur surajouté, qui sont constituées par des blocs de monument d'Akhnaton. On consolida alors le plafond de cette cavité par des poutrelles en fer, portant au fond sur un contre-mur en briques et en avant encastrées dans la consolidation antérieure. Ensuite, on enleva les blocs de part et d'autre des entrées, en consolidant le plafond au fur et à mesure, de telle sorte que deux fouilles voisines se rejoignaient sous le mur, entre la consolidation extérieure d'une part, et les fondations en talatates de l'autre. Il est à remarquer que nous n'avons trouvé aucun bloc d'Akhnaton décoré.

En général les poutrelles sont perpendiculaires aux faces du mur. Quelquefois, à cause d'un bloc plus gros à enlever, elles ont été mises obliquement. Les contre forts placés les années précédentes augmentaient la solidité de l'ensemble.

Ce travail de vidage vaut la peine qu'il donne, les pierres extraites présentant l'intérêt ou d'apporter de nouveaux éléments à l'un des édifices que nous avons déjà ou de fournir des documents nouveaux.

Nous avons extrait cette année :

36 blocs de Thoutmès IV, dont quatre assises de piliers et quatre fragments d'architraves ;

8 blocs d'Aménophis Ier (calcaire) dont un portant le cartouche d'Ahmès Nefertari ;

1 bloc à grands hiéroglyphes jaunes, probablement de Thoutmès II.

## DÉBLAIEMENTS DE L'EST

L'an passé on avait déjà atteint le mur d'enceinte de l'est, à une cinquantaine de mètres au nord de la porte de Nectanébo. Mais le travail n'ayant repris que le 1er mars, j'estimais que le temps qui nous restait n'était pas suffisant pour donner un résultat intéressant si nous poursuivions les fouilles en direction du temple d'Akhnaton.

D'autre part apparaissaient, au nord de la partie déblayée, quelques vestiges d'édifices : c'est là que des travaux furent entrepris.

Dès les premiers jours on atteignait un petit édifice comprenant deux chapelles orientées au nord comme le temple d'Osiris qui se trouve contre le mur d'enceinte. A l'ouest de ce dernier, une seconde construction dont on voyait le sommet des murs fut également dégagée. Ces deux édifices sont dans un alignement est-ouest, partant d'un sanctuaire d'Amenardis déjà connu et allant jusqu'à celui d'Osiris.

La première construction portant le cartouche d'Osorkon est décorée intérieurement de scènes hathoriques. La façade comporte des piliers osiriaques en très faible relief ; quant aux parements extérieurs, ils sont en briques cuites, ainsi que le pavement. Ceci repousse encore dans le temps l'emploi de la brique cuite en Egypte. Les pierres formant les parois internes des deux petites pièces sont en majorité des demi-tambours de colonnes, la face utilisée étant le plan diamétral.

J'espère pouvoir en donner un relevé l'an prochain, si j'obtiens un dessinateur, mais on trouvera planche II, 1, une photo des détails.

Le deuxième édifice se trouve plus à l'ouest et un peu surélevé par rapport au précédent : les murs en place sont anépigraphes, mais on a



trouvé d'abord un claustrum décoré (pl. II, 2) portant les cartouches de [hiéroglyphes], puis une architrave au nom d'Aménardis ; enfin, en avant, c'est-à-dire vers le nord, les montants de deux portes qui faisaient face. A proximité fut découverte une petite statue de cynocéphale debout, en position d'adorant ; puis une stèle représentant quatre personnages sous un disque solaire ailé : un homme et une femme devant une divinité à tête de lion suivie d'une déesse également léontocéphale : le dieu est d'une tête moins grand que les trois autres personnages. L'homme, levant les mains en signe d'adoration, est vêtu d'une longue robe descendant jusqu'aux chevilles recouverte de deux pans triangulaires plus courts ; l'un d'eux se soulève, accompagnant le geste des bras ; une ligne d'hiéroglyphes à peu près illisibles souligne la scène. La gravure est très faible et les procédés de reproduction actuellement employés ne donneraient aucun détail.

Plus tard, au nord de l'édifice d'Osorkon, on a trouvé d'abord les pieds d'une statue en granit noir, tombant en poussière, puis le torse et la tête en granit rose d'une statue assise au nom d'Aménophis II, portant la double couronne. Le texte du pilier dorsal se termine en pointe et n'est que très légèrement gravé ; le fond des signes n'est pas poli. Je me permets d'émettre une hypothèse, étant donné le type nettement thoutmesside du visage : cette statue représente plutôt Thoutmès III ; elle aurait été usurpée par son fils ; on pourra en juger par la photo de la planche III, 1. A quelques mètres de ce torse gisait la partie inférieure d'une statue assise de Thoutmès III, brisée à la ceinture ; enfin un peu plus au nord nous avons mis au jour deux fragments accolés, en granit noir : l'un est le dos d'une statue ou d'un groupe, couvert d'un texte en colonne verticale, et ce qui nous reste des côtés du siège. L'autre fragment appartenait à une stèle et il ne subsiste du texte qu'une vingtaine de lignes horizontales qui mentionnent une série de constructions. Je ne les ai pas déplacés car ils tomberaient en miettes. Peut-être trouverons-nous un moyen de consolider sur place tous les petits fragments, en vaporisant cet hiver un produit synthétique.

Le déblaiement a été poursuivi jusqu'à l'angle nord-est de l'enceinte, mais à partir d'une vingtaine de mètres au nord de l'alignement des chapelles, les découvertes s'arrêtèrent. Ce n'est qu'au pied même du

mur que notre fouille nous donna un résultat relativement intéressant. Contre le mur nord s'appuyaient des constructions en briques crues portant des traces d'incendie : il n'en reste presque rien. Là nous avons trouvé quelques fragments de poteries sans grand intérêt, mais aussi un autel d'un modèle nouveau, en forme de colonne papyriforme fasciculée, à quatre tiges seulement, de 0 m. 62 de haut (pl. III, 2). Au-dessus de l'abaque se trouve un chapiteau en corniche fruste, creusé à sa surface supérieure en forme de coupelle. On y brûlait certainement quelque chose, car la pierre est calcinée sur toute la surface supérieure et dans la coupelle ; brisé en trois morceaux, cet autel a pu être recollé.

Nous avons maintenant l'angle du mur d'enceinte jusqu'au niveau du sol primitif. Dans l'angle même on remarque un pan coupé de 2 mètres de haut formant renforcement de la base de l'angle. La planche IV montre l'ensemble de la partie déblayée cette année.

Ne voulant pas ouvrir le mur d'enceinte en fin de saison, nous avons tout de même entamé le travail pour permettre la construction des montants de maçonnerie qui recevront la porte de clôture. Le mur a été démoli sur la moitié de son épaisseur. On a constaté que les ondulations extérieures correspondent bien à une technique définie pour éviter les fissures dans la masse. Les assises de briques sont également courbes dans le sens perpendiculaire à la direction du mur, concavité tournée vers le bas. Cette technique a été confirmée par l'emploi que j'en ai fait dans la reconstruction du mur d'enceinte, de part et d'autre de la porte dite d'Évergète II. Les assises courbes dans les deux sens donnent un solide d'égale résistance, ou auto-porteur, technique trouvée par l'empirisme après une longue expérience de la construction en briques crues. Cependant ici, nous n'avons pas trouvé de troncs d'arbres comme ce fut le cas dans l'ouverture faite au nord du Ier pylône.

## Xe PYLÔNE

L'an passé, à la demande d'A. Varille, j'avais largement fouillé devant l'aile est du Xe pylône pour en voir les fondations. J'avais été obligé de me contenter de faire accumuler les terres à proximité, faute de moyens pour les évacuer, le moteur du camion étant en révision au Service



mécanique de l'État. Aussitôt le moteur remonté, on procéda à l'évacuation de ces terres qui sont venues compléter le nivellement du terrain contre le mur d'enceinte de l'ouest, où il restait quelques défoncements.

J'ai élargi un peu les fouilles vers le sud pour avoir une pente légère entre le niveau extérieur et celui de la cour entre les IXe et Xe pylônes : on a été amené ainsi à déblayer le socle du premier sphinx ouest de l'avenue qui relie les temples d'Amon et de Mout. Le socle du sphinx a été décoré par Séti II, comme celui qui se trouve contre la base du colosse d'Aménophis III.

J'avais demandé déjà avant la guerre l'expropriation d'une bande de terrain d'une vingtaine de mètres de large, parallèle au mur d'enceinte ; je l'ai redemandée il y a trois ans. On me promet cette expropriation pour l'année prochaine. Alors nous aurons une voie d'évacuation facile pour les déblais et nous pourrons fouiller cette zone et dégager l'avenue. Entre le Xe pylône et la porte du temple de Mout, il faudra creuser le sol actuel sur 1 m. 50 environ pour atteindre le niveau antique de l'avenue. Ces fouilles permettront de voir également si des murs de briques crues limitent l'avenue derrière les sphinx. Autant que l'on peut en juger par la configuration du terrain, cette hypothèse est vraisemblable, l'avenue, dans son état actuel, étant encaissée.

De nombreuses pierres avaient été, il y a longtemps, sorties du temple, sans méthode, sauf en ce qui concerne quelques blocs de granit de la porte d'Horemheb. Un grand nombre de ces blocs ne portaient aucune trace de décoration. On en a commencé le débitage, car on a toujours besoin de moellons pour les consolidations. Ce débitage sera continué, et nous aurons ainsi de la place pour classer les blocs décorés. Avec une machine à scier les pierres, le travail irait beaucoup plus vite, et on pourrait débiter les pierres d'une façon rectangulaire et plane, alors que le cassage à la masse donne des blocs informes.

## SANCTUAIRE CENTRAL

La partie sud du sanctuaire de la XIIe dynastie, à l'intérieur et le long du double mur de Thoutmès III, depuis le Ve pylône jusqu'à la hauteur de l'entrée de la Salle des fêtes (*Khoumenou*) de Thoutmès III, n'avait

jamais été dégagée et son plan était impossible à faire. Une très grande quantité de blocs, dont certains avaient d'assez grandes dimensions, gisaient sur toute cette surface, au-dessus et dans la terre qui recouvrait les vestiges antiques. Heureusement peu d'entre eux étaient décorés : il y avait notamment une quarantaine de morceaux de granit provenant du débitage de l'obélisque sud de la reine, lourds et peu maniables. Les blocs non décorés furent débités, les morceaux de granit inutilisables évacués au Nil ; ceux qui présentent des fragments de scènes ou d'inscriptions ont été rangés sur l'arasement du mur nord de cette partie (sud du couloir menant à la porte du *Khoumenou*). Le travail dura deux mois avec une soixantaine d'hommes. On a pu constater un fait intéressant : le niveau de toutes ces constructions a été surélevé, les colonnes reconstruites sur une assise des colonnes antérieures laissées en place ; la photographie de la planche V, 2, montre le dispositif. Du fait de cette surélévation, le plan est souvent difficile à lire, car les destructions sont souvent descendues en dessous du dernier niveau : on ne trouve que peu de dalles en place du dernier pavement. Les seuils des portes ont souvent également disparu. Pourtant nous avons pu arriver à une conclusion certaine : toute la suite des pièces, généralement longues et étroites, qui s'étend d'ouest en est ne possédait qu'une seule issue, à l'ouest. Le plan de cette zone a été relevé, j'en parle plus loin, mais aucun élément ne nous a permis de la dater. Voir pl. V, 1, la vue d'ensemble.

## SONDAGES

Temple d'Amon. Obsédé par l'idée de compléter le sanctuaire de la barque d'Hatchepsout, j'ai continué à faire de nombreux sondages pour examiner les fondations de monuments postérieurs à la reine.

VII<sup>e</sup> Pylône. La face sud de l'aile ouest étant libre, nous avons fait un sondage s'étendant depuis les fondations de l'obélisque jusqu'au retour de l'angle sud-ouest. Nous n'avons vu qu'un seul bloc remployé, en calcaire, non identifiable. Les fondations sont constituées par quatre assises de blocs de grès simplement et grossièrement équarris.



VIII<sup>e</sup> Pylône. Les sondages ont été faits sur la face nord et le retour est (aile est) et la face sud (aile ouest). Le long de la face nord et au niveau du sol s'étend un dallage parallèle au pylône ; ce dallage ne repose pas sur les fondations et n'est pas encastré dans le pylône. Il supportait un mur, sorte de stylobate, en calcaire, au sommet arrondi dont il reste quelques fragments. Nous avons dû le fixer en porte à faux au moyen de fers encastrés dans le pylône pour descendre et examiner en dessous la face des fondations. Aucun ré-emploi n'est apparu ; nous avons aussi quatre assises de la même nature que celles du VII<sup>e</sup> pylône.

Il en fut de même sur la face opposée de l'autre aile et sur le retour d'angle : pas de ré-emploi. Cependant nous avons trouvé une première poche de sable de près d'un mètre de profondeur, sur 0 m. 50 dans la direction nord-sud et 0 m. 90 dans la direction est-ouest. Dans le sable étaient mêlés des fragments de poterie : plusieurs se raccordaient sans cependant donner un objet entier.

Un troisième sondage fut effectué sur la petite face de l'est où une autre poche de sable a été mise au jour, planche VI, 1 : cette dernière ne contenait absolument rien. Là non plus, pas de bloc décoré.

Nous avons encore dégagé complètement les deux faces sud et est des fondations de l'obélisque oriental placé au sud du VII<sup>e</sup> pylône : j'en donne une photographie, planche VI, 2, montrant la face sud. Ces fondations sont constituées de six couches de pierres, grès, de hauteurs différentes suivant les assises. On remarque une faute technique flagrante. La photo montre un long bloc, placé contre la rangée de pierres dans laquelle est taillé un stéréobate rattrapant le nu du socle en granit de l'obélisque. Cette pierre et toutes celles sur lesquelles elle repose, ne servent absolument à rien, étant en dehors de la surface portante du socle et par conséquent de l'obélisque.

A proximité de l'angle nord-est se trouvait un dépôt de fondations dans une poche de sable. Ce dépôt consistait en un certain nombre de petites poteries et en trois petits objets en albâtre : j'en donne une photo (pl. VII, 1).

Temple de Mout. Le temple central de Mout étant attribué à Aménophis III, il était logique de rechercher là aussi des blocs de la Reine.

Une tranchée fut ouverte sur la face nord de la plate-forme centrale : elle nous donna un grand nombre de fragments de statues de Sekhmet : l'une de ces statues peut être reconstituée. Un autre fragment se trouve sous les fondations; mais ici encore, point de bloc ré-employé à l'est et à l'ouest il n'y a pas d'autres ré-emplois que ceux que nous connaissions et qui font partie de l'assise au-dessus du niveau du sol de la cour.

Une tranchée fut également ouverte le long du côté ouest; là aussi des fragments de statue de Sekhmet, ont été trouvés, en dehors des fondations, ainsi que la partie dorsale inférieure de la statue d'un certain Menna, scribe des recrues. Nous avons mis aussi au jour un morceau de la statue d'un nommé Amenipet : le personnage était agenouillé sur un coussin épais. Ce dernier fragment est en grès.

Sur ce côté, dans les fondations proprement dites, il y avait un seul bloc ré-employé, à environ 3 mètres de l'angle nord-ouest.

La tranchée fut continuée sur la face postérieure, dans sa moitié ouest, pour arriver au même résultat négatif.

Nous n'avons vu que l'extérieur du massif des fondations de la plate-forme centrale : cette plate-forme doit être fondée sur un massif général, comme il en est pour le temple de Montou. Pour le savoir, il faudrait déplacer le dallage et voir si les fondations s'étendent sous l'ensemble, ou seulement sous les murs. Si nos moyens financiers nous le permettent, je ferai ce travail l'an prochain. Quand au vidage systématique, il ne peut en être question pour le moment.

## PLAN DU TEMPLE D'AMON

J'ai achevé, en collaboration avec M. Lacau, le plan de la partie la plus complexe du temple depuis le III^e^ pylône inclus jusqu'au grand mur de Thoutmès III, à l'est y compris la chapelle du même roi adossée à l'extérieur de ce mur. Ce plan paraîtra prochainement soit dans les *Annales,* soit en fascicule séparé. Pour en faciliter la lecture, les époques seront indiquées par des couleurs différentes. Ce que je peux affirmer dès maintenant de la façon la plus formelle, c'est qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur ce plan colorié pour voir que les modifications, les agrandissements, les monuments détruits remplacés par d'autres constructions,



ne peuvent être interprétés comme étant les étapes d'un plan d'ensemble méthodique. Il est au contraire évident que toutes ces modifications ne sont dues qu'au caprice et au «bon vouloir» des rois qui les ont accomplies sans ordre, sans méthode. Aucune règle générale n'est observée. En particulier, les remaniements autour du sanctuaire de la barque prouvent, sans aucune hésitation possible, le désordre de leurs conceptions. En ce qui concerne le sanctuaire lui-même, construit à notre connaissance une première fois par la reine Hatchepsout, une seconde fois par Thoutmès III qui désirait faire disparaître un édifice de la Reine, il faut prendre à la lettre la raison qui imposa à Philippe Arrhidée la construction aujourd'hui encore debout : «J'ai trouvé ce monument menaçant ruine.» Il n'y a aucun doute sur ce fait. Le sanctuaire de Thoutmès III était déjà attaqué par le salpêtre sous Philippe, comme celui de Philippe l'est maintenant. On sait que nous avons trouvé de nombreux et importants fragments de l'édifice de Thoutmès III, profondément enterrés. Plusieurs de ces fragments, notamment ceux découverts entre les deux obélisques de Thoutmès I^er^, lors du déplacement du plafond d'albâtre d'Aménophis II en 1927 [1] étaient salpêtrés *avant* d'avoir été enterrés, car l'effet destructeur de la cristallisation des sels ne se fait qu'un peu au-dessous et un peu au-dessus du niveau du sol, dans des parties qui sont alternativement humides et sèches, et non à une profondeur où l'humidité persiste. Les causes de ruine des monuments sont aussi nombreuses en Egypte, le gel excepté, que partout ailleurs. Mais si l'action du gel n'existe pas, les phénomènes dûs à la crue sont aussi importants, sinon plus, comme agents de destruction. Par les réfections romaines à la partie inférieure des colonnes et des murs de la Salle Hypostyle, nous avons la preuve que le salpêtre avait déjà agi; or la Salle Hypostyle est moins ancienne que le sanctuaire de Thoutmès III. Ceci est une des causes des remaniements. On ne peut affirmer que les agrandissements sont prévus d'avance, quand on voit l'accumulation des pylônes les uns derrière les autres, la construction d'un nouveau pylône comme le VI^e^ *derrière* des pylônes antérieurs. La réalisation de l'avenue conduisant du VII^e^ au X^e^ pylône correspondait

---

[1] *Annales du Service, Rapport sur les travaux de Karnak,* t. XXVII, p. 136 et 138.

à un état des constructions antérieures à la Salle Hypostyle, état que nous ignorons, mais qui devrait apparaître de façon claire si vraiment cette conception avait appartenu à un plan d'ensemble qui se serait logiquement développé. En un mot il ne peut être question de penser qu'il y a une unité quelconque dans la réalisation du plan du temple d'Amon de Karnak. Si nous généralisons à l'ensemble du site, nous constatons que même l'idée d'orientation n'est pas suivie. Le grand temple est orienté face à l'ouest, plus exactement face au Nil, sensiblement au nord-ouest. Celui de Khonsou est à peu près perpendiculaire à cette direction. Dans l'enceinte de Mout deux des temples sont orientés au nord-est, au centre celui d'Aménophis III et celui de Ramsès III; le troisième est orienté à peu près comme celui d'Amon. Le temple de Ptah dans la grande enceinte, n'est pas rigoureusement parallèle au grand temple; enfin les chapelles récemment découvertes sont orientées vers le nord-est.

Il ne faut pas jouer sur les mots : il y a unité dans le cas du temple de Khonsou tel qu'il nous reste, construit d'un seul jet et sur un plan définitif; il n'y a plus unité si on tient compte des additions postérieures comme la quadruple colonnade de Taharqa. Au sujet de ces colonnades, généralement et improprement appelées kiosques, peut-on vraiment dire qu'elles appartenaient à un plan conçu sous Aménophis III ou même avant? J'affirme que non; il en est de ces colonnades un peu comme des Trianons et du hameau de Versailles : caprice d'un roi, mode d'un jour.

Par contre il n'est pas absurde de comparer les agrandissements de Karnak aux agrandissements de bien d'autres monuments, comme Versailles que je viens de citer, et le Louvre. Et il n'y a pas plus d'unité ici que là.

Nous développerons, M. Lacau et moi, ces arguments, et d'autres, dans le commentaire qui accompagnera le plan.

## TRAVAUX DIVERS

M. Lacau a observé que quelques-unes des pierres formant le socle continu sous les deux magasins de sphinx du nord et du sud de la Grande Cour portaient des inscriptions. Nous en avons sorti plusieurs. Ces socles ont été construits avec des éléments très variés : nous y avons trouvé d'abord des morceaux plus ou moins importants de socles individuels antérieurs, décorés par Pinodjem et qui présentent la particularité d'être arrondis à la partie postérieure suivant la forme même de la base du sphinx solidaire de la statue. La corniche à gorge suit cet arrondi. Ces socles sont différents de ceux qui portent les sphinx devant le Ier pylône. Il y eut donc plusieurs modifications de cette avenue dont très probablement tous les socles primitifs devaient être du type de ceux découverts cette année. Si l'inscription et la décoration, qui feront l'objet d'une note de M. Lacau, sont de Pinodjem, nous n'avons aucune certitude sur la date des socles et des sphinx eux-mêmes.



De ces socles primitifs, nous avons découvert plusieurs morceaux, en général la partie postérieure. Je donne la photo de l'un d'entre eux planche VII, 2.

En plus de ces socles nous avons trouvé dans la construction du mur portant les sphinx à peu près deux cents blocs d'Akhnaton, dont plusieurs boutisses décorées sur les deux faces opposées. C'est la première fois que nous avons des éléments de construction de ce roi dont les murs ne dépassaient pas o m. 55 d'épaisseur. D'autres blocs de ce roi ont été ré-employés par un autre souverain sans qu'il nous soit possible de dire lequel, mais très probablement un ramesside.

Temple d'Opet. A. Varille a entrepris la publication de certains textes du temple d'Opet. Pendant le nettoyage qu'il a fait faire dans ce but, il a découvert la statue d'un personnage accroupi qu'il publiera d'autre part.

Enfin Mme Pierre Clère a bien voulu se mettre bénévolement à notre disposition pour dessiner quelques blocs du magasin sud, pendant son séjour annuel à Louxor, J'en donnerai plusieurs prochainement et j'espère que cette collaboration durera suffisamment pour nous permettre de publier un grand nombre de ces documents.

Parmi les touristes que j'ai eu l'occasion de recevoir en 1949-1950, s'est trouvé M. Gaudin, de Paris, qui dispose d'un laboratoire d'analyse chimique et physique moderne. Comme nous parlions des incertitudes qui subsistent encore relativement à la composition des bronzes, il s'est

aimablement mis à ma disposition pour faire analyser des fragments de bronzes antiques.

Je publie intégralement son analyse, qui présente un intérêt certain; c'est en effet la première fois que la présence du cobalt est signalée dans les bronzes antiques égyptiens. N'étant pas chimiste je ne pouvais m'expliquer la présence de sels d'un bleu intense que j'ai signalée l'an passé à propos des bronzes découverts pendant les déblaiements. Cette coloration est due au fait que les minerais employés étaient cobaltifères. Ainsi disparait le soi-disant secret du bleu égyptien, qui est simplement du bleu de cobalt.

Au point de vue physique il est également intéressant de constater que la dureté des bronzes pouvait atteindre celle des aciers doux par martelage. Enfin, l'analyse confirme que les moyens métallurgiques employés par les anciens étaient rudimentaires. On ne peut penser le contraire étant donné les combustibles dont ils disposaient. Il n'y a et il ne peut rien y avoir de secret pour les chimistes modernes qui en sont à un autre stade de connaissance scientifique, et disposent d'autres moyens...

Je remercie ici très vivement M. Gaudin de sa précieuse analyse que je publie intégralement ainsi que ses commentaires.

H. Chevrier.

10 juillet 1951.

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une analyse chimique et métallographique très complète des pièces que vous m'avez confiées.

Quant aux difficultés que vous avez éprouvées pour l'attaque chimique de ces monnaies par de l'acide nitrique à diverses dilutions, elles sont parfaitement explicables par le phénomène de la passivité, qui est valable aussi bien pour le cuivre que pour le fer; il se produit en effet une polarisation de surface, qui empêche l'attaque chimique de se poursuivre. Pour obtenir une attaque il faudrait, dans ces conditions, opérer avec de l'eau Régale de préférence, mais la difficulté d'attaquer ces monnaies avec de l'acide nitrique n'est pas une preuve en faveur de la dureté du bronze.



Je reste bien entendu à votre entière disposition si vous désirez, soit d'autres détails sur ces monnaies, soit d'autres analyses qui pourraient vous intéresser.

O. Gaudin, *D^r ès-Sciences.*

J'attire particulièrement votre attention sur les points suivants et les conclusions qu'on peut en tirer :

1° Dans la composition du bronze deux éléments sont tout à fait inattendus : le cobalt et le silicium. La présence de cobalt explique les couleurs très diverses et très curieuses des oxydes, qui passent du vert clair au rose et même au pourpre.
La présence de cobalt et de silicium donnent également à ce bronze une caractéristique générale fort intéressante : c'est que la dureté de ce métal, une fois fondu, est très faible et que cette dureté augmente d'une façon très considérable après martelage.

2° Le métal a dû être coulé par des procédés très primitifs et dans des conditions peu rationnelles : on trouve en effet de très nombreuses bulles et soufflures à l'intérieur de la pièce. Ces irrégularités de la fonte expliquent en partie les différences très importantes que l'on trouve d'un point à l'autre de la pièce, au cours des essais de résistance.

3° Le martelage des pièces au cours de leur fabrication a dû être également fait d'une façon très irrégulière, ce qui influe aussi sur la dureté.

4° Sans connaître les procédés de fabrication de ces monnaies, on peut imaginer, d'après ces analyses, que le bronze était d'abord soumis à une fusion pâteuse et coulé en rondelles correspondant aux dimensions approximatives de la pièce finie. Ces rondelles devaient être ensuite martelées sur les matrices pour leur donner les empreintes.

EXAMEN D'UNE PIÈCE EGYPTIENNE ANCIENNE EN BRONZE

Analyse

Prélèvements opérés en différents points de la pièce :

| | |
|---|---|
| Cuivre | 87,39 % |
| Étain | 6,69 % |
| Antimoine | traces |
| Plomb | 0,97 % |
| Fer | néant |
| Aluminium | 3,05 % |
| Nickel | très légères traces |
| Zinc | néant |
| Manganèse | néant |
| Phosphore | néant |
| Cobalt | 1,60 % env. |
| Silicium | 0,24 % |

ce qui semble original dans cette analyse est la présence d'une quantité notable de cobalt et d'une petite quantité de silicium.

### Essais de dureté

La dureté Brinell a été mesurée sur la pièce originale, après en avoir seulement aplani les deux faces, sous des pressions de 500 ou 1.000 kilogrammes.

Le chiffre moyen trouvé sur douze essais est de 117,2. Il correspond à une charge de rupture de 43 kilogr. par m/m².

Cette dureté est celle d'un acier extra-doux de cémentation recuit ou d'un bronze dur.

Il est remarquable de constater l'irrégularité des mesures suivant la place où la dureté est prise.

Elle varie en effet de 87 à 141, soit une variation de 37,5 %. Elle s'explique en grande partie après rupture de la pièce l'alliage est absolument hétérogène de grain, de couleur et la masse présente de très nombreuses soufflures.

C'est la constatation de cette hétérogénéité qui nous a incité à fondre la pièce pour mesurer la dureté de l'alliage homogène.

### Essai après fusion

La pièce est fondue dans un creuset clos, le métal étant recouvert d'une couche de charbon pulvérisé pour éviter l'oxydation. On constate une dureté Brinell moyenne de 94,3 (moyenne de 10 mesures). Cette dureté a donc nettement diminué : elle correspond à celle d'un laiton recuit.

Les duretés trouvées varient au maximum de 8 % au lieu de 37,5 % trouvés sur la pièce originale. En outre, on constate que la couche inférieure du lingot est plus dure $\Delta = 100,5$ que la couche supérieure $\Delta = 88,2$, cette dernière s'étant refroidie plus vite et ayant probablement subi un phénomène de trempe.

Après rupture du lingot, on constate que la masse semble parfaitement homogène.

Enfin, une analyse, exécutée après cette première fusion, ne fait apparaître aucune variation appréciable de la composition.

La différence très notable des duretés avant et après fusion (117, 2 et 94, 3) sans variation de composition nous fait supposer que la pièce originale avait peut-être été martelée.

### Essai après martelage

Après quatorze essais, le degré Brinell moyen trouvé dans ce cas est de 162,2 (face inférieure $\Delta = 169,2$, face supérieure $\Delta = 155,3$).

Les duretés trouvées varient au maximum de 10 % ce qui est normal après un martelage.

Cette dureté moyenne de 162,2 correspond cette fois à celle d'un acier demi-dur recuit ou à celles de certains aciers *Ni-Cr* de cémentation recuits.

Pour expliquer les différences de dureté constatées entre les surfaces inférieure et supérieure, le lingot martelé ci-dessus est trempé.

### Essai après trempe

Après douze mesures, le degré Brinell moyen trouvé retombe à 96,1. L'alliage est donc revenu sensiblement à la dureté qu'il avait après simple fusion. La trempe lui a fait perdre tout le bénéfice que le martelage lui avait fait acquérir.



Comme il était à prévoir, la différence de dureté entre les deux faces est devenue très faible (face inférieure $\Delta = 97,2$, face supérieure $\Delta = 95$).

### Essai après deuxième fusion

Le lingot trempé est fondu une seconde fois. La dureté moyenne sur dix-huit essais est $\Delta = 95,5$ et correspond presque exactement au chiffre trouvé après la première fusion : $\Delta = 94,3$.

### Conclusion

Il semble résulter de ces différents essais que :

1° La pièce examinée est un bronze au cobalt et silicium.

2° Ce bronze a dû subir une fusion pâteuse, insuffisante pour donner un métal homogène (soufflures).

3° La dureté de ce bronze mal fondu a dû être augmentée par martelage, lui-même insuffisant pour arriver à une dureté maximum ($\Delta = 117$ au lieu de 162).

Cette dernière insuffisance expliquerait également en partie les variations considérables de dureté observées sur les différents points de la pièce originale.

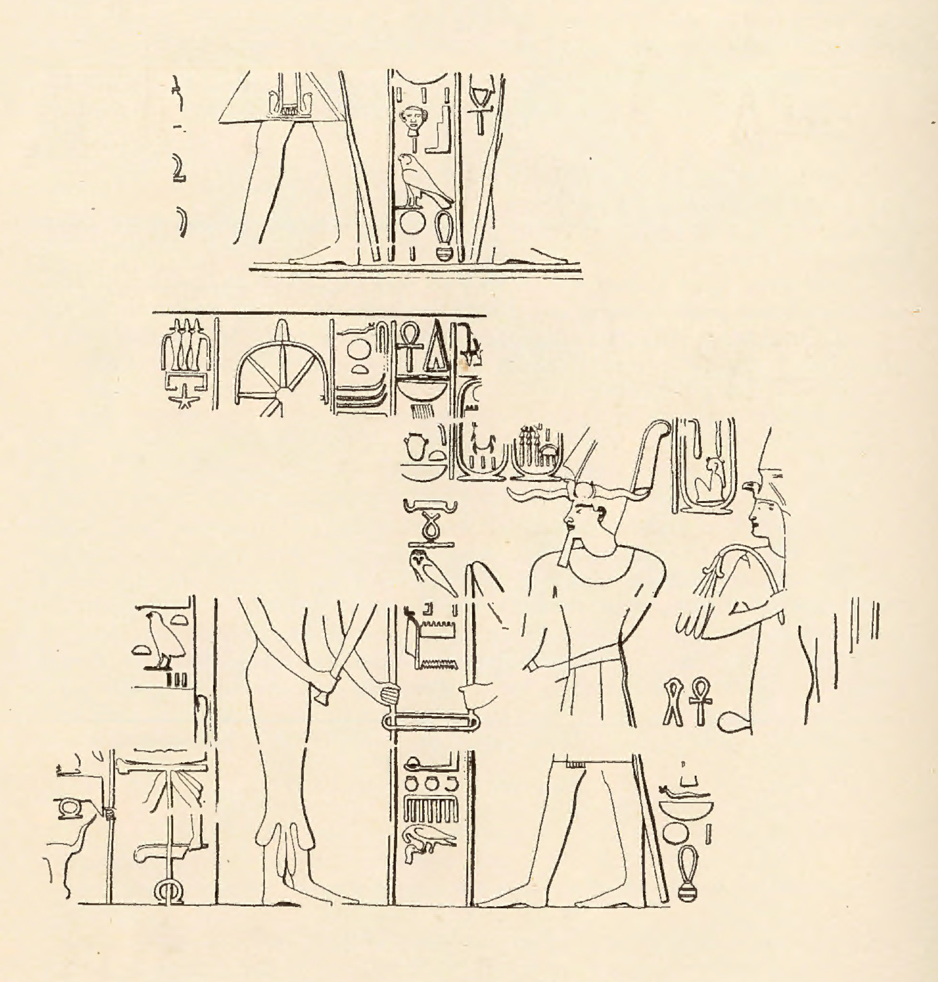


Fig. 1





Fig. 2

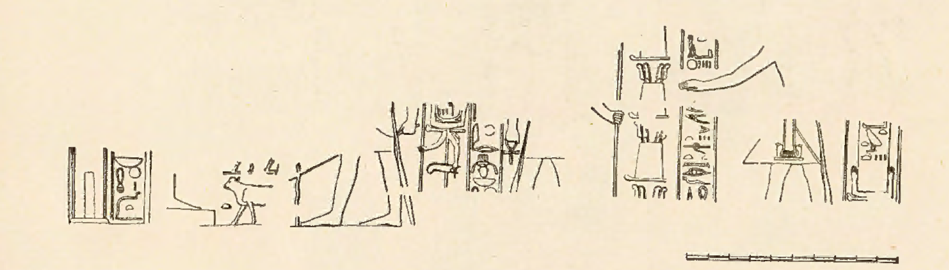
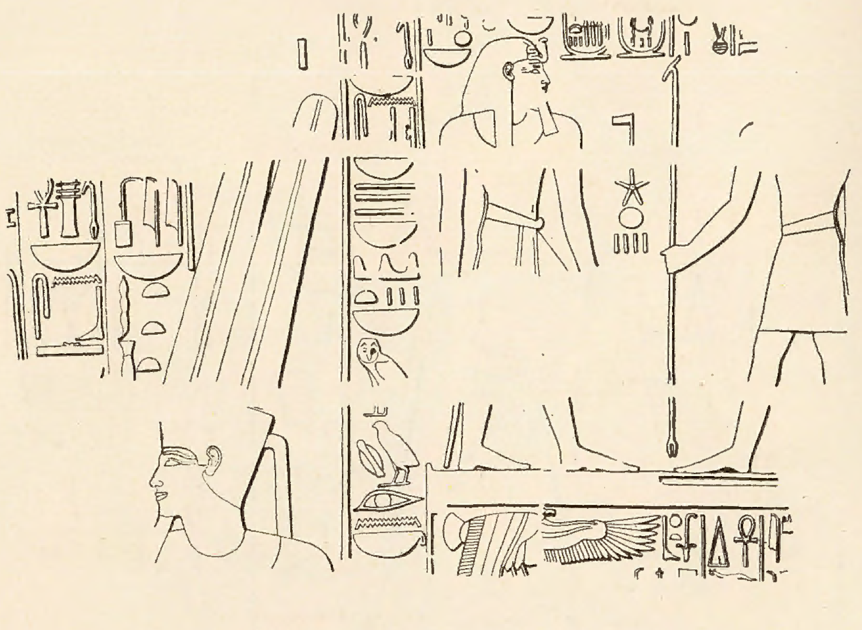


Fig. 3



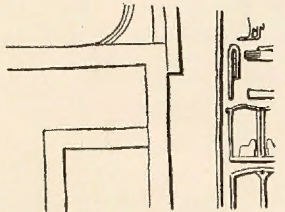


Fig. 4

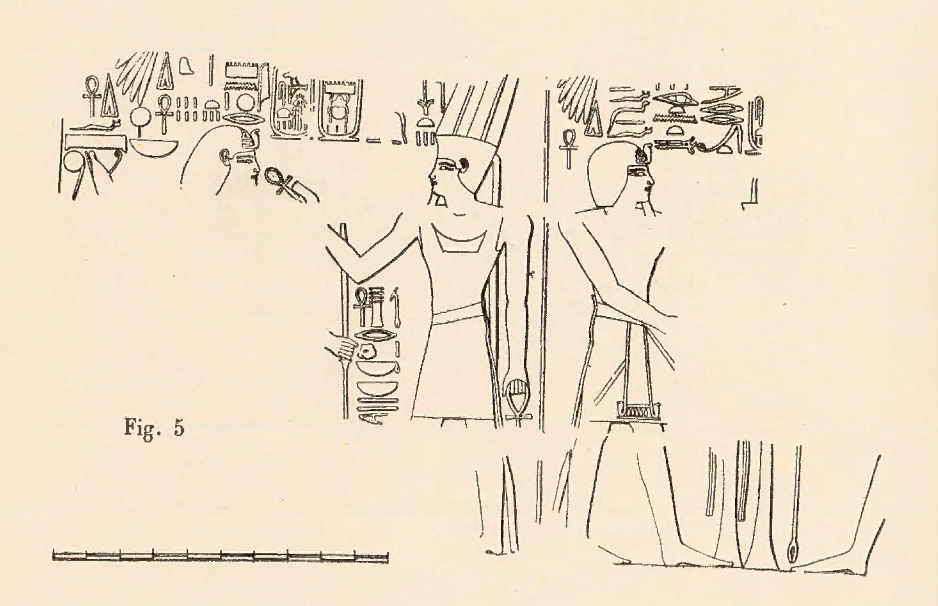


Fig. 5

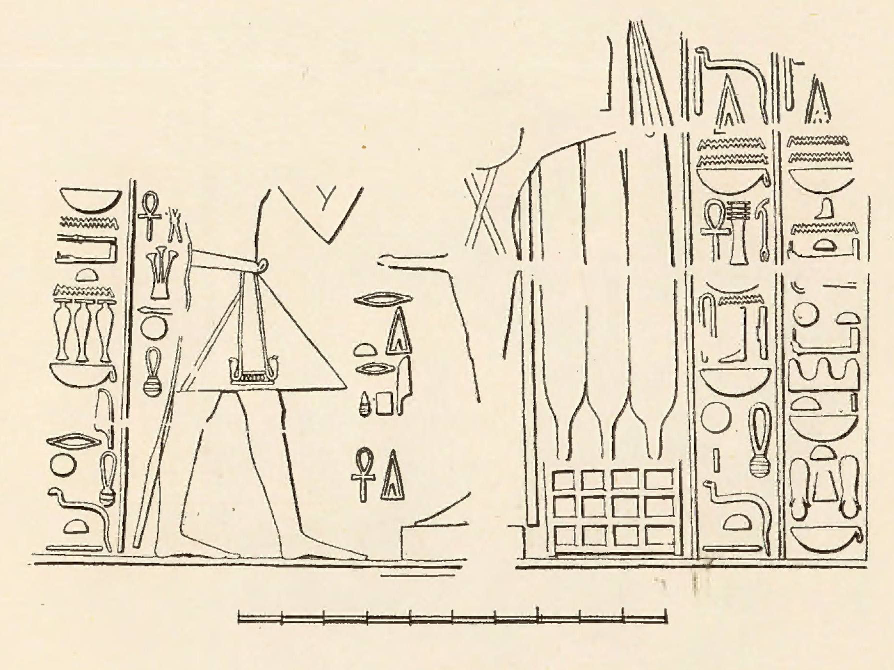


Fig. 6

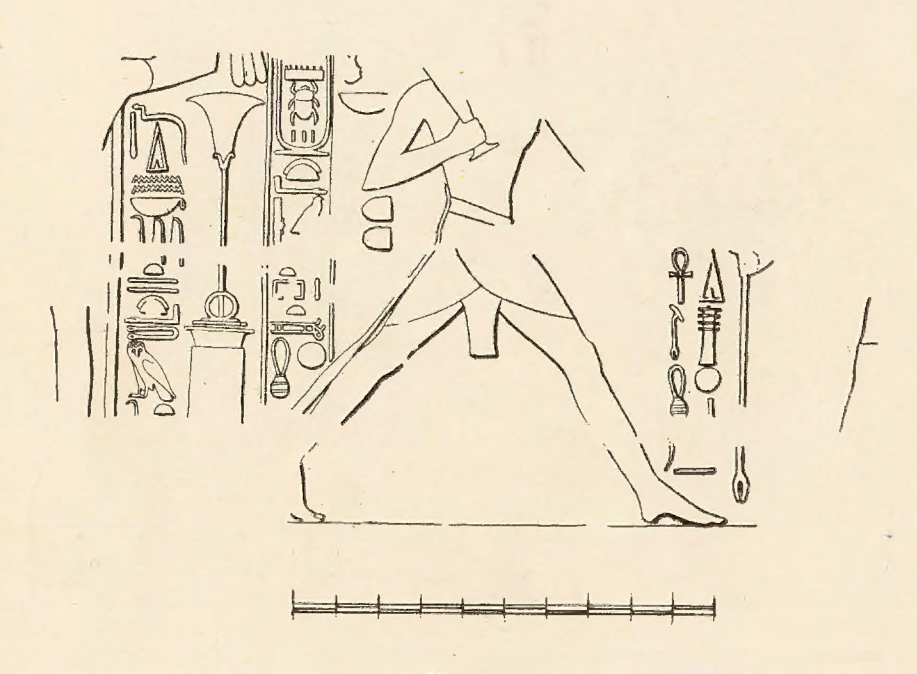


Fig. 7

Fig. 8





Les blocs du « Musée » classés et placés sur murets.
Au premier plan, les blocs de la reine Hatchepsout disposés par assises.



1. Un détail du décor de la chapelle d'Osorkon (joueuses de tambourin).



2. Décoration d'une chapelle de : *Claustrum.*

Pl. III



1. Fragment d'une statue au nom d'Aménophis II.



2. Autel en forme de colonne fasciculée.



Partie nord-est de l'enceinte déblayée de mars à juin.
Le travail a commencé à l'alignement du massif de gauche.

Pl. IV



1. Ensemble de la partie au sud du sanctuaire de la XIIe dynastie après déblaiement.



2. Colonnes surélevées et replacées sur une assise de colonnes antérieures.



1. Sondage sur la face est du VIII[e] pylône.
M. Lacau indique l'emplacement de la poche de sable.



2. Fondation de l'obélisque oriental du VII[e] pylône, face sud.



1. Dépôt de fondation à l'angle nord-est
des fondations de l'obélisque oriental du VIIe pylône.



2. Socle primitif de sphinx de l'avenue occidentale.

# LE POTIER GREC MNÉSIADÈS

## (VI[e] SIÈCLE AVANT J.-C.)

PAR

LOUIS KEIMER

Il m'a été donné tout dernièrement d'admirer dans la collection d'antiquités de Mamdouh Bey Riaz, ancien ministre, un certain nombre

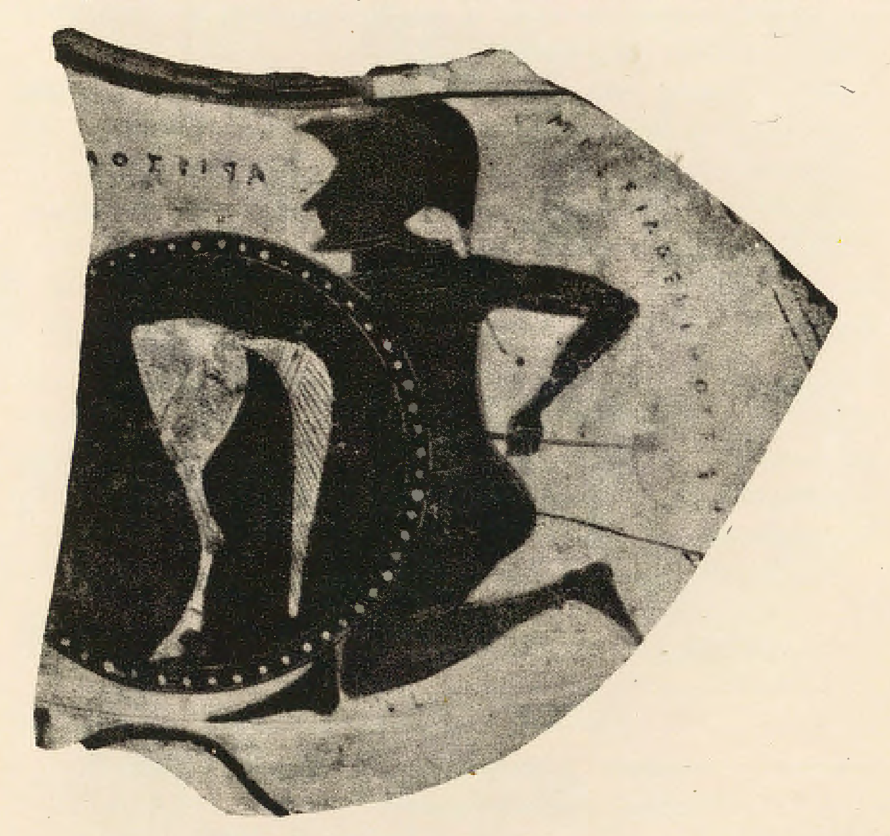


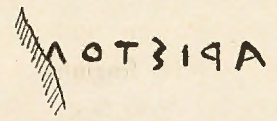
Fig. 1. — A peu près aux 9/10[es] de sa grandeur naturelle.

de vases et de fragments de vases grecs dont quelques-uns mériteraient peut-être une étude approfondie de la part d'un archéologue classique. Il est connu que les différents sites égyptiens nous ont fourni un nombre

considérable de vases en poterie grecs remontant en partie à l'époque mycénienne, aux époques grecques archaïques, etc. Beaucoup d'entre eux sont publiés [1].

Si je me permets d'étudier ici un fragment de la collection de S. E. Mamdouh Bey Riaz [2], c'est que ce petit monument me semble avoir une importance tout à fait exceptionnelle. J'aurais donc manqué à mon devoir scientifique si je n'avais pas attiré immédiatement l'attention des spécialistes sur le fragment en question. Il s'agit ici uniquement d'une publication sans commentaire détaillé; ce dernier sera fourni par les archéologues classiques si ceux-ci s'accordent avec moi sur la valeur scientifique du fragment.

Celui-ci (fig. 1) mesure 0 m. 115 dans sa plus grande dimension. Il provient, si je ne me trompe, de l'épaule d'une hydrie (ὑδρία) attique aux figures noires du VI^e siècle avant J.-C. (à peu près l'époque des Pisistratides). Si le dessin du guerrier [3] représenté sur le fragment révèle incontestablement la main d'un maître, il n'aurait pourtant qu'un intérêt très limité sans les inscriptions tracées en face et derrière le personnage. On lit à la hauteur des yeux du héros



nom auquel manquent quelques lettres à cause de la cassure du vase. On le complétera en [4]

ΞƎИƎΜΟΤΞΙϘΑ

c'est-à-dire Aristomène, le chef et héros des Messéniens dans la guerre contre Sparte.

[1] Voir par exemple C. C. Edgar, *Greek vases* (*Cat. gén.... du Musée du Caire*), 1911.

[2] Que Son Excellence veuille bien trouver ici les sentiments de ma respectueuse gratitude pour avoir permis la publication du fragment dans ces *Annales*.

[3] Ce guerrier ressemble quelque peu à ceux de l'hydrie du Louvre, F. 299, cf. Perrot, dans Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. X, 1914, p. 291, fig. 191.

[4] On doit supposer que l'avant dernière lettre était Ǝ au lieu de H.



Le blason de son bouclier rond (ἀσπίς) est l'arrière-train d'un cheval blanc. Connaissons-nous d'autres représentations du bouclier d'Aristomène pourvu du même symbole? Hérodote relate (I, 171) que les blasons des boucliers sont dûs aux Cariens; les Hellènes, qui les ont probablement empruntés à ces derniers, se servaient d'un certain nombre d'animaux (lion, cheval) et d'autres objets (feuille, ancre, etc.).

Derrière Aristomène est tracée la signature de l'artiste (potier) ayant décoré le vase

ΜΝΕΣΙΑΔΕΣΕΠΟΙΕΣΕΝ

Μνεσιαδες εποισεσεν [1].
*Mnésiadès a fait* [ce vase].

Or, ce Mnésiadès est un potier attique connu ayant vécu dans la deuxième moitié du VI^e siècle, mais dont nous ne possédons probablement, en dehors du présent fragment, aucun vase signé. Nous savons qu'un potier attique du même temps, Andokidès, l'un des représentants de l'école des potiers qui marquent la transition entre les peintures noires et les peintures rouges, avait fait une dédicace à l'Acropole même et cela en compagnie de [Μν]ησιάδης κεραμεύς «[Mn]ésiadès, le potier»; ce potier, d'après les archéologues classiques, serait inconnu par ailleurs. J'ai emprunté les passages suivants à *Paulys Real-Encyclopädie* et à l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de Perrot et Chipiez.

1. Wernicke, dans *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Abt... ...Herausgegeben von Georg Wissowa. Erster* Band, 1894, col. 2129 : « *Andokides.* Attischer Vasenmaler der zweiten Hälfte des 6. Jhdts. v. Chr. Er gehört zu den Amphorenmalern und ist ein charakteristischer Vertreter des Übergangs von der sf. zur rf. Mal-

[1] Le η toujours remplacé par ε.

weise... Auf der Akropolis von Athen stiftete er zusammen mit einem sonst unbekannten [Μν]ησιάδης κεραμεύς ein Weihgeschenk (*C. I. A.*, IV, 373,215). Vgl. Arthur Schneider, *Arch. Jahrb.*, IV, 1889, 195 ff.».

2. Georges Perrot, *La Grèce archaïque. La céramique d'Athènes*, dans G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. X, 1914, p. 343 : « Sur une... base..., on trouve le nom d'Andokidès, un prédécesseur d'Euphronios... Il signe, sans doute comme peintre, une dédicace faite par le potier Mnésiadès, d'ailleurs inconnu : [Μν]ησιάδης κεραμεύς με καὶ Ἀνδοκίδης ἀνέθηκεν ».

L'inscription de notre fragment (fig. 1) contient le verbe ἐποίεσεν. Georges Perrot [1] écrit à propos de ce verbe : « De Nicosthénès et d'Andokidès, on a tout à la fois des vases à figures noires, des vases à figures noires et rouges, des vases à figures rouges. Tous deux étaient des fabricants, des potiers. C'est le verbe ἐποίεσεν qui accompagne leur signature. Nous ignorons quels décorateurs ils ont employés à faire les essais auxquels ils se sont complus ; mais le premier artiste qui ait signé comme peintre, par ἔγραψεν, des vases à figures rouges, c'est Epictétos ».

On voit au-dessous du bouclier d'Aristomène (fig. 1) une ligne courbe. Elle pourrait appartenir, si je ne me trompe, à l'un de ces grands yeux si fréquents sur les vases grecs [2].

Dans le cas même où les archéologues classiques auraient découvert entre temps d'autres vases signés (ἐποίεσεν) par le potier Mnésiadès, notre fragment, trouvé probablement à Saqqarah, gardera sans conteste toujours sa place dans l'histoire des vases grecs signés.

Le Caire, 11 septembre 1951.

L. Keimer.

---

(1) *Op. cit.*, p. 358. (2) Cf. par exemple Perrot, *op. cit.*, p. 275, fig. 180.

## ERRATA AU TOME LI

### FASCICULE 1

Page 60, note 1. *Au lieu de* : Faurakhir, *lire* : Fawakhir.
Page 61, ligne 3. *Supprimer* : et *b*.
Page 62, lignes 1-2. *Lire* : *nuclei* de petites dimensions.
Page 65, ligne 1. *Au lieu de* : pl. III, *b*, *lire* : pl. II, *b*.
Page 70, ligne 7. *Supprimer* : et *b*.
Page 83, lignes 16-17. *Lire* : Ils servaient à la fabrication de bracelets.
Page 170, ligne 13 et ligne 20. *Au lieu de* : MENMÂRÊ, J. V. ; *lire* : MENPEḤTIRÊ (Ramsès I), J. V.,
Page 177, ligne 6. *Au lieu de* : après qu'eût été faite, *lire* : après qu'eut été faite.
Page 194, note *c*. *Au lieu de* : *Gram.*, § 469 *a*, *lire* : *Gram.*, § 634.
Page 197, ligne 9. *Au lieu de* : se dégouter (de), *lire* : se dégoûter (de).
Page 199, texte, fin de ligne 23. *Au lieu de* : *lire* : (*m nḏt*) et supprimer la note *k*.

### FASCICULE 2

Page 493, note 1. La formule complète figure dans *Pyr.* § 34.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

ABD EL-MOHSEN EL-KHACHAB. Les monnaies coulées fausses et les moules monétaires et à bijoux du cabinet des médailles du Musée du Caire .......... 29-58

AHMED FAKHRY. The rock inscriptions of Gabal el-Teir at Kharga Oasis (with 8 plates) .......... 401-434

—— The southern pyramid of Snefru (with 4 plates) .......... 509-522

BADAWI (Alexandre). La première architecture en Egypte .......... 1-28

BARGUET (Paul). Au sujet d'une représentation du *Ka* royal (avec 1 planche) .......... 205-215

BARGUET (Paul), GONEIM (Zakaria) et LECLANT (Jean). Les tables d'offrandes de la grande cour de la tombe de Montouemhât (avec 8 planches) .......... 491-508

BATRAWI (Dr A.). The skeletal remains from the Northern Pyramid of Sneferu (with 2 plates) .......... 435-440

ČERNÝ (Jaroslav). Philological and etymological notes, III 6-8 .......... 441-446

CHEVRIER (Henri). Rapport sur les travaux de Karnak [1950-1951] (avec 7 planches) .......... 549-572

CHRISTOPHE (Louis-A.). La carrière du Prince Merenptah et les trois régences ramessides .......... 335-372

—— Henri Gauthier. Sa carrière scientifique .......... 527-535

DAUMAS (François). Sur trois représentations de Nout à Dendara (avec 1 planche) .......... 373-400

—— Emile Chassinat. Esquisse de biographie (avec 1 planche) .......... 537-548

DEBONO (Fernand). Expédition archéologique royale au désert oriental (Keft-Kosseir) .......... 59-110

DRESCHER (J.). A coptic lectionary fragment (with 4 plates) .......... 247-260

DRIOTON (Ét.) et LAUER (J.-P.). Fouilles à Saqqarah : Les tombes jumelées de Neferibrê-Sa-Neith et de Ouahibrê-Men (avec 16 planches) .......... 469-490

GRDSELOFF (B.). Nouvelles données concernant la tente de purification .......... 129-142

—— Un nouveau graffito de Hatnoub .......... 143-146

—— La princesse Neferouptaḥ de Lisht .......... 147-151

—— Le « bois » cachet officiel des Gouverneurs .......... 153-157

—— Une nouvelle version de la liste des villes de l'*Onomasticon* du Ramesseum .......... 159-162

—— Un emprunt au sémitique pour désigner la femme captive de guerre .......... 163-166

| | Pages. |
|---|---|
| Gwyn Griffiths (J.). Is Chalbes a greek name? | 219-220 |
| Harari (Ibrahim). Bernard Grdseloff | 123-128 |
| —— Portée de la Stèle Juridique de Karnak | 273-297 |
| Hickmann (Dr Hans). Miscellanea musicologica, X (avec 2 planches) | 317-333 |
| Janssen (Jozef) et Mekhitarian (Arpag). Mission épigraphique à El Kab (janvier-mars 1950) | 313-316 |
| Keimer (Louis). Le potier grec Mnésiadès | 573-576 |
| Komorzynski (Egon). Über die soziale Stellung des altägyptischen Soldaten | 111-122 |
| Labib Habachi. Clearance of the area to the east of Luxor Temple and discovery of some objects (with 5 plates) | 447-468 |
| Laurent-Täckholm (Vivi). The plant of Naqada | 299-312 |
| Lefebvre (Gustave). Inscription dédicatoire de la chapelle funéraire de Ramsès I à Abydos | 167-200 |
| Mattha (Girgis). *Temporis intervallum* | 261-263 |
| —— Notes on a Demotic Papyrus from Thebes | 265-268 |
| —— Notes and Remarks on the Tale of the Doomed Prince, from pap. Harris 500, verso | 269-272 |
| Michaïlidis (Georges). Figurine funéraire au nom d' | 201-204 |
| Montet (Pierre). Henri Gauthier [1877-1950] (avec 1 planche) | 523-526 |
| Murray (G. W.). A New Empire (?) copper mine in the Wadi 'Araba | 217-218 |
| Rémondon (Roger). Ἀπορικόν et Μερισμὸς ἀπόρων | 221-245 |
| Errata | 577 |